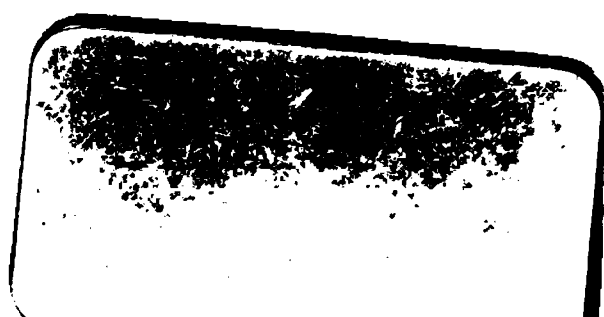






B

ANNUAIRE

DES CINQ DÉPARTEMENTS

DE LA NORMANDIE

PUBLIÉ

PAR L'ASSOCIATION NORMANDE

49e ANNÉE



1883

CAEN

F. LE BLANC-HARDEL

rue Froide, 2 et 4

ROUEN

C. MÉTERIE

Successeur de LE BRUMENT

ANNUAIRE

NORMAND

NOTA. — Le Conseil administratif a dû procéder à la radiation de plusieurs membres, qui n'ont point acquitté leur cotisation, peut-être parce qu'ils étaient absents quand on s'est présenté à leur domicile. Les noms de ces membres seront réintégrés sur la Liste dès qu'ils auront envoyé au Trésorier la rétribution dont ils sont redevables.

MM. les Membres de l'Association dont les noms seraient mal orthographiés ou omis sur la présente Liste sont priés d'en donner avis (*franco*) à M. BATAILLE, trésorier de l'Association, rue des Croisiers, 12, à Caen; à M. CAMPION, avocat, id.

Les Listes que MM. les Inspecteurs recevront, en même temps que les *Annuaires* destinés aux membres de leurs circonscriptions, ont pour objet de recevoir les rectifications qu'ils auront à faire dans le courant de l'année. — Ces Listes devront être retournées à M. LE BLANC-HARDEL, imprimeur de l'Association, avant le 1er octobre 1863.

NOTA. — Pour faire partie de l'Association normande, il faut adresser sa demande à M. de GLANVILLE, à Rouen; à M. CAMPION, avocat; ou à M. BATAILLE, trésorier de l'Association, et prendre l'engagement de payer 5 fr. par année.

ANNUAIRE

DES CINQ DÉPARTEMENTS

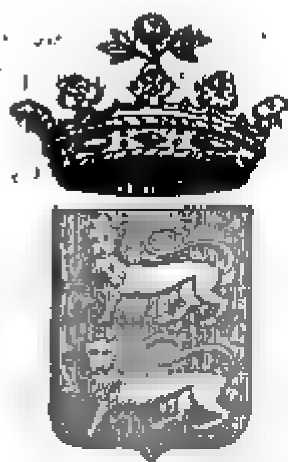
DE LA NORMANDIE

PUBLIÉ

PAR L'ASSOCIATION NORMANDE

27.





49e ANNÉE — 1883

CAEN
F. LE BLANC-HARDEL
rue Froide, 2 et 4

ROUEN
C. MÉTERIE
Successeur de LE BRUMENT

JANVIER. *Signe* le Verseau ♒.

Le soleil entre dans le Verseau le 20.

Dernier Quartier le 1, à 0 h. 59 m. du soir.
Nouvelle Lune le 9, à 6 9 du matin.
Premier Quartier le 16, à 0 57 du matin.
Pleine Lune le 23, à 7 25 du matin.
Dernier Quartier le 31, à 10 36 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Conc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Conc. H.	M.	J. de la L.
1	lundi	LA CIRCONCISION.	7	56	4	12			11 mat.	14	22
2	mardi	s. Basile, év.	7	56	4	13	0 matin.	56	11	38	23
3	mercredi	ste. Geneviève.	7	56	4	14	2	0	0 soir.	5	24
4	jeudi	s. Tite, év.	7	56	4	15	3	2	0	37	25
5	vendredi	s. Siméon.	7	56	4	16	4	5	1	14	26
6	samedi	L'EPIPHANIE.	7	55	4	17	5	5	2	0	27
7	1 *Dim*.	s. Alderic, év.	7	55	4	18	6	2	2	54	28
8	lundi	s. Lucien, év.	7	55	4	20	6	52	3	57	29
9	mardi	s. Pierre, év.	7	54	4	21	7	36	5	7	1
10	mercredi	s. Guillaume.	7	54	4	22	8	14	6	21	2
11	jeudi	s Hygin, pape.	7	53	4	23	8	47	7	38	3
12	vendredi	s. Satyre, mart.	7	53	4	25	9	17	8	55	4
13	samedi	Baptême de N.S.	7	52	4	26	9	45	10	11	5
14	2 *Dim*.	s. Hilaire, év.	7	52	4	27	10	12	11	28	6
15	lundi	s. Maur, abbé.	7	51	4	29	10	41			7
16	mardi	s. Paul, ermite.	7	50	4	30	11	13	0 matin.	43	8
17	mercredi	s. Antoine, abbé.	7	49	4	32	11	49	1	57	9
18	jeudi	Ch. de s. Pierre.	7	49	4	33	0 soir.	31	3	7	10
19	vendredi	s. Contest, év.	7	48	4	35	1	20	4	12	11
20	samedi	s. Sébastien.	7	47	4	36	2	15	5	9	12
21	*Dim*.	*Septuagésime*.	7	46	4	38	3	16	5	58	13
22	lundi	s. Vincent.	7	45	4	39	4	20	6	40	14
23	mardi	ste. Emérent.	7	44	4	41	5	26	7	14	15
24	mercredi	s. Thimotée.	7	43	4	42	6	31	7	44	16
25	jeudi	Conv. de s. Paul.	7	42	4	44	7	36	8	10	17
26	vendredi	ste. Paule, veuve.	7	41	4	46	8	39	8	33	18
27	samedi	s. Jean-Chrysost.	7	39	4	47	9	41	8	56	19
28	*Dim*.	*Sexagésime*.	7	38	4	49	10	43	9	18	20
29	lundi	s. François de S.	7	37	4	50	11	45	9	42	21
30	mardi	ste. Bathilde, r.	7	36	4	52			10	7	22
31	mercredi	s. Julien, év.	7	34	4	54	0 m.	47	10	36	23

FÉVRIER. Signe les Poissons ♓.

Le soleil entre dans les Poissons le 19.

Nouvelle Lune le 7, à 6 h. 20 m. du soir.
Premier Quartier le 14, à 10 h. du matin.
Pleine Lune le 22, à 0 h. 28 m. du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couch. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	jeudi	s. Ignace.	7	33	4	55	1	49	11	40	24
2	vendredi	LA PURIFICATION.	7	32	4	57	2	49	11	51	25
3	samedi	s. Blaise.	7	30	4	59	3	46	0	40	26
4	*Dim.*	*Quinquagésime.*	7	29	5	0	4	39	1	37	27
5	lundi	ste. Agathe.	7	27	5	2	5	26	2	48	28
6	mardi	*Mardi gras.*	7	26	5	4	6	8	3	56	29
7	mercredi	*Les Cendres.*	7	24	5	5	6	44	5	18	30
8	jeudi	s. Jean de Matha.	7	23	5	7	7	16	7	32	1
9	vendredi	ste. Apolline, v. m.	7	21	5	9	7	46	8	52	2
10	samedi	ste. Scolastique.	7	19	5	10	8	15	9	41	3
11	1 *Dim.*	*Quadragésime.*	7	18	5	12	8	45	10	29	4
12	lundi	ste. Euphrosine.	7	16	5	14	9	16	11	45	5
13	mardi	s. Lézin.	7	14	5	16	9	52			6
14	mercredi	ste. Eulalie. *Q.-T.*	7	13	5	17	10	32	0	58	7
15	jeudi	ste. Julienne.	7	11	5	19	11	18	2	5	8
16	vendredi	s. Valentin, év.	7	9	5	20	0	11	3	4	9
17	samedi	s. Sylvain, év.	7	8	5	22	1	9	3	55	10
18	2 *Dim.*	*Reminiscere.*	7	6	5	24	2	11	4	39	11
19	lundi	s. Gabriel.	7	4	5	25	3	15	5	15	12
20	mardi	s. Flavien, év.	7	2	5	27	4	20	5	46	13
21	mercredi	Ch. s. Pierre à A.	7	0	5	28	5	24	6	18	14
22	jeudi	s. Prétextat, év.	6	58	5	30	6	27	6	37	15
23	vendredi	s. Polycarpe.	6	56	5	32	7	30	7	0	16
24	samedi	s. Mathias, ap.	6	55	5	33	8	32	7	23	17
25	3 *Dim.*	*Oculi.*	6	53	5	35	9	34	7	46	18
26	lundi	ste. Honorine.	6	51	5	36	10	35	8	11	19
27	mardi	s. Arille.	6	49	5	38	11	36	8	39	20
28	mercredi	s. Martin d'Alex.	6	47	5	40			9	10	21

MARS. *Signe le Bélier* ♈.

Le soleil entre dans le Bélier le 20.

Dernier Quartier le 2, à 5 h. 35 m. du matin.
Nouvelle Lune le 9, à 4 41 du matin.
Premier Quartier le 15, à 8 41 du soir.
Pleine Lune le 23, à 6 14 du soir.
Dernier Quartier le 31, 8 31 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H. M.		Soleil. Couc. H. M.		Lune. Lev. H. M.		Lune. Couc. H. M.		J. de la L.
1	jeudi	*Mi-Carême.*	6	45	5	41	0	36	9	47	22
2	vendredi	s. Simplice, pr.	6	43	5	43	1	33	10	31	23
3	samedi	ste. Canégonde.	6	41	5	44	2	26	11	23	24
4	4 *Dim.*	*Lætare.*	6	39	5	46	3	15	0	23	25
5	lundi	s. Drausin.	6	37	5	48	3	59	1	31	26
6	mardi	ste. Colette.	6	35	5	49	4	37	2	45	27
7	mercredi	s. Thomas d'Aq.	6	33	5	51	5	11	4	2	28
8	jeudi	s. Jean de Dieu.	6	31	5	52	5	42	5	22	29
9	vendredi	ste. Perpétue.	6	29	5	54	6	12	6	43	1
10	samedi	s. Doctrovée, m.	6	27	5	55	6	43	8	4	2
11	*Dim.*	Passion.	6	25	5	57	7	15	9	24	3
12	lundi	s. Grégoire.	6	23	5	58	7	50	10	41	4
13	mardi	ste. Euphrasie.	6	20	6	0	8	30	11	55	[illegible]
14	mercredi	Ste. Mathilde, r.	6	18	6	2	9	16			6
15	jeudi	s. Zacharie.	6	16	6	3	10	8	0	56	7
16	vendredi	s. Patrice, év.	6	14	6	5	11	5	1	51	8
17	samedi	s. Alexandre.	6	12	6	6	0	6	2	38	9
18	*Dim.*	Rameaux.	6	10	6	8	1	9	3	16	10
19	lundi	s. Joseph.	6	8	6	9	2	13	3	49	11
20	mardi	s. Joachim.	6	6	6	11	3	16	4	17	12
21	mercredi	s. Benoît, abbé.	6	4	6	12	4	19	4	42	13
22	jeudi	s. Constant.	6	2	6	14	5	21	5	5	14
23	vendredi	s. Victurien, m.	5	59	6	15	6	23	5	28	15
24	samedi	ste. Catherine.	5	57	6	17	7	25	5	51	16
25	*Dim.*	PAQUES.	5	55	6	18	8	26	6	16	17
26	lundi	s. Herbland, ab.	5	53	6	20	9	27	6	42	18
27	mardi	s. Eutiche, m.	5	51	6	21	10	27	7	12	19
28	mercredi	s. Gontran.	5	49	6	23	11	25	7	48	20
29	jeudi	s. Eutase, ab.	5	47	6	24			8	28	21
30	vendredi	s. Jean-Climaq.	5	45	6	26	0	19	9	16	22
31	samedi	s. Guy, abbé.	5	43	6	27	1	8	10	12	23

AVRIL. *Signe* le Taureau ♉.

Le soleil entre dans le Taureau le 19.

Nouvelle Lune le 7, à 1 h. 46 m. du soir.
Premier Quartier le 14, à 8 59 du soir.
Pleine Lune le 22, à 11 37 du matin.
Dernier Quartier le 30, à 7 13 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	1 *Dim.*	*Quasimodo.*	5	41	6	29	1 *matin.*	52	11 *mat.*	14	24
2	lundi	s. François de P.	5	38	6	30	2	31	0	23	25
3	mardi	s. Richard, év.	5	36	6	31	3	6	1	36	26
4	mercredi	s. Isidore, év.	5	34	6	33	3	38	2	52	27
5	jeudi	s. Vincent-F.	5	32	6	34	4	8	4	11	28
6	vendredi	s. Sophrone, év.	5	30	6	36	4	38	5	32	29
7	samedi	s. Hégésippe.	5	28	6	37	5	9	6	54	30
8	2 *Dim.*	s. Fulbert.	5	26	6	39	5	43	8	14	1
9	lundi	ste. Marie-Egyp.	5	24	6	40	6	22	9	31	2
10	mardi	s. Macaire, év.	5	22	6	42	7	7	10	41	3
11	mercredi	s. Léon.	5	20	6	43	7	58	11	42	4
12	jeudi	s. Jules, pape.	5	18	6	45	8	55			5
13	vendredi	s. Justin.	5	16	6	46	9	57	0 *matin.*	33	6
14	samedi	s. Lambert, év.	5	14	6	48	11	1	1	15	7
15	3 *Dim.*	ste. Anastasie, m.	5	12	6	49	0 *soir.*	5	1	50	8
16	lundi	s. Paër, év.	5	10	6	51	1	9	2	20	9
17	mardi	s. Etienne, abbé.	5	8	6	52	2	12	2	46	10
18	mercredi	s. Apollonius.	5	6	6	54	3	14	3	10	11
19	Jeudi	s. Ambroise, év.	5	4	6	55	4	16	3	33	12
20	vendredi	s. Elphège, m.	5	2	6	57	5	17	3	56	13
21	samedi	ste. Emma.	5	0	6	58	6	19	4	20	14
22	4 *Dim.*	s. Anselme, év.	4	58	7	0	7	20	4	46	15
23	lundi	ste. Opportune.	4	57	7	1	8	21	5	15	16
24	mardi	s. Sixte, pape.	4	55	7	3	9	19	5	49	17
25	mercredi	s. Marc, *abst.*	4	53	7	4	10	15	6	28	18
26	jeudi	s. Clet, pape.	4	51	7	6	11	5	7	13	19
27	vendredi	s. Paterne, év.	4	49	7	7	12	50	8	6	20
28	samedi	s. Vital, m.	4	48	7	8			9	5	21
29	5 *Dim.*	s. Robert, abbé.	4	46	7	10	0 *mat.*	30	10	10	22
30	lundi	*Les Rogations.*	4	44	7	11	1	5	11	20	23

MAI. *Signe les Gémeaux* ♊.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20.

Nouvelle Lune le 6, à 10 h. 8 m. du soir.
Premier Quartier le 13, à 11 3 du soir.
Pleine Lune le 22, à 3 21 du matin.
Dernier Quartier le 29, à 2 32 du soir.

J. du M.	Jou de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil.				Lune.				J. de la L.
			Lev.		Couc.		Lev.		Couc.		
			H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
1	mardi	s. Philippe.	4	42	7	13	1 matin	37	0 soir	32	24
2	mercredi	s. Athanase, év.	4	41	7	14	2	6	1	47	25
3	jeudi	Ascension.	4	39	7	16	2	35	3	4	[illegible]
4	vendredi	ste. Monique.	4	37	7	17	3	5	4	24	27
5	samedi	C. de s. Aug.	4	36	7	19	3	37	5	44	28
6	*Dim.*	s. Jean Porte Lat.	4	34	7	20	4	13	7	8	29
7	lundi	s. Stanislas.	4	32	7	21	4	54	8	17	1
8	mardi	s. Viron, év.	4	31	7	23	5	48	9	25	2
9	mercredi	s. Désiré év.	4	29	7	24	6	39	10	22	3
10	jeudi	s. Antonin.	4	28	7	26	7	40	11	9	[illegible]
11	vendredi	s. Mamert.	4	26	7	27	8	46	11	49	5
12	samedi	s. Dioscoride. *V.-J.*	4	25	7	28	9	52			6
13	*Dim.*	PENTECOTE.	4	24	7	30	10	58	0 matin	21	7
14	lundi	s. Servais.	4	22	7	31	0 soir	2	0	49	8
15	mardi	s. Isidore.	4	21	7	32	1	5	1	14	9
16	mercredi	s. Honoré *Q.-T.*	4	20	7	34	2	7	1	38	10
17	jeudi	s. Pascal, rel.	4	18	7	35	3	9	2	0	11
18	vendredi	s. Venant.	4	17	7	36	4	10	2	24	12
19	samedi	s. Eric.	4	16	7	38	5	12	2	49	13
[illegible]	1 *Dim.*	Trinité.	4	15	7	39	6	13	3	17	14
21	lundi	ste. Perrine.	4	13	7	40	7	13	3	49	15
22	mardi	s. Emile.	4	12	7	41	8	10	4	27	16
23	mercredi	s. Didier.	4	11	7	42	9	3	5	10	17
24	jeudi	Fête-Dieu.	4	10	7	44	9	50	6	1	18
25	vendredi	s. Urbain.	4	9	7	45	10	31	6	59	19
26	samedi	s. Philippe de N.	4	8	7	46	11	8	8	3	20
27	2 *Dim.*	s. Hildevert.	4	7	7	47	11	40	9	10	21
28	lundi	s. Germain.	4	7	7	48			10	21	22
29	mardi	s. Maximin, év.	4	6	7	49	0 matin	10	11	33	[illegible]
30	mercredi	s. Félix, pape.	4	5	7	50	0	38	0 soir	47	24
31	jeudi	*Fête du Sacré-C.*	4	4	7	51	1	5	2	3	25

JUIN. *Signe l'Ecrevisse* ♋.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse le 21.

Nouvelle Lune	le 15	à	8 h.	43 m.	du soir.
Premier Quartier	le 23	à	5	19	du soir.
Pleine Lune	le 1	à	6	42	du soir.
Dernier Quartier	le 7	à	6	11	du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couç. H.	Lune. Couç. M.	J. de la L.
1	vendredi	s. Pamphile.	4	3	7	52	1	35	3	20	26
2	samedi	s. Pothin.	4	5	7	53	2	8	4	37	27
3	3 *Dim.*	s. Clotilde, r.	4	2	7	54	2	45	5	58	28
4	lundi	s. Optat, év.	4	1	7	55	3	29	7	4	29
5	mardi	s. Boniface, m.	4	1	7	56	4	21	8	7	1
6	mercredi	ste. Pauline.	4	0	7	57	5	21	9	0	2
7	jeudi	s. Prime.	4	0	7	58	6	25	9	44	3
8	vendredi	s. Médard.	3	0	7	58	7	33	10	20	4
9	samedi	ste. Pélagie.	3	59	8	59	8	41	10	51	5
10	4 *Dim.*	ste. Marguerite.	3	59	8	0	9	47	11	47	6
11	lundi	s. Barnabé.	3	59	8	0	1	52	11	42	7
12	mardi	s. Onuphre, sol.	3	58	8	1	11	55			8
13	mercredi	s. Antoine de P.	3	58	8	2	0	57	0	5	9
14	jeudi	s. Rufin.	3	58	8	2	1	59	0	28	10
15	vendredi	ste. Modeste.	3	58	8	3	3	0	0	52	11
16	samedi	s. Cyr, mart.	3	58	8	3	4	2	1	49	12
17	5 *Dim.*	s. Nazaire.	3	58	8	4	5	2	1	49	13
18	lundi	s. Paul, év. et m.	3	58	8	4	6	1	2	24	14
19	mardi	s. Gervais et Prot.	3	58	8	4	6	56	3	6	15
20	mercredi	s. Latuin, év.	3	58	8	4	7	47	3	54	16
21	jeudi	s. Louis de G.	3	58	8	5	8	31	4	51	17
22	vendredi	s. Paulin, év.	3	58	8	[illegible]	9	10	5	53	18
23	samedi	s. Félix, pr.	3	59	8	5	9	44	7	0	19
24	6 *Dim.*	*S. Jean-Baptiste.*	3	59	8	5	10	15	8	41	20
25	lundi	s. Prosper.	3	59	8	5	10	43	9	23	21
26	mardi	ss. Jean et Paul.	3	0	8	5	11	11	10	37	22
27	mercredi	s. Irénée.	4	0	8	5	11	39	11	51	23
28	jeudi	s. Evroult.	4	0	8	5			1	6	24
29	vendredi	*ss. Pierre et Paul.*	4	1	8	5	0	9	2	21	25
30	samedi	C. de saint Paul.	4	2	8	5	0	44	3	35	26

JUILLET. Signe du Lion ♌.

Le soleil entre dans le Lion le 23.

Nouvelle Lune le 4, à 8 h. 13 m. du soir.
Premier Quartier le 12, à 7 59 du matin.
Pleine Lune le 20, à 8 40 du matin.
Dernier Quartier le 27, à 0 23 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	7 *Dim.*	s. Martial.	4	2	8	5	1 matin	24	4 soir	46	27
2	lundi	Visit. de la S. V.	4	3	8	4	2	11	5	52	28
3	mardi	s. Anatole, év.	4	3	8	4	3	5	6	48	29
4	mercredi	Ts. de s. Martin.	4	4	8	4	4	7	7	37	30
5	jeudi	ste. Zoé, m.	4	5	8	3	5	13	8	17	1
6	vendredi	s. Tranquille.	4	6	8	3	6	21	8	50	2
7	samedi	s. Alyre, év.	4	6	8	2	7	29	9	19	3
8	8 *Dim.*	ste. Elisabeth.	4	7	8	2	8	35	9	44	4
9	lundi	ste. Anatolie.	4	8	8	1	9	40	10	8	5
10	mardi	ste. Félicité.	4	9	8	1	10	53	10	32	6
11	mercredi	s. Pie Ier, pape.	4	10	8	0	11	46	10	56	7
12	jeudi	s. Félix, mart.	4	11	8	59	0 soir	47	11	21	8
13	vendredi	ste. Eugénie.	4	12	7	59	1	40	11	50	9
14	samedi	s. Vigor.	4	13	7	58	2	49			10
15	9 *Dim.*	s. Vitalien, év.	4	14	7	57	3	49	0 matin	23	11
16	lundi	N. D. du M. C.	4	15	7	56	4	46	1	1	12
17	mardi	s. Alexis.	4	16	7	55	5	38	1	46	13
18	mercredi	s. Clair.	4	17	7	54	6	26	2	39	14
19	jeudi	s. Arsène.	4	18	7	53	7	8	3	40	15
20	vendredi	ste. Marguerite.	4	19	7	52	7	45	4	46	16
21	samedi	s. Victor.	4	20	7	51	8	17	5	57	17
22	10 *Dim.*	ste. Madeleine.	4	21	7	50	8	47	7	10	18
23	lundi	s. Raven.	4	23	7	49	9	16	8	25	19
24	mardi	s. V. de P.	4	24	7	48	9	44	9	40	20
25	mercredi	s. Jacques le Maj.	4	25	7	47	10	14	10	55	21
26	jeudi	ste. Anne.	4	26	7	45	10	47	0 soir	10	22
27	vendredi	s. Pantaléon.	4	28	7	44	11	24	1	24	23
28	samedi	ste. Marthe.	4	29	7	43			2	35	24
29	11 *Dim.*	s. Innocent, p.	4	30	7	41	0 matin	8	3	41	25
30	lundi	s. Ignace Loyola.	4	31	7	40	0	58	4	40	26
31	mardi	s. Germain, év.	4	33	7	39	1	55	5	31	27

AOUT. Signe la Vierge ♍.

Le soleil entre dans la Vierge le 22.

Nouvelle Lune le 3, à 1 h. 36 m. du matin.
Premier Quartier le 11, à 1 39 du matin.
Pleine Lune le 18, à 1 3 du soir.
Dernier Quartier le 25, à 5 41 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil Lev. H.	M.	Soleil Couc. H.	M.	Lune Lev. H.	M.	Lune Couc. H.	M.	J. de la L.
1	mercredi	s. Exupère, év.	4	34	7	37	[illegible] matin.	58	6 soir.	13	28
2	jeudi	s. Pierre-ès-liens.	4	35	7	36	4	5	6	49	29
3	vendredi	s. Etienne, pape	4	37	7	34	5	12	7	20	1
4	samedi	s. Dominique.	4	38	7	33	6	19	7	47	2
5	12 *Dim.*	s. Afre, m.	4	39	7	31	7	25	8	12	3
6	lundi	Transfig. de N.S.	4	41	7	30	8	29	8	36	4
7	mardi	s. Donat, év.	4	42	7	28	9	31	8	59	5
8	mercredi	s. Justin, m.	4	44	7	26	10	34	9	25	6
9	jeudi	s. Spire.	4	45	7	25	11	35	9	52	7
10	vendredi	s. Laurent, m.	4	46	7	23	0 soir.	36	10	22	8
11	samedi	ste. Suzanne.	4	48	7	22	1	35	10	58	9
12	13 *Dim.*	ste. Claire.	4	49	7	20	2	33	11	39	10
13	lundi	s. Hippolyte.	4	50	7	18	3	27			11
14	mardi	s. Eusèbe. *V.J.*	4	52	7	16	4	46	0 matin.	28	12
15	mercredi	ASSOMPTION.	4	53	7	14	5	1	1	24	13
16	jeudi	s. Roch.	4	55	7	13	5	40	2	28	14
17	vendredi	s. Mammès.	4	56	7	11	6	15	3	37	15
18	samedi	ste. Hélène.	4	58	7	9	6	47	4	50	16
19	14 *Dim.*	s. Louis, év.	4	59	7	7	7	17	6	6	17
20	lundi.	s. Bernard, abbé.	5	0	7	5	7	47	7	23	18
21	mardi	s. Privat, év.	5	2	7	3	8	17	8	40	19
22	mercredi	s. Symphorien.	5	3	7	2	8	50	9	57	20
23	jeudi	s. Sidoine, év.	5	5	7	0	9	26	11	13	21
24	vendredi	s. Barthélemi.	5	6	6	58	10	8	0 soir.	26	22
25	samedi	s. Louis, roi.	5	7	6	56	10	56	1	34	23
26	15 *Dim.*	s. Ouen, év.	5	9	6	54	11	54	2	34	24
27	lundi	s. Césaire, év.	5	10	6	52			3	27	25
28	mardi	s. Augustin.	5	12	6	50	0 matin.	54	4	11	26
29	mercredi	ste. Sabine, vᵉ.	5	13	6	48	1	55	4	49	27
30	jeudi	s. Fiacre, sol.	5	14	6	46	3	1	5	21	28
31	vendredi	s. Médéric, abbé.	5	16	6	44	4	7	5	49	29

SEPTEMBRE. *Signe* la Balance ♎.

Le soleil entre dans la Balance le 22.

Nouvelle Lune	le 1,	à	2 h.	23 m.	du soir.
Premier Quartier	le 9,	à	6	47	du soir.
Pleine Lune	le 16,	à	9	51	du soir.
Dernier Quartier	le 23,	à	1	0	du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	samedi	s. Gilles, abbé.	5	17	6	42	5 matin	12	6 soir	15	30
2	16 *Dim.*	s. Antonin, m.	5	19	6	40	6	16	6	39	1
3	lundi	T. de s. Regnob.	5	20	6	38	7	20	7	3	2
4	mardi	s. Grégoire, pape.	5	22	6	36	8	22	7	28	3
5	mercredi	s. Onésiphore.	5	23	6	34	9	23	7	55	4
6	jeudi	s. Victorien.	5	24	6	31	10	24	8	24	5
7	vendredi	s. Cloud, pr.	5	26	6	29	11	24	8	57	6
8	samedi	NATIVITÉ DE LA V.	5	27	6	27	0 soir	21	9	35	7
9	17 *Dim.*	s. Gorgon.	5	29	6	25	1	16	10	20	8
10	lundi	ste. Pulchérie.	5	30	6	23	2	6	11	11	9
11	mardi	s. Hyacinthe.	5	31	6	21	2	52			10
12	mercredi	s. Révérend.	5	33	6	19	3	33	0 matin	40	11
13	jeudi	s. Maurille.	5	34	6	17	4	10	1	15	12
14	vendredi	Exalt. de la S. C.	5	36	6	15	4	43	2	26	13
15	samedi	s. Cyprien, év.	5	37	6	12	5	14	3	40	14
16	18 *Dim.*	s. Lambert.	5	39	6	10	5	45	4	57	15
17	lundi	N.-D. des 7 D.	5	40	6	8	6	15	6	16	16
18	mardi	s. Ferréol.	5	41	6	6	6	48	7	35	17
19	mercredi	s. Lubin *Q.-T.*	5	43	6	4	7	25	8	54	18
20	jeudi	s. Eustache.	5	44	6	2	8	6	10	11	19
21	vendredi	s. Mathieu.	5	46	6	0	8	53	11	23	20
22	samedi	s. Maurice.	5	47	5	58	9	47	0 soir	27	21
23	19 *Dim.*	ste. Thècle, v.	5	49	5	55	10	46	1	23	22
24	lundi	N.-D. de la M.	5	50	5	53	11	49	2	10	23
25	mardi	s. Firmin, év.	5	51	5	51			2	50	24
26	mercredi	s. Faust, m.	5	53	5	49	0 matin	58	3	23	25
27	jeudi	ss. Côme et Dam.	5	54	5	47	1	59	3	53	26
28	vendredi	ste. Liobe, v.	5	56	5	45	3	4	4	19	27
29	samedi	s. Michel, arch.	5	57	5	43	4	7	4	44	28
30	20 *Dim.*	s. Jérôme.	5	59	5	41	5	11	5	8	29

OCTOBRE. *Signe* le Scorpion ♏.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23.

Nouvelle Lune le 1, à 6 h. 4 m. du matin.
Premier Quartier le 9, à 10 20 du matin.
Pleine Lune le 16, à 6 55 du matin.
Dernier Quartier le 22, à 11 28 du soir.
Nouvelle Lune le 31, à 0 6 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	lundi	s. Rémi, arch.	6	0	5	38	6	matin 13	5	soir 32	1
2	mardi	ss. Anges-gard.	6	2	5	36	7	14	5	59	2
3	mercredi	s. Candide.	6	3	5	34	8	15	6	26	3
4	jeudi	s. François d'Ass.	6	5	5	32	9	15	6	58	4
5	vendredi	s. Placide.	6	6	5	30	10	13	7	34	5
6	samedi	s. Bruno.	6	8	5	28	11	8	8	16	6
7	21 *Dim.*	ste. Justine, v.	6	9	5	26	11	59	9	4	7
8	lundi	ste. Reparate. v.	6	11	5	24	0	soir 46	9	58	8
9	mardi	s. Denis, év.	6	12	5	22	1	28	10	59	9
10	mercredi	s. Géréon.	6	14	5	20	2	5			10
11	jeudi	s. Nicaise, év.	6	15	5	18	2	39	0	matin 5	11
12	vendredi	s. Wilfrid, év.	6	17	5	16	3	10	1	15	12
13	samedi	s. Géraud, comte	6	18	5	14	3	40	2	29	13
14	22 *Dim.*	s. Calixte, pape.	6	20	5	12	4	11	3	46	14
15	lundi	ste. Thérèse.	6	21	5	10	4	43	5	5	15
16	mardi	s. Gal, abbé.	6	23	5	8	5	18	6	25	16
17	mercredi	s. Hedwige.	6	24	5	6	5	57	7	45	17
18	jeudi	s. Luc, évangél.	6	26	5	4	6	44	9	2	18
19	vendredi	s. Savinien, m.	6	27	5	2	7	37	10	13	19
20	samedi	s. Caprais, m.	6	29	5	0	8	36	11	14	20
21	23 *Dim.*	ste. Ursule.	6	31	4	58	9	40	0	soir 6	21
22	lundi	s. Mellon.	6	32	4	56	10	45	0	50	22
23	mardi	s. Romain, év.	6	34	4	55	11	51	1	26	23
24	mercredi	s. Magloire.	6	35	4	53			1	56	24
25	jeudi	ss. Crépin et Cr.	6	37	4	51	0	matin 56	2	25	25
26	vendredi	s. Amand.	6	38	4	49	2	0	2	48	26
27	samedi	s. Frumence.	6	40	4	47	3	3	3	12	27
28	24 *Dim.*	ss. Simon et Jude	6	42	4	46	4	5	3	36	28
29	lundi	s. Narcisse, év.	6	43	4	44	5	6	4	2	29
30	mardi	s. Lucain.	6	45	4	42	6	8	4	29	30
31	mercredi	s. Quentin. *V.-J.*	6	46	4	41	7	8	4	59	1

NOVEMBRE. *Signe* le Sagittaire ♐.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 21.

Premier Quartier le 8, à 0 h. 14 m. du soir.
Pleine Lune le 14, à 4 47 du soir.
Dernier Quartier le 21, à 1 53 du soir.
Nouvelle Lune le 29, à 7 4 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	jeudi	LA TOUSSAINT.	6	48	4	39	8 matin	6	5 soir	34	2
2	vendredi	*Les Trépassés.*	6	50	4	37	9	3	6	44	3
3	samedi	s. Marcel, év.	6	51	4	36	9	55	7	0	4
4	25 *Dim.*	s. Charles Borr.	6	53	4	34	10	43	7	52	5
5	lundi	s. Ernest, m.	6	54	4	32	11	26	8	49	6
6	mardi	stes Reliques.	6	56	4	31	0 soir	4	9	52	7
7	mercredi	s. Léonard.	6	58	4	29	0	38	10	58	8
8	jeudi	s. Florent, év.	7	59	4	28	1	9			9
9	vendredi	s. Théodore.	7	1	4	26	1	39	0 matin	8	10
10	samedi	s. Mathurin.	7	2	4	25	2	8	1	20	11
11	26 *Dim.*	s. Martin, pape.	7	4	4	24	2	37	2	36	12
12	lundi	LA DÉDICACE.	7	6	4	22	3	10	3	54	13
13	mardi	s. René.	7	7	4	21	3	47	5	13	14
14	mercredi	s. Brice, év.	7	9	4	20	4	29	6	32	15
15	jeudi	s. Eugène.	7	10	4	19	5	20	7	48	16
16	vendredi	s. Laurent, év.	7	12	4	17	6	18	8	56	17
17	samedi	s. Eucher, év.	7	14	4	16	7	22	9	55	18
18	27 *Dim.*	s. Grégoire T.	7	15	4	15	8	29	10	43	19
19	lundi	ste. Elisabeth.	7	17	4	14	9	38	10	24	20
20	mardi	s. Edmond, roi.	7	18	4	13	10	45	11	58	21
21	mercredi	Prés. de la S. V.	7	20	4	12	11	51	0 soir	27	22
22	jeudi	ste. Cécile.	7	21	4	11			0	53	23
23	vendredi	s. Clément.	7	23	4	10	0 matin	54	1	17	24
24	samedi	s. Lin, pape.	7	24	4	9	1	57	1	41	25
25	28 *Dim.*	ste. Catherine.	7	26	4	8	2	59	2	6	26
26	lundi	s. Pierre, év.	7	27	4	8	3	59	2	32	27
27	mardi	s. Acaire, év.	7	28	4	7	5	0	3	1	28
28	mercredi	s. Sosthène.	7	30	4	6	5	59	3	34	29
29	jeudi	s. Saturnin.	7	31	4	5	6	57	4	13	30
30	vendredi	s. André, ap.	7	32	4	5	7	52	4	57	1

DÉCEMBRE. *Signe* le Capricorne ♑.

Le soleil entre dans le Capricorne le 21.

Premier Quartier	le 7,	à 11 h.	55 m.	du matin.
Pleine Lune	le 4,	à 3	38	du matin.
Dernier Quartier	le 21,	à 8	18	du matin.
Nouvelle Lune	le 29,	à 1	9	du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	samedi	s. Eloi.	7	34	4	4	8	matin. 41	5	soir. 47	2
2	1 *Dim.*	ste. Bibiane.	7	35	4	4	9	26	6	43	3
3	lundi	AVENT.	7	36	4	3	10	6	7	44	4
4	mardi	ste. Barbe.	7	38	4	3	10	41	8	49	5
5	mercredi	s. Chrysogone.	7	39	4	2	11	13	9	56	6
6	jeudi	s. Nicolas.	7	40	4	2	11	42	11	6	7
7	vendredi	s. Ambroise.	7	41	4	2	0	soir. 9			8
8	samedi	LA CONCEPTION.	7	42	4	2	0	38	0	matin. 17	9
9	2 *Dim.*	ste. Léocadie.	7	43	4	2	1	7	1	31	10
10	lundi	s. Melchiade.	7	44	4	1	1	41	2	47	11
11	mardi	s. Damase.	7	45	4	1	2	19	4	4	12
12	mercredi	s. Sinésius, m.	7	46	4	1	3	4	5	20	13
13	jeudi	s. Philogone.	7	47	4	1	3	57	6	32	14
14	vendredi	s. Spiridion.	7	48	4	1	4	58	7	37	15
15	samedi	s. Eusèbe.	7	49	4	2	6	5	8	32	16
16	3 *Dim.*	ste. Yolande.	7	50	4	2	7	15	9	18	17
17	lundi	ste. Olympiadė.	7	50	4	2	8	26	9	56	18
18	mardi	s. Gatien, év.	7	51	4	2	9	34	10	28	19
19	mercredi	s. Timoléon *Q.-T*	7	52	4	3	10	44	10	56	20
20	jeudi	s. Ruf.	7	52	4	3	11	45	11	21	21
21	vendredi.	s. Thomas, ap.	7	53	4	4			11	46	22
22	samedi	s. Ischarion.	7	53	4	4	0	matin. 48	0	soir. 10	23
23	4 *Dim.*	ste. Victoire. *V.J.*	7	54	4	5	1	49	0	36	24
24	lundi	s. Delphin.	7	54	4	5	2	50	1	4	25
25	mardi	NOEL.	7	55	4	6	3	50	1	35	26
26	mercredi	*s. Etienne, m.*	7	55	4	6	4	49	2	11	27
27	jeudi	*s. Jean, ap. et év.*	7	55	4	7	5	45	2	53	28
28	vendredi	ss. Innocents.	7	56	4	8	6	37	3	41	29
29	samedi	s. Thomas de C.	7	56	4	9	7	24	4	36	30
30	*Dim.*	s. Ursin, év.	7	56	4	10	8	7	5	36	1
31	lundi	s. Sylvestre.	7	56	4	11	8	44	6	40	2

ASSOCIATION NORMANDE

COMPOSITION DU BUREAU.

Directeurs :

Directeur général, M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Académie nationale de Rouen, rue Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen, et au château de Vauville, près Pont-l'Évêque (Calvados).

Sous-Directeur, X.

Secrétaires généraux :

M. CAMPION, avocat, membre de plusieurs académies, à Caen.

M. G. LE VAVASSEUR, membre de plusieurs académies et du conseil général de l'Orne, au château de La Lande-de-Lougé, près Briouze (Orne).

Archiviste :

M. Émile TRAVERS, ancien conseiller de préfecture, à Caen.

Trésorier :

M. P. BATAILLE, rue des Croisiers, 12, à Caen.

CONSEIL PERMANENT :

MM. Léonce DE GLANVILLE, directeur de l'Association ;
Le Préfet du Calvados ;

MM. Le Préfet de la Seine-Inférieure ;
Le Préfet de la Manche ;
Le Préfet de l'Eure ;
Le Préfet de l'Orne ;
RENAULT, conseiller honoraire à la cour d'appel de Caen, à Falaise ;
BERJOT, secrétaire de la Chambre de commerce, à Caen ;
GUÉRARD-DESLAURIERS, ingénieur civil, id. ;
J. TRAVERS, professeur honoraire à la faculté des lettres de Caen ;
DESBORDEAUX, ancien magistrat, à Caen ;
LE JAMTEL, avocat, id ;
PREMPAIN, professeur au lycée, id. ;
BEAUJOUR, notaire honoraire, id ;
DE BRÉCOURT, ancien officier de marine, id. ;
Le marquis DE CORNULIER, au château de Fontaine-Henry.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, rue des Carmes, 33, à Caen ;
E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, conseiller à la cour d'appel, id. ;
SENOT DE LA LONDE, docteur en droit, à Parfouru-l'Éclin.
LE BLANC-HARDEL, imprimeur-libraire, trésorier honoraire de l'Association.

D'après une disposition réglementaire, le Directeur est autorisé à inviter à assister aux réunions du Conseil vingt membres de l'Association, à son choix. Les membres du bureau central et les inspecteurs font de droit partie du Conseil

Commission pour la publication de l'Annuaire :

MM. DE GLANVILLE, MORIÈRE, CAMPION, G. LE VAVASSEUR, J. TRAVERS, E. DE BEAUREPAIRE, E. TRAVERS.

Cette Commission, renouvelée chaque année, est chargée de classer les articles destinés à paraître dans l'*Annuaire*, après qu'ils ont été agréés par le Conseil administratif.

Commission des fonds :

MM. X., président, GAUGAIN, CORNET-LAVALLÉE, J. TRAVERS, CAMPION.

Cette Commission seconde le Trésorier dans l'administration financière de la Société, la perception des cotisations ; vérifie les comptes, etc. Elle est renouvelée chaque année.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

CALVADOS.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. **RENAULT**, conseiller honoraire à la cour d'appel de Caen, à Falaise; DE LÉONARD DE RAMPAN, à Écrammeville.

ARRONDISSEMENT DE CAEN.

Inspecteur : M. CORNET-LAVALLÉE.

Cantons de Caen.

Inspecteur : M. LÉTOT.

MM.

AIZE, professeur de mathématiques, rue Caponière, 18, à Caen.
BARAUDET, ancien notaire, rue des Cordes-St-Gilles, 17, id.
BATAILLE, trésorier de l'Association, rue des Croisiers, 12, id.
BAUMIER, architecte, rue aux Lisses, 5, id.
BEAUJOUR, notaire honoraire, rue Vilaine, 25, id.
BEAUREPAIRE (E. de Robillard de), conseiller à la cour d'appel, rue Bosnières, 21, id.
BELLECOUR (Émile), directeur de la société d'assurances *La Caennaise*, 29, rue Jean-Romain, id.
BÉNARD, ancien négociant, boulevard St-Pierre, 41, id.
BERJOT, secrétaire de la Chambre de commerce, rue des Carmélites, 10, id.

Bouet, membre de la Société française d'archéologie, rue de l'Académie, 6, à Caen.
Bouet, marchand de papiers peints, rue St-Pierre, 50, id.
Brécourt (Alfred de), ancien officier de marine, rue du Cours-la-Reine, 7, id.
Campion, avocat, rue des Capucins, 10, id.
Carel, avocat, professeur à la faculté de droit, membre du conseil général du Calvados, rue de Bayeux, 13, id.
Caumont (Mme de), rue des Carmes, 23, id.
Cauvet, professeur à la faculté de droit, place Fontette, 51, id.
Cauvigny (le baron Roger de), propriétaire, rue des Chanoines, 26, id.
Clair (Hilarie), marchand de vins, rue St-Jean, 214, id.
Clamorgan (de), ancien notaire, rue de Geôle, 31, id.
Cornet-Lavallée, banquier, rue des Carmélites, 23, id.
Coudreau fils, négociant en vins, rue des Jacobins, 25, id.
Decour (Adolphe), propriétaire, rue de la Marine, 5, id.
Desbordeaux, ancien magistrat, rue des Chanoines, 44, id.
Desmares (Émile), avoué, rue St-Martin, 78, id.
Drouet, rue Jean-Romain, 23, id.
Dubourg, juge au tribunal civil, rue Bosnières, 38, id.
Du Férage (Adolphe), propriétaire, impasse de la Fontaine, id.
Durel, négociant en vins, rue St-Jean, 100, id.
Du Saussay, conseiller à la cour d'appel, rue du Cours-la-Reine, 4, id.
Engerand (Auguste), avocat, rue des Jacobins, 48, id.
Fayel, docteur-médecin, boulevard du Théâtre, id.
Fontaine, ancien adjoint au maire de Caen, rue de Strasbourg, 11, id.
Gaugain, membre de plusieurs sociétés savantes, rue Singer, 18, id.
Guérard-Delaville, propriétaire, rue Royale, 23, id.
Guérard-Deslauriers (Charles), ingénieur civil, place des Petites-Boucheries, 20, id.
Guérard-Deslauriers (Ferdinand), négociant, rue St-Jean, 93, id.
Durel, marchand de vins, rue St-Jean, 100, id.
Guerchevillé (le comte de), à Lébisey.
Guillouard, avocat, professeur-agrégé à la faculté de droit, rue des Cordeliers, 9, à Caen.

HAIN, président de chambre honoraire à la cour d'appel, rue Bosnières, 21, à Caen.

HALEINE (la marquise d'), rue du Vaugueux, 65, id.

HETTIER, directeur honoraire de l'*Assurance mutuelle*, membre du conseil général du Calvados, rue Guilbert, 27, id.

HETTIER (Charles), docteur en droit, rue Guilbert, 27, id.

JAMES (Auguste), grainetier, rue St-Sauveur, 55, id.

LAIR, ancien notaire, rue Bicoquet, 50, id.

LAVINAY, inspecteur primaire, rue de la Marine, 9, id.

LE BLANC-HARDEL, imprimeur-libraire, rue Froide, 2, id.

LECOUVREUR fils, entrepreneur, rue de Bayeux, 92 et 94, id.

LE FÉRON DE LONGCAMP, docteur en droit, rue de Geôle, 51, id.

LE FLAGUAIS (Adrien), fabricant de papiers peints, rue des Jacobins, 12, id.

LEGRAND, ancien pharmacien, rive gauche du Canal, id.

LE JAMTEL, avocat, rue Guillaume-le-Conquérant, 9, id.

LELANDAIS, horticulteur, rue Pavée-St-Ouen, id.

LEROY (Julien), propriétaire, rue des Chanoines, 42, id.

LÉTOT, propriétaire, rue de Geôle, 33, id.

LETOURNEUR (Alfred), maire d'Airan, rue Guilbert, 22, id.

LIDEHARD, propriétaire, membre de la Société française d'Archéologie, rue de Bernières, id.

MARGUERIE (Frédéric), avocat, place St-Sauveur, 4, id.

MARIE (Ch.), ancien professeur au Lycée, à Venoix.

MAUPOINT, directeur du *Moniteur du Calvados*, à Caen.

MOFRAS, conseiller de préfecture, rue Guilbert, 20, id.

MORIÈRE, doyen de la faculté des sciences, rue de Bayeux, 40, id.

MULLER, notaire honoraire, place Royale, id.

MUTEL (Victor), licencié en droit, rue St-Martin, 88, id.

OSSEVILLE (le Cte L. d'), propriétaire, rue St-Jean, hôtel Maillard, id.

PAISANT (Antonio), ancien capitaine des Sapeurs-Pompiers, rue Laplace, id.

PARIS (Eugène), licencié en droit, rue St-Martin, 61, id.

PAULMIER (Charles), ancien président de la Chambre de commerce, rue St-Jean, id.

PAULMIER (Louis), rue de la Monnaie, 10, id.

Picot, greffier du tribunal civil, rue de Bayeux, 35, à Caen.
Porquet de La Féronnière, notaire honoraire, rue des Carmélites, 11, id.
Prémont, conseiller à la cour d'appel, rue St-Louis, 10, id.
Prempain, professeur au Lycée, rue Pailleuse, 5, id.
Primois, négociant, rue des Carmes, 88, id.
Revilliasc (le comte René de), rue des Carmes, id.
Solenge (Eugène), marchand de vins, rue Guilbert, 6, id.
Tinard, ancien négociant, rue des Chanoines, id.
Travers (Julien), professeur honoraire à la faculté des lettres, rue des Chanoines, 18, id.
Travers (Émile), ancien conseiller de préfecture, rue des Chanoines, 18, id.
Valori (le comte de), propriétaire, rue Calibourg, 6, id.
Verrine, ingénieur municipal, place St-Martin, id.
Viger (Adrien), docteur-médecin, rue Jean-Romain, 10, id.
Wiart, docteur-médecin, rue des Quais, id.
Ygouf-Aubourg, négociant, place Royale, id.

Canton de Douvres.

Inspecteur : M. de FORMIGNY de LA LONDE.

MM.

Biver (Léon), rue de la Mer, 24, à Langrune.
Blagny (le comte de), propriétaire, à Lion.
Donnet, maire de Plumetot.
Enouf, propriétaire, à Douvres.
Formigny de La Londe (A. de), secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, au château de La Londe.
Grenier, maire de Mathieu.
Mainfroy, ancien commissaire priseur, à Mathieu.
Mulot, pharmacien, à St-Aubin-sur-Mer.
Niard, ancien agent-voyer, à Bénouville.
Samson, ancien maire d'Hermanville.

Canton de Creully.

Inspecteur : M. G. ROBERT.

MM.

Besongnet, propriétaire, à Vaux-sur-Seulles.
Cairon (de), propriétaire, à Amblie.
Chancerel, instituteur communal, à Coulombs.
Corbel, entrepreneur, à Courseulles-sur-Mer.
Cornulier (le marquis de), au château de Fontaine-Henry.
Delacour (Albert), ancien député, au château de St-Gabriel.
Féron, avoué honoraire, ancien maire de Rosel.
Fournès (le comte de), propriétaire, à Cambes.
Nicolle (Arsène), propriétaire-agriculteur, à Coulombs.
Péronne (Victor), cultivateur, à Cambes.
Robert (Georges), fabricant de dentelles, à Courseulles.
Roger, maire de Brécy.

—

Canton de Tilly-sur-Seulles.

Inspecteur : M. LEFRANÇOIS.

MM.

Blangy (le vicomte Auguste de), au château de Juvigny-sur-Seulles.
Boisneville (de), maire de Norrey.
Flambart (de), propriétaire, maire, à Carcagny.
Le Hardy (Gaston), propriétaire, maire de Rots.
Lefrançois, notaire, maire de Cheux.
Picot (Édouard), propriétaire, à Bretteville-l'Orgueilleuse.

—

Canton de Villers-Bocage.

Inspecteurs : MM. MARGUERITTE et de PARFOURU.

MM.

Chazot (le comte de), ancien membre du conseil général, à Missy.

Féron, ancien maire, membre du conseil général, à Villers-Bocage.
Fontette (le baron E. de), ancien député, à Monts.
Marguerittr, huissier, à Villers-Bocage.
Parfouru (Théodule de), propriétaire, à Parfouru-sur-Odon.

—

Canton d'Évrecy.

Inspecteur : M. l'abbé LE BRETON.

MM.

Bonnefons (Louis), membre du conseil général, à Évrecy.
Denis (Georges), propriétaire, à Curcy.
Halot (Louis), propriétaire, ancien adjoint au maire d'Évrecy.
Jumilhac (le comte de), propriétaire, à Gavrus.
La Roberdière (Mme de), propriétaire au château des Mesnils, à Sainte-Honorine-du-Fay.
Le Breton (l'abbé), curé de Sainte-Honorine-du-Fay.
Ledars, propriétaire et maire, à Éterville.
Pagny, fabricant de chaux, maire de La Caisne.
Tournebu de Vacognes (Mme Wladimir de), au château de Vacognes.

—

Canton de Bourguébus.

Inspecteur : M. de SAINT-QUENTIN.

MM.

Bonchamps (le vicomte de), à Ouézy.
Dursus, propriétaire, à Garcelles-Secqueville.
Leconte (l'abbé), curé de St-André-de-Fontenay.
Saint-Quentin (le comte de), propriétaire, au château de Garcelles, et rue de l'Engannerie, 5, à Caen.
Minot, maire de Moult.

Canton de Troarn.

Inspecteurs : M. D. DESLOGES.

MM.

Argenton (Édouard d'), conseiller d'arrondissement, ancien maire, au château de Ste-Honorine, à Hérouvillette.

Bonhomme, cultivateur, à Troarn.

Briard, propriétaire, à Bures.

Champin, propriétaire, à Petiville.

Desloges (Désiré), ancien membre de la Chambre des Députés, maire de Janville.

Germiny (le comte Marcel de), à Beneauville-Bavent.

Germiny (le comte de), ancien député, à Bavent.

Lebailly, propriétaire, à Sannerville.

Viel, cultivateur, à Banneville-la-Campagne.



ARRONDISSEMENT DE BAYEUX.

Inspecteur : M. G. VILLERS.



Canton de Bayeux.

Inspecteur : M. ANQUETIL.

MM.

Anquetil, avocat, rue des Ursulines, à Bayeux.

Aubraye (Désiré), docteur-médecin, id.

Basley, docteur-médecin, id.

Beaurain (Jules), Md mercier, id.

Bertot, ancien président du tribunal de commerce, id.

Bonnechose (de), propriétaire, à Monceaux.
Boutrais, notaire, à Bayeux.
Bricqueville (le marquis Alfred de), rue des Bourbons, id.
Carraud (Pierre), propriétaire, id.
Carpentier (Jacques-Louis), propriétaire, id.
Castel, agent-voyer-chef en retraite, id.
Collard (l'abbé), curé de la cathédrale, id.
Couillard (Ferdinand), épurateur, id.
Couillard (Louis), membre du conseil municipal, id.
Cussy (Adalbert de), propriétaire, id.
Davy (le Dr), id.
Deshameaux (Anatole), propriétaire, id.
Desmazures, propriétaire, à Cussy.
Desnoyers, propriétaire, à Bayeux.
Desbamé-Dubois, juge de paix, id.
Du Bisson (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St-Patrice, id.
Étienne (Henri), docteur en droit, id.
Foy (le comte Fernand), au château de Barbeville.
Franclieu (le baron de), à Bayeux.
Gérard (le baron), conseiller général, maire de Barbeville.
Gérard (le baron Maurice), propriétaire, à Barbeville.
Germiny (le comte Léon de), propriétaire, à Bayeux.
Gervaise (Paul), négociant en beurre, id.
Glos (de), propriétaire, id.
Goudier (l'abbé), vicaire-général, id.
Grécourt (de), propriétaire, id.
Guillemette, avoué, id.
Guisle (Albert), chapelier, id.
Juvigny (de), membre de la Société française d'archéologie, id.
Lainé, agent-voyer d'arrondissement, id.
La Nièce, avoué, id.
Lebaron, pharmacien, id.
Lélu (Émile), propriétaire, id.
Mallet, ancien notaire, ancien membre du conseil municipal, id.
Manoury, pharmacien, id.

MÉTAIS (Charles), bijoutier, à Bayeux.
MORICE (Gustave), id.
NIOBEY, notaire honoraire, membre du conseil général, maire de Bayeux, id.
ROTZ (Norbert de), membre de la Société française d'archéologie, id.
SIMON, banquier, membre du conseil municipal et du tribunal de commerce, id.
TALLEVAST, commissaire-priseur, place du Marché, id.
THIEULIN, receveur municipal, id.
THOMAS, avoué honoraire, id.
VILLERS (Georges), secrétaire de la Société d'agriculture, ancien adjoint au maire de Bayeux, id.
VOISIN (l'abbé), chanoine, id.

—

Canton de Ryes.

Inspecteur : M. F. VARDON.

MM.

BONVOULOIR (le comte Didier de), à Magny.
CAUVIN (Louis), sculpteur, à Esquay-sur-Seulles.
CHANTERENNE (de), à Commes.
CLINCHAMPS (Gustave de), propriétaire, au Manoir.
COULOMBIERS (le comte de), propriétaire, à Coulombiers-sur-Seulles.
DAUGER (le baron Gustave), au château d'Esquay-sur-Seulles.
DENIS, propriétaire, à Tierceville.
FOUCHAUX, propriétaire, au Manoir.
GOSSET (Gustave), à Commes.
GRENIER, propriétaire, à Ste-Croix-sur-Mer.
JORET-DESCLOSIÈRES (Gabriel), maire de Longues.
LA LOYÈRE (le comte Albéric de), ancien colonel de cavalerie, à Vienne.
LESCAUDEY DE MANEVILLE, au château de Lescure, par Port-en-Bessin.
LESUEUR (Hector), à Port-en-Bessin.

Malherbe (Félix), conducteur des ponts et chaussées, à Port-en-Bessin.
Martin, agent-voyer en retraite, à Ryes.
Manoury (Gustave), cultivateur, id.
Nicolle de Longpray, propriétaire, à Port-en-Bessin.
Renaude, cultivateur, à Crépon.
Rotz (Olivier de), à Vaux-sur-Aure.
Roussel (Pierre), cultivateur, à Crépon.
Tourmente (J.-B.), cultivateur, à Ver.
Toustain (le vicomte de), ancien officier de marine, membre du conseil général du Calvados, à Vaux-sur-Aure.
Vardon (François), maire de Port.

Canton de Trévières.

Inspecteur : M. ENAULT (Ovide).

MM.

Barbey, vétérinaire, à Mosles.
Blaise, propriétaire, à Trévières.
Bunouf (Gustave), négociant, id.
Cauvigny (de) fils, propriétaire, à Vierville.
Costey (Tranquille), négociant, à Trévières.
Costrel, maire de Colombières.
Couillard, propriétaire, à Mandeville.
Cussy (le comte Alexandre de), propriétaire, id.
Dansos, propriétaire, à Colombières.
Daon (Alexandre), propriétaire, à Bricqueville.
De Lahaye, propriétaire, à Rubercy.
Déterville (l'abbé), curé de Mosles.
Doderman (Victor), instituteur, à Trévières.
Enault (Victor), ancien percepteur, id.
Gilles (l'abbé), curé de Bricqueville.
Guillot (Jean-Baptiste), propriétaire-cultivateur, à Rubercy.
Jouglard, propriétaire, à Écrammeville.
Jouin, greffier de la Justice de Paix, à Trévières.

JOURDAIN, instituteur, à Aignerville.
LACOUR, docteur-médecin, à Trévières.
LA MACHE (de), propriétaire, à Bernesq.
LE MOUTIER, ancien notaire, à Maisons.
LÉONARD DE RAMPAN (de), au château d'Écrammeville.
MARESCOT (l'abbé), curé de Formigny.
MARGUERIT (Léonce de), propriétaire, à Vierville.
MARIE (Arthur), cultivateur, à Écrammeville.
MAUDUIT, instituteur, à Écrammeville.
PIERRES (de), membre du conseil général, au château de Louvières.
SALLES (Émile), notaire, à Trévières.
THOMAS (l'abbé), curé de Bernesq.
VAULOGÉ (Jean de), ancien maire de Tour.
VAULOGÉ (le vicomte de), à Tour.
VIMARD (Jean-Louis), propriétaire, à Mandeville.
YGOUF (Henri), propriétaire, à Vierville.

Canton d'Isigny.

Inspecteur : M. DE LÉONARD DE RAMPAN, de la Société française d'Archéologie.

MM.

ANDRÉ, propriétaire, à Grandcamp.
ANNE (Marcel), mécanicien, à Isigny.
BASLEY, négociant, id.
BEAUCOUSIN (Théophile), fabricant de chaux, id.
BERTRAND, agent d'affaires, id.
BEUVILLE, propriétaire, à Castilly.
BILHEUST, baron d'Argenton (Eugène de), au château de St-Marcouf.
CUSSY (le comte Raoul de), propriétaire, à Caenchy.
CUSSY DE JUCOVILLE (le marquis Charles de), au château de Jucoville, à La Cambe.
CUSSY DE JUCOVILLE (le comte Henri de), id.
DEBON, ancien maire d'Isigny.

Demagny, négociant, maire d'Isigny.
Fouchard (Charles), docteur-médecin, à La Cambe.
Gouye, capitaine en retraite, à Isigny.
Hardel, propriétaire-cultivateur, à St-Germain-du-Pert.
Hue (Pierre-Victor), instituteur, à Longueville.
Le Carbonnel, maire de Longueville.
Lemoigne (Mme), propriétaire, à Isigny.
Lenevev (Félix), propriétaire, à Deux-Jumeaux.
Lenfant, négociant, à Isigny.
Le Noel (Désiré), négociant, id.
Le Paisant (Félix), propriétaire, à Longueville.
Le Petit, propriétaire, à Deux-Jumeaux.
Levaltier (Alfred), agent d'affaires, à Isigny.
Maine (François), cultivateur, à Deux-Jumeaux.
Marescot (l'abbé), curé de Mestry.
Marie, instituteur, à Grandcamp.
Martin (l'abbé), curé de Longueville.
Moy, propriétaire, maire de Grandcamp.
Pain, notaire, à Lison.
Pagny, propriétaire, à Cartigny-L'Épinay.
Planquette fils, propriétaire, à La Cambe.
Tostain, armateur, à Grandcamp.
Vacquerie, notaire, à Isigny.
Valette fils, négociant, id.
Voisin (l'abbé), curé de Caenchy.

—

Canton de Balleroy.

Inspecteur : M. le comte du MANOIR de JUAYE, de la Société française d'archéologie.

MM.

Aze (l'abbé), curé d'Ellon.
Boissel (Ch.), propriétaire, à Juaye-Mondaye.
Broglie (le prince Raymond de), au château de Vaubadon.

Chabriac, maire de Balleroy.

Chabrol (le comte de), propriétaire, au Molay.

Courson (de), au château de Juaye.

Du Manoir de Juaye (le comte), ancien maire, à Juaye-Mondaye.

Guillet (Arsène), propriétaire, id.

Lalou, instituteur, à Littry.

Laroque, propriétaire, à Balleroy.

Lebaudy, propriétaire, à Juaye-Mondaye.

Legrix (Louis), propriétaire, maire de Litteau.

Le Nourichel (Georges), maire de Campigny.

Letourneur, ancien instituteur, à Littry.

Pilet des Jardins, conseiller général, ancien député, au Molay.

Sevestre (A.-T.), propriétaire, à Balleroy.

Suzanne (Paul), propriétaire, id.

Canton de Caumont.

Inspecteur : M. BAUDET.

MM.

Achard de Vacognes, propriétaire, à Septvents.

Baudet, conseiller général, maire de Caumont.

Bisson, docteur-médecin, à Caumont.

Desrivières (Léon), docteur-médecin, id.

Gautret (Mme de), à Longraye.

Goubot, propriétaire, à Caumont.

Hébert-Duperron (l'abbé), inspecteur d'académie en retraite, à Livry.

Labbey, pharmacien, à Caumont.

Sanson (l'abbé), curé de Ste-Honorine-de-Ducy.

Sénot de La Londe, docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Parfouru-l'Éclin.

ARRONDISSEMENT DE VIRE.

Inspecteur : M. DE LARTURIÈRE.

Canton de Vire.

Inspecteur : M. DORTÉE.

MM.

AUVRAY (Henri-Charles), juge au tribunal civil, à Vire.
BARBIER (l'abbé), chapelain de la communauté de Blon, à Vaudry.
DION, négociant, à Neuville.
DORTÉE (Félix), receveur des hospices, à Vire.
GAUQUELIN (Jean-Louis), ancien professeur, ancien membre du conseil municipal, id.
GOHIER (Hippolyte), commissaire-priseur, ancien trésorier de la Société d'agriculture, id.
HUET, notaire honoraire, id.
LACHÈVRE, juge au tribunal civil, id.
LALLEMAN (Jean-François-Victor), ancien maire de Vire.
LARTURIÈRE (de), ancien membre du conseil général, à Vire.
LARUE (Charles de), propriétaire, id.
LE MOINE (Edmond), ingénieur architecte, à Neuville.
LENORMAND (Adrien), manufacturier, ancien conseiller municipal, à Vire.
LE PETIT, docteur-médecin, id.
PORQUET, docteur-médecin, maire, id.
POUPION (Achille), ancien greffier du tribunal civil, id.
THOUROUDE, agent d'affaires, id.
TRICAULT (Cyrille), propriétaire, id.
VAUSSY, pharmacien, id.
VIMONT (Augustin), mécanicien, à Vaudry.

Canton d'Aunay-sur-Odon.

Inspecteur : M.

MM.

Broglie (le prince Henri de), au château de St-Georges-d'Aunay.
Degrenne, instituteur, à Aunay-sur-Odon.
Dumaine, pharmacien, id.
Grouchy (le marquis Georges de), officier d'état-major, au château de La Ferrière-Duval.
Lecointe (Charles), propriétaire, à Aunay-sur-Odon.
Le Gouix (Elmire), propriétaire, id.
Saint-Pierre (le vicomte Ladislas de), membre du conseil général, sénateur, au château de St-Pierre-du-Fresne.

—

Canton de Bény-Bocage.

Inspecteur : M. J. DÉLOUEY.

MM.

Cugnac (le vicomte de), maire de Montamy.
Délouey (Jules), propriétaire, maire, à Bény-Bocage.
Lair, docteur-médecin, ancien maire de Bény-Bocage.
Le Bain (Richard), propriétaire, au Tourneur.
Le Boucher, id., à Beaulieu.
Navet du Fougeray (Antonin), à St-Martin-des-Besaces.
Picard (Arsène), conseiller général, à Carville.
Raux, médecin-vétérinaire, à Bény-Bocage.
Rouyé, maire de Carville.
Thouroude, docteur-médecin, ancien maire de La Graverie.

—

Canton de St-Sever.

Inspecteur : M. DE PETIVILLE.

MM.

LAIR, juge de paix, à St-Sever.
PETIVILLE (de), membre du conseil général, maire de St-Sever.
PONTBELLANGER (le comte de), propriétaire, maire de Pontbellanger.

—

Canton de Vassy.

Inspecteur : M. DE CHÊNEDOLLÉ.

MM.

ACHARD (Alfred), propriétaire, à St-Charles-de-Percy.
AIGNEAUX (Anatole d'), propriétaire, au Désert.
AIGNEAUX (Alphonse d'), id., id.
AIGNEAUX (Henri d'), id., id.
AIGNEAUX (Edmond d'), id., au Theil.
CHÊNEDOLLÉ (de), ancien inspecteur des forêts, à Burcy.
BOUVET, notaire, à Vassy.
ESNAULT (l'abbé), curé-doyen de Vassy.
HÉBERT, conseiller général, maire, à Vassy.
LALOUEL, propriétaire, à St-Charles-de-Percy.
LE MASSON (Jules), avocat, à Vassy.

—

Canton de Condé-sur-Noireau.

Inspecteur :

MM.

BLANCHARD, notaire honoraire, à Condé-sur-Noireau.
BOISNE (Eugène), avocat, id.
BOSSARD (l'abbé), curé-doyen de St-Sauveur, id.

Brisollier-Duparc (Gustave), propriétaire, à Condé-sur-Noireau.
Cautru (Richard), teinturier, id.
Détras, négociant, id.
Dumont, fabricant, id.
Hasville (Émile), filateur, id.
Lautour (Jules), propriétaire, à Proussy.
Lepeltier (Adolphe), ancien maire, à Condé-sur-Noireau.
Pelier (Alfred), propriétaire, id.
Pelier-Duverger (Georges), id.
Rouillard, propriétaire, id.
Saussay (Ernest du), id., id.
Vaullegeard, docteur-médecin, id.
Vauloué-Longprey (Émile), propriétaire, id.



ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

Inspecteur : M. MÉRIEL.



Cantons de Falaise.

Inspecteur : M. FRANÇOISE.

MM.

Beauzamy (l'abbé), chapelain de la communauté de la Miséricorde, à Falaise.
Bellencontre (A.), notaire, id.
Brécourt (le général de), id.
Clock (le baron de), propriétaire, id.
Davois (Jules), receveur des hospices, id.
Duclos-Mabbut, filateur, ancien juge au tribunal de commerce, à Falaise.
Durand (Léonce), propriétaire, à La Hoguette.
Etragues (Mme la marquise d'), propriétaire, à Falaise.

Françoise, instituteur, en retraite, à Falaise.
Frotté (le comte de), propriétaire, id.
Gatineau (Charles), propriétaire, id.
La Fresnaye (le baron H. de), ancien conseiller d'arrondissement, id.
Lebourgeois, propriétaire, au château de Longpré, près Falaise.
Lecherpy (Mme), à Falaise.
Le Clerc (Raymond, maire de La Hoguette.
Le Couturier (Louis-Charles), tanneur et propriétaire, à Falaise.
Lemaître, ancien président du tribunal civil, id.
Lesassier-Boisauné (Henri), conseiller d'arrondissement, id.
Magny (A. de), conseiller d'arrondissement, maire de Rapilly.
Mériel fils (Amédée), homme de lettres, membre de la Société des antiquaires, à Falaise.
Morell (le baron de), propriétaire, id.
Oilliamson (le comte d'), à St-Germain-Langot.
Peschet (Charles), négociant, à Falaise.
Pichonnier (Noé), propriétaire, id.
Quettier (Charles), négociant, à Falaise.
Rabot, avocat, id.
Ravenel, horticulteur, id.
Renault, conseiller honoraire à la cour d'appel, id.
Rossignol (Céphas), suppléant du juge de paix, id.
Sainte-Croix (de), propriétaire, au Détroit.
Séran (le comte Harold de), au château de La Tour.

Canton de Morteaux-Coulibœuf.

Inspecteur : M. le comte de VENDEUVRE.

MM.

Artois, instituteur, à Jort.
Bras-de-Fer (Mlle Caroline de), au château de Morteaux-Coulibœuf.
Destut d'Assay (le comte Henri), au château de Vicques.
Guyon des Diguères (Conrad), propriétaire, à Beaumais.
Lagrange (Paul), au château de Blocqueville, à Morteaux-Coulibœuf.
Vauquelin (le baron Louis de), au château d'Ailly.

Vendeuvre (le comte de), propriétaire, maire de Vendeuvre.

Vendeuvre (R. de), général de brigade au cadre de réserve, ancien député, à Vendeuvre.

—

Canton de Bretteville-sur-Laize.

Inspecteur : M. PLESSIS.

MM.

Aubigny (d'), marquis d'Assy, à Ouilly-le-Tesson.

Des Rotours (Georges), au château de Bray-la-Campagne.

Fouques, docteur-médecin, à Bretteville-sur-Laize.

Madelaine, juge de paix, id.

Paulmier, sénateur, membre du conseil général, id.

Paulmier (Charles), maire de Bretteville-sur-Laize.

Paulmier (Yvan), propriétaire, à Bretteville-sur-Laize.

Plessis, notaire honoraire, maire de Maizières.

Saint-Jean, ancien membre du conseil général, à Bretteville-le-Rabet.

—

Canton de Thury-Harcourt.

Inspecteur : M. PAGNY.

MM.

Angerville (le marquis d'), propriétaire et maire, à Martainville.

Angerville (le comte Noé d'), id.

Auger (Albert), ancien percepteur, à Thury-Harcourt.

Bellenger (Albert), propriétaire, id.

Boscher (Abel), docteur-médecin, id.

Croisilles (de), propriétaire, à St-Rémy.

Denis (Henri), propriétaire, à Croisilles.

Duhamel, propriétaire, à Clécy.

Gassart (vicomte de), à Esson.

Harcourt (le duc François d'), de la Société française d'archéologie, ancien député, au château d'Harcourt.

PAGNY, à Thury-Harcourt.

PAYNEL, hameau de La Landelle, à Clécy.

RENAULT, propriétaire-exploitant, à Espins.



ARRONDISSEMENT DE LISIEUX.

Inspecteurs : MM. GROULT (EDMOND) et SAMSON (MÉRY).



Canton de Lisieux.

Inspecteur : M.

MM.

AUBERT, maire de St-Désir de Lisieux.

BOSSEY, propriétaire-cultivateur, à Glos.

BROCHET, pharmacien, à Lisieux.

CORBIÈRE, vétérinaire, id.

DELAPORTE, docteur en droit, id.

DELARUE, docteur en droit, juge au tribunal civil, id.

DUBOIS (Georges), avoué, id.

DUCHESNE (Georges), manufacturier, id.

DUCHESNE (Paul), manufacturier, membre du cons. général et député, id.

ÉLISABETH, instituteur, à Courtonne-la-Meurdrac.

FLEURIOT, ancien président du tribunal de commerce, membre du conseil général, à Lisieux.

GAUTIER, instituteur communal, id.

GIBOURDEL, pharmacien, id.

GILLOTIN (Mme), propriétaire, id.

GRISON, négociant, à St-Désir, hameau du Camp-Franc.

GROULT (Edmond), avocat, docteur en droit, à Lisieux.

HANDJÉRI (le prince W.), au château de Manerbe.

JEANNE-DESLANDES fils, à Lisieux.

LA CROIX (de), greffier en chef du tribunal civil, id.

LECARPENTIER, manufacturier, à Lisieux.
LEMAIGNEN (Louis), id., id.
LETELLIER, négociant, ancien juge au tribunal de commerce, id.
LEVILLAIN, adjoint au maire de St-Désir de Lisieux.
LOUTREUL, président de la Société d'horticulture, à Lisieux.
MANOURY, principal du collège de Lisieux.
MICHEL, avoué, ancien maire de Lisieux.
MOISY, ancien notaire, à Lisieux.
MULOT (Eugène), id.
NEUVILLE (le marquis de), maire de Courtonne-la-Meurdrac.
PAPON (Alexandre), receveur de l'usine à gaz, à Lisieux.
PERRAULT, propriétaire, id.
PETIT, président de la Société d'émulation, id.
PUCHOT (Charles), boulevard Pont-l'Évêque, id.
SAMSON (Méry), manufacturier, id.
SAMSON (Jean), id., id.
SANSON, principal honoraire du collège, id.
SORTAIS, horloger, id.
TARGET, propriétaire, id.

—

Canton d'Orbec.

Inspecteur : M. HUE.

MM.

BARBOU, propriétaire, à Orbec.
BIBET, vétérinaire, id.
BONNEL (Gustave), fabricant de rubans, id.
CHEVREUIL, juge de paix, id.
COLBERT (le marquis de), député, à St-Julien-de-Mailloc.
DU MERLE (le comte), propriétaire, à La Vespière.
DU MERLE (Xavier), au château de La Vespière.
FERET, propriétaire, à Tordouet.

Formage, propriétaire, marchand de vaches, à Cernay.
Gassart (vicomte Didier de), au château de St-Paul-de-Courtonne.
Guilbert, constructeur-mécanicien, à Orbec.
Hue, docteur-médecin, maire d'Orbec.
Lanièce, percepteur de St-Martin-de-Bienfaite, à Orbec.
Lebarbé, notaire, id.
Leboucq, propriétaire, à Cerqueux.
Legrand (Alexandre), propriétaire, à Orbec.
Loir (l'abbé), curé de St-Martin-de-Bienfaite.
Lugan (Georges), pharmacien, à Orbec.
Moissard, propriétaire, adjoint au maire, à Orbec.
Motte, propriétaire, id.
Moutier, notaire, id.
Noinville (de), au château de St-Martin-de-Bienfaite.
Noinville (le comte Amédée de), propriétaire, à Orbec.
Oursel (Armand), capitaine des pompiers, id.
Pardieu (le comte Albert de), à Familly.
Peulvey (Alphonse), propriétaire, à Orbec.
Picard (Émile), id.
Picard (Georges), banquier, id.
Picard (Jules), propriétaire, id.
Picard (Raymond), banquier, id.
Poussin, cultivateur, id.
Quentin, propriétaire, id.
Rouvray (Jean-François), propriétaire, id.
Saillard, propriétaire, marchand de moutons, id.
Vigan (de) ancien inspecteur des forêts, à Cerqueux.
Vigan (Paul de), id.

—

Canton de Livarot.

Inspecteurs : MM. PETIT et DE NEUVILLE.

MM.

Fleuriel (Sylvain), propriétaire, à Mesnil-Germain.
Letellier (Félix), greffier de la justice de paix, à Livarot.

LYÉE DE BELLEAU (Ch. de), membre du conseil général, maire de Notre-Dame-de-Courson.
MESNIL-DURAND (le baron du), au Mesnil-Durand.
MONTGOMMERY (le comte de), au château de Fervaques.
NEUVILLE (le vicomte Paul de), maire de Livarot.
NEUVILLE (le vicomte Louis de), propriétaire, à St-Michel-de-Livet.
PETIT, receveur de l'enregistrement, à Livarot.
RACINE, notaire, id.
RIOULT DE BOIS-RIOULT, propriétaire, id.

—

Canton de St-Pierre-sur-Dives.

Inspecteur : M. MESNIL.

MM.

CHOPPIN (Octave), à St-Pierre-sur-Dives.
CLAUSIER, propriétaire, id.
COLLAS, docteur-médecin, conseiller général et maire, id.
DELACOUR, instituteur, à Vaudeloges.
DUCHESNE fils, imprimeur, à St-Pierre-sur-Dives.
LEROY, maire de St-Georges-en-Auge.
MESNIL, banquier, à St-Pierre-sur-Dives.
MOUTIER fils, propriétaire, à Mittois.
SEREY, agriculteur, à Bretteville-sur-Dives.

—

Canton de Mézidon.

Inspecteur : M. POUETTRE.

MM.

BACON, maire de Bissières.
BARDEL (Henri), maire de Mesnil-Mauger.
BAUDOIRE, greffier de la justice de paix, à Mézidon.
BEAUMONT (Élie de), à Canon.

BRUNET, médecin-vétérinaire, à Mézidon.
CARPENTIER (Henri), propriétaire, id.
DELAMARE, propriétaire, à St-Aubin-sur-Algot.
DUPONT, pharmacien, maire de Mézidon.
HINCELIN, propriétaire, à Biéville-en-Auge.
LARIVIÈRE-LECHERPIN, propriétaire, à Écajeul.
LÉGER, propriétaire, à Mesnil-Mauger.
LE MASLE (Ernest), propriétaire-agriculteur, à St-Pair-du-Mont.
LENEVEU (Henri), agriculteur, à Écajeul.
MONTBLANC, agriculteur, à Méry-Corbon.
POUETTRE aîné, suppléant du juge de paix, à Mézidon.

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'ÉVÊQUE.

Inspecteurs : MM. DE PRAILAUNÉ et LABEY.

Cantons de Pont-l'Évêque et de Trouville.

Inspecteur : M. MATHIEU, pharmacien.

MM.

BINETTE, ancien président de la Société d'agriculture, maire de St-Julien-sur-Calonne.
BONNECHOSE (de), propriétaire, à Pont-l'Évêque.
CROIX, propriétaire, à Blonville.
CUSSY (Mme la vicomtesse de), à Trouville.
DESBARRES, licencié en droit, à Pont-l'Évêque.
DESFONTENELLES (J. Hunoult), propriétaire-agriculteur, à St-Benoît-d'Hébertot.
DESPORTES (Jules), notaire, à Pont-l'Évêque.
DESROCQUES, greffier en chef du tribunal civil, id.

DUBOS, avoué, à Pont-l'Évêque.

DUPART, id., id.

FLANDIN, ancien député, au château de Betteville, près Pont-l'Évêque.

GUILLOT, ancien notaire, à Trouville.

HAUTPOUL (le comte d'), ancien maire, id.

LABEY, juge de paix en retraite, à Beaumont-en-Auge.

LA HAUTE (Gustave de), châlet de La Haute, à Deauville.

LE FEBVRE-MONTFORT, à St-Julien-sur-Calonne.

LEGRIP, avoué, à Pont-l'Évêque.

LÉGUILLON (Stanislas), ancien maire de Blonville.

LE MERCIER (Mme), propriétaire, à Touques.

LUCET, avoué, à Pont-l'Évêque.

MARTINIÈRE fils, à St-Étienne-la-Tillaye.

MATHIEU, pharmacien, à Pont-l'Évêque.

MINOT (l'abbé), curé d'Englesqueville.

NÉRON, propriétaire, au château de Pierrefitte, près Pont-l'Évêque.

PINÇON, architecte, à Trouville.

PRAILAUNÉ (de), avoué, secrétaire de la Société d'agriculture, à Pont-l'Évêque.

VAUQUELIN DE LA BROSSE (de), au château de Drumare, à Surville, près Pont-l'Évêque.

Canton d'Honfleur.

Inspecteur : M. LUARD.

MM.

DALIBERT (l'abbé), curé de Ste-Catherine de Honfleur.

LUARD, ancien membre du Conseil général, ancien maire de Honfleur.

PIEL (l'abbé L.), curé d'Équemauville.

SOREL (Mme C.-Hugues), à Honfleur.

Canton de Blangy.

Inspecteur : M. DELAMARRE.

MM.

Beaucourt (le comte de), de la Société française d'archéologie, au Mesnil-sur-Blangy.

Coquet de Genneville (Amand), propriétaire, à Manneville-la-Pipart.

Delamarre, notaire, ancien membre du conseil d'arrondissement, à Blangy.

Doublet, instituteur, à Blangy.

Lebourg (Arthur), propriétaire-herbager, à Bonneville-la-Louvet.

Leproux fils, herbager, à Manneville-la-Pipart.

Leproux (Gilles-Benjamin), propriétaire, au Mesnil-sur-Blangy.

Nonchet, propriétaire, aux Authieux-sur-Calonne.

—

Canton de Cambremer.

Inspecteur : M.

MM.

Gervais (Ch.), propriétaire, à Estrées-Notre-Dame.

Witt (Conrad de), propriétaire, membre du conseil général, au château du Val-Richer, maire de St-Ouen-le-Pin.

Witt (Cornélis de), propriétaire, ancien député, à St-Ouen-le-Pin.

—

Canton de Dozulé.

Inspecteur : M. de ROISSY.

MM.

Amet, propriétaire, à Dives.

Boyère, notaire, id.

CHEVALLIER, conseiller général, maire de Cricqueville-en-Auge.
CIVILLE (le comte de), au château de Longueval, à Cresseveuille.
GUILLOU, notaire, à Dozulé.
KOENIGSWARTER (Jules), à Putot.
PARIS D'ILLINS (Mme), propriétaire, à Villers-sur-Mer.
SERRAT (Émile), maire de Brucourt.
TARDIF, conseiller d'arrondissement, à Dozulé.
YANVILLE (Mme la comtesse d'), au château de Grangues.

MANCHE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. QUENAULT, ancien sous-préfet de Coutances, et HERVÉ DE SAINT-GERMAIN.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

Inspecteur : M. DESPLANQUES.

Inspecteurs cantonaux :

Canton de St-Lo, M. DESPLANQUES, maire de Ste-Croix.
— de Canisy, M.
— de St-Clair, MM. DE ROCHEFORT et DES HAMEAUX.
— de Percy, M.
— de St-Jean-de-Daye, M.
— de Marigny, M. DE LA BROISE.
— de Tessy, M. le marquis LE CHARTIER DE SÉDOUY.
— de Torigny, M. LE GOHIER DE PRÉCAIRE.

MM.
CANU (Charles), propriétaire, à Torigny.
CANU (Georges), médecin-vétérinaire, id.

DAM (Adrien), manufacturier, à Dangy.

DES HAMEAUX (Hervé), ancien maire de Cérisy-la-Forêt.

DESPLANQUES (Jules), propriétaire, maire de Ste-Croix de St-Lo.

DOLBET, archiviste du département, à St-Lo.

DIEU (Alfred), avocat, id.

DUBOIS (Ferdinand), conseiller de préfecture, id.

DUFOUC (Jules), propriétaire, à Percy.

ÉLIE (F.-J.-T.), imprimeur, à St-Lo.

HERVIEU (Adolphe), directeur de la Tuilerie d'Airel et Moon.

JOLY (Jules), notaire à Torigny.

LE CHARTIER DE SÉDOUY (le marquis), au château de Langotière, à Domjean.

LE CHARTIER DE SÉDOUY, au château de Beuvrigny.

LE GOHIER DE PRÉCAIRE, propriétaire, à Torigny.

LE GOHIER DE PRÉCAIRE (Raoul), ancien officier, id.

LE MASSON (Édouard), trésorier de la Société d'agriculture, à St-Lo.

MANOURY (Édouard), secrétaire de la Société d'agriculture, id.

MARIN (Ernest), docteur-médecin, au château de Béron, commune de Gourfaleur.

ONFROY, sous-directeur de la compagnie Granger, à St-Lo.

PATRY (Léon), négociant, id.

PAYEN DE LA GARANDERIE, juge de paix, président du comice agricole, à Tessy.

ROCHEFORT (de), conseiller d'arrondissement, à St-Jean-de-Savigny.

SAINT-MELEUC (de), au château de Dangy.

SAINT (Pierre-Victor), à Airel.

THÉRY, procureur de la République, à St-Lo.

TRÉFEU (Léon), à Cavigny.

YGOUF-LAVALLEY, à St-Lo.



ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Inspecteur : M. SÉBIRE.

Canton de Ste-Mère-Église.

Inspecteur : M. le marquis D'AIGNEAUX.

MM.

Aigneaux (le marquis d'), propriétaire, au château de l'Ile-Marie.
Beaufort (le comte de), au château de Plain-Marais, maire de Beuzeville-au-Plain.
Clément, propriétaire, à St-Germain-de-Varreville.
Godard, propriétaire, à Picauville.
Maillard (Céran), agriculteur, à Ste-Marie-du-Mont.
Prémont (Paul), propriétaire, id.

Canton de Montebourg.

Inspecteur : M. le comte DE PONTGIBAUD.

MM.

Desrains, ingénieur-constructeur, à Montebourg.
Flers (Ferdinand de), au château d'Hémévez.
La Fossardière (de), propriétaire, maire de Fontenay.
Le Moigne du Taillis, maire d'Urville, près Valognes.
Lemoigne, propriétaire, au Ham.
Pontgibaud (le comte César de), membre du conseil général, maire de St-Marcouf.

Canton de St-Sauveur-le-Vicomte

Inspecteur : M. FOUBERT.

MM.

Foubert, sénateur, à St-Sauveur-le-Vicomte.
Hamel fils, cultivateur, à Rauville-la-Place.
Hersan, conseiller d'arrondissement, à St-Sauveur-le-Vicomte.
Jacqueline, propriétaire, id.
La Bretonnière (le vicomte de), id., à Golleville.
La Houssaierie (de), propriétaire, maire de Colomby.
Parfouru (Anatole de), propriétaire, maire de Hauteville.

—

Canton de Quettehou.

Inspecteur : M. du MESNILDOT.

MM.

Boyer (de), propriétaire, à St-Vaast-la-Hougue.
Collas-Corderie, maire de Quettehou.
Lemarquand, Juge de Paix, à St-Vaast-la-Hougue.
Du Mesnildot (A.), maire d'Anneville-en-Saire.
Noel (François), cultivateur, à St-Vaast-la-Hougue.
Rouxel, ancien maire de Teurthéville-Bocage.
Valori (le comte Louis de), à Aumeville-Lestre.

—

Canton de Valognes.

Inspecteur : M. FOULON.

MM.

Bernard, propriétaire et négociant, à Valognes.
Bretel (Adolphe), négociant en beurre, id.
Bretel (Eugène), négociant en beurre, id.
Cadic (Stéphen), au château de Fantaisie, près de Valognes.

Carré (Louis), carrossier, à Valognes.

Douville (l'abbé), chapelain de la communauté des Bénédictines, id.

Doyard de Lamotte, libraire, id.

Foulon, avocat, id.

Gallemand (Edmond), président du tribunal civil, id.

Goubaux (Joseph), caissier de la caisse d'épargne, id.

Goubaux (Eugène), agent d'affaires, id.

Goubaux (Jérôme), avocat, id.

Grou, secrétaire de la sous-préfecture, id.

Guillebert-Beaumarais, propriétaire, id.

Hubert, propriétaire et boucher, id.

Humbert, propriétaire, id.

Lebiez, receveur de l'enregistrement, id.

Le Chevalier (Gustave), id.

Leclerc, avocat, adjoint au maire, id.

Leduc (Auguste), trésorier de la Société d'agriculture, id.

Lemaréchal, maître d'hôtel, au Louvre, id.

Oury (Lucien), notaire, id.

Parfouru (Gaston-Abasquéné de), propriétaire, à Yvetot.

Regnouf de Vains, propriétaire, au château de Pannelier, à Brix.

Rochette de Lempdes, ingénieur, à Valognes.

Samson, juge de paix, id.

Sebire, docteur-médecin, membre du conseil général de la Manche, maire de Valognes.

Tessero (le T. R. P.), eudiste, supérieur du petit séminaire, à Valognes.

Thouin, avoué, id.

Canton de Briquebec.

Inspecteur : M.

MM.

Bitouzé, propriétaire, à Négreville.

Chivré (le comte de), à Sottevast.

Le Marchand, propriétaire, à Rauville-la-Bigot.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Inspecteurs :

—

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Cherbourg, M. Noel.
— de Beaumont, M.
— d'Octeville, M. Périaux, à Querqueville.
— des Pieux, M.
— de St-Pierre-Église, M.

MM.

Bonfils, négociant, à Cherbourg.
Chivré (de), propriétaire, à Gonneville.
Houyvet, maire de Fermanville.
Le Breton, agriculteur, au Mesnil-au-Val.
Noel (Maurice), lieutenant de vaisseau, aide-de-camp du préfet maritime, à Cherbourg.
Périaux (Eugène), à Querqueville.
Pluquet, pharmacien, à Cherbourg.
Sauvegrain, propriétaire, à Flamanville.
Sellier, manufacturier, maire de Gonneville.
Sellier (Ernest), id., à Gonneville.
Sesmaisons (le comte Hervé de), propriétaire, à Flamanville.
Thomine (l'abbé), prêtre habitué, id.
Traynel (Henri de), au château de Querqueville.



ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

Inspecteur : M. ÉNAULT.

Inspecteurs cantonaux :

Ville et canton de Coutances, M. Énault.
Canton de Bréhal, M.
— de Cérisy-la-Salle, M. Varin de La Brunelière.
— de St-Malo-de-la-Lande, M. Chapelle, médecin, à Gouville.
— de Montmartin-sur-Mer, M. Le Fournier, maire de Blainville.
— de St-Sauveur-Lendelin, M. Ferrand de La Conté.
— de Lessay, N.
— de La Haye-du-Puits, M. de Beaudrap.

MM.

Annoville (d'), propriétaire, à Coutances.
Beaudrap (de), maire de Denneville.
Blondel (Charles), propriétaire, à Coutances.
Chevalier, avocat, adjoint au maire de Coutances.
Deschamps de Vadeville fils, propriétaire, à Monthuchon.
Delarue (Jules), notaire, à Coutances.
Dubreuil, avocat, à Hyenville.
Duchemin (Jean-Baptiste), greffier du tribunal civil, à Coutances.
Du Mesnil (le baron), ancien membre du conseil général, id.
Duperrouzel, avocat, id.
Enault (Ovide), propriétaire, rue Quesnel-Morinière, 42, id.
Ferrand de La Conté fils, à St-Sauveur-Lendelin.
Gallien (Paul), marchand de vins, à Coutances.
Gallien (Pierre), marchand de vins, id.
Gallien, notaire, à Blainville.
Galuski, propriétaire, à La Lande-de-Lessay.
Germain (Mgr), évêque de Coutances et Avranches.
Jehenne (Alfred), propriétaire, à Coutances.
Lair (l'abbé), proviseur du Lycée, id.
Lavcix (Félix), procureur de la République, id.

Lefournier, suppléant du juge de paix, maire de Blainville.

Lemare (Paul), propriétaire, à Coutances.

Lemuet, propriétaire, à La Vendelée.

Lemuet (Léon), propriétaire, à Coutances.

Le Pelletier, archiviste et profr de la Soc. d'horticulture, id.

Lescaudey de Maneville (Marcel), au château du Mesnil, à Bréhal.

Luce, propriétaire et adjoint, à Anneville-sur-Mer.

Magny (de), propriétaire, à Coutances.

Marie, avocat, id.

Michel de Monthuchon (Stanislas), propriétaire, au château de Monthuchon.

Mons (de), propriétaire et maire de Savigny.

Plaine, ancien sous-préfet, conseiller général, maire de Coutances.

Porét (Charles), conseiller d'arrondissement, maire de Denneville.

Poulain, notaire, à Coutances.

Quenault, ancien sous-préfet, à Montmartin.

Rabec (Léon), avocat, à Coutances.

Saillard, notaire, id.

Sallettes fils, imprimeur, id.

Savary, député, à Cérisy-la-Salle.

Tanquerey, docteur-médecin, à Coutances.

Tanquerey (Charles), avocat, id.

Varin de La Brunelière, ancien sous-préfet, maire de Notre-Dame-de-Cenilly.

Ysabet (l'abbé), ancien principal du collège d'Avranches, à Bricqueville-la-Blouette.

Canton de Périers.

Inspecteur : M. LÉVÊQUE.

MM.

Bailhache, (Charles) propriétaire, à Périers.

Blon (de), propriétaire, id.

Le Rendu, propriétaire, id.

Lévêque, notaire, id.

Canton de Gavray.

Inspecteur : M. GUERNIER.

MM.

ADDES-DESPRÉS, propriétaire, à Lengronne.
GENVRAIN, propriétaire.
GOURMONT (le comte de), conseiller d'arrondissement, maire de Mesnil-Villeman.
GUERNIER, notaire, à Gavray.
GUESNON-DESLONGCHAMPS (Charles), propriétaire, à Hambye.
HUE, propriétaire, à Gavray.
HUREL-LAFOURRIÈRE, avocat et propriétaire, à Hambye.
LEBRUN, propriétaire, à St-Denis-le-Gast.
LECAUF, propriétaire, à Gavray.
MOBECQ (le comte), propriétaire, à Ver.
PIEL-FÉRONNIÈRE, conseiller général et maire, à Mesnil-Amand.
PIGNOLLET, ancien notaire, propriétaire, à Hambye.
ROSEY, maire de Sourdeval, propriétaire, id.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Inspecteur : M.

Inspecteurs cantonaux :

Canton d'Avranches, M. GARNOT.
— de St-James, M. DE GUITTON DE LA VILLEBERGE.
— de Pontorson, M. le marquis A. DE VERDUN DE LA CRENNE, propriétaire, à Aucey.
— de Sartilly, M.
— de Brécey, M.

Canton de Ducey, M.
— de La Haye-Pesnel, M. Jonquier, à Ste-Pience.

MM.

Blin, vétérinaire, à Avranches.
Cacqueray (le marquis Gaston de), au château de Macey.
Canisy (le comte Paul de), propriétaire, à St-James.
Cochet (Paul), médecin, propriétaire, à Avranches.
Couraye du Parc, propriétaire, id.
Du Homme de Chassilly, propriétaire, à Avranches.
Dupont, ancien notaire, id.
Élie, ancien élève de Grignon, id.
Ernault, propriétaire, au Val-St-Pair.
Garnot, propriétaire, id.
Gibert (Henri), imprimeur, à Avranches.
Gibert (Paul), homme de lettres, id.
Graveron (de), boulevard du Sud, 33, id.
Guitton de La Villeberge (le vicomte de), propriétaire, id.
Hamel (Léon), horticulteur, id.
Jonquier, propriétaire, au château du Parc, à Ste-Pience.
Jourdan, notaire, à Avranches.
Langlois, agent-voyer d'arrondissement, id.
Legendre (Louis), cultivateur, à St-James.
Le Héricher (Édouard), à Avranches.
Le Marchand, sous-préfet, id.
Loyer (Philippe), docteur-médecin militaire en retraite, id.
Mauduit (Sosthènes), cultivateur, à St-Martin-des-Champs.
Mobecq (de), rue du Séminaire, 17, à Avranches.
Payen de Chavoy (Adrien), propriétaire, à Avranches.
Plaut (Julien), propriétaire au château du Parc, à Ste-Pience.
Potier de La Varde, boulevard du Sud, 33, à Avranches.
Saint-Germain (Hervé de), ancien sénateur, à St-Pierre-Langers.
Verdun de La Crenne (le marquis A. de), propriétaire, à Aucey.

Canton de Granville.

Inspecteur : M. FERAY.

MM.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, à Granville.
BEUST, ancien maire de Granville.
CHERPIN, armateur, à Granville.
CHESNAIS, avocat, conseiller municipal, id.
DUBREUIL, avocat, id.
FERAY, propriétaire, id.
HACHIN (le baron), propriétaire, id.
JOUAULT (Ernest-Charles), London and South Western Railway, id.
POTIER DE LA VARDE, à St-Pair.
TAURINE, notaire, à Granville.
THÉBAULT, agent-voyer, id.

—

Canton de Villedieu.

Inspecteur : M. HAVARD.

MM.

HAVARD (Adolphe), fondeur de cloches, à Villedieu.
LOYER (Emilien), propriétaire, à la Trinité, près Villedieu.
SURIRAY, maître d'hôtel, à Villedieu.
TÉTREL, maire, id.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Inspecteur : M. MOULIN.

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Mortain, M. POULAIN-DUMARAIS, maire du Neufbourg.
— de St-Hilaire-du-Harcouet, M. BRÉHIER, maire.
— d'Isigny, M. DE LA CHESNAYE.
— de St-Pois, M. D'AURAY DE SAINT-POIS, propriétaire.
— du Teilleul, M. D'AVENEL, maire, à Heussé.

Canton de Barenton, le comte DE FAILLY, au château de Bourberouge.
— de Sourdeval, M. LORIER.
— de Juvigny, M. LE GRAND (Anatole), conseiller général, à Romagny.

MM.

ACHARD DE LA VENTE (Joseph), propriétaire, à St-Cyr-du-Bailleul.
AMELINE (l'abbé), supér. du séminaire de l'Abbaye-Blanche, à Mortain.
ANFRAY (Ambroise), cultivateur, à Barenton.
AURAY DE SAINT-POIS (le marquis d'), maire de St-Pois.
AVENEL (d'), à Heussé.
BAILLANCOURT (de), ancien receveur particulier des finances, à Mortain.
BÉCHET, maire de Barenton.
BRÉHIER, maire de St-Hilaire-du-Harcouet.
BRÉHIER (Julien), propriétaire, id.
BROUX, ancien agent-voyer d'arrondissement, à Mortain.
CARVILLE (Ernest de), à Bois-Yvon.
CARVILLE (Gautier de), maire de St-Jean-du-Corail, par Mortain.
CRUCHET, notaire, au Buat.
DATIN, notaire, à St-Pois.
DATIN, ancien notaire, à St-Hilaire-du-Harcouet.
DAVENEL, maire de Heussé.
DUPONT (Hyacinthe), à Virey.
FAILLY (le comte de), au château de Bourberouge, à St-Jean-du-Corail.
FAUCHON, propriétaire, à St-Hilaire-du-Harcouet.
GRAINVILLE (le baron de), au château de Parigny.
GUÉRIN, propriétaire, au Mesnil-Thébault.
GUÉRIN (Charles), propriétaire, id.
HAMEL DE MILLY (du), propriétaire, à Milly.
LABICHE, conseiller général, à Sourdeval.
LA CHESNAYE (de), juge de paix, à Isigny.
LADVOUÉ, trésorier de la Société d'agriculture, à Mortain.
LAIR, propriétaire, à Virey.
LE GRAND (Arthur), député, membre du conseil général, à Milly.
LE GRAND (Anatole), conseiller général, à Romagny.

Le Nicolais père, négociant, à Sourdeval.
Le Rebours, ancien juge de paix, à St-Hilaire-du-Harcouet.
Le Roux, propriétaire, aux Loges-Marchis.
Lobier, maire de Sourdeval.
Martin, professeur d'agriculture, à Mortain.
Moulin (Henri), maire de Mortain.
Piel, propriétaire, ancien maire, à Mortain.
Porée (Henri), 1er adjoint au maire de St-Hilaire du-Harcouet.
Poulain-Dumarais, maire du Neufbourg.
Poulain (Henri), avoué, à Mortain.
Poullain (l'abbé), curé-doyen de Sourdeval.
Queslier, conseiller d'arrondissement, à Mortain.
Robillard de Beaurepaire (Joseph de), à Martigny.
Rougé (le comte de), propriétaire, à St-Symphorien, par St-Hilaire-du-Harcouet.
Roullin, docteur-médecin, id.
Vaufleury (de), colonel en retraite, à Mortain.
Véron, agent d'affaires, à St-Hilaire-du-Harcouet.

ORNE.

Inspecteurs divisionnaires:

MM. de LA SICOTIÈRE, à Alençon, et le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, à Sassy.

ARRONDISSEMENT D'ALENÇON.

Inspecteur : M. LE COINTRE.

Cantons d'Alençon et de Carrouges.

Inspecteur : M. BOISSIÈRE.

MM.

Boissière, directeur de verreries, à Alençon.
Boivin-Champeaux (Alfred), avocat, id.

DEHAIL, propriétaire-cultivateur, rue St-Blaise, à Alençon.
DUVAL, archiviste du département, id.
HALBOUT, notaire, id.
LA GARENNE (de), ancien secrétaire-général de la Préfecture, id.
LA SICOTIÈRE (Léon de), avocat, sénateur, id.
LE COINTRE-DUPONT, propriétaire, id.
LE COINTRE (Eugène), membre du conseil général de l'Orne, id.
LEVAVASSEUR-BAUDRY, avocat, id.
LIBERT (Marcel), docteur-médecin, id.
MARCHAND-SAILLANT, négociant, maire d'Alençon.
RICHER-LÉVESQUE, négociant, à Alençon.

—

Canton de Séez.

Inspecteur :

MM.

DUJARDIN, propriétaire, à Séez.
GUIBOUT, percepteur, id.
LOYER, pharmacien, id.
PRÉBOIS (Paul), notaire, id.
SÉNÉCHAL, membre du conseil général, maire de Séez.

—

Canton de Mesle-sur-Sarthe.

Inspecteurs : MM. FORCINAL et DE BARBEREY.

MM.

BARBEREY (de), au château de Matignon, à Essai.
FORCINAL, membre du conseil général, à St-Aubin-d'Appenay.
GÉRARD, maire du Mesle-sur-Sarthe.
MARESCOT (le marquis de), au Mesle-sur-Sarthe.
ROEDERER (le comte), président du comice agricole, au château du Bois-Roussel.
ROMANET (le comte de), propriétaire, à Aunay-les-Bois.

Canton de Courtomer.

Inspecteur : M. HENRY, notaire, à Ste-Scolasse.

MM.

BEAUCOUDREY (de), ancien membre du conseil général, à Percy.
BOUTTEMONT (de), au château de Boultemont, à Domjean.
BUISSON, maire de Mont-Chevrel.
COTEREL LA SAUSSAYE fils, propriétaire, à Ferrière-la-Verrerie.
HENRY, notaire, à Ste-Scolasse.
LESAGE, membre du conseil général, maire de Courtomer.
POPHILLAT, juge de paix, à Courtomer.
ROUIL (Irénée du), propriétaire, id.
SAINT-AIGNAN (de), maire de Ste-Scolasse.
TURENNE (le comte de), propriétaire, id.

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN.

Inspecteur : M. VICTOR GUYON DES DIGUÈRES.

Canton d'Argentan.

Inspecteur : M. GERMAIN-LACOUR.

MM.

BONNAIRE, greffier du tribunal civil, à Argentan.
BOSCHET, avocat, juge suppléant au tribunal civil, id.
BOURGEOIS, ancien président du tribunal de commerce, id.
BRIDEREY, pharmacien, id.
CHESNEL, ancien avoué, id.
CROPAT, directeur de la caisse d'épargne, id.
DORNOIS (Albert), à Sévigny.
DUBOIS, juge de paix, à Argentan.
FONTENAY (le baron Edgard de), propriétaire, à Urou.

Fossey (Henri), avocat, à Argentan.
Gallot-Lavallée (Pierre), maire d'Occaignes, id.
Germain-Lacour, maire de Moulins-sur-Orne.
Guyon des Diguères (Victor), propriétaire, maire de Sévigny.
Guyon des Diguères (Elphège), au château de Bellegarde, à Sévigny.
Hélie, notaire, à Argentan.
Heurtaux, avoué, id.
Lair-Dubreuil, notaire, id.
Lautour (Auguste), maire d'Aulnou-le-Faucon, près Argentan.
Leboucher-Dutaillis (fils), conseiller municipal, à Argentan.
Lecouturier, ancien adjoint au maire, avocat, id.
Morand, propriétaire, id.
Noché, juge au tribunal de commerce, id.
Quénot (Eugène), maître d'hôtel aux Trois-Maries, id.
Souquet-Delatour fils, propriétaire, à Moulins-sur-Orne.

—

Canton de Briouze.

Inspecteurs : MM. BOURGEOIS et DE LAPLANCHE.

MM.

De Laplanche, notaire, à St-Hilaire-de-Briouze.
Du Bosc (Maxime), propriétaire, à Pointel.
Le Mancel, vétérinaire, à Briouze.
Louisfer, argriculteur, à Lougé-sur-Maire.
Le Vavasseur (Gustave), membre du conseil général, à La Lande-de-Lougé.

—

Canton d'Écouché.

Inspecteurs : MM. A. GUILLOU et A. DES DIGUÈRES.

MM.

Cénival (Louis de), au château de la Marre, à Fleuré.
Champagne (le marquis de), au château de Mesniljean.

Des Diguères (A.), au château de Mesnilglaise, à Batilly.
Guérin-Beaupré, maître de forges, à Bouoé.
Guillou (l'abbé), curé de Vieux-Pont, près Écouché.
Legrix, maire de Rânes.
Pringault, agent-voyer, à Écouché.

—

Cantons d'Exmes et de Merlerault.

Inspecteur : M. de FLERS.

MM.

Decaux, conseiller d'arrondissement, à Villebadin.
Du Mesnil du Buisson (le vicomte), au château de Champ-Haut.
Flers (le comte Alfred de), sénateur, au château de Villebadin.
Lemesle (Émile), négociant, à St-Pierre-la-Rivière.
Le Sénéchal, propriétaire, au Merlerault.
Saint-Pierre (le marquis de), au château de la Vente, à Silli-en-Gouffern.
Soubzlebieu (de), maire du Pin.
Thélin (de), sous-directeur du Haras, au Pin.

—

Canton de Putanges.

Inspecteur : M. le comte Christian de VIGNERAL.

MM.

Caulaincourt (de), à Giel.
Clouet (Gaston), propriétaire, à Putanges.
Des Moutis, propriétaire, à La Forêt-Auvray.
Ginoux, propriétaire, à Neuvy-au-Houlme.
Vigneral (Christian de), colonel d'état-major, à Ry.

—

Cantons de Trun et de Gacé.

Inspecteur : M. CANIVET, propriétaire, à Chambois.

MM.

CANIVET (Auguste), propriétaire, au château de Chambois.
GAUCHET, docteur-médecin, maire de Chambois.
GROSSE-DUPERRON Albert), juge de paix, à Trun.
LAURENT (Mme), propriétaire, à Chambois.
LAVAL (de), au château de Raveton.
LEBOEUF (le maréchal), à Chambois.
MORAND, propriétaire, maire de Coulmer.
PELTEREAU (Henri), conseiller général, au château de Fontaine-les-Bassets.
PICHON (Léopold), percepteur, à Chambois.
TIERCELIN (Charles), propriétaire, à Magny.

Canton de Mortrée.

Inspecteur : M. LÉGER.

MM.

AUDIFFRET-PASQUIER (le duc d'), ancien président du Sénat, propriétaire, à Sassy.
GRÉGOIRE fils, propriétaire, à Almenèches.
LÉGER, maire de Vrigny, au château de Vrigny.
MOULIN DE LA BRETÈCHE (Mme DU), à Tercey.
POMIQUET, sénateur, au château de Blanchelande.
TURQUET (Jules), propriétaire, à Almenèches.

Canton de Vimoutiers.

Inspecteurs : MM. BRIAND et le baron DE MACKAU.

MM.

BESNOU (Ch.), conseiller municipal, au Sap.
BIENVENU, ancien notaire à Vimoutiers.

BRIAND, propriétaire, à Pontchardon.
CHAUVEL, banquier, à Vimoutiers.
CHOISNE (Gustave), agriculteur, au Sap.
DELISLE (Henri), propriétaire, à Vimoutiers.
D'ÉPINEVILLE, propriétaire, à Ticheville.
DUHAMEL, botaniste, à Camembert.
FORTIN, maire, à Vimoutiers.
FOULON, propriétaire-cultivateur, au Sap.
GASNIER, propriétaire, à Vimoutiers.
JULIEN (Eugène), cultivateur, à Pontchardon.
LANIEL (Henri), manufacturier, id.
MACKAU (le baron de), député, au château de Vimer.
PAYNEL (Victor), fabricant de fromages de Camembert, à Champosoult.
PERNELLE, propriétaire, à Vimoutiers.
TAILFER, négociant, id.

ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT.

Inspecteurs : MM. SCHNETZ, membre du Conseil général, à Flers; BLANCHETIÈRE, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, à Domfront.

Canton de Domfront.

Inspecteur : M. HOUSSIN DE SAINT-LAURENT.

MM.

BICHAIN, architecte, à Domfront.
BIDARD (Georges), propriétaire, à St-Bosmer.
BIDARD, docteur-médecin, à Domfront.
BLANCHETIÈRE, membre de plusieurs sociétés savantes, id.
GUÉRIN (Constant), propriétaire, id.
GUILMARD, avoué, id.
HAMARD (Jean, propriétaire, à St-Bosmer.
HOUSSIN DE SAINT-LAURENT (le baron), conseiller général, directeur de la ferme-école du Sault-Gautier, près Domfront.

LECLERC, avoué, à Domfront.
LE MARQUAND, président du Tribunal civil, id.
LIARD, imprimeur, id.
LIVACHE, notaire, maire de Ceaucé.
POTTIER-LARUE, à Domfront.
TOUTAIN, instituteur communal, à Ceaucé.

Canton de Passais.

Inspecteur : M. ACHARD DES HAUTES-NOES.

MM.

ACHARD DES HAUTES-NOES, licencié en droit, à St-Mars-d'Égrenne.
DOYNEL (le comte), au château de Torchamps.

Canton de La Ferté-Macé.

Inspecteur : M. PILATRIE.

MM.

BARRÉ (le docteur), à La Ferté-Macé.
BARRÉ-GENTIL, négociant, id.
BARRÉ (Marc), à La Sauvagère.
BLANZAY (Jules de), maire de Tessé-la-Madeleine.
BOBOT-DESCOUTURES, manufacturier, à La Ferté-Macé.
BOUCHARD (Victor), id.
CHALLEMEL (Wilfrid), propriétaire, id.
CONTADES (le comte de), au château de St-Maurice-du-Désert.
FROTTÉ (le comte Alphonse de), au château de Couterne.
GOUPIL (Louis), propriétaire, au château de La Roche, à Tessé-la-Madeleine.
LA RAILLÈRE (Marc de), à Pont-Chapelle, par La Ferté-Macé.
LE MEUNIER DE LA RAILLÈRE (Gustave), maire de La Ferté-Macé.

LEUDIÈRE (Eugène), négociant, à Méhoudin.
LESAGE BRIÈRE, à La Ferté-Macé.
LORY (le docteur Louis), id.
MARTIN (Constant), propriétaire, à Tessé-la-Madeleine.
PILATRIE (Arthur), manufacturier, à La Ferté-Macé.

—

Canton de Messei.

Inspecteur : M.

MM.

GÉVELOT, député, à Dieufit.

—

Canton de Flers.

Inspecteur : M. TOUSSAINT.

MM.

APPERT (Jules), propriétaire, à Flers.
BARRÉ, propriétaire, id.
BUFFARD (Victor), apprêteur, id.
CLOPDIE, négociant, id.
DALIGAULD (Ferdinand), négociant, id.
DELAUNAY-LARIVIÈRE, fabricant, id.
DUGUÉ (Auguste), id., id.
DUGUÉ (Wladimir), id., id.
DUPERRON fils, pharmacien, id.
FÉRON (Antonin), id., id.
GALLET frères jeunes et Cie, négociants, id.
HUE (Virgile), négociant, id.
HUET (Désiré), à la Chapelle-aux-Moines, près Flers.
LAUMÔNIER (Charles), propriétaire, à Flers.
LECORNU (l'abbé), curé-doyen de Flers.

LEDOYEN (Charles), négociant, à Flers.

LEFRANÇOIS (Eug.), fabricant, id.

LEGRAND (Jules), négociant, id.

LENEVEU (Albert), fabricant, id.

LOUVEL (Charles), employé à la succursale de la Banque de France, id.

LOUVET (François), marchand de coton, id.

MORIN (Henri), licencié en droit, id.

MURIE (Romule), architecte de la Ville, id.

MURIE (Aristide), fabricant, id.

SALLES (Julien), notaire, id.

SCHNETZ (Philippe), membre du Conseil général, à Flers.

TOUSSAINT, membre de l'Institut des provinces, ancien maire de Flers.

Canton d'Athis.

Inspecteur : M. LEFÉBURE.

MM.

LEFÉBURE, député, ancien secrétaire général du ministère des finances, à Ronfeugeray.

VELBY, propriétaire, au Rocher-d'Épinouse, commune d'Athis.

Canton de Tinchebray.

Inspecteur : M.

MM.

BERTHOUT (l'abbé), curé d'Yvrandes.

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE.

Inspecteur : M. QUÊNU, avoué.

—

Canton de Mortagne.

Inspecteur : M.

MM.

CHARTIER, avocat, à Mortagne.
CHILARD (Victor-Désiré), avoué honoraire, id.
QUÊNU, avoué, suppléant du juge de paix, id.
ROQUIÈRE (Octave), juge, id.
SAUGERON (Paul), licencié en droit, avoué, id.

—

Canton de Pervenchères.

Inspecteur : N.....

MM.

CHASOT (de), ancien député au Corps législatif, à Éperrais.
VADE, propriétaire, à La Guerrière.

—

Canton de Moulins-la-Marche.

Inspecteur : M. le marquis DE FALENDRE.

MM.

SAINT-PIERRE (de), propriétaire, au château des Genettes.
THIBAULT-HOUDELLIÈRE, propriétaire, aux Genettes.

—

Canton de L'Aigle.

Inspecteur : M. BEAU.

MM.

Bautier (Alfred), notaire, ancien conseiller d'arrondissement, à L'Aigle.

Beau (Amédée), notaire à Paris, au château de Tubœuf.

Blanchon, arquebusier, à L'Aigle.

Blanchon, propriétaire, à La Gallerie.

Bohin, manufacturier, au Moulin-à-Vent, à L'Aigle.

Boucher, rentier, id.

Boucher, propriétaire, ancien teneur de livres, id.

Bourgeois, architecte, id.

Bourget, propriétaire, id.

Bouvry (Constant), à St-Symphorien.

Bouvry (Amand), manufacturier, maire de St-Sulpice.

Chevalier aîné, marchand de nouveautés, à L'Aigle.

Chevalier jeune, marchand de nouveautés, id.

Cubain, marchand drapier, id.

David, pépiniériste, à La Chapelle-Viel.

Delacroix (Henri), propriétaire, à L'Aigle.

Delanoe, id., id.

Desdouest, propriétaire, à Beaufay.

Dorey (François), id., à L'Aigle.

Fournier-Laroche, manufacturier, à Gondrillier.

Guillemare, maire de St-Ouen-sur-Iton.

Hurel (Charles), manufacturier, à L'Aigle.

Lefèvre-Rossignol, propriétaire, à Ecorcei, près L'Aigle.

Leport de La Tuilerie, à L'Aigle.

Masson-Bourelier, propriétaire, id.

Mazier, notaire, capitaine des Sapeurs-Pompiers, à L'Aigle et à Randonnay.

Michel, propriétaire, à L'Aigle.

Montault (le comte de), id., id.

OZANNE-HERMEY, propriétaire, à Gacé.

PAIZOT, à St-Symphorien.

ROUYER, docteur-médecin, à L'Aigle.

SIMARD DE PITRAY (le vicomte Émile de), au château de Livet, près L'Aigle.

VALPINÇON, ancien conseiller général, au Mesnil-Hubert.

VALPINÇON (Gustave), id.

VALPINÇON (Charles), id.

VIVIEN, notaire, à L'Aigle.

—

Canton de Tourouvre.

Inspecteur : M. PIGET.

MM.

CHARENCEY (le comte de), au château de Champ-Thierry, commune de St-Maurice-lès-Charencey.

PIGET, propriétaire de la Verrerie, maire de Tourouvre.

—

Canton de Longni.

Inspecteur : M. DE BRÉBISSON.

MM.

BRÉBISSON (René de), au château des Forges, par Longni.

OZANNE, docteur-médecin, à Longni.

—

Canton de Bellême.

Inspecteur : M.

MM.

AUNET, notaire, à Bellême.

BRIÈRE (Casimir), propriétaire, id.

Orglandes (le comte d'), maire d'Igé.

Vauvineux (le comte de), au château des Cimises, commune de Vaunoise.

—

Canton de Nocé.

Inspecteur : N.....

MM.

Borset, ancien notaire, à Nocé.

Chouanard, cultivateur, à Verrières.

Fardouet, cultivateur, à La Beuvrière, maire de Verrières.

Fromage, propriétaire, à St-Cyr-la-Rosière.

Garreau, ancien huissier, à Nocé.

Lequesne, ancien principal clerc de notaire, id.

Lesec, ancien notaire, à Préaux.

Liberge (Jules), propriétaire, à Champ-Doré, commune de Corubert.

Liberge (Léon), propriétaire, à Corubert.

Massiot père, juge suppléant à Nogent-le-Rotrou, propriétaire, à Berd'huis.

Meunier (Alexis), propriétaire, à L'Espérance, commune de Verrières

Michaudel, propriétaire, maire de Préaux.

Morin, maire de St-Cyr-la-Rosière.

Petit, percepteur, à Nocé.

Picard, expert-géomètre, à Dancé.

Ségouin, cultivateur au Prieuré, commune de St-Cyr-la-Rosière.

Térin (Eugène), propriétaire, à Verrières.

—

Canton du Theil.

Inspecteur : N.....

MM.

Ducœurjoly, maire de Céton.

Gillette, instituteur, à St-Germain-de-la-Coudre.

[illegible], juge de paix, au Theil.

[illegible], conseiller général, à Céton.

Le [illegible] de [illegible], propriétaire, à L'Hermitière.

[illegible], propriétaire, aux Tailles, commune du Theil.

Ségouin, cultivateur, à St-Germain-de-la-Coudre.

—

Canton de Rémalard.

Inspecteur : M. LOUVEL.

MM.

Andlau (le comte Gustave d'), conseiller général du canton de Rémalard, au château de Voré.

Ducré de La Fauconnerie, député, au château de La Fauconnerie, commune de St-Germain-des-Grois.

Gautier, brigadier-chef des chemins vicinaux de la circonscription, à Rémalard.

Louvel, maître de pension, officier d'Académie, id.

—

EURE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. de BOSTOLAN, au Buisson-Garembourg, et MALBRANCHE, membre de la Société de l'Eure, à Bernay.

—

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Inspecteur : M. PETIT.

—

Ville et cantons d'Évreux.

Inspecteur : M.

MM.

Alvimare (d'), au château du Buisson-Garembourg.

BUISSON fils (Maxime), chimiste, trésorier de la Société d'Agriculture, à Évreux.
CHAMPIGNY (le marquis de), au château de Normanville.
CHILARD (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier des armées d'Orient et d'Italie, curé de St-Sébastien.
CLÉMENT DE LA RONCIÈRE LE NOURY (la baronne), au château de Cracouville.
DELAPORTE, à Évreux.
DESCHAMPS, ancien maire d'Évreux.
DUBOS, ancien principal clerc de notaire, à Évreux.
DUMOUTIER (Charles), cultivateur, à Claville.
GROLLEAU (Mgr), évêque d'Évreux.
IZARN, propriétaire, à Évreux.
JANCIGNY (Alfred de), ancien préfet, rue du Parvis-Notre-Dame, id.
LEBEURIER (l'abbé), ancien archiviste du département, id.
LE BRETON, conseiller de préfecture, id.
LEMARIÉ (Jules), à Reuilly.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire, à Évreux.
MÉRY (Paul), id., id.
PETIT (Léon), juge suppléant, id.
ROSTOLAN (le comte de), au château du Buisson-Garembourg.
SALVANDY (le comte de), au château de Graveron.
SURHOMME, instituteur, à Navarre.
VÉRON (Adolphe), greffier de la justice de paix, agronome, à Évreux.

—

Canton de Conches.

Inspecteurs : MM. le duc DE CLERMONT-TONNERRE et LE MÉNAGER.

MM.

BARBIÉ DU BOCAGE, membre de la Société de géographie et de la Société des agriculteurs de France, au château de Quenet près Conches.
BAZIRET, négociant, à Conches.

BLANVILLAIN, négociant, au Fidelaire.
CAILLE-DE-SAINT-PIERRE, négociant, à Conches.
CAUCHOIX, propriétaire, id.
CHARPENTIER, propriétaire, à Émanville.
CLERMONT-TONNERRE (le duc de), membre du Conseil général, au château de Glisolles.
COLOMBE, éleveur, à Émanville.
DUMOUTIER, farinier, à La Croisille.
FONTAINE, propriétaire, au château du Fresne.
GOUJARD, agriculteur, à Gaudreville.
HERVIEU, agriculteur, au Vieux-Conches près Conches.
LAUMONIER, sculpteur, à Conches.
LE MÉNAGER, notaire, id.
LETAUD, ingénieur, directeur général des fonderies du Vieux-Conches et Breteuil, à Conches.
LETAUD fils, avocat, id.
LEVEAU, banquier, id.
MARTIN, docteur-médecin, id.
METTON, propriétaire, à Faverolles.
PALFROY, maître tanneur, à Conches.
PARENT DU CHATELET, directeur-fondateur de la colonie de Nagel, au château de Nagel.
PAUMIER, agriculteur à Mesnil-Hardray.
PETIT, pharmacien, à Conches.
PICHON, pharmacien, id.
ROBIN, négociant en vins, à Conches.
VAVASSEUR, herbager, à Glisolles.

Canton de Damville.

Inspecteurs : MM. le marquis DE CHAMBRAY et BOUQUELON.

MM.

BOUQUELON, propriétaire, à Damville.
BRIARE, propriétaire et usinier, id.
CHAMBRAY (le marquis de), au château de Chambray, à Gouville.

Chéron (Philippe), cultivateur, à Grandvilliers.
Davoud (Ernest), à Thomer-la-Sogne.
Dujardin, propriétaire et maire, à Coulonges.
Duvallet (Eugène), propriétaire, à Damville.
Erard (le comte G. d'), au château d'Hellenvilliers.
Fouché (Maurice-Charles), propriétaire, à Coulonges.
Fouquet (Pierre-Désiré), cultivateur, à Chambray, à Gouville.
Gastine, instituteur, à Damville.
Gosse, à Boissy-sur-Damville.
Guicheux, cultivateur, à Damville.
Hellard-Petit, agriculteur, à Gouville.
Le Goux, propriétaire, adjoint au maire, à Damville.
Malhappe (Pierre-Frédéric), cultivateur, à Grandvilliers.
Millard, propriétaire, à Villez-Champ-Dominel.
Perron, cultivateur et propriétaire, au Sacq.
Pourvu-Roger, propriétaire et maire, à Boissy-sur-Damville.

Canton de St-André-en-la-Marche.

Inspecteur : M. LE BIGRE.

M. Le Bigre, cultivateur, maire d'Ivry-la-Bataille.

Canton de Pacy.

Inspecteur : M. LEDOUX.

MM.

Degrand, ingénieur en chef, propriétaire, au château du Buisson-de-Mai.
Ledoux, cultivateur, à St-Aquilin.
Tristan (Désiré), à Boncourt.

Canton de Rugles.

Inspecteur : M. FOUQUET.

MM.

BÉRANGER, charron, à La Neuve-Lyre.
CHEVALIER (Ernest), cultivateur, au Bois-Arnault.
COURTEILLES (le vicomte Ludovic de), à Chaise-Dieu-du-Theil.
DUTERTRE (Amand), cultivateur, à La Neuve-Lyre.
FOUQUET (Albert), à Rugles.
LEGRAIN, géomètre, id.
LONDE fils (Alphonse), teinturier, à La Neuve-Lyre.
MAILLARD (Léon), propriétaire, à Rugles.
MESSEY (Edgar de), propriétaire, au château de Messey, près Rugles.
PANTOU, cultivateur, à Rugles.
RASSANT, agriculteur et marchand de moutons, id.
THOREL-HOMO, marchand de fers, quincaillier, id.

—

Canton de Verneuil.

Inspecteur : M. DE PETITEVILLE.

MM.

AVENEL (Raoul), propriétaire, à Verneuil.
CUBAIN (Paul), à Courteilles.
PETITEVILLE (le vicomte Raymond de), au château de Petiteville, commune de Gournay-le-Guérin.

—

Canton de Breteuil.

Inspecteur : M.

M. GROULT, ancien notaire, à Breteuil.

Canton de Nonancourt.

Inspecteur : M. DE VANSSAY.

MM.

DIDOT (Paul), fabricant de papiers, au Mesnil-sur-Estrée.
ROSSE-GONOR, propriétaire, à Dreux.
ROYER, maire de Nonancourt.
VANSSAY (de), manufacturier, à Nonancourt.
WADDINGTON, manufacturier, à St-Germain-sur-Avre.
WULLIAMY (Théodore), manufacturier, à Nonancourt.

Canton de Vernon.

Inspecteur : M. NOUVEL.

MM.

BRÉAUTÉ, antiquaire, à Vernon.
BROSSÉ, instituteur, à St-Marcel.
CAMUS, négociant en vins, à Vernon.
DELAROCHE (Jules), cultivateur, à Chanteloup.
DU CHATEAU (le colonel), à Vernon.
GUÉRIN, ancien secrétaire de la Mairie de Vernon, à Vernonnet.
MONTANDON jeune, mécanicien, à Vernon.
NOUVEL, propriétaire, au château de la Ronce, par Évreux.
OGERREAU, tanneur, à Vernon.
RENAUT (Anatole), ex-architecte de la ville de Vernon.
VITET, négociant, à Vernon.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Inspecteurs : MM. ÉMILE VY, conseiller général, et LAMBERT, avoué.

Canton de Bernay.

Inspecteur : M. LAMBERT.

MM.

DAUGER (le comte), au château de Menneval.
BOREL, professeur, à Bernay.
CAUCHEPIN, quincaillier, id.
DULAC DE FUGÈRES, président du Tribunal civil, id.
HACHE, notaire honoraire, ancien adjoint au maire de Bernay.
LAIR (Casimir), à St-Léger-du-Boscdel.
LAMBERT, avoué, à Bernay.
LE RENARD-LAVALLÉE, juge au Tribunal civil, id.
MALBRANCHE, ancien greffier du Tribunal de commerce, id.
MARIE (Victor), avocat, id.
PRODHOMME (Émile), ancien architecte, id.
SEMENT fils aîné, ancien négociant, id.
SEMENT fils jeune, négociant, id.
SIMON, ancien notaire, conseiller général, id.
VAUCANU, avoué, id.
VY (Émile), conseiller général, id.

Canton de Beaumesnil.

Inspecteur :

MM.

COTIS, ancien notaire, à La Barre.
DUROY (Isidore), ancien marchand de bois, id.
GASTINE (le docteur), id.
QUEVILLY (Henri), propriétaire, à Beaumesnil.

Canton de Beaumont-le-Roger.

Inspecteur : M. LOISEL.

M. Loisel, ancien maître de poste, membre de la Société française d'Archéologie, à La Rivière-Thibouville.

—

Canton de Brionne.

Inspecteur : M.

MM.

Duret fils, manufacturier, à Brionne.
Fillocque (Louis-Honoré), maire de Berthouville.
Héribel, notaire, à Brionne.
Join-Lambert, membre du Conseil général, à Livet-sur-Authou.
Lefebvre, instituteur communal, à Brionne.
Lesage (l'abbé), curé-doyen de Brionne.
Lesdevé-d'Heudières (Paul), au château du Bois-David.
Pouchet, propriétaire, à Franqueville.
Régnoult, propriétaire, maire de St-Éloi-de-Fourques.

—

Canton de Broglie.

Inspecteur: M. le duc Albert de BROGLIE.

MM.

Broglie (le duc Albert de), au château de Broglie.
Lemaître, propriétaire, à St-Aubin-du-Thenney.
Peulvey (Jacques), maire de La Chapelle-Gautier.
Peulvey (Pierre), propriétaire, à La Chapelle-Gautier.
Pinel, cultivateur, à Capelles-les-Grands.

—

Canton de Thiberville.

Inspecteur : M. HUE.

MM.

CASSÉ (Achille), de Thiberville.

CORBLIN (Charles), propriétaire à St-Germain-la-Campagne.

COUTURIER, propriétaire-éleveur, id.

DU MESNIL DU BUISSON (le comte), rue de la Tourelle, 15, à Boulogne-sur-Seine, et au château de Gournay, à Giverville.

GUEROULT (Élie), propriétaire, au Planquay,

HUE (Charles), notaire, à Thiberville.

MÉNARD (l'abbé), curé de St-Vincent-du-Bouley.

PORÉE (l'abbé), curé de Bournainville, secrétaire de la Société libre de l'Eure.



ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Inspecteur : M.

Canton de Pont-Audemer.

Inspecteur : M. GRÉGOIRE, avocat.

MM.

ARBOUN, ancien conseiller d'arrondissement, à Pont-Audemer.

CARRÉ (Gustave), mercier, id.

CONSTANTIN, vétérinaire, à Pont-Audemer.

COUILLARD, négociant-tanneur, id.

DOMIN, ancien notaire, id.

DUBOSC, notaire, id.

FÉRET (Georges), id.

FÉRET (l'abbé), supérieur du séminaire, id.

GRÉGOIRE, avocat, id.

GRUEL (Amédée), négociant-tanneur, à Pont-Audemer.
LE GONIDEC (Stéphen), id.
LEVILLAIN, conducteur des ponts et chaussées, id.
MALORTIE (Charles de), propriétaire, id.
MALHERBE (Émile), pharmacien, id.
MANN, industriel, id.
MONDOT, instituteur, à Toutainville.
PELFRÈNE, négociant, à Pont-Audemer.
PHILIPPE, filateur, à Corneville.
TOUFLET-DUMESNIL, négociant-tanneur, à Pont-Audemer.

—

Canton de Routot.

Inspecteur : M. LE REFFAIT.

MM.

BRÉAUTÉ (Émile), à Honguemare-Guenouville.
FORTIN (l'abbé), curé de Brestot.
LE REFFAIT, maire de Routot.
MATTARD (Hyacinthe), négociant, à Bouquetot.

—

Canton de Bourgtheroulde.

Inspecteur : M.

MM.

ASSONVILLEZ (d'), à Bosc-Guérard-de-Marcouville.
CAPTOT (Léon de), propriétaire et adjoint, à Bosbénard-Commin.
LE JEUNE, propriétaire, maire de St-Denis-des-Monts.
MARTIN (Louis), commissionnaire en draps, à Bosbénard-Commin.
TOCQUE, notaire, à Boissey-le-Châtel.
TRINITÉ-MAILLE, propriétaire, au Theillement.

—

Canton de Quillebeuf.

Inspecteur : M. CASTEL.

MM.

CASTEL (Jules), propriétaire, maire de Ste-Opportune.
LE COQ (Victrix), propriétaire, à Ste-Croix-sur-Aizier.
LEGRAND (Louis), cultivateur, à Trouville-la-Haulle.
TOPSENT (Édouard), cultivateur, à Bourneville.

—

Canton de Cormeilles.

Inspecteur : M. ARNAUDET.

MM.

ARNAUDET, docteur-médecin, à Cormeilles.
HÉBERT (Émile), conseiller général, à St-Gervais-d'Asnières.
LESUEUR, propriétaire, à Fresné-Cauverville.
OLIVIER, propriétaire, à St-Sylvestre.
TOUFLET (Isidore), juge de paix, à Cormeilles.

—

Canton de Beuzeville.

Inspecteur : N.....

MM.

DUVAL, banquier, à Beuzeville.
HÉBERT, id.
LE MONNIER (Alvar), propriétaire, à St-Maclou.

—

Cantons de Montfort-sur-Risle.

Inspecteur : M. DE CAPTOT.

MM.

CAPTOT (de), propriétaire, à Freneuse.
COUSIN (Honoré), cultivateur, à Illeville.
LETORRY (Gustave), notaire, à Montfort-sur-Risle.
ODIENNE, géomètre-draineur, à Appeville.
RABASSE, ancien notaire, à Montfort-sur-Risle.

Canton de St-Georges-sur-Vièvre.

Inspecteur : M. LE CARBONNIER.

MM.

DELAMARE, cultivateur, à St-Étienne-Lallier.
LAMBERT, maire de Lieurey.
LE CARBONNIER, propriétaire, à Lieurey.
PILLON DU COUDRAY (A. de), maire de St-Christophe-sur-Condé.
VATTIER (Edmond), propriétaire, à Lieurey.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Inspecteur : M.

Canton de Louviers.

Inspecteur : M. PRÉTAVOINE.

MM.

ANGÉRARD, notaire, à Louviers.
BURY, notaire, id.
DANNET (Charles), manufacturier, id.

DIBON (Paul), ancien manufacturier, à Louviers.
DURAND, ancien agent-voyer de l'arrondissement, id.
FORTIER, avocat, id.
GOUYER, juge de paix, id.
GUILLARD, avoué, id.
JOUAN (Charles), négociant, juge au Tribunal de Commerce, id.
LALUN fils, architecte, id.
POUSSIN (Alexandre), manufacturier, id.
PRÉTAVOINE, ancien député, membre de l'Institut des provinces, maire de Louviers.

Canton de Neubourg.

Inspecteur : M. OZANNE.

MM.

BAUDRÉ, docteur-médecin, au Neubourg.
LEBERT, médecin-vétérinaire, id.
OZANNE, ancien conseiller général, notaire honoraire, id.

Canton de Pont-de-l'Arche.

Inspecteur : N.....

MM.

DELALANDE fils, à Pont-de-l'Arche.
GOUJON, ancien maire de Notre-Dame-du-Vaudreuil.
HEULLANT (Frédéric), ancien maire de Montaure.
HUET (Ambroise), propriétaire, à Martot.
MESNIL, notaire, ancien conseiller d'arrondissement, à Pont-de-l'Arche.

Canton d'Amfréville-la-Campagne.

Inspecteur : M. DE BOSTENNEY fils.

MM.

AUBOURG DE BOURY (le comte Léopold), au château d'Amfréville-la-Campagne.

BLOSSEVILLE (le marquis de), membre du Conseil général, à Amfréville-la-Campagne.

BOSTENNEY (Léon de), au château de La Saussaye.

PRÉVOST (Paul), propriétaire, à La Saussaye.

—

Canton de Gaillon.

Inspecteur : M. HUET.

M. HUET, conseiller général, à Gaillon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Inspecteur : M. BESNARD.

—

Canton des Andelys.

Inspecteur : M. DUMESNIL.

MM.

CAVELIER fils, à Feuguerolles-sur-Andelys.

COUTIL (Désiré), propriétaire, aux Andelys.

DUMESNIL, ancien notaire, conseiller général, maire des Andelys.

LE DANOIS (Marcel), cultivateur, à Port-Mort.

LE SAGE, cultivateur, à Cléry-lès-Andelys.

—

Canton d'Écos.

Inspecteur : M. HÉBERT.

MM.

Besnard, propriétaire-exploitant, membre de la Chambre des Députés, à Guitry.

Beudon, maire de Mézières.

Fayet (le marquis de), membre du Conseil général, à Écos.

Hébert, agriculteur, à Villers-en-Vexin.

Jourdain (Henri), à l'Abbaye-du-Trésor.

Malgrain (Émile), ingénieur-mécanicien, id.

Montfilliatre, cultivateur, à Écos.

Morinoye, cultivateur, à Tourny.

Pelletier (Ovide), cultivateur, à Tilly.

Vasseur (Simon), à Mézières.

—

Canton d'Étrépagny.

Inspecteur : M. de VATIMESNIL.

MM.

Doré-Letailleur, à Gamaches.

Le Couteulx de Canteleu (le comte), conseiller général, à Étrépagny.

Osmoy (d'), directeur de la sucrerie d'Étrépagny.

Truelle-Saint-Évron, à St-Martin-d'Étrépagny.

Vatimesnil (de), au château de Vatimesnil.

—

Canton de Gisors.

Inspecteur : M. LEPAGE.

MM.

Allez fils, cultivateur, à Éragny.

Anquetin-Tison, propriétaire, à Gisors.

Charpillon, ancien juge de paix, id.

Coffin (Amédée), propriétaire, id.

Davillier, manufacturier, à Gisors.
Dufay, médecin de l'hospice, id.
Durand (Édouard), propriétaire, id.
Josset-Dailly, propriétaire, id.
La Grange (le comte de), ancien député, au château de Dangu.
Lepage, pharmacien de première classe, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères, à Gisors.
Marion, ancien maître de poste, id.
Médine (le marquis de), propriétaire, maire de Bézu-St-Éloi.
Morin, vétérinaire, à Gisors.
Nayville père, propriétaire, id.
Paillet, maître d'hôtel, id.
Paquet, commissionnaire en beurre, à Vesly.
Passy (Louis), membre de la Chambre des Députés, à Gisors.
Roux de Raze, avocat, id.
Tourtille, notaire honoraire, id.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

Inspecteur : M. POUYER-QUERTIER.

MM.

Baclé, notaire, à Pont-St-Pierre.
Barrey (le comte de), au château de Grainville.
Chateux, propriétaire, à Mussegros.
Dugripon, huissier, à Fleury-sur-Andelle.
Ernouf (le baron), au château du Mesnil-Verclives.
Flamard, boulanger, à Fleury-sur-Andelle.
Pouyer-Quertier, sénateur, ancien ministre des Finances, id.
Roisin, huissier, id.

Canton de Lyons-la-Forêt.

Inspecteur : M. DE VALLON.

MM.

LEMONNIER fils, cultivateur, à Touffreville.
VALLON (de), propriétaire, au château de Rosay.



SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire :

M. le comte D'ESTAINTOT.

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

Inspecteur : M. le vicomte ROBERT D'ESTAINTOT.

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Buchy, N.
— de Duclair, N.
— de Maromme, N.
— de Rouen, M. CUSSON.

MM.

ARGENTRÉ (d'), à Rouen.
BEAUCANTIN, directeur-adjoint du jardin des plantes, id.
BONNECHOSE (Mgr le cardinal de), archevêque de Rouen.
BOUCHER, juge au tribunal civil, à Rouen.
CANTREL (Isidore), directeur de la *Gazette de Normandie,* rue de Lémery, 14, id.
CASSÉ (Achille), propriétaire, id.

Chevereaux, avocat, à Rouen.

Cordier, sénateur, boulevard Beauvoisine, id.

Cusson, ancien secrétaire en chef de la Mairie, avocat, Petite rue Saint-Lô, 3, id.

Delaunay, receveur des Domaines, id.

Delesques (Paul), rédacteur au *Nouvelliste*, rue de la République, 82.

Desson de Saint-Aignan (le vicomte), propriétaire, id.

Dumas (Charles), propriétaire, quai de la Bourse, id.

Duthuit (Eugène), propriétaire, id.

Estaintot (le vicomte Robert d'), avocat, id.

Foubert-Despallières, juge, id.

Fouché, agent-voyer en chef du département, id.

Gelée, notaire honoraire, rue du Renard, 145, id.

Girardin, recteur honoraire, directeur de l'École supérieure des Sciences et des Lettres, rue Jeanne-d'Arc, 31, id.

Glanville (de), directeur général de l'Association normande, 19, rue Bourg-l'Abbé, id.

Heuzey, conseiller à la Cour d'appel, id.

Le Coupeur, docteur-médecin, id.

Lefort, avocat, id.

Le Sueur, horticulteur-pépiniériste, rue Verte, id.

Niel (Eugène), vice-consul du Brésil, rue Herbière, id.

Quénault, juge d'instruction, id.

Roussel, directeur de la succursale de St-Gobain, rue Lemire, 4, id.

Savalle, avocat, id.

Simon, architecte, rue Bouquet, 6, id.

Tabouelle, ancien juge de paix, id.

Verrier aîné, vétérinaire départemental, id.

Viardot, substitut, id.

Wood, vice-président de la Société d'Horticulture, id.

Canton de Boos.

Inspecteur : M. BRAYÉ.

MM.

Brayé (Adolphe), cultivateur, aux Authieux-sur-le-Port-St-Ouen.

EDELINE (Gustave), secrétaire de la Société des Sauveteurs de Rouen, à Notre-Dame-de-Franqueville.

—

Canton de Clères.

Inspecteur : M. LEMARCHAND.

M. LEMARCHAND, maire de Clères.

—

Canton de Darnetal.

Inspecteur : M.

MM.

BLOCKBERGER, docteur-médecin, à Darnetal.
POMEREU (le marquis de), au château du Héron.

—

Canton de Pavilly.

Inspecteur : M.

M. VIARD DU LYS, propriétaire, à Croixmare,

—

Canton d'Elbeuf.

Inspecteur : M. BELLEST.

MM.

BELLEST (Édouard), propriétaire, ancien manufacturier, à Elbeuf.
BENOIST-COLLAS, propriétaire, id.
BERTRAND (Alphonse), négociant, id.
BLAY (Alexandre), propriétaire, ancien teinturier, à Orival.
BOISSIEU (de), au château de St-Aubin-jouxte-Boulleng.

Bouchet (Ernest), banquier, à Elbeuf.

Bouvier-Bangillon, ancien capitaine de la garde nationale, id.

Bucaille, négociant en soies fines, id.

Cabourg (Prosper-Pascal), propriétaire, ancien juge au Tribunal de commerce, id.

Cavrel (Edouard), fabricant, id.

Courel aîné, propriétaire, id.

Decaux (Philippe), fabricant de draps, id.

Delabue (Mme veuve Augustin), propriétaire, id.

Dupont (Ferdinand), représentant de commerce, rue Deshayes, id.

Duruflé (Henri), propriétaire, id.

Fauquet, receveur municipal, id.

Ferrand (Frédéric), fabricant, rue de Caudebec, id.

Flavigny (Charles), propriétaire, ancien président de la Chambre de commerce, id.

Flavigny (Constant), manufacturier, id.

Flavigny (Ernest), propriétaire, id.

Flavigny (Jules), propriétaire, id.

Gasse (Albert), manufacturier, id.

Gasse (Félix), fabricant, président du Conseil de Prud'hommes, id.

Lamberdière, fabricant de draps, id.

Leborgne (Émile) pharmacien, id.

Lebourgeois (Henri), manufacturier, id.

Lecerf (Isidore), ancien président du Tribunal de commerce, id.

Lenoble (Emile), fabricant de draps, id.

Lepesqueur, négociant en draps, maire de La Londe.

Lesage-Maille, propriétaire, à Elbeuf.

Mary (Adolphe), manufacturier, id.

Olivier (Pierre), fabricant de draps, id.

Pelletier (Samson), ancien maire de Caudebec-lès-Elbeuf.

Pelletier (Pierre), fabricant de draps, ancien président du Tribunal de commerce, à Elbeuf.

Pelletier (Emmanuel), fabricant de draps, membre de la Chambre de Commerce, id.

Pion (Paul), teinturier, président de la Société industrielle, id.

Quesné (Victor), propriétaire, id.

SIMON (Louis), fabricant de draps, à Elbeuf.
TASSEL (Raoul), teinturier, id.
THÉZARD, négociant en draps, id.
WALLET (Théoph.), négociant en draperies, ancien juge au Tribunal de commerce, id.

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Inspecteur : M. ESTANCELIN.

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Bellencombre, M.
— de Dieppe, M. RENAUX.
— d'Offranville, N.....

MM.

LEBOURGEOIS, avocat, à Dieppe.
RENAUX (A.), libraire, id.
VERDURE, membre de la Chambre de commerce, id.

Canton de Tôtes.

Inspecteurs : MM. DE MALARTIC et NEPVEU.

MM.

ARGENTRÉ (le comte d'), au château de St-Denis-sur-Scie.
BLÉTRY (Alfred), au Bellevent, commune de Varneville.
DUPIN DES VASTINES (Aimé), à Auffay.
LANGRENAY, cultivateur, à Tôtes.
LEGENTIL (Gustave), maire de St-Victor-l'Abbaye.
MALARTIC (de), membre du conseil général, à Tôtes.

Merlin (Paul), à St-Victor-l'Abbaye.
Nepveu (Jules), cultivateur, à Ste-Geneviève.

—

Canton de Bacqueville.

Inspecteur : M.

MM.

Dupont (Paul), notaire, à Bacqueville.
Féret, instituteur, à St-Ouen-le-Mauger.
Le Prince, au château de Lamberville.
Ouvry (Auguste), propriétaire, à Greuville, près Luneray.
Ouvry (Casimir), cultivateur, à Luneray.
Poullard, maire de Luneray.
Rollière, propriétaire, à Tocqueville-en-Caux.

—

Canton de Longueville.

Inspecteur : M. Jules REISET.

MM.

Papin (Alexandre), fermier à La Corbière, à Heugleville-sur-Scie.
Reiset (Jules), au château d'Écorchebœuf, par Longueville.

—

Canton d'Envermeu.

Inspecteur : M. de BAILLARD DU LYS.

MM.

Baillard du Lys (de), au château de Tourville-la-Chapelle.
Groult, membre du Conseil général, à Envermeu.
Guerrier, officier d'Académie, id.
Lecœur (l'abbé), curé de St-Nicolas-d'Aliermont.
Lemaitre (Albert), chevalier de l'Ordre de Gustave Wasa, au château d'Assigny.

Malleville (de), au château de Douvrend.
Ragot (Prosper), propriétaire, à Notre-Dame-d'Aliermont.

Canton d'Eu.

Inspecteur : M. RICHEBRAQUE.

MM.

Balavoine (Alfred), propriétaire, à Eu.
Becquet (l'abbé), curé d'Étalondes.
Bignon (Charles), négociant, à Eu.
Chanteloup (l'abbé de), chanoine, curé-doyen de St-Laurent, id.
Corsange, propriétaire, id.
Delacourt, huissier, id.
Delattre, membre du conseil d'arrondissement, maire de la ville d'Eu.
Delaunay, receveur des domaines, à Eu.
Des Vastines (le docteur), id.
Dupont (Alfred), greffier de la justice de paix, id.
Estancelin (Louis), ancien député, propriétaire, id.
Fernagu, principal du collége, id.
Flamand (Frédéric), id.
Flamand (Paul), id.
Frechon (Henri), professeur au collège d'Eu.
Gromard (Arthur de), à Eu.
Gromard (Ernest de), à Boscrocourt.
Henry (l'abbé), curé de Melleville.
Lanel (Charles), licencié en droit, à Eu.
Le Beuf, agriculteur, à Ste-Croix-Tréport.
Lelong, conducteur des ponts et chaussées, au Tréport.
Le Vaillant de Plémont, adjoint au maire de la ville d'Eu.
Longchamp, docteur-médecin, à Eu.
Mar, gérant des moulins Packam, id.
Morice (Charles), architecte, id.
Obry (François-Alexis), négociant, id.
Papin, maire du Tréport.

Pion (Ferdinand), secrétaire de la mairie, à Eu.
Richebraque, ancien maire de la ville d'Eu.
Varambaux (Ernest), conducteur des ponts et chaussées, à Eu.



ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Inspecteur : M.



Inspecteurs cantonaux :

Havre { Canton Nord, M. Siegfried, maire du Havre.
— Est, M.
— Sud, M. Charles Aubry, négociant.

MM.

Allbaume, ancien courtier, à Ste-Adresse.
Aubry (Charles), négociant, au Havre.
Bailhache, docteur en droit, id.
Bellot, ingénieur en chef, id.
Biette, négociant en vins et spiritueux, rue Cardine, 15, id.
Brostrom (A.), négociant, conseiller municipal, quai Videcoq, 5, id.
Brument, capitaine d'infanterie en retraite, rue de Normandie, 72, id.
Caumont (Aldric), avocat, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Dicquemare, 41, id.
Chaveriat, vérificateur des douanes, place Louis-Philippe, 15, id.
Delaage de Bellefaye (le baron), directeur des douanes, id.
Dupont (Émile), directeur des docks, bassin de l'Eure, id.
Faure, député, id.
Fiquet, négociant, adjoint au maire du Havre.
Gibert, docteur-médecin, rue Sery, 41, au Havre.
Giron, contrôleur des douanes, rue de la Mailleraye, 5, id.
Godefroy (Ernest), courtier maritime, Grand-Quai, 47, id.

Grenier (Léon), sous-préfet du Havre.

Julien (Auguste), assureur maritime, au Havre.

Lecadre (Adolphe), médecin des épidémies, membre de l'Institut des provinces, rue de Fontenelle, 13, id.

Lecadre (Eugène), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville, 21, id.

Lecop, directeur d'assurances, place du Commerce, 7, id.

Lennier, conservateur du musée d'histoire naturelle, rue Bernardin de Saint-Pierre, id.

Leseleuc (de), directeur de la compagnie d'assurances générales, place de l'Hôtel-de-Ville, 17, id.

Letellier, directeur de la Société des Archives photographiques, id.

Malcor, commissaire général de la marine, id.

Marande (de), courtier en marchandises, rue Caroline, 11, id.

Marical, pharmacien, conseiller municipal, rue de Paris, 112, id.

Marion, ancien contrôleur des douanes, à Buweis, Bohême (Autriche), id.

Masquelier, négociant, quai d'Orléans, 17, id.

Partridge, rédacteur au journal *Le Havre*, id.

Postel (Henri), rue de Paris, 13, id.

Siegfried (Jules), maire du Havre.

Toussaint (V.), avocat, administrateur du bureau de bienfaisance, rue d'Estimauville, 23, au Havre.

—

Canton de Montivilliers.

Inspecteur : M. LEFEBVRE.

MM.

Lebigre-Avenel, mécanicien, à Montivilliers.

Lefebvre (Charles), propriétaire, id.

Marcel, ancien notaire, château des Ardennes-Saint-Louis, id.

—

Canton de St-Romain-de-Colbosc.

Inspecteur : M. BRÉAUTÉ.

MM.

Bréauté, juge de paix, à St-Romain-de-Colbosc.

Houdetot (le marquis de), château d'Applemont, à Saint-Laurent-de-Brèvedent.

Le Bourgeois (Georges), membre du conseil général, maire, à Rogerville.

—

Canton de Criquetot-l'Esneval.

Inspecteur : M. AUBRY.

MM.

Aubry (François), maire d'Anglesqueville-l'Esneval.

Burel (Arthur), à Fongueusemare.

Cécile, notaire, à Cricquetot-l'Esneval.

—

Canton de Bolbec.

Inspecteur : M. BRIANCHON.

MM.

Bertrand, cultivateur, ferme du Colombier de a à Bolbec.

Blondel, instituteur, à Raffetot.

Brianchon, membre de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, à Gruchet-le-Valasse.

Damboise, maire, à Bolbec.

Daussy (Pierre), cultivateur, à Gruchet-le-Valasse.

Deschenétais (Mme veuve Auguste), château des Genêts, à Gruchet-le-Valasse.

Durieu, vétérinaire, à Bolbec.

DUVAL (Arsène), correspondant du *Journal de Rouen*, à Bolbec.

EHRHART, maître d'hôtel, id.

FOLLAIN (Guillaume), cultivateur, ferme des Tourelles-de-Calletot, id.

LACAILLE, suppléant du juge de paix, id.

LANGLOIS (Edouard), propriétaire, id.

LECARON (Daniel), propriétaire-éleveur, id.

LECHESNE, fondeur, id.

LEMETTEIL, professeur ès-lettres et ès-sciences, id.

LEROY, secrétaire de la mairie, id.

LETELLIER (Jérôme), cultivateur, id.

MANOURY, instituteur, à Gruchet-le-Valasse.

MAUCONDUIT (Gustave), homme de loi, à Bolbec.

MENGIN, receveur-particulier des contributions indirectes, id.

MIGNOT, directeur du *Journal de Bolbec*, id.

MONTAULT (le marquis de), à Nointot.

MONTIER-HUET, propriétaire, à Bolbec.

ROGER, instituteur-adjoint, à Gruchet-le-Valasse.

SEIGNEURÉ, adjoint au maire, à Bolbec.

VACOSSIN, agent-voyer, id.

VASSE, maire, château de Gruchet, à Gruchet-le-Valasse.

Canton de Lillebonne.

Inspecteur : M. DUVAL.

MM.

BETTENCOURT, juge de paix du canton de Lillebonne, à St-Maurice-d'Etelan.

CORNU, négociant, à Lillebonne

DUVAL, receveur municipal, id.

FAUQUET (Gaston), maire de Saint-Jean-de-Folleville.

GOSSET, secrétaire de la mairie de Lillebonne.

LEMAISTRE (Émile), manufacturier, à Lillebonne.

LAUGER (Gustave), propriétaire, id.

LEBIGRE, maire de Lillebonne.

LEMAIRE (Alexandre), chef de section des chemins de fer de l'Ouest (construction), id.

MICHEL, instituteur, id.

SERY, propriétaire-agriculteur, à La Frenaye.

VIVIER, agriculteur, maire d'Auberville-la-Campagne.

Canton de Fécamp.

Inspecteur : M. MARCHANT.

MM.

CORNEILLE, propriétaire, à Fécamp.

DUFRESNE, propriétaire aux Ifs, à Tourville.

LEGRAND, administrateur-directeur de la Société de la Bénédictine, à Fécamp.

LEPORT (Alexandre), conservateur de la bibliothèque, id.

MARCHANT, ancien pharmacien-chimiste, membre de plusieurs académies et sociétés scientifiques, id.

Canton de Goderville.

Inspecteur : M. ROBERT.

MM.

GUERRIER (Théophile), percepteur, id.

LANCTUIT (Jean), cultivateur, à Auberville-la-Renault.

ROBERT, négociant, à Goderville.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

Inspecteur : M.

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Neufchâtel, M. Jouin, notaire.
— d'Aumale, M.
— de Blangy, M. de Girancourt, aux Essarts-Varimpré.
— de Londinières, M. l'abbé Thillard.
— de St-Saëns, M. Rasset.

MM.

Boulanger, avoué, à Neufchâtel.
Chambaud (Émile), à St-Germain-sur-Eaulne.
Cocagne (Oscar), avocat, à Neufchâtel.
Davoust, propriétaire, à Ste-Agathe-d'Aliermont.
Girancourt (de), membre du conseil général, aux Essarts-Varimpré.
Godouet, propriétaire, à Bully.
Guerrier (Henri), percepteur, id.
Jouin, notaire, à Neufchâtel.
Leblond, avocat, id.
Lefebvre (Charles), avoué, id.
Levarlet, propriétaire, id.
Mauduit, avocat, id.
Oissel (Hély d'), propriétaire, à St-Saëns.
Pinchon, cultivateur, à Fesques.
Quenouille, propriétaire, à St-Saëns.
Rasset fils, conseiller d'arrondissement, maire de Montérollier.
Roulland, juge de paix, à St-Saëns.
Sorel, secrétaire de la sous-préfecture, à Neufchâtel.
Surmont (Léon), géomètre, à St-Germain-sur-Eaulne.
Thillard, curé de Ste-Agathe-d'Aliermont.

Cantons d'Argueil et de Gournay.

Inspecteur : M. BOUCAULD.

MM.

Berthaux (Désiré), propriétaire, à Gournay.
Besnier, suppléant du juge de paix, à Argueil.
Bigot-Bourgeois, fabricant de faïence, à Gournay.
Boucauld, propriétaire, id.
Herpin, propriétaire, à Beauvoir-en-Lyons.
Nayville (Édouard de), docteur-médecin, à Gournay.

Canton de Forges.

Inspecteur : M. THIESSÉ.

MM.

Carpentier, fabricant de pavés, au Fossé.
Des Jonquières (André-Émile), propriétaire, à Pommereux.
Thiessé, avocat, à Forges.

ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

Inspecteur : M. MORISSE.

Canton de Cany.

Inspecteur : M. GRIMAUD.

MM.

Debèque, maire de Cany.
Grimaud, manufacturier, à Cany.
Romain (Arsène), id.

Canton de Doudeville.

Inspecteur : M. LAMOTTE, notaire.

MM.

Biard (François), propriétaire, à St-Laurent-en-Caux.
Bourel, propriétaire-cultivateur, à Doudeville.
Lamotte, notaire, id.
Langlois, comte d'Estaintot, propriétaire aux Autels, commune de Fultot.
Lavoine, cultivateur, au Bosc-aux-Moines, à Boudeville.

—

Canton de Fauville.

Inspecteur : M. MARCOTTE.

MM.

Gelée, agriculteur, à Bennetot.
Lemaitre, propriétaire, à Hattenville.
Lange (Albert), propriétaire-agriculteur, à Fauville.
Marcotte, propriétaire, à Ricarville.
Tauvel, propriétaire, à Cliponville.

—

Canton de Fontaine-le-Dun.

Inspecteur : M. LABARBE.

MM.

Labarbe, membre du conseil général, à Fontaine-le-Dun.
Montfort (le comte de), au château de Crasville-la-Roquefort.
Montfort (le vicomte de), id.
Marguerin (l'abbé), curé d'Angiens.
Poullard (Edmond), membre de la chambre de commerce, au château de Bois-le-Comte.
Tiercinier, notaire, à Fontaine-le-Dun.

—

Canton d'Ourville.

Inspecteur : M. D'IQUELON.

MM.

ICQUELON (d'), conseiller général, à Sommesnil.
MARESCOT, propriétaire-cultivateur, à Boules.

Canton de St-Valery.

Inspecteurs : MM. E. ROQUIGNY et GODNET.

MM.

ANQUETIL fils, à St-Valery.
ANQUETIL (E.), agriculteur, à St-Sylvain.
BAUDRY, adjoint au maire de St-Valery.
BOILAY (Joseph), armateur, à St-Valery.
BOUCOURT (l'abbé), curé-doyen de St-Valery.
BUREL (Pierre), cultivateur, à Drosay.
GODNET, artiste-peintre, à St-Valery.
GUERARD (Raoul), à Manneville-ès-Plains.
HELLOUIN (Mme Victor), au château de Néville.
LAPERT (Charles), à Néville.
OLIVIER, président du tribunal de commerce, à St-Valery.
PICHARD (Narcisse), armateur, id.
ROQUIGNY (Alfred), à Blosville-ès-Plains.
ROQUIGNY (Eugène), agriculteur, à Pleine-Sève.
SAVOYE, conseiller général, à St-Valery.
TUVACHE, notaire, id.

Canton de Valmont.

Inspecteur : M. LE BER.

MM.

GUILLEBERT (Amédée), ancien membre du conseil d'arrondissement, à Vinnemerville.

Franqueville (Paul de), au château de Contremoulins.
Le Ber (Auguste), maire de Colleville, au château d'Hougerville.
Saint-Requier, maire de Valmont.
Saint-Requier, cultivateur, à Gerponville.
Roquigny (François), agriculteur, à Théroudeville.
Tesnières (Félix), cultivateur, à Contre-Moulins.
Tesnières, à Ste-Hélène-Bondeville.

Canton d'Yerville.

Inspecteur : M.

MM.

Desmottes, maire d'Étoutteville.
Le Souef, membre du conseil général, au château de Criquetot-sur-Ouville.
Quesnel (Henri), membre du conseil d'arrondissement, aux Baons-le-Comte et à Rouen, rue des Bons-Enfants, 78.

Canton d'Yvetot.

Inspecteur : M. H. QUESNEL

MM.

Hauchecorne, chimiste, à Yvetot.
La Faulotte (Jacques de), au château de Boishimont.
Lebrument, négociant, à Yvetot.
Maruitte, agent-voyer d'arrondissement, id.
Morisse, juge d'instruction, id.
Peltier, pharmacien, id.
Selle, propriétaire, à Auzebosc.

Canton de Caudebec.

Inspecteur : M. MALFILATRE.

MM.

ANISSON-DUPERRON, ancien député, conseiller général, au château de St-Aubin-de-Crétot.

ACHER DE MONTGASCON (d'), ministre plénipotentiaire au château de Villequier.

DROUET (Émile), négociant, à Caudebec-en-Caux.

LALOUETTE, pharmacien, id.

LEROY, banquier, id.

MALFILATRE (Léon), conseiller d'arrondissement et maire de Villequier.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Inspecteur divisionnaire : M. DESVAUX-SAVOURÉ.

VILLE DE PARIS.

Inspecteur : M. E. LE BORGNE.

MM.

ABOVILLE (le comte d'), rue de Grenelle-St-Germain, 25.

BANASTON (Paul), substitut du procureur de la République, rue Vauquelin, 24.

CADILHON (Georges), avocat, place des Vosges, 16.

CHARDIN, propriétaire, rue Hauteville, 62.

CHESNEL (E.), secrétaire de la direction de l'Institut agronomique, boulevard St-Martin, 21.

COMMINES DE MARSILLY (Mme de), avenue de l'Alma, 69.

CROUZET, agent-comptable de la Société des Agriculteurs de France,
rue Le Pelletier, 1.

DUMONT (Ernest), archéologue, membre de plusieurs sociétés savantes,
rue Scribe, 7.

ECOCHARD, administrateur du Comptoir financier et industriel, rue de
La Victoire, 28.

ÉCOVILLE (Georges d'), rue de Greffulhe, 5.

FEILLET (E.), propriétaire, 15, rue de Berlin.

FOURNÈS (le marquis de), ancien préfet, rue Barbey-de-Jouy, 21.

GUESTIERS (Raoul de), hôtel d'Isly, rue Jacob.

HERVÉ (Louis), directeur de la *Gazette des Campagnes*, quai des
Grands-Augustins, 55.

HUREL, avenue de Versailles, 12, à Paris-Auteuil.

LEBLANC, conseiller d'État, directeur des routes, de la navigation et
des mines, au ministère de travaux publics, rue des Vignes, 14, à
Passy-Paris.

LE BORGNE, propriétaire, rue Gaston de St-Paul, 6.

LEFEBVRE, propriétaire et conseiller à la Cour des comptes, 27, rue
de Londres.

LEFÈVRE (Ernest), avocat, rue de Richelieu, 45.

L'ÉPINE (de), rue du Mont-Dore, 9.

LEROUX (Étienne), statuaire, rue de Vaugirard, 99.

MAHOU, rue de La Victoire, 62.

MARQUIS, rue Vivienne, 44.

MÉQUIGNON, homme de lettres, rue de Miromesnil, 80.

MOTREFF, administrateur du Comptoir financier et industriel, rue de
La Victoire, 28.

ROISSY (Henri de), rue de l'Université, 5.

SIMON (Jules), ancien ministre de l'Intérieur, place de la Madeleine, 10.

Départements et Étranger.

MM.

AUTEUIL (le comte d'), au château d'Auteuil, par Auteuil (Seine-et-Oise).
BEAULIEUX (Phelippes), au château des Croix, à Sautron (Loire-Inf.).
BERCHON, docteur-médecin, à Pauillac (Gironde).
BINSE, ingénieur des ponts et chaussées, à Mayenne.
BONPAIN, filateur, à Tourcoing (Nord).
BOULATIGNIER, ancien président de section au conseil d'État, au château de Pise, près de Lons-le-Saulnier (Jura).
BOULAY, maire de Beaucé (Ille-et-Vilaine).
CABEL (Alexis), quai de l'Est, 12, à Lyon (Rhône).
CHRÉTIEN, régisseur, au château de La Lorrie (Maine-et-Loire).
CORDAY (Jules de), rue d'Anjou, 18, à Versailles.
CORNUDET (le vicomte), à Neuville, par Conflans.
DEMAREST, maire de Bagneux, près Saumur (Maine-et-Loire).
DESNOS (le vicomte), au château de Clivoy (Mayenne).
DESVAUX-SAVOURÉ, ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures, propriétaire-agronome, à Mondoubleau (Loir-et-Cher), et à Paris, rue de la Clé, 27.
DOBEY (le major), membre de la Société d'agriculture de Jersey.
DORLHACH, ingénieur des mines, directeur des mines de Montigny, à Laval (Mayenne).
DU BUAT (le comte), propriétaire-agronome, à La Subardière, commune de Méral (Mayenne).
DU CHATELLIER, ancien secrétaire général de l'Association bretonne, à Kernuz, près Pont-l'Abbé (Finistère).
DU LUART (le comte Robert), au Luart, par Tuffé (Sarthe).
FONTAINE, propriétaire, à St-Mars-sur-La-Futaie (Mayenne).
FORIASKI-D'HERBAS, membre patron de l'Association philotechnique, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).
FOUCAULT (le baron de), à Épinal (Vosges).
FOURNERET, docteur en médecine, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
GENOUILLAC (le vicomte de), propriétaire, à Rennes.
GARNIGON, propriétaire, à St-Fort (Mayenne).

Goussancourt (le vicomte de), propriétaire, à Câtillon (Oise).

Goussancourt (Edgard de), à St-Éman (Eure-et-Loir).

Grelley, professeur de chimie au collège Chaptal, à Rueil (Seine-et-Oise).

Gressent, professeur d'arboriculture, à Sannois (Seine-et-Oise).

Hardouin, président du tribunal civil de Béthune (Pas-de-Calais).

Howel (le colonel), secrétaire de la Société d'horticulture de Jersey.

Huchet de Cintré (le baron Alphonse), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Monnaie, 22, à Rennes.

Izarn (le baron d'), place Louis XVI, à Nantes.

Janiet (Edouard), boulevard Négrier, 48, au Mans.

James, licencié ès sciences mathémat. et profess. au lycée de Versailles.

Joigneaux, propriétaire-agronome, député, à Bois-de-Colombes, près Asnières (Seine).

Labbey (sir), secrétaire de la Société d'agriculture de Jersey.

La Charbonnerie (Jules de), propriétaire, à Laval.

La Lande (Gustave), à St-Berthevin-la-Tannière (Mayenne).

Langlois (Adrien), maître de forges, conseiller général, à Nantes.

La Valette (de), au château de La Valette, par Château-Gontier (Mayenne).

Laville, rentier, rue la Madeleine, 34, à Noisy-le-Sec (Seine.)

Le Breton, censeur au lycée de Laval.

Lebrun, juge de paix, à Avize (Marne).

Lecointre, membre du conseil général, à Poitiers.

Le Court de La Villethassetz, secrétaire du comice de Dinan (Côtes-du-Nord).

Le Couteur (le colonel), aide-de-camp de la reine d'Angleterre, à Jersey.

Leyherr (Charles), négociant, à Laval.

Le Guay (le baron Léon), anc. membre du conseil général, à Angers.

Le Maître (le Révérend), membre de la Société d'agriculture de Jersey.

Le Marchand, médecin à l'hôpital militaire, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales).

Le Sergeant de Monnecove, ancien député, à St-Omer (Pas-de-C.).

Le Vigouroux d'Arvieu, à Romenay (Saône-et-Loire).

Loyer (Henri), filateur, à Lille (Nord).

Luce, secrétaire du comice de Blain (Loire-Inférieure).
Maisonhaute (Jules), fermier à Levesville (Eure-et-Loir).
Marchal, ingénieur en chef, à Rodez (Aveyron).
Marett, secrétaire de la Société d'agriculture de Jersey.
Marguet (P.), conseiller de préfecture, membre de la société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Marie, professeur à la faculté de droit de Rennes (Ille-et-Vilaine).
Marion, à Budweis (Autriche).
Mennechet, conseiller à la Cour d'Amiens.
Mignot-Dutrone, au Piquenard, à Poissy (Seine-et-Oise).
Molesworth (William Nassau), spolland, Rockdale (Angleterre).
Muiron de Roth, officier des haras, à Montiérender (Haute-Marne).
Piton du Gault, membre de la société des agriculteurs de France, de l'académie nationale d'agriculture, etc., au château du Boille, près Montmirail (Sarthe).
Poulallier, à Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise).
Poyès, au château de Jérusalem, près Angliers (Vienne).
Quentin, receveur de l'enregistrement, à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).
Rattier, propriétaire, au château de Vervennes (Sarthe).
Raven, notaire, à Villiers-St-Benoist (Yonne).
Rotours de Chaulieu (des), à Avelin, par Pontamarcq (Nord).
Saint-Paterne (le comte de), à St-Paterne (Sarthe).
Salles-Le-Bail, propriétaire, à Mayenne.
Saumarez (le commodore), président de la société d'agric. de Jersey.
Sesmaisons (le comte Olivier de), à Nantes.
Stanlay Mallet (sir), membre de la société d'agriculture de Jersey.
Tonnelier, fabricant de papiers, à La Flèche (Sarthe).
Triger, directeur du télégraphe, à Laval.
Vasseur (Charles), à St-Germain, près Belvès (Dordogne).
Vérel, propriétaire, au Mans.

Addition.

Quelin (le général vicomte de), au château de Cesny-aux-Vignes, par Croissanville (Calvados).

50e CONGRÈS

DE L'ASSOCIATION NORMANDE

POUR LES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE

DE L'INDUSTRIE & DES ARTS



SESSION DE 1882

TENUE

A BOLBEC (SEINE-INFÉRIEURE)

LES 28, 29, 30 JUIN, 1er & 2 JUILLET 1882



1re JOURNÉE, MERCREDI 28 JUIN.

Suivant l'ordre indiqué au programme, l'Association normande a inauguré à Bolbec son 50e ou plutôt son 49e Congrès, la session tenue à Caen, les 18 et 19 juillet 1871, n'ayant véritablement pas eu le caractère d'un Congrès provincial avec ses enquêtes locales, ses excursions et son concours suivi de la distribution des récompenses.

L'ouverture du Congrès a eu lieu le mercredi, à 2 heures, dans la grande et magnifique salle du nouvel hôtel-de-ville de Bolbec.

La séance était présidée par M. Damboise, maire de

Bolbec, qui a suivi tous les travaux du Congrès, a présidé ses séances et a donné aux membres de l'Association normande le concours le plus bienveillant et le plus éclairé.

Parmi les personnes qui ont pris part au Congrès nous citerons :

MM.

GLANVILLE (de), directeur de l'Association normande.
DAMBOISE, maire de Bolbec.
HENDLÉ, préfet de la Seine-Inférieure.
*** sous-préfet du Havre.
FAURE, député du Havre.
ACHER DE MONTGASCON (d'), ministre plénipotentiaire, à Villequier.
LE VAVASSEUR, conseiller général, secrétaire général du Congrès.
BATAILLE, trésorier de l'Association normande.
ESTAINTOT (le comte d'), inspecteur divisionnaire de l'Association normande.
ESTAINTOT (le vicomte Robert d'), avocat, inspecteur de l'Association normande, à Rouen.
CORBIÈRE, inspecteur de l'Association, président du jury des animaux de l'espèce bovine.
FÉRET (Léon), ancien sous-préfet, inspecteur de l'Association, à Paris.
GROULT (Edmond), avocat, inspecteur de l'Association, à Lisieux.
BOURGEOIS, inspecteur de l'Association, à Argentan.

BRÉAUTÉ, inspecteur de l'Association, à St-Romain-de-Colbosc.

BRIANCHON, inspecteur de l'Association à Gruchet-le-Valasse.

DESPLANQUES (Jules), inspecteur de l'Association, maire de Ste-Croix de St-Lo.

DUVAL, receveur municipal, inspecteur de l'Association, à Lillebonne.

LE BORGNE (Ernest), inspecteur de l'Association, à Paris.

LE CORNU (Dr), inspecteur de l'Association, à Caudebec-en-Caux.

MANOIR (le comte DU), inspecteur de l'Association, à Juaye (Calvados).

MARCOTTE, inspecteur de l'Association, à Fauville.

MM.

ALLAIS, à Yébleron.

BAILLARD DU LYS (de), maire de Tourville-la-Chapelle.

CANTREL (Isidore), directeur de la *Gazette de Normandie*, à Rouen.

CANTREL, entrepositaire, à Bolbec.

CHOISNE, fondateur des Sociétés cantonales d'instruction agricole des jeunes cultivateurs, au Sap.

DELESQUE (Paul), rédacteur au *Nouvelliste*, à Rouen.

DUVAL, à Bolbec.

DUVAL (Frédéric), directeur d'Assurances, à Bolbec.

EDELINE, membre de la Société protectrice des animaux, à Notre-Dame-de-Franqueville.

EUDIER, à Bénouville.

FAUQUET, maire de St-Jean-de-Folleville.

FENÊTRE, à Auzouville-Auberbocs.

FONTENAY, à St-Romain-de-Colbosc.

GILLET, pharmacien, à St-Romain-de-Colbosc.

GOMETS fils, à Étoutteville.

GUÉRILLON, ancien régisseur, à Bolbec.

HOLLEY, entrepositaire, à Bolbec.

LACAILLE, suppléant du juge de paix, à Bolbec.

LANCTUIT (Eugène), à Fécamp.

LANGE (Albert), à Fauville.

LANGLOIS, à Gruchet-le-Valasse.

LECARON, herbager, à Bolbec.

LE GOUIS, à Nointot.

LEMAISTRE (Émile), manufacturier, à Lillebonne.

LEMAÎTRE, à Hatteuville.

LEMERCIER, marchand de machines agricoles, à St-Romain-de-Colbosc.

LE METTEIL, professeur ès lettres et ès sciences, à Bolbec.

LE SOUEF, à St-Nicolas-de-La-Taille.

LETELLIER, directeur de la Société des archives photographiques, au Havre.

LETELLIER (Jérôme), à Bolbec.

LE VAILLANT DU DOUET, ancien député, maire de Bernières.

LÉVESQUE, à St-Nicolas-de-La-Taille.

MAUCONDUIT, à Bolbec.

MENGIN, receveur de l'enregistrement, à Bolbec.

NEPVEU (Jules), à Ste-Geneviève.

PAQUIN, à Mirville.

ROBERT, instituteur-adjoint, à Gruchet-le-Valasse.

SEIGNEURÉ, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Bolbec.

SIEGFRIED, maire du Havre.

TERRIN, instituteur-adjoint, à Gruchet-le-Valasse.
VALIN, à St-Maclou.
VACOSSIN, agent-voyer, à Bolbec.
VIARD DU LYS, à Croixmare.
VIÉVARD, à Bolleville.

Et un grand nombre de personnes dont nous avons eu le regret de ne pouvoir nous procurer les noms.

SÉANCE DU MERCREDI 28 JUIN.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le Directeur de l'Association invite M. le Maire de Bolbec à bien vouloir présider la séance.

Siègent au bureau : MM. de Glanville, directeur de l'Association ; Lacaille, suppléant du juge de paix ; comte d'Estaintot ; comte du Manoir de Juaye ; Brianchon, inspecteur ; Bataille, trésorier.

En attendant l'arrivée de M. Gustave Le Vavasseur, secrétaire général du Congrès, M. Léon Féret, inspecteur de l'Association, à Paris, remplit les fonctions de secrétaire.

Outre un grand nombre de fonctionnaires et de notables de la ville de Bolbec, on remarque dans la salle une foule de membres de l'Association normande. Aux dignitaires déjà cités, il faut ajouter les noms de MM. Le Borgne, Desplanques, Edeline, Corbière, Lange, Le Maître, Marcotte, Duval, etc., etc.

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'Association ; il remercie, en termes sympathiques, les

membres de la Commission qui ont bien voulu accéder au désir de la ville de Bolbec et la choisir pour être le siège du Congrès 1882.

Il donne la parole à M. le Directeur de l'Association normande, qui s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« L'Association normande se plaît à favoriser tout ce qui se rattache à la prospérité du pays ; aussi est-on sûr de la rencontrer partout où il s'agit d'encourager les progrès de l'agriculture ou de l'industrie, partout où elle peut espérer recueillir d'utiles enseignements qu'elle s'empressera de porter ailleurs.

« Sous ce rapport, la ville de Bolbec, placée à l'entrée d'une riche vallée, semée d'usines de toutes espèces, entourée de vastes campagnes, devait attirer l'attention et l'intérêt de notre compagnie, tandis que son origine, remontant aux premiers temps de la Normandie, pouvait piquer la curiosité de ceux d'entre nous qui s'occupent de recherches historiques, empressés de fouler à leur tour un sol riche de souvenirs et qui recèle encore dans son sein tant de secrets déposés par les siècles, et que la main du hasard révèle à chaque instant pour prouver que tous les âges y sont venus chercher tour à tour les beautés de la nature avec les jouissances d'une vie heureuse et facile.

« Les bois qui couronnaient autrefois la crête des collines, aux abords de Bolbec, et la rivière qui arrose ses vallons lui ont donné le nom qu'elle porte aujour-

d'hui (1), ainsi que nous l'apprend son savant et bien regretté historien (2), dans des pages fort estimées; et, si les remparts qui la protégeaient dans ces temps anciens n'ont jamais été témoins de faits bien remarquables dans les annales normandes, on voit cependant le nom de ses anciens seigneurs figurer avec honneur à côté de celui de nos premiers ducs. L'un d'eux entre autres, Gauthier Giffard, sire de Bolbec et de Longueville, occupa vaillamment sa place dans les guerres que Guillaume eut à soutenir contre Henri Ier, et le suivit à la conquête de l'Angleterre, où il se distingua parmi les plus braves à la bataille d'Hastings.

« Mais ces temps sont bien loin de nous, et les descendants de ces preux chevaliers, en renonçant pour toujours aux combats, ont fait de leurs armures d'acier des métiers à tisser, ou des socs pour nos charrues.

« Une gloire nouvelle était réservée à cette ville d'élite qui devait les posséder toutes; elle devint un centre industriel considérable, qui s'accroît tous les jours, grâce à la probité proverbiale de ses habitants et à l'infatigable intelligence des industriels, qui leur a permis de se plier à toutes les modifications que le temps et les besoins du commerce ou le perfectionnement des procédés ont imposées à leur activité.

Bolbec aujourd'hui est une fort agréable cité, dans une position délicieuse, percée de rues larges et bordées d'habitations charmantes, où respire l'aisance et cette

(1) *Bolbec* serait formé de deux mots celtiques : *Bos*, bois, et *Beo* rivière.

(2) M. Colon Castaigne.

sorte de satisfaction, que donnent toujours aux cœurs généreux l'amour du travail et le sentiment du devoir accompli.

« Si de la gracieuse vallée on gravit les montagnes qui l'entourent, la scène change tout à coup. On se trouve alors transporté en présence de larges horizons, au sol généreux, à la végétation luxuriante, où des populations attachées au sol qui les a vus naître se livrent tour à tour aux besoins de l'industrie ou au travail des champs.

« Et cependant ce beau pays, malgré toutes les ressources qu'il présente par la fécondité de la terre et par l'énergie de ses habitants, subit une crise terrible en face d'un présent fâcheux et d'un avenir plus menaçant encore.

« A une époque comme la nôtre, où la richesse mobilière prend dans le monde entier un développement inconnu jusqu'ici, l'agriculture et la propriété restent pauvres et accablées par la concurrence. Ce sont elles cependant qui payent la part de contributions la plus forte en comparaison des autres formes de la fortune publique et privée, et lorsque de vives réclamations s'élèvent de tous les points industriels, lorsque les Chambres de commerce de nos principales villes manufacturières protestent et réclament des droits compensateurs, les agriculteurs ne doivent-ils pas aussi faire entendre leurs tristes doléances ? Si, en effet, l'industrie est sacrifiée, l'agriculture, toujours moins protégée, le sera davantage encore et, si l'industrie est écoutée, l'agriculture aura le droit de prétendre aux mêmes faveurs. Ces deux grandes divisions du travail humain méritent une égale sympathie. Mais, au moment où, ces droits aux frontières étant repoussés, le gouvernement paraît décidé à inscrire sur

son drapeau le mot *dégrèvement*, l'Association normande ne doit pas se lasser de rappeler sa promesse au Ministre qui a été spécialement chargé des intérêts de l'agriculture.

« Cependant, Messieurs, si nous restions inactifs et découragés en attendant que le salut nous vienne de l'initiative gouvernementale, nous pourrions peut-être nous créer de cruelles déceptions ; il vaut mieux, croyez-moi, chercher nous-mêmes, et dans nos propres ressources, un remède, ou du moins un palliatif, aux grands maux qui nous menacent, en employant tous les moyens recommandés par l'expérience, pour arriver à un bon résultat ; ce sont ces moyens qui, nous l'espérons, ressortiront de nos discussions.

« Et, d'abord, pourquoi toujours rejeter la cause du mal sur le temps et les circonstances ? Si nous faisons un retour sur nous-mêmes, n'aurons-nous pas quelques reproches à nous adresser aussi ? On se plaint généralement que le commerce ne va pas, que les rentrées se font difficilement, que la vie est très-chère et que, si cet état de choses dure longtemps encore, on ne sait comment on sortira de la situation. Ce ne sont que récriminations qui s'élèvent de tous côtés, aussi bien dans le monde industriel que dans le monde agricole, et cependant, lorsqu'on jette autour de soi un regard scrutateur, on s'aperçoit que jamais peut-être on n'a fait plus de dépenses inutiles, que jamais on n'a mieux vécu, jamais les débits de tabac ou les cafés n'ont été fréquentés par une clientèle plus nombreuse et les magasins de nouveautés surchargés d'attractions plus dispendieuses et plus ridicules. L'ouvrier lui-même est bien

vêtu, bien logé, bien nourri; jamais, en un mot, le luxe et le bien-être n'ont été portés à un plus haut degré dans toutes les classes de la société.

« Aussi naturellement plus d'épargne possible, plus d'argent disponible à mettre de côté pour acheter des engrais, ou des instruments perfectionnés, qui rapporteraient cependant de gros intérêts. On s'aperçoit que les profits diminuent, que la terre perd de sa valeur, tandis que le salaire de la main-d'œuvre, ou le prix des objets de luxe et de consommation augmentent dans la même proportion et que le produit des contributions va toujours en progressant; mais, restreindre les dépenses, diminuer le train de sa maison, changer les habitudes que l'on avait contractées dans des temps meilleurs, paraît pénible, humiliant peut-être, et, par une force irrésistible, on arrive sans pouvoir s'arrêter sur la pente de la gêne.

« Ne pourrait-on pas trouver dans ce court exposé de nos mœurs actuelles le secret des plaintes des agriculteurs, des industriels, des commerçants ou propriétaires? En effet, l'esprit de l'homme est ainsi fait; il tourne dans un cercle vicieux : plus il a, plus il dépense, et plus il dépense, plus il veut gagner.

« Quant à nous, Messieurs, qui avons la prétention d'être des hommes sérieux, qui poursuivons courageusement le progrès et toutes les améliorations qui en dépendent, nous devons éclairer les esprits sur les dangers qui nous menacent; nous devons nous élever contre les tendances mauvaises de notre époque et le découragement qui semble s'être emparé de nos esprits.

« C'est à force de luttes, à force de persévérance,

que nous pourrons surmonter les obstacles. Tout n'est pas encore perdu ; deux ou trois récoltes abondantes en France, succédant aux trois années désastreuses que nous venons de subir, pourraient peut-être changer, ou au moins modifier le sombre aspect que semble nous présager l'avenir ; mais il faut lutter en s'occupant de ses terres, en aidant ses fermiers dans leurs bonnes intentions, en expérimentant les méthodes approuvées pour amener le sol à la production la plus élevée et la plus économique, en écoutant avec prudence les données de la science et employant un outillage perfectionné, qui simplifie le travail tout en l'activant. Mais croyez-moi, Messieurs, les meilleurs engins sont encore peut-être les bonnes qualités que doit avoir le cultivateur. C'est l'énergie, la persévérance dans les revers ; l'ordre et l'économie dans la prospérité.

« Courage donc, jeunes gens qui m'entendez, s'il y en a dans cette enceinte ; conservez et pratiquez les bonnes et fortes traditions de vos pères, cet amour de la patrie, ce dévouement absolu à l'agriculture, cette honnêteté qui les caractérisent ; préparez à votre tour la génération qui, nous l'espérons, verra de meilleurs jours ; et puisse quelqu'un d'entre vous, qui m'écoute en ce moment d'une oreille distraite, incrédule peut-être, après avoir expérimenté la vérité de mes paroles par de longues années de pratique et de labeur, dire, un jour, en rappelant avec peine ses souvenirs : *Le vieux directeur de l'Association normande ne s'était pas trompé ; j'ai oublié son nom, mais je me suis toujours rappelé ses conseils et je m'en suis bien trouvé.* »

M. le Directeur donne ensuite lecture de diverses lettres

de membres de l'Association qui s'excusent de ne pouvoir assister au Congrès de Bolbec.

Parmi les absences regrettables, il faut signaler celle de M. de Roissy, sous-directeur de l'Association, qu'une indisposition empêche momentanément de prendre part aux travaux de l'Association.

M. le Directeur donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de la Seine-Inférieure, qui accepte l'invitation de l'Association normande, et viendra le dimanche suivant présider la distribution des récompenses.

La séance est levée à 4 heures.

Avant de sortir de l'hôtel-de-ville les membres de l'Association parcourent les allées sinueuses de son parc élégant, ils admirent la beauté de ses arbres, les merveilles de son site, ses serres si bien tenues où végètent les fougères des tropiques.

Puis, suivant l'indication du programme, ils procèdent à la visite des curiosités de la ville et de quelques-uns de ses principaux établissements industriels.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

ET VISITE A PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS DE LA VILLE

SOMMAIRE. — Avant-propos. — *Bolbec.* — Inscription natale du général Ruffin. — Fontaine de l'Hôtel-de-Ville. — Voûte du XIIIe siècle. — La Croix de l'École des Frères. — Collection Mengin. — Collection Lemetteil. — Collection Métivier. — Fontaine de Diane. — Collection Lacaille.

Les excursions archéologiques, offertes au 50e Congrès provincial de l'Association normande séant à Bolbec, étaient au nombre de trois, qui furent ainsi fixées : mercredi 28 juin, excursion dans la ville de Bolbec ; — vendredi 30, excursion dans le canton de Bolbec ; — et samedi 1er juillet, excursion dans les cantons de Saint-Romain, Bolbec et Lillebonne.

BOLBEC.

Inscription natale du général Ruffin.

Les membres du Congrès, dont les noms se verront ailleurs, commencent par saluer, au bas de la rue Guillet, l'inscription commémorative placée, le 14 juillet dernier, sur la maison où est né le général Ruffin. Cette inscription,

gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre noir, est ainsi conçue :

DANS CETTE MAISON
EST NÉ LE 31 AOUT 1771
FRANÇOIS AMABLE RUFFIN
PARTI A L'APPEL DE LA PATRIE EN DANGER
EN 1792 A LA TÊTE DES VOLONTAIRES BOLBÉCAIS
MORT GÉNÉRAL DE DIVISION
LE 15 MARS 1811.

La vie du général Ruffin est assez connue pour que nous nous dispensions de la raconter. M. Maucondait, du reste, le nouvel historien de Bolbec, en a fait l'objet d'une communication spéciale au Congrès. Rappelons seulement que, blessé à Chiclana et fait prisonnier par les Anglais, il fut enterré à Portsmouth avec tous les honneurs dus à son rang, le 18 mai 1811.

C'est surtout grâce à un membre du barreau du Havre, M. Lépaulard, que les cendres du général Ruffin, avec la pierre qui les recouvrait, ont été ramenées à Bolbec, le 4 novembre 1845. Le *Journal de Bolbec*, du 9 du même mois, contient les détails de cette translation. Nous saisissons la circonstance pour exprimer ici le regret que, à une époque ultérieure, dans le désir de restaurer, — *a restauratione, libera nos, Domine* — l'inscription tumulaire du général Ruffin, qui avait subi quelques altérations ; on n'eût pas tout simplement retourné la pierre et reproduit, sur l'autre face, l'épitaphe anglaise.

Au lieu de cela, que s'est avisé de faire le ciseau administratif ? Il a gratté les vieux caractères pour y en substi-

tuer de jeunes qui seraient parfaits, s'ils n'avaient le tort de grever la nouvelle inscription de fautes d'orthographe qui manquaient naturellement à l'ancienne.

Le Congrès a été heureux de constater que c'est à un membre de l'Association normande, M. Alfred Lacaille, suppléant de la justice de paix de Bolbec, et petit-fils de Mme Reine Selingue, dite la *Mère des prisonniers*, que revient l'honneur d'avoir fait poser une plaque, par la municipalité, sur la maison natale du général Ruffin.

Fontaine de l'Hôtel-de-Ville.

Ce beau groupe, en marbre blanc, dont on ignore l'auteur, figure les Arts relevés par le Temps, et non, comme on le croirait à première vue, le Temps qui emporte la Jeunesse. Il provient, ainsi que la Diane de la place de l'Église, attribuée à Flamen, du parc de Marly. Donnés par l'état, en 1792-1796, au maire de Bolbec, Jacques-Dominique Ruffin, père du général, ces marbres n'en ont pas moins coûté encore à la ville près de huit mille livres. Argent bien dépensé. Dominique Ruffin est le principal auteur de l'établissement des fontaines publiques au centre de la ville, qui manquait d'eau potable. Et il a su tirer profit, pour les décorer, des spoliations des jardins royaux.

Nous savons, par Piganiol de La Force, que le groupe des Arts relevés par le Temps avait été apporté de Gênes à Marly.

C'est encore à Dominique Ruffin que l'église de Bolbec doit son jeu d'orgues de St-Herbland, de Rouen, acquis en 1791, et de sa belle contretable à colonnes

torses qui provient de l'abbaye de Jumiéges. Des balustrades en fer et autres ornements précieux, sauvés de l'abbaye de St-Wandrille et dont le même maire de Bolbec, homme de goût autant que d'hygiène, avait enrichi le chœur de son église, ont disparu un peu plus tard dans la tourmente révolutionnaire.

Les deux Ruffin ont honoré Bolbec. Tous les deux l'ont amélioré, embelli, illustré. J'ai même oublié de dire que si, à la France, le fils avait, le 15 mai 1811, à bord du *Gorgon*, sacrifié sa vie, le père, le 18 septembre 1792, avait lui, dans cette ville, tout près peut-être de l'endroit où nous sommes, sacrifié son fils (1). On a donc eu raison de donner, à une des rues de Bolbec, le nom de rue Ruffin. Seulement, le prénom et la qualité faisant défaut, on ne sait auquel des deux se rapporte la rue, auquel des deux on a affaire, du père ou du fils. Nous croyons, et ne doutons pas d'être en cela l'interprète de l'Association normande, que la famille Ruffin a fait assez pour Bolbec pour avoir mérité deux noms de rue : rue Dominique-Ruffin, pour l'administrateur intelligent, et, pour son fils, le glorieux volontaire, rue du Général-Ruffin.

Voûte du XIIIe siècle.

Une maison de la Grande-Rue, qui porte le n° 64 et est occupée par Mme veuve Thiout, possède une cave engagée dans la côte, dont la voûte appelle l'attention des archéologues. C'est en effet le seul vestige, à nous connu, qui prouve que, quatre fois brûlé, en 1583,

(1) Cf. *Histoire de Bolbec*, par Collen-Castaigne, p. 150-151.

d'abord, puis les 25 juin 1676, 30 octobre 1696 et 14 juillet 1765, Bolbec conserve encore l'empreinte du XIIIe siècle, ainsi qu'ont pu s'en assurer *de visu*, un peu dans le clair-obscur, les membres du Congrès.

La Croix de l'École des Frères.

Sur l'invitation du frère Ilian-Joseph, directeur de l'école chrétienne libre de Bolbec, les membres de l'Association se rendent à cette maison, dans le jardin de laquelle s'élève une belle croix en grès, haute de 4 mètres, dont le piédestal est orné des figurines en relief de Notre-Dame et de saint Jean. Elle provient du prieuré du Val-aux-Grès, aujourd'hui habité par M. Selle et, d'après une tradition recueillie par M. Hue-Quesnel, elle aurait été plus anciennement à Ouainville.

A la base de la croix, on lit cette inscription déchiffrée par l'abbé Cochet, en notre présence, le 28 août 1864.

M : N : RVETTE : CVRE : DE : S : QVYN : ET : GRAND : BEDEAV : DE :
PRIS : A FAICT : FARE : CESTE † LE : PREMYER : JOVR : DE :
CETABE : 1554 : PRIES :
POVR : LES : TRESPASSES

Selon la version de M. de Beaurepaire, adoptée par l'abbé Cochet, PRIS doit se lire PARIS, et le curé RVETTE aurait été un des quatre grands bedeaux de l'Université de cette ville (1).

(1) Cette fonction de bedeau universitaire n'était pas toujours une sinécure.

Le dimanche des Rameaux, 1255 ou 1256, le dominicain Thomas

On sait, en effet, que l'Université avait quatorze bedeaux grands ou petits, deux en chaque nation, deux en chaque faculté, les bedeaux des nations étant les plus anciens. Les grands bedeaux avaient un salaire double de celui des petits et percevaient, en outre, quatre livres par chaque réception de maître-ès-arts, tandis que les petits bedeaux ne percevaient que quatre sols. Ce n'était pas là une mince redevance; la fonction était lucrative. Mais, dira-t-on, les bedeaux étaient obligés à résidence, et l'on ne pouvait être à la fois bedeau de Paris et curé de Saint-Ouen. Sans doute, il y avait des accommodements avec l'Université, et il est certain que le bénéficiaire d'une cure n'était pas obligé de la desservir en personne en 1554. En 1552, Rabelais était à la fois curé de Saint-Christophe-du-Jambet, au diocèse du Mans, où il n'alla jamais, et curé de Meudon, où on ne le vit guère. Le bedeau Buette pouvait donc, en 1554, être curé de Saint-Ouen et autres lieux, et faire ériger des croix dans le cimetière de son bénéfice pour l'embellissement du lieu et l'édification de ses paroissiens.

d'Aquin, licencié de l'Université de Paris, prêchait en l'église Saint-Jacques. Au milieu du sermon, Guillot, bedeau de la nation de Picardie, interrompit le prédicateur et lut tout haut un long factum rédigé par Guillaume de Saint-Amour, et contenant une foule de reproches et de griefs contre les dominicains qui, malgré l'Université, donnaient en ce temps-là des leçons publiques de théologie, tolérés sinon encouragés par Louis IX, et protégés par le pape Alexandre IV. L'histoire ajoute que l'impassible Thomas se tut humblement pendant toute la harangue, et, quand elle fut finie, reprit sans embarras et sans observations le fil de son sermon, à l'endroit où on l'avait interrompu. Quant au pauvre Guillot, il fut excommunié et exilé l'année suivante sur la demande du pape.

Collection Mengin.

La formation de la collection de M. Mengin remonte, si je ne me trompe, à une époque où elle partageait, à Caudebec-en-Caux, concurremment avec le cabinet d'antiquités de M. le docteur Guéroult, l'admiration des connaisseurs. Les membres du Congrès ont été particulièrement heureux de la rencontrer à Bolbec, accrue et composée de faïences, de meubles et de tableaux qu'il serait trop long de décrire, mais dont une simple énumération fera comprendre au moins l'importance.

FAIENCES. — *Faïence de Rouen.* — Grand plat, décor hollando-japonais, à la pointe sèche. Antérieur au XVIe siècle. — Grand plat ovale à anses, camaïeu bleu, style rayonnant. — Plat à barbe, camaïeu bleu, style rayonnant. — Plateau polychrome, à dessins chinois. Attribué à Guillibaud, 1780. — Porte-huilier signé Guillibaud, en toutes lettres. — Gadin ou écuelle avec assiette, d'un dessin fin et régulier. — Grande fontaine d'applique, polychrome, avec cuvette, richement ornementée, aux couleurs vives et de bon goût. — Deux chiens, de dimension réduite. — Un lion, décor jaune, daté de l'an XII. — Bouquetière. — Brasero, 1780. — Grand cruchon ou pichet, décor jaune, bleu et rouge, à l'effigie de saint Jacques et portant le millésime de 1793. — Assiettes à la corne, aux oiseaux, etc.

Faïence de Nevers. — Bustes de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau.

Faïence de Moustiers. — Charmant petit plat ovale. Armorié.

Faïence d'Avignon. — Cheval avec son cavalier, décor bleu, jaune et brun. Pièce remarquable.

Faïence de Niederwiller. — Vase de Paul Hanon, décor rose. — Deux grandes bouquetières.

Faïence de Delft (Hollande). — Grand plat, décor bleu, fond convexe. — Grand plat, décor bleu. Personnages et animaux. — Grand plat, décor bleu. Fleurs.

Meubles. — Grand bahut armorié du XVI[e] siècle (1530). — Meuble à deux corps, avec panneaux sculptés, statuettes et fronton, aux armes des Poterat. 1550. — Bahut Louis XIII, fouillé sur trois côtés, avec panneau central représentant l'Adoration des Mages. — Bahut Louis XIII, entièrement sculpté comme le précédent, avec panneau central représentant le Char de Vénus. — Commode Louis XV, provenant du château de Valory, à Fréville, en cuir laqué de Saint-Jude, rehaussé de cuivres d'une ciselure fine et de toute beauté. — Petit coffre du XVI[e] siècle. — Petit coffre Louis XIV. — Grand bahut renaissance figurant les quatre évangélistes.

Tableaux. — Sépia de Fragonard, 1786. Chevaliers du guet, sous l'arche d'un pont de Paris. — Tête de Christ, peinte sur bois, provenant de l'oratoire d'une abbesse de Montivilliers. — Coucher de soleil, par Joseph Vernet. — Lever de la lune, par Joseph Vernet.

Et ce n'est pas, dans la collection de M. Mengin, tout ce qu'il y a de remarquable, mais c'est tout ce que nous pouvons dire. La quatrième page des journaux nous fournit le mot de la fin. S'adresser, pour plus amples renseignements, à l'honorable receveur particulier des

contributions indirectes de Bolbec, dont la compétence et l'affabilité suppléeront utilement à la sécheresse de notre nomenclature et à son insuffisance.

Collection Lemetteil.

Si le nom de M. Lemetteil est connu de tous les naturalistes, et surtout de tous les ornithologistes, il n'en est pas de même de sa collection, à l'examen de laquelle les membres du Congrès auraient vivement désiré pouvoir consacrer un jour, au lieu d'une heure. Cette collection, composée de tous les oiseaux d'Europe, est principalement remarquable par la qualité des types et l'ordre des séries dans lequel a su les classer son organisateur, membre de la Société zoologique de France et de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen. M. Lemetteil qui, le plus souvent, déniche les nids, — avec la permission de l'autorité, — tue l'oiseau, le prépare et l'empaille lui-même, le prend ainsi, comme on voit, du plus loin qu'il peut être pris, *ab ovo*, c'est le mot, depuis l'œuf et le duvet, en passant par les intermédiaires, jusqu'au plumage de noces et à la dégénérescence. Puis, il note les singularités. Dans telle vitrine de M. Lemetteil, on suit d'un œil étonné le moineau brun et l'hirondelle noire qui, de nuance en nuance, arrivent bientôt à la stupéfaction des profanes dont je suis, par se métamorphoser, de la manière la plus complète, en hirondelle blanche et en moineau blanc.

Écrivain distingué, en outre, M. Lemetteil, qui possède à fond la langue ornithologique, s'est plu à

décrire, avec un rare bonheur d'expression, chacun de ses spécimens. C'est l'auteur d'un ouvrage très-bien fait et très-recherché, couronné par l'Académie de Rouen, du prix Bouctot, en 1870, et intitulé : *Catalogue raisonné ou Histoire descriptive et méthodique des oiseaux de la Seine-Inférieure.* Rouen, H. Boissel, 2 vol. in-8°, de 399 et 511 pages, 1874.

La collection ornithologique de notre compatriote ne se compose pas, à l'heure qu'il est, de moins de douze cents œufs et de deux mille oiseaux.

Un manuscrit précieux a fixé encore, et à bon droit, l'attention de M. de Glanville et des autres membres du Congrès. Ce manuscrit, en deux volumes, rempli de dessins d'oiseaux coloriés avec un pinceau si vrai qu'il semble hérité de Cuvier, est l'œuvre du fils de M. Lemetteil, élève en pharmacie, regrettablement enlevé à 25 ans, à la science et à l'affection des siens, au moment même où il montrait, pour l'histoire naturelle, les plus rares dispositions. Nous avons donc applaudi et, avec nous, la population bolbécaise, à l'acte de justice du jury qui décernait, dans la distribution solennelle des récompenses, une médaille d'argent collective, hommage actuel au père, qui avait rassemblé les oiseaux, et rétrospectif au fils, qui avait dessiné et colorié tous les exemplaires avec une religion et une exactitude parfaites.

« L'Association normande, s'est écrié M. Le Vavasseur, dans un mouvement oratoire qui a ému toute l'assemblée, ne rend pas seulement justice aux vivants, elle va chercher les morts jusque dans la tombe ! »

La médaille d'argent, grand module, offerte aux deux Lemetteil, porte, d'un côté, ASSOCIATION NORMANDE POUR

LES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS, et sur l'autre face, A M. LEMETTEIL PÈRE. — RÉCOMPENSE POSTHUME A M. LEMETTEIL FILS. 1882.

Collection Métivier.

Encore une collection que le Congrès normand ne s'attendait pas à rencontrer à Bolbec, qu'il a beaucoup admirée et qui ferait l'ornement d'une grande ville. Mais il faudrait avoir, pour la décrire comme elle le mérite, des connaissances que nous n'avons pas. Qu'il nous suffise donc, à défaut de mieux, de dire ici quelques mots de son origine, des œuvres qui la composent et des maîtres auxquels on les attribue.

La collection de Mme Métivier, recueillie par feu son mari, provient de la succession d'un oncle, M. Quedeville, décédé à Paris, vers 1858. Quant aux tableaux, ils appartiennent presque tous à l'École flamande, et ont pour auteurs présumés Hubert et Jean Van-Eyck, Roger de Bruges, Albert Durer, Hans-Hemmelinck, Corneille Kunts, Jean Holbein, Guillaume Miéris, etc. Une seule toile, de Tuccio d'Andria, représente l'École italienne.

Dans sa *Vie des peintres flamands, allemands et hollandais*, publiée à Paris, en 1753, Jean-Baptiste Descamps enregistre à peu près comme suit les divers peintres auxquels un catalogue ancien fait honneur des tableaux de Mme Métivier.

Hubert Van-Eyck, né à Maeseyck, en 1366. Élève de son père, et maître de Jean. Mort à Gand, le 18 septembre 1426, à l'âge de 60 ans.

Sainte Catherine, debout, avec ses attributs.

Jean Van-Eyck, né à Maeseyck-sur-Meuse, dans le pays de Liége, en 1370. Élève de son père et de son frère Hubert. Mort à Bruges, en 1441.

La Madeleine aux pieds du Christ. Tableau antérieur à la découverte de la peinture à l'huile, par les deux frères Van-Eyck.

Roger de Bruges (Rogier Van der Weyden, Rogier de Bruxelles), né en 1366. Élève de Jean Van-Eyck. Les œuvres de Roger, peintes à la colle, ornaient les églises de Bruges.

Roi, assis sur son trône et coiffé d'un turban. A ses pieds, une jeune fille. Près de lui, son fou. Personnage debout, tenant un *volumen* à la main. Autre personnage.

Hans Hemmelinck, vivant dans la seconde moitié du XV[e] siècle. Élève de Roger de Bruges. Sujet d'une nouvelle charmante de M[me] Claudius Lavergne.

D'après l'indication de M[me] Métivier, Anne de Blasère et sa patronne. Deux femmes. Paysage. Au fond, la ville de Bruges. Les armes des familles Blasère et Nieuvenhove décorent un cadre contemporain du tableau.

Guillaume Miéris, second fils de François Miéris, né à Leyde, en 1662. Élève de son père. Mort à Leyde, en 1747.

Intérieur d'une maison hollandaise. Jeune homme endormi.

Albert Dürer, né à Nuremberg, en 1470, et mort dans la même ville, « de chagrin d'avoir une femme difficile », le 8 avril 1528, à l'âge de 57 ans.

Deux petits tableaux. L'un représente la Flagellation, l'autre, Jésus montant au calvaire. Ces peintures sont de

la première manière de ce maître et agathisées comme les œuvres des XVe et XVIe siècles. La couleur a un éclat peu ordinaire.

Tuccio d'Andria travaillait à Saint-Jacques de Savone, en 1487.

La Vierge, agenouillée devant l'Enfant-Jésus. Anges qui chantent et prient. Au fond, saint Joseph.

Cornille Kuntz ou Kunst, né à Leyde, en 1493. Fils et élève de Cornille ou Corneille Engelbrechtsen, mort à 51 ans, en 1544.

Portement de Croix. L'un des plus beaux tableaux de ce maître, et bien conservé. Peint pour M. Van Sonevelt.

Jean Holbein, élève de son frère, né à Bâle, en 1498. Mort de la peste, à Londres, en 1554, âgé de 56 ans.

Trois épisodes de la vie de saint Quentin, martyrisé en 287, dont deux sur le même panneau, et l'autre au revers. Ce tableau sur bois, remarquable par le réalisme et le coloris, est daté de 1527.

Nous ne pouvons tout citer.

Le vœu que nous formons, après une analyse aussi incomplète et aussi téméraire, c'est qu'un homme se rencontre, homme d'art et de spécialité, familier avec la peinture et avec l'histoire qui, comme tout le monde, admire la collection de Mme Métivier, mais qui, mieux que personne, sache dire pourquoi, et dont l'opinion éclairée fasse loi pour les aveugles.

L'honorable secrétaire du Congrès, M. Le Vavasseur, s'il ne fût arrivé trop tard pour se joindre à nous, aurait été cet homme-là.

Fontaine de Diane.

Les membres du Congrès ne peuvent passer sur la place de l'église sans s'arrêter devant une fontaine monumentale qui fixe leur attention. C'est la fontaine de Diane. Debout, sur un piédestal cantonné de têtes de chiens et orné de trophées de chasse, s'élève une gracieuse statue en marbre blanc. C'est l'une des Diane chasseresses dues au ciseau d'Anselme Flamen, et celle qui, arrachée au parc « ci-devant » royal de Marly, fut envoyée avec le groupe du Temps, relevant la déesse des Arts, à Dominique Ruffin, maire de Bolbec, par son ami, le commissaire Colson, le 9 mai 1795. La Diane de Bolbec a inspiré à l'élégant auteur de la *Flèche de Caudebec*, Mme Claudius Lavergne, née Julie Ozanneaux, le sujet d'une charmante nouvelle publiée dans le *Journal la Femme et la Famille*, des 20 septembre, 5 et 20 octobre 1880, et intitulée : *La Diane de Marly*. La seule observation que nous nous permettrons de faire à cette occasion, c'est que Mme Lavergne, ayant puisé sans doute à des sources différentes des nôtres, arrive à revendiquer pour Francinet le mérite d'une œuvre qui, selon nous, revient à Flamen.

Collection Lacaille.

Il ne faudrait rien moins que la plume, si finement taillée, de l'auteur du *Voyage autour de ma chambre*, pour tracer, chez M. Alfred Lacaille, suppléant du juge de paix, conseiller municipal, membre de la Société des

Amis des Sciences naturelles de Rouen et de la Société Linnéenne de Normandie, une esquisse ayant pour titre : *Voyage autour de son cabinet.* Mais Xavier de Maistre étant mort intestat, les lecteurs de l'*Annuaire* devront se contenter d'une simple énumération de pièces entre lesquelles chacun choisira, selon son goût, celles qu'il aime le mieux. De cette façon, si nous sacrifions la forme, le fonds sera sauvé.

Bibliothèque. — Ouvrages divers, histoire, littérature, sciences, arts ; traités d'histoire naturelle anciens et modernes, *Histoire des plantes* de Mathiole, des frères Jean et Gaspard Bauhin, du Normand Jacques Dalechamps, etc. ; manuscrits et ouvrages rares sur la Révolution de 1789 ; diplômes anciens ; assignats, etc.

Histoire naturelle. — Fossiles des différents étages du canton de Bolbec (cénomanien, turonien, sénonien), et de l'étage kimméridgien du Havre ; fossiles du quaternaire, cornes et ossements du *bos primigenius*, trouvés à Bolbec, *sus scrofa*, antilope *Cordieri*, etc. — Minéraux divers, roches de Bolbec, etc. — Poissons et mammifères curieux. —Papillons, coléoptères, etc., de Bolbec et des environs. — Herbiers de France, de Normandie, cryptogames, algues, lichens, mousses, champignons normands, etc.

Silex taillés. — Trois cents échantillons environ, armes et outils, trouvés à Bolbec et dans les environs.

Antiquités. — Vases gallo-romains ; assiettes en terre rouge vernissée, urne en verre, trouvés à Bolbec ; vases

gallo-romains, mérovingiens, couteaux, scramasaxes, objets indéterminés, tuiles romaines, fragments de marbre trouvés à Lillebonne.

Numismatique. — Médailles anciennes et modernes, monnaies romaines et françaises.

Céramique. — Faïences de Rouen ; plat provenant de l'abbaye du Valasse ; assiettes du duc de Béthune-Charost, seigneur de Bolbec ; vases de pharmacie, etc. ; assiettes de la Révolution ; faïences de Nevers, de Strasbourg ; pots à miel de Lillebonne, en terre de Mélamare ; vieux Japon ; l'Hyménée, groupe en biscuit de Sèvres.

Verrerie. — Spécimens normands variés.

Curiosités diverses. — Gravures anciennes, lithographies d'Engelmann ; sceau de la vicomté de Montivilliers ; gamelle normande, en poterie d'étain ; marque des poteries en étain de Rouen ; anciennes mesures en étain ; émaux de Beauvais ; bénitier en grès de l'époque romane ; bénitier de l'abbaye du Valasse en marbre rouge ; socle de croix en pierre, — *Mater dolorosa*, — provenant de St-Jean-de-la-Neuville ; tête en pierre, d'un beau style ; table Louis XIII, provenant de l'abbaye du Valasse ; cartel Louis XV, en cuivre ciselé ; flambeaux Louis XVI ; fauteuils Louis XVI ; tête à perruque, époque Louis XVI ; tabatières à allégories patriotiques (1789), tabatières de l'Empire et de la Restauration ; pipe en écume de mer, avec portrait, donnée par le roi Stanislas Leckzinski au bisaïeul de M. Alfred Lacaille ; indiennes

de Jouy avec tête de pièce indicatrice des noms du fabricant et du lieu de fabrication :

MANUFACTURE D'OBERKAMPF
A JOUY PRES VERSAILLES. BON TEINT.

allégorie patriotique, sur indiennes de Bolbec (1789) ; insignes des volontaires bolbécais, dont faisait partie Amable Ruffin, en 1792 ; bonnet de cauchoise monté, chignons, fichus, châles, corps en moire antique, bijoux, dont un *tour* ou anneau de mariage au nom de la mariée, timbales en argent avec noms gravés, tous objets ayant appartenu, pour la plupart, à Reine Victoire Selingue, bisaïeule de M. Alfred Lacaille, providence active de Bolbec à l'époque révolutionnaire, et surnommée par ses compatriotes, la *Mère des prisonniers ;* souvenirs de 1870-1871, fragments d'obus, balles, etc., recueillis à Bolbec; balles ayant servi à fusiller le gouverneur fédéré des Invalides ; obus à balles prussien ramassé au Bourget.

Mais, à propos du bonnet de cauchoise dont nous venons de parler, que l'on admirait encore sur la tête des plus belles femmes du pays de Caux, c'est-à-dire des bolbécaises au commencement du siècle, et qui n'existe plus aujourd'hui qu'à l'état de rareté dans le cabinet de quelques amateurs, nous croirions manquer à nos plus sacrés devoirs d'historiographe des excursions archéologiques du Congrès, si nous n'ajoutions un alinéa utile, non moins qu'agréable, aux pages de ce compte rendu, en reproduisant ici la description technique qu'en donne Étienne Gaucher, dans son *Voyage au Havre*, auquel nous reviendrons plus loin.

A Bolbec, remarque notre touriste, toutes les femmes sont charmantes, et je serais même tenté de les croire coquettes, si les femmes pouvaient jamais l'être. Puis, après avoir si bien commencé, le Parisien poursuit ainsi :

« Un mélange de coquetterie, de grâce et d'opulence, compose la toilette des villageoises de Bolbec. Leurs cheveux, relevés en toupet lisse, s'attachent sur le sommet de la tête, et se couvrent d'une toque de drap d'or ou d'argent, garnie par devant d'une bande plissée de dentelle ou de baptiste, et, par derrière, de deux barbes pendantes et carrées, qui laissent entrevoir le chignon. Au cou sont des chaînes d'or à double ou triple rang, qui supportent un cœur ou une croix. La taille est renfermée dans un corps de drap pour l'hiver, de soie en été, qui se lace en devant, et tranche par sa couleur avec une pièce de drap d'or qui forme comme le vêtement de dessous. Sur les épaules et sur la taille sont attachées d'amples rosettes de ruban. Le corps est sans manches ; celles de la chemise se troussent sur des manches d'écarlate, presque jusqu'au défaut de l'épaule, et les longues manchettes de mousseline, dont les manches de la chemise sont ornées, retombent depuis l'épaule jusqu'au coude. Des gants couvrent le reste du bras. Un jupon d'écarlate assez leste pour qu'on aperçoive le bas de la jambe, un tablier de mousseline des Indes brodée ou à rayons d'or, complètent ce costume, exclusivement attaché aux habitants de la campagne. »

Le bon Gaucher, comme on voit, tient plus que nous n'avions promis, et descend plus bas que le chignon. Mais, vu la richesse d'une description que l'on chercherait vainement ailleurs et l'ornement qui en résulte pour

notre récit; nous espérons que nos lecteurs ne s'en plaindront pas.

Après avoir félicité, au nom du Congrès, M. Alfred Lacaille de son zèle et de son goût à recueillir ainsi les objets intéressants pour la science et l'histoire locale, et contemplé, du milieu même de la collection, sous l'un de ses aspects les plus pittoresques, la ville de Bolbec, étagée comme « à souhait pour le plaisir des yeux », M. de Glanville et les membres de l'Association qui l'accompagnaient, se sont retirés enchantés des diverses stations qu'ils venaient de faire et du commencement de leur première journée archéologique.

BRIANCHON.

P. S. — Les membres de l'Association normande visitèrent ensuite quelques-uns des établissements industriels qui font l'honneur et font la prospérité de la ville de Bolbec.

Chez M. Fauquet-Lemaître, ils furent reçus par M. Duboc, directeur de l'établissement de Bolbec. Continuant une glorieuse tradition et portant dignement le nom de son père et de son oncle, M. Fauquet-Lemaître occupe environ 1,500 ouvriers dans sa filature et son tissage de Bolbec — 482 métiers, 50,000 broches. M. Fauquet-Lemaître possède un autre établissement à Lillebonne.

Dans l'établissement Desgenétais frères, privé récemment d'un de ses chefs, que les regrets unanimes du pays ont suivi dans la tombe, les visiteurs furent reçus par M. Henry Desgenétais fils et M. Mare, mandataire général, qui leur fit, avec la plus grande amabilité, les honneurs de la maison. La maison Desgenétais, de Bolbec,

occupe 12 à 1,500 ouvriers, — 250 métiers, 40,000 broches, filature et tissage. — On emploie dans la maison Desgenétais un nouveau système de nettoyage, dit système américain. Comme M. Fauquet-Lemaître, MM. Desgenétais possèdent un second établissement à Lillebonne.

M. Lemaître-Lavotte possède une filature, un tissage et une impression d'indiennes, industrie des plus curieuses, dont les diverses opérations intéressent au plus haut point les visiteurs, — 420 métiers, 35,000 broches. — Comme les établissements précédents, celui de M. Lemaître-Lavotte est très-complet, parfaitement monté et très-bien tenu.

Pour terminer cette première journée, une dernière visite fut faite chez M. Durieux, médecin vétérinaire à Bolbec. M. Durieux présenta aux membres de l'Association des spécimens ingénieux de ferrure et d'instruments opératoires, fabriqués dans son atelier de maréchalerie. Puis les visiteurs rentrèrent à l'hôtel. Il était sept heures et demie.

Le Secrétaire,

GUSTAVE LE VAVASSEUR.

2e JOURNÉE, JEUDI 29 JUIN.

CONCOURS PROVINCIAL

DE BESTIAUX, DE MACHINES, INSTRUMENTS E PRODUITS AGRICOLES.

Comme le disait le *Journal de Bolbec*, « c'était la journée de l'agriculture. »

Malgré une pluie fine, malgré la concordance de nombreuses expositions et de concours divers dans un périmètre restreint, les bestiaux étaient nombreux, et le jury a dû accorder des prix supplémentaires.

Le jury pour les bestiaux était composé de : MM. Corbière, vétérinaire à Lisieux, membre de nombreuses Sociétés ; Desplanques, maire de Ste-Croix de St-Lo ; Le Vaillant du Douët, ancien député, maire de Bernières ; Le Caron, herbager à Lintot ; J. Letellier, cultivateur à Bolbec ;

Celui des machines et des produits agricoles, de : MM. Ernest Le Borgne, de Paris ; Édeline, de Notre-Dame-de-Franqueville ; Albert Lange, de Fauville ; Bourgeois, d'Argentan.

Dès huit heures du matin, les jurys se sont mis à l'œuvre sur le champ de foire.

L'espèce bovine était remarquable. A côté de magnifiques taureaux se trouvaient de très-belles vaches à lait.

L'espèce ovine était moins bien représentée.

L'espèce porcine n'offrait que quelques sujets.

Parmi les machines agricoles exposées, nous avons remarqué les machines à battre de M. Merlin, de Vierzon; les cribles de M. Youf, de St-Lo ; la magnifique collection de machines et instruments aratoires de M. Mercier, de St-Romain-de-Colbosc; le paillasson-sauveur; la faucheuse et la moissonneuse de M. Cumming, d'Orléans, représenté par M. Danger, de Lillebonne; les instruments agricoles de M. Toutain, de Yébleron ; la collection de pompes d'arrosage et soutirage de M. Vitet, de Rouen.

A l'exposition de produits agricoles sous l'ancienne halle à l'avoine, on remarquait entr'autres : l'importante et jolie exposition de M. Delaunay, coutelier-mécanicien, à Bernay; la curieuse et instructive collection de M. Durieux, vétérinaire à Bolbec; l'épuration de suif de M. A. Féray fils, à St-Romain-de-Colbosc ; les colliers et brides perfectionnés de M. Deschamps, bourrelier à St-Valery; l'exposition de M. Mouillet, de Marly-le-Roi; celles de MM. Victor Hue, à Raffetot (blé et avoine en gerbes), et Voiment, jardinier, à Gruchet-le-Valasse (pommes de terre, bois, etc.); la fromagerie Véron, de Vattetot; les ardoisières de La Rivière (Mayenne); la bénédictine Legrand, de Fécamp.

Après la visite du jury, M. Corbière, secrétaire de la Société d'émulation de Lisieux et inspecteur de l'Association, a signalé les principales qualités des animaux proposés pour les primes. Cette conférence à pied d'œuvre, cet enseignement par l'aspect a été très-apprécié des nombreux cultivateurs, qui ont entendu la parole facile et sympathique de M. Corbière.

ENQUÊTE AGRICOLE (*Suite*).

Présidence de M. DAMBOISE, maire de Bolbec.

A 2 heures précises, suivant l'indication du programme, s'ouvrait l'enquête agricole.

M. le Directeur de l'Association appelle à la présidence de la réunion M. Damboise, maire de Bolbec.

Siègent au bureau : M. le comte d'Estaintot ; M. Le Vaillant du Douët, ancien député ; M. d'Ascher de Montgascon, ministre plénipotentiaire ; MM. le comte du Manoir, Desplanques, Groult, Le Borgne, inspecteurs ; Bataille, trésorier.

M. Gustave Le Vavasseur remplit les fonctions de secrétaire.

Plusieurs réponses écrites au questionnaire ont été déposées par MM. Samson, Lange, Mauconduit.

Question 1. *Quelle est, en moyenne, l'étendue des fermes dans l'arrondissement du Havre ? Les grandes exploitations doivent-elles être préférées aux petites dans l'intérêt du fermier ou de la bonne culture ?*

Réponses écrites. — Étendue moyenne, 20 hectares.

Préférence à donner aux petites exploitations, à cause de la difficulté de la main-d'œuvre.

Autre motif de préférence : le manque de capitaux nécessaires à l'exploitation de fermes considérables.

Les grandes exploitations répondent mieux que les

petites aux exigences du progrès agricole. Toutefois, elles auraient besoin de baux plus longs que les baux habituels du pays. Il faut aussi qu'elles introduisent les machines sur une vaste échelle.

M. du Douët insiste sur la différence d'exploitation entre une ferme au-dessus de 20 hectares et une ferme d'une contenance inférieure. La main-d'œuvre de la petite ferme est toute trouvée ; on la fait valoir en famille et c'est là souvent le secret de sa juste prospérité. Le service des batteuses locomobiles, qui fonctionnent généralement dans le pays, épargne, même aux petits cultivateurs, les embarras et les fatigues du battage ; mais l'exiguïté de leur culture ne leur permet pas l'acquisition et l'emploi des instruments perfectionnés : faucheuses, moissonneuses, faneuses, semoirs, etc. La grande et la petite culture ont chacune leur mode d'exploitation et leurs éléments de réussite.

Quant à la moyenne étendue des fermes, elle est difficile à déterminer. Au-dessus de 20 hectares, les plus grandes exploitations ont 90 ou 100 hectares d'étendue, d'autres 50 ou 60. Au lieu d'établir une moyenne, il convient de conserver la distinction entre les terres au-dessus et au-dessous de la contenance de 20 hectares, prise comme limite et non comme moyenne, et de diviser les exploitations entre grande et petite culture.

Question 2. *Valeur en moyenne d'un hectare de terre ; son prix de location ; les prix ont-ils varié depuis dix ans ?*

Réponses écrites. — Valeur moyenne :

Vénale. — 3,000 fr. l'hect. — Locative 110 fr.

Tendance à la baisse des prix de location.

Terres de 1re cl.;	val. vénale	4,000 fr.	—	locative	140 fr.
—	2e	—	3,000	—	120
—	3e	—	1,800 à 2,000	—	100

La valeur des bâtiments n'étant pas comptée dans l'estimation, celle-ci peut faire singulièrement varier les prix.

Peu de changements depuis dix ans dans la valeur vénale. Diminution générale des prix de bail des grandes exploitations. Diminution du prix de bail des petites qui avaient atteint leur maximum.

M. du Douët dit qu'une moyenne est très-difficile à établir, une trop grande différence devant être faite entre les terres d'élite et les terres sans qualité. Toutefois, on peut dire que les bonnes terres peuvent atteindre le prix de 3,500 fr. l'hect. et que le prix de location moyen d'une grande exploitation est de 100 fr. l'hectare et celui des petites, de 130. Le prix de location de celles-ci a subi moins de diminution que celui des autres.

Outre les causes générales, on peut signaler comme causes particulières de dépréciation la mévente du colza et l'abandon complet de la culture du lin.

Question 3. *Durée des baux; modifications qu'il serait bon d'y apporter, eu égard aux nouveaux modes de culture. Rapports entre le fermier sortant et le fermier entrant. Usages locaux bons à faire connaître à ce sujet.*

§ 1. RÉPONSES ÉCRITES. — Les baux actuels sont de 9 ans. Il serait à désirer qu'ils fussent de plus longue durée, 18 ou 27 ans.

Ne pourrait-on, comme en Angleterre, faire estimer la plus-value ou la dépréciation de la terre pendant la

durée du bail, faire bénéficier le fermier sortant de la première et le rendre responsable de la seconde? Projet de loi en 3 articles.

§ 2. USAGES LOCAUX. — M. du Douët signale, comme présentant de grands inconvénients, l'usage général du pays qui permet au fermier sortant de vendre la totalité de sa récolte, fourrages et pailles compris.

A l'observation faite par M. le Directeur que le seul accommodement raisonnable en ce cas serait la vente de la récolte au fermier entrant par le fermier sortant, M. du Douët répond que, dans la pratique, les choses se passent généralement ainsi. Dans l'arrondissement de Dieppe, le propriétaire peut prendre la récolte sur prix d'estimation réglé à dire d'experts.

Quoi qu'il en soit, l'usage est détestable, et M. le Directeur insiste pour que l'Association normande formule un vœu tendant à le faire disparaître. Il demande, d'autre part, qu'une plus grande latitude soit laissée par le propriétaire au fermier sur la façon de cultiver et d'assoler ses terres.

Usages locaux spéciaux aux environs de Bolbec et signalés par réponses écrites.

Le fermier entrant, lorsqu'il a une culture préparatoire à faire, a droit à un logement provisoire pour lui, ses domestiques et ses chevaux.

Le logement qui doit être livré au fermier entrant, comme logement personnel, est un four, ou, à défaut de four, une chambre à feu dans la maison. Lorsque le four n'est pas délivré au fermier entrant comme logement, il

a néanmoins le droit de s'en servir pour la cuisson de son pain.

Le fermier sortant conserve le droit de cuire au four, même lorsqu'il l'a livré comme logement au fermier entrant.

L'un et l'autre doivent se prévenir deux jours à l'avance de leur intention de cuire.

Le fermier entrant a droit à une écurie pour loger les chevaux qui lui sont nécessaires pour sa culture.

Il doit lui être délivré la plus petite écurie, s'il y en a deux, et, s'il n'y en a qu'une, un nombre de places suffisant dans celle-ci. Si la petite écurie ne peut suffire, si les places vides de la grande sont insuffisantes, si enfin la seule écurie est prise en entier par les chevaux du fermier sortant, celui-ci est obligé de lui fournir une étable, une bergerie ou tout autre bâtiment convenable et suffisant.

Le nombre des chevaux n'est pas limité, il est proportionné à l'étendue des terres et aux besoins de la culture.

Le logement provisoire doit être délivré le 1er mai.

Le fermier entrant peut demander le logement pour tous ses bestiaux, chevaux et autres, lorsque le fermier sortant a vendu les siens.

Le fermier entrant peut, avant l'époque de son entrée en jouissance, apporter dans les bâtiments des grains, pailles et fourrages ; mais il ne doit y introduire que ce qui est nécessaire à la nourriture des chevaux employés aux travaux préparatoires.

Il peut exiger la paille qui lui est nécessaire pour la litière de ses chevaux, mais non pour leur nourriture.

Les bâtiments qui doivent encore être délivrés au fermier entrant sont un grenier ou portion de grenier en rapport avec l'importance de l'exploitation ; il a droit en outre à la moitié des granges et batteries, et si, le propriétaire achète les pailles du fermier entrant, il a droit à la totalité des granges et des greniers à fourrages.

Ces bâtiments doivent être livrés le 1er mai.

Dès l'époque du brassage qui précède son entrée en jouissance, le fermier entrant a droit à une portion de cellier, ou à un cellier, s'il y en a plusieurs, pour y mettre les provisions de cidre nécessaires à sa consommation pendant ses travaux préparatoires; de plus, il a droit au pressoir à partir du 15 septembre.

Il a droit à une partie indéterminée des charreteries et bûchers.

Le fermier entrant a aussi droit à la jouissance en commun avec le fermier sortant, des puits, citernes et mares, et, une fois la semaine, au fourneau de la buanderie, s'il en existe une.

Les bâtiments que le fermier sortant peut conserver après la cessation de sa jouissance sont les mêmes que ceux qu'il avait livrés par anticipation au fermier entrant, soit pour son logement, soit pour celui de ses domestiques, soit pour le logement des chevaux qui doivent enlever ses dernières récoltes.

Il a en outre droit à un emplacement pour loger ses pommes à cidre, pommes de terre et racines.

Il a droit à ces bâtiments jusqu'à Noël après sa sortie.

Le fermier sortant a droit également au four pour cuire son pain jusqu'à la même époque.

Il a aussi droit aux mares, puits et citernes, tant qu'il

conserve son logement personnel et ceux de ses chevaux.

La dernière année de sa jouissance, il a droit de faire des meules de grain sur les terres de la ferme qui ne doivent point être cultivées avant l'hiver par le fermier entrant, et il peut les y conserver jusqu'à Noël.

Le fermier entrant et le fermier sortant ont droit chacun à une clé des portes extérieures des cours ou masures, l'un du jour de la prise de possession de son logement provisoire, et l'autre jusqu'au jour de sa sortie définitive.

Le fermier entrant peut, avant son entrée en jouissance, venir faire les labours pour sa première récolte, conformément à ce qu'il va être dit ci-après, et son successeur doit, à cet effet, laisser les fumiers à sa disposition.

Le fermier sortant ne peut disposer d'aucune partie de ses fumiers, si ce n'est pour son compost à blé.

Il peut encore en porter sur les terres qu'il doit charger en colza, lin, pois, vesce ou pommes de terre, lorsque ces récoltes sont cultivées sur la sole à blé de son successeur.

Le fermier entrant a droit, avant son entrée, de labourer toutes les terres dépouillées de leurs récoltes, les jachères franches, les jachères de trèfle incarnat, les terres de colza et les terres chargées en lin, pois, vesce ou seigle.

Le fermier sortant doit donner un labour aux terres à blé; ces labours doivent être hersés.

Les époques auxquelles le fermier entrant peut faire les labours sont les suivantes :

Sur les jachères pures, le premier labour peut être donné à partir du 1er mai.

Sur les jachères du trèfle incarnat, l'usage général est que le fermier entrant puisse donner son labour aussitôt que le trèfle est récolté ou pâturé.

Sur les pâtis de trèfle ordinaire, il peut donner son labour : 1/2 au 15 septembre et le reste à la St-Michel.

Sur les terres en colza, pois, seigle, vesce, lin, etc., le labour est permis immédiatement après la récolte.

Il doit être laissé un laps de cinq jours entre la récolte et le labour donné par le fermier entrant.

Ce dernier a droit, avant son entrée en jouissance, de semer du trèfle, de la minette ou autres graines de prairie artificielle dans les terres du fermier sortant semées en avoine et orge.

Le trèfle peut être semé sur 1/6 de la totalité des terres.

Ce semis doit être fait sans hersage dans les avoines et orges au moment des semailles de ces graines, ou dans les huit jours qui suivent, et en mars pour celui qui se sème dans les blés.

La minette entre dans le même compost que le trèfle qu'elle remplace ou accompagne, tous les usages constatés pour celui-ci s'appliquant à celle-là.

Le fermier sortant est tenu de prévenir cinq jours à l'avance le fermier entrant du moment où il doit donner son dernier hersage dans les mars.

Le fermier sortant ne peut faire pâturer les semis de trèfle faits par le fermier entrant.

Il a droit aux deux coupes de trèfle et n'est point obligé de laisser la seconde au fermier entrant, à moins qu'il ne l'ait reçue lui-même de son prédécesseur. Il doit faucher la première et faire pâturer la deuxième.

Il peut conserver une partie de son trèfle ordinaire pour en avoir la graine. Ce droit est de 1/60 de la totalité des terres de la ferme. Il a jusqu'au 15 octobre pour l'enlever.

La quantité de trèfle incarnat que peut faire le fermier sortant n'est pas limitée. Il est d'usage seulement que la terre soit débarrassée de cette récolte à la St-Jean au plus tard.

Le fermier sortant doit le couper en vert pour le faire consommer sur la ferme, ou le faire pâturer sur place par ses bestiaux.

Le pâturage des masures, herbages, prairies artificielles, trèfles et minettes, appartient au fermier sortant, jusqu'à l'expiration de sa jouissance.

Le fermier sortant peut, après la St-Michel, faire la récolte des racines et fruits non encore arrivés à maturité tels que pommes de terre, betteraves, carottes, navets et autres. L'usage ne fixe point d'époque pour l'enlèvement de ces récoltes ; la maturité seule en décide.

Les récoltes qui se trouvent sur la sole à blé doivent être enlevées le 20 octobre ; pour celles qui se trouvent sur les autres terres, elles doivent l'être à Noël.

Pour la récolte et l'enlèvement des poires et pommes à piler, le fermier sortant doit attendre la maturité et enlever les fruits dès qu'elle est arrivée, sans toutefois dépasser Noël.

Le fermier sortant a le droit de recueillir les fruits qui tombent pendant la nuit, tels que pommes et poires de quête, dites de grouée, et la cueillette doit en être faite entre 7 et 9 heures du matin.

Le fermier entrant doit, de son côté, embricoler ses

bestiaux, afin qu'ils ne puissent atteindre les branches des arbres, et les renfermer la nuit.

Le temps pendant lequel il est tenu de les enfermer est de 6 heures du soir à 9 heures du matin.

Le fermier sortant a jusqu'à la Toussaint pour enlever ses légumes d'hiver.

Il peut enlever les arbres et arbustes qu'il a plantés, mais à la condition d'en laisser, en nombre et en espèces, la même quantité qu'il a trouvée lors de son arrivée, en remplaçant ceux qui manquent, à moins qu'ils ne soient morts par vétusté, mais sans pouvoir enlever les arbres fruitiers.

Il doit laisser intacts les asperges et les artichauts, lors même qu'il les aurait plantés.

Le fermier sortant est obligé de faire parquer ses terres par son troupeau entier, pendant la dernière année de sa jouissance, aux mêmes époques et de la même manière que les autres années du bail. Le parcage doit se faire jusqu'au 14 septembre, époque à laquelle il est permis au fermier sortant de vendre tout son troupeau.

Le fermier entrant a le droit de désigner au fermier sortant les terres qui doivent être parquées, et il est obligé de le faire avant la sortie du troupeau. A défaut de désignation, ce dernier doit parquer les terres du compost de blé et celles destinées à recevoir du colza et du blé ensuite.

Le parc et la cabane du berger doivent être fournis par le fermier sortant. Il est d'usage d'avoir deux parcs.

Le fermier entrant ne peut amener son troupeau sur les terres de la ferme avant le 14 septembre.

Le fermier sortant peut vendre ses bestiaux à partir du

1er septembre (observation faite que, vis-à-vis du propriétaire, l'usage ne peut jamais autoriser le fermier sortant à faire, avant l'expiration de son bail, une vente qui dénantirait la ferme et priverait le bailleur de son gage).

La consommation de ces récoltes en vert peut avoir lieu jusqu'à la fin de la jouissance du fermier.

Si le trèfle incarnat fait par le fermier sortant dans les terres destinées à être livrées comme jachères vient à manquer, il peut le remplacer par des plantes fourragères qui doivent être consommées en vert et sur place, et le terrain livré à la St-Jean; les droits du fermier sont les mêmes si le trèfle incarnat vient à manquer dans une terre qui n'est pas destinée à être livrée comme jachère.

La multiplicité et la minutie de ces usages divers prouvent surabondamment la nécessité d'une réforme dans la rédaction, les clauses et la durée des baux dans le canton de Bolbec.

Question 4. *Suivant quelle proportion le sol est-il divisé, dans l'arrondissement, en terres arables et en prairies naturelles? Transforme-t-on avec avantage les terres labourées en herbages? Quels moyens emploie-t-on pour que cette transformation réussisse? Quel est le meilleur mode de clôture?*

RÉPONSES ÉCRITES.—L'ancienne proportion de la terre arable à l'herbe ne donnait que 1/8 à celle-ci contre 6/8 affectés au labour. Découragés par le prix de la main-d'œuvre et encouragés par le prix de la viande de boucherie, les cultivateurs ont fait de nombreux couchis, fort

avantageux. Le meilleur mode de transformation est un semis de graines d'herbes choisies sur une bonne fumure.

La clôture avec fossés paraît être préférée comme facilitant l'écoulement des eaux et, au besoin, l'irrigation. Le prix de façon des fossés gazonnés ordinaires est de 75 c. le mètre.

M. du Douët évalue à 1/10 des terres arables les terres nouvellement couchées. On sème ordinairement l'herbe dans l'avoine. Le travail est généralement bien fait, sauf la négligence générale d'effacer la raie qui sépare les planches de labour et laisse dans l'herbage une rigole souvent inutile et parfois nuisible.

La question de la clôture est très-controversée. La clôture en lisses ou mieux en fils de fer et poteaux d'attache est celle qui perd le moins de terrain. Le fossé a ses partisans, ainsi que la banquette nue. Toutefois les partisans de la haie font valoir des raisons fort spécieuses. La haie coupe le vent, favorise la venue de l'herbe et donne un abri aux bestiaux, en hiver contre le mauvais temps, en été contre le soleil; elle dispense dans tous les cas du piquet qui force les animaux à dépouiller plus régulièrement, mais qui est d'une hygiène contestable. S'il y a des objections sérieuses contre la clôture arborescente qui ressemble à une futaie, il n'y en a aucune à faire contre la haie simple.

M. le Directeur signale les difficultés d'entretien de la haie et les inconvénients que peut avoir le séjour prolongé des bestiaux au même endroit qui se trouve surengraissé, tandis que les parties moins hantées s'amaigrissent nécessairement.

Quant à l'usage du piquet, que les vétérinaires trou-

vent sain, il persiste à croire qu'il ne faut l'adopter que quand on ne peut faire autrement ; le meilleur beurre du monde se fait dans le Bessin, et on n'a jamais entendu dire qu'une vache du Bessin ait été au piquet ou à l'étable.

M. le comte du Manoir donne quelques détails sur les vaches du Bessin et confirme le dire de M. le Directeur. Il fait quelques exceptions pour la non-stabulation absolue. Il est telles circonstances exceptionnelles où les vaches se trouvent bien d'un séjour passager et momentané à l'étable.

Question 5. *Mode de culture le plus habituel pour les terres arables : assolements ; labours ; fumiers de ferme ; engrais chimiques ; comparaison des résultats obtenus par ces deux modes d'engrais. Quels moyens pourrait-on recommander pour garantir le cultivateur contre la falsification des engrais chimiques ?*

RÉPONSES ÉCRITES : Assolement triennal. — 1° Froment ; 2° avoine avec ensemencement de trèfle dans la moitié de la saison ; 3° trèfle, colza, récoltes diverses ailleurs. — 1° Froment ; 2° 1/3 avoine avec trèfle semé, betteraves et seigle ; 3° trèfle commun et plantes fourragères diverses.

Le fumier de ferme (étable, écurie, bergerie, mêlés) doit être préféré aux engrais chimiques presque toujours sophistiqués.

On a obtenu de bons effets du guano.

M. du Douët dit que la jachère morte est inconnue dans le pays, à moins que l'on ne veuille considérer comme telle la pâture conservée parfois, à tort, jusqu'en décembre pour la nourriture des moutons et remplaçant un

labour nécessaire. Les labours sont d'ailleurs généralement bons et bien faits, bien qu'ils ne soient que modérément profonds.

M. le Directeur recommande le labour profond, dont les avantages ont été prouvés par l'expérience. Un labour de 20 centimètres de profondeur en moyenne peut être fait presque partout, et dans certaines terres on peut aller jusqu'à un maximum de 25 centimètres.

Quant aux fumiers, ce sera toujours un point important; il ne faut les transporter dans les champs ni trop verts, ni trop consommés. La bonne fumure est faite au printemps pour l'automne, et à l'automne pour le printemps.

M. Desplanques fait observer qu'il y a beaucoup moins d'inconvénient à charroyer le fumier trop vert qu'à l'employer trop consommé; trop consommé, il a perdu une certaine quantité d'azote qu'il ne retrouvera pas; trop vert, il fera plus tard son effet et agit en attendant par le purin.

M. le Directeur signale l'avantage de la fumure par l'enfouissement de la plante en vert et même par le labour suivant immédiatement le dépouillement par la faux. Il s'accumule au collet des plantes vertes une certaine quantité d'azote qu'on enfouit avec elles en retournant la glèbe. Cette méthode était connue des anciens. Pline recommande de labourer la terre immédiatement après la récolte.

M. Desplanques signale les grands avantages de la fumure en couverture, faite de bonne heure.

M. du Douët a fait l'expérience des engrais chimiques dans les circonstances suivantes : il avait à faire valoir deux

fermes, l'une en bon état, l'autre laissée en mauvais état par le fermier sortant. Au lieu d'acheter les récoltes de ce dernier, M. du Douët résolut de partager entre les deux fermes le fumier disponible et de compléter la fumure par des engrais chimiques (superphosphates de chaux et d'ammoniaque). La ferme en bon état produisit une mauvaise récolte, et les terres épuisées donnèrent de beaux bénéfices.

Cette expérience confirme celles faites jadis au pays de Caux par M. de La Londe et signalées dans l'*Annuaire* de 1877, p. 288 et 289. L'emploi des engrais chimiques paraît réussir surtout sur les terres épuisées.

La Société d'Agriculture du Havre s'occupe avec suite de la question des engrais. Elle a un champ d'expériences. Les engrais chimiques ont donné de bons résultats dans la culture du colza.

Il est bien entendu que les éléments de composition doivent être surveillés pour la qualité et le dosage. Rien de plus dangereux que l'emploi des engrais chimiques à l'étourdie ou même de confiance.

Parmi les engrais autres que le fumier de ferme, il faut signaler le tourteau de colza qui donne d'excellents résultats, et dont, en tout cas, l'emploi est innocent.

La meilleure façon de l'employer est de le joindre à une demi-fumure. Le tourteau nécessaire à la fumure d'un hectare coûte environ 60 fr.

M. Le Borgne fait observer que les expériences concluantes faites à Vincennes ne permettent pas de mettre en doute l'efficacité des engrais chimiques. Il s'agit seulement d'acheter les matières premières et d'opérer soi-même le mélange.

Question 6. *Quelle espèce de blé paraît la plus avantageuse à cultiver suivant la nature du sol? A quelle époque est-il préférable de le semer?*

Réponses écrites. — Préférer le blé rouge.

Dans les bonnes terres bien engraissées, mélanger trois espèces de blé précoce (*heurif* ou *heurible*).

Quelques cultivateurs signalent la coutume de semer des blés bigarrés, comme répondant à la crainte de saisons rigoureuses qui feraient mourir le plus tendre, tandis que le plus résistant sauverait la récolte.

On signale encore comme blé de semence le blé de Bergues.

La meilleure époque de semaille paraît être la première quinzaine d'octobre ; le 25 octobre au plus tard.

Question 7. *Cultive-t-on d'autres plantes que les céréales: colza, pommes de terre, betteraves, carottes? Pourquoi a-t-on abandonné la culture du lin?*

L'avoine, les betteraves, les pommes de terre, les carottes, les plantes fourragères sont les seules plantes cultivées.

Le colza et le lin sont abandonnés comme ne donnant pas de récoltes rémunératrices. La terre s'est peut-être un peu fatiguée; mais la cause principale est l'abaissement du prix de vente.

M. Desplanques signale le lin de Riga, fait au printemps, comme donnant d'excellentes récoltes et étant fort recherché par la Compagnie linière. On parle de rendements de 800 fr. à l'hectare; mais il faut avoir soin de faire venir la graine de Russie.

M. Damboise répond que la graine de Riga était

connue et semée à Bolbec, mais que l'on n'en a pas moins renoncé à la culture du lin.

Question 8. *La maladie de la pomme de terre est-elle en voie de progrès ou de décroissance? Quel est le meilleur procédé pour la combattre?*

La culture de la pomme de terre tient une place peu importante dans l'ensemencement de la terre aux environs de Bolbec. On n'a essayé d'y combattre la maladie de ce tubercule par aucun moyen particulier.

Question 9. *Prairies artificielles: quelles plantes doit-on surtout faire entrer dans leur composition? Dans quelle proportion entrent-elles dans l'assolement? A-t-on employé l'ensilage pour leur conservation pendant l'hiver et quel en a été le résultat?*

Les réponses écrites signalent un mélange de graines diverses, contenant jusqu'à douze espèces différentes; mais sans que les cultivateurs paraissent s'être bien rendu compte de la nature de leur sol et de l'appropriation exacte des semences convenables.

M. du Douët parle d'un essai d'ensilage de trèfle rouge qui paraît avoir donné un bon résultat. Ce serait un excellent précédent.

On pourrait peut-être employer à l'ensilage les tasseries basses des granges devenues trop vastes par suite de l'abandon croissant de la culture des céréales.

M. le Directeur fait remarquer combien la méthode de l'ensilage, qui permet de serrer l'herbe verte et même l'herbe mouillée, serait précieuse dans les années pluvieuses et abondantes comme celle que nous traversons.

Question 10. — *Par quels moyens peut-on obtenir, dans les prairies artificielles, la destruction de la mousse et de la cuscute ?*

Aucun moyen nouveau ne paraît avoir été employé pour la destruction de la mousse et de la cuscute dans les prairies artificielles.

M. le Directeur signale comme remède généralement indiqué l'arrosage avec le sulfate de fer.

Question 11. *Signaler les principales améliorations faites dans l'arrondissement, depuis dix ans, soit par les propriétaires, soit par les fermiers : drainages, défrichements, plantations d'arbres à fruit ; emploi d'instruments nouveaux : charrues, semoirs, machines à battre, à faucher, moissonner, etc. Quelle influence cette initiative privée a-t-elle eue dans le pays ?*

Réponses écrites. — Améliorations faites. — Conversion en herbages de terres de labour. Emploi général des machines à battre, sédentaires et locomobiles, peu ou point de moissonneuses, de faucheuses, de semoirs, etc.

Améliorations à faire. — Planter des arbres fruitiers, au lieu de les abattre sans les remplacer. Défricher et mettre en valeur les terres incultes. Construire de bons bâtiments ruraux ou réparer les anciens. Remplacer le chaume par de bonnes couvertures en ardoises.

M. de Montgascon dit que la principale amélioration qui réponde d'une façon certaine aux besoins de l'avenir est la plantation des arbres fruitiers. Des efforts considérables et intelligents ont été faits dans ce sens, depuis quelques années surtout. L'arrondissement d'Yvetot s'est signalé en s'occupant de la culture des pommiers.

Qui ne connaît les travaux, les expériences de M. Hauchecorne et qui ne lit avec fruit ses remarquables traités? Si la fabrication du cidre laisse encore à désirer, elle se perfectionnera ; et ceux qui auront su planter et préparer l'avenir seront amplement dédommagés de leurs sacrifices.

Ce n'est pas seulement vers la culture du pommier que les cultivateurs, soucieux de leurs propres intérêts et de la richesse du pays, doivent tourner leurs regards et diriger leurs efforts. Depuis cinq ou six ans, la culture du cerisier s'est considérablement développée aux environs de Bolbec. On peut dire que le commerce de cerises hâtives a triplé. C'est là une véritable richesse pour le pays, une culture à signaler et à encourager.

M. du Douët dit que le pommier ne saurait être cultivé indéfiniment dans le même sol; la terre s'en fatigue et l'arbre nouvellement planté qui remplace l'arbre disparu ne vient pas ou demeure stérile.

M. Legoux dit qu'il est de tradition et de bonne pratique de ne pas remplacer un pommier par un autre pommier.

M. Desplanques ajoute que cela ne suffit pas. Le mieux est de laisser les anciens plans s'user et d'en créer de nouveaux dans des terrains qui n'ont pas encore été plantés. Doit-on planter dans les champs? Doit-on planter dans les herbages? C'est au cultivateur à juger après expérience où et comment les arbres viennent le mieux.

Question 12. *Conseils à donner pour obtenir de la terre le meilleur rendement avec le plus d'économie possible.*

RÉPONSES ÉCRITES. — Bien cultiver. Ne pas trop sup-

primer la jachère. Labourer en temps sec. Avoir le plus de bestiaux possible.

Une autre réponse écrite demande une modification générale dans les charrues dont on se sert dans les environs de Bolbec. Il ne suffit pas de remplacer les charrues de bois par les charrues en fonte, quand on garde le même système. On ne fait qu'augmenter un prix d'acquisition et d'entretien. Les charrues Brabant (principalement les charrues Delahaye et Byac), conviennent aux bonnes terres et sont d'une nécessité presque absolue dans les cultures de betteraves pour remuer le sol et enfouir le fumier à la profondeur voulue. La même réponse recommande l'emploi des semoirs; un essai de faucheuses-moissonneuses n'a pas donné de résultats satisfaisants.

M. le Directeur dit qu'il ne faut pas aller chercher bien loin les conseils à donner aux cultivateurs. Le bon cultivateur doit étudier sa terre, emblaver celle qui peut rapporter sans trop de frais, bien cultiver la bonne terre et coucher le reste. Il doit aussi, autant qu'il le peut, faire un emploi raisonné des machines. Parmi les outils perfectionnés dont l'usage ne paraît pas être répandu dans les environs de Bolbec, on a signalé le semoir. C'est un des ustensiles les meilleurs et les plus pratiques; le semoir épargne 1/3 de semence et dépose le grain à la profondeur voulue de façon uniforme, tandis que l'ensemencement à la main est toujours irrégulier et dépose la semence à plusieurs profondeurs. Les faucheuses, les moissonneuses, les batteuses sont aussi appelées à rendre de grands services en épargnant la main-d'œuvre. On est généralement d'accord sur un point, c'est que la vraie

richesse du cultivateur est dans l'élevage : viande ou lait, bœufs ou vaches, veaux ou porcs, il faut forcer sur les animaux. La fécondité du sol arable vient de l'herbage.

M. de Montgascon demande si les traités de commerce et la faveur qu'ils laissent à l'introduction des conserves et salaisons américaines, ont véritablement eu une influence sur l'élevage normand et diminué en particulier l'élevage du porc.

M. du Douët répond que l'élevage du porc est presque inconnu dans les environs de Bolbec.

M. de Montgascon insiste et signale cette diminution dans l'élevage constatée ailleurs, à Rouen et à Gournay notamment, à cause de la concurrence des viandes américaines. Il y a là une question d'alimentation pour les troupes qui mérite l'attention des économistes.

M. Le Borgne voudrait que l'on encourageât l'élevage par tous les moyens possibles, dût-on défendre, au moins dans une certaine proportion, la mise en vente des veaux.

M. le Directeur recommande l'*orge malté*, comme un excellent aliment à donner aux bestiaux dont on veut obtenir l'engraissement.

Question 13. *Aménagement des bâtiments ruraux sous le rapport de l'hygiène et de la commodité du service. La suppression complète des couvertures en chaume ne doit-elle pas être recommandée ? Ordre ; propreté dans les cours de ferme ; disposition et entretien des fumiers ; fosses à purin.*

RÉPONSES ÉCRITES. — Demande de mise en bon état des bâtiments ruraux aux frais du propriétaire, avant la location des fermes.

Réserve au sujet des couvertures en chaume sur les greniers à céréales, à cause de l'échauffement.

Préférence à donner aux couvertures en tuiles. — Prix de revient, 2 fr. 10 à 2 fr. 35 le mètre carré. — Bonnes tuileries chez M. Legros, à Dieppe, et Blard, à Varengeville. — Ardoises, 3 fr. 25 le mètre.

Mauvaise tenue générale des fumiers, dont le purin va souvent se perdre dans les mares.

M. le Directeur dit que les anciens s'occupaient déjà avec raison de la bonne tenue et de l'aménagement des bâtiments ruraux et des fumiers. Ils recommandaient les dallages, les pavages en bois, les trottoirs, etc.

M. de Montgascon appuie l'observation relative à la conservation du chaume dans certains cas. Elle peut être favorable ou même nécessaire au fermier entrant qui a le soin de la conservation des céréales qu'il apporte.

M. du Douët dit que, d'après un usage généralement suivi, le fermier paye la moitié de la dépense quand on change la nature de la couverture d'un bâtiment.

M. Légoux fait remarquer que le propriétaire n'est pas toujours libre de continuer à couvrir en chaume, et qu'il faut compter avec les arrêtés préfectoraux.

Question 14: *Tenue et disposition des laiteries; fabrication du beurre; fromageries; vases et ustensiles employés pour tirer le meilleur parti du lait; améliorations que peut réclamer cette industrie.*

Réponses écrites. — Aménagement passable des laiteries. Fabrication assez satisfaisante du beurre et du fromage. La grande plaie est la falsification du lait, rare chez le cultivateur, générale chez le marchand.

Les conférences de M. Morière ont jadis fait le plus grand bien. Il serait à désirer qu'on pût les renouveler.

D'après les renseignements donnés par M. du Douët, la tenue des laiteries laisserait beaucoup à désirer dans les environs de Bolbec. On y conserve la forme ancienne des vases à lait et, si le beurre est bon, cela tient plus à l'excellence du terroir qu'au perfectionnement des procédés de façon.

Sur l'invitation de M. le Directeur, M. le comte du Manoir donne sur les vases cylindriques en grès, dont il fait usage avec un si grand succès, de sommaires et utiles explications.

L'expérience semble de plus en plus confirmer l'excellence de son procédé, déjà plusieurs fois décrit dans les congrès précédents.

M. Desplanques donne des détails très-curieux sur des expériences faites avec la crème obtenue dans un milieu refroidi et sur les expériences faites avec de nouvelles machines destinées à séparer le lait de la crème, exposées à St-Lo.

« Jadis, « dit M. Desplanques », on hâtait la fermentation du lait et on obtenait la séparation du lait et de la crème en élevant la température du lait. On mettait souvent la terrine à lait dans une auge remplie d'eau chaude. C'était la coutume normande, sans doute celle des anciens Danois, leurs pères. Les Danois modernes ont changé tout cela. Ils refroidissent toujours et laissent le lait crémer dans une température de 2 degrés au-dessous de zéro ; de cette façon, toute espèce de fermentation et par conséquent tout soupçon d'aigreur disparaît. Ils obtiennent autant de crème. Celle-ci monte en 14 heures

au lieu de 18, et le beurre danois se vend 15 ou 20 cent. plus cher que les autres pour l'exportation.

« Mais une nouvelle et ingénieuse machine semble devoir rendre moins importante la question du séjour du lait dans un milieu tempéré ou réfrigérant, puisqu'elle supprime ce séjour lui-même. La machine Stamman et Polter, au moyen d'un diviseur centrifuge qui fait 5 ou 6,000 tours à la minute, a résolu le problème de la séparation absolue de la crème et du petit-lait dans le lait qui sort du pis de la vache ; de telle sorte que le petit-lait, sans aucune aigreur, sans aucune fermentation, peut être sinon vendu comme lait pur, bien qu'il soit préférable à bien des échantillons débités dans les villes, du moins donné aux veaux et leur servir d'excellente nourriture. Le moteur est à vapeur, la dépense de la machine et de son installation sont assez considérables ; mais l'instrument fonctionne bien et il est certain qu'i devra rendre de bons services dans les fermes importantes.

M. de Montgascon signale la préférence certaine donnée, sur les marchés étrangers, aux beurres danois sur les beurres normands ; les beurres danois ont pris la place des beurres normands sur le marché européen et la méthode danoise se propage jusqu'en Finlande.

M. Le Borgne rappelle la déclaration faite à Valognes en 1880 par MM. Brétel, de laquelle il résulte que la concurrence danoise ne doit pas trop effrayer la Normandie, qui est toujours sans rivale pour le beurre fin.

Question 15. *La fabrication du cidre laisse-t-elle à désirer? Quelles sont les espèces de pommes les plus*

appréciées? Soins à donner aux pommiers. Pépinières. Que doit-on penser de la substitution du bouturage à l'emploi de la greffe pour la reproduction des bonnes espèces? De la propagation du pommier. Pourquoi semble-t-on abandonner la culture du poirier?

RÉPONSES ÉCRITES. — Le cidre et la boisson surtout sont de bonne qualité. Plantation des herbages nouvellement créés à recommander. A recommander aussi le soin des pépinières et le serfouissage au moins triennal des arbres plantés.

Plantation de poiriers abandonnée. A reprendre le long et en dedans des fossés de l'enclos de la ferme.

On ne soutire pas le cidre dans le pays.

M. du Douët signale un nouveau mode de protection pour les pommiers, employé chez M. Samson et chez plusieurs cultivateurs : on relève simplement au pied de l'arbre un petit tumulus de pierres qui entretient la fraîcheur et forme un obstacle suffisant à l'approche des animaux.

Comme méthode de plant, M. Desplanques demande la préférence pour le marcotage sur le bouturage qui fait dégénérer l'espèce.

M. Le Borgne recommande la greffe en pépinière.

M. le Directeur énumère les avantages de l'écusson sur la greffe.

Question 16. *Dégrèvements réclamés par l'agriculture; comment les appliquer? Prestations en nature; chemins vicinaux; chemins ruraux.*

RÉPONSES ÉCRITES. — Dégrèvement de l'impôt foncier. Diminution de la charge des prestations.

Vœux émis par la Société d'encouragement à l'agriculture de l'arrondissement d'Yvetot :

1° Que sur les grands marchés le pesage des bestiaux amenés soit obligatoire et que les mercuriales soient établies d'après le kilogramme de poids vif ;

2° Dégrèvement, dans une très-large mesure, du principal de l'impôt foncier en faveur de la propriété non-bâtie.

3° Que, dans les mutations par suite de décès, les droits soient calculés sur l'actif net de la succession, déduction faite du passif régulièrement constaté dont elle peut être grevée ;

4° Aussitôt que les plus-values budgétaires le permettront, diminution des droits entre vifs ;

5° Réduction des droits d'enregistrement, de timbre et des frais de procédure relatifs aux ventes judiciaires d'immeubles ;

6° Simplification et abaissement des tarifs des transports des denrées agricoles sur les chemins de fer ;

7° Que les charges des chemins de grande communication soient supportées par l'État ou par le département ;

8° Que l'excédant des prestations des chemins vicinaux puisse être employé sur les chemins ruraux.

Cette question, si importante et si actuelle, du dégrèvement de la propriété soulève une discussion remarquable et approfondie à laquelle prennent part MM. de Montgascon, du Douët, de Glanville, Desplanques, etc.

M. du Douët trouve, comme tout le monde, l'impôt des prestations très-dur et difficile à recouvrer. Mais par quoi le remplacer? et surtout comment faire accepter par certaines communes une élévation d'impôts de 50 %,

résultant du remplacement de la prestation par un nombre de centimes additionnels équivalant à son rendement actuel ?

M. de Montgascon insiste sur cette triste et dure vérité que l'impôt foncier est le plus onéreux et le plus lourd de tous. Les cultivateurs payent 4, là où les citadins payent 1. Le Gouvernement représenté par le Ministre des finances actuel, semble disposé à accorder un dégrèvement aux propriétés non bâties. En attendant, l'agriculture souffre, et bien des fermes ne trouvent pas de preneurs et les exigences du budget général retardent le dégrèvement. Il faut de toute nécessité insister auprès du Gouvernement pour l'obtenir.

S'associant au vœu généralement formulé par les cultivateurs, l'Association normande demande qu'un dégrèvement de 40 °/o soit accordé à la propriété non bâtie sur les premiers bonis de la plus-value des impôts indirects.

M. le Directeur donne communication de la lettre suivante, qui lui a été envoyée par le Préfet du Calvados.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le Conseil général, dans sa session d'août 1881, a demandé que l'application des dispositions de l'article 39 de la loi du 21 juillet précédent, sur la police sanitaire des animaux, fût ajournée dans le Calvados. Cet article est ainsi conçu :

« Les communes où il existe des foires et marchés aux « chevaux ou aux bestiaux seront tenues de préposer à « leurs frais, et sauf à se rembourser par l'établissement

« d'une taxe sur les animaux amenés, un vétérinaire pour « l'inspection sanitaire des animaux conduits à ces foires « et marchés. Cette dépense sera obligatoire pour la « commune. Le Gouvernement pourra, sur l'avis des « Conseils généraux, ajourner par décrets dans les dépar- « tements l'exécution de cette mesure pendant une période « de 6 années, à partir du jour de la promulgation de la « loi. »

L'ajournement devant être prononcé par un même décret pour tous les départements, où les dispositions de la loi sont considérées comme ne pouvant être actuellement appliquées, M. le Ministre de l'Agriculture, à la veille de provoquer le décret, m'a demandé de consulter de nouveau le Conseil général, avant de rien décider en ce qui concerne le Calvados, l'application immédiate de la loi ayant paru réalisable dans d'autres départements où le nombre des vétérinaires en exercice est moins considérable que dans le nôtre.

Je serais heureux d'avoir sur ce point l'avis de votre Compagnie, que je vous prie de bien vouloir consulter le plus tôt possible ; je désirerais également connaître son appréciation sur le taux auquel pourraient être taxées les vacations des vétérinaires et sur le chiffre approximatif aussi des contributions qui doivent être établies par tête de bétail, conformément à la loi.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet :

Le Secrétaire général,

FARJAS.

M. le Directeur répond qu'il trouve excellente l'institution de ce vétérinaire rétribué, mais que la rétribution doit être mise au compte de l'État et non pas imposée aux communes; il ajoute qu'au moment où l'on demande de si justes dégrèvements en faveur des agriculteurs, on ne doit rien faire au moins qui puisse les grever davantage.

M. le Maire de Bolbec dit qu'à une offre de 1,200 fr., faite par la ville, il a été généreusement répondu par une offre de service gratuit.

M. de Montgascon rappelle que le projet de loi en question est calqué sur un projet de loi anglais. Il a sa raison d'être dans l'insuffisance notoire des vétérinaires. Non-seulement cette insuffisance se fait sentir dans certaines provinces comme en Bretagne et en Vendée, mais encore dans notre pays même. Lillebonne et Caudebec sont sans vétérinaires. Les écoles préparatoires sont trop peu nombreuses et les études y sont trop longues. Ne pourrait-on donner au bout de deux ans des brevets suffisants pour exercer à quelques bons praticiens? Ce serait rendre un grand service aux campagnes.

Question 17. *L'enseignement agricole est-il encouragé dans l'arrondissement? Des champs d'expériences ont été établis auprès des écoles de chaque commune de l'arrondissement. Quels ont été les résultats de cette innovation? Ne propose-t-on pas un autre système?*

Réponses écrites. — Enseignement agricole négligé. Point de champs d'expériences dans le canton de Bolbec, mauvais système.

M. de Montgascon trouve l'explication de cette juste

condamnation du champ d'expériences dans leur multiplicité même. On a voulu créer 85 ou 86 champs d'expériences là où il fallait en établir 3 ou 4 avec des garanties sérieuses. C'est un champ d'expériences par arrondissement qu'il faut cultiver d'une façon exemplaire et non un par commune.

M. du Douët dit que la culture du champ d'expériences ne prouve rien. Le prix de la dépense et celui de la recette ne sont pas comparés. Dans tous les cas, la culture que l'on y fait pourra peut-être, jusqu'à un certain point, être imitée et réussir dans les bonnes terres; mais elle ne donnera aucun exemple et aucun renseignement pour la culture et l'amélioration des mauvaises.

Plusieurs cultivateurs se plaignent de ce qu'on ait confié les expériences agricoles aux instituteurs, au lieu de faire donner la leçon par des agriculteurs expérimentés.

Question 18. *Rôle des oiseaux et notamment des corneilles dans l'agriculture. Rôle des taupes. Destruction des animaux nuisibles : mulots, chenilles, pucerons, mans, hannetons.*

RÉPONSES ÉCRITES. — Avis partagé sur les corneilles.— Quelques corneilles, au moment de la semaille, détruisent beaucoup de vers blancs; mais ces corneilles coûtent cher à nourrir à l'année. Peu de mulots, peu de chenilles d'ordinaire dans la contrée. Le puceron a disparu avec le colza qu'il n'a pas peu contribué à faire abandonner.

Pendant plus de cinquante ans (1816-1871), les hannetons ont été un fléau triennal et les mans ont exercé de

constants ravages. En 1871, mans et hannetons prirent les proportions d'une véritable calamité. Un orage bienfaisant emporta les hannetons au moment de leur éclosion, si bien que le hanneton est devenu dans les environs de Bolbec un insecte presque rare; ce dont personne, excepté les entomologistes peut-être, n'est certainement tenté de se plaindre.

M. Le Metteil dit que la guerre que l'on fait aux corneilles, depuis quelques années, est incontestablement trop acharnée et que leur destruction est imprudente. Le conseil général de la Sarthe a fait une dépense plus qu'inutile en donnant une prime de 20,000 fr. aux destructeurs de corneilles. Des expériences ont été faites, des faits observés : ils sont peut-être un peu contradictoires; mais il ressort de l'ensemble que les dégâts sont inférieurs aux avantages. Le ver blanc fait peu de ravages dans la contrée de Bolbec depuis dix ans ; mais il faut prévoir le retour de ce fléau, qui n'est pas d'ailleurs complètement disparu, et la corneille est l'auxiliaire désigné qui aide l'homme à s'en débarrasser. La corneille *sent* le ver blanc et le gobe. Elle seule crible l'herbage à coups de bec et va chercher le man sous la touffe de gazon dont il ronge les racines. Conclusion. Le rôle des corneilles dans l'agriculture est plutôt bienfaisant que nuisible, et ceux qui poursuivent la destruction de cet oiseau devraient avoir devant les yeux l'exemple de l'Irlande qui, ayant chassé les freux de son territoire, a failli mourir de faim.

Le rôle de la taupe est aussi un rôle bienfaisant sous le rapport de la destruction des vers. La taupe ne se contente pas de prendre le ver là où il est, elle se met à sa poursuite et lui fait une guerre acharnée.

Plus alertes que la taupe et, comme elle, chassant leur proie, les petits oiseaux sont les insecticides les plus précieux et les meilleurs auxiliaires de l'agriculture. Si les corneilles et les taupes peuvent être détruites dans une certaine proportion raisonnée, la protection à laquelle ont droit les petits oiseaux est entière et sans réserve.

Quant aux oiseaux de proie, il faut les distinguer en deux catégories. Les rapaces de jour sont funestes, les oiseaux de nuit détruisent les rongeurs et les ravageurs. Les hiboux et chouettes sont les plus grands ennemis des rats, souris et mulots. C'est donc une véritable barbarie de les détruire et de leur tendre ces pièges sur poteaux qui détruisent de précieux auxiliaires au lieu de supprimer des ennemis.

M. Bataille signale la chouette effraie, comme se nourrissant exclusivement de rongeurs. On sait que quelques oiseaux de nuit engloutissent leur proie tout entière, puis, le travail de la digestion accompli, rejettent sous forme de boule les parties non assimilables, c'est-à-dire le poil et les os de la proie engloutie. En examinant ces boules, on y trouve parfois six ou huit têtes de rongeurs pour une seule digestion et pas une plume, tête ou patte d'oiseau.

M. Le Metteil cite le busard, comme accomplissant le travail de la digestion de la même façon que la chouette; les petites boules rejetées renferment à l'intérieur les os et les cartilages de la proie. Le poil extérieur protège les membranes intérieures de l'animal qui les rejette.

M. Le Metteil ne saurait trop s'élever contre le préjugé, absurde selon lui, qui fait des oiseaux de nuit des présages et des messagers de mort. Les chambres des malades sont les dernières et souvent les seules éclairées,

et il est tout naturel que l'oiseau aille à la lumière. Dérangez un oiseau de jour pendant la nuit, il ira directement à la lumière. Tous les papillons viennent tourbillonner autour d'une lampe allumée; est-ce que les papillons sont des messagers sinistres? L'éclairage pendant la nuit est un des moyens les plus primitifs connus de chasse et de pêche.

M. le Directeur rappelle quelle autorité on doit accorder aux paroles de M. Le Metteil, dont les travaux d'ornithologie ornés de planches sont si remarquables et dont la publication n'a été retardée que par un irréparable malheur de famille. Prenant la discussion au point où elle constate cet élan, vers la lumière, des animaux pendant la nuit, M. le Directeur rappelle que les hannetons font comme les oiseaux, et qu'un des plus ingénieux moyens de chasse et de destruction consiste à mettre, au moment de l'abondance des hannetons, une lampe éclairée au pétrole au-dessus d'un baquet plein d'eau.

M. le Directeur signale ensuite un petit instrument propre à la destruction des mulots. C'est un soufflet ingénieux destiné à introduire dans les trous des mulots l'agent de destruction (acide sulfurique avec chlore).

Une discussion assez longue s'engage entre MM. Le Borgne, Neveu, de Montgascon, de Glanville, Lacaille, sur les dangers de l'emploi du sulfure de carbone. Ici, il a pu être employé d'une façon inoffensive avec le plus grand succès; là, au contraire, il a causé de graves accidents. En tout cas, le sulfure de carbone ne saurait être employé sans de grandes précautions avant et pendant l'opération.

M. du Douët signale comme destructive des mulots

et rongeurs une substance inoffensive, le carbonate de Bary.

En terminant la discussion soulevée par la question 18, M. le Directeur formule le vœu que les enfants des écoles prennent l'engagement de ne point dénicher les nids et de ne point détruire les oiseaux.

Question 19. *Utilité de la comptabilité agricole. Comment est-elle pratiquée dans le pays?*

Réponses écrites. — L'usage de la comptabilité agricole n'existe pas dans le pays ou n'existe qu'à l'état de très-rare exception. A ceux qui s'en font un fantôme, il est bon de recommander les trois cahiers modèles de M. Dubost, actuellement directeur de l'École d'agriculture de Grignon. Ces trois cahiers sont : 1° le livre de caisse de la ferme ; 2° le livre de caisse du ménage, de la laiterie et de la basse-cour ; 3° le livre d'inventaire. Quelques minutes suffisent pour résumer toutes les opérations de chaque mois et les classer avec le plus grand ordre. La situation de la ferme est ainsi à jour comme celle d'une maison de commerce.

M. Neveu insiste sur la nécessité de la comptabilité et indique des moyens de comptabilité faciles.

M. le Directeur ajoute qu'on ne peut faire une bonne maison sans comptabilité.

Question 20. *Assurances des fermes ; assurances sur la vie des animaux. Crédit agricole. Établissement d'une colonie agricole dans les environs de Fécamp ; station agronomique à Rouen.*

Réponses écrites. — Assurances contre l'incendie, générales.

Quelques assurances mobilières et contre la grêle. Mais le prix trop élevé de ces dernières constitue une véritable aggravation de charges pour l'agriculteur déjà si gêné, et il hésite à faire ce lourd sacrifice. Le jour où les primes baisseront, le nombre d'adhérents s'accroîtra considérablement.

M. de Montgascon dit que le crédit agricole n'est pas un problème insoluble. De grandes facilités, sous le rapport des signatures, sont données à la Banque de France et dans les succursales; c'est dans ce sens que le crédit agricole est possible.

M. le Directeur dit que le meilleur crédit est d'avoir, par soi-même, une avance assez importante pour pouvoir raisonnablement marcher. En tout cas, le cultivateur ne peut emprunter prudemment de l'argent qu'à bas intérêt.

M. de Montgascon répond que les prêts faits à l'agriculture, par l'intermédiaire qu'il a signalé, ont varié entre le taux de 4 1/2 et 3 1/2.

M. du Douët demande si les fermiers ont été admis à l'emprunt.

M. de Montgascon répond qu'un assez grand nombre de prêts a été consenti à des cultivateurs peu importants.

Les assurances paraissent laisser beaucoup à désirer, surtout celle des animaux de la ferme; la Société demande la désignation de chaque animal, ce qui est impossible.

D'un autre côté, l'avoir des Compagnies ne peut être fixé, à cause des épidémies; et, comme la Compagnie n'est pas obligée de dépasser sa garantie, toute sécurité n'est pas donnée à l'assuré. Il sait ce qu'il paye; mais il ignore ce qu'il payera et ce qu'il touchera.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les assurances sur les bestiaux ne soient pas plus répandues.

Question 21. *Sylviculture. Quel est le meilleur mode d'aménagement et d'abattage des bois taillis? Emploi des essences.*

Réponse écrite. — Les bois taillis s'exploitent ordinairement à neuf ans.

On commence généralement la coupe vers le 15 octobre.

La coupe blanche avec la serpe ou la hache, au ras de la souche, est seule admise pour l'exploitation des taillis.

Les bois provenant de la coupe de l'année doivent être enlevés le 15 mars.

La sylviculture paraît être fort peu importante dans le canton de Bolbec, et aucune discussion ne s'engage sur la question 21 du programme.

Question 22. *Culture maraîchère. Quelle est son importance dans l'arrondissement?*

Réponse écrite. — Culture maraîchère très-importante aux environs de Fécamp et du Havre. Importante à Bolbec et à Gruchet-le-Valasse. Transports de Bolbec au Havre.

L'heure étant avancée (5 heures 1/2), M. le Président lève la séance et renvoie au lendemain, à 3 heures, suivant les prévisions du programme, la continuation de l'enquête agricole.

Le Secrétaire,

Gustave Le Vavasseur.

CONFÉRENCE.

Le soir, au théâtre, à l'occasion de la venue de l'Association normande à Bolbec, M. Puaux a donné une conférence, modestement intitulée séance d'enseignement par l'aspect.

Il a raconté, dans un langage facile et parfois élevé, un voyage récemment fait par lui en Algérie. Pour justifier son titre, qui aurait plus justement annoncé une leçon de géographie illustrée, il a fait passer devant les yeux de ses auditeurs les différents sites parcourus, les scènes décrites, les monuments visités. Le système fort simple de grossissement et de projection de lumière qui fait transparaître les cartes de géographie et les scènes photographiées à travers le rideau du théâtre est ingénieux et parle clairement aux yeux. Petits et grands ont pris plaisir et profit à regarder cette lanterne magique d'un nouveau genre que l'impresario n'avait pas oublié d'éclairer.

3e JOURNÉE, VENDREDI 30 JUIN.

Le vendredi matin, les membres de l'Association normande partaient à 7 heures, pour l'excursion indiquée au programme.

M. Brianchon, inspecteur du canton de Bolbec, a bien voulu se charger d'en rendre compte dans l'Annuaire de l'Association.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

Vendredi 30 juin 1882.

SOMMAIRE : Introduction. — *Bolbec.* — Le Château de Fontaine-Martel. — *Raffetot.* — Carte de France terrestre. — Cimetière. — Église. — *Rouville-Bielleville.* — La Pailleterie. — *Lintot.* — La Ferme de la Mare-Lintot. — *Bolbec.* — Les Manoirs de Calletot (ferme Bertrand, ferme Follin, remarques historiques). — Liste des excursionnistes.

Le rendez-vous avait été fixé par l'infatigable M. de Glanville, dès 6 heures du matin, à l'hôtel de Fécamp, ancien hôtel Prevost, aujourd'hui tenu par M. et Mme Ehrhart. Deux voitures de Brunel avaient été requises. Tout le monde est exact, mais surtout les octogénaires, qui connaissent le prix du temps. Enfin, les conscrits de la Société arrivent : on part, on est parti.

BOLBEC.

Tout en montant la côte, à l'allure modérée de chevaux qui veulent voyager loin, le Secrétaire général et poëte particulier de l'Association normande, M. Le Vavasseur, collègue aussi aimable qu'esprit des plus fins et des plus variés, arguant du besoin d'être à la hauteur de sa double mission en apprenant ce qu'il ne savait pas, demande à ses compagnons de route, surtout aux indigènes, de vouloir bien le renseigner un peu sur l'histoire du pays.

Qu'est-ce que Bolbec?

Je ne vous le dirai pas, riposte un des excursionnistes, mais un homme qui a beaucoup fait parler de lui, l'homme de qui on a pu dire :

Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis,

l'inventeur du paratonnerre, en un mot, et l'affranchi des Anglais, puis un ancien curé de Bolbec, dont le nom est resté populaire, et, en dernier lieu, l'auteur d'un *Voyage au Havre* en 1788, répondront pour moi.

« Nous sommes arrivés à Bolbec, écrit Franklin à la date du dimanche 17 juillet 1785, après la plus forte journée que nous ayons faite encore. C'est une ville de marché considérable, et qui semble peuplée. Le peuple y est bien vêtu et paraît mieux nourri que celui des pays vignobles. Un imprimeur sur toile m'a proposé de se rendre en Amérique. Je ne l'y ai point encouragé. Nous avons, ajoute-t-il dans son *Journal*, le lundi 18 juillet, quitté Bolbec à dix heures et sommes arrivés au Havre à

cinq heures après midi, après avoir posé en route dans une méchante auberge. »

« O ville de Bolbec, s'écrie à son tour, en 1802, sur un ton bien autrement lyrique et en scandant chaque syllabe, M. l'abbé Cramoisan, si l'on te demande quelle est ta rivale, tu diras que tu n'en as pas! »

« Salut à Bolbec, s'exclamait, douze ans auparavant, Charles-Étienne Gaucher, né à Paris, en 1741, mort en 1804, salut à Bolbec, où, si toutes les femmes ne sont pas belles, toutes promettent de le devenir! Salut à cette jolie ville, la perle du pays de Caux, la gloire de la Normandie, la nouvelle Paphos, que l'Europe entière doit envier à la France! »

Qu'est-ce encore que Bolbec? — Ce que c'est que Bolbec? Mais c'est... « Cythère. » Et où donc est situé Bolbec? en Normandie, je suppose. En Normandie? Ah! bien, oui. A d'autres. Bolbec est en « Circassie ». Écoutez plutôt le géographe Gaucher, l'un des rénovateurs sans doute de la carte de Tendre, et qui est aussi un poëte :

Parcourez tous les points de ce vaste hémisphère.
N'oubliez pas surtout, exact observateur,
La Circassie et l'antique Cythère ;
Cherchez, dans ces climats, le spectacle enchanteur
De la beauté modeste, affable, régulière :
Je ris tout bas de votre erreur.
La Circassie est au nord de la France!
C'est à Bolbec que Vénus tient sa cour,
Que la jeune beauté, sans art et sans détour,
Aux grâces unit la décence,
A la simplicité donne de l'élégance,
Et soumet tous les cœurs au pouvoir de l'amour.

Ici, M. Le Vavasseur s'incline, le front sombre et rêveur. L'excursionniste n'insiste pas, et fait généreusement grâce du reste du poëme. Il est à peu près sûr que son honorable interrogateur, effrayé d'une telle avalanche d'érudition, n'y aura plus recours du reste de la journée.

Le Château de Fontaine-Martel.

La côte de Nointot une fois gravie, la caravane tourne brusquement à droite, et se trouve, sur la crête d'un vallon, en face d'une ferme appartenant à l'un des principaux bienfaiteurs du pays, M. le marquis de Montault, et où les introduit l'occupant, M. Dumesnil, avec une grande affabilité. Le Congrès met pied à terre. Voici un tertre rond, mamelonné, entouré de douves profondes. Çà et là, des restes d'appareil, en brique et silex, qui trahissent le XVIIe siècle. Ici, un if séculaire, quelques vieux troncs d'arbres épars, semblables à des sentinelles perdues. Plus loin, l'entrée d'un souterrain. C'est tout ce qui reste, ou à peu près, du château des Martel, seigneurs de Bolbec, protégé, au midi, par la fontaine du Vivier.

Les recherches sur la construction du château de Fontaine-Martel sont encore à faire. On en peut dire autant de sa destruction. Nous nous bornerons à reproduire ici la version identique de MM. Collen-Castaigne, Guilmeth et Mauconduit. Cette version rappelle que, d'après le Dictionnaire de Thomas Corneille, vo BOLBEC, 1708, le château de Fontaine-Martel est grand et fort bien bâti, sur la croupe de la montagne; qu'il est orné de terrasses et de jardins, et accompagné d'un bois

au pied duquel on voit un étang d'où sort la petite rivière de Bolbec.

En 1675, selon Duplessis, le manoir et le fief de Fontaine-Martel relevaient du comté de Maulévrier. Aux termes d'un aveu de 1685, le demi-fief de haubert de Fontaine, qu'on appelait alors de la Marche, relevait du comté de Lillebonne et avait droit de présenter à la chapelle de St-Martin, bâtie au XII[e] siècle, sous les murs du château, et démolie cette année même. Puis enfin, vers le milieu du siècle dernier, le fief ferme de Fontaine-Martel faisait partie de la juridiction du comté d'Eu, parlement et intendance de Rouen, élection de Caudebec.

Et ici, qu'on veuille bien nous permettre, avant d'aller plus loin, d'ouvrir une parenthèse pour y glisser le résultat de nos recherches particulières, résultat d'autant moins à dédaigner que, puisé à une source sûre et inédite, il rectifie en quelques points les idées reçues.

« En 1470, Guillaume Martel, sieur de Fontaine, achète un fief ferme dont M. de Môleurier jouissait dans Bolbec, en faisant insérer dans le contrat de vente un droit de patronage dont M. de Môleurier n'avait jamais joui.

« MM. de Fontaine-Martel ont été obligez de se désister de leurs prétentions sur les marchés et foires de Bolbec.

« En 1507, Robert Martel, frère de Louis, seigneur de Fontaine, était pourvu de la chapelle de St Martin (V. arrêt du parlement de Rouen de la même année).

« En 1557, la cure de St-Michel de Bolbec devint vacante par la mort de Robert Pigeon. Olivier Martel, sieur de Fontaine et fils de Louis, tente de nommer à cette cure Pierre Darcy, clerc tonsuré.

« Le 28 octobre 1650, françois Martel, sieur de Fontaine, s'attribue la qualité de patron de Bolbec dans un aveu rendu au seigneur de Lillebonne.

« Cet aveu est blâmé.

« Le 25 janvier 1680, un nommé Caperon, moine du Val-aux-Malades, rendant aveu au comte de Lillebonne pour Mʳᵉ henry de Fontaine-Martel, prend la qualité de l'aveu blâmé.

« A la diligence de Messieurs de la haute-Justice de Lillebonne, ledit moine fut contraint de rendre un autre aveu, le 25 février de la même année, supprimant la qualité de patron de Bolbec.

« Attendu, expose l'arrêt, que les auteurs de Mᵐᵉ la maréchale duchesse de Harcourt prenaient la qualité de patrons de St-Laurent de Bolbec. »

« Henri de Lorraine, prieur d'Elbeuf, rendant hommage au Roy pour le comté de Lillebonne, le 1ᵉʳ jour d'avril 1685, prend la qualité de seigneur et patron honoraire de St Laurent de Bolbec.

« Et pourtant, pendant près de cent ans, les seigneurs de Fontaine-Martel ont présenté à la cure de Bolbec. »

En vertu donc de l'axiome : possession vaut titre, nous estimons jusqu'à preuve contraire que l'exercice quasi séculaire d'un tel droit, même contesté par leurs puissants voisins, implique rationnellement pour les Martel, sires de Fontaine, la qualité bien autrement enviée de seigneurs et patrons de la ville de Bolbec.

On assure que l'appareil en pierre de deux belles maisons de la grande rue de Bolbec, construites au siècle dernier par la famille Leblond-Vasse, et appartenant aujourd'hui à Mᵐᵉ Auguste Fauquet, provient de la démo-

lition du château de Fontaine-Martel. Et, parlant de la destruction du château de Fontaine-Martel, postérieure au commencement du XVIIIe siècle, M. l'abbé Tougard ajoute (*Géogr. de la Seine-Infér., arrond. du Havre,* p. 87) que ses débris ont sans doute servi, avec ceux des remparts, à la reconstruction de la ville, après le désastre de 1765.

La rectification d'un chemin qui passe au pied des ruines a mis à nu un pan de maçonnerie d'angle, de construction relativement récente, dont l'existence importe peu, et à la suppression duquel, en conséquence, les archéologues présents n'ont pas hésité à souscrire, sur la demande de M. le maire de Bolbec, dans l'intérêt de la viabilité.

Le Congrès a été heureux d'apprendre qu'un plan de la motte et des ruines du château de Fontaine-Martel avait été dressé par les soins de M. Vacossin, agent-voyer de Bolbec, et en conserverait ainsi les derniers vestiges encore intéressants pour l'histoire.

Plusieurs excursionnistes expriment le désir que M. le marquis de Montault, propriétaire des ruines, veuille bien autoriser l'exécution de fouilles sur des points à déterminer, mais notamment à l'entrée encore apparente d'un souterrain obstrué par des broussailles et des cailloux au-dessous desquels existe, à en croire la légende, une barrière de fer.

L'abbé Cochet n'était pas éloigné de penser que le pied des murs enfoui sous les remblais remontait peut-être à l'époque romaine. Nous devons dire que rien jusqu'ici n'est venu confirmer l'hypothèse d'un savant, accoutumé pourtant à deviner d'instinct ce que l'investigation démontrait plus tard.

Les sires de Martel-Fontaine, grands batailleurs et grands ligueurs, ont rempli du bruit de leur nom le moyen âge et le pays de Caux. Ils ne se sont fait connaître à Bolbec que par leurs bienfaits. Aussi, touristes et sociétés savantes en général, et peut-être quelques Bolbécais même en particulier, sont-ils en droit de s'étonner que, soit le culte de l'histoire locale, soit un sentiment de reconnaissance publique n'aient pas encore, à Bolbec, fait donner à une voie quelconque le nom de rue de Martel-Fontaine ou du Château de Fontaine-Martel.

Ayant ensuite, en gens familiers avec les réminiscences appropriées de Casimir Delavigne, pris congé de

Ces prés où l'Aurore,
Qui n'a jamais quitté son époux d'un œil sec,
Vient mouiller de ses pleurs les madras de Bolbec,

les membres du Congrès remontent en omnibus et s'élancent vers Raffetot ventre à terre.

RAFFETOT.

Une Carte de France terrestre.

Après avoir donné un sympathique coup d'œil à la carte terrestre de M. Blondel, qui est venu à bout d'exécuter en relief, dans le jardin de son école, tous les départements de France, et s'être associé à l'heureuse pensée de M. de Glanville qui décerne sur le champ, à l'ingénieur instituteur, l'insigne de membre de la Société, le Congrès procède, sous la direction du curé de la paroisse,

M. l'abbé Brentot, à la reconnaissance archéologique du cimetière et de l'église de Raffetot.

Le Cimetière.

Une croix de pierre, à base armoriée, du XVIe siècle, et une pierre tombale cruciforme, du XIVe, se remarquent dans le cimetière.

L'Église.

Mais entrons dans l'église, but principal de notre excursion. Nous ne disons rien de la nef, qui est sans caractère. Le chœur seul, en pierre et du XVIe siècle, offre de l'intérêt. Il se terminait autrefois par une magnifique verrière de 1600, qui a été regrettablement supprimée, mais dont, au besoin, les morceaux se retrouveraient encore. Cette verrière représentait saint Jean-Baptiste, aux pieds duquel était agenouillé le donateur avec trois fils, et sainte Anne, aux pieds de laquelle était agenouillée la donatrice avec quatre filles.

Une jolie piscine orne le sanctuaire.

Dans le mur de la chapelle seigneuriale est incrustée une plaque commémorative indiquant, au-dessous de l'effigie du testateur, la fondation obituaire de Guillaume de Kanouville, curé de Beuzeville-la-Guerard et de Lintot, décédé le 24 janvier 1510.

Le chœur de l'église de Raffetot a dû être, à en juger par quelques vestiges, l'un des plus artistiquement décorés du pays de Caux, où abondent tant de merveilles de la piété de nos pères. On remarque encore au-dessus des

stalles, du côté de l'Épître, quatorze médaillons en bois sculptés dans le style de la Renaissance. Les douze apôtres, accompagnés d'un homme et d'une femme, les donateurs sans doute, sont surmontés des trois Vertus théologales.

La chapelle à gauche, du côté de l'Évangile, renferme quelques pierres tombales, dont l'une recouvrait les restes de « haut et puissant seigneur messire Alexandre de Canouville, chevalier, conseiller du roi », décédé le 23 décembre 1651. Ces dalles ont été scellées dans la muraille, par mesure de conservation.

Et ici, tout en reconnaissant que le relèvement des pierres tombales, si à la mode depuis quelques années, prolonge leur existence et peut être défendu au point de vue archéologique, quoi qu'il y ait lieu d'essayer d'autres moyens de préservation, comme par exemple l'application, sur la dalle *in situ*, d'une glace sans tain entourée de baguettes de cuivre, tout en admettant que les fouilles sépulcrales élargissent et rectifient singulièrement le domaine de l'histoire, nous ne pouvons nous empêcher, par d'autres considérations bien autrement impérieuses et sacrées, telles que la dernière volonté des mourants, le respect dû aux morts, la religion des contrats, de regretter que la cendre humaine soit si souvent troublée, profanée, mise à l'écart ou jetée au vent, au mépris de tous les engagements et de tous les sentiments, et par tous en général, sans excepter les meilleurs d'entre ceux-là mêmes qui aiment les défunts, qui les honorent, qui prient pour eux et qui croient à la résurrection. Oh! qu'elle est donc rigoureusement et désespérément vraie cette maxime des livres saints — vanité des vanités, et tout est

vanité — même ce qu'il y a de plus auguste, de plus respectable au monde, ce que Châteaubriand appelle « le berceau de l'immortalité », même la tombe !

Sous cette chapelle, qui était la chapelle seigneuriale, où l'encens et l'eau bénite étaient offerts aux patrons de Raffetot pendant leur vie, s'étend un vaste dortoir funèbre où l'eau bénite et l'encens descendaient jusque sur les cercueils, après leur mort. Aujourd'hui, toutes les sépultures ont disparu. Le sacrilège et l'iconoclastie ont passé par là. Mais si les monuments ont été brisés, il en reste encore des débris qui permettent de faire comprendre l'œuvre et maudire ses destructeurs. Le sol du caveau est littéralement jonché de sculptures où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de la finesse du ciseau, ou du nombre et de l'expression des personnages. Quand je dis personnages, il ne s'agit presque toujours que d'une main, d'un bras, d'une jambe, d'un torse, d'une tête ou de quelques draperies. Mais ces parties suffisent à recomposer le tout. Et le tout formait un chef-d'œuvre ! Ce n'a pas été chose facile que d'arracher à la contemplation de ce petit musée les antiquaires de l'excursion. Plusieurs, qui n'étaient entrés que par respect humain dans le caveau, n'en voulaient plus sortir.

Le baptistère en pierre, par où les chrétiens commencent la vie, terminait l'examen des excursionnistes. Ce baptistère, qui porte la date de 1607 et qui mériterait d'être dessiné, est des plus curieux. Une succession de bas-reliefs délicats, naïvement agencés, figure divers sujets de la vie du Christ : l'Annonciation, l'Étable de Béthléem, la Circoncision, l'Adoration des Bergers, l'Adoration des Mages et le Baptême de Notre-Seigneur. Le

donateur de ce bijou lapidaire se reconnaît aux armes de messire Charles de La Roverye, curé de Raffetot.

Le Congrès a été satisfait d'apprendre que, sur la demande de la commission des antiquités, le préfet de la Seine-inférieure, M. Félix Renaud, avait classé au nombre des monuments historiques du département, par arrêté en date du 7 décembre 1881, « le baptistère en pierre de Raffetot et les quatorze médaillons en bois sculpté, véritable chef-d'œuvre de la Renaissance. »

ROUVILLE-BIELLEVILLE.

La Pailleterie.

Nous quittons enfin l'église de Raffetot, avec le regret de nous séparer d'un cicérone comme on en voudrait rencontrer partout, de M. l'abbé Brentot, sans aller admirer, comme c'était notre projet, les jolies tapisseries du presbytère. Mais le temps vole, notre attelage en fait autant, et nous n'avons pas un instant à perdre pour saluer en toute hâte le manoir de La Pailleterie, ayant M. Fauquet-Lemaître pour propriétaire, et, pour fermier, M. Eugène Lacorne, qui s'empresse d'en faire les honneurs avec une obligeance parfaite.

La Pailleterie est une superbe construction remontant à la dernière année du règne de Henri IV. Sa masse, imposante et proportionnée, son appareil en pierre, en brique et silex, ses quatre pavillons d'angle formant saillie sur le corps carré du bâtiment avec toits isolés de la couverture principale, son perron au milieu, ses nombreuses fenêtres, ses cheminées épaisses, et de sobres

détails d'architecture la recommandent à l'attention des visiteurs.

L'inscription d'une pierre commémorative, encadrée au centre de la façade, est ainsi conçue :

DAME ANNE DE PARDIEU,
QUI A FAICT BATIR CE LIEU,
PAR LA GRACE DE DIEU,
L'AN DE GRACE 16(09).

Les deux derniers chiffres du millésime sont altérés, mais nous croyons, avec MM. Le Borgne et Le Vavasseur, qu'on doit les rétablir comme nous l'avons fait, d'abord pour la raison, qui ne s'y oppose pas, et pour la rime ensuite, si pauvre qu'elle soit, qui l'ordonne. Peut-être pourrait-t-on lire également 16(02).

Un étage surmonte le rez-de-chaussée, et de grandes caves s'allongent dans les sous-sol.

Les appartements sont hauts et larges. Outre une fort belle cuisine, inondée de lumière, où la maîtresse de maison peut se mouvoir à l'aise et commander à tout un régiment, on remarque surtout deux chambres de dimensions seigneuriales, aux boiseries richement sculptées, sur une corniche desquelles l'un de nos confrères, M. Mengin, déjà nommé, a relevé deux écussons accolés que nous traduirons plus tard, c'est-à-dire quand nous saurons, ce que nous ne savons pas encore, les noms des familles auxquelles ils se rapportent. Peut-être doit-on y lire les armes d'Anne de Pardieu et de son mari.

Tout ce que nous savons d'Anne de Pardieu, fille de Christophle de Pardieu et d'Anne de Clères, c'est qu'elle

épousa, le 12 juin 1559, Pierre du Tot, seigneur de Cotigny et de Gonfreville. Elle se maria ou se remaria à Caudebec-en-Caux.

M. Émile Letellier, du Havre, photographe encore militant au dehors autant que le comportent ses chaînes dorées de directeur des *Archives photographiques* qui le retiennent chez lui le plus souvent, et qu'un malentendu seul, très-regretté par tous, avait empêché d'arriver à temps, nous a promis en dédommagement d'exécuter, au premier jour, pour l'Association normande dont il fait partie, une reproduction du manoir, on pourrait dire du château de La Pailleterie, qui le mérite à tous égards.

Disons même, et pourquoi ne le dirions-nous pas? que c'est sur le pittoresque et la fidélité de cette vue que nous comptons principalement pour donner le change à nos lecteurs et suppléer à l'insuffisance de notre description.

C'est du domaine normand de La Pailleterie qu'Alexandre Dumas, premier du nom, a voulu tirer son titre de noblesse. Titre sérieux, nous aimons à le croire, mais auquel nous préférons pourtant celui d'auteur des *Trois Mousquetaires*, et de pêcheur de tant de perles dramatiques et de ciseleur de tant de bijoux littéraires dont il a su se faire un collier supérieur à tous ses parchemins.

Le voisinage de La Pailleterie était autrefois célèbre par un camp hexagone connu sous le nom de *Parc* ou *Mottes d'Halleboscq*, de 321 pas de circonférence, et entouré de fossés de 7 mètres de profondeur. Dans le camp surgissaient deux mottes ou tumuli, dont l'une avait 35 mètres de hauteur. Au milieu était creusé le *Puits-du-Diable*. Ces *mottes*, qui contenaient des vases antiques,

des objets en fer rongés par l'oxyde, et en grès taillé, ont été détruites, à l'insu de l'abbé Cochet, en 1846.

LINTOT.

La ferme de La Mare-Lintot.

Cette ferme, qui appartient à M. Léon Lemaître, de Bolbec, et est exploitée par M. Graindor, doit le pèlerinage du Congrès au pavage en faïence de Rouen qu'elle renferme et dont la découverte première remonte à M. l'abbé Somménil, vers 1864.

Ce pavage a été scientifiquement reconnu pour la première fois, en 1865, si je ne me trompe, par MM. André Pottier, Albert de Bellegarde, le chanoine Colas et l'abbé Cochet, qu'avait l'honneur d'accompagner M. Brianchon.

Il a fait l'objet d'une communication de M. André Pottier à la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, dans sa séance du 19 février 1866.

Les membres du Congrès ont été littéralement ravis du décor céramique, ignoré de la plupart, qui se révélait à leurs yeux. Qu'on se figure un splendide tapis en faïence, et en faïence de Rouen, d'une bonne époque, déroulant ses couleurs, à peine pâlies, sur toute la superficie d'une salle, autrefois la principale pièce du manoir seigneurial ou « maison manante », comme la dénomme un acte du 13 mai 1692. Une cheminée galbée, en faïence monochrome, subsiste encore. C'est là ce qui nous reste de l'ornementation primitive, car tout porte à croire qu'elle ne se bornait point à ses deux vestiges, et que

différentes parties de l'appartement, les cymaises, les chambranles, les plinthes, furent jadis agrémentées de la même façon. Le pavage lui-même n'est point parvenu jusqu'à nous sans altération. Sa dimension a été réduite, au moins d'un côté, et, de nos jours, je parle du milieu du siècle, d'admirables plaques de faïence, couvertes de dessins ravissants, ont été inconsciemment mutilées et rognées de mesure, comme de simples pavés, pour revêtir, tant bien que mal et plutôt mal que bien, un embryon de cheminée moderne.

Un cabinet, de ceux qu'a chansonnés Vatout, isolé de l'habitation, présentait, depuis un siècle et plus, sur sa tablette règlementaire, une sorte, comment dirai-je? de binocle vertical, garni de deux cylindres en faïence à fleurs. Des couvercles de pintes ou pichets, trop plein ou rebuts de fabrication, constellaient les murs. Nous avons retrouvé le cabinet, mais en démolition. Les tubes émaillés, son légitime orgueil, n'étaient plus là. Les faïences de Rouen, qui le rendaient unique entre ses pareils, avaient disparu. Elles venaient d'être enlevées par ordre du propriétaire. Or, par une délicatesse que l'on comprendra, nous n'avons rien dit à nos collègues de notre déconvenue, pour ne point mêler inutilement, selon l'expression du poëte, — de peines à leurs plaisirs, de pluie à leur soleil.

La cuisine, elle aussi, était autrefois, dit-on, pavée en carreaux de faïence de toute forme et de toutes couleurs.

Un ancien fermier, M. Cantais, avait entendu parler vaguement de statues en faïence qui se trouvaient dans le jardin, et qui auraient été brisées.

De recherches faites, tant aux archives communales que dans les titres de propriété, obligeamment et successivement communiqués à M. Brianchon par MM. Gustave Huet et Léon Lemaître, il résulte que notre manoir, dit de La Mare-Lintot, fut possédé, pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, par Mme Le Coq de Villeray, morte en 1778, à l'âge de 94 ans, et directrice à Rouen de « l'une des plus célèbres fabriques de son temps (1). » Fille de Robert Le Boullenger, « officier en la monnoye de Rouen », et acquéreuse, le 6 mars 1702, de la ferme de Lintot, Louise Le Boullenger avait épousé Charles Le Coq, sieur de Villeray, « conseiller du Roy, maître en la cour des comptes, aydes et finances à Rouen. » On croit qu'elle devint veuve de bonne heure. Ce qu'il y a de certain, toujours d'après André Pottier, c'est que la « célèbre fabrique » en question « ne fut connue que sous le nom de Mme de Villeray, et jamais sous celui de son mari. » C'est donc à Mme Le Coq de Villeray et non à son mari qu'il faut, selon toute vraisemblance, attribuer l'ornementation encore si précieuse, bien que très-amoindrie, de la gentilhommière de Lintot.

Nous croyons offrir, aux lecteurs de l'*Annuaire*, une diversion agréable à notre récit, en citant le passage suivant du procès-verbal de la séance de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, du 29 février 1868, qui éclaire d'un jour tout particulier, grâce à l'un des plus aimables collectionneurs et des plus savants céramistes de notre province et de notre époque, le

(1) Cf. *Histoire de la faïence de Rouen*, par André Pottier (ouvrage posthume). Rouen, in-4°, avec atlas de 60 pl., 1860. Passim.

pavage en faïence de Rouen de la ferme de la Mare-Lintot.

« M. Gouëllain donne d'intéressantes explications sur un pavage en faïence de Rouen, situé dans une maison de la rue d'Elbeuf, n° 51. Ce pavage d'appartement est de faïence émaillée, analogue à celui dont M. Pottier avait rendu compte à la Commission le 28 mai 1866. Composé, en effet, comme celui du manoir de Lintot, de pavés rectangulaires de quatorze centimètres de côté, le pavage présente une rosace régulière d'un mètre dix centimètres de diamètre, qui s'enlève sur un fond simulant un tapis étendu jusqu'à la limite de l'appartement et non circonscrit par une bordure. Les couleurs employées pour la rosace sont le bleu et le jaune. Dans les motifs du tapis ces tons sont rehaussés par l'adjonction d'un vert intense. Il y a donc absence totale de rouge, ce qui est à remarquer. Cet ensemble mesure aujourd'hui deux mètres trente-cinq centimètres de longueur sur deux mètres de largeur.

« Ce qui est d'un vif intérêt, poursuit l'ami des faïences normandes, c'est qu'on peut assigner à ce pavage la date et la provenance de celui de Lintot. La maison dans laquelle on l'a retrouvé, rue d'Elbeuf, 51, est en effet l'ancienne faïencerie de la famille Le Coq de Villeray, qui possédait la ferme de Lintot, comme l'ont parfaitement démontré les documents présentés par notre collègue M. Briauchon à la Commission des antiquités, dans la séance du 19 février 1866. Les deux pavages sont similaires et ont été fabriqués dans la même maison. M. Gouëllain termine en exprimant le vœu que cet intéressant spécimen de la fabrication rouen-

naise puisse entrer dans le musée céramique de la ville. »

Il ne nous reste plus qu'à terminer vite, par de courts emprunts aux documents ci-dessus énoncés, l'historique sommaire du manoir de Lintot aux faïences de Rouen.

1° 5 juin 1675. Aveu, par Aymard Delamare, escuyer, seigneur de Lintot en partie, à Nicollas Delahaye, Escuyer Seigneur et patron de Lintot, de la Moissonnière, etc.

2° 25 août 1687. Vente, par Emare Delamare, écuyer sieur de Lintot en partie, de 20 acres de terre à Messire Henry Martel chevalier seigneur comte de Fontaine, etc., fils de feu Messire François de Martel vivant chevalier seigneur de Fontaigne, patron de Bolbec, comte de Claire, Bellencombre, Bretigny, Arcq sur Aube, etc.,— et de 4 acres de terre à M[re] René Gohon, procureur du Roy à Caudebec.

3° 13 mars 1692. Déclaration aux fins de décret dés héritages d'Aimar Delamare escuyer sieur de Lintot.

« ... La première piece en masure close tout autour tant de fossez que mur de bauge et terre logée et plantée comme elle est scituée au dit lieu de Lintot contenant sept acres de terre ou viron sur laq[lle] sont edifiez Une grande maison manante grange pressoir fournil et plusieurs autres estages et jardins autour de laquelle masure il y a plusieurs arbres de haute fustaye...

4° 16 juillet 1701. Vente par « Emare de la mare, Ecuier sieur de Lintot à maître René Gohon etc., de sept acres de terre en deux pieces parroisse de Lintot.

« ... Comme ainsy soit que par le contrat de mariage d'entre Maistre René Gohon, lors procureur aux Jurisdictions Royalles de caudebec y demeurant et damoiselle

Marthe delamare fille de Emar delamare es^{cr} seigneur de lintot en partie sous sig^{re} priuée du vingt sept aoust mil six cens soixante et deux reconnu deu^t les tabellions Royaux du dit Caudebec branche des Ifs le vingt et un^e decembre mil six cens soix^{te} huit le dit seigneur de lintot se seroit entre autres choses constitué en cent liures de rente hipotecque au denier quatorze pour la dot de lad. damoiselle sa fille et que apres son deceds estant deub grand nombre darrerages de laditte dot audit sieur Gohon dont il ne pourroit estre payé il auroit esté obligé dintenter action allencontre de Emar delamare escuyer aussi seig^r de lintot en partie son fils et heritier demeurant en la parroisse de lintot, etc. »

5° 6 mars 1702. Vente, par Emare Delamare escuyer sieur de Lintot, à Robert le Boullenger ancien prieur juge consul des marchands a Rouen.

« . . . Fut pn̄t Emare delamare escuyer sieur de lintot demeurant en lad parr viconté de caudebec le quel de bon gré confessa auoir vendu quitté ceddé et delaissé par ces presentes au sieur Robert Le Boullenger ancien prieur juge consul des marchands a Roüen y demeurant rüe Marpalu (*sic*) parroisse de saint Maclou a ce present acquereur et acceptant pour luy ses tiers et ayant cause cest à sçauoir Une ferme et heritage tant en masure que terres en labeur (*sic*) ou demeure actuelement ledit sieur de lintot, etc.

« . . . cette vente et cession ainsy faite moyennant le prix et somme de huit mil neuf cens vingt liures de principal en outre les rentes et pensions viageres cy apres esnoncez...

« Et en oütre lad somme de huit mil neuf cens liures

ledit sieur le Boullenger s'est en outre obligé envers ledit sieur de lintot de luy faire et continuer le nombre de trois cens liures de pension viagere et alimentaire a courir dudit jour de saint Michel dernier jusques au jour de son deceds. »

Lecture faite dudit contrat devant le principal portail de l'église de Lintot, le 9 avril 1702, en présence de..... et de Charles le Boullenger qui a signé.

6° 6 mars 1702. Aveu, par « Charles le Coq escuyer sieur de Villeray conseiller du Roy maître ordinaire honoraire en la cour des comptes aydes et finances de Rouen y demeurant faubourg de St-Sever marié à dame Louise Le Boullenger....., à Messire Charles de Macon, escuyer seigneur de lintot, de la Moissonnière, etc. »

Signé : « Le Coq de Villeray. »

7° 11 mai 1703. Quittance, par de Monval, à « monsieur le boulenger », de la somme de 700 livres pour le 13[e] de l'acquisition de la terre de « monsieur de lintot La mare. »

8° 28 septembre 1764. Aveu, par dame Louize Leboulenger, veuve de messire Charles Le Coq sieur de Villeray conseiller du Roy maître ordinaire honoraire en la cour des comptes aydes et finances de Rouen y demeurant faubourg de St Seuer..... fille et seulle heritiere du sieur Robert le boulenger officier en la monnoye à Rouen qui representoit par acquisition Emare Delamare escuyer seigneur de lintot.. et par damoiselle bonne Le coq de Villeray fille et heritiere dudit sieur Lecoq de Villeray et de ladite dame Louize Le Boulenger, à Messire Louis François de Macon escuyer seigneur et patron de la Moissonniere et autres lieux...,

de « cinq pièces de terre assises en la dite parroisse de Lintot.

« La premiere piece est une portion de la masure de la ferme de ladite dame veuve du sieur de Villeray, sur laquelle portion est un manoir jardin et autres batiments, contenant avec la terre labourable de chacun côté sept acres trois vergées ou environ. »

Signé : de Villeray.—Bonne de Villeray.

9° 6 septembre 1791. Acte concernant « M. Jean Baptiste Louis Léonard du Hecquet, ancien mousquetaire du roy, capitaine de cavalerie, escuyer de main de Monsieur frère du Roy..., fils et heritier de Madame louise catherine henriette le coq de Villeray qui était heritiere par moitié de dlle Marie bonne le coq De Villeray sa sœur. »

10° 4 décembre 1860. Vente, par les héritiers du Hecquet, de leur ferme de Lintot, à M. Gustave Huet, propriétaire et manufacturier, à Bolbec, dont la succession a été recueillie par M. Léon Lemaitre, aussi propriétaire et manufacturier audit Bolbec.

Conclusion. De tout ce qui précède, il semble résulter avec évidence deux choses : la première, que le manoir dont il s'agit a bien appartenu à Mme Le Coq de Villeray, de Rouen, et que le décor en faïence du manoir n'a pas d'autre origine que la fabrique de Saint-Sever, exploitée par cette femme intelligente ; et la seconde, que c'est probablement du nom de l'ancien propriétaire du manoir, Aymar de La Mare ou Delamare, que vient la dénomination actuelle de *Ferme de La Mare Lintot.*

BOLBEC.

Les Manoirs de Calletot.

A l'agronome *horzain* (1) qui demande, en traversant Bolbec, des fermes du pays quelles sont les plus belles, on répond : les fermes de Calletot. Et l'archéologue, le touriste en quête de jolies choses pour la plume ou pour le crayon, où les envoie-t-on d'abord ? Aux manoirs de Calletot.

C'est par là que, pressés de rentrer à l'hôtel de Fécamp pour déjeuner, la nourriture de l'esprit n'excluant pas celle du corps, les membres du Congrès de l'Association normande terminent aujourd'hui leur excursion.

A quelques centaines de pas de la route nationale du Havre à Rouen, sur un plateau uni, le vaste quadrilatère d'herbages assis là, fermé par ce qu'on appelle en Normandie des fossés, et qui est tout le contraire, c'est-à-dire un ouvrage de terre en relief, au lieu d'être en creux, sur lesquels fossés verdissent à centaines des arbres de haute futaie, voilà Calletot.

Figurez-vous maintenant l'intérieur de cette enceinte quadrangulaire séparé en deux parties ou fermes qu'embellissent des maisons d'habitation de diverse nature, mais également monumentales. Le verger orienté nord et ouest est occupé par M. Follin : le verger orienté sud, est et nord, est occupé par M. Bertrand.

Ces fermes, qui ont longtemps appartenu à M. Jacques

(1) Étranger. Locution locale.

Fauquet, de Roncherolles, ancien maire et bienfaiteur de Bolbec, sont aujourd'hui échues par héritage à M. Joly de Bammeville, propriétaire, à Rouen.

Obligé de commencer par l'une des deux fermes, le cicérone responsable de l'excursion se trouvait quelque peu placé comme l'âne de l'école entre les deux bottes de foin, mais, tout bien considéré, la priorité fut naturellement acquise à la ferme la plus ancienne, la ferme de M. Bertrand.

L'entrée actuelle de cette ferme, autrefois la principale de tout l'enclos, se compose d'une grande porte charretière accompagnée, selon l'usage, d'une petite porte pour les piétons, les deux ensemble mesurant une largeur d'environ dix mètres et d'aspect vraiment monumental. Couronnée par un plein cintre en pierre blanche, la grande porte est construite en pierre tuffeuse dont l'appareil alterne avec des caissons rectangulaires en briques et silex. La petite porte est rebouchée. Un toit de chaume gris, au bout duquel retombe un ample manteau de lierre, l'ami des monuments, quels qu'ils soient, protégeant et ornant tous ceux qu'il abrite, charme les yeux.

Mais cette porte n'est que la préface, que chacun franchit en courant pour arriver au livre, c'est-à-dire à l'habitation dont M. Bertrand veut bien nous faire lui-même les honneurs avec une bonne grâce d'autant plus appréciée que nous le dérangeons davantage, quoi qu'il en dise, au milieu de ses occupations agricoles.

Là, nous sommes heureux de nous trouver devancés par M. Letellier qui, sans perdre de temps, avait déjà fixé sur ses plaques si rapidement impressionnables, avec une aisance et une fidélité qui tiennent du prodige,

les principaux motifs d'architecture que notre pauvre plume renonce presque à décrire, sûre de n'en point venir à bout.

La maison, masse imposante, appartenant à deux époques dont nous négligerons la plus ancienne, non encore étudiée, se compose d'un rez-de-chaussée en pierre, surmonté d'un étage en colombage. On y remarque principalement une porte en anse de panier dont le tympan conserve l'écusson aux armes du bâtisseur présumé, comme nous l'apprend M. Biochet, « noble homme Guillaume d'Esmaleville, seigneur de Calletot », de 1470 à 1480, qui portait : *d'azur, au chef denché d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.*

Les meneaux en pierre des fenêtres n'existent plus.

Le bout de la façade est se termine par une tour tronquée.

Nous venons de désigner Guillaume d'Esmalleville comme le bâtisseur probable de Calletot. Mais ajoutons de suite que rien n'est moins certain. En effet, contrairement au sentiment de M. Brianchon, qui croyait pouvoir faire remonter de Louis XI à Louis XII la construction du premier manoir de Calletot, M. de Glanville, qui fait autorité dans la matière, d'accord en outre avec les spécialistes de l'excursion, assigne à cette édifice, pour date la plus reculée, les règnes de François Ier et de Henri II.

La cuisine du manoir présente un manteau de cheminée de grande dimension, sur lequel est inscrit, en chiffres arabes, le millésime de 1691. L'authenticité de ce millésime ne nous est pas démontrée. Cependant, la construction des manoirs de Calletot offre si peu d'homogénéité et semble avoir dû être si souvent interrompue, que

nous regarderions comme téméraire de le révoquer absolument en doute.

De toutes les chambres que nous parcourons rapidement, non sans jeter un œil d'envie sur les belles armoires en acajou plein, à gardes et pentures en cuivre poli, de Mme Bertrand, nous ne voulons faire remarquer que la chambre du fond où se trouve une jolie cheminée en pierre, dont les jambages, à colonnettes, sont ornés de chapiteaux finement sculptés, avec contre-cœur en briques plates de Mélamare, et que surmonte un écusson parti de deux : au 1, *d'azur, au chef denché d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules*, qui est d'Esmalleville, c'est-à-dire du mari, et au 2, qui attend encore les armoiries de la femme.

Cette cheminée a été souvent dessinée, et notamment croyons-nous, dans ces dernières années, par Mme Fauquet-Lemaître, du Valasse, et par Mlle Magnin, de Beuzevillette.

Un colombier pentagone, au fronton décoré de ravissants motifs, dans le style de la Renaissance, orne la cour. La brique de l'appareil offre des dessins lozangés.

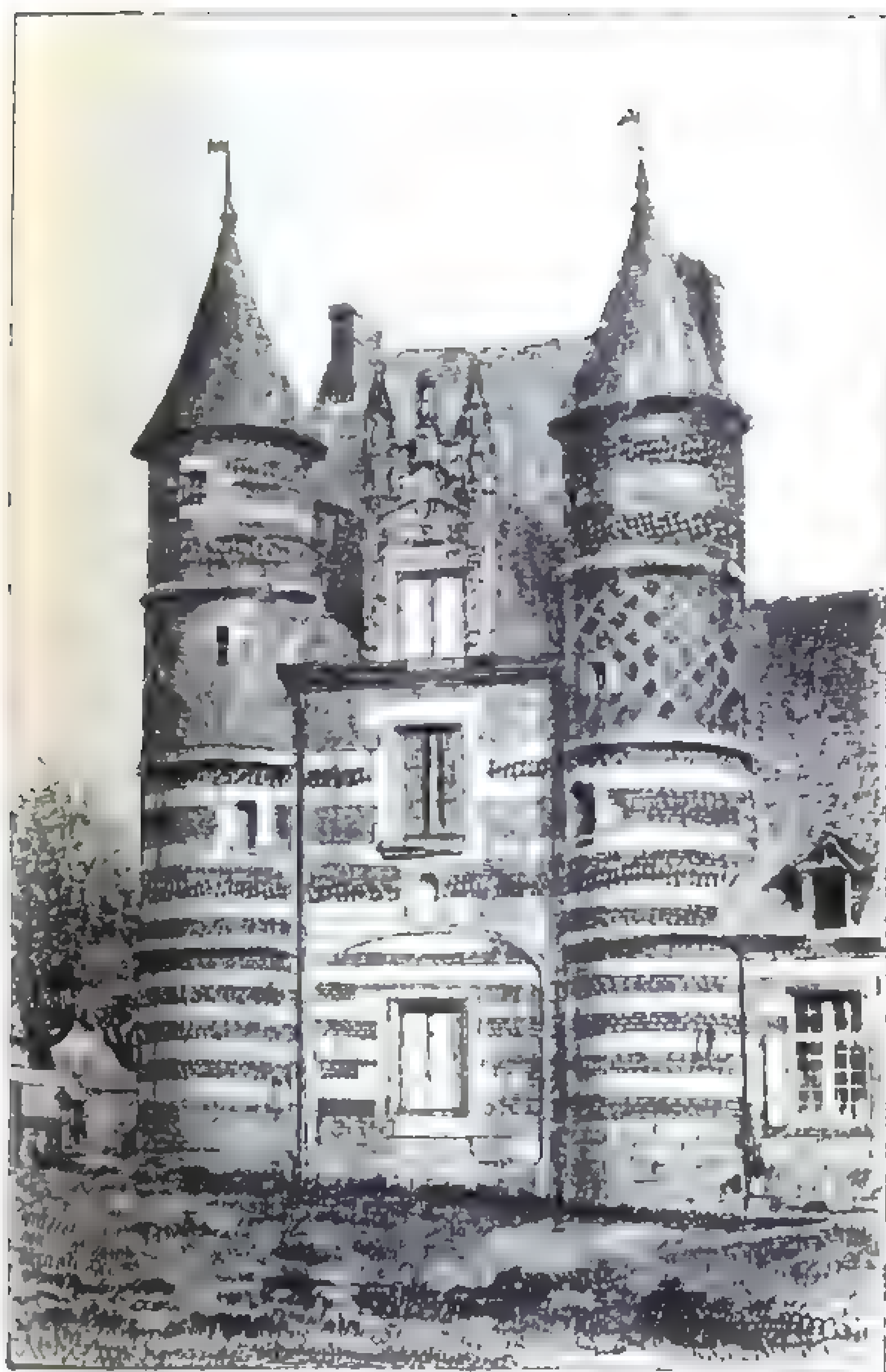
Il est surmonté d'un épi curieux dont nous n'avons pu, faïence ou plomb, discerner la matière. Un écusson, aux mêmes armes que tout à l'heure, sculpté dans le fronton par le ciseau d'un maître, a subi l'entaille voulue pour laisser descendre, sans nuire à la perpendiculaire, un tuyau en zinc destiné à précipiter l'eau de la gouttière à la citerne. Jamais le proverbe – Ote-toi de là, que je m'y mette — n'a reçu, je pense, de plus malheureuse application.

Ce n'est pas là tout ce qu'il y a à voir, ce n'est pas

à tout ce qu'il faut dire, mais c'est assez pour le temps qui reste et pour qu'on ne se sépare de M. Bertrand qu'avec le désir de le revisiter une autre fois plus longuement encore, et, après avoir fait demi-tour à gauche, nous ne serrons la main de l'autre fermier, M. Follin, à la porte du second manoir, que pour changer de bon accueil et de point d'exclamation.

C'est que, si nous touchons au terme de notre excursion, nous ne sommes pas au bout de nos merveilles, et que, sortant de chez M. Bertrand pour entrer chez M. Follin, chacun se dit : Comment tous les archéologues, tous les artistes, tous les antiquaires, tous les dessinateurs, tous les peintres, tous les recruteurs d'ornements pour le *Magasin pittoresque*, comment tous les hommes de goût, en un mot, ne viennent-ils pas à Bolbec, au moins une fois en leur vie, ne fût-ce que pour voir Calletot?

Ici, le doute n'est plus possible. Nous sommes en pleine renaissance, en plein XVI[e] siècle. Et plutôt à la fin qu'au commencement. Voici bien un contrefort épais qui semble le témoin attardé d'un autre âge, mais cette longue suite de bâtiments en briques brunes, et surtout ces élégantes tourelles, si bien proportionnées, si coquettes à l'œil, avec leurs toits d'ardoise en poivrière et leur appareil de briques rouges lozangées de noir, cette fenêtre en pierre, richement sculptée, où manque une statuette, et dont la blancheur éclate comme celle du lys au milieu d'un champ de tubéreuses et de coquelicots, toute cette architecture, contemporaine du porche de l'église de Bolleville, ayant eu pour curé le fameux Richard Simon, accuse manifestement l'œuvre d'une bril-



Phot. Em. Letellier. Imp. F. Le Blanc-Hardel.

MANOIR DE CALLETOT, A BOLBEC.

lante école, l'école de Jean Goujon, le père des portes de Saint-Maclou.

Les deux tourelles du manoir de M. Follin, dont un frappant similaire existe dans le *Donjon du château de Carrouges* (*Magasin pittoresque*, 1849, XVIIe vol., p. 101), accompagnait primitivement, croyons-nous, la grande porte d'entrée qui a été rebouchée.

Ces tourelles, accostant une fenêtre monumentale, décorent la façade nord. La façade sud de l'habitation est percée de plusieurs fenêtres, aussi en pierre fouillée, dont l'une est particulièrement remarquable, et qui toutes ouvrent sur la cour de M. Bertrand.

Les motifs d'architecture les plus saillants des deux façades, entre autres, la fenêtre du midi la mieux conservée, et, au nord, les deux tourelles, ont été photographiées par M. Letellier, ce qui nous dispense de plus longs détails. Fortune d'autant mieux venue que, n'ayant presque pas de notes et pas du tout de mémoire, il nous serait impossible, sans l'habile artiste, de donner même approximativement, des manoirs de Calletot, l'idée que nous désirons qu'en aient les lecteurs de l'*Annuaire*.

Ceci dit, poursuivons.

A l'intérieur de ce manoir, l'escalier de pierre en spirale et le manteau de la cheminée à reliefs en briques méritent d'être signalés.

Nous ne connaissons qu'à demi l'histoire de Calletot, mais, moins nous en savons, et plus nous avons à cœur de tout dire ; moins notre sac est plein, et plus nous avons besoin d'en montrer le fond.

Dans son *Essai historique sur Bolbec*, Collen-Castaigne s'exprime ainsi :

« Sur le plateau oriental et vis-à-vis du vieux château de Fontaine-Martel, avec lequel il eut jadis quelques démêlés belliqueux, est le château de Calletot, flanqué de ses deux tourelles gothiques. Ce château existait du temps de Guillaume-le-Conquérant, ainsi que le prouvent les archives de St-Lô de Rouen. »

Puis il ajoute :

« Robert de Calletot donna jadis l'église de Raffetot au prieuré de St-Lô de Rouen, avec la chapelle de son manoir de Calletot, et Rotrou, archevêque de Rouen, confirma cette donation le 5 juin 1177. »

Qu'il y ait eu un château de Calletot, dès l'époque de Guillaume-le-Conquérant ; qu'il y ait eu encore, au XIIe siècle, une église de Raffetot et une chapelle au manoir de Calletot, nous ne le contestons pas, et M. de Glanville pourrait nous le dire, lui pour qui le prieuré de St-Lô n'a pas de secrets, mais ce qu'il y a de certain c'est que, de ces trois constructions il ne reste plus trace, sauf quelques pierres peut-être de l'arrière-corps de logis de M. Bertrand, et que tout aujourd'hui, à Calletot comme à Raffetot, est relativement moderne, voire les tourelles qualifiées « gothiques » par l'estimable historien de Bolbec, qui écrivait à une époque (1839) où la génération monumentaliste ne faisait que de naître.

Nous voyons, dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (2e sem., année 1878, p. 146), que Guillaume II de Rochefort, fils aîné de Thibaud II, fut d'abord seigneur d'Asserac et épousa Philippe, fille de Guy VIII de Montmorency-Laval, puis Jeanne de Caletot, qui lui survécut. Guillaume II est mort vers 1347.

Pierre de Canouville, IIIe du nom, chevalier, seigneur

de Malleville, épousa, par traité passé devant Sinson et Blaise, notaires à Boslebec, le lundi avant la Madeleine 1335, Laurence de Calletot, dame de Raffetot. Par ce mariage, la terre de Raffetot entra dans la maison de Canouville, où elle était encore à la fin du XVIIIe siècle.

M. de Beaurepaire a rencontré dans les archives de la mairie de Bolbec, des Penneville ou Painneville qui étaient, au XVIe siècle, seigneurs de Calletot.

Cette famille procédait des Emalleville et en portait les armes.

D'Emalleville, dit le *Nobiliaire* de Saint-Allais, chevalier, seigneur de Panneville, de Cauville, etc.,—*et cætera* qui doit sous entendre Calletot, — maintenu le 16 décembre 1667 : *d'azur*, *au chef denché d'argent*, *chargé d'un lion léopardé de gueules.*

De 1470 à 1480, selon M. Biochet, notaire à Caudebec en-Caux, auquel on doit, sur la ville où il réside et sur une foule de familles normandes, de savantes et précieuses recherches destinées, nous l'espérons, à ne pas rester toujours en portefeuille, de 1470 à 1480, disions-nous, noble homme Guillaume d'Esmalleville, « escuier d'écurie du roy », était « seigneur de Calletot et vicomte de Caudebec. » Magny (*Nobiliaire de Normandie*, C., p. 156), qui le qualifie « d'écuyer du roy » par lettres patentes du 5 décembre 1470, ajoute qu'un de ses descendants habite Douvrend près Dieppe.

A la montre de 1470, Guillaume d'Esmalleville s'excuse comme « homme ancien » et présente son fils Jehan de Malleville (La Roque, arrière ban, p. 114).

Plus tard, 1561-1574, Michel Bacquelles, vicomte de Caudebec, est également qualifié de seigneur de Sorent

et Calletot. M. Le Filleul des Guerrots attribue aux Bacquelles un écusson relevé sur une ancienne maison de Caudebec.

A la date du 3 juillet 1725, les archives de la fabrique de l'église de Saint-Michel de Bolbec font mention de « Messire Robert Vincent Demalleville chevalier marquis du lieu (Bolbec ou Esmalleville ?), seigneur et patron de Penneville chevalier de l'ordre militaire de saint Louis », étant pour lors Guillaume Hue trésorier de l'église paroissiale de Bolbec.

Il existe encore, aux archives de la mairie de Bolbec, carton 44, une lettre signée Panneville et scellée du sceau de ses armes, du 15 février 1752. Cette lettre, autant qu'il nous en souvient, est relative à la terre de Calletot.

Midi sonnait. Tout le monde, hommes et chevaux, avait hâte de rentrer, ceux-là dans la salle à manger d'Ehrhart, où les attendait un succulent déjeuner ; ceux-ci à l'écurie de Brunet pour y manger une avoine bien gagnée, ayant bravement fourni sur toute espèce de routes, départementale, rurale ou nationale, dans la matinée, une course qu'un expert en pérégrinations de ce canton, M. Vacouin, notre confrère, n'évaluerait guère à moins de trente mille mètres.

N'oublions pas de dire, — *ad perpetuam rei memoriam* — que, pour les deux journées du vendredi et du samedi, les excursionnistes du Congrès étaient, à peu de variantes près et sauf erreur ou omission, d'abord : M. Léonce de Glanville, directeur général de l'Association normande, membre de l'Institut des provinces et de l'Académie de Rouen ; le secrétaire général de ladite Association,

M. Gustave Le Vavasseur, membre de plusieurs Académies et du Conseil général de l'Orne ; M. Damboise, maire de Bolbec ; puis MM. Bataille, trésorier de l'Association ; le comte d'Estaintot, inspecteur-divisionnaire pour le département de la Seine-Inférieure; le comte du Manoir de Juaye, inspecteur pour le canton de Balleroy (Calvados) ; Bourgeois, inspecteur pour le canton de Briouze (Orne) ; E. Le Borgne, inspecteur pour la ville de Paris ; Jérôme Duval, inspecteur pour le canton de Lillebonne ; le docteur Ernest Guéroult, inspecteur pour le canton de Caudebec-en-Caux ; Brianchon, inspecteur pour le canton de Bolbec ; Alfred Lacaille, suppléant à la justice de paix de Bolbec ; Mengin, receveur particulier des contributions indirectes à Bolbec; Gustave Edeline, membre lauréat de la Société protectrice des animaux, et MM. Mauconduit et Duval, membres de l'Association normande.

ENQUÊTE AGRICOLE *(Suite)*.

SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN.

Présidence de M. DAMBOISE, maire de Bolbec.

La séance est ouverte à trois heures.

M. le Directeur prie M. le Maire de Bolbec d'occuper le fauteuil de la présidence.

Siègent à ses côtés MM. du Douët, de Montgascon, Seigneurie, conseiller d'arrondissement et adjoint au maire de Bolbec.

MM. le comte du Manoir, comte d'Estaintot, Groult, Desplanques, Le Borgne, inspecteurs; Bataille, trésorier de l'Association, prennent place au bureau.

M. Gustave Le Vavasseur remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président met à l'ordre du jour la 23e question du programme.

Question 23. RACE CHEVALINE. — *Existe-t-il une race propre au pays? Quelles améliorations ont été obtenues par les croisements avec les étalons de l'État ou ceux approuvés par l'Administration des Haras, pour répondre aux besoins du luxe, de l'armée ou du travail? Quels vœux peut-on formuler à ce sujet?*

Question 24. *Les encouragements donnés par l'État et*

par le Conseil général produisent-ils les bons résultats que l'on doit en attendre? Concours de pouliches; épreuves auxquelles elles sont soumises.

RÉPONSE ÉCRITE. — Constatation de l'amélioration du cheval de trait léger et du cheval de troupe, ainsi que de l'abandon de l'élevage et de l'infériorité du cheval de gros trait.

M. du Douët fait l'historique de l'élevage du cheval dans le pays de Caux, depuis une trentaine d'années.

Il n'y a pas de race cauchoise proprement dite. Jadis, les éleveurs du pays de Caux achetaient des pouliches dans le Boulonnais et les croisaient avec des étalons percherons, parfois avec de bons étalons de race bretonne. La réputation de ces produits était excellente et méritée. C'était la pépinière des chevaux d'omnibus. Ces bons gros chevaux étaient vendus à des prix rémunérateurs (de 800 à 1,200 fr.); mais quelques années de mauvaises ventes, les révolutions, les malheurs de guerre ont dégoûté les éleveurs. Joignez à cela la disparition et le manque absolu de bons et solides charretiers, amateurs de chevaux et gardiens des anciennes traditions, vous aurez le secret de la dégénérescence du cheval cauchois. Ce n'est plus dans le Boulonnais et dans le Perche que le pays de Caux va chercher ses poulinières et ses reproducteurs : il emprunte ses chevaux de labour à la Mayenne et aux plus maigres cantons de la Bretagne. Il obtient des animaux de résistance qui font d'excellents chevaux de service sans valeur sur le marché et que le maquignon ne va pas chercher à domicile.

En 1871 et en 1872, un grand élan fut donné; l'effort

des éleveurs se dirigea vers les chevaux de remonte. Les encouragements et les facilités donnés par les haras tournèrent l'industrie chevaline du côté de l'élevage du demi-sang. Les marchands de Rouen et de Paris revinrent dans le pays de Caux, et les produits obtenus dans la Seine-Inférieure furent jugés les meilleurs de tous. Malheureusement, les crédits alloués aux Haras ont été réduits et, cette année même, cette administration met à la disposition des éleveurs cent étalons de moins que les années précédentes. Le Calvados, justement ému, parle de renoncer au demi-sang pour élever le percheron, dont les bons sujets sont enlevés par l'Amérique avec un entrain effrayant. En résumé, le pays de Caux est un très-bon pays d'élevage, qui produit d'excellents poulains de demi-sang. Malheureusement, en l'état actuel, les mères sont défectueuses et les étalons de gros trait sont assez mauvais.

M. Lemaître signale le maintien des concours et des primes comme absolument nécessaire à la prospérité et même au maintien de l'élevage des chevaux de demi-sang. Une bonne poulinière, à produits primés, sera suitée pendant deux ou trois ans et donnera deux ou trois bons poulains. Sans primes ou espoir de primes, elle serait vendue ou abandonnée. Il faut que le demi-sang soit récompensé, il coûte cher. Encore une fois, l'élan doit venir des primes. Ce qui manque le plus à l'industrie chevaline en ce moment, ce sont les hommes. Il y a encore des marchands, mais guère d'amateurs, encore moins de palefreniers, d'hommes aimant le cheval, le soignant avec intérêt et intelligence.

M. du Douët verrait un remède à la stagnation de l'in-

dustrie chevaline dans le pays de Caux dans le retour à l'élève de gros trait. Comme poulain et comme cheval, il rendrait à la culture d'excellents services, de 18 mois à 5 ans. On pourrait ensuite livrer au commerce des animaux d'élite.

M. Seigneurie dit que le directeur des Haras avait envoyé dans le pays un très-bon reproducteur boulonnais; mais il se plaint de la mauvaise qualité des juments amenées à la saillie.

M. du Douët signale cette observation faite à propos du cheval de gros trait, que la nourriture absorbée par le cheval est en raison de son poids et que le rendement en travail n'est pas toujours proportionné à la nourriture absorbée. Le cheval de demi-sang supporte plus de travail que le cheval de gros trait, comparativement à son alimentation.

M. le Directeur dit que les aptitudes sont diverses, mais que la différence de somme de travail entre les chevaux de gros trait et les chevaux de trait léger est beaucoup moins grande qu'on ne le pense ordinairement.

M. de Montgascon regrette l'absence de M. Fortier, éleveur compétent et agriculteur expérimenté. M. Fortier, dont il présente les excuses, est retenu par les soins d'un autre concours dont le jour coïncide avec le congrès de l'Association normande.

M. Lemaître se plaint de l'époque du concours des pouliches, qui a pour résultat de provoquer des saillies en mauvaise saison et de laisser improductives les pouliches non primées, que le propriétaire négligent ou découragé ne fait pas saillir.

Une partie de cette question a déjà été traitée et développée par l'Association normande au congrès d'Argentan, en 1879. Elle a été l'objet d'un vœu de la Société d'Agriculture de Caen (21 juin 1879). — Voir *Annuaire* de 1880, p. 71 et suiv.

Question 25. RACE BOVINE. — *Quelle est la race qui réussit le mieux dans la contrée sous le rapport du lait et de l'engraissement? Quels sont les reproducteurs les plus appréciés? A-t-on introduit le sang Durham?*

M. Daussy dit que les croisements Durham, après avoir d'abord réussi, ont été presque abandonnés dans le pays, qui revient à l'ancienne race.

M. du Douët fait, en quelques mots, l'histoire des croisements Durham dans la contrée. La race cauchoise était de grande espèce, tête longue, cuir et cornes fins, mufle développé, peu en chair. C'étaient d'excellentes laitières. Vint l'engouement du Durham, les cauchoises n'étaient plus à la mode, on ne pouvait les présenter aux concours; on fit comme tout le monde dans le pays de Caux, on croisa la race du pays avec le Durham pur-sang et tout d'abord on obtint de bons résultats. On eut même de bonnes vaches laitières; puis on continua les croisements et au second croisement on tomba à une race sans lait; on continua encore et on a fini par produire une race sans poids et sans lait. On avait perdu les qualités laitières et on n'avait pas gagné sur la viande. Ce furent des plaintes générales, si bien que, l'an dernier, dans une visite de fermes faite par les soins de la Société d'Agriculture du Havre, les cultivateurs répondirent généralement aux recommandations de croisements

Durham par une demande pure et simple de retour à l'ancienne race.

Il y a toutefois des Durham lactifères. En tout cas, la race d'Yorkshire paraît avoir sur ce point les qualités qui font défaut aux croisements Durham.

M. le Directeur observe qu'en tout cas la viande du bœuf Durham est moins bonne et moins consistante que la viande de boucherie française.

M. de Montgascon répond que la viande Durham vaudrait la viande de boucherie indigène, si le bœuf Durham était élevé à la française. Les Anglais ont leur goût particulier et le bœuf Durham leur convient tel qu'il est nourri et abattu. Rien ne serait plus facile que d'obtenir avec le Durham une viande semblable à celle du bœuf français; mais là n'est pas l'inconvénient. L'introduction de la race Durham a malheureusement produit de véritables désastres dans la production du lait.

M. Lemaître signale la dégénérescence de l'élevage et en particulier la baisse de qualité des veaux, faits malheureux qu'il attribue au manque de lait, et, par conséquent, à l'introduction de la race Durham et surtout à ses malheureux croisements.

Question 26. *A quels signes reconnaît-on les meilleures vaches laitières? Combien, en moyenne, peuvent-elles produire de lait par jour et de beurre par semaine?*

Les réponses écrites indiquent la conformation générale de la vache, la finesse de la mamelle, etc.

M. le Directeur demande si le procédé Guesnon a été expérimenté dans le pays.

M. de Montgascon dit que le procédé Guesnon donne

de précieux indices : il n'est pas infaillible, mais extrêmement recommandable.

M. Lemaître a reconnu la vérité des signes indiqués par le procédé Guesnon.

M. Desplanques ajoute que l'expérience confirme tous les jours la bonté de ce procédé, surtout en ce qui concerne les épis de la partie inférieure de la mamelle.

M. le Directeur rappelle qu'à Jersey on estime davantage les taureaux qui ont les petites mamelles développées.

Une réponse écrite indique comme rendement d'une bonne vache à lait, à la suite de son vêlage, pendant trois mois, 16 litres de lait, qui font de 6 à 7 livres de beurre la semaine. Il diminue sensiblement après.

C'est là un rendement médiocre, si on le compare aux rendements annoncés dans les concours et les livres d'agriculture.

M. Daussy dit que quelques vaches donnent sans doute un rendement supérieur; mais le rendement indiqué peut être accepté comme moyenne. Du reste, il ne faut pas croire sur parole tous les producteurs de lait et de beurre : un de ceux-ci accusait bien dernièrement, à St-Lo, un rendement d'un kilogramme de beurre pour 16 litres de lait. Il voulait probablement dire 24.

M. Lemaître donne des détails très-curieux et très-instructifs sur l'industrie laitière.

La production varie suivant la nourriture. Dans un herbage, chaque enclos donne sa qualité, les côtes fournissent de bien meilleur beurre que les fonds. Les hauts plateaux donnent de bon beurre, les pâturages humides sont préférables pour les fromages.

La production de lait et surtout de beurre varie aussi suivant les animaux, indépendamment de la nourriture. M. Lemaître cite l'exemple d'une vache qui donnait chez lui 30 litres de lait et faisait 6 kilogr. 500 gr. de beurre par semaine, bien que nourrie avec les autres.

Le tire-lait est un instrument qui vide convenablement la mamelle, mais dont il faut se servir avec précaution. Sur six vaches traites au moyen du tire-lait, M. Lemaître a dû cesser d'employer cet instrument pour traire deux vaches un peu blessées et dont une a même gardé le pis légèrement déformé. M. Lemaître continue l'expérience du tire-lait sur les quatre autres, et la quantité de lait qu'elles donnent est normale et sans changement.

La moyenne de lait nécessaire pour faire un kilogramme de beurre est de 28 à 30 litres. L'humidité augmente le rendement du lait en quantité, mais diminue le rendement du beurre.

M. Lemaître rend ensuite compte des expériences qu'il a faites avec la machine centrifuge Laval, expériences qui ont parfaitement réussi et qu'il compte renouveler le lendemain à Lillebonne, devant les membres de l'Association normande.

M. Lemaître a étudié à Saint-Lô tous les genres de barattes et, pour une certaine quantité de beurre, il préfère la baratte à tonneau. Il recommande le lavage et le malaxage du beurre comme des conditions essentielles de sa conservation et de sa qualité; plus on bat le beurre, plus on le lave, plus est fraîche l'eau qui sert à cette opération, meilleur il est.

M. Desplanques approuve le petit malaxeur Stopman et rappelle que c'est, en petit, la répétition des excellents

malaxeurs que l'Association a vu fonctionner à Valognes, en 1879. Il recommande l'écrémeuse à syphon Fouchier, dont le nettoyage seul peut-être laisse un peu à désirer. Quant à la crème qu'il laisserait dans la terrine, on ne doit pas regretter ce qui reste et doit toujours rester quand on écrème de façon convenable.

Question 27. *Les animaux destinés à la boucherie sont-ils engraissés à l'étable ou dans les herbages? Dans l'arrondissement du Havre se livre-t-on à l'engraissement des veaux?*

RÉPONSES ÉCRITES. — L'engraissement se fait à l'étable, en hiver; en été, au piquet dans les herbages et prairies artificielles. L'engraissement des veaux se fait dans une petite proportion.

M. Lemaître donne quelques détails sur les différents modes d'engraissement du bétail: à l'état libre, par les herbagers dans les herbages; par les cultivateurs, au piquet dans les pâturages non clos; à l'étable en hiver, avec de la farine, des tourteaux, du maïs d'Amérique concassé. Quant aux veaux, ils sont souvent plutôt un sujet d'embarras pour leur propriétaire qu'un produit recherché. Les veaux sont sujets à beaucoup de maladies; suivant l'estimation de M. Daussy, on en perd un sur dix. D'ailleurs, quand on cherche à tirer parti de son lait, on ne se soucie guère d'élever de veaux et on ne se pénètre pas assez de cette vérité, qu'il y a plus d'économie et de profit à nourrir fort et peu de temps que mal et longtemps. Là encore, la machine centrifuge Laval peut rendre de grands services, en laissant un excellent lait à la disposition du cultivateur pour ses veaux, après en avoir extrait toute la crème, c'est-à-dire tout le profit.

Question 28. RACE OVINE. — *Quelle est la race la plus appréciée comme répondant mieux aux besoins de la boucherie et de l'industrie, tout en offrant les garanties désirables de rusticité? L'ancienne race cauchoise a-t-elle entièrement disparu, ou bien a-t-elle été améliorée par des croisements successifs?*

D'après la réponse écrite, les croisements seraient peu à peu abandonnés et l'on en reviendrait dans le pays à l'ancienne race cauchoise.

M. Daussy dit que, la laine se vendant à vil prix et la viande ne donnant plus un prix suffisamment rémunérateur, l'élevage et le pacage du mouton sont presque totalement abandonnés dans le pays de Caux.

M. du Douët dit qu'en effet certains croisements ont été tentés avec des succès divers : le South-Down n'a pas réussi, le Dishley a donné de meilleurs produits.

Quant à la viande de mouton, il s'en fait une énorme importation dans le pays et cette importation a ruiné le commerce indigène.

M. Le Borgne rappelle que les marchés de Paris sont abondamment approvisionnés de moutons par l'Allemagne, qui fournit à la consommation 10,000 têtes sur 20,000.

M. Desplanques dit que certains industriels faisant le commerce de la viande sur pied, pour parer aux mécomptes de la mévente et à la dépréciation subie par les troupeaux en voyage, ont loué, aux environs de Senlis, de grands espaces de terrain, de véritables parcs, où la marchandise peut se reposer et se refaire avant d'être conduite au marché.

M. de Montgascon appelle l'attention sur la gravité de cette situation qui peut devenir une grosse question écono-

mique. Déjà, le blé nous vient d'Amérique : la viande étrangère entre pour moitié dans l'alimentation de Paris et menace d'inonder les marchés de la province. En cas de guerre continentale, comment nourririons-nous nos armées ? Si les moutons allemands faisaient défaut, où trouver de quoi les remplacer ? pas chez nous, puisque les moutons ont bientôt disparu ; pas non plus chez nos voisins, les Alpes sont sans moutons.

Il ne faut donc abandonner ni l'élevage des moutons, ni les expériences de croisements ; si les uns ont donné de mauvais résultats, d'autres ont réussi, notamment dans l'arrondissement de Dieppe.

Question 29. *Quelles sont les affections morbides les plus ordinaires que subissent les races ovine et bovine ? A-t-on eu recours à l'inoculation préconisée par M. Pasteur ?*

Les réponses écrites signalent la cocotte et le piétin, sans indiquer de remèdes.

L'une d'elles, après avoir constaté les ravages faits par le charbon, parle d'expériences d'inoculation isolées, faites sur des animaux de l'espèce *bovine*.

M. de Montgascon cite, en faveur de l'inoculation, l'exemple de l'épidémie qui a ravagé les troupeaux de moutons du département de Vaucluse, épidémie dont les germes avaient été apportés par des troupeaux algériens. La mortalité a été presque entièrement conjurée dans les troupeaux inoculés.

M. du Douët rappelle l'expérience concluante faite par le comice de Meaux, l'inoculation faite sur 40 moutons qui ont résisté à la maladie, pendant que 40 autres non vaccinés y succombaient.

M. le docteur Guéroult dit que c'est une expérience à continuer. Il entre dans d'assez longs développements et dans des considérations médicales fort intéressantes, mais un peu étrangères au sujet.

Question 30. *Quel est le rapport du prix de la viande sur pied avec celui de la viande de boucherie?*

1 fr. 60 le kilogramme paraît être le prix moyen de la viande de boucherie, dont le rapport avec le prix de la viande sur pied ne donne lieu à aucune critique.

Question 31. Race porcine. — *Les races étrangères, plus favorables pour l'engraissement, sont-elles aussi les plus recherchées sur le marché?*

Question 32. *Quel parti tire-t-on des porcs gras; sont-ils exportés ou tués dans le pays? Doit-on redouter la concurrence du lard d'Amérique?*

L'élevage des porcs est presque inconnu dans le pays. Aucune exportation.

Question 33. Race volatile. — *Quelle est l'importance du commerce des volailles et des œufs dans l'arrondissement du Havre, et notamment à Fécamp? Maladie des poules.*

Le commerce des volailles et des œufs est très-important dans l'arrondissement du Havre. Il n'y a point de race de poules particulière.

M. de Montgascon attire l'attention de l'assemblée sur le commerce important de canards, dits canards de Duclair. Les croisements avec les canards sauvages donnent des produits estimés et particulièrement recherchés en Angleterre. C'est une branche de commerce à ne pas négliger et à encourager.

Question 34. APICULTURE — *Élève-t-on des abeilles dans l'arrondissement du Havre? Cette industrie serait une ressource pour les petits ménages.*

On ne paraît pas s'occuper d'apiculture dans l'arrondissement du Havre.

Les questions insérées au programme étant épuisées et personne ne demandant la parole, M. le Président déclare close l'enquête agricole.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Gustave LE VAVASSEUR.

VISITE A L'USINE MANCHON-LEMAITRE.

Après l'enquête agricole, les membres de l'Association normande sont allés visiter l'important établissement de MM. A. Manchon, Lemaître et Cie, que le défaut de temps ne leur avait pas permis de voir le premier jour. Ils ont examiné avec le plus grand intérêt tous les détails de cette importante usine qui renaît de ses cendres, et dont les honneurs lui ont été faits avec la plus franche et la plus aimable cordialité.

3e JOURNÉE, VENDREDI SOIR.

ENQUÊTE SCIENTIFIQUE.

Présidence de M. DAMBOISE, maire de Bolbec.

Suivant les prévisions du programme, l'enquête scientifique qui n'avait pu s'ouvrir dans la journée, à cause de l'importance des questions débattues dans l'enquête agricole, a été ouverte à 8 heures du soir.

M. le Directeur invite M. le maire de Bolbec à s'asseoir au fauteuil de la présidence.

Siègent au bureau : MM. le comte du Manoir ; Desplanques ; Le Borgne ; Bourgeois, inspecteurs ; Bataille, trésorier.

M. G. Le Vavasseur remplit les fonctions de secrétaire.

Question 1. GÉOLOGIE. — *De la constitution du sol dans le canton de Bolbec et dans l'arrondissement du Havre ; fossiles qui les caractérisent ; cartes géologiques.*

M. Lacaille donne lecture du remarquable travail suivant :

MÉMOIRE DE M. LACAILLE.

Le canton de Bolbec comprend 14 communes (1). Il

(1) Ces communes sont : Bernières, Beuzeville-la-Grenier, Beuzevillette, Bolbec, Bolleville-Guillerville, Gruchet-le-Valasse, Lanquetot, Lintot, Nointot, Parc-d'Anxtot, Raffetot, Rouville-Bielleville, St-Jean-de-la-Neuville, Trouville-Alliquerville.

est borné au nord, par le canton de Goderville ; au sud, par le canton de Lillebonne ; à l'est, par le canton d'Yvetot ; et, à l'ouest, par le canton de Goderville.

Au nord, les communes de Bernières et de Rouville sont situées en partie sur cette grande ligne, connue sous le nom de ligne du partage des eaux, qui part du cap d'Antifer, passe par Gonneville, Anglesqueville, St-Sauveur-Émalleville, Manneville-la-Goupil, Vattetot-sous-Beaumont, Auzouville, Yvetot et se continue jusqu'au pays de Bray, divisant ainsi notre département en deux versants, le versant de la mer et le versant de la Seine.

Toutes les communes qui composent le canton de Bolbec sont donc situées sur le versant de la Seine et offrent, en raison de leur situation, des différences de niveau bien remarquables.

En effet, nous trouvons, vers Lintot, une altitude de 182^{m}, à Beuzevillette 165^{m}, à Lanquetot 141^{m}, tandis qu'à Bolbec même, à la ferme dite le *Chant-des-Oiseaux*, nous trouvons 104^{m}, au *Beau-Soleil* 80^{m}, et enfin, place de la Halle, 50^{m}.

Huit sources principales jaillissent dans le canton, dont quatre dans l'intérieur de Bolbec; les deux sources qui se trouvent près du *vieux château* des Fontaine Martel donnent naissance à la rivière de Bolbec ; la source appelée le *Château-d'eau* alimente nos fontaines publiques. La source minérale de Nointot, connue sous le nom de Fontaine-Devaux ou Fontaine-Palfray, noms des fermiers qui ont exploité la ferme où est située cette source et qui appartient à M. le marquis de Montault, disparaît après un parcours de quelques centaines de mètres dans une des nombreuses fissures résultant de cette grande

brisure connue dans notre géologie locale sous le nom de Faille de Fécamp.

Nous trouvons deux sources sur le territoire de la commune de Gruchet-le-Valasse, la *Fontaine-Murée* et la source du *Val-Horrible*.

La rivière de Bolbec, grossie des sources du Becquet, au-dessous du Valassé, de la rivière de Lillebonne et du ruisseau de Notre-Dame-de-Gravenchon, va se jeter dans la Seine, en face de Quillebeuf.

Les terrains qui composent le sol du canton de Bolbec appartiennent à des époques de formations différentes; nous y rencontrons la formation contemporaine, la formation dite diluvienne ou quaternaire, la formation tertiaire et la formation de la craie.

Nous passerons brièvement en revue ces différentes formations indiquant les particularités qu'elles peuvent offrir, étudiant les roches qui les composent et l'emploi qu'en a tiré l'industrie locale.

FORMATION RÉCENTE.

Les terrains de formation récente que nous trouvons dans notre canton sont la terre végétale et le tuf calcaire ou travertin.

Tout le monde connaît cette couche superficielle qui se forme et s'augmente chaque année par la décomposition des végétaux se mêlant aux roches désagrégées par les agents atmosphériques et formant cette terre végétale si fertile et si recherchée.

C'est surtout dans les bois qui couronnent nos coteaux

que cette couche acquiert le plus d'épaisseur grâce aux détritus des arbres, de la grande fougère (*Pteris aquilina*) et de la bruyère (*Calluna vulgaris*), qui abondent dans ces localités. Cette terre prend alors le nom de *terre de bruyère* et est recherchée particulièrement des horticulteurs qui ne pourraient, sans elle, cultiver les azalées, rhododendrons et camélias.

Elle se paie, prise sur place, environ 10 fr. le mètre cube.

Le tuf calcaire ou travertin est formé par les eaux qui traversent les couches de craie, se chargent de carbonate de chaux et déposent ce sel à la base de nos coteaux et au fond de nos vallées.

Toutes les fois que l'on fait quelques fouilles au fond de la vallée dans laquelle est bâtie notre ville, on rencontre le travertin à une légère profondeur. L'endroit où ce dépôt affleure le sol et acquiert la plus grande épaisseur se trouve à l'angle formé par la rue du Quartier-Fichet et la rue de la Vallée-de-Fontaine, à l'endroit où a été bâtie l'école communale des Frères. Le mur de soutènement de cette propriété a été construit avec des blocs de tuf pris sur place.

Il nous a été donné, à l'époque de la construction de cet établissement, d'étudier cette roche intéressante. Nous avons pu constater que ce dépôt atteignait, à cet endroit, une épaisseur de 6 mètres et reposait directement sur l'alluvion quaternaire des vallées dont il sera parlé plus loin à propos d'une découverte que nous y avons faite.

Le tuf calcaire a englobé, lors de sa formation, tous les corps organisés végétaux et animaux dont les débris

gisaient sur le sol; nous avons trouvé, en brisant des blocs de tuf, de magnifiques empreintes de feuilles de saule *(Salix caprœa)*, de châtaignier *(Castanea vulgaris)*, d'iris des marais *(Irispseudo acorus)*, accompagnées de coquilles de différentes espèces de mollusques; nous y avons reconnu l'ambrette amphibie *(Succinea putris)*, le limaçon des bois *(Helix nemorum)*, le limaçon des jardins *(Helix hortorum)*, la limnée des étangs *(Limnea stagnalis)* et l'ancyle fluviatile *(Ancylus fluviatilis)*, en parfait état de conservation.

A la base du tuf, nous avons rencontré un lit abondant de tubes calcaires de grosseur différente, qui, à première vue, nous a vivement intrigué. Après un mûr examen, nous avons reconnu que ces tubes n'étaient, en réalité, que des moules extérieurs de branches d'arbres et de graminées, le dépôt calcaire ayant entouré comme d'un manchon les végétaux qu'il a rencontrés; ces corps s'étant détruits avec le temps, il n'est resté qu'un tube portant, à l'intérieur, la configuration exacte de la partie extérieure de l'objet moulé.

Nous ne connaissons à Bolbec, au vieux château de Fontaine-Martel en particulier, que deux ou trois constructions où le tuf calcaire ait été employé; à Lillebonne, au contraire, où ce dépôt est abondant, nous rencontrons cette roche employée dans toutes les constructions de l'époque romaine.

FORMATION DILUVIENNE OU QUATERNAIRE.

La surface du sol de notre canton est recouverte par un dépôt plus ou moins considérable appartenant à la for-

mation diluvienne. La roche recouverte appartient presque exclusivement à la craie, la formation tertiaire n'occupant que quelques points isolés.

Ce dépôt quaternaire se compose d'un mélange de roches appartenant à diverses formations; nous y trouvons tantôt les sables du tertiaire, les argiles, les silex de la craie mêlés en proportions diverses : ici l'argile pure, là les sables, puis l'argile avec un lit de silex roulés, puis des masses de silex englobées dans l'argile ou dans le sable.

Les silex sont en fragments plus ou moins considérables offrant des angles aigus, ce qui indique qu'ils n'ont pas subi un long déplacement et qu'ils n'ont pas été roulés, en un mot, par les eaux.

Ces silex appartiennent à la formation crétacée; on rencontre fréquemment, incrustés et moulés dans leur masse, les fossiles des différents étages de la craie et particulièrement de l'étage sénonien (craie blanche). Le fossile que l'on rencontre le plus communément à la surface du sol est le *Micraster cor-anguinum*, il est désigné dans le pays sous le nom d'étoile; l'ignorance le fait regarder comme une pierre tombée du ciel.

Nous avons rencontré dans le quaternaire du quartier du Vallot, et qui est exploité comme carrière à caillou, et dans les carrières du Val-à-la-Reine, les fossiles suivants : *Inoceramus labiatus* (rare), *Lamazkii*, *Cuvieri*, *spondylus*, *spinosus*, *Terebratula carnea* (rare), *Micraster cor-anguinum*, *Ananchytes ovata* et ses variétés, *Galerites albogalerus*, *Cidaris hirudo* (rare), de nombreux Spongiaires appartenant aux genres *rhysospongia*, *scyphia*, *siphonia*, *tubulospongia*, un magnifique *Bicupula lata*.

Dans les cailloutières du Vallot se trouvent communément de magnifiques pot-stones, ayant quelquefois 1m, 50 de hauteur sur 0m, 40 de diamètre et qui paraissent être en place.

C'est dans le dépôt quaternaire qui recouvre le fond de nos vallées et dans lesquels les silex sont alors plus ou moins roulés, et sous le tuf calcaire de la vallée de Fontaine, dont nous avons parlé plus haut, que nous avons eu la bonne fortune de découvrir, en 1871, de nombreux restes d'animaux appartenant à des espèces disparues ; nous y avons rencontré le *Bos primigenius, susfossilis*, *Equus adamaticus*, *Antilope Cordieri*, *cervus* ; un *nucleus* et deux silex taillés accompagnaient ces restes, et l'une des magnifiques cornes du *bos* porte une profonde entaille faite de main d'homme.

Notons également un fragment d'os d'éléphant que nous avons rencontré lors des travaux du chemin de fer, à 1m, 50 de profondeur dans le *diluvium*, derrière le Val-aux-Clès, à l'endroit où on a construit la gare des marchandises.

Nous avons également recueilli à la surface du quaternaire qui recouvre nos plateaux, à Bolbec et dans les environs, 300 silex taillés, grattoirs, pointes de lances, pierres de jet, etc.

Le dépôt quaternaire est pour notre pays une mine riche et précieuse. Le mélange des diverses roches qui le composent forme cette terre si estimée de nos agriculteurs : la terre à blé ; il nous donne encore le silex qui sert à empierrer nos routes et à bâtir nos maisons, et l'argile avec laquelle on fabrique la brique qui entre dans toutes les constructions de notre pays.

Le silex qui sert à empierrer les routes, tiré de vastes carrières exploitées à ciel ouvert, se vend à raison de 5 fr. 50 le mètre cube, tout cassé et pris sur place ; le caillou à bâtir se vend 2 fr. 50 le mètre cube.

La brique dont il existe plusieurs qualités selon le degré de cuisson, et dont la plus estimée est celle qui est désignée dans le pays sous le nom de grézée et qui a subi un commencement de vitrification, se vend au mille, depuis 22 à 28 fr., prise sur place.

FORMATION TERTIAIRE.

La formation tertiaire est représentée, à Bolbec et dans le canton, par les grès, les sables et l'argile plastique.

Les grès qui se présentent à la surface du sol sur le penchant de notre vallée forment des masses plus ou moins volumineuses composées d'un grand nombre de silex de la craie, à angles aigus, renfermant souvent les fossiles appartenant à cette formation et que nous avons énumérés plus haut ; ces silex sont étroitement unis par le ciment siliceux.

Cette variété de grès porte dans le pays le nom de Bitte : c'est à proprement parler une brèche siliceuse et non un poudingue, comme on l'a appelée quelquefois. Le poudingue qui est composé de silex roulés de *galleu*, selon une expression vulgaire, ne se trouve pas dans notre canton ; les fragments que nous y avons rencontrés appartiennent sans aucun doute à des meules romaines.

Les bittes sont l'effroi des terrassiers et des proprié-

taires, ils brisent sans pitié les outils des uns et écornent sans profit la bourse des autres.

Il n'en est heureusement pas de même de la variété de grès qui se rencontre dans les sables. Ce grès, d'un grain très-fin, est sans silex et exploité avec avantage pour la confection des pavés qui servent à paver les rues.

Un quartier de notre ville, le quartier dit le Val-aux-Grès, doit son nom à l'abondance des grès qui se rencontrent sur ce point en masses plus ou moins considérables, quelquefois en blocs mamelonnés, et aux carrières qui y ont été exploitées depuis un temps immémorial. L'ancien prieuré du Val-aux-Grès et les murs qui l'entourent ont été construits, en grande partie, avec cette roche.

L'hygiène a fait abandonner complètement l'emploi du grès dans les constructions; en effet, les maisons bâties avec cette matière sont humides, malsaines et vraiment inhabitables.

Le grès se vend à raison de 250 à 350 fr. le mille de pavés.

Nous venons de dire que le grès sans silex se trouve dans les sables; ces sables acquièrent quelquefois une épaisseur remarquable, 20 à 30 mètres et plus en certains endroits, et reposent sur la formation crétacée. Ils sont plus ou moins colorés par des oxydes métalliques et ont un grain plus ou moins fin.

Ces masses sablonneuses sont sillonnées, en certains endroits, par de minces couches d'argile, et on rencontre fréquemment dans leur partie supérieure des silex roulés de la forme d'une amande. Nous n'avons jamais rencontré de fossiles, ni dans les sables, ni dans les grès.

Ces sables sont l'objet d'une exploitation lucrative ; unis à la chaux, ils forment le mortier employé dans nos constructions ; les fondeurs de notre ville l'emploient également pour le moulage. Pris sur place, il revient de 2 fr. 25 à 2 fr. 75 le mètre.

L'argile tertiaire, argile plastique, occupe différents points isolés dans notre canton ; on la rencontre à Bernières, à Rouville, à St-Jean-de-la-Neuville.

Dans cette dernière commune, elle a été anciennement employée à la confection d'une petite brique plate très-estimée, connue sous le nom de brique de Saint-Jean, que l'on retrouve dans toutes les vieilles constructions locales.

Cette argile a servi également, à une époque très-reculée, à la fabrication des poteries. Il y a quelques années, lors de l'élargissement du chemin de Bolbec à St-Jean, on découvrit, au hameau du Monterique t (propriété veuve Lebême), un ancien four à potier.

Cette industrie a cessé d'exister dans cette commune depuis cent vingt ans environ, par suite de l'épuisement des dépôts d'argile.

Nous citerons, en passant, le dépôt remarquable de Mélamare, commune dépendant du canton de Lillebonne, où l'argile plastique est abondante et alimente plusieurs fours à potier actuellement en pleine activité.

Nous ne nous étendrons point davantage sur le dépôt tertiaire de Mélamare, nous étant fait une loi, en écrivant ce précis, de ne nous occuper que des communes qui composent le canton de Bolbec.

FORMATION CRÉTACÉE.

La formation crétacée, dans le canton de Bolbec, comprend les différents étages connus sous le nom de craie blanche (étage sénonien d'Orbigny), craie marneuse (étage turonien d'Orb.) et craie glauconieuse (étage cénomanien d'Orb.).

La craie blanche est répandue partout dans notre canton, affleurant rarement la surface du sol ; elle est recouverte par des dépôts plus ou moins importants appartenant aux divers terrains que nous avons énumérés plus haut.

Bien que nous n'ayons que la partie inférieure de cet étage, son épaisseur est, en quelques endroits, relativement considérable.

Tous nos fours à chaux, nos marnières sont percés dans cet étage. A certains niveaux (ancienne carrière Blanchemain, à Gruchet, par exemple), des lits de silex plus ou moins abondants en rendent l'exploitation difficile ; dans d'autres endroits (four à chaux, derrière l'ancien hôpital, à Bolbec), les carrières sont percées dans la craie à bryozoaires et sont exploitées avantageusement. Sur d'autres points, nous rencontrons un lit de craie tendre sans silex avec laquelle ont été élevées de nombreuses constructions dans notre ville.

Nous croyons devoir signaler, en passant, la magnifique carrière de l'Hôtel-de-Ville qui est depuis longtemps abandonnée et qui atteint une profondeur de 90 mètres environ. On peut y étudier facilement et sans danger une partie intéressante de l'étage sénonien.

Les fossiles sont peu abondants dans notre craie blanche ; voici la liste de ceux que nous y avons rencontrés avec l'indication précise des stations :

Spondylus spinosus Des., à Bolbec, bois de la *Carrière*, marnière, hameau de Beauchêne, et au boulevard, propriété de M. Passas ;

Inoceramus labiatus Br., chemin n° 73 et rue Vallée-de-Fontaine, vis-à-vis de l'établissement de M. Fauquet-Lemaître ;

Inoceramus Lamarckii d'Orb., à Bolbec, rue Vallée-de-Fontaine ; à Gruchet, au Four-à-Chaux, près l'église ; à Beuzevillette, à la Côte-Blanche.

Rhynchonella octoplicata d'Orb., Bolbec, chemin n° 73, rue Vallée-de-Fontaine, bois de la Carrière.

Terebratula semiglobosa Sow., chemin n° 73 et rue Vallée-de-Fontaine.

Micraster breviporus, à Bolbec, rue Vallée-de-Fontaine ; à Beuvillette, à la Côte-Blanche.

Echinoconus subrotundus d'Orb., à Bolbec, chemin n° 73.

La craie, sous le nom de marne, est employée depuis un temps immémorial à l'amendement des terres ; après avoir subi un degré de cuisson convenable, elle devient la chaux.

La craie à marner extraite de la marnière se vend à raison de 2 fr. 50 à 3 fr. le mètre cube. La chaux se vend 1 fr. à 1 fr. 10 la rasière ou demi-hectolitre.

La craie marneuse (étage turonien d'Orb.) qui succède immédiatement à la craie blanche est peu abondante dans le canton ; les seuls points où nous la voyons affleurer le sol sont à Bolbec, au chemin de Raffetot, au-dessus de la *Côte-Verte*, et à la Vallée-de-Fontaine.

Au premier endroit, elle se présente sous un aspect intéressant ; nous y trouvons une assise de 1 mètre environ d'épaisseur, contenant, remaniés la plupart, des fossiles que nous indiquerons bientôt dans le cénomanien. A la Vallée-de-Fontaine, nous retrouvons cette même assise vis-à-vis de l'établissement de M. Desgenetais ; puis nous retrouvons la craie marneuse sous le *vieux château*, à la route neuve et au bois de Fontaine, derrière l'établissement Lemaître-Lavotte ; à cet endroit, nous rencontrons la partie inférieure de l'étage avec quelques fossiles isolés : *Ammonites prosperianus* et *Inoceramus labiatus*, déjà indiqués dans la craie blanche.

C'est à la base de la craie marneuse que se trouvent les nappes d'eau souterraines qui alimentent nos sources. Nous donnons plus loin l'analyse des eaux de ces différentes sources. Nous avons emprunté ce travail au très-remarquable mémoire que notre savant collègue, M. Le Marchand, a publié sur les eaux potables du terrain crétacé (Voir *Bulletin Soc. géolog. de Normandie*, année 1880).

La craie glauconieuse, étage cénomanien de d'Orbigny, qui, d'après l'ordre de stratification des roches, se trouve au-dessous de la craie marneuse, affleure le sol sur différents points de notre canton.

Cette position anormale est le résultat de la dislocation du sol qui a produit la grande brisure dont nous avons parlé au commencement de ce Précis.

Nous trouvons la craie glauconieuse dans la commune de Nointot, à la Fontaine-Devaux et au Bois-Jouan ; à Bolbec, nous la rencontrons au bord de la route n° 73, et route de Raffetot, à l'endroit auquel l'abondance du

sable glauconieux a fait donner le nom de *Côte-Verte* et dans la Vallée-de-Fontaine, établissement Desgenetais.

Dans la commune de Gruchet-le-Valasse, nous retrouvons le cénomanien dans le bois de *La Roche*, au *Bois des 7 acres* et au *Val-Horrible.*

Voici le relevé de la coupe dont nous avons pris une photographie à la Vallée-de-Fontaine, lors des travaux exécutés par M. Desgenetais, en 1869.

Terre végétale et dépôt diluvien, épaisseur 1^{m}, 50.

Craie fragmentée sans fossiles, épaisseur 0^{m}, 60.

Craie glauconieuse grise, renfermant *avellana*, *cassis*, *Trigonia spinosa*, *Arca Passyana*, *Pecten asper*, épaisseur 1^{m}, 40.

Lit argileux avec *Scaphites obliquus*, *S. æquatis*. *Ammonites varians*, *Am. rhotomagensis*, *Am. Mantelli*, *Turrilites tuberculatus*, épaisseur 0^{m}, 07.

Grès glauconieux avec quelques débris de *Pecten asper*, dent d'*Oxyrhina*, d'*Otodus*, etc.

Les fossiles que l'on rencontre dans les divers affleurements de l'étage cénomanien dans le canton de Bolbec sont abondants. Voici la liste de ceux que nous y avons recueillis.

POISSONS.

Oxyrhina Agass. dent. Bolbec, Côte-Verte, Vallée-de-Fontaine.

Otodus Agass. dent. Bolbec, Côte-Verte.

Ptychodus Agass. dent. Bolbec, Vallée-de-Fontaine.

ANNÉLIDES.

Serpula . . . Bolbec, Côte-Verte ; Gruchet, à La Roche.

Spirorbis Daud. Bolbec, Côte-Verte.

MOLLUSQUES CÉPHALOPODES.

Nautilus subradiatus d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.
— *archiacanus* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte; Nointot, à la Fontaine.
— *largilliertianus* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte, Vallée-de-Fontaine.

Ammonites varians Sower. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, Val-Horrible, La Roche.
— *largilliertianus* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, La Roche.
— *Mantelli* Sower. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, La Roche.
— *navicularis* Sower. Bolbec, Côte-Verte.
— *rhotomagensis* Lam. Bolbec, Côte-Verte.
— *falcatus* Mantel. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, La Roche.

Scaphites æqualis Sower. Bolbec, Côte-Verte, Vallée-de-Fontaine.
— *obliquus* Sower. Bolbec, Côte-Verte, Vallée-de-Fontaine.

Ancyloceras armatus d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

Baculites baculoides d'Orb. Bolbec, Côte-d'Or, Vallée-de-Fontaine.

Hamites simplex d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

Turrilites tuberculatus Bos. Bolbec, Côte-Verte.
— *costatus* Lam. Bolbec, Côte-Verte.

MOLLUSQUES GASTÉROPODES.

Turritella. . . . . Bolbec, Côte-Verte.

Avellana cassis d'Orb. Bolbec, Côte-Verte, Vallée-de-Fontaine.

— *mailleana* d'Orb. Bolbec, Vallée-de-Fontaine.

Turbo rhotomagensis Brog. Bolbec, Côte-Verte.

— *mailleanus* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

— *umbilicatus* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

Pleurotomaria mailleana d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

— *perspectiva* Sower. Bolbec, Côte-Verte.

— *turbinoides* d'Orb. Bolbec, Vallée-de-Fontaine.

Pterocera inflata d'Orb. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, La Roche.

Rostellaria mailleana d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

MOLLUSQUES ACÉPHALES.

Pholadomya mailleana d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

Venus faba Sower. Bolbec, Côte-Verte, la Vallée-de-Fontaine.

— *rhotomagensis* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

Trigonia crenulata d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

— *scabra* Lam. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, La Roche.

— *spinosa* Park. Bolbec, Côte-Verte.

Cardium mailleanum d'Orb., Bolbec, Côte-Verte.

Arca passyana d'Orb., Bolbec, Côte-Verte.

— *ligiriensis* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

Myoconcha cretacea d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

Lima clypeiformis d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

— *calypso* d'Orb. Gruchet, à La Roche, le Val-Horrible.

Lima rhotomagensis d'Orb. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, La Roche.
— *semiornata* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.
— *ovata* Roem., Bolbec. Côte-Verte.
Inoceramus striatus Roem. Bolbec, Côte-Verte.
— *cuneiformis* d'Orb. Bolbec, Vallée-de-Fontaine.
Pecten asper d'Orb. Bolbec, Côte-Verte, Vallée-de-Fontaine, Gruchet, la Roche, le Val-Horrible.
— *orbicularis* Sower. Bolbec, Côte-Verte.
— *rhotomagensis* d'Orb. Bolbec, Gruchet, La Roche.
Janira quinque costata d'Orb. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, La Roche et au Val-Horrible; Nointot, à la Fontaine.
Janira æquicostata d'Orb. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, La Roche.
Spondylus striatus Gold. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, La Roche.
Chama cornucopiæ d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.
Ostrea conica d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.
— *vesiculosa* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte, Nointot, au bois Jouan dans les terriers de renard.
— *carinata* Lam. Bolbec; Côte-Verte.
— *haliotidea* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

MOLLUSQUES BRACHIOPODES.

Rhynchonella compressa d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.
— *grasiana* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.
— *Cuvieri* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.
— *pisum* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

Terebratula obesa Sower. Bolbec, Vallée-de-Fontaine.
— *lima* Def. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, La Roche.
— *biplicata* Def. Bolbec, Côte-Verte.
— *disparilis* d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

ECHINODERMES.

Holaster carinatus d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.
— *subglobosus* Agass. Bolbec, Côte-Verte, Vallée-de-Fontaine, Gruchet, à La Roche.
Hemiaster bufo Desor. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, à La Roche.
Catopygus carinatus d'Orb. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, à La Roche.
Echinoconus rhotomagensis Brey. Bolbec, Côte-Verte.
Discoidea subuculus Klein. Bolbec, Côte-Verte, Gruchet, à La Roche.
— *cylindrica* Agass. Bolbec, Côte-Verte.
Cottaldia benettiæ Desor. Bolbec, Côte-Verte.
Pseudodiadema tenue Agass. Bolbec, Côte-Verte.
— *variolare* Cott. Bolbec, Côte-Verte, Vallée-de-Fontaine.
Salenia petalifera Agass. Bolbec, Côte-Verte.
Glyphocyphus radiatus Des. Bolbec, Côte-Verte.
Pentacrinus sublævigatus d'Orb. Bolbec, Côte-Verte.

Nous devons ajouter à cette liste un certain nombre de mollusques Bryozoaires et d'Amorphozoaires indéterminés.

Composition des eaux de la source ferrugineuse de Nointot.

(Analyse de M. Le Marchand, de Fécamp.)

Acide carbonique libre,	0,0929
Chlorure de potassium,	0,0049
— de sodium,	0,0134
— de lithium,	indices.
— de calcium,	0,0034
— de magnesium,	0,0010
Iodure et bromure alcalins,	indices.
Bicarbonate d'ammoniaque,	indéterminé.
— de chaux,	0,1440
— de magnésie,	0,0057
— de *manganèse,*	0,0017
— de *fer,*	0,0707
— de cuivre,	indice très-faible.
Crénate de potasse,	?
— de *manganèse,*	0,0008
— de *protoxyde de fer,*	0,0312
Sulfate de potasse,	0, »
— de chaux,	0,0012
Nitrate de chaux,	0,0040.
Principe arsenical,	indices.
Alumine, phosphate d'alumine (fluorure de calcium),	traces.
Silice,	0,1321 (La silice de l'eau de Nointot s'est trouvée mélangée accidentellement d'une certaine quantité de sable.)
A reporter,	0,5070

Report,	0,5070
Matière résineuse,	0,0010
— organique et perte,	0,0127
Eau pure,	999,4793
	1,000 »

Composition des eaux des sources de la rivière de Bolbec.

(Analyse de M. Lemarchand, de Fécamp.)

Air atmosphérique, 0 litre 0218.

Acide carbonique libre	en volume,	0,0070.
	en poids,	0,0131.
Chlorure de potassium,		0,0016
— de sodium,		0,0183
— de lithium,		indices.
— de calcium,		0,0002
— de magnesium,		0,0008
Iodure / Bromure	alcalins,	indices.
Bicarbonate d'ammoniaque,		0,0031
— de chaux,		0,2905
— de magnésie,		0,0084
— de manganèse,		indices.
— de fer,		traces.
Sulfate de chaux,		0,0078
Nitrate de chaux,		0,0163
Alumine, phosphate d'alumine, Oxydes de fer et de manganèse *fluorure de calcium),*		0,0009
	A reporter,	0,3680

Report,	0,3680
Silice,	0,0135
Matière organique et perte,	0,0083
Eau pure,	999,6102
	1,000 »

La richesse de la Flore d'un pays, considérée au point de vue du nombre des genres et des espèces, est subordonnée à la varieté des roches qui constituent le sol et aux différences d'altitude qui peuvent exister dans ce pays.

Dans notre canton, les différences d'altitude sont relativement trop insignifiantes pour avoir une influence quelconque sur la végétation. Reste donc l'influence du sol.

Comme nous venons de le voir dans l'exposé géologique qui précède, le terrain quaternaire superficiel est le plus répandu dans nos environs ; le terrain crétacé, au contraire, affleure le sol sur quelques points restreints ; on peut donc dire *a priori*, étant admise l'influence du sol sur la végétation, que les plantes les plus rares dans notre canton sont celles qui appartiennent à la nombreuse série des plantes des terrains crétacés.

D'un autre côté, nous avons les grès tertiaires qui émergent çà et là du sol et qui servent de support à une florule cryptogamique des plus intéressantes et dans laquelle nous retrouvons différentes espèces qui croissent également sur les grès de Fontainebleau.

Nous devons citer, en outre, un certain nombre de plantes introduites avec les graines que l'agriculture tire de régions éloignées.

Nous citerons, par exemple, le *centaurea solstitialis* L. que nous avons toujours rencontré dans les luzernes; il ne mûrit pas ses graines et ne paraît qu'une année.

Il en est de même d'une autre plante essentiellement méridionale, le *xanthium spinosum* L, que nous avons trouvé à Bolbec sur des terres fumées avec des terreaux dans la composition desquels étaient entrés des déchets de coton.

Une chicoracée, le *Barkhansia setosa* D. E., qui était, il y a quelques années, très-rare en Normandie, tend à se répandre de plus en plus dans notre province. Depuis trois ans environ nous le trouvons assez fréquemment à Bolbec et dans les communes voisines; il pousse dans les champs de trèfle et y mûrit parfaitement ses graines. On peut déjà prévoir que d'ici quelques années il sera très-commun dans notre canton.

Nous donnons ci-après le catalogue des plantes cryptogames ou phanérogames rares ou peu communes qui croissent dans le canton de Bolbec, avec l'indication de la station.

ÉNUMÉRATION DES PLANTES RARES OU PEU COMMUNES QUI CROISSENT DANS LE CANTON DE BOLBEC.

Végétaux vasculaires.— Dicotylédonés polypétales.

Famille des RENONCULACÉES Juss.

Caltha palustris L., le long du ruisseau de Nointot.

Aquilegia vulgaris L. Bolbec, bois de Fontaine, Lanquetot.

Famille des CRUCIFÈRES Juss.

Barbarea vulgaris Br. Bolbec, à Beauchêne.

Arabis thaliana L. Bolbec, derrière le cimetière.

Cardamine hirsuta L. Bolbec, parc de Roncherolles.

Senebiera coronopus L. Nointot, ferme de Baclair.

Lepidium Smithii Hook. Bolbec, talus de la route de Lillebonne.

Camelina sativa Crantz. Bolbec, champs de lin.

FAMILLE DES POLYGALÉES Juss.

Polygala depressa, var. *oxyptera* Reich. Bolbec, cailloutière au Val-à-la-Reine.

FAMILLE DES CARYOPHYLLÉES Juss.

Dianthus armeisa Bolbec, bois du Chant-des-Oiseaux.

Silene gallica. Lanquetot, dans les champs de betteraves.

Lepigonum rubrum Fries. Gruchet-le-Valasse, à la Sablonnière.

FAMILLE DES MALVACÉES Juss.

Malva moschata L. Bolbec, fossés, route du Havre.

— *rotundifolia* L. Bolbec, chemin du Montpellier.

FAMILLE DES HYPERICINÉES Juss.

Hypericum quadrangulum L. Gruchet, bord d'un bois.

— *hirsutum* L. Gruchet, au Val-à-la-Reine.

Androsæmum officinale All. Gruchet, dans un bois.

FAMILLE DES OXALIDÉES DC.

Oxalis stricta L. Bolbec, çà et là dans les cultures maraîchères.

FAMILLE DES PAPILIONACÉES.

Trifolium arvense L. Bolbec, dans les champs.

Melilotus leucantha Kock. Nointot, dans les champs de trèfle.

Ornithopus perpusillus. Nointot, derrière la maison du jardinier de Baclair, et Bolbec, au Bois-de-Fontaine.

FAMILLE DES ROSACÉES Juss.

Geum intermedium Ehrh. Bolbec, fossés, rue du Mont-Mivel.

Rubus condensatus Mull. St-Jean-de-la-Neuville, Mont-Criquet.

— *venustus* Lef. Bolbec, Vallée-de-Fontaine.

— *umbelliformis* Mull. et Lef. Bolbec.

— *apoleptos* Lef. Bolbec.

— *salteri*. Bolbec, Gruchet, au Val-à-la-Reine.

NOTA.—Cette ronce, assez répandue à Bolbec et dans les environs, est employée par les oiseleurs à faire la charpente des cages, les barreaux se font avec de jeunes pousses de *Rhamnus frangula*, vulgairement appelé *pin-noir* dans le pays.

Rubus orgyalis Lef. St-Jean-de-la-Neuville.

— *aspericaulis* var. Lef. et Mull. Gruchet, au Val-à-la-Reine.

FAMILLE DES ONAGRARIÉES Juss.

Epilobium spicatum Lam. Bolbec, au Val-à-la-Reine.

— *roseum* Sch. Bolbec.

— *parviflorum* var. *verticillatum*. Bolbec, quartier de l'ancien hôpital.

— *montanum* var. *verticillatum*. C. et G. Bolbec, quartier de l'ancien hôpital.

FAMILLE DES PORTULACÉES Juss.

Portulaca oleracea L. Çà et là dans les cultures maraîchères.

FAMILLE DES GROSSULARIÉES DC.

Ribes rubrum L. Gruchet, bois au Val-à-la-Reine.
Ribes uva-crispa L. id.

FAMILLE DES OMBELLIFÈRES Juss.

Pimpinella magna var. *dissectifolia* Bor. Bolbec et Gruchet.
Ægopodium podagraria L. Bolbec, rue de Gruchet.

Dicotylédones monopétales.

FAMILLE DES CAPRIFOLIACÉES Juss.

Sambucus ebulus L. Nointot, ruines du Vieux-Château.

FAMILLE DES RUBIACÉES Juss.

Asperula odorata L. Nointot, bois de la Fontaine-Devaux, Bolbec, Bois-de-Fontaine.
Asperula cynanchica L. Beuzevillette, à la Côte-Blanche.

FAMILLE DES DIPSACÉES Juss.

Dipsacus sylvestris Willd. Bolbec, Bois-de-Fontaine.
— *pilosus* L. [illegible]
Knautia arvensis var. *integrifolia* [illegible] Bolbec, chemin de Raffetot.

FAMILLE DES [illegible]

[illegible]

[illegible] Bolbec, chemin de [illegible]

Doronicum plantagineum L. Bolbec, parc de Roncherolles et Gruchet, dans un bois.

Erigeron canadense L. Nointot, aux abords de la gare.

Anthemis arvensis L. Bolbec, dans les champs de trèfle.

Tanacetum vulgare L. Bolbec, talus route de Lillebonne.

Bidens tripartita L. Nointot, mare à Baclair.

Cynarocéphales.

Silybum marianum Gaertn. Bolbec, fossé rue de Tous-Vents.

Cirsium acaule All. Bolbec, au Vieux-Château.

Centaurea solstitialis L. Bolbec, dans les champs de luzerne, et St-Jean-de-la-Neuville, dans les champs de betteraves.

Chicoracées.

Barkausia setosa DC. Bolbec, dans les champs de trèfle.

Famille des AMBROSIACÉES Link.

Xanthium spinosum L. Bolbec, dans un champ.

Famille des CAMPANULACÉES Juss.

Phyteuma spicatum L. Bolbec, bois du Chant-des-Oiseaux.

Campanula trachelium L. Bolbec, Bois de-Fontaine.

Famille des ÉRICACÉES DC.

Pyrola minor L. Nointot, parc de Baclair, bois à Gruchet-le-Valasse.

Famille des APOCYNÉES Juss.

Vincetoxicum officinale Maench. Bolbec, bois de La Carrière.

FAMILLE DES BORRAGINÉES Juss.

Lithospemium officinale L. Bolbec, bois de La Carrière.
— *arvense* L. Lanquetot, dans les champs.

FAMILLE DES SOLANÉES Juss.

Lycium vulgare Dum. Bolbec, rue Collen-Cartaigne, dans une haie.
— *ovatum* Poir. Bolbec, rue de Gruchet, dans une haie.
Atropa belladona L. Bolbec, au Vieux-Château.
Datura stramonium L. Bolbec, au Vieux-Château.

FAMILLE DES VERBASCÉES Koch.

Verbascum thapsus L. Bolbec, au Vieux-Château.
— *blattaria* L. Bolbec, route de Lillebonne.

FAMILLE DES SCOPHALANÉES Rob. Brown.

Scrophularia nodosa var. verticillata, Bolbec.
Linaria cymbalaria Mill. Bolbec, murs de la rivière et rue du Montauban.
Pedicularis sylvatica L. Gruchet-le-Valasse, bois de La Roche.
Veronica montana L. Gruchet-le-Valasse, dans le bois.

FAMILLE DES LABIÉES Juss.

Lycopus europæus L. Nointot, bords d'une marc à Baclair.
Salvia pratensis L. Gruchet-le-Valasse, route de Lillebonne.
Mentha sativa var. *glabra* Bolbec, Côte-Verte.

FAMILLE DES PRIMULACÉES.

Lysimachia vulgaris L. Lintot, mare du château

Lysimachia nemorum L. Gruchet à la Fontaine-Murée.
Primula variabilis Goupil. Bolbec, bois de Gruchet.
— *acaulis* var. *calycinum* Bolbec.

FAMILLE DES PLANTAGINÉES Juss.

Plantago major var. *bracteata* Bolbec.
— *coronopus* L. Nointot, ferme de Baclair.

Dycotylédonés apétales.

FAMILLE DES AMARANTHACÉES Juss.

Amaranthus ascendens Lois. Bolbec, Gruchet.
— *deflexus* Lin. Gruchet, Sente-aux-Siaux.
— *retroflexus* Lin. Bolbec.
Polygonum bistorta L. St-Jean-de-la-Neuville, sur les fossés.

FAMILLE DES THYMELÉES Juss.

Daphne laureola L Gruchet, bois en face le Valasse.
— *mezereum* L. Gruchet, bois à Lintot.

Monocotylédonés.

FAMILLE DES ORCHIDÉES.

Orchis purpurea Huds. Bolbec, bois de La Carrière, Bois-de-Fontaine, Beuzevillette, Côte-Blanche.
Ophrys arachnites Hoffn. Beuzevillette.
Cephalanthera grandiflora Bob. Bolbec, Bois-de-Fontaine.
Listera ovata Bob. Br. Bolbec, bois de la Carrière.
Neottia nidus-avis Rich. Bois à Lanquetot et à Gruchet.

FAMILLE DES ASPARAGÉES.

Paris quadrifolia, var. à 5, 6 et 7 feuilles. Bolbec, bois de La Carrière et Nointot, parc de Baclair.
Convallaria maialis L. Bois de Lintot.

FAMILLE DES CYPÉRACÉES Juss.

Scirpus sylvaticus L. Nointot, bois de La Fontaine.

FAMILLE DES GRAMINÉES Juss.

Digitaria sanguinalis Kael. Nointot, Bolbec à Beauchêne, champs de betteraves.
— *filiformis* Kael. Bolbec, hameau de Beauchêne, dans un champ de betteraves.
Setaria viridis P. Beauv. Bolbec, endroits cultivés.
— *glauca* var. *prostrata* P. Beauv. Gruchet-le-Valasse, champs cultivés.
Phalaris arundinacea L. Bolbec, le long de la rivière, rue de Gruchet.

Nous avons trouvé la variété à feuilles rayées de blanc dans une mare, au milieu d'un champ, à Gruchet-le-Valasse.

Phalaris canariensis L. Bolbec, çà et là sur les terreaux.
Aira cæspitosa L. Bolbec, dans les prés.
Briza media L. Gruchet-le-Valasse; au Val-Cerisier, Beuzevillette.
Poa compressa L. Bolbec, bords des champs.
Lolium linicola Sond. St-Jean-de-la-Neuville, champs de lin.

Cryptogames semi-vasculaires et cellulaires.

Famille des FOUGÈRES.

Asplenium ruta-muraria L. Bolbec, le Val-aux-Grès.
— *trichomanes* L. Bolbec, le Vieux-Château.
Polypodium vulgare var. *serratum* DC. Bolbec, à Beauchêne.

Famille des LYCOPODIACÉES.

Lycopodium clavatum L. Bolbec, bois de Fontaine; Gruchet, bois des Mares et du Valasse.

Famille des MOUSSES.

Leucobryum glaucum Sch. Bolbec, Bois-de-Fontaine.
Mnium affine Brid. Bolbec, Bois-de-Fontaine.
Bartramia pomiformis Hed. Bolbec, à Beauchêne.
Pogonatum nanum P. B. Bolbec, à Beauchêne.
Anomodon viticulosus Sch. Bolbec, bois de La Carrière; Gruchet, bois de La Roche.
Hypnum undulatum L. Bois de Gruchet-le-Valasse.
— *rusciforme* Weiss. Fontaine de Nointot.
— *alopecurum* (en fruit) L. Bois de Lanquetot.
Sphagnum acutifolium Ehr. Bolbec, Bois-de-Fontaine, sous les pins.

Famille des HÉPATIQUES.

Anthoceros lævis L. Gruchet-le-Valasse, sur la terre.
Sphærocarpus Michelii L. Bolbec, sur la terre.

Famille des LICHENS.

Collema microphyllum Ach. Bolbec, à Beauchêne, sur les arbres.

Collema nigrescens (en fruit), Ach. St-Jean-de-la-Neuville, sur les arbres.
Leptogium lacerum Fr. Gruchet, sur les grès.
Calicium pusillum Flk. Nointot, sur les poutres du lavoir.
Bæomyces roseus Pers. Gruchet-le-Valasse, sur la terre.
Cladonia gracilis Hffm. Bolbec, sur la terre, dans les bois.
— *cervicornis* Sch. Gruchet-le-Valasse, sur la terre.
— *cæspititia* Flk. Bolbec, sur la terre.
— *rangiferina* var. *gigantea* Ach. Gruchet-le-Valasse.
— *macilenta* Hffm. Bolbec, Bois-de-Fontaine.
Physcia adglutinata Nyl. Bolbec, sur un frêne.
Parmelia prolixa fe *dendritica* Nyl. Bolbec, sur les grès.
Peltigera rufescens Heffm. Bolbec, sur les grès.
— *horizontalis* Heffm. Bolbec, Bois-de-Fontaine; Gruchet.
Lecanora ferruginea var. *festiva* Ach. Bolbec, sur les grès.
— *sophodes* var. *confragosa* Ach. Bolbec, sur les grès.
— *cinerea* Nyl. Gruchet, sur les grès.
— *parella* Ach. Bolbec, sur les grès.
— *parella* var. *albo-flavescens* Sch. Bolbec, sur un hêtre.
— *atra* Ach. Bolbec, sur les grès.
Lecidea quernea (en fruit) Ach. Bolbec, sur un chêne.
— *coarctata* Nyl. Bolbec, sur les grès.
— *petrea* var. *concentrica* Nyl. Bolbec, sur les grès.
— *disciformis* forme *leptocline* Fl. Bolbec, sur les grès.

Lecidea geographica L. Bolbec, sur les grès.

Stigmatidium crassum Dub. Bolbec, Bois-de-Fontaine; Nointot, parc de Baclair sur un hêtre.

Normandina jungermanniæ Del. Bolbec, sur les jungermannes, sur les arbres.

Verrucaria olivacea Fr. Bolbec, sur des silex, au Vieux-Château.

FAMILLE DES CHAMPIGNONS.

Poronia punctata Fr. Bolbec, sur le crottin de cheval.

Sphæria mamillaria Fr. Bolbec, sur un robinier mort.

Asteroma viburni opuli Nobis. Bolbec, sur les feuilles du *Viburnum opulus.*

Stigmatea robertiani Fr. Bolbec, sur les feuilles du *Geranium robertianum.*

Labrella pomi Mont. Bolbec, sur les pommes.

Phyllosticta cucurbitæ Nobis. Bolbec, sur les feuilles du *Cucurbita maxima.*

Cucurbita Weigeliæ Nobis. Bolbec, sur les feuilles du *Weigelia rosea.*

— *mahoniæ* Nobis. Bolbec, sur les feuilles du *Mahonia aquifolium.*

Septoria hepaticæ Fr. Bolbec, sur les feuilles de l'*Hepatica triloba*, dans les jardins.

Ceuthospora phacidioides var. *immatura* Des. Bolbec, sur les feuilles mortes du lierre.

Rhytisma acerinum Fr. Bolbec, sur les feuilles vivantes de l'*Acer pseudo-platanus.*

Peziza setoza Nées. Bolbec, sur la terre.

Cyathus vernicosus Fr. Bolbec, sur des feuilles mortes à terre.

Cyathus striatus Fr. Bolbec, sur des feuilles mortes à terre.

Craterium leucocephalum Dik. Bolbec, sur les feuilles mortes.

Æcidium ari Dem. Bolbec, sur les feuilles de *l'Arum maculatum*.

— *leucospermum* DC. Bolbec, sur les feuilles de l'*Anemone nemorosa*.

Puccinia vincæ Pers. Bolbec, sur les feuilles du *Vinca major*.

— *adoxæ* Fr. Bolbec, sur les feuilles de l'*Adoxa moschatellina*.

Illosporium carneum Pers. Bolbec, sur le thalle du *Peltigera canina*.

Erineum tiliaceum Pers. Bolbec, sur les feuilles du tilleul.

— *pseudo-platani* Pers. Bolbec, sur les feuilles du sycomore.

Podisoma juniperi sabinæ Fr. Bolbec, sur les tiges et les branches du *Juniperus sabina*.

Marasmius androsaceus Fr. Bolbec, sur des branches mortes, dans la mousse.

Polyporus contiguus Fr. Bolbec, sur une vieille poutre de sapin.

Hydnum auriscalpium Lin. Gruchet, sur les cônes de pin.

Telephora laciniata Fries. Bolbec, à terre, dans les bois, sous les pins.

— *cruenta* Pers. Bolbec, sur une planche pourrie.

Stereum purpureum Fries. Bolbec, sur le genêt à balais.

Corticium cæruleum Fries. Bolbec, sur des branches mortes.

Rizomorpha subcorticalis Pers. Bolbec, à l'intérieur d'un orme pourri.

Algues.

Batrachospermum moniliforme. Sur les pierres, dans la source de Nointot.

Pratiola crispa. Gruchet-le-Valasse, sur la terre.

Rhizococcum crepitans. St-Jean-de-la-Neuville, sur la terre.

Zygonium ericetorum. Bolbec, dans les bois, sur la terre humide.

Avant de clore cette liste, nous croyons devoir signaler l'emploi que l'on faisait autrefois dans notre canton, et particulièrement à Bolbec, d'une plante répandue dans nos bois, le *Molinia cærulea* Mæ.

On fabriquait avec les feuilles sèches de cette graminée, récoltées aux environs de Noël, des sommiers de très-longue durée, qui avaient l'avantage d'être peu coûteux et très-hygiéniques. Le sommier élastique et le crin végétal ont remplacé bien à tort, selon nous, l'antique sommier en *fil de loup*, comme on l'appelait dans notre pays.

Toutes les plantes énumérées dans cette liste font partie de notre herbier de la Flore normande. Nous le mettons, ainsi que nos collections paléontologiques et minéralogiques, à la disposition des personnes qui désirent étudier les richesses naturelles de notre belle province.

M. Le Borgne, au nom de l'Association normande, remercie M. Lacaille de son excellent travail. C'est un point de départ qui encouragera, il faut l'espérer, à faire des recherches actives et persévérantes dans l'intérieur du sol. La question des gisements houillers est toujours irrésolue, et il y va de l'intérêt vital du pays que les fouilles encouragées par le Conseil général soient reprises sur une plus vaste échelle et que, comme la première fois, on ne commette plus la faute d'éparpiller ses ressources. Les sondages à 100 mètres de profondeur ne sont d'ailleurs pas bien dispendieux. Maintenant que la carte géologique est faite, il s'agit de faire tourner au profit de l'industrie les découvertes de la science.

Question 2. BOTANIQUE. — *Signaler les plantes les plus rares propres au canton de Bolbec.*

M. Lacaille met sous les yeux de l'Assemblée un herbier des plus curieux et des plus intéressants.

Puis il donne lecture d'une lettre de M. Langlois, dont nous extrayons les passages suivants :

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

. . . .

« . . . . Puisqu'au champ de la science chacun doit porter la bêche selon la mesure de ses forces et que chacun récolte suivant ses moyens, j'ose aujourd'hui offrir à votre congrès un bouquet de simples cueillis dans la flore des environs de Fécamp.....

« . . . . Je dirigerai mes premiers pas sur le bord de la mer pour y cueillir le *chou de falaise* (Brassicaria

saxatilis). A l'endroit où je le prends, se rattache le nom historique du célèbre Bois-Rosé. Non loin de là, au cap Faguet, je trouve le *crithine maritime* (Crithinum maritimum). Un peu plus loin, c'est le *pavot cornu* (glaucium corniculatum). Près des ruines du fort dit le Batifaut se trouve l'*Authillis*, le *linéraire à feuilles entières*, le *plantain corne de cerf* et tant d'autres.

« Quittant le bord de la mer, je gagne le haut de la falaise; près la chapelle Notre-Dame au Bourg-Beaudoin se trouve le *horruble blanc*, la *jusquiame noire*. Dans les murailles même de l'édifice religieux, c'est la *rue des murailles*. Sur le versant de la côte, en face la ville de Fécamp, je trouve en abondance le *chausse-trape*, le *chardon roland;* plus loin, le *gaillet jaune* accompagné de ses cinq autres espèces. En parcourant le versant, je cueille l'*orchis pyramidal*, l'*orchis brûlé*, l'*orchis à casque*, l'*orchis bouffon*, l'*orchis mâle*, l'*orchis singe*, l'*orchis tacheté* et beaucoup d'autres.

« En m'éloignant toujours sur la même pente, en amont de la vallée, ce sont les *ophrys mouche*, *ophrys araignée*, l'*ophrys bourdon*, l'*ophrys abeille*. Dans cette même région se trouve encore le *dompte-venin officinal* (Vincetoxicum officinale), l'*arabette de Thalius*, l'*hellébore fétide* ou pied de griffon. Un peu plus loin, route de Dieppe, près l'endroit dit Queue-de-Renard, c'est le *doronic à feuilles de plantain*. Au même endroit, au bord du ravin qui fut la route de Dieppe, c'est la *moscatelle* et beaucoup d'autres sujets dont l'énumération serait trop longue.

« Continuant activement mes recherches, je remonte la vallée de Valmont, en explorant les bords de la rivière

dans laquelle les *charagnes* complètement immergées obéissent mollement aux ondulations d'un courant limpide, tandis qu'à la surface verdoient les renoncules aquatiques dont la corolle semble sourire si gracieusement ; les graminées foisonnent en compagnie des chicoracées. Le *populage des marais* (Caltha palustris), a déjà fait son apparition en présentant sa belle corolle dorée ; la splendide *salicaire* joint la vivacité de sa couleur et l'harmonie de son inflorescence à l'épanouissement des *epilobium* et forme un ensemble d'un effet ravissant. Non loin de la ferme de l'Epinay, on voit abondamment la *linaigrette engaînée* (Eriophorum) dont le panache soyeux semble rivaliser avec le plus beau mérinos. Tout près de cet endroit, sous de grands ormes, dans la berge d'un fossé, une *scutellaire* accompagnée du *galéope tétrahit* forme un trio avec l'agréable *menthe aquatique.*

« Là, dans un étang maintenant tourbeux, où, dit-on, jadis nos bons moines bénédictins fécampois venaient se récréer, végète sans trouble le robuste *Typha.* Son attitude gigantesque, s'appuyant sur son groupe de feuilles équitantes, porte au sommet de sa superbe et haute tige son inflorescence agrégée de forme tout à fait cylindrique ; c'est la massue du géant de la plaine marécageuse. Telle est la *massette d'eau.*

« Sous la futaie qui encadre et couvre de ses ombres cette antique pièce d'eau, la terre est tapissée de mousse commune sur laquelle s'étend mollement la tige couchée de la *tumulaire*, dont les feuilles symétriquement insérées lui donnent une apparence coquette et quasi prétentieuse.

« Là aussi est la *prêle des marais ;* la famille des

jacées y est également abondamment représentée. Le *cresson des fontaines*, les deux *berles* et l'*insignifiante dorine* semblent peupler la solitude à la naissance des sources ; tout près de là où l'eau paraît stagnante, sa surface est couverte d'une *lemnacée*, de la *lentille d'eau à plusieurs racines*.

« La vallée de Gauzeville possède également des richesses botaniques ; le luxe de sa flore est digne de l'admiration du contemplateur des beautés de la nature. Sa jolie petite rivière, aux eaux limpides et aux doux murmures, est bordée, de chaque côté, de l'*iris faux-acore* vulgairement *iris des marais*. Bien que commune, cette plante ne laisse pas d'être un véritable ornement, tant par l'aspect de ses feuilles en glaive que par le beau jaune de sa fleur. On trouve également sur les deux rives de ce joli ruisseau la *spirée ulmaire* vulgairement appelée *reine des prés* ; une variété des laiches au-dessus de laquelle domine le magnifique roseau à balais (Phragmites communis).

« Un peu plus loin, on trouve des composées telles que le *salsifis des prés*, la *porcelle*, et beaucoup d'autres chicoracées ; sur les vieux murs du château se trouvent également quelques plantes intéressantes ; à droite et à gauche sur les coteaux la végétation est fougueuse et luxuriante ; on n'y rencontre cependant que des plantes communes, telles que la *berce branche-ursine* accompagnée de l'*angélique sauvage*, puis la *ciguë maculée* ; ces trois ombellifères semblent vouloir rivaliser entre elles de prestance et de riche structure. Plusieurs autres plantes charment nos yeux en cet endroit, ce sont la *parisette* ou *herbe à Paris*, si remarquable par l'insertion de ses

feuilles en croix qui semblent éprouver le besoin d'une existence commune avec le *chou-de-chien* ou *mercuriale des bois*; le *sceau de Salomon*, le *daphné garou* vulgairement *sain-bois*, et le *Phyteuma* auquel se joint la *pervenche couchée* (Pervincia minor), l'*anémone des bois* (Anemone nemorosa) qui éclôt avec les premiers sourires du printemps en même temps que la *scille penchée* ou *jacinthe des bois*, la *primevère officinale*, la *primevère élevée*, la *primevère à grandes fleurs*; à côté se trouvent les *millepertuis*. Dans la clairière s'élèvent vers le ciel la majestueuse *digitale pourprée* et souvent l'*herbe aux perles* (Lithospermum). Les papilionacées et les labiées se trouvent là aussi en assez grand nombre.

« Sur le coteau, en face d'une propriété dite le Moulin-bleu, la *sauge sclarée ou toute-bonne* est tellement abondante, que l'endroit véritablement féerique a pris son nom de la couleur de la fleur charmante qui le tapisse; on voit également à cet endroit d'épais buissons enlacés par le *tamier*, le *houblon*, la *bryone*, la *clématite des haies* ou *herbe aux gueux*.

« Sur un site élevé, où, dit-on, César planta sa tente, se trouve le *lycopode* ou *mousse terrestre*; au même endroit foisonnent également les *bruyères cendrée* et *commune*, quelques *campanules*, plusieurs *polygalas*. Dans un autre endroit appelé Nid-de-Verdier, se rencontrent à chaque pas les *épiaires* et les *lamiers*; plusieurs fougères et le *scolopendre* font l'ornement de nos fossés, on y voit aussi quelques *personnées*. La verveine sacrée couvre les portes de nos maisons; on dirait qu'elle attend sa rentrée au foyer domestique pour en chasser comme jadis les mauvais esprits.

« Terminons ici notre excursion. Le botaniste ne connaît pas les fatigues, mais le lecteur peut avoir les siennes. Rentrons en ville.

« Toutefois, nous ne saurions revenir chez nous sans longer les vieux murs de Fécamp. Ces murailles ont leur histoire, mais elles ont aussi leur flore, dont je ne saurais m'empêcher de vou sdire un mot.

« La porte dite *de l'Aumône*, qui fut porte d'abbaye, et la rue des Galeries sont remarquables par les diverses plantes qui ornent le sommet de leurs vieux murs. On y voit l'*œillet girofle* qui est le type de la variété cultivée, le *centranthe rouge* ou *valériane rouge*. Le *thym*, le *persil* s'y trouvent à l'état sauvage. Le *prénanthe des murailles*, le *pulmonaire des français*, la *petite joubarbe* ou *vermiculaire âcre*, la *vipérine commune* (Echium vulgare) avec sa belle fleur bleue en grappe, attirent particulièrement l'attention du passant. On y voit enfin la *pariétaire* qui ne veut vivre qu'accrochée contre les vieilles maçonneries, la *capillaire cheveux de Vénus* (Audiantum capillus Veneris) qui tapisse nos vieux murs humides.

« Veuillez jeter, en passant, un coup d'œil particulier sur le *violier ou ravenelle des murs* (Cheiranthus). Ce robuste crucifère, fort commun sans doute, n'en est pas moins digne d'intérêt; on le trouve sur les plus hauts édifices; il habite même la galerie supérieure de notre monumentale abbaye. Il est fixé à ce sommet à l'aide de sa racine ligneuse, s'enfonçant de plus en plus dans une maçonnerie séculaire, subissant chaque hiver la violence de la tempête, les fontes des neiges, et même plusieurs vernis de glace. Sa tige rabougrie et cependant vigoureuse est une vraie sentinelle végétale. A chaque retour du printemps, elle

revêt et pare les sommets de notre antique édifice de sa fleur d'un jaune sombre.

« On croirait que l'instinct végétal a commandé au violier de se lever et de fleurir pour envoyer son parfum vers le ciel. Quand il a fleuri, il fructifie; sa silique déhiscente s'ouvre pour déposer sa graine dans la masse pierreuse dont le manteau, toujours jeune, se renouvellera indéfiniment.

« La ravenelle orne aussi tous les murs de notre localité où, au retour de chaque saison, elle prodigue ses parfums au passant matinal.

« On rencontre enfin le *paturin ;* ce graminée, quoique passant souvent inaperçu, n'en est pas moins intéressant par la forme distinguée de son épi.

Laissez-moi, Messieurs, terminer ici ma cueillette, en faisant bouquet de trois fleurs, la *bourache*, le *coquelicot* (Papaver rhæas), la *grande marguerite chrysanthème* dont les trois couleurs réunies sont celles du drapeau national. Acceptez-le comme gage de compatriotisme et d'union. »

Question 3. HISTOIRE. — *Notions historiques sur quelques points de l'arrondissement du Havre.*

Répondant à l'appel du programme, plusieurs personnes de Bolbec ou des environs ont envoyé des travaux très-intéressants sur les communes du canton et sur les personnages historiques.

M. Mauconduit fait hommage à l'Association de son *Histoire de Bolbec*, in-16 de 100 pages d'impression, ouvrage publié par souscription et épuisé.

Il lui présente en outre, un travail très-intéressant et

très-détaillé sur l'histoire des communes du canton de Bolbec.

En entreprenant l'histoire des communes de son canton, M. Mauconduit suit la voie indiquée et tracée par l'illustre fondateur de l'Association normande. Il mérite des encouragements comme tous ceux qui se livrent à de pareils travaux. Les miettes de l'histoire doivent être picorées avec soin, respect et bon appétit.

M. Mauconduit lit un fragment de la biographie du général Ruffin, que nous reproduisons presque *in extenso* à la fin de l'*Annuaire*.

M. Cécille, notaire honoraire, conseiller d'arrondissement, demeurant à Criquetot-l'Esneval, entreprend l'histoire des communes de ce canton. Il envoie à l'Association, comme spécimen, l'essai historique entrepris sur la commune de Villainville.

Dans une petite préface qui précède son œuvre, M. Cécille rappelle les paroles qu'il prononçait au conseil d'arrondissement du Havre, en 1876.

« Vous vous plaignez « disait-il » de l'ignorance en histoire des jeunes élèves des écoles primaires, et vous cherchez le remède à ce mal.

« Le remède est, je crois, dans la connaissance de l'histoire locale. Chargez les instituteurs d'apprendre à leurs élèves ce qu'ils sauront eux-mêmes de l'histoire de la commune où ils exercent leurs fonctions; intéressez d'abord les enfants à leur église, à leur mairie, aux personnages notables ou marquants de leur localité et rapprochez ensuite par dates les faits particuliers des faits généraux relatifs à l'histoire de France.

« Qui sait, si en trouvant parmi les noms que lui citera

l'instituteur comme étant ceux des maires, des curés ou des seigneurs de leur paroisse, ou ceux encore de personnes ayant exercé des fonctions publiques ou honorifiques dans la commune, des noms de parents ou d'amis de sa famille, qui sait si l'enfant n'éprouvera pas un plus grand désir d'apprendre l'histoire que si vous lui parlez d'inconnus morts depuis mille ans et portant des noms difficiles à prononcer, plus difficiles encore à garder dans sa mémoire ?

« . . . . N'est-ce pas un moyen de réchauffer le patriotisme, qui tend à s'engourdir, que d'apprendre aux enfants à aimer tout ce qui se rattache à la petite commune à laquelle ils appartiennent, pour intéresser ensuite leur curiosité à s'éclairer sur tout ce qui touche la grande commune, à laquelle, malgré ses infortunes, on est heureux d'appartenir, la France ! »

Appliquant son système analytique à la géographie, M. Cécille disait encore, dans un instant *d'humour* de très-bon aloi :

« Qu'importe à l'enfant où la Chine est située ? Apprenez-lui d'abord à connaître son village, comment il est limité, quels chemins vont du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, leur catégorie dans le classement des voies de communication, la source, l'embouchure et le nom de la rivière qu'il a sous les yeux ?

« . . . . Pour apprendre à lire, ne commence-t-on pas par l'alphabet ?

« Est-ce que, pour apprendre le calcul, on enseigne d'abord l'algèbre ?

« Ne commence-t-on pas l'enseignement du dessin linéaire par la définition du point et de la ligne ?

Ces idées sont au nombre de celles que l'Association normande prêche et propage depuis cinquante ans, et elle ne saurait qu'applaudir à ceux qui se font ses fidèles interprètes.

L'Essai historique sur la commune de Villainville se trouve divisé en trois chapitres : géographie, histoire, anciens seigneurs, anciens curés, anciens maires. Ce dernier chapitre n'est en réalité qu'un paragraphe du second.

Nous ne reproduirons pas les détails topographiques et les mêmes faits historiques qui se rapportent à une commune de 250 habitants : M. Cécille a suivi de son mieux dans l'histoire générale l'histoire de sa localité qui n'a été le théâtre d'aucune action d'éclat. Un cimetière Franc, un portail romain sont les deux seuls restes de vénérable antiquité qui peuvent attirer l'archéologue à Villainville. Ses seigneurs, ses notables ecclésiastiques et laïcs furent relativement obscurs.

M. Cécille ne recule pas devant l'anecdote, et il a parfaitement raison. L'anecdote est le sel nécessaire de l'histoire locale. Aussi s'étend-il avec complaisance sur les évènements de la guerre de 1870 et les conséquences de l'invasion allemande.

Il avait constaté, quelques pages auparavant, la fidélité des habitants de Villainville au culte de leurs pères et leur attachement à la religion catholique persistant pendant la Terreur, puis se réveillant des premiers avant la réouverture des églises. Une messe de minuit avait été célébrée en cachette, en 1796... Mais, dès 1799, la messe fut dite de beau jour, *sans insultation de personne*, comme l'exprime en son langage un laboureur de Pierrefiques qui

a retracé au jour le jour les évènements accomplis sous ses yeux pendant la Révolution (1789-1799).

— Ah ! monsieur Cécille, imprimez tout vif le journal du paysan de Pierrefigues, ou du moins donnez-nous en de nombreux extraits, ce sera la partie la plus piquante de votre intéressant travail.

Question 4. ARCHÉOLOGIE. — *Bolbec et son canton aux époques gallo-romaine, franque, du moyen âge et moderne.*

Question 5. *Le tracé des routes gauloises et des voies romaines venant aboutir à l'ancien* Caracotinum *a-t-il pu être complété ou modifié dans l'arrondissement du Havre depuis vingt ans ?*

Question 6. *La nomenclature des* civitates *ou* pagi *a-t-elle été augmentée depuis la même époque, par suite de fouilles ou de travaux ?*

Question 7. *Signaler les objets les plus curieux des époques celtique, gauloise, romaine, franque, mérovingienne et du moyen âge qui peuvent être encore visibles dans le pays, soit sur place, soit dans les collections particulières ou publiques.*

M. Brianchon donne lecture d'une intéressante communication en réponse à ces questions (1).

Répondant plus particulièrement à la question 7 du programme, M. le docteur Guéroult, de Caudebec, lit la notice suivante sur le rétable de St-Aubin-de-Crétot :

(1) Voir cette communication dans ce volume, aux *Nouvelles archéologiques.*

LE RÉTABLE DE ST-AUBIN-DE-CRÉTOT.

L'église de cette paroisse, à 10 kilomètres de Caudebec-en-Caux, conserve, dans la chapelle nord, un très-remarquable rétable en chêne finement sculpté, paraissant appartenir à la fin du XVe siècle.

Le meuble décoratif, d'excellent travail, affecte la forme triangulaire; il mesure 2^{m},25 en largeur sur 1^{m},14 d'altitude, se distingue par la vigueur des reliefs et représente deux étages de curieuses statuettes figurant les principales scènes de la *Passion*.

— L'étage inférieur comprend trois compartiments, où se groupent plusieurs personnages de hauteur moyenne de 0^{m},27 cent., d'attitudes diverses, intéressants par leurs costumes variés, originaux, et les accessoires caractéristiques de l'époque.

A. En bas, à gauche, le premier plan nous montre Jésus arrêté au Jardin des Oliviers; Judas, reconnaissable à la bourse qu'il tient, porte la main sur le divin Maître et le livre; des soldats sont massés de l'autre côté. Auprès de Judas, saint Pierre a tiré son épée et vient de couper l'oreille droite à Malchus, serviteur du grand-pontife Caïphe. On voit Malchus tombé à terre. Notre-Seigneur, couronné d'épines, les mains liées, est entraîné par les hommes d'armes.

En arrière, neuf personnes diversement vêtues me paraissent représenter les pharisiens, sénateurs et princes des prêtres délibérant sur la condamnation de Jésus, debout contre une colonne.

Dix-neuf sujets remplissent le compartiment, que j'essaye d'esquisser.

B. Le suivant, placé au milieu du soubassement, reproduit Jésus portant sa croix, aidé par Simon le Cyrénéen; un soldat pousse notre Sauveur et semble le menacer d'une corde levée pour le frapper; sainte Véronique, agenouillée devant le patient, tient le linge dont elle va essuyer la face.

Dans l'ombre, au second plan, s'aperçoivent six assistants; je ne saurais préciser leur emploi.

Cette série renferme onze figures.

C. La 3e portion offre la descente de la croix, la mise au tombeau, et se compose de seize acteurs.

L'étage supérieur, dominant l'ensemble, expose Jésus crucifié; Marie-Madeleine, à genoux au pied de l'instrument du supplice, accompagnée de quatre saintes femmes, pleure, se désole; sur le devant sont des guerriers, parmi lesquels six cavaliers armés de lances.

Le groupe contient dix-huit figurines.

La totalité du *Chemin de la croix* présente soixante-cinq statuettes fort heureusement agencées, coordonnées avec harmonie; la sculpture élégante honore l'auteur inconnu, qui l'a conçue et accomplie. Son chef-d'œuvre magistral restera, sans contredit, l'un des meilleurs morceaux d'art de la région.

Quand, il y a vingt-cinq ans, j'ai rencontré l'antique rétable, il gisait disloqué aux différents coins de l'édifice. Grâce à la pieuse bienfaisance de Mme Anisson-Duperron, douairière, les fragments refaits, ajustés par les habiles

artistes MM. Félix Bonet, à Rouen, et Victor Benet, à Caudebec, m'ont permis d'apprécier le précieux *spécimen* d'architecture gothique.

Il est placé maintenant sur l'autel du XVIe siècle, dans la chapelle septentrionale et est séparé de la table par le listel transversal de 0,10 cent., où courent les deux versets d'épigraphie onciale, ci-après :

✠ et bajulans sibi crucem — exiit in eum qui dicitur caluarie locum ✠
✠ hebraice autem golgotha — ubi crucifixerunt eum ✠ Joann. XIX, 12 ✠

Question 8. STATISTIQUE. — *Situation de Bolbec et des communes du canton en* 1882.

M. Vacossin, agent-voyer à Bolbec, achève en ce moment une excellente carte du canton, qui donnera les renseignements certains et répondra à la partie topographique de la question.

Avant la clôture de la séance, M. le Directeur demande à M. Lemetteil à quoi il faut, selon lui, attribuer la rareté des hirondelles, beaucoup moins nombreuses cette année que d'ordinaire.

M. Lemetteil répond que, selon lui, la réussite de la migration dépend de la direction du courant au moment où elle s'accomplit. Celle-ci doit se faire à une époque déterminée que l'instinct des oiseaux leur révèle, comme on peut le voir aux mouvements inquiets, à l'agitation, au manque de sommeil de ceux mis en cage. La migration des hirondelles et des becs-fins a lieu du 15 mars au 10 avril. Si le vent est contraire pendant

l'époque de la migration, les oiseaux migrateurs ne peuvent accomplir leur voyage. Ils restent en chemin ou au point de départ. On sait d'ailleurs quelle est la persistance des vents dits de la lune de mars et surtout du vent du nord. Les chasseurs connaissent si bien l'influence de la direction du vent sur le *passage*, que le vent d'est qui amène les bécassines est appelé vent *de pâté*, tant on est sûr qu'il garnira le carnier et par suite le garde-manger. La direction du vent doit donc être considérée comme ayant la plus grande influence sur la migration des oiseaux.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Secrétaire,

GUSTAVE LE VAVASSEUR.

4e JOURNÉE, SAMEDI 1er JUILLET.

3e EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE.

SOMMAIRE : *Gruchet-le-Valasse.* — Le Valasse (*les Serres*). — *Notre-Dame-de-Gravenchon.* — La Chapelle de St-Denis. — *St-Jean-de-Folleville.* — Le Château. — La Grande Ferme. — De St-Jean-de-Folleville à Tancarville. — *Tancarville.* — Le Vieux Château. — De Tancarville à Lillebonne par Radicatel. — *Lillebonne.* — Collection d'antiquités romaines de M. Montier-Huet au Catillon. — Théâtre romain. — Bains romains. — Castrum et Porte Césarine. — Château d'Harcourt. — Sépulture romaine de M. Alfred Lemaistre. — Manoir d'Alincourt. — Laiterie de MM. Lemaistre frères.

GRUCHET-LE-VALASSE.

Le Valasse.

La fatigue, ni des marches forcées de la veille, ni des travaux multiples du Congrès qui siège deux fois par jour, n'a pu ralentir le zèle ou éteindre le feu des excursionnistes. Dès l'aube, c'est-à-dire dès six heures du matin, les archéologues à cheveux blancs, ceux qui ne dorment plus, M. de Glanville en tête, sont les premiers prêts : les autres, à cheveux noirs, ceux que le lit retient encore,

viennent plus tard, mais ils viennent. Brunel, dans deux omnibus, emporte tout un monde ; et fouette cocher ! Les quatre kilomètres qui séparent Bolbec du Valasse, en suivant la riante vallée de Gruchet, toute longée de bois, diminués par la charrue de siècle en siècle, sont franchis en un instant. Mais quelle est cette ferme, en avant d'un taillis qui verdit à droite ? C'est la ferme de St-Marcel, où s'arrêta la première escouade des religieux de Mortemer en 1137. Une vieille chapelle, que l'on voit là-bas, sert aujourd'hui d'étable, et il y a quelque part, sous un pommier de cette masure, des débris de cercueil en pierre couverts de fleurs de lys qui y ont été enfouis par les ouvriers. Et quelle est cette tourelle de pierre si élégante, à terminaison fleuronnée, qui se dresse à l'entrée d'un parc ? C'est l'une des trois tours d'angle qui survivent encore, à l'heure qu'il est, au vieux mur d'enceinte des XIIe ou XIIIe siècles de la célèbre abbaye du Valasse.

Tout ce domaine, dont le bienveillant possesseur, M. Alfred Fauquet-Lemaître, avait chargé en son absence M. Henri, son intendant, de faire les honneurs aux membres du Congrès, tout ce domaine, disions-nous, au milieu des luxuriants feuillages dorés par le second soleil de juillet, est véritablement splendide. Et les nombreux accessoires, tels que vacheries, écuries, remises, serres, volière, potager, plantes, arbustes, île des cygnes, auraient bien mérité leur examen à part. Mais l'archéologie, ce jour-là, commandait exclusivement en reine, et ne comptait, chose rare par le temps qui court, que des sujets soumis.

Disons en peu de mots, formule dont j'engage mes lecteurs à se défier et qu'il ne faut jamais accepter que

sous bénéfice d'inventaire, ce que fut l'abbaye du Valasse et ce qu'il en reste.

La fondation de l'abbaye du Valasse, de l'ordre de Cîteaux, résulte, au XIIe siècle, du double vœu de Waleran, comte de Meulan, et de l'impératrice Mathilde.

Le monastère du Valasse ou de Sainte-Marie-du-Vœu fut canoniquement institué par Hugues, archevêque de Rouen, en 1152.

Sans compter :

1° La seigneurie de Saint-Vincent-d'Aubermare ou fief de la Haulle, qui s'étendait dans les paroisses de Saint-Vigor, Abbetot, Routot, Croixmare, Vauville-les-Baons et environs ;

2° La seigneurie de Fongueusemare ;

3° Les forêts de Lillebonne, du Valasse, de Fresnoutiers et de Fongueusemare ;

4° Les terres et rentes seigneuriales dans soixante-treize paroisses, ès vicomtés de Montivilliers, Caudebec, Arques et Pont-Audemer.

La seigneurie du Valasse, proprement dite, à la fin du XVIII[e] siècle, comprenait, selon le savant éditeur et annotateur du *Chronicon valassense*, M. l'abbé Sommenil, le domaine non fieffé, ou les manoirs de Beauvais, du Petit-Bec, de Gruchet et de partie de Bolbec et de Lillebonne.

Le tout ne formait pas un gros revenu, environ douze mille livres, et tenait plus de place dans le chartrier de l'abbaye que dans son coffre-fort.

Une paroisse, dite des Manoirs-du-Valasse, avait son titre dans l'abbaye, au moins pendant tout le XVIII[e] siècle.

Confirmation est faite aux moines, par une charte de Philippe-le-Hardi, en 1281, du droit de haute, moyenne et basse justice. On montre encore, à Gruchet, les principaux endroits désignés pour l'exercice de cette juridiction : la cohue ou tribunal, à la porte du château ; la geôle ou prison, devant l'église ; le pilori, dans la rue de ce nom, et le gibet, à la côte de Justice ou de Tousvents.

L'abbaye du Valasse subsista 635 ans, pendant lesquels elle a compté 42 abbés, dont 30 réguliers et 12 commendataires.

Le château actuel est formé des bâtiments conventuels rebâtis presque en entier, au siècle de Louis XIV. Cette construction présente un corps de logis principal, à un étage, percé d'un double rang de treize ouvertures, et s'enfonçant en retrait sur les sous-ailes dont elle est flanquée. Le tout figure assez exactement un H dont la base transversale serait abaissée au cinquième de sa hauteur. On sait que l'église, démolie en 1810, fermait la partie supérieure de l'H et complétait ainsi le quadrilatère du côté nord. Chaque aile est éclairée, en dehors du cloître, par onze fenêtres latérales, sur trois de front et deux en retour d'équerre.

Les portes latérales sont surmontées de deux frontons garnis, l'un, à l'est, d'un écusson vide, l'autre, à l'ouest, d'un cartouche au chiffre F L (Fauquet-Lemaître) entrelacé.

Trois frontons triangulaires ornent la façade.

Attachée au sommet du fronton central, une écharpe retient suspendu, en le coupant ingénieusement en deux, un écusson ovoïde, aujourd'hui blanc, mais qui a reçu ou dû recevoir jadis les armes coloriées du monastère : *mi*

parti, au 1, de gueules, à 2 léopards d'or l'un sur l'autre, mouvant de la partition ; au 2, à l'aigle de sable, couronné de même, mouvant aussi de la partition. De beaux feuillages de fantaisie ou, du moins, dont nous n'avons pas reconnu l'espèce, s'étendent de chaque côté vers les deux angles inférieurs.

A droite, ou au fronton de la sous-aile, est un trophée d'attributs religieux symbolisant la pratique du culte dans l'abbaye. Sous une couronne de fleurs placée au sommet du triangle, est fixé un lien qui entoure, à la jonction de l'X, le sautoir formé par un chandelier d'autel, accompagné parallèlement de sa torche ardente, et un aigle du lutrin présentant un missel ou livre fermé sur le plat duquel est gravé le mot PAX. Dans le champ resté libre au bas du fronton entre ces attributs, s'inclinent l'un vers l'autre un livre fermé, peut-être un processionnal, et un encensoir entr'ouvert dont les chaînes montent autour de l'aigle et du chandelier. Les angles inférieurs sont remplis de branches colossales d'olivier et de magnolia.

A gauche, ou au fronton de la sous-aile ouest, trophée d'attributs civils symbolisant le gouvernement temporel de l'abbaye et l'exercice de l'horticulture. Sous le carreau de foudre qui remonte au ciel vers le sommet du fronton, entre le sceptre et la main de justice posés en sautoir, descend une corne d'abondance renversée d'où s'échappent en foule des légumes et des fruits. Ici, dans le voisinage du sceptre, une balance, dont tous les plateaux inégaux semblent bien tourmentés. Tout près, une pancarte où la divine sentence — AIME TON PROCHAIN COMME TOI-MÊME — inscrite sur deux colonnes, est à demi déchirée par un glaive. Là-bas,

à l'ombre de la main de Justice, une feuille toute grande ouverte, de procédure sans doute; sur laquelle, chose rare, même en terre normande, il n'y a rien d'écrit. Puis, brochant sur le tout, un immense disque ou médaillon orné de grènetis, à tête radiée, dont, ne sachant trop qu'en faire, nous faisons l'emblème de Louis XIV, le roi soleil, sous la gloire duquel ciselait l'artiste, — *Nec pluribus impar, seul contre tous,* — comme nous l'avons vu traduit sur une plaque de cheminée contemporaine chez M. Laboulaye, à Glatigny-Versailles. Branches de chêne tournées de chaque côté vers les angles inférieurs.

C'est tout un poëme, s'écrie l'abbé Cochet, que cette conception. Poëme, c'est beaucoup dire. Mettons sonnet, qui, s'il est bon, et il l'est,

. . . .

Vaut seul un long poëme.

. . . .

Dans tous les cas, nous ne le lisons point, mon regretté ami et moi, de même manière. Quelle est la meilleure ou simplement la bonne? La sienne ou la mienne? Celle du petit ou celle du grand? *Quot capita,* hélas! *tot sententiæ.* Peut-être ni l'une ni l'autre. Peut-être toutes les deux.

Une gracieuse tourelle, à usage d'escalier jadis, et qui sert aujourd'hui d'horloge, dont les claires tintérelles s'entendent à longue distance, s'aperçoit à l'extrémité nord de l'aile droite, où confinait autrefois l'église.

On ne visite jamais assez à fond les monuments. M. Vitet lui-même, antiquaire pourtant de la bonne école, en a fait une expérience personnelle, aussi curieuse que peu connue, que nous nous permettrons de rappeler ici. Le brillant auteur de l'*Histoire de Dieppe*, en ce temps-là

député de la Seine-Inférieure, était venu souvent au Valasse en villégiature, sans y voir rien que ce que nous venons de dire, si ce n'est peut-être une pierre tombale perdue entre deux pavés, quelques fragments d'architecture du XVIe siècle, une charmante tourelle assombrie par sa désignation d'oubliette, si l'on en croit la légende, plus hardie que l'histoire, et une aiguille de pierre à ravissantes dentelures, isolée dans un coin du parc, d'origine et de destination inconnues. Or M. de Montalembert, qui n'était jamais venu au Valasse, mais qui, pour écrire l'*Histoire des Moines d'Occident*, avait dû consulter tous ceux qui en avaient parlé, entre autres l'abbé Cochet, étonna fort un jour M. Vitet en lui apprenant qu'il y avait au Valasse quelque chose qu'il n'y avait jamais vu. Et ce quelque chose, de beaucoup le plus intéressant, le voici.

D'abord, l'aile de l'ouest. Cette galerie du rez-de-chaussée, dont une partie avant 1848, était convertie en filature, actuellement à service de remises et d'orangerie, a conservé sa physionomie antique dans presque toute sa longueur. Les arceaux de voûte y retombent sur une admirable ligne de colonnes trapues. C'est, dit l'abbé Cochet, un beau morceau de l'architecture de transition. Au fond de l'orangerie, s'élève une haute cheminée en pierre du XVIe siècle, portant un écusson vierge.

Nous aimons à croire que cet écusson était destiné à recevoir les armes de Pierre Boutren, le 30e et dernier abbé régulier du Valasse, dont la pierre tombale est encastrée dans la nef de l'église de Gruchet, qui aura construit cette cheminée en même temps qu'il réédifiait l'église abbatiale, et qui portait : *d'argent à la pointe de gueules*.

L'aile de l'est ensuite. Ici, dans la partie qui sert de lavoir, se trouve une magnifique salle, où des piliers cylindriques, cantonnés de fines colonnettes, supportent sans fatigue, comme au premier jour, la masse énorme des lourdes voûtes qui les chargent depuis sept cents ans. L'abbé Cochet croit que cette salle est celle du chapitre. Dans tous les cas, nous y reconnaissons et nous y saluons la main de Richard de Blosseville, premier abbé du Valasse, de 1157 à 1174, si célèbre par son administration et son organisation, par les terres et les forêts dont il fit l'acquisition et par les édifices qu'il bâtit, ces derniers aussi importants que superbes, — *Domus pulchras et prægrandes ædificando.*

C'est une pieuse et salutaire coutume, quand on entre dans un cimetière, d'accorder un souvenir et une prière à ceux qui ne sont plus. De même, en achevant notre visite au monastère du Valasse, au moment de franchir cet emplacement resté vide, au nord, entre les deux ailes extrêmes dont nous venons de parler, nous ne saurions ne pas donner une pensée, un regret et quelques lignes de description à deux illustres mortes : à ce qui fut l'église du Valasse au XIIᵉ siècle d'abord, et à l'église du Valasse ensuite au XVIᵉ.

Bâtie à la plus belle époque de notre architecture religieuse, remarque l'abbé Cochet, l'église du Valasse fut consacrée le 8 mars 1181, sur la délégation de Robert Poulain, archevêque de Rouen, par Henry, évêque de Bayeux, en présence de Richard, évêque d'Avranches, de Renaud, évêque de Bath, du roi d'Angleterre Henri II et de sa fille Mathilde, duchesse de Saxe.

Renversée vers 1435, par ces mêmes insulaires qui

« détruisirent jusqu'au sol » l'œuvre de leurs rois, l'église de l'abbaye ne mit pas moins d'un siècle à se relever de ses ruines, puisque sa reconstruction, commencée en 1450, ne fut terminée qu'en 1540.

Dom Beaunier la décrit ainsi :

« L'église, bâtie en croix, est grande, belle et achevée dans son dessin. Sa nef est accompagnée de bas-côtés, et, dans chaque croisillon, sont trois chapelles tournées à l'orient, de même que le grand autel. Il y a un grand et fort beau clocher de pierre, porté sur une tour ouverte, en manière de lanterne, élevé sur le milieu de la croisée de cette église. Deux hautes tourelles servent d'ornement au grand portail, où l'on voit une vitre en forme de rose assez bien ouvragée. »

La nouvelle église était donc à peine achevée lorsqu'elle fut mise à sac, ainsi que l'abbaye, par les calvinistes en 1562.

Il existe, aux archives départementales, un document authentique, le seul que nous connaissions, relatif au pillage de l'abbaye du Valasse, document inédit et que, pour cette raison, nous croyons devoir reproduire ici. Il s'agit d'une requête des religieux du Valasse au parlement de Normandie, réuni à Louviers, à une date qui n'est pas indiquée, mais évidemment antérieure, et de quelques jours seulement, au 9 septembre 1562, comme il appert de la transmission par le parlement au procureur général du roi, en date du 9 septembre 1562, de la réponse de « Monsieur le procureur général », en date du 11 septembre et de l'arrêt conforme du parlement, en date du 16 septembre de la même année. La requête est ainsi conçue :

« Ainsi que puis trois mois en ça comme il est notoire les ditz suppliantz (les prieur claustral, Religieux et convent de nostre Dame du Veu dit le Vallasse, ordre de Cistaux estantz jusques au nombre de trente tant presbtres que non presbtres) aiantz esté saccagez pillez et robez par les gens de la nouvelle religion autrement appellez huguenotz, de tous leurs biens livres ornementz reliques croix et ioyaulx précieux estantz en lesglise et monastere dicelle Abbaye, aprez avoir par eux rompu cassé et brisé les images, autels bancz et sieges estans en la dite esglise par aprez ravy et emporté les vivres vestements, linges, lange lictz, couches, tables, bancz chaises, et tous aultres ustencilles, et jusques aulx huitz de leurs chambres et dorteur et iceulx mutillez et contrainctz partir de la dicte abbaye en habit seculier et aucuns diceulx tous nudz sans argent tenantz par force la dite abbaye et jouissantz par force et violence du revenu dicelle, en contraignantz les fermiers et rentiers de la ditte abbaye leur paier ce quilz doibvent aux ditz religieux tellement que iceulx religieux naiantz a la plus part aucuns parentz ny amys pour eulx retirer ne scavent ou aller et dont aucun diceulx sont fort ancientz comme de IIIIxx ans et plus qui nont de quoy vivre, quasi presque constituez en mendicité sans laide de Dieu et daucuns notables personnages et catholiques qui les ont retirez chacun en leur maisons comme à Fescamp aulx champs et aultres lieux pource que les d. religieux nont aucuns lieux ny fermes a seur accez quils ne fussent proches gentz de la ditte nouvelle religion leurs ennemys et adversaires. »

Signé Marc, B. Le Liepvre, herman (ou hervien), Pierre le gras, de Lespine, cinq paraphes.

Est signée, la réponse du « procureur général du Roy », Bigot et Pericard, deux paraphes.

Vendue par M. Bégouen de Meaux à Charles Lepley, de Fécamp, pour la somme de . . . . . , qu'il put payer avec lè prix du plomb de la couverture ; l'église abbatiale et curiale du Valasse fut démolie en 1810.

« Ce n'est pas moi, tout protestant que je suis, nous disait un jour M. Pierre Fauquet-Lemaitre, cessionnaire, en 1831, de M. Bégouen, ce n'est pas moi qui aurais jamais privé ainsi le Valasse de son plus bel ornement ! »

Nous connaissons encore, à l'heure qu'il est, un vénérable habitant d'Angerville-l'Orcher, témoin devenu rare des premières années du siècle, qui a vu l'église de l'abbaye du Valasse, qui y est entré et qui en a noté diverses particularités. C'est M. Nordet, ancien *montrier* (horloger), âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, lequel, nous aimons à le croire, grâce à une constitution d'autrefois et à la force de l'habitude, ne s'en tiendra pas là.

Rappelons encore en passant que le clocher voisin de Lillebonne, qui s'élance au bout de la vallée, a renfermé jusqu'à l'année dernière une cloche du Valasse, intéressante à plus d'un titre. L'inscription de cette cloche, en lettres gothiques, était ainsi conçue :

✠ messire phillipes hurault conseillier du roy en son conseil destat et privé faisant la charge de grand ausmosnier de france abbé du valasse nommé à leuesché de chartres a faict faire ces troys cloches lan 1604 P buret ✠

Comme on le voit, cette inscription prouve que le « fort beau et gros clocher de pierre de l'église du Valasse, porté sur une tour ouverte en manière de lanterne »,

dont parle dom Beaunier, contenait trois cloches sous Henri IV.

De ces trois cloches, une seule a survécu. Nous la connaissons. C'est l'une, et sans doute la moindre, des trois qu'a fait faire Messire Philippe Hurault de Chiverny, abbé de Pontlevoy, du Valasse, de Royaumont, de Saint-Pierre-en-Val et de Bonval, premier aumônier de la reine Marie de Médicis, conseiller d'état, mort évêque de Chartres en 1620, et sur laquelle nous retrouvons encore, dans un écusson d'abbé, à la crosse tournée en dedans, posée en pal derrière l'écu, les armes des Chiverny, qui sont : *d'or, à la croix pleine d'azur, cantonnée de quatre ombres de soleils de gueules.*

Ceci est extrait d'une note en date du 12 décembre 1877.

Cette cloche, que nous aurions voulu voir retourner, à l'heure où elle cessait de convenir à Lillebonne, soit au château du Valasse, soit dans quelque clocher conservateur, a pris, si nous en croyons les mauvaises nouvelles, le chemin de la fonderie, où elle aura subi le sort de tant d'autres de ses sœurs en 1793 et même depuis.

Notre doute, hélas! s'est changé en certitude depuis que, à la date du 17 mars 1883, M. Farnier Bulteaux, fondeur spécial de cloches à Mont-sur-Dun, département de la Meuse, nous a écrit ce qui suit :

« A mon retour de voyage, je viens de prendre connaissance de votre lettre du 11 courant. J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai refondu la petite cloche de Lillebonne peu de temps après son arrivée chez nous, etc. »

Mais achevons notre récit.

M. de Glanville, antiquaire doublé d'horticulteur, aurait bien voulu ne pas quitter le Valasse sans en visiter les serres. C'est là que, ayant perdu Madame de Neuville, il était sûr de la retrouver. Malheureusement, le temps manquait. C'est alors que notre directeur, bien inspiré comme toujours, désireux de concilier l'intérêt des excursionnistes avec les exigences de l'excursion, crut devoir déléguer le soin d'examiner les plantes antiques du Valasse à une Commission spéciale, qui s'en acquitta deux jours après.

C'est par le rapport de la Commission, adressé aux membres du bureau et dû à la compétence de l'auteur si apprécié du *Catalogue raisonné des oiseaux de la Seine-Inférieure*, M. Lemetteil, que nous sommes heureux de conclure, comme fleur du panier ou mot de la fin, notre exposé sur le Valasse.

Bolbec, 8 juillet 1882.

« Messieurs,

« Dans la visite qu'ils ont faite au château du Valasse le samedi 1er juillet, les membres de l'Association normande, — empêchés par les exigences de leur itinéraire, — n'avaient pu donner aux serres et au jardin d'hiver tout le temps et l'attention que méritent les richesses qui s'y trouvent réunies. Sur le désir exprimé par M. de Glanville, notre honorable directeur, une commission composée de MM. Damboise, maire de Bolbec; Brianchon, inspecteur cantonal; Lacaille et Lemetteil, s'est rendue

le 4 courant dans ce beau domaine pour combler cette lacune.

« En l'absence des propriétaires, M. et Mme Fauquet-Lemaître, qui déjà, lors de la première visite, avaient bien voulu exprimer leur regret de ne pouvoir faire, eux-mêmes, aux excursionnistes les honneurs de leur château, cette Commission a été accueillie avec un vif empressement par M. François Le Potier, jardinier chef, qui s'est mis à sa disposition avec la plus grande bienveillance.

« M. Le Potier est un vétéran de l'horticulture, qui a blanchi sous le harnais, et a été honoré de plusieurs médailles par divers jurys horticoles. C'est dire que, sous son habile direction, les serres sont des plus remarquables, tant sous le rapport de l'aménagement, que pour le bon choix des plantes et la vigueur imprimée à la végétation.

« Nous avons visité d'abord le jardin d'hiver; c'est une vaste construction d'environ 35 mètres de longueur, composée de trois pièces, deux formant les ailes, et un pavillon plus élevé au centre.

« Vous dire, Messieurs, toutes les plantes qui ont provoqué notre admiration, notre rapport n'y suffirait pas. Nous nous bornerons à citer une fougère splendide, *Alsophila australis*, de 9 ans de plantation, un *Camerops excelsa*, âgé de 18 ans, atteignant le sommet du dôme, un *Cereus*, plante grasse, d'une hauteur de 5m,50, plusieurs caféiers, un *Pimenta*, un palmier *Fortunei*, trois *Scindapsus pertusus*, plusieurs *Papyrus*, un *Camerops humilis*, un *Ficus repens*, fructifiant chaque année, multiplié par les soins de M. Le Potier, etc., etc.

« Dans les ailes, de véritables bosquets de camélias,

dont plusieurs atteignent près de 4 mètres de hauteur, et qui, chaque année, au cœur de l'hiver, alors que la nature extérieure est engourdie et désolée, se couvrent de milliers de fleurs de toutes nuances. Un de ces massifs, dont les branches inférieures se dénudaient, a été rabattu et rajeuni avec un rare bonheur par l'habile praticien.

Là s'élèvent encore un *Salvia*, un *Abuletum*, un *Pittosporum nigrum*, des clématites grandiflores, *Lanuginosa nivea*, aux magnifiques fleurs cotonneuses d'une blancheur immaculée, et Lucie Lemoine, belle plante aux larges pétales d'un violet lavé d'indigo, qui supporte la pleine terre, et que nos honorables collègues ont admirée chez M. Mengin; enfin, un beau spécimen de *Begonia* bulbeux, très-double, obtenu par M. Le Potier.

« Les serres sont divisées en deux parties : la serre tempérée et la serre chaude. Ce qui a frappé nos regards dans la première, c'est d'abord un magnifique *Fuchsia* double, palissé sur le devant du vitrage, et s'étendant sur une longueur de 15 mètres. Ce bel arbuste, élevé par M. Le Potier, paraît malheureusement toucher à la décadence. C'est ensuite une splendide collection de *Gloxinias*, dans tout leur éclat, des *Bégonias*, des *Coléus*, mariant les riches nuances de leur feuillage aux charmantes fleurs des *Achéménès*, sur des gradins de plus de 12 mètres de longueur, le tout disposé avec un goût sûr, et entretenu avec un soin parfait. Nous ne pouvons oublier la gracieuse sensitive *Mimosa pudica*, dont on veut toucher toujours les feuilles rétractiles.

Il faut pourtant nous arracher au charme de ce séduisant spectacle, et nous sortons par la serre chaude, où s'épanouissent d'autres merveilles végétales, les plantes

des tropiques, aux formes capricieuses et bizarres, un grand nombre d'Orchidées, dont quelques-unes en fleur, entre autres la *Vanda*, rejeton d'un pied vendu 700 fr. : des *Serapegias*, des *Camerops*, importés d'Afrique ; un *Alsophila aurata*, remarquable fougère au feuillage parsemé de poudre d'or ; une magnifique collection, quarante variétés environ de *Caladiums*, étalant horizontalement, sur des hampes sveltes et élancées, leurs feuilles cordiformes, où se trouvent, tantôt fondues et lavées, tantôt en lignes distinctes et bien tranchées, tantôt en légères macules, les couleurs les plus disparates, depuis le rose violacé jusqu'au blanc de neige, avec toutes les nuances intermédiaires.

« Enfin, nous quittons cette riche propriété après un coup d'œil aux orangers gigantesques, et aux belles plantes de *Formium tenax*, qui ornent la façade du château. Un gracieux chevreuil, jaloux sans doute de saluer l'Association normande dans la personne de ses modestes délégués, apparaît sur la pelouse, et prend sa part des adieux.

« Telle est, Messieurs, bien restreinte et bien imparfaite, la relation de notre excursion, pour laquelle nous implorons toute votre indulgence. Notre incompétence nous commandait plus de réserve, mais nous avons dû céder à de pressantes sollicitations. Notre excuse sera dans notre bonne volonté, et dans la bienveillance avec laquelle vous vous plaisez toujours, Messieurs, à encourager les plus humbles efforts.

« LEMETTEIL. »

P.-S. — Laissant à son excellent collègue, M. Jérôme

Duval, inspecteur du canton de Lillebonne, le soin de raconter ce qu'il connaît si bien et qui le concerne tout particulièrement, c'est-à-dire l'histoire ancienne de trois étapes désignées dans l'excursion, St-Jean-de-Folleville, Tancarville et Lillebonne, l'inspecteur du canton de Bolbec termine sa quote-part du récit de la journée par quelques mots sur la reconnaissance, à Notre-Dame-de-Gravenchon, de ruines peu connues, quoique fort dignes de l'être, confiée, en raison de son éloignement, à une délégation spéciale de volontaires composée de MM. Lacaille, Letellier et Brianchon.

NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON.

La Chapelle de St-Denis.

L'homme ne vivant pas seulement d'archéologie, mais de toute bonne lèchefrite venant de la cuisine de M. Duponchel, les délégués susdits, ne séparant point en cela leur sort de celui des autres touristes, commencent, avant de faire leur pèlerinage, par prendre leur part, à l'Hôtel-de-France, d'un excellent déjeuner dont, à midi marqué au cadran aérien de l'élégante flèche de Lillebonne, tous les estomacs, à jeun depuis six heures du matin, éprouvaient le plus grand besoin. Heureusement qu'un des membres, M. Daniel Le Caron, improvisé fourrier à Radicatel une demi-heure d'avance, avait organisé d'emblée un service des mieux réussis. A ce déjeuner assistaient, par ordre hiérarchique, le très-digne, très-estimé et très-aimé directeur de l'Asso-

ciation normande, M. Léonce de Glanville, Mme la comtesse de Neuville, sa fille, et M. Gustave Le Vavasseur, secrétaire général; par ordre de primogéniture, M. le comte du Manoir et M. le comte d'Estaintot; et, par ordre alphabétique, MM. P. Bataille, Bourgeois, Brianchon, Cornu, Damboise, Desplanques, Duval (de Bolbec), Duval (de Lillebonne), Gustave Edeline, Léon Féret, Edmond Groult, Alfred Lacaille, Lange, Le Borgne, Le Caron, Letellier, Mauconduit et Michel.

Etait absent et excusé le nouvel inspecteur des ville et canton de Caudebec-en-Caux, le docteur Ernest Guéroult, le médecin dévoué qui aurait la croix si, pour l'obtenir, il suffisait de la mériter et d'aligner, à son actif, plus de trente ans de bons et loyaux services publics et gratuits, l'écrivain convaincu qui dispute, non sans inductions graves, à Lillebonne-Calet pour Calidu-Caudebec, l'honneur d'avoir été la capitale des Calètes ou Cauchois, et enfin le persévérant collectionneur qui a eu le bon goût de vouloir et la bonne fortune de pouvoir recueillir, dans un cabinet d'antiquités locales, pour ainsi dire, une foule d'épaves de toutes les époques et de tous les genres, aussi curieuses qu'intéressantes pour l'histoire de notre pays.

De Lillebonne, en passant par le Mesnil où se trouvent, à gauche du chemin, le svelte clocher d'une église du XVIe siècle qui disparaîtra bientôt, et, à droite, une statue isolée, encore debout sur son piédestal, dernier débris artistique d'un parc ayant appartenu à la famille de Lillers, jusqu'au point le plus resserré du vallon de Notre-Dame-de-Gravenchon, où se dresse la motte austère d'un noble donjon évanoui dont nous vous dirons le nom tout à

l'heure, il n'y a qu'un pas, autrement dit trois ou quatre kilomètres qui ne durent guère

... malgré quelques heurts et quelques mauvais pas,

au milieu de champs couverts de blonds épis de blé et d'avoine, et au bout desquels nous eûmes la satisfaction de rencontrer le propriétaire même des ruines, M. Lucas, de Bolbec, à l'invitation duquel nous étions heureux de nous rendre, et qui nous reçut, chose toujours agréable, à bras ouverts.

Je ne m'attarderai pas à faire une description en règle des ruines ou plutôt de la ruine que nous avons sous les yeux. Sur une motte élevée, entourée de douves profondes, au pied de laquelle jaillit l'un de ces « clairs ruissels » dont Gaillefontaine a retenu le nom, au milieu d'un fouillis vierge de *rampilles* ou clématites sauvages retombant à souhait pour le plaisir des yeux, un pan de mur blanc, seul, percé d'une porte en ogive, que surmonte une fenêtre carrée interrompue par le vide, voilà tout. Renvoyé, pour plus ample aperçu, à la photographie spéciale exécutée sous nos yeux, ce jour même, par notre habile confrère, le fondateur directeur des archives photographiques de France, M. Letellier, déjà nommé, qui vous en dira plus que toutes mes paroles.

Ce pan de mur, des plus pittoresques, que tous les archéologues normands devraient connaître et que le plus grand nombre ignore, c'est tout ce qui reste de la chapelle d'un château dont il ne reste rien, et, sur la chapelle elle-même comme sur le château, voici, grâce encore à la science des autres, le peu que nous savons.

« Vers 1204, dit M. Léopold Delisle, Philippe Auguste réunit à son domaine la baronnie de Gravenchon. En 1208, ce prince donna à Renaud, comte de Boulogne, les prés, l'aulnaie et le marais du Mesnil de Gravenchon, » probablement, ajoute M. l'abbé Tougard (*Géographie du département de la Seine-Inférieure, arrondissement du Havre*, p. 245-246), en échange du bois de Vincennes.

Ce fut au bord et au midi de ce « marais, » de cette « aulnaie », de ces « prés, » qu'un comte de Boulogne, nous ne savons lequel, M. de Beaurepaire le sait, ni à quelle époque, M. de Beaurepaire vous le dirait, édifia une forteresse. Quand a été détruite cette redoute, jusqu'en ses fondements, je ne le sais pas davantage.

On connaît encore son emplacement, qui a été reconnu pour la première fois, croyons-nous, vers 1850, par M. l'abbé Somménil.

Les ruines de la chapelle St-Denis, bâtie dans l'enceinte du château et détruite au siècle dernier, selon un auteur moderne, « depuis plus d'un siècle, » écrivait, en 1871, l'abbé Cochet, ont paru aux délégués du Congrès appartenir au XIVe ou au XVe siècle.

On est à la fois surpris et charmé de trouver dans Duplessis, si laconique d'ordinaire, des renseignements assez étendus sur notre chapelle.

« Pendant le quinzième siècle, écrit l'historien de la Haute-Normandie, sous la rubrique de — LA FRENAIE-*sur-l'Ilebonne*, — le chapelain de S. Denys de Gravançon a presenté plusieurs fois à cette cure (*Archives de l'archevêché de Rouen*). Il y presenta encore en 1552 et en 1660 ; et, selon le pouillé de Rouen de l'an 1648, il a droit d'y presenter.

« CHAPELLE *S. Denys de Gravençon*. — Suivant une déclaration du 5 decembre 1692, elle etoit fondée anciennement dans le château (ce mot de *château* est ici équivoque ; on ne sçait s'il s'agit du château de Gravançon ou du château de la Frenaie (1).) Depuis la ruine de ce château, elle a eté transferée dans l'église paroissiale de la Frenaie, et elle est à la presentation du tresorier de la Sainte Chapelle du Palais, à Paris (*Archives de la Chambre des Comptes de Rouen*). Suivant un autre aveu, du 1er avril 1685, il y a, sur la paroisse de S. Jacques de la Frenaie, la vavassorie noble de la Frenaie, laquelle releve du comté de l'Ilebonne, et a droit de presenter à la chapelle du manoir seigneurial (*ibid.*). Mais on ne marque point si cette chapelle est appellée *S. Denys de Gravançon*, ou si elle a un autre nom.

« Je trouve sur les registres de l'échiquier que cette *chapelle de Gravançon* etoit en titre en 1464, et, sur ceux de l'archevêché de Rouen, que la comtesse de l'Ilebonne y presenta en 1721. Selon les pouillez, le Roy y presente (2). »

De son côté, M. l'abbé Tougard, qui recueille avec tant de soin jusqu'aux moindres indices de notre histoire normande, mentionne la « chapelle Saint-Denis, au château, citée au XVe siècle et détruite avant la Révolution. »

(1) Pour nous, il s'agit du château de Gravenchon, d'autant plus que nous ne connaissons pas, à La Fresnaye, de *château* qui puisse prêter à l'équivoque.

(2) *Description de la Haute-Normandie* (par Dom Toussaint Duplessis). Paris, 1740, t. I, p. 480.

On connaît encore, ajoute le savant professeur à la Faculté de théologie de Rouen, l'emplacement du cartel des comtes de Boulogne. Enfin, on parle, dans le village, d'un monastère fortifié qui n'est autre, peut-être, qu'une *chapelle entourée de redoutes*, que Morlent indique dans le bois de la Salle, près d'une fontaine (1).

A ces indications, puisées aux meilleures sources, qu'il me soit permis de joindre les échos de tradition locale saisis, par mes collègues et moi, dans notre excursion.

Le sieur Mieu, jardinier, demeurant à quelques pas au-dessous de la chapelle Saint-Denis et près du carrefour où se trouve une pierre polie attribuée à un soubassement de croix, a entendu dire à son grand-père que, à l'entrée de la chapelle, existait une grille en fer défendant l'entrée d'un souterrain. Cette légende de souterrain, soit dit en passant, n'est point particulière à la chapelle Saint-Denis, ou plutôt au château des comtes de Boulogne : on la retrouve partout. Au nord de la chapelle, et sans sortir de l'enceinte, on a pu constater la présence d'un cimetière.

Depuis huit ans, M. Casimir Mieu ne saurait enfoncer le louchet dans son jardin, sans rencontrer des monnaies ou poteries du moyen-âge. M. Lacaille y a reconnu deux deniers tournois, l'un de François Ier, 15. ., l'autre, du duc de Nevers, Charles II de Gonzague, héritier du duc de Mantoue et de Montferrat, 1650.

A une centaine de mètres au sud-ouest de la chapelle, nous a dit le sieur Lethoré, garde particulier à Notre-

(1) *Géographie du département de la Seine-Inférieure, arrondissement du Havre*, p. 246-247.

Dame de Gravenchon, il y avait une maison appelée le Couvent, autrefois, disait-on, habitée par des moines. Le Couvent, qui appartenait à M. Guilbert, a été acquis et démoli par M. Lecuit, vers 1878.

Tel est le bilan succinct de la chapelle de Saint-Denis, le seul que, de leurs triples efforts, aient pu parvenir à dresser les délégués de l'Association normande. C'est peu, mais c'est assez pour mettre en quasi-relief l'antique immeuble de M. Lucas et appeler sur lui l'attention des gourmets de ruines. Du reste, ne l'oublions pas, outre le pan de mur ajouré, en bel appareil de pierres blanches, dont nous avons parlé en commençant, les lignes de pourtour et de divisions de la chapelle sont encore visibles sur le terrain, et nous ne doutons pas que M. l'abbé Loth qui doit, l'automne prochain, sur l'indication de deux érudites châtelaines du voisinage, MM^mes de Guillebon et de Montgascon, y exécuter des fouilles, n'y trouve motif à une description, tout à la fois historique et technique, bien autrement complète et élucidée que la nôtre, et digne, en un mot, du brillant membre de l'Académie de Rouen et de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

Ici, les lecteurs de l'*Annuaire* nous sauront gré de céder la parole à qui de droit, à l'un de nos plus chers collègues, M. Jérôme Duval, inspecteur de l'Association normande pour la ville et le canton de Lillebonne.

SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE.

Le Château.

Après la visite du Valasse, l'Association normande s'est dirigée vers St-Jean-de-Folleville par le moulin de St-Marcel et les coteaux que recouvrent, des deux côtés, les bois du Valasse.

Le propriétaire du château, M. Gaston Fauquet, venu au devant des membres de l'Association, les y a introduits. Ils se sont tous sentis saisis d'une respectueuse émotion en pénétrant dans ce château de Folleville, ancienne habitation de M. Emmanuel Gaillard, le savant antiquaire qui, le premier avec M. l'abbé Rever et M. Deville, a dirigé les fouilles du théâtre de Lillebonne, a découvert et décrit les bains romains et la belle statue de marbre de Paros.

M. Gaston Fauquet a fait visiter d'abord la collection très-intéressante des objets antiques recueillis dans ses domaines et provenant de la découverte faite en 1860 par M. Auguste Fauquet, son père, dans le bois d'Harcourt, tout près de la route de Lillebonne à St-Romain, qui se compose d'un grand dolium contenant des os brûlés, une belle urne en verre remplie aussi d'ossements incinérés, plusieurs ollas, une coupe en verre blanc, des lacrymatoires aussi en verre, un bâton en verre retors terminé d'un bout par un anneau et de l'autre par un bouton, un petit godet en verre et deux belles fibules en bronze émaillé. La Société a surtout remarqué une boîte en bronze renfermant deux miroirs métalliques avec leurs deux couvercles ornés d'une médaille de Néron séparée

en deux parties, dont chacune des deux faces est inscrustée au milieu.

Puis M. Fauquet a fait voir à la société les produits d'une fouille qu'il a pratiquée lui-même, en 1880, dans le même bois, mais d'un autre côté, vis-à-vis de l'église du Mesnil, près du chemin de Lillebonne à Tancarville : ils consistent principalement en trois tronçons de pierre dont deux réunis forment le chapiteau et le haut du fût d'une colonne qui avait dû être engagée en partie dans un mur. Le chapiteau est orné de feuilles d'acanthe bien fouillées. Sur le haut du fût de la colonne et près du chapiteau un dessin en bas-relief, composé de trois figures, représente, d'après M. Héron de Villefosse, Oreste poursuivi par les barbares, tombé au pied de la statue de Diane. La partie du tronçon conservée, coupée presque horizontalement, laisse voir le haut des personnages jusqu'à moitié de la poitrine. L'autre tronçon, plus long, paraît de la même pierre. Il est du même diamètre et semble, comme le premier, faire partie d'une colonne engagée, mais le sujet du dessin dont il est orné n'a aucun rapport avec le précédent. Il est séparé en deux parties par un bandeau formé de trois cercles en saillie. La partie inférieure représente deux cariatides supportant, de leurs deux mains élevées au-dessus de leurs têtes, la partie supérieure de la colonne, dont le dessin figure deux amours courant l'un vers l'autre sur des fleurs, mais dont la cassure ne permet de voir que la moitié du corps.

M. Fauquet a aussi montré trois cercueils de pierre en forme d'auge, trouvés au même endroit, dont deux sont munis de leurs couvercles.

La Grande Ferme.

Après la visite des antiquités, M. Fauquet a bien voulu montrer à la société la ferme du château, dont il dirige lui-même l'exploitation. Les écuries et les étables nouvellement rebâties, ainsi que les granges et autres bâtiments, sont des mieux aménagés. Il a converti en herbages une partie des terres de labour qui entourent son habitation. La ferme de M. Fauquet pourrait fort bien servir de modèle.

On est heureux de voir ici de riches propriétaires employer leurs loisirs à améliorer les exploitations rurales et à faire progresser l'agriculture. M. François Desgenétais a, lui aussi, converti en pâturages une grande étendue de terres de labour qu'il possède dans la commune voisine.

Quoique le temps pressât, la société n'a pu résister au désir de contempler un instant le splendide panorama qu'offre le parc en face de Quillebeuf, d'où l'œil embrasse tout le marais Vernier et les plaines couvertes de pâturages depuis la pointe de La Roque jusque près de Villequier, avec les clochers en pierre de St-Maurice et de Norville, entre lesquels on aperçoit, au milieu d'un massif de verdure, le beau château d'Etelan, bâti en pierres, à la fin du XVe siècle, dans le style ogival le plus pur, et l'un des châteaux les mieux conservés de la Normandie. Il est possédé aujourd'hui par la famille Auguste Desgenétais.

TANCARVILLE.

Le Vieux Château.

Poursuivant son excursion, la Société s'est dirigée ver Tancarville par St-Antoine et St-Nicolas, suivant la voie romaine qui, de *Juliobona*, se dirigeait sur *Caracotinum* (Harfleur), jusqu'auprès du vallon au fond duquel fut martyrisée, le 27 février 303, sainte Honorine, dont le corps, jeté à la Seine, échoua sur le rivage de Graville, où il fut inhumé par les chrétiens. Son tombeau, objet de pieux pèlerinages, encastré dans la muraille d'une chapelle de l'abbaye, recouvert depuis longtemps par un enduit et des lambris, a été retrouvé, en 1867, par MM. les abbés Jeuffrain et Allais, l'un curé, l'autre vicaire de la paroisse, et par M. Brianchon, membre de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

Une chapelle, dédiée à cette sainte, a été élevée à Melamare, sur le lieu même de son martyre. On a trouvé dans les environs de la chapelle, qui existe encore, plusieurs débris antiques.

Du haut de la côte de St-Nicolas, au milieu d'un bois descendant vers la Seine, on voit l'enceinte de Boudeville, protégée par trois fossés, que M. Fallue décrit comme un camp antique, et que M. l'abbé Cochet considère comme de la famille de ceux de Limes, du Canada, de Sandouville et de Varengeville.

En descendant la côte et bien avant d'arriver à Tancarville, on aperçoit dans les bois, au-dessus des grands ar-

bres qui les entourent, les ruines pittoresques d'une des hautes tours du château.

En quittant le village pour se rendre au château, on aperçoit d'abord, au milieu d'une futaie de hêtres d'une très-grande hauteur, un énorme massif de maçonnerie, s'élargissant en talus, dont la base est construite en pierres de taille de grande dimension, le reste en briques avec chaînes de pierres. Cet imposant massif sert de boulevard à l'entrée du château, où on accède par une rampe assez rapide.

Deux grosses tours rondes en protègent l'entrée, pratiquée sous un cintre dans une courtine qui relie les deux tours. Au-dessus de la porte, trois fenêtres superposées marquent chaque étage ; deux de ces fenêtres ont conservé leur meneau en croix. Une fenêtre, actuellement bouchée, mais dont on voit encore la trace, s'élevait vers le centre de la tour de droite. La tour de gauche a une meurtrière garnie de barreaux de fer, qui éclaire une prison. Deux meurtrières semblables sont placées vis-à-vis dans l'autre tour. On remarque les coulisses de deux herses en fer aux deux bouts de la voûte de passage.

Entré dans l'enceinte, on se trouve dans une vaste cour triangulaire. A gauche, à la pointe nord du triangle de l'enceinte, on aperçoit le sommet de la tour de l'Aigle, ainsi nommée sans doute à cause de sa grande hauteur vue de la plage. Cette tour, circulaire à l'intérieur du château, se termine en angle très-aigu vers le village. Une tourelle accolée à la tour renferme l'escalier qui conduit aux quatre étages, dont un descend au-dessous du sol de la cour, c'était le chartrier. Salle voûtée où étaient déposés les titres et les papiers du château.

Une grande et belle terrasse, s'étendant de la tour de l'Aigle à la tour Carrée, forme le plus grand côté du triangle vers le sud. Cet endroit, d'où naguère encore on voyait la Seine couler à ses pieds, offre au regard un point de vue magnifique. La terrasse, protégée par un parapet en pierre à hauteur d'appui, était autrefois garnie d'une muraille crénelée avec chemin de ronde.

Une construction, relativement moderne, puisqu'elle ne date que du commencement du siècle dernier, s'élève tout près de la tour Carrée, le long de la terrasse. Une opinion bien accréditée dans le pays l'attribue au fameux financier Law, qui a été effectivement propriétaire de Tancarville pendant quelque temps ; mais elle fut construite par Louis de La Tour d'Auvergne en 1709. On voit encore son chiffre sur les deux principales portes.

C'est une maison à un étage au-dessus du rez-de-chaussée, bâtie en pierre de taille, qui, isolée, paraîtrait fort belle ; mais elle se trouve amoindrie par les ruines imposantes qui l'entourent. Elle paraissait, il y a moins de dix ans, plus délabrée que le vieux château ; mais le propriétaire, M. de Lambertye, l'a restaurée et en a fait une fort jolie résidence de campagne.

Sur l'emplacement du château neuf, s'élevait au XV[e] siècle une suite de bâtiments que M. Deville désigne sous le nom de Chambre de l'Artillerie et de grandes Estables. Tout près de l'angle nord du château neuf, on voit encore une grande dalle carrée, que l'on nommait autrefois Pierre-d'Acquit. C'était sur cette pierre que les pêcheurs de cette partie de la Seine devaient venir déposer les poissons *francs* pêchés dans les eaux de Tancarville. Ces poissons étaient l'esturgeon, le marsouin, le saumon

et la lamproie. Le seigneur de Tancarville avait le droit de retenir ces poissons, s'ils lui convenaient, en les payant le prix fixé par les jurés. S'il n'en voulait point, le pêcheur pouvait les remporter, mais en acquittant un droit de douze deniers par pièce, d'où la pierre sur laquelle il avait placé le poisson avait pris le nom de Pierre ou Table-d'Acquit. L'esturgeon seul, regardé comme poisson royal, ne sortait point du château ; il était payé cinq sous au pêcheur et devait passer sur la table du seigneur.

La tour carrée, la plus ancienne du château, et néanmoins la mieux conservée, est construite toute en pierre. Elle a au moins 20 mètres de hauteur au-dessus du niveau du sol de la cour, mais beaucoup plus à l'extérieur, la maçonnerie descendant bien plus bas en talus du côté de la rivière. Elle avait quatre étages. On voit encore, sur les murs et dans les embrasures des fenêtres des deux premiers étages, des traces des peintures dont les appartements étaient décorés.

Entretenu jusqu'à l'époque de la Révolution, cette tour fut dévastée en 1793 par une troupe de soldats logés temporairement. L'entrée, contiguë à la maison occupée par le propriétaire, est ordinairement interdite au public ; mais M. de Lambertye avait gracieusement autorisé l'Association normande à tout visiter.

De la tour Carrée à la tour Coquesart, qui forme la troisième pointe du triangle vers l'ouest, une suite de bâtiments, aujourd'hui en ruines, formait l'habitation des sires de Tancarville. On y remarque surtout la grande salle, de 14 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur, où se voient encore trois cheminées superposées, construites en pierre blanche avec chambranles à colonnes.

De la grande salle on entre dans une petite tour faisant saillie sur le rempart, nommée tour Collecte, dans laquelle sont déposées deux anciennes couleuvrines qui étaient placées au dernier étage de la tour de l'Aigle. Ces deux précieux spécimens de l'ancienne artillerie du château ont vivement intéressé les visiteurs. C'est la première idée des armes se chargeant par la culasse. Une large ouverture, pratiquée vers la culasse des couleuvrines, permettait d'y placer une boîte en forte tôle chargée de poudre, s'y adaptant exactement, et dont l'anse enclavée dans une ouverture inférieure, y était fixée par des coins chassés avec force. Le boulet était placé sur la poudre dans la boîte, ou dans la volée de la couleuvrine. Ces deux pièces d'artillerie, montées sur pivot, et munies d'un prolongement avec poignée, devaient se charger avec rapidité, et se manœuvrer aisément, soit pour en diriger le tir, ou le faire plonger sur l'ennemi.

A la suite de la grande salle se trouve la chambre aux chevaliers. On y voit encore deux cheminées en pierre. Celle du premier étage, à nombreux filets angulaires, a, dans son chambranle, une frise ornée de feuillages. Le chapiteau des colonnettes qui en forment les montants est orné dans le même goût.

Celle du deuxième étage est sans ornements.

Le bâtiment suivant, dont la façade est décorée d'arceaux en ogive, et où l'on remarque plusieurs arches cintrées, noyées dans la maçonnerie, paraît avoir été la chapelle du château.

Nous arrivons au groupe de ruines le plus imposant, au milieu duquel s'élève la tour Coquesart, appelée aussi la Grosse-Tour. Elle n'a guère plus d'élévation que la

tour Carrée, mais, vue de la cour, elle paraît beaucoup plus haute, étant assise sur une butte qui s'élève au-dessus de la cour. Elle était terminée par une plate-forme portée sur une voûte à ogives dont les arêtes, encore suspendues dans le vide, semblent prêtes à s'écrouler. La trace des quatre étages au-dessus du rez-de-chaussée se voit encore, ainsi que celle des cheminées. Vue de la cour, la tour Coquesart a un aspect des plus majestueux, avec sa couronne dentelée de machicoulis et ses fenêtres toutes encore garnies de leurs meneaux en croix. Elle n'a cessé d'être habitée que vers le milieu du siècle dernier.

Deux tourelles, à moitié écroulées, laissent voir leurs escaliers en spirale.

La tour Coquesart dominait la porte qui, au moyen d'un pont dormant, armé d'un pont-levis, faisait communiquer l'enceinte du château au donjon. Une petite tour carrée, en dehors du rempart, flanquait la porte du côté opposé. Il ne reste plus du donjon que le pied des murailles qui permet d'en suivre le tracé, et de constater la forme de la tour qui était circulaire, mais se prolongeant en angle aigu vers la campagne, à l'ouest. L'épaisseur des murailles et son diamètre intérieur font supposer que sa hauteur était considérable. Un couloir pris à même l'épaisseur de la muraille, donne accès à un puits, creusé en dehors de la tour, mais qui lui était lié par un mur circulaire qui se fermait au-dessus.

A côte de la tour Coquesart, en dehors du rempart qui se dirigeait vers les tours du portail, s'élevait une petite tour qui se reliait par une courtine à la tour du Lion. Cette courtine est remplacée par un

mur de clôture dans lequel est pratiquée une porte de sortie.

La tour du Lion, autrement dite tour du Diable, qui se prolonge en demi-cercle hors du rempart, ne le dépasse pas dans la cour.

C'est une des plus grosses du château. Les voûtes et les cintres en sont construits en briques, le parement extérieur est en pierre comme les autres tours, mais, du côté de la cour, il est en silex taillés, appareillés avec soin. De la tour du Lion au portail règne une courtine de 3 mètres d'épaisseur, avec chemin de ronde pris à même de son couronnement, qui conduisait d'une tour à l'autre. Une muraille semblable, aujourd'hui à ras du sol, reliait la tour de l'Aigle à l'autre tour du portail.

Avant de quitter l'enceinte du château, la Société a visité l'intérieur des deux tours du portail, dans lesquelles se trouvaient, au premier étage, les prisons du château.

D'après M. Deville, la pièce qui sépare les deux tours recevait les malfaiteurs ordinaires. Un couloir étroit et obscur conduit à un cachot au centre de la tour. Ce cachot était destiné aux grands coupables. Un semblable cachot, mais un peu moins sombre, existe dans l'autre tour. Ce dernier est précédé d'une petite salle que M. Deville pense être celle de la question. Diverses figures, tracées par les prisonniers, se voient encore sur les murs.

Après la visite du château, l'Association normande s'est dirigée vers Lillebonne, non sans regretter de ne pouvoir, faute de temps, visiter les importants travaux du canal du Havre à Tancarville. Elle a suivi le chemin du Havre à Caudebec le long de la Seine, non encore terminé en

plusieurs endroits, au grand déplaisir des riverains, quoique commencé depuis bien des années. Elle a passé en quittant Tancarville sous la falaise que surplombe, à une hauteur de 70 mètres, la fameuse pierre Gante, sur laquelle, d'après une légende populaire, un géant venait s'asseoir pour se laver les pieds dans la Seine.

Ceux des excursionnistes, qui étaient placés dans les voitures de manière à voir derrière eux, ont pu jouir longtemps encore du spectacle grandiose qu'offre, en se déroulant, la vue des rochers gigantesques tapissés de genévriers et de ravenelles en fleurs, qui bordent un des côtés de la route. Tous ont pu admirer les immenses prairies, couvertes de bestiaux, formées depuis une trentaine d'années seulement par les alluvions du fleuve. Faute de temps, la Société n'a pu visiter la vieille église de Radicatel qui possède des traces du XIIIe siècle et dans la nef de laquelle, l'année dernière, un éboulement a mis au jour une sépulture franque, consistant en une auge en pierre renfermant les ossements de plusieurs corps superposés.

LILLEBONNE.

Collection d'antiquités de M. Montier-Huet.

Avant de prendre une réfection dont elle avait grand besoin après une si longue course, l'Association normande s'est arrêtée au château du Catillon, manoir du XVIIe siècle, dont les propriétaires, M. et Mme Montier-Huet, avec leur politesse et leur obligeance bien connue des archéologues, ont montré la riche et nombreuse

collection d'objets antiques qu'ils possèdent et qui proviennent tous des fouilles qu'ils ont faites au Catillon en 1863. Elle consiste principalement en deux grands dolium, plusieurs vases entiers en terre rouge dite de Samos, plusieurs coupes en beau verre, un miroir sphérique en verre blanc, des lampes en terre cuite, une lampe suspendue par des chaînettes en bronze, etc., etc.

Déjà, en 1852, M. l'abbé Cochet avait retiré au même endroit 110 vases, qu'il a décrits dans la *Normandie souterraine* et qui sont entrés dans les collections des musées de Rouen et du Havre.

M. Davois de Kinkerville, ancien propriétaire du Câtillon, y avait aussi recueilli, de 1815 à 1840, une foule d'objets, dont le musée d'antiquités de Rouen a fait l'acquisition à cette époque.

Tant de vases funéraires recueillis dans diverses fouilles démontrent bien que là se trouvait le cimetière principal de *Juliobona*, dont le Mesnil était un faubourg.

Théâtre romain.

L'Association normande, après avoir pris un peu de repos, s'est rendue à l'ancien théâtre romain, le principal monument antique de toute la contrée.

Au commencement de ce siècle, ce n'était qu'un monticule planté de pommiers, que quelques pans de murailles perçaient de place en place. C'est en 1812 seulement que M. l'abbé Rever, ayant eu connaissance de ces ruines et sachant qu'on en enlevait des pierres, vint les visiter. Il reconnut l'importance du monument

que le monticule recouvrait. Sur ses instances et celles de MM. Jean Rondeaux et Auguste Leprevost, le département en fit l'acquisition en 1818 et le fit fouiller, sous sa direction, avec le concours de M. Emmanuel Gaillard et de M. Deville jusqu'en 1840.

Le théâtre est adossé à une colline dont le sommet est au midi. L'orchestre se trouve à 3 ou 4 mètres au-dessous du niveau de la route. L'hémycicle qui représente la partie du théâtre réservée aux spectateurs se compose de trois cavées parallèles, de huit loges ou *cunei* et de sept vomitoires.

Autour de l'orchestre règne une bordure de 3 mètres de largeur, qui avait dû être garnie de sièges en pierre; il en existe encore trois garnis de dossiers ornés d'une moulure.

Une précinction, de 3 mètres de largeur, sépare l'*ima cavea* de la *media cavea*.

Une seconde précinction règne entre la *media cavea* et la *maxima cavea*.

Une large galerie, autrefois voûtée, fait le tour du théâtre. Les sept ouvertures par lesquelles on accédait aux gradins y aboutissaient.

Deux grandes entrées, voûtées aussi autrefois, s'ouvrent à droite et à gauche du théâtre. Elles communiquent à l'*ima cavea* au moyen de quelques degrés.

L'*ima cavea* se trouve interrompue au centre par une loge, dont le pavé était de niveau avec les sièges de l'orchestre. Elle était revêtue de marbre et construite en pierres de grand appareil. C'était, sans doute, la place réservée au premier magistrat. Quatre pilastres existaient à l'entrée de la loge.

Le théâtre est construit tout entier en pierres de petit appareil avec chaînes de briques. Il est muni dans tout son pourtour de contre-forts saillants. Sa longueur est de 150 mètres, sa profondeur de 90 mètres; le pourtour du grand corridor circulaire est de 110 mètres.

La forme intérieure du théâtre de Lillebonne diffère de celle de la plupart des autres théâtres antiques. A la suite de l'hémycicle, les sièges se prolongent de chaque côté au-delà des deux grandes entrées, de sorte que l'orchestre prend à peu près la forme ovale.

Cette disposition avait, sans aucun doute, pour but de rendre le théâtre propre à plusieurs genres de spectacle.

Au moyen d'un *proscenium* ou avant-scène, construit en bois, on y pouvait jouer des drames et des pantomimes. Quand la charpente était enlevée, c'était un amphithéâtre; on y pouvait donner le spectacle de danses, de naumachies ou le transformer en arènes pour des combats de gladiateurs.

La façade extérieure du théâtre devait se trouver un peu en dehors de la grille en fer qui en forme l'enceinte actuelle. Le mur qui supporte cette grille est construit sur le *postscenium*. Elle devait être décorée de deux rangs d'arcades faisant retour carrément sur les côtés jusqu'aux deux grandes entrées.

La scène était percée de trois portes. L'une au milieu, plus haute et plus ornée, s'appelait porte Royale. Sur les ailes s'ouvraient deux autres portes, l'une à droite, l'autre à gauche.

L'ensemble du théâtre présentait donc, d'un côté, au midi, la forme semi-circulaire; de l'autre, celle d'un carré.

Bains romains.

De l'autre côté de la route, en face du théâtre, au pied du château, étaient les bains, découverts en 1827, fouillés et décrits par M. Emmanuel Gaillard. C'est dans une des salles de ce balnéaire que fut trouvée, en 1828, la statue de marbre blanc qui fait aujourd'hui le plus bel ornement du musée départemental, que M. Gaillard attribue à Faustine, femme d'Antonin le Pieux.

Castrum et Porte Césarine.

Au-dessus des bains se trouvait la porte Césarine et le *castrum*, dont les traces des fossés et des murailles d'enceinte se reconnaissent encore.

Château d'Harcourt.

Au haut de la colline, l'Association normande a visité le vieux château des Ducs de Normandie, qui tient une si grande place dans notre histoire. C'est dans ses murs que fut décidée la conquête de l'Angleterre en 1065. Guillaume le Conquérant y tint deux conciles, l'un en 1070, l'autre en 1080, et Henri II y réunit une assemblée en 1162. Les ruines du château, à l'ouest de l'enceinte, furent rasées vers 1835. Mais il existe encore une tour à l'angle nord-ouest, c'était le chartrier; à l'angle sud-est, la moitié d'une tour octogone, dans laquelle on voit

encore la trace des marches d'un escalier en spirale et des arceaux en ogive noyés dans les murailles, s'élève à une grande hauteur et produit, vue de loin, un très-bel effet. Mais la partie du château la plus remarquable, c'est la tour du donjon, entourée de fossés larges et profonds revêtus de maçonnerie, masse imposante qui s'élève à une grande hauteur, et dont les trois étages sont supportés par de puissantes voûtes en pierre. On arrive à la plate-forme qui recouvre le sommet du donjon, par un escalier en spirale pratiqué dans l'épaisseur de la muraille, qui n'a pas moins de 5 mètres d'épaisseur. Du haut de cette tour, l'Association normande a contemplé une vue magnifique.

En 1840, M. Morlent écrivait dans son *Histoire de l'arrondissement du Havre :* « Mais ce que le château de « Lillebonne offre de plus remarquable, c'est son for- « midable donjon, que menace une ruine prochaine. »

Heureusement la prophétie de cet excellent homme ne se réalisera pas. Le vieux château a eu l'heur d'échoir aux mains d'un homme de goût et d'intelligence, M. Gustave Langer, qui en a fait restaurer les restes, non-seulement avec tant de solidité qu'ils peuvent braver pendant des siècles les injures du temps, mais en leur restituant leur aspect primitif si imposant.

Plusieurs cercueils francs, en forme d'auge, trouvés dans l'enceinte du château et conservés dans la tour, ont été montrés à la société.

M. Langer a invité les membres de l'Association à entrer chez lui, et leur a communiqué une vue des ruines de l'ancien château, dessinée d'après nature, par M. Langer, son père.

Sépulture romaine trouvée chez M. Alfred Lemaistre.

En quittant le château, un membre résidant a montré à l'Association, à 100 mètres vers l'est, le château de M. Alfred Lemaistre, au bord de la voie romaine de *Juliobona* à *Rothomagus*, où fut découverte, en 1864, la plus riche de toutes les sépultures, à 2m, 50 de profondeur, recouverte d'une large dalle ; on en retira trente objets très-remarquables, dont un étui en plomb, renfermant une belle urne ronde en verre remplie d'os brûlés, six vases aussi en verre, deux magnifiques aiguillières en bronze doré avec leurs plateaux, deux strigiles aussi dorées, tous ces bronzes ornés de dessins gravés en creux ; un beau poignard à large lame dans un fourreau d'ivoire, un petit plateau en argent orné de dessins tout autour, avec deux cuillères à parfums, aussi en argent.

C'est non loin de là que fut trouvée en 1823, la belle statue de bronze doré, que l'on admire au musée du Louvre.

Manoir d'Alincourt.

L'Association normande s'est rendue ensuite au manoir d'Alincourt, vieille construction du commencement du XVIe siècle, ayant appartenu avant la Révolution, à une ancienne famille de la Basse-Normandie, la famille Hellouin de Ménibus.

Le manoir se compose d'un rez-de-chaussée construit en pierres de taille, surmonté d'un étage en bois dont

les divisions, où sont percées les fenêtres, sont marquées par des poteaux ornés de consoles qui supportent la corniche sur laquelle repose la toiture en tuiles. Une inscription est gravée en creux dans la frise de la corniche qui supporte l'entablement, au-dessus de l'étage en pierre.

La porte d'entrée est protégée par un porche ouvert, surmonté d'un étage en bois, porté sur des colonnettes en pierre, reposant sur un mur circulaire en pierre de taille. Les chapiteaux des colonnettes portent des écussons trop effacés pour être reconnus.

On y accède des deux côtés par un perron circulaire de neuf marches. Sur la console de chacun des quatre poteaux qui supportent le toit de l'étage en bois du porche, est gravé un monogramme composé d'un grand nombre de lettres. Des inscriptions, plus récentes que celles de la façade, tracées en caractères moins soignés, sont aussi gravées aux pourtours intérieur et extérieur du porche. Celle de l'intérieur porte la date de 1602.

Ces inscriptions, relevées par M. Duval, ont été publiées par M. Brianchon, dans l'*Annuaire* de l'Association normande, avec un compte-rendu des fouilles opérées en 1880, qui ont fait reconnaître un établissement romain d'une grande importance, dont les membres de la Société ont pu retrouver encore quelques vestiges.

Laiterie de MM. Lemaistre frères.

Quoique en dehors du programme archéologique qu'elle s'était proposé dans son excursion à Lillebonne, l'Association normande a voulu visiter un grand établis-

sement de laiterie, nouveau système, que MM. Lemaistre frères, manufacturiers, en même temps agriculteurs, viennent de monter, et qui n'était pas en état de fonctionner lors du passage de la commission agricole.

Ces Messieurs, propriétaires de quarante et quelques hectares de terres et de prairies à Lillebonne, terres de bonne qualité, mais situées sur des coteaux et entourées de bois, s'apercevant que la culture de leurs terres en céréales ne leur rendait que peu de profit, comparativement à leurs prairies, ont converti toutes leurs terres en herbages plantés de pommiers.

Il s'agissait dès lors, pour eux, de tirer le meilleur parti de leurs herbages, soit par l'engraissement de bestiaux, soit par la production du lait. Ils ont jugé que ce dernier parti serait plus avantageux, mais qu'il exigerait plus de soins et demanderait un plus nombreux personnel.

Guidés par la lecture de l'ouvrage sur la laiterie de M. Pouriau, ancien directeur et professeur aux écoles d'agriculture de la Saulsaie et de Grignon, ils ont été frappés des avantages que présente l'écrémeuse centrifuge de Laval, qui fait obtenir instantanément la crème du lait, produit un excellent beurre et permet d'utiliser encore le petit-lait, qui reste doux, pour faire des fromages maigres, engraisser des veaux ou même être employé dans le ménage comme lait écrémé.

MM. Lemaistre en ont fait l'application devant l'Association normande pour la première fois.

Le lait versé arrive dans l'appareil par un robinet qui le laisse tomber dans une petite cuvette et se répandre par un tube dans la turbine, qui tourne à une vitesse de

six mille tours par minute. Sous l'action de la force centrifuge développée par ce mouvement rotatoire si rapide, la séparation de la crême du lait doux se produit. Le lait, plus dense, est projeté contre les parois du récipient, tandis que la crême, plus légère, se rassemble autour de l'axe. Comme l'écoulement du lait par le robinet est continu, le lait doux est chassé dehors, ainsi que la crême, mais par des conduits séparés par des couvercles en fer-blanc. Plusieurs membres de l'Association, ayant dégusté le petit-lait à la sortie de l'écrémeuse, l'ont trouvé, quant au goût, presque aussi bon que le lait pur.

Le moteur est une machine à gaz, système Otto, qui met en mouvement la centrifuge Laval, une baratte à tonneau et un malaxeur système Ahlborn.

La machine à gaz, système Otto, est d'une marche très-régulière, ce qui est indispensable pour le bon fonctionnement de l'écrémeuse Laval. On peut la remplacer par une machine à vapeur ou un moteur hydraulique. Le cheval aurait de grands inconvénients, ne pouvant donner une régularité parfaite.

Voici les avantages de l'écrémeuse Laval :

Elle fonctionne avec du lait à toute température; elle peut agir aussitôt après la traite du lait et supprime tous les ustensiles en usage dans les fermes. Elle permet, en outre, de restreindre l'étendue des bâtiments consacrés à la laiterie et de réaliser une grande économie de temps.

Le beurre a une qualité bien supérieure; il obtient la faveur sur tous les marchés, et aux halles de Paris il est vendu aux prix les plus élevés.

Quant à la baratte à tonneau, elle est employée dans

le Calvados. MM. Lemaistre ont acheté la leur à Cherbourg; elle contient 400 litres. Le point principal pour obtenir de bon beurre c'est, d'après ces Messieurs, d'employer la crême à la température de 14 degrés, et de mettre une heure et demie à la transformer en beurre, puis de laver à l'eau bien fraîche.

L'opération du malaxeur a pour but principal le délaitage du beurre, car, à cette condition seule, il peut se conserver longtemps sans mauvais goût.

Pour obtenir 1 kilogramme de beurre, il faut employer 30 litres de lait.

ENQUÊTE INDUSTRIELLE.

SÉANCE DU SAMEDI 1er JUILLET.

Présidence de M. DAMBOISE, maire de Bolbec.

La séance est ouverte à quatre heures.

M. le Directeur prie M. le Maire de Bolbec d'occuper le fauteuil de la présidence.

Siègent au bureau : MM. le comte d'Estaintot, comte du Manoir, de Montgascon, vicomte d'Estaintot, Groult, Bataille.

M. Le Vavasseur remplit les fonctions de secrétaire.

Question 1. *État des manufactures de toute sorte : filatures, tissages, impressions d'indiennes, teintureries, fonderies, fabriques de rôts, de lames, de tuyaux, moulins, usines à gaz, corderies, tanneries, briqueteries, poteries, dans le canton de Bolbec et aux environs.*

M. Damboise, passant en revue les différentes industries de Bolbec, donne les détails suivants :

Filature. — Diminution de 10,000 broches. L'incertitude des traités de commerce, la difficulté de l'établissement, le peu de bénéfices que rapportent les ateliers, sont autant de causes qui s'opposent au rétablissement des broches supprimées.

Tissage. — Le tissage semblerait être en voie de prospérité et de développement, si l'on considère seulement l'établissement de 200 métiers nouveaux à Bolbec. Mais cette augmentation n'est qu'apparente. Après la mort de M. G. Lemaitre, ses associés ont vendu un établissement situé à Sotteville et contenant 400 métiers. Le tissage a été remonté à Bolbec, mais avec 200 métiers seulement : c'est donc dans l'ensemble des métiers de la maison une diminution de 200 métiers et non une augmentation de pareil nombre.

Impression d'indiennes. — Une excellente maison d'impression d'indiennes est établie à Bolbec et prospère. Une autre maison occupe également tous ses ouvriers. Il ne faudrait pas calculer sur la quantité d'ouvrage donnée la prospérité de cette industrie, sujette aux variations de la mode. Il faut plutôt constater l'esprit charitable et généreux des patrons qui tiennent à honneur de ne pas laisser chômer leurs ouvriers.

Teinturerie. —Des teintureries importantes sont établies à Bolbec et au Cruchet; mais là encore la mode fait sentir l'influence de ses variations. Depuis que les croisés ont succédé aux rayures, les teintureries font moins d'affaires.

Fonderies. — Les fonderies de Bolbec travaillent pour toute la France. Les fabriques de rôts, lames et tuyaux sont admirablement montées. Dans les usines Debron et Cavon les tuyaux se font six à la fois.

Rien de particulier sur les moulins et les usines à gaz.

Corderies. — Les fabriques de corderie et surtout de sparterie font un commerce considérable d'exportation.

Tanneries. — Le commerce de la tannerie a consi-

dérablement diminué à Bolbec, comme partout en France.

M. de Montgascon fait observer quelle est l'importance de ce fâcheux état de choses au point de vue militaire. Loin d'être une excuse pour l'industrie française et de la porter à l'abandon d'une branche de commerce ancienne et honorable, la mauvaise qualité et surtout le mauvais état de préparation des peaux étrangères devraient exciter nos tanneurs à améliorer cette matière première et surtout à garder et à perfectionner les traditions de la préparation indigène.

Fabriques de mouchoirs. — L'industrie de la fabrique de mouchoirs, répond M. Damboise, a considérablement diminué. Les trois quarts des quarante-deux fabriques établies il y a dix ans a disparu, et la maison qui produit le plus aujourd'hui a un trafic à peine égal à celui de la maison qui fabriquait alors la plus petite quantité. La mode a exercé une influence désastreuse sur cette branche de commerce. L'agriculture a autant perdu que l'industrie à ce caprice de la mode. L'industrie des mouchoirs occupait les ouvrières agricoles à domicile et ajoutait son salaire à celui du travail des champs, en utilisant le temps de chômage du faucheur et du moissonneur.

M. le vicomte d'Estaintot fait remarquer combien le travail industriel donné à la maison, tel que celui des premiers métiers à la Jacquard, favorise l'agriculture. Son maintien et son développement sont peut-être les remèdes les plus efficaces et les plus pratiques que l'on puisse appliquer à ce mal dont nous nous plaignons, sans pouvoir le guérir, la dépopulation des campagnes.

Poteries. — Les tuileries et poteries de Bolbec luttent difficilement avec celles de Villequier.

M. de Montgascon donne quelques détails fort intéressants sur les produits des établissements de Villequier.

On a fait une mauvaise réputation aux tuiles de Villequier, à cause du calcaire que renferme la terre. Cela est vrai pour les premières couches, mais les autres sont excellentes et donnent de bons produits. L'outillage a d'ailleurs été notablement perfectionné, surtout en ce qui concerne les malaxeurs. Les tuyaux de drainage livrés à des prix inférieurs sont bons et la preuve de leur bonté est dans les commandes considérables faites par les compagnies de chemins de fer.

A côté des tuiles de Villequier, il faut signaler les tuiles de Varengeville et de Dieppe, qui conservent et justifient leur ancienne réputation.

Question 2. *Quel est le résultat, au point de vue de l'industrie locale, de l'établissement de la voie ferrée de Beuzeville à Port-Jérôme?*

M. Damboise répond que si l'on conserve les heures de train actuelles, on peut hardiment répondre que l'ouverture de ce tronçon de chemin de fer ne servira à rien du tout à Bolbec, pas plus qu'à Lillebonne. Depuis l'ouverture de l'embranchement de Beuzeville à Bolbec, le nombre des voyageurs diminue, le trafic des marchandises est nul, et que le nombre des trains soit réduit à quatre comme en ce moment, qu'il soit porté à six comme cet hiver, la situation ne fera qu'empirer. En effet, la facilité de transport des voyageurs est calculée pour la commodité de ceux qui vont prendre le train

express pour Paris et en aucune façon pour les autres. Quant aux marchandises, il y a une telle anomalie que, les tarifs spéciaux n'étant pas appliqués à Bolbec, certains transports de marchandises se font encore de Rouen à Bolbec par service de roulage particulier. D'autres s'arrêtent à Nointot, qui jouit du bénéfice du tarif spécial. Dans l'état actuel des choses, il y a une différence de 110 °/₀ entre les deux tarifs, si bien que Nointot paie 100, tandis que Bolbec-ville paie 202 francs.

M. de Montgascon répond que c'est là une anomalie provisoire, et que les justes réclamations de la ville de Bolbec ne peuvent manquer d'être accueillies par la compagnie du chemin de fer. S'il y a des retards dans l'homologation, il ne faut pas s'en étonner. Quand on sait à quel travail compliqué donnent lieu la révision et l'application des tarifs, on est tenté d'excuser les longs délais qui ont l'air de denis de justice. Il y a sans doute une réforme à faire dans le sens de la simplification du travail. Mais, en attendant, il est impossible d'aller vite. Que Bolbec prenne patience : ses réclamations sont si bien fondées qu'on ne saurait manquer d'y faire droit.

Une longue et intéressante discussion s'engage sur l'utilité et la possibilité d'établissement de ce qu'on appelle le Port-Jérôme.

M. de Montgascon dit qu'il est évident qu'en cas de guerre l'existence d'un port intérieur, d'un port de refuge prendrait une importance considérable. Ici se présentent des objections. Ne faut-il pas, avant de créer Port-Jérôme, déblayer le Havre et achever, sinon faire de toutes pièces le port de Rouen ?

Quant aux avantages commerciaux du Port-Jérôme, le

temps seul peut en donner la mesure. On s'effraie, du reste sans raison, des difficultés d'un viaduc et surtout d'un tunnel. Le tunnel n'a rien d'impraticable ; témoin Manchester.

M. le vicomte d'Estaintot dit que l'on a reproché à la ville de Rouen la lenteur de ses travaux. Ils sont aujourd'hui en pleine activité.

M. Fauquet signale la difficulté du chargement des marchandises, dans le cas où la voie ferrée traverserait la Seine sur un pont ou sous un tunnel.

M. Damboise insiste surtout sur cette considération que l'établissement de Port-Jérôme permettrait à un trafic important de se passer entièrement du chemin de l'Ouest. Il raconte à ce sujet comment le commerce a été entravé par certains malentendus entre les commerçants et la compagnie de l'Ouest, et signale la mauvaise volonté de cette dernière.

M. le Directeur demande s'il ne vaudrait pas mieux établir, à Port-Jérôme, une estacade que de creuser un bassin.

M. Damboise répond que les travaux d'une estacade, qui exige la plaine d'eau, seraient plus dispendieux que ceux d'un bassin, qui sont déjà évalués à un million. Une estacade serait d'ailleurs bien difficile, sinon impossible à établir, à cause des marais.

Question 5. *Doit-on désirer l'établissement de voies ferrées sur routes?*

Il est incontestable que l'établissement de voies ferrées sur routes serait fort utile en certains endroits et rendrait de véritables services pour le transport des voyageurs et

des marchandises. Certaines routes sont un peu délaissées, par suite de la multiplicité des voies de communication. Pourquoi ne pas les utiliser? On objecte le danger; mais on l'objectait aussi avant l'établissement des voies ferrées ordinaires. Les chevaux s'habitueront au voisinage des locomotives sur routes, comme ils se sont habitués au passage des trains sur les chemins de fer ordinaires.

M. le vicomte d'Estaintot fait observer que le danger est beaucoup plus grand sur une route mitoyenne qu'en présence d'un chemin réservé et défendu par des barrières. Un grave et récent accident vient malheureusement encore de confirmer l'effroi qu'inspirent aux chevaux les locomotives routières.

M. Le Borgne constate l'établissement récent de voies ferrées routières en Italie. Un chemin de ce genre, entrepris de Rome à l'Adriatique, est en exploitation sur un parcours de 30 kilomètres et sera bientôt livré sur un parcours de 50. Les résultats obtenus paraissent excellents. Les pentes sont franchies sans obstacles; les courbes facilement suivies; le prix d'établissement est fort avantageux.

Question 4. *Par quels travaux d'utilité publique amènerait-on, sur la place de Bolbec, les charbons français à meilleur marché que les anglais?*

Aucune réponse particulière n'est faite à cette question qui se relie d'ailleurs à cette grande question, toujours à l'étude, des canaux destinés à amener les charbons du Nord en réduisant singulièrement les frais de transport.

Question 5. *Quelle est l'opinion de la ville de Bolbec sur les questions de tarifs et de traités de commerce?*

Sur la proposition de M. de Montgascon, l'Association normande, dans l'intérêt du commerce bolbécais, émet le vœu que le traité belge soit maintenu et qu'il ne soit pas consenti d'abaissement dans les tarifs pour la conclusion d'un nouveau traité.

Question 6. *Quel intérêt peut avoir pour le commerce de Bolbec l'ouverture du canal de Tancarville?*

L'ouverture du canal de Tancarville, qui transporterait les charbons à une proximité de 31 kilomètres, serait, en temps de paix, un avantage probable pour le commerce de Bolbec, et, en temps de guerre, offrirait un intérêt certain.

Question 7. *L'anguillerie du Val-d'Orcher existe-t-elle toujours; quelle est son importance?*

Il ne paraît pas y avoir d'anguillerie importante actuellement au Val-d'Orcher. Du reste, la navigation à vapeur, qui compromet singulièrement l'existence du poisson et sa reproduction, supprime ainsi les établissements de pêche sédentaire et les réservoirs.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Gustave LE VAVASSEUR.



5e JOURNÉE, DIMANCHE 2 JUILLET.

SÉANCE ADMINISTRATIVE.

Présidence de M. de Glanville, directeur de l'Association.

A neuf heures du matin, l'Association normande a tenu une séance administrative sous la présidence de M. de Glanville, directeur.

Étaient présents : MM. Le Vavasseur, secrétaire général ; comte d'Estaintot, inspecteur divisionnaire ; vicomte d'Estaintot, comte du Manoir, Groult, Bourgeois, inspecteurs ; Bataille, trésorier ; Le Renard-Lavallée, juge au tribunal civil de Bernay.

M. le Président soumet à l'Assemblée les nominations d'inspecteurs et de membres de l'Association :

Ont été nommés inspecteurs :

MM.

de Baillard du Lys, pour le canton d'Envermeu.
Godnet, pour le canton de Saint-Valery.
Hue, pour le canton d'Orbec.
Nepveu, pour le canton de Tôtes.
Desplanques, pour l'arrondissement de Saint-Lô.
Énault, pour l'arrondissement de Coutances.

Ont été proclamés membres de l'Association normande :

MM.

MENGIN, receveur particulier des contributions indirectes, à Bolbec.

LEMAITRE, propriétaire, à Hattenville.

LACAILLE, juge suppléant, à Bolbec.

VIARD DU LYS, propriétaire, à Croixmare.

POSTEL (Henri), au Havre.

LETELLIER (Jérôme), cultivateur, à Bolbec.

LECARON, herbager, à Bolbec.

GRÉGOIRE fils, propriétaire, à Almenèches.

FAUQUET (Gaston), maire de Saint-Jean-de-Folleville.

MIGNOT, directeur du *Journal de Bolbec.*

D'ACHER DE MONTGASCON, ministre plénipotentiaire, au château de Villequier.

EHRHART, maître d'hôtel, à Bolbec.

BLONDEL, instituteur, à Raffetot.

LETELLIER, directeur de la Société des Archives photographiques, au Havre.

CHOISNE (Gustave), agriculteur, au Sap.

DELESQUES (Paul), rédacteur au *Nouvelliste*, à Rouen.

FOLLAIN (Guillaume), cultivateur, à Bolbec.

HOUDETOT (Marquis DE), au château d'Applemont, à Saint-Laurent-de-Brèvedent.

FAURE, député, au Havre.

SEIGNEURÉ, adjoint au maire de Bolbec.

BERTRAND, cultivateur, ferme du Colombier-de-Calletot, à Bolbec.

DAMBOISÉ, maire de Bolbec.

LEROY, secrétaire de la mairie, à Bolbec.
ROBERT, instituteur-adjoint, à Gruchet-le-Valasse.
VACOSSIN, agent-voyer cantonal, à Bolbec.
PARTRIDGE, rédacteur au journal *Le Havre*, au Havre.
GRENIER (Léon), sous-préfet du Havre.
POSTEL (Henri), au Havre.
FIQUET, négociant, adjoint au maire du Havre.

M. le Président demande ensuite à l'Assemblée de vouloir bien fixer le lieu de la réunion du prochain congrès qui, suivant le mode de roulement adopté, doit se tenir dans le département de l'Eure.

Il rappelle que l'an prochain est la véritable cinquantaine de l'Association, cinquantaine pour laquelle l'Association normande s'est spécialement réservé sa liberté d'action, notamment dans sa séance administrative, l'année dernière, à Orbec, dans laquelle on a remis sur le tapis le projet de célébrer solennellement, en 1883, la cinquantaine de l'Association normande sur le lieu même de sa fondation.

Restent, si l'on veut se conformer à l'ordre du roulement, les demandes des villes de Conches et de Bernay.

M. Le Renard-Lavallée fait observer qu'une heureuse circonstance permet de concilier à la fois le juste désir de l'Association de célébrer sa cinquantaine avec une solennité inaccoutumée, les traditions de roulement départemental et les demandes de Bernay et de Conches. La ville de Bernay se propose d'inaugurer à une époque de l'année 1883, qui n'est pas encore fixée, le buste d'un de ses plus glorieux enfants, l'un des fondateurs de l'Association normande, compagnon de la première heure

de M. de Caumont et son digne coopérateur, M. Auguste Le Provost. Il serait facile de faire coïncider les fêtes de l'inauguration avec le congrès provincial. Une excursion répondrait au vœu de la ville de Conches à laquelle on pourrait consacrer une journée, suivant un usage conforme aux traditions de l'Association normande.

Le Conseil adopte la proposition de M. Le Renard et prie M. le Directeur de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour que l'Association tienne son congrès et célèbre sa cinquantaine à Bernay en 1883.

Le Secrétaire,

Gustave Le Vavasseur.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Présidence de M. le Préfet de la Seine-Inférieure.

A trois heures, sur une élégante estrade, élevée sur la place du Marché, a eu lieu la distribution des récompenses, présidée par M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure, autour duquel s'étaient rangés MM. Grenier, sous-préfet du Havre, Félix Faure, député, Siegfried, maire du Havre et conseiller général, Seigneuré, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Bolbec, Damboise, maire de Bolbec, le directeur et les membres de l'Association normande et une foule considérable de notabilités de Bolbec et des environs.

M. le Préfet a bien voulu faire savoir à l'Association normande qu'il mettait à sa disposition une médaille d'argent grand module, pour être décernée à son choix.

Diverses médailles d'or, de vermeil et d'argent avaient déjà été gracieusement mises à la disposition de l'Association par MM. Félix Faure, Siegfried, Damboise, Seigneuré et Mme veuve Desgenétais.

M. le Préfet déclare la séance ouverte et prononce une allocution, dans laquelle, après avoir remercié et félicité l'Association normande de ses sacrifices, de son initiative intelligente et dévouée, il indique les services qu'elle rend chaque jour.

M. le Directeur de l'Association a pris ensuite la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

« L'Association normande n'est jamais aussi satisfaite qu'au moment où elle va distribuer ses récompenses, lorsqu'elle voit passer devant elle la famille agricole tout entière.

« C'est d'abord le maître, actif, intelligent, qui ne recule devant aucun sacrifice pour améliorer ses races d'animaux, ou pour se procurer l'outillage nécessaire à une culture tout à la fois économique et rapide.

« A ses côtés la maîtresse partage avec lui les soins pénibles du ménage. La première au travail, la dernière au repos, elle est la joie du foyer, dans les jours de bonheur, comme elle en sera l'ange consolateur, si parfois se présentent de tristes déceptions.

« Puis ce sont les vieux serviteurs, attachés depuis si longtemps à la même exploitation, qu'ils finissent par se considérer comme faisant partie de la famille. Ils sont l'honneur de nos fermes, ils en sont aussi la plus sûre garantie de prospérité.

« Enfin, les enfants, instruits par des professeurs dévoués et habiles qui leur apprennent à devenir des hommes honnêtes, attachés au sol qui les a vus naître, seront les soutiens de leurs parents en même temps que défenseurs courageux de la patrie.

« Voilà, Messieurs, les vertus, les dévouements que l'Association normande se plaît à encourager, mais là ne doit pas se borner son action, sa mission est bien plus

belle et plus importante encore. C'est elle qui doit marcher à la tête de toutes les autres compagnies du même genre, dont elle fut l'origine et le modèle, lorsqu'il s'agit de prendre la défense des intérêts de l'agriculture et de l'industrie si menacés aujourd'hui; on la trouve partout où la réclame la prospérité du pays.

« Jusqu'ici nous avons engagé les agriculteurs au courage, à la patience, et, sous le charme de certaines espérances, nous avions cru pouvoir leur promettre un avenir meilleur peu éloigné. Malheureusement l'horizon, au lieu de s'éclaircir, s'assombrit de plus en plus, et derrière les nuages qui l'obcurcissent, on aperçoit le fantôme Américain qui grandit, qui grandit toujours, en nous menaçant de toutes parts. Et lorsque nous faisons entendre quelques plaintes, lorsque nous parlons de nos inquiétudes pour l'avenir, savez-vous ce que nous répondent les économistes de nos jours ? *Eh bien!* disent-ils, *si la terre en France rapporte aussi peu, envoyez vos capitaux au Canada; dans cette terre fortunée, vous réaliserez en peu de temps de beaux bénéfices, qui compenseront, et au-delà, les pertes que vous aurez éprouvées dans votre ingrat pays.* Ce qui revient à dire que nous irions chercher la fortune sous les ruines de notre patrie!

Non, Messieurs, non, l'Association normande a le cœur placé trop haut, elle l'a trop plein de sentiments généreux et patriotiques, pour écouter de semblables conseils. Est-ce que, par hasard, le sol de notre beau pays, jadis si renommé pour ses riches campagnes, ses gras pâturages, ses vastes horizons, serait tout à coup devenu stérile sous nos pas; est-ce que les rayons du soleil qui nous éclaire n'auraient plus assez de chaleur pour le

féconder encore ? nous ne le pensons pas ; nous avons trop de confiance en la bonté divine pour le croire, et lorsque nous voyons groupés autour de nous un aussi grand nombre d'hommes remarquables par leur position sociale et à leur tête se placer le premier magistrat de ce département, qui tous, par leur présence, ont voulu prouver à nos bons agriculteurs qu'il y a encore des cœurs généreux qui pensent à eux, nous ne pouvons nous défendre d'espérer une solution meilleure, et nous profiterons de la circonstance, où plusieurs de nos législateurs se trouvent réunis pour déposer à leurs pieds nos tristes doléances et les supplier de se joindre à nous pour demander au pouvoir ou des tarifs compensateurs à l'entrée de nos frontières, ou un dégrèvement juste, équitable des charges qui nous accablent. Oui, Messieurs, tous nous avons les regards portés vers vous, parce que nous avons confiance en votre dévouement aux intérêts du pays, dont vous êtes les seuls, les indispensables défenseurs.

Après ce discours, M. Dudouët, rapporteur du jury des fermes, a, suivant l'usage, donné lecture de son rapport :

VISITE DES FERMES.

MESSIEURS,

La Commission désignée pour visiter les fermes dans l'arrondissement du Havre m'a chargé de vous rendre compte des résultats de ses travaux. En voici très-sommairement le résumé.

Treize candidats se sont présentés pour l'obtention des prix que vous avez institués.

Votre Commission place en première ligne M. Mathurin Maze, de Sainneville, canton de St-Romain.

M. Maze exploite une ferme de 52 hectares, l'assolement est triennal; cette ferme est chargée de récoltes splendides; les céréales, semées moitié en ligne et moitié à la volée, sont dans un état de propreté et de vigueur remarquables.

La quantité de bestiaux entretenus sur la ferme est de 7 chevaux, 17 vaches à lait, 30 veaux de 1 à 2 ans et 15 veaux de l'année; tous ces animaux sont très-bien choisis, les vaches appartiennent aux races Durham et Normande. L'intérieur de la ferme est aussi soigné que les cultures, les fumiers y sont bien confectionnés.

La Commission adresse tous ses éloges à M. Maze pour l'excellente tenue de son exploitation.

M. Paul Derrey fait valoir à Sainneville une ferme de 58 hectares, y compris la masure; l'assolement est également triennal, les céréales sont semées en ligne, et les récoltes, en général, présentent un ensemble très-remarquable.

M. Paul Derrey entretient annuellement sur son exploitation, 9 chevaux, 18 vaches laitières, 26 veaux de 1 à 2 ans, et 17 veaux de l'année. Cette quantité, comme chez le précédent, dépasse une tête à l'hectare. Les vaches appartiennent aux croisements Durham et sont très-bien entretenues. L'intérieur de la ferme marche de pair avec les cultures.

M. Généreux Leroy exploite, à Lillebonne, une ferme de 23 hectares de culture et 14 hectares d'herbages.

Les terres sont de mauvaise qualité et très-difficiles d'exploitation.

M. Leroy, comme tous les concurrents, suit l'assolement triennal, il ne cultive que des blés de printemps, qui sont magnifiques ; ses avoines et ses orges ont aussi une végétation qui annonce que M. Leroy ne recule devant aucun sacrifice d'engrais.

Les bestiaux entretenus sur l'exploitation se composent de 5 juments, 11 vaches laitières, 6 veaux de 1 an, et 4 de l'année. Les vaches sont de race Normande et leur lait est livré directement à la consommation.

M. Palfray, à Gonfreville-l'Orcher, cultive, depuis quatre ans, une ferme d'une contenance de 51 hectares.

Cette ferme n'est pas encore complètement propre, mais en la comparant à l'état dans lequel M. Palfray l'a trouvée (et dont on trouve encore quelques spécimens), on peut dès aujourd'hui prédire que d'ici à quelques années on pourra la donner comme modèle.

M. Palfray entretient sur sa ferme 60 vaches et veaux et 8 chevaux. Les vaches sont de race Normande, et leur lait est livré directement à la consommation.

La ferme exploitée par M. Viévard, à Bolleville, est d'une contenance de 38 hectares ; lorsqu'il est entré dans cette ferme, en 1877, il l'a trouvée dans un état d'abandon déplorable sous tous les rapports. Aujourd'hui on y constate une très-grande propreté relative et de très-belles récoltes, notamment en blés. Les animaux se composent de 6 chevaux et de 45 vaches et veaux.

M. Veret est fermier à Petitville depuis trois ans seulement. Son exploitation se compose de 93 hectares.

37 hectares sont situés sur le marais, où les récoltes sont d'une réelle beauté, et 56 sur un plateau aride et de très-mauvaise qualité ; les récoltes y laissent à désirer, mais en tenant compte de l'état d'abandon dans lequel M. Veret l'a trouvée et du peu de temps qu'il l'exploite, la Commission a reconnu un travailleur digne d'encouragement.

Votre Commission a visité chez MM. Lemaître frères, à Lillebonne, un appareil du système Lewal pour la fabrication du beurre. Elle n'a pu en apprécier le mérite, son installation n'étant pas terminée; cependant, d'après les explications données par M. Émile Lemaître, la Commission en attend les meilleurs résultats.

En conséquence, Messieurs, nous vous proposons d'attribuer les prix comme suit :

1er *prix, coupe d'argent :* à M. Mathurin Maze, à Sainneville.

2e *prix, médaille d'or :* à M. Paul Derrey, à Sainneville.

3e *prix, médaille de vermeil :* à M. Leroy, à Lillebonne.

4e *prix, médaille de vermeil :* à M. Benjamin Palfray, à Gonfreville-l'Orcher.

5e *prix, médaille d'argent :* à M. Viévard, à Bolleville.

6e *prix, médaille d'argent :* à M. Veret, à Petitville.

CONCOURS D'ANIMAUX.

La parole est à M. Levaillant-Dudouët, rapporteur au au nom du jury des bestiaux.

En ce qui concerne la race bovine, votre appel a été entendu : un nombre considérable de taureaux des deux races, une grande quantité de vaches normandes sont venus se présenter et se soumettre à votre appréciation.

Les génisses normandes ont seules fait défaut.

1re CLASSE. — *Taureaux de 1 à 3 ans.*

Nés et élevés dans l'un des cinq départements de la Normandie et de pure race normande (4 dents de lait).

M. Cavelier, cultivateur à Auberville-la-Renault, a présenté un taureau bringé ayant bien les caractères du bon taureau normand ; un bon poids avec une grande finesse dans la tête et les extrémités, un bon cornage bien blanc et une grande finesse de cuir.

On lui a décerné le 1er *prix*, 200 fr.

M. Eugène Lacorne, cultivateur à Bernières, exposait un jeune taureau rouge, abattu, carré, près de terre, remarquable par la ligne du dos qui est irréprochable, par la largeur de ses côtés, par la grosseur de ses cuisses.

Il a mérité le 2e *prix*, 150 fr.

M. Ledentu, cultivateur à Raffètot, a reçu le 3e prix

pour un taureau bringé possédant les mêmes qualités que les deux précédents, mais à un degré moins développé, 100 fr.

2e CLASSE. — *Taureaux de toutes races, de 1 à 3 ans.*

Alliant la meilleure conformation à la précocité d'engraissement, nés dans l'un des cinq départements normands.

Les taureaux de toutes races, autres que la race normande, étaient un peu moins nombreux que les précédents, mais M. Paul Guillebert, cultivateur à Daubeuf-Serville, a présenté un spécimen accompli de ce qu'on peut obtenir avec un croisement intelligent et heureusement réussi. Il serait trop long de détailler les qualités de son taureau ; il est plus court de dire qu'il est accompli.

La Société lui a décerné le 1er *prix*, 150 fr.

Le 2e prix a été attribué à M. Lesouëf, cultivateur à la Remuée, pour un taureau blanc d'une grande finesse, très-bonne tête, très-bonne poitrine, très-bons reins, la croupe peut-être un peu ; courte en somme un très-bon animal ; 2e *prix*, 100 fr.

La Société exprime à M. Delphin Lucas, tout le regret qu'elle éprouve de ne pouvoir disposer d'un 3e prix pour récompenser son taureau blanc, dont les formes sont aussi remarquables que celles du précédent. La tête seule est un peu moins expressive. La Société accorde une mention honorable à M. Delphin Lucas, cultivateur à Bretteville,

3e CLASSE. — *Vaches laitières de tout âge.*

Alliant la meilleure conformation à l'aptitude laitière et de race normande pure.

M. Jules Neveu, cultivateur à Ste-Geneviève (canton de Tôtes), a présenté trois belles vaches normandes :

L'une sous bail bringé blond joint à une grande régularité de formes et à une grande richesse musculaire, toute la finesse désirable dans la tête et dans les cornes et les propriétés lactifères les plus accentuées.

Le jury lui a décerné le 1er *prix*, 200 fr.

M. Pasquin, cultivateur à Mirville, a remporté le second prix avec une vache blonde, basse, carrée, fine et très-laitière. — 150 fr.

M. Fouache, propriétaire à St-Gilles, a présenté une jeune vache essentiellement normande, très-remarquable par sa régularité et par son poids.

Le jury lui a décerné le 3e *prix*, 100 fr.

Un prix de 100 fr. a été aussi décerné à M. Eugène Lacorne, pour une vache d'un rouge vif et d'un poil fin et soyeux. C'est un animal d'une grande finesse et d'une grande distinction.

La seconde vache de M. Jules Neveu vient au cinquième rang pour recevoir le 4e *prix*. — 80 fr.

Enfin, un dernier prix a été attribué à M. Jean Carpentier, pour une très-belle vache de l'ancienne espèce cauchoise, si florissante autrefois, si rare et si

recherchée aujourd'hui pour ses précieuses qualités : beaucoup de poids, beaucoup de lait et une grande rusticité qui s'accommode particulièrement bien du régime du piquet. — 80 fr.

4e CLASSE. — *Vaches de tout âge et de toutes races.*

Offrant la meilleure conformation.

M. Ballière, fabricant d'huile et cultivateur à Valmont, a présenté deux vaches de la race anglaise du Yorkshire ; ces deux animaux nés chez lui présentent à des degrés différents une assez grande disposition à la graisse jointe à un poids satisfaisant et à une assez grande finesse. Elles ont, en plus, des qualités laitières. On lui a accordé le premier prix de 150 fr. et le 2e prix de 100 fr.

M. Frébourg, propriétaire et cultivateur à Hermeville, a présenté un beau spécimen du croisement Normand-Durham. On lui a décerné un 3e prix de 80 fr.

5e CLASSE. — *Génisses de 1 à 2 ans.*

De toutes races, réunissant les signes de l'aptitude laitière à la meilleure conformation.

Cette exposition aussi bien que celles qui suivent était peu abondante.

Le premier prix de 200 fr. a été attribué à M. Lecordier, cultivateur à Montivilliers, pour une bonne génisse bringée brun, remplissant bien les conditions du programme.

Un autre prix de 80 fr. a été décerné à M. Mathurin

Maze, cultivateur à Sainneville, pour une génisse de la même couleur.

Prix décernés à la plus belle collection d'animaux de l'espèce bovine, provenant de race normande pure.

Six lots ont été présentés :

Le premier par M. Jules Neveu. Ce lot, composé de trois vaches de choix, a paru trop peu nombreux pour mériter le 1er prix, mais, en même temps, trop méritant pour être rejeté complètement. Le jury lui a décerné un *diplôme d'honneur*, hors concours.

M. Lacorne, cultivateur à Bernières, restait en présence de M. Auger, cultivateur à Bolbec, le premier avec 9 vaches et 1 taureau, le tout né et élevé dans sa ferme ; le second, avec 7 vaches et 2 génisses, appartenant les unes à la race normande et les autres à la race Durham, qui comptait à son avoir les meilleurs types de cette bande.

Le jury a cru rester dans l'esprit du programme en décernant la *médaille de vermeil* à M. Lacorne et la *médaille d'argent* à M. Auger.

ESPÈCE OVINE.

Races françaises.

Mâles.

M. Jean Bailue, cultivateur à Criquetot-sur-Ourville, et à M. Gosselin, cultivateur à St-Jean-de-la-Neuville, 1er *prix ex-æquo*, 65 fr.

Femelles.

M. Gosselin, déjà nommé, *prix unique*, 80 fr.

Races étrangères.

Mâles.

M. Marcotte, cultivateur à Ricarville, pour un bélier croisé Dishley, *prix unique*, 80 fr.

ESPÈCE PORCINE.

Toutes races.

Mâles.

M. Deneuve, cultivateur à Bréauté, 1er *prix*, 80 fr.

Femelles.

M. Piquet, cultivateur au Parc-d'Anxtot, 1er *prix*, 80 fr.
M. Lethuillier, cultivateur à St-Léonard, 2e *prix*, 50 fr.

MACHINES AGRICOLES.

La Commission des instruments aratoires et des produits agricoles était composée de : M. Le Borgne, président ; M. Edeline, rapporteur ; MM. Lange, Bourgeois, Marcotte, membres.

M. Charles Limare, constructeur à Fécamp (Seine-Inférieure), présente à la Commission une machine à battre les grains et une faucheuse-moissonneuse. Ces deux instruments perfectionnés et fonctionnant très-bien, sont examinés attentivement.

Les membres de la Commission, à l'unanimité, décernent un *diplôme d'honneur* à M. Charles Limare, pour

ces machines, et l'importance de son établissement de construction.

Une exposition moins importante et qui cependant a une certaine valeur pour le nettoyage des grains, est celle de M. Youf, de St-Lo, qui obtient un *rappel de médaille de vermeil* pour ses tarares perfectionnés.

M. J. Lemercier, de St-Romain-de-Colbosc, représentant et dépositaire de la maison Pilter, de Paris, expose un ensemble assez considérable de machines agricoles, au milieu desquelles on voit le semoir Babier, les moissonneuses Samuel Son et Walter Vood Junior, le râteau Howard, la faucheuse Samuel Son, râteleuse, concasseur, coupe-racines, etc. Reconnaissant les efforts de M. Lemercier dans le but de propager les machines agricoles dans les grandes exploitations, le jury lui décerne une *médaille de vermeil*.

Une *médaille d'argent*, *grand module*, est remise à M. Toutain, constructeur à Yébleron, qui expose vingt-trois machines agricoles et objets utiles à l'agriculture; dans ce nombre, on voit une charrue perfectionnée, deux charrues à double soc, herse simple, herses Bataille, une faucheuse Jonston, ratisseuse, coupe-racines, râteleuses, un brise-tourteaux, un rouleau à trois cylindres en fonte, deux barattes, deux garde-volailles, etc.

M. Baudry, entrepreneur de battage de grains, à Trouville-Aliquerville, présente les machines qu'il fait fonctionner :

1° Une faucheuse moissonneuse Buckeye;

2° Trois machines à battre les grains;

3° Et une machine à battre, à l'effet d'obtenir la graine de trèfle.

Après un examen attentif de la part de la Commission sur le fonctionnement de ces machines à battre qui ne laissent rien à désirer en fait de battage, M. Baudry obtient une *médaille d'argent, grand module.*

Des pompes d'arrosage et de soutirage sont présentées par M. P. Vitet, constructeur, rue de la République, 44, à Rouen.

Ces pompes qui sont destinées à un emploi différent ainsi que l'indique leur nom, ont toutes parfaitement donné satisfaction dans leur fonctionnement :

1° *La Parisienne*, très-douce à manœuvrer, donnant une projection de 18 à 20 mètres, peut rendre de grands services en cas d'incendie. Cette pompe sert à l'arrosage des jardins, des cours, des écuries et pour le lavage des voitures;

2° *La fleuriste*, forte pompe pour l'arrosage, sert également de pompe à purin et de pompe à incendie : c'est la pompe rustique par excellence, solidité, débit considérable et d'une grande projection ;

3° *Le Progrès*, pompe rotative à palettes, montée à coulisses, sert spécialement pour le soutirage des vins, vinaigres, huiles et alcools ;

4° *La Précieuse*, pompe rotative à pignon, sert également pour le soutirage des liquides ; de plus, l'on peut, au besoin, avec l'addition d'une poulie folle, faire fonctionner cette pompe à l'aide d'un moteur quelconque, chute d'eau, manège, machine à vapeur, etc., une *médaille d'argent* est décernée à M. Vitet.

INSTRUMENTS ET PRODUITS DIVERS.

Le Jury décerne une *médaille de vermeil* à la Société La Bénédictine de Fécamp, M. A. Legrand, directeur; cette récompense est accordée en égard à l'importance de son établissement et à la qualité de ses produits.

La Société des Ardoisières de La Rivière, près Renazé (Mayenne), obtient également une *médaille de vermeil* pour le perfectionnement de ses produits.

Il est ensuite décerné une *médaille d'argent*, *grand module*, à la Société d'Airel-Moon, pour la beauté de ses produits céramiques.

M. Durieux, vétérinaire à Bolbec, expose toute une série d'instruments de chirurgie vétérinaire, de son invention, et parmi ces instruments, plusieurs paires de pinces, servant à l'extraction des dents du cheval.

Au milieu de tous ces instruments on voit beaucoup de dents de cheval, des bocaux contenant les résultats des opérations faites par M. Durieux, et comme complément d'exposition, toute une collection de fers à cheval de forme et de grandeur différentes et d'une parfaite exécution. Tout cet ensemble de pièces et de produits fait obtenir à M. Durieux, une *médaille d'argent*, *grand module*, et à M. Charbonnier, ouvrier maréchal chez lui, une *médaille de bronze*, pour ses fers à cheval bien forgés, et à titre de puissant auxiliaire de M. Durieux.

Le jury décerne ensuite une *médaille d'argent*, *grand*

module, à M. Voiement, maraîcher à Gruchet-le-Valasse; tous les légumes qu'il a exposés sont remarquables par leur grosseur; quelques souches de blé et d'avoine d'une grande vigueur complètent cette belle exposition maraîchère.

M. Alex. Féray fils, de St-Romain-de-Colbosc, présente à la Commission des suifs fondus en creton sans acides ni préparations chimiques. Ces suifs peuvent être employés à la fabrication de la chandelle, mais ils sont particulièrement affectés à l'entretien des cuirs, tels que courroies, cuirasses, et de tous cuirs exposés à l'humidité, etc.

Du reste, M. Féray est le fournisseur de la Compagnie Transatlantique; c'est le meilleur éloge qu'on puisse faire de ses produits.

Une *médaille d'argent, grand module*, lui est décernée pour la beauté et la qualité de ses produits.

M. Voitellier, de Mantes (Seine-et-Oise), obtient une *médaille d'argent, grand module*, pour sa belle exposition de couveuses artificielles.

M. Delaunay, coutelier-mécanicien, rue du Commerce, 60, à Bernay (Eure), ainsi que le dit fort bien le *Journal de Bolbec* dans son numéro du 2 juillet 1882, est une vieille connaissance pour les jurys des concours, qui lui ont déjà décerné de nombreuses récompenses. Le jury de l'Association normande reconnaissant la persévérance de M. Delaunay, qui présente plusieurs outils nouveaux et une belle et nombreuse exposition de coutellerie horticole et outils divers, lui décerne une *médaille d'argent, grand module*.

Mme Véron, de Voittot, obtient du jury une *médaille d'argent*, pour sa belle fabrication de beurres et fromages. Mme Véron, seule fabricante dans la contrée, présente des petits fromages dont l'aspect ne laisse rien à désirer; on voit dans son exposition : le petit Camembert, le Neufchâtel, le Mont-Dore, le Brie et le Solférino.

Le jury décerne ensuite une *médaille d'argent* à M. Deschamps, sellier à St-Valery-en-Caux.

M. Deschamps, travailleur intelligent, expose un collier à cheval, à encolure variable, un bandage élastique pour jeunes chevaux, une sous-ventrière cintrée, une paire de genouillères articulées, et une bride de sûreté et de dressage.

Quatre *médailles de bronze* sont ensuite décernées :

1° A M. Adjutor Lajoye, de Bolbec, pour sa fabrication d'engrais, provenant d'équarrissages. M. Lajoye déclare 30,000 fr. d'affaires chaque année ;

2° A M. Lambert, cultivateur à St-Laurent-de-Brèvedent, pour la beauté et la qualité de son miel ;

3° A M. Victor Hue, cultivateur à Raffetot, pour ses céréales ;

4° A M. Lebrument, à Yvetot, pour son exposition de cidre pur et de petit cidre.

La liste des récompenses se termine par une *mention honorable* accordée à M. B. Jacob, rue de Turbigo, 19, à Paris, pour ses liens en sparterie.

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX INSTITUTEURS.

Concours scolaire.

L'Association normande ne peut oublier que c'est grâce à son initiative que l'enseignement horticole et l'enseignement agricole ont été donnés dans les écoles primaires. Aussi s'applique-t-elle à récompenser ceux qui lui sont signalés comme ayant suivi ses conseils et ses traditions.

M. Michel (Joseph-Ferdinand), instituteur à Lillebonne, est un des vétérans de l'enseignement pédagogique auquel il se livre depuis 31 ans et de l'enseignement horticole qu'il donne depuis 21 ans. Les excellents résultats qu'il a obtenus lui ont valu, en 1881, le prix d'honneur de la Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure et la grande médaille de vermeil de l'école pratique de l'arrondissement du Havre. Tous les élèves auxquels il a donné l'enseignement horticole ont obtenu le certificat d'études.

L'Association normande décerne à M. Michel une de ses plus hautes récompenses, une *médaille d'argent, grand module.*

M. Manoury, instituteur au Gruchet-le-Valasse, donne l'enseignement agricole et l'enseignement horticole depuis 24 ans. Il fait un cours aux ouvriers et a présenté à l'Association normande un projet de registre pour la comptabilité d'une exploitation agricole, qui a paru fort bien fait à la Commission. Il a été honoré d'une médaille d'or par la Société des agriculteurs de France et de diverses récompenses par d'autres Sociétés.

L'Association normande lui décerne une *médaille d'argent, petit module.*

M. Gaudu (Jean-Baptiste), instituteur à Goderville, donne les deux enseignements horticole et agricole depuis 22 ans. Il a un grand champ d'expériences et une pépinière aménagée et soignée par ses élèves. Deux fois récompensé par la Société centrale d'agriculture, il a en outre obtenu d'autres médailles de la part de diverses Sociétés.

M. Gaudu obtient une *médaille d'argent, petit module.*

M. Joutel, instituteur à Bolbec, déjà formé à l'enseignement agricole par ses précédentes fonctions, a continué avec succès son professorat à Bolbec.

L'association normande lui décerne une *médaille de bronze, grand module.*

M. Blondel, instituteur à Raffetot, a présenté à l'Association une carte de géographie pour ainsi dire vivante, tracée dans un carré de jardin, avec des méandres de gazon de diverses sortes, indiquant les fleuves, les canaux et les limites des départements. Cet ingénieux travail, destiné à frapper les esprits des enfants et à leur donner une excellente leçon d'enseignement par l'aspect, a paru aux visiteurs digne d'être signalés : elle récompense M. Blondel par le don d'une *médaille de bronze, grand module.*

Elle décerne aussi des *médailles de bronze, petit module* à MM. Seineur, instituteur à St-Romain ; Bruyer, instituteur à St-Vincent-Crasménil ; Debellemanière,

instituteur à Fontaine-la-Mallet, pour les bons résultats obtenus dans leur enseignement agricole et horticole et elle accorde une *mention honorable* à MM. Queval, instituteur à Cauville, et Planchon, instituteur à Écrammeville, comme encouragement à leurs efforts pour la propagation des mêmes enseignements.

AUXILIAIRES DU TRAVAIL AGRICOLE ET INDUSTRIEL.

Au premier rang des récompenses qu'elle aime à distribuer, l'Association normande met celles qu'elle décerne aux auxiliaires dévoués et fidèles du travail agricole et industriel. En suivant une de ses traditions les plus chères et les plus conformes à l'esprit de son regretté fondateur, elle répète tous les ans qu'en récompensant le domestique et l'ouvrier, elle entend rendre aussi un juste témoignage au maître ou au patron qui a su les apprécier et les conserver.

A Bolbec, Messieurs, le nombre des ouvriers industriels qui ont des titres à l'honneur d'une mention et d'une récompense publiques est peut-être plus nombreux que partout ailleurs.

L'établissement de M. Desgenétais frères ne compte pas moins de treize employés de l'un et l'autre sexe ayant accompli ou dépassé 30 années de bons et loyaux services, et d'après un vœu manifesté par l'industriel éminent, si justement regretté de la contrée tout entière, sa veuve a bien voulu mettre à la disposition de l'Association normande une médaille d'argent et deux médailles de bronze pour être distribuées à ses ouvriers

les mieux méritants, soit de l'établissement de Lillebonne, soit de celui de Bolbec.

L'Association normande ne peut mieux répondre à cette bonne et noble pensée qu'en distribuant aux ateliers de la maison Desgenétais pareil nombre de récompenses.

En conséquence elle décerne :

1° A Victorine Lemarchand, née Adam, âgée de 69 ans, comptant 50 ans de services, doyenne de l'atelier de Lillebonne, la *médaille d'argent* offerte par Mme Desgenétais ;

2° A François Bisson, contre-maître de magasin, à Bolbec, âgé de 59 ans « homme de devoir et d'ordre », dit le certificat joint à l'enquête qui le concerne, et comptant 37 ans de services, une *médaille d'argent* de l'Association.

3° A Phanor-Anthime Hue, tisserand, attaché à l'établissement de Lillebonne depuis 48 ans, une des *médailles de bronze* offertes par Mme Desgenétais.

4° A Arsène Le Sellier, tisserand, attaché au même établissement depuis 41 ans, une *médaille de bronze* de l'Association.

5° A Romain Doudement, tisserand, attaché à l'établissement de Bolbec depuis 30 ans et dont les certificats attestent l'habileté et l'excellente conduite, une des *médailles de bronze* offertes par Mme Desgenétais.

6° A Léocadie Daniel, femme Laquièvre, tisserande laborieuse, bonne mère de famille, attachée à l'établissement de Bolbec depuis 35 ans, une *médaille de bronze* de l'Association.

Une *mention honorable* est décernée à Jean-Baptiste Lecomte, fileur, attaché à l'établissement de Bolbec, 33 ans de service ; Adonis Rubeuf; Eugène Basille ; Célina Sanson ; Mathilde Perdrix ; Nicolas Perel ; Aldaga Lenormand, née Bance, attachés à l'établissement de Lillebonne, qui comptent de 30 à 38 ans de bons et loyaux services. La mention est accompagnée d'une gratification de 20 fr.

L'Association regrette d'être obligée de faire un choix parmi les ouvriers méritants des ateliers de la maison Desgenétais et de limiter ses récompenses à la durée de 30 ans de services ; suivant l'avis de la Commission, elle décide toutefois qu'il sera fait citation honorable des nommés Honoré Moutier et Alexandre Larcher, 28 et 25 ans de services, attachés à l'établissement de Bolbec « hommes de devoir et d'excellente conduite. »

Maison Lemaître-Lavotte et Cie. — Hulin (Charles), est entré dans la fabrique d'indiennes Lemaître-Lavotte, le 15 avril 1832, il compte aujourd'hui 50 ans de services consécutifs et révolus ; successivement imprimeur à la planche, conducteur de perrotine, il occupe actuellement le poste de contre-maître dans l'atelier de pliage.

L'Association normande lui décerne une *médaille d'argent, petit module*.

Mme Tison et François Godefroy comptent, dans la maison Lemaître-Lavotte, 52 ans de service, Simon Dorgeville et Henri Duneaux, 49 et 48 ans.

L'Association leur décerne une *médaille de bronze*, à laquelle elle joint une gratification de 20 fr.

Carpentier (Adolphe-Jules), ouvrier bourrelier chez Mme veuve Poulinge, est au service de la maison depuis 37 années consécutives ; sa probité, sa conduite et son assiduité au travail sont attestées par Mme veuve Poulingue et par M. Poulingue fils. Depuis le 24 janvier 1875, Carpentier fait partie du conseil de prud'hommes de Bolbec, comme membre ouvrier de la 2e catégorie ; ce mandat lui a été renouvelé pour six ans le 30 janvier 1881. Porté à la vice-présidence du conseil le 15 avril 1880, il a été de nouveau honoré des suffrages de ses collègues pour remplir les mêmes fonctions au commencement de juin dernier.

L'Association normande lui décerne une *médaille d'argent, petit module.*

Maison Bassas. — Jules Belfort est entré tout jeune dans l'atelier de la maison Bassas, et depuis 1835, c'est-à-dire depuis plus de 47 ans, successivement au service de trois générations « il a su, par sa conduite honnête et dévouée et son assiduité au travail, se concilier l'estime et l'affection de l'aïeule, du père et du fils, ses trois patrons successifs, de ses compagnons d'atelier et même de tous ses analogues. »

Tels sont les termes du certificat délivré par M. Jules Bassas à son vieil et fidèle employé.

L'Association décerne à Jules Belfort une *médaille de bronze, grand module*, à laquelle elle joint une gratification de 30 fr.

Pompiers. — L'année dernière, à Orbec, l'Association normande était heureuse d'adresser l'expression de sa sympathie à la compagnie de sapeurs-pompiers de cette ville, en décernant au caporal Blanchard une médaille d'argent. Les pompiers sont les premiers auxiliaires de l'agriculture et de l'industrie, et, partout où ils se trouvent, on est certain d'avoir un mérite à constater, un dévouement à récompenser.

Léguillon. — Incorporé en 1843 dans le 52e régiment de ligne, Auguste-Éléonor Léguillon, de Montigny, est sorti à la fin de son congé avec le grade de sergent, après avoir été cité à l'ordre du jour en 1848 pour avoir sauvé son lieutenant sur une barricade de la rue St-Maur ; entré dans la compagnie de sapeurs-pompiers de Déville-lès-Rouen, en 1853, il en sortit en 1867. Sergent à Bolbec en 1871, il fut promu sous-lieutenant, par décret, en 1877. Cet avancement rapide a été la récompense de services rendus et suivant les termes mêmes du rapport, a été dû au courage et aux qualités qui font de M. Léguillon un homme de cœur et un bon officier.

L'Association normande décerne au sous-lieutenant Léguillon une *médaille d'argent, petit module.*

Lecointre. — Le sergent-major Lecointre est entré comme simple soldat dans la compagnie de pompiers de Bolbec, en 1860. C'est le porte-drapeau de la compagnie. Le grade qu'il a obtenu est le prix de son courage et 21 ans de « bons et loyaux services. » Comme Léguillon, il a combattu pour l'ordre et pour la patrie, en 1848, aux journées de juin.

L'Association normande lui décerne une *médaille de bronze, grand module.*

Marie Barré. — L'Association normande est heureuse de clore la liste de ses récompenses en donnant une *médaille de bronze* et 30 fr. à une bonne vieille servante agricole, Marie Vasse, veuve Barré, qui compte 45 ans de service dans la même maison. Le propriétaire actuel, neveu de l'ancienne maîtresse de Marie Barré, a gardé précieusement « sa vieille et fidèle servante. » Il en fait un touchant éloge et termine ainsi un paragraphe de certificat qu'il s'est empressé de lui donner : « J'espère bien la garder auprès de moi jusqu'à la fin de son existence... ou de la mienne. » La récompense décernée n'accomplit-elle pas le *desideratum* de l'Association que j'ai signalé tout à l'heure, en affirmant à la fois l'éloge du maître et du serviteur ?

Malgré le juste intérêt que doivent inspirer les fidèles services rendus à leurs maîtres par des serviteurs attachés à la personne, il est dans les traditions de l'Association normande de limiter la distribution des récompenses aux auxiliaires du travail agricole et industriel. C'est ainsi qu'en faisant bien volontiers mention de la fidélité et du dévouement de Pierre-Auguste Quesnel, cocher au service de MM. Lemaître et de Mme Eugène Lemaître depuis 47 ans, et en proposant comme exemple la résignation, le courage et les sentiments élevés d'Adèle Lieuvin, qui, depuis 38 ans, s'est montrée un modèle de piété filiale et modeste servante dans la famille Passas, lui a prodigué ses soins, « a pris part à ses joies et a partagé ses peines », l'Association ne

saurait, sans s'écarter de son programme, leur assigner de récompense particulière.

L'Association normande tient à remercier et à féliciter les savants modestes et les amateurs éclairés qui lui ont fait part du résultat de leurs travaux, et lui ont ouvert leurs trésors. La science obscure a ses soldats dévoués aussi bien que celle qui s'étale au grand jour. Elle a aussi ses morts regrettés, sinon ses martys. L'association normande protège et récompense les vivants, mais elle a le culte des morts et elle rend un hommage suprême aux jeunes, morts à son champ d'honneur comme à ceux qui ont accompli leur carrière. C'est pour mieux affirmer les regrets et la sympathie de la Société qu'il dirige, que M. le Directeur de l'Association normande prie M. Le Metteil d'accepter, offerte par lui au nom de l'Association, une *médaille de vermeil*, en souvenir de ce collaborateur qui n'est plus, de ce dessinateur si bien doué qui devait peut-être donner un nouveau lustre au nom paternel qu'il portait avec honneur.

Parmi les mémoires soumis à l'Association et qui témoignent des efforts intelligents et de la bonne volonté de leurs auteurs, elle a remarqué un chapitre naïf et et souvent charmant des harmonies de la nature que son auteur, M. Langlois, retenu, ce sont ses propres paroles « par des exigences professionnelles » n'a pu venir présenter lui-même et dont il a eu la bonne inspiration de confier la lecture à M. Lacaille. Il ne pouvait avoir un meilleur interprète ; il ne saurait surtout avoir un meilleur mérite. On peut toujours devenir savant quand on naît poëte.

En lui recommandant de se perfectionner dans l'ins-

truction technique et de garder avec soin la pureté de son goût littéraire, l'Association décerne à M. Langlois, bibliothécaire, une *médaille de bronze* offerte par M. Siegfried.

BANQUET.

A six heures, un banquet présidé par M. le Préfet de la Seine-Inférieure réunissait de nombreux invités et de nombreux souscripteurs.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés et chaleureusement applaudis.

Au champagne, M. le Préfet de la Seine-Inférieure s'est levé et a porté un toast à M. Jules Grévy, président de la République.

Après lui, M. de Glanville, directeur de l'Association, a adressé quelques paroles touchantes aux membres de la Société, qui vont se séparer pour un an. Il a ensuite remercié en termes gracieux la municipalité de Bolbec et bu à la prospérité de cette ville industrielle.

Voici les paroles qu'il a prononcées :

« Je m'estime bien heureux de me retrouver ce soir au milieu de vous, puisque j'ai eu l'honneur et le plaisir de m'asseoir à cette table hospitalière autour de laquelle je ne vois que des amis. Mais pourquoi faut-il qu'une sombre pensée vienne attrister la joie que j'éprouve en ce moment, lorsque je songe que ce banquet fraternel est une réunion d'adieu, ce mot d'adieu est toujours triste à dire pour ceux qui vont se quitter, mais bien

plus pénible encore pour le vieillard arrivé à cet âge qu'à vingt ans on croyait inaccessible et que l'on atteint cependant sans y songer ; pour le vieillard qui ne peut plus compter sur de longues années, qui n'ose même plus prononcer sans crainte ces paroles si douces cependant à l'oreille comme au cœur : Au revoir.

« Messieurs, le laboureur abandonne avec peine le champ qu'il a cultivé, qu'il a souvent arrosé de ses sueurs ; l'artisan revoit toujours avec plaisir l'atelier où il a laissé de bons camarades, d'où, chaque soir, il rapportait dans sa modeste chaumière le pain de la famille pour le lendemain. Comment donc pourrions-nous quitter sans regret cette salle magnifique où, nous aussi, nous avons travaillé tous ensemble pendant plusieurs jours à élucider les questions économiques et agricoles les plus importantes et les plus difficiles à résoudre ? Comment pourrions-nous quitter sans regret cette ville hospitalière où nous avons reçu un accueil cordial si sympathique ? Aussi mon embarras est extrême lorsque, au moment où vous fêtez si généreusement nos bonnes intentions, nos faibles efforts pour arriver à procurer une existence plus heureuse, un complément de bien-être aux classes laborieuses, je me trouve n'avoir à vous offrir, en échange de tant de bienveillance, que l'expression de notre reconnaissance et nos remercîments à MM. les membres du Conseil municipal et à la population tout entière. Mais lorsque je considère la prospérité toujours croissante de la ville de Bolbec, je craindrais d'y changer quelque chose par des vœux inconsidérés ou tout au moins inutiles ; je préfère laisser parler mon cœur et je dirai : Heureuse la cité dont les intérêts sont placés entre les

mains d'une administration aussi intelligente que paternelle ; heureux les habitants qui comprennent ce bonheur et savent en profiter ! Puis, pour répondre aux sentiments que je lis dans les yeux de mes collègues, j'ajouterai en parlant bien fort et portant haut mon verre : « *Honneur à Bolbec ! Merci à Monsieur le Maire !* »

Après M. de Glanville, M. Faure, député, a bu à l'Association normande et au développement de l'esprit d'initiative en matière agricole.

M. de Montgascon, ministre plénipotentiaire, a porté aux doyens de l'Association, MM. de Glanville, du Manoir et d'Estaintot, un toast spirituel auquel M. du Manoir a répondu avec une verve juvénile.

Après un toast adressé à M. le Préfet de la Seine-Inférieure par M. le docteur Crouzet, conseiller municipal, M. Jules Siegfried en a porté un à la patrie française et aux dévouements de toute nature qu'elle a droit d'attendre de ses fils.

Enfin M. Jules Le Vavasseur, dans une pièce de vers où la noblesse des pensées est unie aux charmes du style, a établi un touchant parallèle entre le dévoûment du marin et celui du laboureur :

Messieurs, l'heure présente est l'heure des chansons,
Et nos fidèles échansons
Semblent dire et redire en remplissant nos verres :
A demain les propos sévères !

Aussi j'aurais voulu pour vous, le long des champs,
Recueillir quelques joyeux chants
Et sur les airs connus des vieilles barcaroles
Mettre de nouvelles paroles.

Mais le flot murmurant du rivage normand
Hier m'a bercé tristement;
Il sortait du roulis et du fond des abîmes
Comme une plainte de victimes.

Je plongeais du regard dans la profonde mer;
Je demandais au flot amer
S'il n'allait point encore aux rivages du Havre
Rouler un glorieux cadavre.

— O sauveurs, me disais-je, honneur de notre port,
J'envie et je plains votre sort,
Fils des hommes de mer, enfants des Scandinaves,
Vous êtes les braves des braves !

— La bravoure sans doute a ses brillants degrés,
Mais que de héros ignorés !
Répondit une voix chevrotante et plaintive
Qui semblait venir de la rive.

O poëte, s'il faut que le cœur du marin
Soit cuirassé d'un triple airain,
Au paysan qui fait métier de labourage
Il faut aussi quelque courage.

Aux morsures du vent aigre et du flot amer,
Si la vie est rude à la mer,
Par la neige et le vent et sous l'âpre froidure,
A terre aussi la vie est dure.

Mon frère matelot, nous labourons tous deux
Un champ fertile et hasardeux,
Mais dans la vague molle au gouvernail docile
Ton fer ouvre un sillon facile.

Ton beau navire fend le flot avec orgueil
Et, s'il passe près d'un écueil,
Comme pour saluer le péril qu'il évite,
Il se balance et passe vite.

Pour moi, j'ai mes récits inconnus, si mon soc
Vient à heurter racine ou roc,
Je ressens dans ma chair, d'un frisson parcourue,
Le soubresaut de la charrue.

Je connais tes tourments, tes labeurs, tes ennuis.
Quels jours! Quels terribles nuits!
Quand la tempête vient menacer du naufrage
La cargaison et l'équipage!

Quand l'Océan grondeur, fier et terrible à voir,
Blanchit sous un horizon noir,
Quand tout à coup, fermant l'abîme, la nuit tombe
Comme la lame d'une tombe,

Quand le flot engloutit les morts, quand les vivants
S'en vont ensuite au gré des vents
Et que de ton radeau la carcasse isolée
Bondit sur la vague affolée.

Certes, pour te montrer calme dans le péril,
Tu dois avoir un cœur viril.
Tu l'as; tu sais mourir comme mouraient tes pères
Et jamais tu ne désespères.

Marin, lorsque la Mort te frappe, c'est debout;
Fidèle au devoir jusqu'au bout,
Tu ne marchandes pas tes dernières minutes,
Tu meurs comme un brave, tu luttes.

Lorsque la grêle aiguë abat, pique, détruit
Le bourgeon, la fleur et le fruit,
Qu'elle hache menu l'orge et l'avoine en herbe
Ou ne laisse rien dans la gerbe;

Quand, au mois d'août, la pluie activant le ferment
Sur pied fait germer le froment,
Suis-je donc sans angoisse au fond de ma chaumine
Et sans souci de la famine?

Quand l'orage, la nuit, gronde, approche, décroît
Et vient éclater sur mon toit,
Tuteur et gardien des hommes et des choses,
Suis-je donc sur un lit de roses?

Je vois périr l'espoir du pain quotidien,
Je me désole et ne puis rien,
Je n'ai rien pour lutter, et devant la tempête
Je ne puis que courber la tête.

Que les cœurs généreux nous prennent en pitié,
Mais je demande ma moitié!
Le dévoué qui lutte en est-il donc plus digne
Que l'obstiné qui se résigne?

Laissant chez toi l'enfant et la femme et l'aïeul,
Tu vas au loin... tout seul... tout seul,
Mais bercé par les flots, tu gardes tes chimères,
Tu ne vois pas vieillir les mères,

Les pères décliner et les femmes souffrir,
Les enfants languir et mourir;
Et souvent bien longtemps tu caresses en rêve
Ceux que l'on pleure sur la grève.

Des pays d'outremer quand tu reviens chez toi
On t'enguirlande comme un roi;
C'est fête; en attendant que le flot te remporte,
La misère reste à la porte.

Ton retour rajeunit les aïeux fatigués,
Ta femme et tes enfants sont gais,
Le souci domestique est noyé dans la joie,
Et c'est sur toi qu'on s'apitoie.

Certes, j'ai l'âme tendre et mon cœur est de chair;
Du pauvre foyer qui m'est cher
Je goûte la chaleur et la douce coutume,
Mais j'en sens aussi l'amertume.

Quand on n'a plus de pain à mettre sous sa dent,
Quand les vieux geignent en grondant,
Quand la femme affolée et qu'aigrit la détresse
Reproche au mari sa paresse,

Quand les petits enfants piaillent, quand les grands
Se détachent de leurs parents,
Quand le garçon s'adonne au vice, quand la fille
Tache l'honneur de la famille,

Mon cœur n'est pas de pierre, il tient bon, mais il sent
Goutte à goutte couler son sang;
La misère s'oublie et les douleurs s'apaisent,
Mais je sais ce que les croix pèsent.

Tu meurs souvent au champ d'honneur, souvent
Encore emporté par le vent,
Plus tristement aussi quelquefois tu meurs jeune
De peste, de fièvre ou de jeune.

Alors ton pauvre corps s'en va, je ne sais où,
Entre deux eaux, boulet au cou;
Frère, ce n'est point là la tombe que j'envie
Après les tracas de la vie.

Mais il vaut mieux mourir au milieu du chemin,
L'arme au bras ou l'outil en main,
Que de traîner vivant dans l'amère tristesse
Le lourd boulet de la vieillesse.

Si je te dis ceci, ce n'est pas, matelot,
Que je porte envie à ton lot,
Le Maître qui nous dit de travailler en hommes
Nous a mis au poste où nous sommes;

Et quand avec le jour le travail finira,
A ses fidèles il dira,
Aux fils du paysan comme à ceux du prophète :
Viens, enfant, ta journée est faite.

Laboureurs obstinés, matelots hasardeux,
Honneur et respect à vous deux!
Dans la famille humaine au rang d'honneur vous êtes
Entre les grands et les poëtes,

Avant les inventeurs et les riches, avant
Le philosophe et le savant,
Avant tous ceux qui sont ici présents. Nous sommes
Des enfants, vous êtes des hommes.

Par les traditions et par les sentiments
Vous êtes les seuls vrais Normands;
Leur devise par vous ne fut jamais trahie
Et Dieu vous aide. *Diex aïe!*

A la santé de ceux qui meurent dans leurs lits,
Martyrs des travaux accomplis!
Dieu leur donne une longue et robuste vieillesse,
Sans amertume et sans tristesse!

Aux héros militants, victimes du devoir,
Qui s'engouffrent sous le flot noir!
Dieu les aide à garder, sans peur et sans envie,
L'honneur qui vaut plus que la vie!

2 juillet 1882.



NOTES

POUR SERVIR A LA CONFECTION D'UNE

STATISTIQUE DÉCENNALE

DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS

1872-1881 (1)

Par M. CAMPION

Secrétaire général de l'Association normande

POPULATION.

SECTION I.

DÉNOMBREMENTS.

Les dénombrements effectués depuis le commencement du siècle actuel ont donné, pour le Calvados, les résultats suivants :

1801.	451,836
1806.	505,210
1821.	492,613
1826.	500,056
1831.	494,702

(1) Il est à désirer que, dans chacun des autres départements, des membres de l'Association, pouvant recueillir les éléments nécessaires, entreprennent le même travail. On pourrait avoir ainsi une statistique décennale complète de la province.

(*Note de la Commission de rédaction de l'Annuaire*).

1836.	501,775
1841.	496,198
1846.	498,385
1851.	491,210
1856.	478,397
1861.	480,992
1866.	474,909
1872.	454,012
1876.	450,220
1881.	439,830

Il résulte de ce tableau que, depuis le recensement de 1861, la population du département a toujours été en décroissant. En 1881, comparée à celle qu'on avait constatée en 1861, elle avait diminué de 41,162, c'est-à-dire de 11.70 pour 100 environ. Rapprochée du chiffre le plus élevé, celui du dénombrement de 1806, elle présente une diminution de 65,380. Entre le résultat du recensement précédent, dont le chiffre est inférieur à celui de tous les recensements antérieurs, il y a une différence, au profit de l'année 1876, de 10,390.

Nous allons maintenant ne nous occuper que des trois dénombrements qu'embrasse la dernière période décennale, ceux de 1872, 1876 et 1881.

La population du Calvados se répartit entre les 6 arrondissements, les 38 cantons et les 764 communes (1) comme il suit :

(1) Ce n'est qu'au mois de juillet 1882 que ce nombre s'est trouvé réduit à 763, par l'effet de la réunion de la commune de Tonnencourt à celle de Cheffreville.

Répartition de la population par arrondissements.

Années.	Caen.	Bayeux.	Falaise.	Lisieux.	Pont-l'Evêque.	Vire.	Totaux.
1872	126.141	73.476	54.094	67.046	56.251	77.004	454.012
1876	123.659	73.183	52.390	66.701	57.682	76.655	450.220
1881	121.023	70.857	51.031	63.555	59.289	74.055	439.830

Comme on le voit, la population a diminué dans tous les arrondissements, à l'exception de celui de Pont-l'Évêque où elle a augmenté de 1,431 habitants de 1872 à 1876, et de 1,607 de 1876 à 1881.

Le chiffre de 1,431 se répartit entre 61 communes, parmi lesquelles celles de Deauville, Honfleur, Trouville et Villers-sur-Mer figurent pour plus de la moitié de l'augmentation.

38 communes concourent à former le chiffre de 1,607 : celles de Beuzeval, Deauville, Dives, Honfleur, Pont-l'Évêque, St-Hymer, Touques, Trouville et Villers-sur-Mer présentent les augmentations les plus fortes, qui ensemble donnent 2,421 ; mais la population a diminué dans les 69 autres communes, particulièrement dans celles de Annebault, Barneville, Beaumont, Beuvron, Bonnebosq, Danestal, Formentin, Genneville, Gonneville-sur-Honfleur, Notre-Dame-d'Estrées, St-Aubin-Lebizay, St-Étienne-la-Thillaye, St-Ouen-le-Pin et Surville. Les diminutions constatées dans ces communes forment un chiffre de 650, c'est-à-dire plus des deux tiers de la différence.

RÉPARTITION DE LA POPULATION ENTRE LES CANTONS.

Arrondissement de Caen.

Années	Bourguébus.	Caen (Est)	Cuen (Ouest).	Creully.	Douvres	Evrecy.	Tilly-s.-Seulles.	Troarn.	Villers-Bocage.	Totaux.
1872	8.302	26.014	21.719	11.425	14.401	11.058	12.073	11.566	9.883	126.441
1876	8.151	25.260	22.184	11.007	13.763	10.829	11.865	11.188	9.416	123.663
1881	7.949	24.964	22.592	10.358	13.404	10.451	11.299	11.317	8.989	121.023

Arrondissement de Bayeux.

Années.	Balleroy.	Bayeux.	Caumont.	Isigny.	Ryes.	Trévières.	Totaux.
872	14.456	13.066	10.454	14.391	10.498	10.911	73.476
1876	14.359	13.077	9.901	14.803	10.248	10.745	73.133
1881	13.750	12.666	9.534	14.695	9.677	10.535	70.857

Arrondissement de Falaise.

Années.	Bretteville-sur-Laize.	Falaise (Nord).	Falaise (Sud).	Morteaux-Coulibeuf.	Thury-Harc.	Totaux.
1872	12.623	11.988	8.324	7.520	13.639	54.094
1876	12.229	11.825	8.572	7.319	12.445	52.390
1881	11.855	11.341	8.571	7.094	12.170	51.031

Arrondissement de Lisieux.

Années.	Lisieux 1re Section.	Lisieux 2e Section.	Livarot.	Mézidon.	Orbec.	St-Pierre-sur-Dives.	Totaux.
1872	13.551	19.497	8.096	7.694	11.023	7.385	67.246
1876	13.052	19.685	8.214	7.417	10.722	7.611	66.701
1881	12.182	17.514	8.111	7.502	10.411	7.835	63.555

Suite de la répartition de la population entre les cantons.

Arrondissement de Pont-l'Évêque.

Années.	Blangy.	Cambremer.	Dozulé.	Honfleur.	Pont-l'Evêque.	Trouville.	Totaux.
1872	6.963	6.427	8.444	15.475	9.809	9.133	56.251
1876	6.999	6.523	8.847	15.862	9.841	9.610	57.682
1881	6.847	6.208	9.771	16.088	9.761	10.614	59.289

Arrondissement de Vire.

Années.	Aunay.	Bény-Bocage.	Condé.	St-Sever.	Vassy.	Vire.	Totaux.
1872	10.951	11.748	13.134	13.786	11.232	16.153	77.004
1876	10.717	11.758	13.346	13.520	10.924	16.390	76.655
1881	10.453	11.514	12.996	13.007	10.485	15.620	74.075

RÉSULTATS DES TROIS DERNIERS DÉNOMBREMENTS

EN CE QUI CONCERNE LES VILLES DU DÉPARTEMENT.

Années.	Caen	Bayeux	Falaise	Lisieux.	Pont-l'Evêque.	Vire.	Isigny	Orbec.	Honfleur.	Trouville.	Condé sur Noireau
1872	44.210	8.536	8.043	12.520	2.911	6.778	2.380	2.380	9.061	5.761	6.871
1876	41.181	8.614	8.428	18.396(1)	2.843	6.718	2.750	2.750	9.271	5.886	7.350
1881	44.508	8.357	8.486	16.039	2.933	6.597	2.815	2.815	9.601	6.263	7.279

(1) La population de la ville de Lisieux avait sensiblement augmenté lors du dénombrement de 1876, par l'effet de la réunion à cette ville d'une partie importante des communes de St-Jacques et de St-Désir.

CLASSEMENT DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT SUIVANT LE CHIFFRE DE LEUR POPULATION.

Années.	Moins de 100	100 à 200	200 à 300	300 à 400	400 à 500	500 à 600	600 à 700	700 à 800	800 à 900	900 à 1.000	1.000 à 1.500	1.500 à 2.000	2.000 à 3.000	3.000 à 4.000	4.000 à 5.000	5.000 à 6.000	6.000 à 7.000	7.000 à 8.000	8.000 à 9.000	9.000 à 10.000	Au-dessus de 10.000
1872	15	118	180	119	85	57	47	35	20	23	38	10	8	»	»	2	2	»	2	1	2
1876	21	124	176	127	74	59	49	31	22	16	39	11	6	1	»	1	1	1	2	1	2
1881	14	139	184	119	79	60	38	32	19	19	37	7	6	2	»	2	1	2	1	1	2

Nombre des maisons d'habitation et des ménages dans le département.

Lors des trois derniers dénombrements on a constaté, comme il suit, le nombre des maisons d'habitation et des ménages existant dans le département du Calvados :

Années.	Nombre des maisons d'habitation.	Nombre des ménages.
1872	126,540	142,629
1876	109,403	128,580
1881	113,666	136,136

Les habitants du Calvados se répartissaient comme il suit lors des trois recensements successifs qui ont eu lieu dans le cours de la dernière période décennale, selon :

1° Leur nationalité;

2° Leur état civil;

3° Leur âge;

4° Leurs professions.

POPULATION SELON LA NATIONALITÉ.

Années.	Français d'origine.	Etrangers naturalisés Français.	Total des Français.	Anglais, Ecossais, Irlandais.	Américains.	Allemands.	Autrichiens et Hongrois.	Belges.	Espagnols et Portugais.	Hollandais.	Italiens.	Russes et Polonais.	Suédois, Norvégiens, Danois.	Suisses.	Autres étrangers.	Nationalités inconnues.	Total des étrangers.	Total général de la population.
1872	452.503 (1)	80	452.583	539	21	145 (2)	6	337	36	37	95	50	21	125	3	14	1.428	454.012
1876	448.920	102	449.022	378	49	202	11	224	29	38	70	17	17	112	45	6	1.198	450.220
1881	435.831	233	436.064	592	34	167	69	304	64	24	136	30	43	167	77	»	1.703	437.771 (3)

(1) Dans ce nombre sont comptés 685 Alsaciens-Lorrains ayant opté pour la nationalité française.

(2) Sur ces 145 individus on comptait 29 Alsaciens-Lorrains n'ayant pas fait de déclaration d'option.

(3) Le chiffre de 437,771, qui se retrouve dans les tableaux suivants, représente les individus présents dans les communes le 18 décembre 1881, jour où le recensement a eu lieu à domicile; les autres forment la différence, résultant des listes nominatives dressées par les maires, entre ce chiffre et la population totale constatée dans les tableaux officiels publiés par le Ministère de l'Intérieur.

POPULATION SUIVANT L'ÉTAT CIVIL.

ANNÉES.	CÉLIBATAIRES.									MARIÉS.			VEUFS.			TOTAL GÉNÉRAL.		
	ENFANTS.			ADULTES.			TOTAL.											
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total.	Sexe masculin	Sexe féminin	Total.	Sexe masculin	Sexe féminin	Total.	Sexe masculin	Sexe féminin	Total.	Sexe masculin	Sexe féminin	Total.	Sexe masculin	Sexe féminin	Total.
1872	63.808	62.534	126.342	42.863	45.979	88.842	106.671	108.513	215.184	96.653	95.996	192.649	13.286	32.893	46.179	216.610	237.402	454.012
1876	65.092	54.072	119.264	41.468	52.349	93.817	106.560	106.421	212.981	96.123	95.635	191.758	12.744	32.737	45.481	215.427	234.793	450.220
1881	63.459	63.619	127.078	42.781	44.453	87.234	106.240	108.072	214.312	90.862	90.532	181.394	12.095	29.970	42.065	209.197	228.574	437.771

POPULATION PAR AGES.

Années.	Au-dessous de 1 an.	De 1 à 2 ans.	De 2 à 3 ans.	De 3 à 4 ans.	De 4 à 5 ans.	De 5 à 10 ans.	De 10 à 15 ans.	De 15 à 20 ans.	De 20 à 25 ans.	De 25 à 30 ans.	De 30 à 35 ans.	De 35 à 40 ans.	De 40 à 45 ans.	De 45 à 50 ans.	De 50 à 55 ans.	De 55 à 60 ans.	De 60 à 65 ans.	De 65 à 70 ans.	De 70 à 75 ans.	De 75 à 80 ans.	De 80 à 85 ans.	De 85 à 90 ans.	De 90 à 95 ans.	De 95 à 100 ans.	Centenaires.	Ages inconnus.	TOTAL.
Sexe masculin.																											
1872	4.291	3.812	3.771	3.645	3.540	16.700	17.805	17.655	17.980	18.006	18.418	19.087	16.354	13.114	12.004	10.324	7.832	6.949	3.482	1.258	432	100	38	10	3	»	216.610
1876	4.033	3.815	3.743	3.644	3.652	17.692	17.720	17.580	16.234	13.403	14.389	16.273	14.908	13.943	12.897	11.369	10.447	7.797	5.895	3.914	1.529	466	65	6	»	18	215.427
1881	3.482	3.186	3.767	3.329	3.575	18.803	16 708	17.407	15.557	12.123	13.479	13.937	14.430	13.474	12.850	11.829	10.198	7.910	6.084	3.920	2.149	745	194	34	2	26	209.197
Sexe féminin.																											
1872	3.947	3.860	3.540	3.230	3.260	17.280	17.271	17.339	20.631	19.881	18.886	19.130	17.517	15.266	12.347	12.086	11.454	9.194	6.514	3.313	942	378	102	30	3	1	237.402
1876	3.931	3.767	3.682	3.687	3.583	17.671	17.752	17.777	19.443	14.774	15.605	15.928	15.817	15.270	14.123	12.864	12.245	9.719	7.280	5.799	2.751	1.049	235	54	2	15	234.793
1881	3.690	3.372	3.742	3.292	3.880	18.147	17.135	17.739	19.850	13.524	15.308	14.758	14.358	14.628	13.639	12.609	10.880	10.840	7.707	4.957	2.931	1.230	388	34	2	34	228.574

POPULATION CLASSÉE PAR GRANDES DIVISIONS PROFESSIONNELLES.

	Agriculture.			Industrie.			Commerce et transports Professions diverses.			Professions libérales.			Propriétaires et rentiers.			Mendiants et vagabonds. Filles publiques. Ind. sans empl.			Professions inconnues ou non constatées.			Population comptée à part.			Total général de la population.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
2	101.400	106.099	207.499	59 498	80.098	139.596	29.923	22.035	51.958	9.390	8.913	18.303	10.931	14.402	25.333	759	1.703	2.462	770	1.514	2.284	3.939	2.638	6.577	216.610	237.402	454.012
6	106.710	103.169	209.879	53.451	65 265	118.716	25.480	30.167	55.647	9 937	9.971	19.908	11.466	18.454	29.920	448	1.212	1.660	1.016	1.218	2.234	6.919	4.337	11.256	215.427	234.793	450.220
1	106.036	112.480	218 516	48 765	53.855	102.620	28 850	28 354	57.204	8.176	9.469	17.645	8.865	17.152	26 017	651	1.320	1.971	543	1.012	1 555	7.311	4.932	12.243	209.197	228.574	437.771

SECTION II.

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Nous n'avons pu avoir que des renseignements incomplets sur le mouvement de la population en 1881. Aussi le tableau que nous allons mettre sous les yeux des lecteurs de l'*Annuaire* ne comprend que les neuf années de 1872 à 1880.

On remarquera que le nombre des mariages a été généralement en décroissant : il avait été de 3,864 en 1872; en 1880, il n'a plus été que de 2,827, soit une différence en moins, pour cette dernière année, de 1,037. Entre les années 1879 et 1880, il y a eu une différence, au profit de la première, de 344. La moyenne annuelle de la diminution, pendant les neuf années, a été de 104.

En ce qui concerne les naissances, l'année 1880, comparée à la première année de notre période, présente une différence en moins de 438. La diminution a été annuellement, en moyenne, de 60.

C'est en 1874 que le nombre des décès a été le plus considérable, et en 1880 qu'il a été le plus faible. La différence entre ces deux années est de 1,940, plus de 10 °/₀. Mais, en considérant, dans leur ensemble, les neuf années comprises dans le tableau ci-après, on trouve que la diminution du nombre des décès a été, en moyenne, de 97.

Le nombre des décès, pendant toute la période, a constamment dépassé celui des naissances. Le maximum de l'excédant a été de 2,071 en 1873; le minimum, de 537, en 1880. La moyenne a été de 1,377.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION.

	MARIAGES entre garçons et filles	MARIAGES entre garçons et veuves	MARIAGES entre veufs et filles	MARIAGES entre veufs et veuves	MARIAGES Total	NAISSANCES par état civil, enfants légitimes	NAISSANCES par état civil, enfants naturels	NAISSANCES par sexe, garçons	NAISSANCES par sexe, filles	NAISSANCES Total	MORTS-NÉS par état civ., légitimes	MORTS-NÉS par état civ., naturels	MORTS-NÉS par sexe, garçons	MORTS-NÉS par sexe, filles	MORTS-NÉS Total	DÉCÈS Célibataires sexe masculin	DÉCÈS Célibataires sexe féminin	DÉCÈS Mariés sexe masculin	DÉCÈS Mariés sexe féminin	DÉCÈS Veufs sexe masculin	DÉCÈS Veufs sexe féminin	DÉCÈS Totaux par sexe, sexe masculin	DÉCÈS Totaux par sexe, sexe féminin	DÉCÈS Total	EXCÉDENTS des naissances sur les décès	EXCÉDENTS des décès sur les naissances
1872	3.138	191	375	160	3.864	8.279	1.096	4.906	4.469	9.375	373	79	274	178	452	2.077	1.863	2.072	1.499	1.072	1.665	5.221	5.027	10.248	»	873
1873	2.953	173	329	144	3.599	8.121	1.016	4.612	4.525	9.137	367	72	252	187	439	2.228	2.173	2.256	1.641	1.041	1.869	5.525	5.683	11.208	»	2.071
1874	3.035	170	257	147	3.609	8.301	960	4.567	4.694	9.261	396	89	263	222	485	2.235	2.339	2.238	1.659	1.120	1.723	5.593	5.721	11.314	»	2.053
1875	2.923	181	283	141	3.528	8.315	1.006	4.640	4.681	9.321	413	80	249	244	493	2.134	2.078	2.347	1.557	929	1.892	5.410	5.527	10.937	»	1.616
1876	2.636	167	278	116	3.197	8.154	1.055	4.698	4.511	9.209	340	82	119	80	199	2.159	2.162	2.217	1.486	1.108	1.812	5.484	5.460	10.944	»	1.035
1877	2.606	159	276	113	3.154	7.964	982	4.543	4.403	8.946	359	65	251	173	424	1.982	1.968	2.281	1.406	1.099	1.713	5.362	5.087	10.449	»	1.503
1878	2.662	148	225	122	3.157	7.986	942	4.496	4.432	8.928	334	57	249	142	391	1.896	1.935	2.109	1.464	1.093	1.888	5.098	5.287	10.385	»	1.457
1879	2.587	174	340	100	3.171	8.028	959	4.529	4.458	8.987	371	72	252	191	443	1.834	1.831	2.042	1.550	1.109	1.868	4.985	5.219	10.234	»	1.247
1880	2.357	117	222	131	2.827	7.850	987	4.398	4.439	8.837	328	61	245	174	389	2.125	1.933	1.862	1.220	735	1.499	4.722	4.652	9.374	»	537

Service de l'instruction primaire.

La statistique de la dernière année scolaire signale l'existence, dans le département du Calvados où l'on comptait, avant le mois de juillet 1882, 764 communes (1), de 1,028 écoles, dont 906 publiques et 122 libres. Il y en avait, en 1872, 1,013 : 883 publiques et 130 libres. Ainsi, dans le laps de dix ans, le nombre des écoles s'est accru de 15 : en même temps que celui des écoles publiques augmentait de 23, le nombre des écoles libres diminuait de 8. Déjà en 1874 le nombre des écoles libres n'était que de 122, après être descendu, en 1873, de 130 à 126 ; à la suite des quatre années suivantes, pendant lesquelles ce nombre a varié de 118 à 116, il est remonté, en 1879, à 122, chiffre qui s'est maintenu en 1880 et 1881. Le nombre des écoles publiques a suivi une progression croissante jusqu'en 1876 : cette année-là, il s'est abaissé de 897 à 894 ; puis, il s'est relevé à 899, a atteint le chiffre de 901 en 1878, a diminué de 4 en 1879, a remonté à 901 en 1880 et s'est accru encore de 5 en 1881.

Les établissements publics et libres se distribuent comme il suit dans les trois catégories d'écoles de garçons, d'écoles de filles et d'écoles mixtes :

(1) Un décret du Président de la République, en date du 18 juillet 1882, a autorisé la réunion de la commune de Tonnencourt à celle de Cheffreville, ce qui a réduit à 763 le nombre des communes du Calvados.

Années.	Écoles de garçons		Écoles de filles		Écoles mixtes		Totaux.
	publiques.	libres.	publiques.	libres.	publiques.	libres.	
1872	310	17	279	105	294	8	1.013
1873	311	15	282	105	294	8	1.013
1874	312	13	289	100	294	9	1.017
1875	312	9	291	98	294	9	1.013
1876	314	11	288	95	292	11	1.011
1877	314	12	289	95	296	9	1.015
1878	314	12	287	96	303	10	1.019
1879	313	14	281	98	303	10	1.019
1880	314	14	281	99	306	9	1.023
1881	316	15	285	99	305	8	1.028

Si l'on considère maintenant le caractère soit laïque, soit congréganiste, des instituteurs ou institutrices auxquels est confiée la direction des écoles, on trouve que le nombre des écoles laïques a été généralement en augmentant de 1872 à 1881 : de 718 qu'il était au début de cette période, il s'est successivement élevé jusqu'à 757. Le nombre des écoles congréganistes a suivi en général une marche contraire : il était en 1881 de 271, chiffre inférieur de 24 à celui de 1872.

Locaux scolaires. – Ces locaux appartiennent aux communes, ou bien ils leur sont soit loués, soit prêtés par

des particuliers. Pendant la durée de la période décennale, le nombre des premiers a suivi une progression ascensionnelle, celui des autres une progression descendante. En 1872, sur 883 locaux scolaires, 667 étaient la propriété des communes, 216 leur étaient loués ou prêtés. Le premier nombre s'est accru successivement de 133, celui des locaux loués ou prêtés s'est abaissé à 116; différence en moins 100. La moyenne annuelle de l'augmentation du nombre des locaux appartenant aux communes est de 14; la diminution du nombre des autres est, en moyenne, annuellement de 11.

Personnel-élève. — Le nombre des enfants qui ont fréquenté les classes pendant l'année scolaire 1871-1872 était de 59,573 : 28,179 garçons et 29,214 filles ; c'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint jusques et y compris l'année 1881. Vient ensuite l'année 1874, où le personnel scolaire a été de 59,342 enfants : 28,495 garçons et 30,847 filles.

Les autres années se classent dans l'ordre suivant :

	Garçons.	Filles.	Totaux.
1877	28,569	30,428	58,997
1873	28,833	30,114	58,947
1878	28,383	30,494	58,877
1875	28,588	30,112	58,700
1876	26,735	29,473	56,208
1881	30,062	25,938	56,000
1880	26,402	29,292	55,694
1879	26,370	28,286	56,456

Pensionnats primaires. — Le nombre des pensionnats

primaires a varié de 91 à 114. Il a été en augmentant de 1872 à 1876 : de 98 qu'il était au début de cette période, il s'est élevé à 114. Il est descendu à 95 en 1877, à 91 en 1878, s'est relevé à 95 en 1879; il a augmenté de 3 en 1880 et de 1 en 1881.

Le tableau suivant indique le nombre des pensionnats signalés par les rapports annuels de l'Inspection académique du Calvados :

	Pensionnats de garçons.	Pensionnats de filles.	Totaux.
1872	24	74	98
1873	26	76	102
1874	29	73	105
1875	33	75	108
1876	36	78	114
1877	27	68	95
1878	27	64	91
1879	27	68	95
1880	25	73	98
1881	25	74	99

Le nombre moyen des élèves de ces établissements a été, par année, de 2,692, soit 556 garçons et 2,136 filles.

Cours d'adultes. — Il y avait, en 1872, dans le département du Calvados, 333 cours d'adultes, suivis par 4,921 élèves. Le nombre s'en est élevé à 412 en 1873, à 436 en 1874, à 443 en 1875. — Les trois années suivantes, il a légèrement fléchi pour remonter à 442 en 1879; descendu à 435 en 1880, il a remonté à 441 l'année suivante.

Le personnel scolaire n'a pas toujours correspondu au nombre des cours. Ainsi, c'est en 1874, alors qu'il n'existait que 436 cours d'adultes, que le nombre des élèves a été le plus élevé, 5,987 dont 4,779 hommes et 1,208 femmes. En 1878, où les cours étaient au nombre de 431, on n'a compté que 4,576 élèves, c'est à dire le chiffre le plus bas, tandis qu'en 1872 le nombre des élèves a présenté sur ce chiffre un excédant de 345, quand le nombre des cours était inférieur de 98 à celui de 1878. En 1873 et 1877, le nombre des cours a été le même, 412; cependant il y a eu, pendant la première de ces années, 739 élèves de plus qu'en 1877.

Voici, du reste, le tableau complet des proportions qui ont existé, de 1872 à 1881, entre le nombre des cours et celui des élèves :

ANNÉES.	NOMBRE des cours.	NOMBRE DES ÉLÈVES.		TOTAUX.
		Hommes.	Femmes.	
1872	333	3.963	958	4.921
1873	412	4.329	1.371	5.700
1874	436	4.779	1.208	5.987
1875	443	4.616	1.149	5.765
1876	409	4.477	963	5.440
1877	412	4.029	932	4.961
1878	431	3.635	941	4.576
1879	442	4.111	990	5.101
1880	485	4.623	991	5.614
1881	441	4.617	991	5.608

Salles d'asile ou écoles maternelles. — Le nombre des salles d'asile ou écoles maternelles était, en 1872, de 28 (20 publiques et 5 libres); il est descendu à 25 en 1873, s'est maintenu à ce chiffre pendant les cinq années suivantes; on n'en signalait plus que 22 (19 publiques et 3 libres) en 1879, abstraction faite des deux garderies existant à Allemagne et à Grandcamp, dont on avait cru devoir cesser de tenir compte; en 1880 et 1881, le nombre des écoles maternelles était de 24 (19 publiques et 5 libres).

En 1872, 24 écoles avaient des directrices congréganistes; le nombre s'en est réduit à 22 en 1873; il s'est maintenu à ce chiffre pendant le surplus de la période décennale, à l'exception de l'année 1879 où il n'était que de 21.

Le nombre des enfants qui ont fréquenté les écoles maternelles de 1872 à 1881 a varié de 2,895 à 4,419. Le minimum appartient à l'année 1876, le maximum à l'année 1877. La moyenne pendant les huit autres années a été de 3,649. Pendant les années 1876 et 1877, la moyenne est, à peu de chose près, la même (3,657).

Personnel enseignant. — Il se composait, en 1872, de 1,615 fonctionnaires, savoir : instituteurs titulaires, 464, instituteurs adjoints, 122; institutrices titulaires, 547, institutrices adjointes, 482.

En 1881, le personnel enseignant comprenait 460 instituteurs titulaires, 168 instituteurs adjoints; 567 institutrices titulaires et 443 institutrices adjointes. — En tout, 1,638.

La moyenne, par classe, de maîtres et maîtresses pendant toute la période décennale a été :

Instituteurs titulaires	457
Instituteurs adjoints.	136
Institutrices titulaires	561
Institutrices adjointes	441

Brevets de capacité. — Les éléments d'une statistique décennale des opérations de la commission d'examen pour la délivrance des brevets de capacité pour l'enseignement primaire, tels que nous les fournissent les rapports annuels de l'Inspection académique, sont incomplets. Nous sommes forcé de négliger l'année 1874, les renseignements nous faisant absolument défaut. Le tableau suivant ne comprend donc que neuf années, et encore nous n'avons pu y consigner les résultats des examens des aspirantes en 1877.

ANNÉES.	ASPIRANTS		ASPIRANTES	
	présentés.	admis.	présentées.	admises.
1872	63	36	153	118
1873	58	32	163	142
1875	37	29	214	173
1876	88	69	258	194
1877	102	96	316	?
1878	73	49	235	164
1879	91	37	205	152
1880	178	105	262	168
1881	89	59	139	76

Il résulte des chiffres qui précèdent que, comparaison

faite entre le nombre des admissions et celui des présentations, la proportion a été, pour les aspirants, de de 52 °/₀, et, pour les aspirantes, de 72 °/₀ environ.

Certificats d'études. — Nous n'avons pas à notre disposition des documents qui nous permettent de faire connaître, d'une manière précise, les résultats afférents aux années scolaires 1871-1872 et 1872-1873. A la fin de l'année 1873-1874, sur 596 candidats 487 ont obtenu le certificat d'études. Depuis, ce titre a été de plus en plus recherché : le nombre des candidats s'est accru annuellement dans une notable proportion ; il avait atteint, au terme de l'année scolaire 1880-1881, le chiffre de 1,342, les admissions ont été au nombre de 1032.

La proportion entre le nombre des admissions et celui des aspirants au certificat d'études a varié entre 76 et 86 °/₀, comme il suit :

1879	75 °/₀
1878	76
1881	77
1875	78
1880	79
1874	81
1876	85
1877	86

Bibliothèques populaires. — Ces bibliothèques, installées dans les écoles, comprennent des livres classiques à la disposition des élèves et des livres de lecture à la disposition du public. Elles étaient, en 1872, au nombre de

224; ce nombre a augmenté successivement de 171 pendant les neuf années suivantes.

Ces bibliothèques renfermaient, à la fin de 1881, environ 50,000 volumes, dont 30,380 à prêter. On ne comptait que 21,568 volumes au 31 décembre 1872. Le nombre des prêts s'est élevé, en 1881, à 9,660.

Caisses d'épargne scolaires. — 225 communes sur 764 possédaient, au 31 décembre 1881, des caisses d'épargne scolaires. Le rapport de l'Inspection académique ne fournit pas le chiffre des fonds qui y étaient déposés à cette époque; mais, en se basant sur la progression des dépôts depuis le commencement de la période décennale, nous sommes autorisés à dire qu'ils ne doivent pas être inférieurs à 100,000 fr. Les dépôts formaient, au 31 décembre 1880, la somme totale de 91,218 fr. 52. En remontant à l'année 1875, on constate que l'augmentation a été, en moyenne, annuellement de 11,450 fr.

Dépenses. — Les dépenses obligatoires auxquelles a donné lieu le service de l'instruction primaire, cumulées pendant les dix années, forment un chiffre de 9,259,925 fr. 16. En 1872, elles n'étaient que de 802,276, fr. 36; elles se sont élevées à 1,062,601 fr. 22 en 1881. Dans l'espace compris entre ces deux années, elles se sont donc accrues de 260,324 fr. 86. Le minimum de l'augmentation annuelle s'applique à l'année 1873; la dépense n'a été supérieure à celle de 1872 que de 6,205 fr. 45. C'est en 1878 que se place le maximum de l'accroissement; il a atteint le chiffre de 73,702 fr. 85. Viennent ensuite les années 1879 (68,644 fr. 99), 1876 (50,146 fr. 55), 1877 (48,380 fr. 30). La progression n'a eu qu'un seul

temps d'arrêt pendant toute la période décennale, en 1880 : de 1,073,235 fr. 28, la dépense s'est abaissée à 1,033,762 fr. 03.

SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS.

Enfants au-dessous de 12 *ans.* — Au 31 décembre 1872, les enfants assistés au-dessous de 12 ans appartenant aux hospices étaient au nombre de 373; à la même époque de 1881, le nombre en était de 527, en augmentation de 52 sur 1880, de 67 sur 1879, de 106 sur 1878. Pendant ces quatre dernières années, la moyenne a été de 470; pour les six années précédentes, elle n'avait été que de 373.

Sur ce dernier chiffre, le nombre des enfants placés en nourrice ou en garde à la campagne est de 250, celui des enfants restés dans les hospices de 123.

L'autre moyenne se décompose ainsi : enfants placés en nourrice ou en garde, 395; enfants conservés dans les hospices ou dans des établissements spéciaux, 75. — L'année 1880 ne présente que 22 enfants de cette dernière catégorie sur 453, et l'année 1881 24 sur 503.

Les rapports annuellement présentés au Conseil général par l'Inspection du service des enfants assistés ne donnent que pour les années 1879, 1880 et 1881, la classification des enfants au-dessous de 12 ans en enfants trouvés, abandonnés et orphelins. Voici comment ils se répartissent dans les trois catégories :

	Enfants trouvés.	Abandonnés.	Orphelins.	Totaux.
1879	16	302	142	460
1880	19	315	141	475
1881	21	350	156	527

Enfants au-dessus de 12 ans. — Le nombre des enfants assistés au-dessus de 12 ans a été en diminuant de 1872 à 1881. De 970 qu'il était pendant la première année de cette période décennale, il est tombé, en 1881, à 443, en suivant la progression décroissante ci-après indiquée :

1873 . . . 860	—	1877 . . . 579
1874 . . . 769	—	1878 . . . 526
1875 . . . 699	—	1879 . . . 471
1876 . . . 650	—	1880 . . . 451

Voici comment ces pupilles des administrations hospitalières se trouvaient répartis :

Années.	Domestiques chez des cultivateurs ou des particuliers.	Dans des ateliers ou manufactures.	En apprentissage.	Confiés à des bienfaiteurs.	Dans des hospices ou établissements spéciaux.	A l'armée.	Placements divers.
1872	584	12	158	»	110	»	106
1873	496	13	135	»	105	»	111
1874	425	13	111	»	124	»	96
1875	390	10	83	»	124	»	92
1876	379	9	65	»	126	»	71
1877	334	2	54	»	135	»	54
1878	310	1	48	»	137	»	30
1879	286	22	12	10	140	1	»
1880	301	23	8	24	90	5	»
1881	272	27	10	23	110	1	»

Enfants secourus temporairement. — Au 31 décembre 1872, les enfants qui recevaient des secours temporaires étaient au nombre de 359; il y en avait 595 à la même époque de 1881. La progression croissante n'a eu qu'un seul temps d'arrêt en 1879 : de 560 qu'il était en 1878, le nombre des enfants admis aux secours temporaires est descendu à 542, pour se relever à 593 en 1880. — Le personnel de cette catégorie s'est augmenté :

1872 à 1873, de.	73
1873 à 1874, —	43
1874 à 1875, —	40
1875 à 1876, —	25
1876 à 1877, —	11
1877 à 1878, —	9
1878 à 1880, —	33
1880 à 1881, —	2

Mortalité. — La mortalité des enfants au-dessous de 12 ans a été, en moyenne, de 1872 à 1881, de 3,08 %. Les années pendant lesquelles elle a été supérieure à cette moyenne sont : 1875 (3,11 %), 1878 (3,14), 1872 (3,25), 1874 et 1876 (3,63), 1873 (4,94). Elle n'a été que de 2 % en 1879 et 1881 et de 2,75 en 1877.

La mortalité des enfants secourus temporairement a été :

En 1872, de.	4,26 %
1873, —	4,77
1874, —	3,30
1875, —	3,81
1876, —	4,49

1877, de.	3,70
1878, —	3,77
1879, —	3,12
1880, —	3,56
1881, —	4,12

La moyenne a donc été de 3,89 °/₀.

La mortalité des enfants au-dessus de 12 ans a varié de 2,60 à 1 °/₀. – Moyenne : 1,60.

Dépenses du service. – Les dépenses du service des enfants assistés se sont accrues sans interruption de 1872 à 1881. – De 123,815 fr. 70 c., elles se sont élevées successivement, dans le cours de cette période, jusqu'à 215,683 fr. 23. L'augmentation a été de :

4,228 fr.	46,	de 1872 à 1873
9.484	26,	— 1873 à 1874
7,826	76,	— 1874 à 1875
2,771	87,	— 1875 à 1876
1,896	85,	— 1876 à 1877
3,326	93,	— 1877 à 1878
11,121	06,	— 1878 à 1879
8,504	50,	— 1879 à 1880
12,701	86,	— [illegible] à 1881

Cette dernière augmentation si marquée doit ê[illegible] buée, en majeure partie, à l'application [illegible] tarifs votés par le Conseil général.

En négligeant la dernière année ou l[illegible] vice a pris des proportions excep[illegible] pour la période dont n[illegible]

moyenne annuelle de 182,370 fr. 83, et une augmentation, en moyenne, de 4,916 fr. 06 c.

SERVICE VICINAL.

Il y avait, en 1872, dans le département du Calvados, 917 kil. 718 mètres de chemins de grande communication et 1,453 kil. 617 m. de chemins d'intérêt commun. L'année suivante, par suite de classements nouveaux, la longueur des lignes de grande vicinalité s'est trouvée portée à 1,043 kil. 772 m., et celle des chemins d'intérêt commun réduite à 1,324 kil. 907 m. Le tableau du mouvement vicinal en 1874 constate, pour les lignes de grande communication, une augmentation de longueur de 677 kil. 894 m., et pour les chemins d'intérêt commun de 23 kil. 125 m. Depuis, le développement de ces deux classes de chemins a continué de progresser, mais d'une manière peu sensible : il a atteint, en 1881, 1,734 k. 590 pour les grandes lignes vicinales, et 1,385 k. 957 m. pour les lignes d'intérêt commun ; par conséquent, dans l'espace de sept années, l'augmentation n'a été, pour les premières, que de 13 kil. 424 m., et, pour les autres, de 37 k. 925 m.

La longueur des chemins vicinaux ordinaires était, en 1872, de 4,332 k. 054 m.; le réseau s'est accru successivement pendant les neuf années suivantes, et, en 1881, il offrait un développement de 4,660 k. 188 m. L'augmentation a donc été, dans le cours de la période décennale, de 328 k. 134 m.

Entretien. — La dépense moyenne d'entretien des lignes de grande communication, qui avait été, en 1872, de 0 fr. 455 par mètre courant, a atteint, en 1881, 0 fr. 504. Elle a été inférieure au premier chiffre en 1876, où elle s'est trouvée réduite à 0 fr. 410 ; elle l'a dépassé pendant les autres années. Le chiffre de 0 fr. 504 consigné dans le tableau fourni, pour l'année 1881, par l'agent-voyer en chef du département, n'est pas le maximum de la dépense durant toute la période : elle a atteint, en 1879, 0 fr. 511, et, en 1880, 0 fr. 537 par mètre courant.

La même dépense moyenne pour les chemins d'intérêt commun a varié de 0 fr. 289 à 0 fr. 333, comme il suit : 0 fr. 289 en 1874, 0 fr. 299 en 1876, 0 fr. 300 en 1877, 0 fr. 304 en 1873, 0 fr. 306 en 1872, 0 fr. 310 en 1875, 0 fr. 311 en 1878, 0 fr. 314 en 1879, 0 fr. 333 en 1880 et 1881.

Le minimum de la dépense pour les chemins de petite vicinalité a été de 0 fr. 136 ; le maximum, de 0 fr. 207. Le premier chiffre s'applique à l'année 1880, le second à l'année 1872. Voici quels ont été les chiffres intermédiaires : 0 fr. 159 en 1875, 0 fr. 170 en 1876, 0 fr. 174 en 1874, 0 fr. 177 en 1878, 0 fr. 183 en 1873, 0 fr. 192 en 1881, 0 fr. 193 en 1877, et 0 fr. 204 en 1879.

Dépenses annuelles. — Si nous envisageons maintenant, dans leur ensemble, les dépenses auxquelles ont donné lieu les trois classes de chemins, nous constatons les résultats suivants :

L'entretien des chemins de grande communication a

coûté, pendant les dix années cumulées, une somme de. . . . . 7,402,285 fr. 94

Les grosses réparations.	570,869	18
Les dépenses de construction ont formé le chiffre de.	542,679	45
On a dépensé pour acquisitions et occupations de terrains.	112,042	33
Dommages et dépenses diverses. .	102,474	07
Total.	8,730,350 fr.	97

La dépense, pour les deux premières années de la période, a été, en 1872, de 387,865 fr. 78, et en 1873, de 547,495 fr. 16. Depuis, par suite du classement des lignes nouvelles, la dépense s'est accrue dans une proportion considérable : elle a atteint, de 1874 à 1881, une moyenne de 974,373 fr. 68 c.

Les dépenses d'entretien des chemins d'intérêt commun se sont élevées, en totalité, à. . . . 4,138,445 fr. 72

Celles des grosses réparations à. .	390,916	39
— de construction à. . . .	824,649	50
— d'acquisitions et d'occupations de terrains à.	212,147	77
Les indemnités pour dommages et les dépenses diverses à.	61,447	85
Total.	5,627,607 fr.	23

Soit une moyenne annuelle de 562,760 fr. 72 c.

Cette moyenne a été sensiblement dépassée pendant les années 1872 et 1873. Si on défalque du total des dé-

penses celles de ces deux années (672,805 fr. 81 c. et 797,276 fr. 98 c.), antérieures au classement de nouveaux chemins de grande communication, on n'a plus pour les huit années suivantes qu'une moyenne de 519,678 fr. 14 c. La dépense maxima est celle de l'année 1874 ; elle a été de 567,357 fr. 11 c. ; la dépense minima, celle de l'année 1878, qui n'a atteint que le chiffre de 476,282 fr. 14 c.

En résumé, pour ce qui concerne les chemins de grande communication et les chemins d'intérêt commun, les dépenses se sont élevées :

Pour les premiers, à	8,730,350 fr.	97
Pour les autres, à	5,627,607	23
Total.	14,357,958 fr.	20
Il faut ajouter à ce chiffre les sommes affectées annuellement à l'amortissement d'emprunts, en principal et intérêts.	990,656	98
Total définitif pour les deux classes de chemins.	15,348,615 fr.	18

Les dépenses afférentes aux chemins vicinaux ordinaires présentent un chiffre total de 13,115,780 fr. 80 c., qui se décompose comme il suit :

Entretien.	5,888,029 f.	09
Grosses réparations.	1,059,585	03
Construction.	4,451,633	93
Acquisitions et occupations de terrains. . .	519,847	15
Dommages et dépenses diverses. . . .	268,269	76
Remboursements d'emprunts.	918,475	84

Pour avoir la moyenne vraie de la dépense, il y a lieu de négliger l'année 1873, dans laquelle les chemins vicinaux ordinaires ont donné lieu à une dépense exceptionnelle de 2,682,750 fr. 54, qui comprend une somme de 533,146 fr. 70 pour remboursements d'emprunts, tandis que cette nature de dépenses, pendant les autres années, n'offre qu'une moyenne de 43,925 fr. 46. Cette élimination opérée, on trouve que la moyenne, pour les diverses dépenses cumulées du service de la petite vicinalité, est de 1,159,225 fr. 58 c.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Chemins de grande communication et d'intérêt commun	15,358,615 f.	18
Chemins vicinaux ordinaires. . .	13,115,780	80
	28,474,395	98
A quoi il faut ajouter le montant des frais généraux qui a été, en totalité, de.	1,925,914	12
Total général.	30,400,310 f.	10

Moyenne générale : 3,040,031 fr. 01 c.

SERVICES FINANCIERS.

Contributions directes.

Entre les années 1872 et 1879, il y a eu augmentation progressive du principal des quatre contributions directes et du montant des rôles.

De 5,976,544 fr. 42, le principal s'est élevé à 6,226,964 fr. 21 ; soit une augmentation de 250,419 fr. 79.

De 10,740,809 fr. 19, le montant des rôles a atteint le chiffre de 12,156,837 fr. 31 ; soit un accroissement de 1,410,028 fr. 12.

En 1880, le principal est descendu de 6,226,964 fr. 21 à 6,171,261 fr. 66, et, en 1881, de ce dernier chiffre à 6,104,885 fr. 08, à la suite de la révision de la loi sur les patentes. Le montant des rôles, qui était de 12,156,837 fr. 31 en 1879, s'est abaissé, en 1880, à 11,997,671 fr. 87, et, en 1881, à 11,893,567 fr. 45.

La moyenne du principal pendant les dix années a été de 6,131,135 fr., et celle du montant des rôles de 11,746,345 fr. 77. Le principal ne s'est tenu au-dessous de la moyenne que pendant les quatre premières années de la période et en 1881 ; le montant des rôles, en 1872 et les trois années suivantes.

Années.	Principal des quatre contributions.		Montant des rôles.	
1872	5,976,544 f.	42	10,740,809 f.	09
1873	6,085,290	84	11,662,483	01
1874	6,085,290	84	11,548,292	53
1875	6,115,128	34	11,658,115	28
1876	6,156,915	05	11,808,330	63
1877	6,182,243	21	11,948,111	68
1878	6,206,826	44	12,049,238	87
1879	6,226,964	21	12,156,837	31
1880	6,171,261	66	11,997,671	87
1881	6,104,885	08	11,893,567	45

Contributions indirectes.

Les produits cumulés des contributions indirectes ont augmenté, de 1872 à 1881, d'une somme de 4,524,958 fr. : du chiffre de 9,434,519 fr., ils se sont élevés à celui de 13,959,477 fr. ; l'augmentation est donc de 50 % ou peu s'en faut.

La plus-value, en 1873, a été de 1,527,811 fr. Elle provenait principalement d'un accroissement du produit de la contribution sur les boissons (1,128,171 fr.), accroissement dû à la création de surtaxes et de nouveaux impôts ; les droits sur les tabacs avaient donné 204,410 fr. de plus qu'en 1872 ; d'un autre côté, la réouverture de la raffinerie d'Honfleur avait procuré un surcroît de produit de 182,100 fr.

En 1874, l'augmentation a persisté. Les boissons ont fourni un excédant de 515,862 fr. ; le tabac, de 87,174 fr. ; le papier, de 13,940 fr. ; mais, d'autre part, en ce qui concerne les sucres, par suite de la fermeture de l'établissement d'Honfleur, il n'y a eu aucun produit ; les allumettes, qui avaient donné 87,928 fr. en 1872 et 37,176 fr. en 1873, n'ont fourni que 7,505 fr. ; il y a eu également un déficit de 12,860 fr. sur les poudres à feu, dû à la cessation de certains travaux de chemins de fer.

En 1875, nouvelle augmentation de 647,254 fr., qui doit encore être attribuée principalement à l'accroissement du produit du chapitre des boissons : à elle seule, la taxe de consommation sur les spiritueux a fourni un excédant de 205,626 fr. Les droits sur les transports par les voies ferrées se sont élevés de 11,924 fr. à 37,530 fr.,

par suite de la mise en exploitation du chemin de fer de Caen à la mer; les tabacs ont donné 72,036 fr. et les poudres à feu 21,348 fr.; les droits divers et recettes extraordinaires 271,687 fr. de plus qu'en 1874.

D'après les tableaux ci-après, la progression paraît s'être arrêtée en 1876; mais si l'on considère que les retenues pour pensions civiles qui avaient figuré dans les produits des années précédentes ont cessé d'y être comprises, on trouve que le produit total a encore dépassé de 26,491 fr. celui de 1875. Les droits sur les boissons ont diminué de plus de 210,000 fr.; cette diminution s'explique par la suppression de l'exercice chez les bouilleurs de crû et l'extension de la fraude qui en a été la conséquence. Il y a eu aussi décroissance du produit des droits divers et des recettes extraordinaires, qui de 794,104 fr. est descendu à 478,923 fr. Mais la remise en activité de la raffinerie d'Honfleur a fourni une somme de 444,623 fr., et les autres produits ont donné des chiffres plus élevés que ceux de 1875 et n'ont pas offert avec ceux-ci de différences sensibles.

Si les résultats de l'année 1877 sont inférieurs à ceux de l'année précédente, c'est que la raffinerie d'Honfleur avait cessé une seconde fois de fonctionner; cet établissement avait acquitté en 1876, comme nous venons de le dire, des droits montant à 444,623 fr. Cette somme déduite, on constate que les impôts indirects ont donné, en 1877, une augmentation de plus de 300,000 fr. Les boissons ont fourni une plus-value de 77,520 fr.; le droit sur les papiers, de 26,548 fr.; l'impôt sur le savon, de 47,823 fr.; celui sur les tabacs, de 162,169 fr.

Les produits, en 1878, se sont relevés à 12,226,398 fr;

ils ont augmenté de 365,727 fr. en 1879, de 1,196,362 fr. en 1880, et de 170,990 fr. en 1881.

L'augmentation afférente à l'exercice 1878 s'applique presque en entier au chapitre des boissons, qui a donné 265,729 fr. de plus qu'en 1877. Il n'y a à signaler d'autre augmentation un peu notable que celle du produit des droits sur les poudres à feu, qui de 110,037 fr. s'est trouvé porté à 122,157 fr. Par suite de la faillite de deux fabriques dans l'arrondissement de Lisieux, l'impôt sur le papier a fléchi de 9,606 fr. ; la taxe sur les savons, qui avait produit 73,937 fr. en 1877, n'a donné qu'une somme de 28,805 fr., cette taxe ayant été supprimée dans le cours de l'exercice ; il y a eu aussi une diminution de 24,426 fr. sur l'impôt des tabacs. Les autres produits n'offrent que des accroissements ou des déficits peu sensibles.

La plus-value de 365,727 fr. constatée en 1879 est due à l'accroissement des produits de trois branches de taxes : les droits sur les boissons, ceux sur la dynamite et les tabacs. Les premiers ont donné 286,383 fr. de plus qu'en 1878 ; la fabrique de dynamite d'Ablon, qui n'avait acquitté, l'année précédente, que 986 fr., a payé 58,379 fr. ; enfin les tabacs ont fourni une plus-value de 98,587 fr. — Les droits sur le papier ont fléchi par suite du chômage d'une nouvelle usine mise en faillite dans l'arrondissement de Lisieux : le déficit a été de 3,940 fr. L'application du décret du 22 décembre 1878 a fait subir aux droits d'entrée sur les huiles végétales et autres une diminution de 21,379 fr. ; et les modifications apportées dans l'assiette de l'impôt par la loi du 11 juillet 1879 ont amené une perte de 46,660 fr. sur les droits exigibles

des compagnies de chemins de fer et des entrepreneurs de voitures publiques.

C'est l'année 1880 qui présente le maximum de la progression des produits des impôts indirects : ces produits ont atteint le chiffre de 13,788,487 fr., en augmentation de 1,196,362 fr. sur l'exercice précédent. Le chapitre des boissons offre, à lui seul, une plus-value de 1,601,554 fr. Ce résultat si considérable s'explique par la rareté et le prix élevé des eaux-de-vie de cidre, qui ont obligé les débitants à se procurer des alcools d'industrie qu'on leur a livrés à des prix modérés. En raison de leur provenance éloignée, ces spiritueux ne circulent qu'avec des expéditions régulières et ne peuvent, en conséquence, échapper à l'impôt, comme les eaux-de-vie fabriquées dans le pays même.—Les droits sur la dynamite ont donné 97,238 fr., et ceux sur les tabacs 149,869 fr. de plus qu'en 1879. — Les diminutions ont porté sur le papier, les huiles, les vinaigres, les transports par chemins de fer et par voitures publiques, les recettes diverses et extraordinaires ; elles représentent une somme de 59,478 fr.

La moins élevée des plus-values ressort des résultats de la perception en 1881, comparés avec ceux des autres années qui ont donné des augmentations sérieuses. C'est principalement au droit général de consommation sur les alcools que l'excédant de 170,990 fr. doit être attribué. A l'exception de l'augmentation du produit des taxes sur les tabacs et sur les poudres à feu, qui a été, pour la première, de 78,931 fr., et pour la seconde, de 9,596 fr., les autres plus-values sont insignifiantes. —Il faut en dire autant des diminutions, abstraction faite de celle qu'a

éprouvée l'impôt sur les papiers. La suppression du droit qui frappait les publications périodiques et l'extension donnée à la faculté de l'entrepôt pour les simples marchands, ont fait subir au produit de cet impôt une diminution de 31,723 fr.

Le total des recouvrements effectués pendant tout le cours de la période décennale, est de 121,031,429 fr. La moyenne annuelle est donc de 12,103,142 fr. Cette moyenne a été dépassée de 1875 à 1881. (Voir le tableau page suivante.)

DOUANES.

Il résulte du tableau, que nous donnons ci-après, des droits et produits des douanes et sels recouvrés de 1872 à 1881 que, dans le cours de ces dix années, les recouvrements ont atteint le chiffre total de 28,357,516 fr. 36. L'année où les résultats ont eu le plus d'importance est l'année 1879; celle où le chiffre des perceptions a été le moins élevé est l'année 1872. La moyenne annuelle est de 2,835,751 fr. 63. Les produits des quatre premières années de la période ont été inférieurs à cette moyenne, qui a été dépassée pendant les six années suivantes. L'augmentation la plus considérable s'est produite de 1872 à 1873: elle a été de 1,086,193 fr. Les droits d'importation des céréales avaient diminué de 16,856 fr. par suite de l'abondance de la récolte de 1872 en France; mais les droits sur les marchandises diverses avaient fourni une plus-value de 1,113,094 fr. due aux nouvelles taxes sur les cafés, poivres, etc.

En 1874, le montant des perceptions a subi une diminution de 486,962 fr. 27, qui provenait surtout de ce que les négociants, ne prévoyant pas que la loi du 30 dé-

Années.	Boissons.	Sucre indigène.	Chicorée.	Papier.	Huiles végétales et autres.	Stéarine et Bougies.	Vinaigres.	Savons.	Dynamite.	CHEMINS DE FER. Grande vitesse.	CHEMINS DE FER. Petite vitesse.	Voitures de terre et eau.	Tabacs.	Poudres à feu.	Allumettes.	Retenues pour pensions.	Droits divers et recettes extra-ordinaires.	TOTAUX.
1872	5.150.407	»	662	182.749	»	»	»	»	»	»	»	»	3.291.189	125.774	87.928	15.316	550.794	9.434.519
1873	6.378.278	182.400	1.509	173.362	»	»	»	»	»	6.502	»	78.981	3.495.599	110.287	37.176	48.376	450.150	10.962.320
1874	6.894.140	»	669	187.392	28.255	32.855	»	81.774	»	11.924	1.030	73.535	3.582.773	97.427	7.505	13.464	523.417	11.576.120
1875	7.216.859	»	605	189.106	11.610	12.916	14.092	25.325	»	37.530	1.882	70.101	3.675.221	118.775	6	15.352	794.104	12.223.374
1876	7.006.820	144.623	980	186.095	12.253	11.301	19.250	26.114	»	59.400	1.891	64.400	3.747.257	114.296	»	»	478.923	12.204.513
1877	7.084.340	»	102	212.643	11.975	12.113	17.045	73.937	»	65.532	2.239	63.658	3.916.426	110.037	»	»	463.509	12.064.156
1878	7.350.069	»	648	203.627	11.150	12.290	18.966	28.835	936	65.932	1.512	66.640	3.892.000	122.157	»	»	421.591	12.226.398
1879	7.636.452	»	»	199.697	19.771	16.236	47.035	»	58.379	33.942	»	51.990	3.990.537	122.190	»	»	445.546	12.592.125
1880	8.638.006	5.868	»	197.602	15.958	16.894	18.578	»	155.617	19.689	»	44.740	4.140.456	110.852	»	»	425.117	13.788.487
1881	8.767.000	106	»	165.879	12.295	16.070	21.427	»	160.671	20.123	»	45.196	4.219.387	120.448	»	»	410.865	13.959.477
	72.122.071	631.897	5.170	1.878.072	153.287	130.585	126.903	235.955	375.643	321.634	8.494	559.241	37.950.895	1.152.543	132.615	132.508	4.810.585	121.031.489

cembre 1873 aurait un effet immédiat et complémentaire, avaient acquitté, avant sa promulgation, dans les premiers jours de décembre, des quantités considérables de cafés, qu'ils espéraient soustraire ainsi à la taxe nouvelle de 4 °/₀. On remarquera, d'un autre côté, que la taxe de consommation des sels présente un amoindrissement de 108,308 fr. 13 ; mais il y a lieu de faire observer que ce second déficit est plus apparent que réel, puisque, s'il est dû, en partie, à la concurrence des sels de l'Est arrivant par les voies ferrées après paiement des droits, il doit être attribué, dans une proportion plus forte, aux nombreux acquittements qui avaient eu lieu pendant l'année 1873 en prévision d'une surélévation de l'impôt, prévision qui ne s'est pas réalisée.

La plus-value de 562,398 fr. 75 que présentent les résultats de l'exercice 1875 porte sur tous les produits. Les droits de douanes ont éprouvé une augmentation de 473,847 fr. 48 c. qui s'applique principalement aux cafés, aux poivres et aux huiles d'olive; la taxe de consommation des sels a produit 69,513 fr. 74 c. de plus qu'en 1874.

Les recettes ont continué d'augmenter de 325,865 fr. 51 c. en 1876, de 38,124 fr. 55 c. en 1877, de 117,937 fr. 72 c. en 1878, et de 497,132 fr. 71 c. en 1879.

L'extension prise à Caen par le commerce des denrées coloniales, principalement des cafés, l'accroissement du trafic maritime du port d'Honfleur, dont l'entrée avait été améliorée, et de nombreuses introductions de fontes et de houilles, expliquent, pour l'exercice 1876, l'accroissement considérable des droits de douanes (292,775 fr. 97 c.); le surplus de l'augmentation (33,089 fr. 54 c.) s'est réparti sur les autres catégories de droits.

La faible plus-value qui s'est produite en 1877 est due presque exclusivement à l'accroissement persistant des droits de douanes, qui se chiffre par 81,480 fr. 96 c., et s'explique comme pour l'exercice précédent; mais le rendement de l'impôt sur le sel a subi une diminution de 58 432 fr. 43 c., par suite de la concurrence croissante que les salines de l'est ont faite aux sels marins sur les marchés de Normandie.

Les résultats de l'exercice 1878 sont supérieurs de 117,937 fr. 72 c. à ceux de l'exercice 1877, et le total des produits de 1879 a dépassé de 497,132 fr. 71 c. celui de l'année précédente.

Ces augmentations proviennent, pour la plus forte part, de l'importance, qui s'accroît d'année en année, du trafic du port de Caen, où s'importent, en quantités de plus en plus considérables, des froments, des graines oléagineuses, des cafés, des poivres, de la houille, de la fonte brute, des bois de construction et des ciments. L'activité croissante de ce trafic est la principale cause de la progression du produit des droits de douanes, qui a augmenté de 168,544 fr. 66 c. en 1878, et de 616,516 fr. 02 c. en 1879. Par contre, le produit de la taxe des sels a fléchi de plus en plus : la diminution a été de 54,825 fr. 02 en 1878 et de 171,607 fr. 60, l'année suivante. La cause en est la même que celle précédemment indiquée.

En 1880 et 1881, les importations se sont ralenties. Les autres catégories de droits ont subi en même temps des diminutions qui n'ont, du reste, été un peu sensibles que sur les sels. Il en est résulté, pour l'ensemble des perceptions comparé aux résultats de 1879, une perte qui a été de 503,223 fr. 26 en 1880 et de 461,028 fr. 28 en 1881.

ANNÉES.	Droits de douane.	Droits de navigation.	Taxe de statistique.	Recettes accessoires.	Taxe de consommation des sels.	TOTAUX.
1872	945.095.48	126.691.53	68.668.75	14.585.05	410.894.21	1.565.915.02
1873	2.011.642.84	110.599.09	70.832.30	8.634.05	421.380.05	2.623.088.33
1874	1.600.043.27	112.456.49	103.989.40	6.564.98	313.071.92	2.136.126.06
1875	2.073.080.75	124.778.76	116.223.10	1.856.58	382.585.62	2.698.524.81
1876	2.365.748.88	145.885.26	107.819.»	14.247.27	390.694.91	3.024.390.82
1877	2.447.205.69	168.914.24	104.273.80	15.858.92	332.262.22	3.068.514.87
1878	2.615.698.91	169.276.49	101.510.60	16.529.39	277.437.20	3.180.452.59
1879	3.232.214.93	217.654.82	97.281.20	18.604.75	105.829.60	3.671.585.30
1880	2.754.783.10	204.876.64	94.701.20	17.845.50	100.155.60	3.172.362.04
1881	2.831.638.07	187.718.91	92.023.90	17.800.35	87.375.79	3.216.557.02
	22.877.146.92	1.574.852.23	957.323.25	132.506.84	2.821.687.12	28.363.516.36

RÉPARTITION DES PRODUITS ENTRE LES DIFFÉRENTS PORTS.

Années.	Honfleur.	Trouville.	Dives.	Caen et Ouistreham.	Courseulles.	Port-en-Bessin	Isigny.	Totaux.	Observations.
1872	378.843.06	97.709.04	808.05	982.708.17	7.231.99	10.940.71	87.704	1.565.915.02	(1) A partir de 1874, la direction de Rouen, dont dépendent les ports d'Honfleur, Trouville et Dives, a donné en bloc les recettes effectuées dans ces trois ports.
1873	403.434.76	89.459.»»	2.494.30	2.096.267.47	5.671.02	8.616.»»	51.186	2.657.148.55	
1874	401.238.02 (1)			1.734.126.02 (2)				2.136.126.02	(2) Les rapports du directeur des douanes, à Caen, présentant les résultats de la perception en 1874, 1875 et 1876, n'indiquent point la part contributive de chacun des ports dépendant de la direction de Caen dans les totaux des recettes.
1875	475.563.81			2.222.961.»»				2.698.524.81	
1876	533.812.32			2.490.578.»»				3.024.390.32	
1877	558.301.58			2.383.900.»»	6.258.»»	11.592.»»	95.987	3.068.514.87	
1878	854.495.59			2.426.019.»»	4.627.»»	7.226.»»	88.085	3.180.452.59	
1879	925.797.30			2.685.332.»»	6.781.»»	9.476.»»	44.499	3.671.585.30	
1880	620.297.04			2.471.598.»»	7.913.»»	11.892.»»	61.182	3.172.362.04	
1881	633.463.02			2.498.486.»»	8.672.»»	11.758.»»	64.173	3.216.557.02	

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

L'année de la période décennale où les produits de cette branche d'impôts ont atteint le chiffre le plus important est l'année 1880 (10,317,185 fr. 38); celle qui présente le chiffre le moins élevé est l'année 1873 (8,760,566 fr. 37). Le montant des produits a varié pendant les huit autres années de 9,146,146 fr. 60 (1872) à 9,987,059 fr. 88 (1881).

Les variations des produits ont été déterminées principalement par les chiffres des recettes provenant des droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques. Ainsi, en 1880, ces droits ont donné 8,656,426 fr. 84, tandis qu'en 1873, ils n'avaient produit qu'une somme de 6,996,490 fr. 27, maximum et minimum des produits de cette catégorie de taxes dans le cours des dix années. Il en a été de même dans les autres exercices, à l'exception des exercices 1875 et 1877, comme le démontre le tableau suivant :

Années.	Produit des droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques.	Ensemble des produits.
1881	8,308,074 f. 98	9,987,059 f. 88
1878	8,190,874 43	9,954,339 14
1879	8,019,574 13	9,674,229 43
1874	7,593,445 86	9,464,788 57
1876	7,470,579 39	9,279,111 27
1872	7,406,086 85	9,146,146 60

En 1875, le produit des droits d'enregistrement, de

greffe et d'hypothèques avait été inférieur de 79,032 fr. 84 à celui de 1872, infériorité due à une diminution sensible des transmissions d'immeubles à titre onéreux ; cependant le produit total de la première de ces années a dépassé de 73,495 fr. 22 le rendement général de l'autre, par suite d'une augmentation marquée du chiffre des perceptions afférentes aux domaines.

En 1877, le produit total a excédé de 173,474 fr. 99 celui de 1879, quand le produit des droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques pendant cette dernière année n'a guère surpassé le montant des perceptions de même nature pour 1877. L'excédant que présente l'année 1877 sur la généralité des produits, s'explique par l'importance sensiblement supérieure des perceptions concernant le timbre (171,314 fr. 90).

La progression très-peu interrompue des produits durant toute la période décennale n'est pas due exclusivement aux nouveaux impôts établis de 1871 à 1875, car si l'on déduit du produit le plus élevé le montant de ces taxes, il reste encore 8,279,045 fr. ; or, l'année 1869, la plus prospère de toutes celles antérieures à l'établissement des impôts nouveaux n'avait produit que 7,452,185 fr. (V. le tableau page suivante).

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Postes.

Dans la première année de notre période décennale, le produit des postes s'était élevé à 1,507,658 fr., chiffre

Années.	Droits d'enregistrem^t, greffe et hypothèques.	Droits de timbre.	Produits des domaines.	Produits des ministères.	Produits des forêts.	Taxe sur le revenu.	Pensions civiles.	Établissements spéciaux régis ou affermés par l'État.	Produits divers.	Totaux.
1872	7.406.086.85	1.648.800.80	30.493.02	6.831.41	13.597.08	3.117.12	15.344.63	21.458.69	» »	9.146.146.60
1873	6.996.490.27	1.586.251.36	55.783.45	21.071.47	27.133.65	32.997.97	15.593.72	25.244.48	» »	8.760.566.37
1874	7.598.445.86	1.703.049.13	34.831.35	44.038.27	18.749.54	26.640.08	15.071.79	28.992.55	» »	9.464.788.57
1875	7.327.054.01	1.619.322.08	94.998.03	85.959.88	39.119.91	19.340.89	15.564.77	18.282.25	» »	9.219.641.52
1876	7.470.579.39	1.621.408.12	48.694.80	52.774.20	28.270.57	24.379.30	16.213.09	16.791.80	» »	9.279.111.27
1877	8.004.700.09	1.665.132.64	81.715.97	18.959.39	16.782.31	26.868.73	15.630.09	17.915.20	» »	9.847.704.42
1878	8.190.874.43	1.605.396.94	86.643.03	» »	12.894.45	22.497.20	14.989.24	» »	21.044.15	9.954.339.14
1879	8.019.574.13	1.493.817.74	93.473.15	» »	18.566.90	18.352.24	15.944.07	» »	14.501.20	9.644.229.48
1880	8.656.426.84	1.496.580.11	89.412.43	» »	11.473.45	25.746.24	17.966.90	» »	19.579.41	10.317.185.88
1881	8.308.074.98	1.495.978.19	99.478.75	» »	18.414.15	23.903.72	17.168.60	» »	24.341.49	9.987.059.88
	77.978.306.85	15.935.737.11	715.673.98	229.634.62	204.971.71	223.843.49	159.453.90	128.684.97	79.466.25	95.650.772.88

supérieur de 21,440 fr. à celui de 1871. De 1873 à 1876, les recettes ont été en croissant; elles ont présenté une augmentation de 9,275 fr. en 1873, de 85,907 fr. en 1874 et de 65,965 fr. en 1875. Une diminution de 57,232 fr. s'est produite l'année suivante : elle doit être attribuée principalement à l'élévation à 15 grammes du poids de la lettre simple, à la faculté dont les commerçants ont usé, dans une large mesure, d'expédier leurs factures affranchies suivant le tarif réduit et à l'usage croissant des cartes postales. Mais les recettes se sont très-sensiblement relevées en 1877 et ont atteint le chiffre de 1,709,347 fr., le plus considérable de la période. Elles sont descendues en 1878 à 1,387,358 fr., et en 1879 à 1,347,076 fr. Cette diminution est due à l'abaissement des tarifs édicté par la loi du 1er mai 1878. Enfin, les années 1880 et 1881 ont donné une augmentation sur l'année 1879, la première de 142,570 fr. et la seconde de 223,285 fr.

Tableau des produits des postes de 1872 à 1881.

1872	1,507,658 fr.
1873	1,516,933
1874	1,602,840
1875	1,668,805
1876	1,611,573
1877	1,709,347
1878	1,387,358
1879	1,347,076
1880	1,469,647
1881	1,570,362

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES.

Le nombre des télégrammes de départ a suivi une progression croissante de 1872 à 1881. La différence en plus au profit du dernier exercice est de 149,489 fr. L'augmentation avait été, en moyenne, pendant les cinq premières années de 4,816 fr. A partir de 1877, par l'effet de la réduction du tarif, l'augmentation est devenue beaucoup plus sensible, elle a atteint, en moyenne, le chiffre de 31,529 fr.

Quant aux recettes, elles ont suivi également une progression ascendante, sauf une diminution insignifiante qui s'est produite en 1878 (1,401 fr.). Dans l'espace des dix années, le produit a plus que doublé, puisque de 114,507 fr., il s'est élevé à 242,076 fr.

Années.	Nombre des télégrammes de départ.	Produit.	
1872	102,375	114,507 fr.	30
1873	102,439	115,370	»
1874	104,970	159,357	60
1875	115,989	182,962	80
1876	123,988	192,994	35
1877	126,758	196,956	»
1878	165,960	195,555	»
1879	199,094	207,454	45
1880	226,024	234,393	79
1881	252,864	242,076	»
	1,520,461	1,841,627	29

DE

QUELQUES AUTEURS NORMANDS

PAR UN NORMAND.

Il m'a toujours semblé que nous étions habituellement très-parcimonieux d'éloges pour les écrivains de notre pays si bien portés à la louange, je dirais presque à l'engouement, lorsqu'il s'agissait de personnages d'une autre origine, dont la réputation se trouvait, à nos yeux, consacrée par les appréciations de la presse parisienne. Cette disposition d'esprit qui témoigne d'une louable modestie a le grave inconvénient de laisser dans l'ombre bien des littérateurs, bien des artistes distingués qui, pour ne pas être entrés dans le grand courant de la publicité journalière, n'en ont pas moins leur valeur réelle jointe à une saveur provinciale que nous avons la faiblesse de ne pas dédaigner.

Dans leurs récits de voyage les excursionnistes anglais, après avoir visité les sites et les monuments des pays qu'ils traversent ont l'habitude à peu près constante de s'enquérir curieusement des personnes qui les habitent et, pour peu qu'elles aient quelque notoriété, ils s'empressent de leur rendre visite, provoquent leurs explications et

consignent scrupuleusement sur leur agenda les impressions diverses que leur laissent ces entrevues, intéressantes quelquefois et toujours ardemment recherchées.

Dibdin n'y manquait jamais et ses appréciations personnelles sur les hommes plus ou moins célèbres, artistes, historiens, et archéologues qu'il rencontre, constituent peut-être la partie la plus agréable de son voyage. C'est quelque chose d'analogue que nous voudrions voir entreprendre pour la Normandie contemporaine. La marche du temps a changé la physionomie générale du pays ; les hommes qu'avait connus Dibdin ont fait place à une génération nouvelle ; les monuments eux-mêmes ont subi de profondes modifications. En attendant qu'il se trouve quelqu'un pour écrire ce curieux chapitre d'histoire provinciale, nous allons grouper ici quelques indications auxquelles nous n'avons pas la prétention de donner une forme définitive, mais qui pourront avoir leur utilité, comme point de départ et comme matériaux à consulter.

Chose bizarre, parmi ces auteurs provinciaux, normands avec passion par inclination native et par goût, que nous voudrions aujourd'hui mettre en évidence, le premier que nous rencontrons est un lettré et un artiste de l'espèce la plus délicate et la plus raffinée, le marquis de Chennevières, membre de l'Institut, directeur honoraire des Beaux-Arts, l'un des hommes les plus mêlés au mouvement parisien, sous ses formes les plus variées se rattachant de près ou de loin à la littérature et aux arts.

Tout le monde connaît l'ancien conservateur du musée du Luxembourg, qui prit une part si active à l'organisation de nos grandes expositions, l'administrateur éminent à l'initiative duquel nous devons l'*Inventaire des richesses*

d'art de la France, le critique équitable et patriotique qui, dans son *Histoire des peintres provinciaux*, a rendu enfin justice à toute une pléiade d'artistes de l'ancienne France tombés injustement dans l'oubli; mais qui, en dehors d'un cercle restreint d'initiés, a jamais entendu parler de M. de Saint-Santin, du cousin de Charlotte Corday, de l'ami de M. Fessard, de Jean de Falaise et du fondateur de l'Académie de Bellême?

Ce serait une entreprise qui nous entraînerait trop loin d'essayer ici une analyse complète des productions humoristiques et charmantes, revêtues de l'une ou l'autre de ces signatures. Aussi, croyons-nous devoir nous borner à quelques brèves observations sur la dernière et peut-être la plus originale de toutes: *les Mémoires de l'Académie de Bellême*.

Les *Contes de Jean de Falaise*, les *Historiettes baguenaudières*, reserrés dans un cadre mieux défini, ont plus de perfection littéraire, mais les *Mémoires de l'Académie de Bellême* ont l'avantage de nous offrir, sous une forme piquante, l'ensemble des doctrines religieuses, esthétiques, philosophiques et sociales de l'écrivain. Ce n'est pas sans doute un traité dogmatique régulier, mais la fantaisie, qui emporte la plume de l'auteur, ne diminue en rien le mérite de son œuvre, elle lui communique au contraire un piquant et un agrément inattendus. L'archéologie, l'histoire locale, les souvenirs des grandes épopées antiques s'y mêlant aux réflexions, aux utopies audacieuses et à la critique souvent très-vive des faits contemporains.

« L'*Histoire de très-noble et très-vaillant Hélidor*, qui remplit à elle seule les Mémoires de l'Académie percheronne, procède visiblement de l'*Énéide*; mais cette

imitation respectueuse du prince des poëtes latins est assaisonnée d'emprunts faits à la *Franciade* de Ronsard, à l'*Unellographie* de Jean de Meulles, aux imaginations bizarres de Bernardin de Saint-Pierre sur le roi Bardus et à l'histoire merveilleuse et toujours nouvelle des *Quatre fils Aymon*. On n'est pas plus éclectique!

Avec sa modestie habituelle, M. de Saint-Santin a d'ailleurs bien voulu nous apprendre que les *Aventures d'Hélidor* n'étaient, à proprement parler, que la reproduction d'un manuscrit déposé à la bibliothèque de St-Hélier de Jersey, habillée quelque peu à la moderne pour la plus grande commodité des lecteurs.

« Les aventures du vaillant Hélidor sont vraiment, « nous dit-il, si peu au goût des gens de nos jours que « je n'ai point cru devoir augmenter la fatigue par la « lecture d'une langue passée de mode. Je me suis donc « appliqué à en supprimer tous les mots trop vieillis et à « les remplacer par des tours plus modernes, ce qui « pourra contrarier quelques délicats et donner par ci « par là à l'ensemble un faux-air d'anachronisme, de « pastiche et de discordance (1). »

Quant au caractère normand de l'œuvre, il ne saurait, paraît-il, faire de doute, ainsi qu'on peut le voir par la note suivante :

« L'étroite parenté du poëme en prose que nous « publions avec cette Enéide, que Segrais déclare consi- « dérer (avec les doctes et d'un consentement universel), « comme la borne et la plus grande sublimité de l'esprit « humain, n'est une preuve de plus de son origine

(1) *Mémoires de l'Acad. de Bellesme*, t. I, p. 44.

« normande, et qui plus, est bas-normande. Il est « impossible en effet à tout homme, quelque peu frotté « de littérature, de n'être point frappé de la tendresse « particulière qu'ont témoignée à Virgile les poëtes de « notre verdoyante Normandie, à la fois terre d'églogues, « de géorgiques et d'aventures épiques. Nous le trouvons « traduit dès 1582, par les deux frères virois Lechevallier « d'Aigneaux : le grand cardinal du Perron ne tarde pas « à donner la traduction du premier et du quatrième « livre de l'Enéide ; puis vient M. de Segrais, que les « plus habiles n'ont guère dépassé en élégante fidélité ; « et cependant son compère et ami caennais, M. de La « Douespe, de St-Ouen, ne peut se défendre de repro- « duire à sa façon un fragment de ce fameux quatrième « livre, si cher aux âmes tendres ; l'abbé Des Fontaines « met tout entières en bonne prose les œuvres du divin « poëte ; enfin, le pauvre Malfilâtre a voué le meilleur « de ses trop courtes années à la douce interprétation du « Cigne de Mantoue (1). »

Est-il nécessaire d'ajouter qu'il n'y a point à mettre en doute la véracité de l'écrivain et l'exactitude de ses informations, en vertu de ce principe que les fables imaginées par les poëtes contiennent en général plus de parcelles de vérité que ne nous en offrent les histoires les plus majestueuses d'ordonnance et les plus sévèrement contrôlées. C'était l'opinion de l'auteur des *Quatre fils Aymon* et de l'illustre Ronsard. C'est aussi le sentiment très-net et très-ferme de M. de Saint-Santin.

Les curieuses raisons qu'il invoque à l'appui de cette

(1) *Mémoires*, livre I, p. 44, note.

manière de voir, d'apparence paradoxale, paraîtront peut-être à quelques esprits rigides et difficultueux plus spécieuses que déterminantes; nous croyons toutefois, en rapporteur consciencieux, devoir les reproduire dans leur intégrité :

« Quant à la vérité de l'histoire, faut-il s'en tourmenter, je vous le demande, plus que ne s'en mit en « peine M. de Segrais lui-même, après que son compatriote de Caen, le fameux Samuel Bochart, eût cru « lui démontrer, dans une dissertation de quatre-vingt-« deux pages, que le pieux Énée n'avait jamais mis le « pied en Italie, ni courtisé à Carthage la bonne amou-« reuse Didon. Ce n'est pas à nous qu'il convient de « faire les tenaces et les scrupuleux ; nous savons très-« bien entre nous que l'histoire n'a plus un fait que l'on « puisse désormais sérieusement affirmer ; que tous les « plus fermes et les mieux acquis dans l'ordre moral ou « politique, ou même dans le sens le plus simple de « leur production ou de leur date, ont été discutés « depuis quarante ans de façon à n'en laisser debout « tronçon ni bribes. Clio est devenue pour nous la plus « honteusement débauchée des neuf vierges de l'Hé-« licon ; et la fable a des droits absolus sur tous les « siècles qui précèdent les journaux d'Hérouard, de « Fagon, de Dangeau, Dangeau la gloire du Perche et « l'unique et parfait modèle de la sincérité historique. « Quoi de plus ridicule, en effet, que de prétendre à « l'exact quand il est refusé à l'homme de saisir le vrai, « si ce n'est par hasard confusément et par miettes. « Dieu seul voit vrai ; lui seul peut voir l'arbre de vérité « de l'extrême racine à l'extrême cime, tandis que nous

« n'en voyons jamais qu'une petite feuille et encore bien
« agitée par le vent du moment... J'affirme donc Ronsard
« aussi véridique en sa *Franciade* que Mézeray en son
« *Abrégé*, — oui, il m'en coûte de l'écrire, — que
« Mézeray et le Père Daniel... avec leurs *Conciones* à la
« Tite-Live et leurs rois à la Numa...... (1) »

C'est à la lueur de ces belles démonstrations qu'il convient de lire les aventures du vaillant Hélidor dans lesquelles on rencontrera la fondation de Bellême et de Mortagne, les causes de la rivalité de deux villes, l'introduction du christianisme dans les Gaules, l'apostolat du saint évêque Latuin, les vertus de la fontaine de la Herse, l'origine des courses de chevaux dans le Perche, les vertus mirifiques du cidre ou pommé, avec la solution d'une infinité d'autres problèmes agronomiques, littéraires et philosophiques. Par un véritable tour de force, l'auteur a varié ses tableaux par l'évocation de certains faits empruntés à notre époque si triste et si tourmentée, et c'est avec une satisfaction mêlée de quelque étonnement que nous y avons reconnu, les portraits vivement enlevés de nos plus illustres contemporains, les péripéties du siége de Paris et le journal tenu par la dame de Saint-Santin, elle-même, dans son logis de Bellême pendant la dernière guerre. Cette œuvre d'une fantaisie étourdissante ne se termine pas brusquement; elle a une suite conçue dans le même esprit et faisant aussi très-large part aux rêves et aux divagations philosophiques. L'auteur de cette seconde partie serait, nous assure-t-on, un certain Roland des Hunières, au nez aquilin, aux cheveux frisés, à barbe

(1) *Mémoires de l'Académie de Bellême*, t. I, p. 58.

rousse, haut, maigre, quelque peu voûté et de tenue assez négligée. Compromis dans l'insurrection de la Vendée à la suite de la duchesse de Berry, ce paladin trahi par la fortune et qui s'était trompé d'époque, s'en était allé de brigade en brigade, devant les jurés de Blois et de là dans les cellules du Mont-Saint-Michel, où il fût resté de longues années s'il n'eût été tiré de là par une jeune fille, pêcheuse de coques de son état, « de ces belles filles, aux belles « jambes, au jupon écourté, au plein corsage, à l'œil « clair, aux cheveux brûlés que l'on voit sur les grèves « trottant devant les voyageurs en remplissant de coques « leur sac ou leur sabret comme elles l'appellent (1). »

A Jersey, n'ayant rien de mieux à faire, des Hunières écrivit pour tromper les ennuis de l'exil, et un peu à bâtons rompus, les pages singulières recueillies par M. de Saint-Santin. Au reste, auteur et éditeur, grands admirateurs de la *Fée aux Miettes* et des *Sept Châteaux du roi de Bohême*, étaient merveilleusement faits pour s'entendre, et leurs procédés de composition paraissent sensiblement les mêmes :

« C'est ainsi, nous dit M. de Saint-Santin, que notre « héros s'étant avisé d'ajouter un troisième livre à l'his- « toire du très-noble et très-vaillant Hélidor, semble « s'être formellement interdit d'en puiser les documents « ailleurs que dans la *Chanson de Roland*, œuvre du « normand Theroulde, dans les *Mille et une Nuits*, qu'il « put croire d'origine purement normande, puisqu'elle « n'existait pour la France que par les traductions entre- « prises à Caen au XVIIe et au XIXe siècle ; enfin dans

(1) *Mémoires de l'Académie*, t. II, Introd., liv. III, p. 19.

« l'*Arioste* et dans *Cervantes*, et peut-être par-ci par-là « dans quelques versets de la Bible. Il faut même avouer, « en y regardant de près, qu'il a mis dans son travail « une grande naïveté, car on trouve qu'il y a joué sans « détour autant des ciseaux que de la plume, et ce qu'il « y raconte de la cour de Bagdad, vous le retrouverez « mot pour mot dans les récits de Galland et de notre « pauvre cher Trebutien (1). »

Les ressemblances ne sont pas moins accusées sur le terrain religieux et sur le terrain politique. Bien qu'il m'en coûte de le confesser, aucun de nos deux auteurs n'avait ni sur la liberté, ni sur la religion, ni sur les conditions normales du gouvernement des peuples, les idées qui prévalent aujourd'hui. L'exposé seul de leurs doctrines paraîtrait la critique la plus nette et la plus vive de certaines doctrines officielles. Leurs convictions se résument d'ailleurs dans quelques lignes fort brèves qui peuvent se passer de commentaires, et qui ne permettent pas le moindre doute sur les tendances de Roland des Huniêres et de M. de Saint-Santin.

« Malheur à qui n'aime pas tendrement le peuple, à « qui, étant riche, ne secoure pas le pauvre, savant « n'enseigne pas l'ignorant, à qui, étant puissant, ne « secoure pas le faible..... Mais aussi trois fois malheur « à qui pousse le peuple à se gouverner lui-même ou « qui souffre d'être gouverné par lui..... Le peuple a « droit à une sollicitude ardente pour ses infirmités, ses « misères, son ignorance, mais, pour l'amour de lui-« même, écartez du gouvernement son incapacité enfan-

(1) *Mém. de l'Acad.*, Livre III. Introduction, p. IV.

« tine et sa brutalité. Qui convie la multitude au pouvoir « est le pire et le plus traître des ennemis de son « pays..... ».

« La discipline est tout dans un peuple, et le respect, « qui est le nerf de toute discipline. Chacun à son poste, « chacun à son métier et le plus de silence possible, « et du haut en bas l'amour de la patrie, voilà la seule « condition d'être des grands peuples... L'indiscipline, « la hâblerie et l'ambition partout, c'est l'ordinaire des « peuples qui s'en vont (1). »

Il semble même que, par une singulière puissance de divination, en décrivant les désordres de la ville de Bellême aux temps fabuleux d'Hélidor, de Dryas et de Créuse, M. de Saint-Santin ait entrevu quelque chose des hallucinations malfaisantes qui troublent le cerveau de quelques sectaires de notre époque :

« Ils avaient enfermé le prêtre dans son temple et « bien muré les portes, et dès que le diseur de vérités, « ce propagateur de la justice, montrait son nez à la « fenêtre pour rappeler au peuple les éternelles lois du « bien, ils le repoussaient de gaules et avec de grosses « injures et ils brisaient les vitres avec des pierres. « Ainsi, par leur imbécile orgueil d'égalité et par l'hor- « reur générale des lois, tout n'était que désordre et « désarroi, désorganisation et désagrègement, anarchie « et confusion de tout et de tous (2). »

Mais c'est dans le domaine artistique surtout que les

(1) *Mémoires de l'Académie de Bellême*, t. II, p. 17.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 15.

analogies et les similitudes se multiplient et s'accumulent, analogies de goûts, d'idées et de sentiments, similitudes non-seulement de surface, mais de fond, à telles enseignes que l'on identifie tout naturellement Roland des Hunières et M. de Saint-Santin, le réfugié jersiais, si original, si sympathique, et l'éminent et savant directeur honoraire des beaux-arts. Comme il faut se borner, nous nous contenterons de transcrire ici quelques lignes sur Jersey. Par l'inspiration générale qui les anime, elles rappellent les meilleures pages des *Contes de Jean de Falaise* et de l'*Histoire des peintres provinciaux*.

« Cependant, au bout d'un temps, Robert des Hunières « avait perdu patience devant l'anglaiserie qui gâtait à « ses yeux ce pays de sa prédilection. Je me souviens « qu'à notre seconde rencontre il me dit : Quand les habits « rouges n'auraient jamais paru dans Jersey, les vignons « et la bruyère n'auraient pas moins étendu leur nappe « fleurie sur le rocher déchiré, sur les rudes et fières « montagnes qui resserrent cette baie de St-Brelade. « Entre les rochers et la mer, dans la prairie abritée de « roseaux, les chevreaux n'aurait pas moins brouté l'orme « et les petits veaux l'herbe tendre et salée. La vieille « église, la plus sainte de l'île à coup sûr, n'en eût pas « moins jeté sur la mer tempêtueuse l'œil protecteur de « Dieu. Ses pierres tumulaires n'eussent point, que je « crois, été si orgueilleuses, et le dimanche, au lieu de « villageois en habits noirs et à chapeaux aux teintes « livides et sombres, psalmodiant tristement, ç'aurait « été autour de l'église d'éclatantes bannières et de « hautes coiffes blanches à grandes ailes et de beaux

« jupons bariolés. Vous le voyez, leurs chevaux sont
« vêtus comme eux d'un noir chagrinant et quaker ; pas
« une houppe de laine rouge, pas un chiffon piqué de
« couleur vive et gaie. Nous n'aurions pas de ces villas
« aux girouettes dorées avec des statues de plâtre dans
« les niches de leurs façades ; de plâtre teinté de couleurs
« tendres sont enduites leurs églises, comme des bou-
« tiques de gin ou des cottages, et leur protestantisme
« en prend une apparence de religion de plâtre. Ces
« gens-là sont trop propres ; les arbres du bon Dieu ne
« le sont pas autant et ne craignent pas un peu de pous-
« sière. Pourquoi tant cacher dans la maison sacrée ce
« qui peut y paraître vieux. Les prières sont comme
« certaines liqueurs : elles se font meilleures dans les
« vieux vases où d'autres ont filtré avant elles. . . . .
« Et cette police d'églises fermées ! A coup sûr elle
« n'est pas catholique, elle a du scribe et du pharisien.
« Je ne vous dis pas que ces hérétiques ne puissent être
« d'assez bons chrétiens, mais ils auront eu sur la terre
« le cœur moins pleinement humain. Ah ! Monsieur, me
« répétait ce patriote obstiné, ces îles régies par notre
« vieille coutume, ces îles foncièrement normandes par
« la langue, par la mer, par les chênes, par les
« pommiers, par les prairies ; ces îles, si au lieu
« des Anglaises, avec leurs tristes chapeaux, leurs
« grands pieds et leur démarche de servantes, je parle
« des plus nobles, si au lieu de leur prostitution toujours
« assouvie... vous voyiez traînant leurs sabots par ces
« champs, par ces prés et sur ces grèves, de braves
« filles à blanc bonnet de coton et à blanc tablier,
« ces îles seraient le paradis des Normands, une

« Normandie plus belle que l'autre..., la Normandie « de la France à laquelle je ne pense qu'en pleu- « rant (1). »

A notre grand regret, nous nous arrêterons là ; nous ne voyons d'ailleurs rien d'essentiel à ajouter. A part quelques traits que nos voisins pourraient trouver exagérés, mais qu'il faut pardonner à un catholique sincère et à un normand convaincu, à part peut-être aussi quelques excès de couleur et un dédain trop accentué du prosaïsme de la vie courante, quelle inspiration large, humaine, artistique et sagement dédaigneuse des hypocrisies et des vaines convenances sociales !!

M. Gustave Le Vavasseur appartient à la même école, je dirais volontiers au même groupe et une infinité de liens plus étroits les uns que les autres le rattachent à M. de Saint-Santin. Élevés dans la même ville, condisciples du même collège, ils se retrouvèrent après de longues années, Dieu sait avec quelle joie, à Paris et entrèrent depuis dans cette étrange Académie de Bellême, l'un comme président perpétuel, l'autre comme simple sociétaire. Ces premières rencontres de nos deux auteurs ont été racontées avec beaucoup de charme et de bonhomie par M. Gustave Le Vavasseur, dans une pièce adressée aux jeunes lecteurs des contes de Saint-Santin. Quels lointains et doux souvenirs évoqués par la fantaisie du poëte et quel portrait réussi de la bonne ville d'Argentan, avec son aspect pittoresque, ses vieilles maisons et ses mœurs disparues !!

(1) *Mémoires*, t. II, Introduction, liv. III, p. XXXII.

C'était jadis un lieu vivant,
Commerçant et joyeux, avant
La concurrence.
Et nos grand'mères y rôdaient,
Quand les dentellières brodaient,
Le point de France.

Les morceaux grands comme la main
S'en vendent un prix surhumain
Comme antiquailles,
Tandis qu'à ses marchés nouveaux
Argentan n'a que des chevaux
Et des volailles ! !

Beaux jours qu'êtes vous devenus ?
. . . .
Et vous, vieux souvenirs normands :
Couvents, chapelles, monuments,
Portes, statues,
Qui vous a fait ces trahisons ?
Toutes nos vieilles maisons
Sont abattues (1).

Il est difficile de s'orienter et de se reconnaître au milieu des productions multipliées et très-diverses de notre compatriote. Il a touché à tant de choses, il s'est exercé dans tant de genres, qu'il résiste à une vue d'ensemble. Toutefois, sans passer en revue toutes ces œuvres, études esthétiques, comptes-rendus du salon, biographies, articles d'érudition ou de critique littéraire, considérations morales, romans et poésies, nous croyons que l'on peut, sans trop d'efforts, en négligeant les détails, dégager la

(1) Aux jeunes lecteurs des contes de Saint-Santin.

note dominante de son talent, le trait distinctif de sa physionomie. Avant tout, M. Le Vavasseur est un poëte et un observateur. Du premier il a la fibre sensible, la verve capricieuse, l'inspiration idéale ; du second, le coup d'œil net et précis, l'appréciation sereine, impartiale et pénétrante. Chez lui, le rêveur ne vit pas éternellement dans le bleu, il met volontiers pied à terre, il discerne ce qui se passe autour de lui et sait donner aux hommes et aux choses leur couleur, leur relief et leurs traits caractéristiques. Ce sont là des qualités maîtresses qui se remarquent dans les romans de l'auteur et leur impriment leur véritable cachet. Ni dans *Les Herbages*, ni dans *Les vingt-huit jours du caporal Ballandard* l'intrigue ne saurait entrer en ligne de compte : mais les types sont vivants, copiés sur nature, depuis le sacristain, le curé, la fermière opulente, le paysan retors et madré jusqu'à ce monde spécial des réservistes, cantiniers, caporaux, officiers et soldats. Les héroïsmes obscurs, les habitudes cupides, les prétentions et les ridicules, sont notés d'un trait rapide, sans déclamation, sans emphase, et au milieu des plus folles imaginations se développent des incidents tragiques qui viennent jeter dans le récit leurs notes sombres et poignantes. Mais, malgré le mérite intrinsèque de ces fictions romanesques que nous nous plaisons à reconnaître, c'est surtout dans ses poésies que M. Gustave Le Vavasseur se meut à l'aise et déploie en toute liberté ses qualités de fantaisie primesautière, d'imagination élevée, d'interprétation fidèle et pittoresque de la réalité.

Ici, pour notre démonstration, nous n'avons que l'embarras du choix et nous pouvons puiser indistinctement dans les vers innombrables, toasts et discours lus

aux séances solennelles des Sociétés savantes de la province ou dans des réunions intimes de parents, d'anciens camarades et d'amis. Toujours et partout M. Gustave Le Vavasseur a la verve alerte et l'émotion communicative; le moindre évènement fait chez lui jaillir l'étincelle, et ce désœuvré, qui semble jouir du spectacle de la vie en dilettante et en philosophe, fait volontiers à tous ceux qu'il aime l'aumône d'une poésie, fabliau, ode, épître, rondeau ou sonnet. Bien qu'improvisées au hasard des circonstances, quelques-unes de ces œuvres sont de graves et beaux poëmes qui mériteraient d'être recueillis avec un soin jaloux. Nous citerons, entre beaucoup d'autres, *l'Épître aux Vivants et aux Morts*, — les vers sur *M. de Caumont*, — l'allocution *aux Antiquaires de Normandie*, et *La Dame des Tourailles*, cette légende normande où passe un souffle héroïque et qui a été accueillie cette année avec de si vifs applaudissements à Caen et à Alençon. — Cependant ce n'est pas à ces poésies de longue haleine que nous voulons faire des emprunts, nous préférons nous adresser à des compositions d'un genre plus familier, à de simples toasts portés aux réunions annuelles des anciens élèves du collège d'Argentan. Les vers n'ont pas plus de mérite, mais ils mettent mieux en évidence le caractère de l'homme et la nature intime de ses pensées et de ses sentiments. Voici d'abord, comme entrée en matière, le portrait attachant d'un vieux principal que posséda, dans ses beaux jours, le collège d'Argentan :

. . . .

C'était le plus honnête et le meilleur des hommes
Que le Ciel ait fait naître au doux pays des pommes,

Parmi les laboureurs du village voisin. . . . .
Je n'en dis rien de plus, il était mon cousin.
Il fit à peu près seul ses études premières,
Puis s'en alla tout jeune au pays des lumières,
A Paris, où parmi les doctes et les grands,
Il put, sans trop priver ses modestes parents,
Boire au puits de science et puiser à la source
. . . .
Le docteur se souvint des prés aux herbes fraîches,
Des pommiers aux fruits d'or et des champs d'Almenesches;
Il revint au berceau cher à ses premiers ans,
Mais au lieu de chanter, comme les paysans,
Quelque chanson banale, en retournant l'argile,
Il récitait tout haut Théocrite et Virgile.
Au moment du repos, il songeait doucement
Assis sous un pommier, oubliant un moment
La prose du labour et le sillon qu'il trace :
Son gobelet en main, il relisait Horace,
Autour de lui l'écho parlait grec et latin,
Cet indiscret écho parla tant qu'un matin
Le laboureur, conduit vers une autre jachère,
Laissa sa terre en friche et dut monter en chaire ;
Il fut tout à la fois principal et régent
D'un troupeau peu nombreux et pas trop exigeant
Qu'il menait au pâtis en père de famille,
. . . .
En ces temps primitifs, Messieurs, je me rappelle
Que le collège était sans prêtre et sans chapelle,
Assidus à l'office, et n'en manquant pas un,
Nous allions à la messe ainsi que le commun
Des fidèles ; les jours de dimanche et de fêtes
Nous battions le pavé, le principal en tête ;
Tous nos anciens l'ont vu, grave marchant d'un pas
Un peu lourd et tenant son livre sous le bras (1).

(1) Souvenirs du collège d'Argentan.

Après cette esquisse qui nous reporte à des idylles bien loin de nous, l'originalité ne perd pas ses droits; nous n'en voudrions pas d'autre preuve que cette *santé* si cordiale portée *aux derniers de la classe*. De la part d'un fort en thème et en version, l'inspiration est délicate: le toast a d'ailleurs un tour philosophique, tout à la fois séduisant et inattendu.

Mais nous n'étions pas tous les premiers au collège,
Aspirions-nous tous même à ce privilège?
Il en est qui seraient embarrassés d'avoir
La faculté d'apprendre et la soif de savoir,
Qui, plus par modestie encore que par paresse,
Soulèvent mollement le poids qui les oppresse;
Ils ne se sentent point la moindre vanité,
Ils vivent simplement, sans curiosité,
Sans ambition, qui troublerait leur vie
Et qu'ils ne sauraient pas distinguer de l'envie.
Que peut-on reprocher à ces indifférents,
Qui trouvent qu'on est bien assis aux derniers rangs,
Qui ne partent jamais avant que l'heure sonne,
Et suivent dans le tas sans bousculer personne?
Ils ne rehaussent pas l'éclat de la maison,
Marchent, sans s'échauffer, au pas de la raison.
On ne les vit jamais courir après la rime
Et leurs noms ne sont pas parmi ceux qu'on imprime.
Ils sont fort réservés et fort silencieux,
Ce sont des ignorants peut-être, mais Messieurs
Le cœur a-t-il besoin de tant d'esprit pour battre,
Ne garde-t-on pas mieux sa foi sans la combattre,
Et certaines vertus qui manquent aux premiers
N'abondent-elles pas souvent chez les derniers?
Mais qui songe au dessert à cette race obscure?
Vous convient-il, Messieurs, de venger leur injure;

A tous les dédaignés, à tous les oubliés
Que les grandeurs d'autrui n'ont pas humiliés !
A vous petits du monde et derniers de la classe
Qui restez et vivez dans l'ombre à votre place !
A votre modestie ! à votre obscurité,
Et, s'il est parmi vous un pauvre, à sa santé !

Nous avons hâte de quitter ces boutades qui confinent à l'autobiographie pour arriver à d'autres fragments où la verve du poëte s'épand plus largement, sans préoccupation et sans arrière-pensée, de la fantaisie au pastiche, évoquant devant nous les aspects tristes et gais des choses, les amertumes et les heures souriantes de la vie. Voici d'abord quelques vers d'un tour délicat et galant que n'eussent désavoués ni Voiture, ni Benserade, ni Sarrasin.

Douce Agnès, au lieu de sourire
Vous soupirez avec effort ;
Est-ce Arnolphe dont le transport
Vous inflige un nouveau martyre ?

Est-ce un tourment qu'on ne peut dire ;
Le petit chat serait-il mort ?
Horace a-t-il baisé trop fort
Ce bras qu'il faut qu'on lui retire ?

— Horace vint hier au soir,
Mais timide et n'osant s'asseoir,
Saisi d'un embarras extrême,

A l'oreille, d'un air confus,
Il m'a murmuré : je vous aime !
Voilà pourquoi je ne ris plus ! (1)

(1) *Inter Amicos*, p. 145.

Puisque le nom de Voiture est arrivé sur nos lèvres, nous ne résistons pas au plaisir de rapprocher de ce sonnet une pièce un peu plus longue, *Buckingham et la reine Anne*, qui rappelle, avec un bonheur infini, la manière du poëte d'Amiens :

Dans le jardin de l'évêché
Buckingham vit-il la reine Anne ?
Ebauchèrent-ils un péché
Dans le jardin de l'évêché.
Quelqu'un le leur a reproché,
Mais quelqu'un peut bien être un âne ;
Dans le jardin de l'évêché
Buckingham vit-il la reine Anne ?

Pour mon compte je n'en crois rien,
Le roman n'est pas de l'histoire ;
La reine était femme de bien.
Pour mon compte je n'en crois rien ;
Mais la reine peut-être bien
Souffrait que l'on parût y croire ;
Pour mon compte je n'en crois rien,
Le roman n'est pas de l'histoire.

Voiture y fit allusion,
Il savait ce qu'il fallait dire ;
On sait en quelle occasion
Voiture y fit allusion ;
La reine, sans confusion,
Doucement se mit à sourire ;
Voiture y fit allusion,
Il savait ce qu'il fallait dire.

Vincent Voiture était d'Amiens,
Il évoquait bien des fantômes !

On n'est trahi que par les siens,
Vincent Voiture était d'Amiens.
Mais les fleurs des printemps anciens
Exhalent de vagues arômes.
Vincent Voiture était d'Amiens,
Il évoquait bien des fantômes.

De ses charmes évanouis
La femme un instant fut heureuse;
La reine eut les yeux éblouis
De ses charmes évanouis.
L'épouse du chaste Louis
Se laissa traiter d'amoureuse!
De ses charmes évanouis
La femme un instant fut heureuse.

On se plaît à l'arrière goût
Des pommes qu'on n'a pas mordues.
On recule devant le goût,
Mais on aime l'arrière-goût.
C'est le remords qui gâte tout
En fait de choses défendues.
On se plaît à l'arrière-goût
Des pommes qu'on n'a pas mordues.... (1).

Le sonnet qui accompagne cette ballade n'est, à proprement parler, qu'un impromptu, mais cette bagatelle écrite à propos de l'action de la gelée sur les statues neuves de la cathédrale d'Amiens, est charmante de drôlerie et de trait :

L'hiver nous arrive à souhait,
La neige vole comme cendre;

(1) *Schrap-Book*, p. 209.

Il gèle, il gèle à pierre fendre
Sur la ville qui s'enrouait.

La bise grogne comme un rouet...
Un Saint tout neuf, en pierre tendre,
Éclate et craque, on croit entendre
Claquer un petit coup de fouet.

Son nez, chef-d'œuvre de sculpture,
Bondit de moulure en moulure,
Avec un cliquetis moqueur.

Les vieux Saints et les vieux Apôtres
Sans s'émouvoir disent en chœur :
Oh ! nous en avons vu bien d'autres (1).

Pour épuiser ce genre transcrivons encore, sans commentaire, une esquisse originale d'un pêcheur à la ligne, entrevu à la dérobée, mais étudié avec soin et plus idéal, croyons-nous, que la plupart des ichthyologues, ses confrères.

Je choisis ma place et m'assieds sans bruit ;
Je jette ma ligne au hasard de l'onde,
Au hasard de l'onde, alerte ou profonde ;
Mon regard la suit.

Mais, dans les filets de ce triste piège,
Mon rêve n'est pas pris si follement
Que je m'intéresse exclusivement
Aux frissons du liège.

(1) *Schrap-Book*, p. 205.

Spectacle banal et toujours nouveau,
Aux roseaux du bord dansent des atômes,
Et je vois flotter de vagues fantômes
Aux rides de l'eau.

Formes et couleurs par l'onde entraînées!
Vision qui passe et veut revenir!
Mirage tenace et doux souvenir
Des jeunes années!

Essais et tourments des rudes métiers,
Jours d'angoisse, jours d'ennui, jours d'épreuve,
Je ne vous vois point au courant du fleuve
Tels que vous étiez:

Je vous vois en beau, mes heures amères,
Et j'habille à neuf le futur passé,
Quel est le rêveur qui n'a repassé
D'anciennes chimères?

Je me berce aussi de vieilles chansons
Et l'autre butin ne me tente guère!
Je ne cherche point à faire la guerre
Aux petits poissons (1).

Remarquons en passant que cette pièce, qui serait exquise si elle était allégée de quelques longueurs, rappelle par son sentiment général les beaux vers d'un autre poëte, Brizeux, le chantre aimé de la Bretagne et de Marie. La pensée est plus condensée dans le dernier; mais l'impression qui se dégage de l'œuvre des deux écrivains n'est pas sans quelque analogie:

(1) *Sckrap-Book*, p. 193.

Jours passés que chacun rappelle avec des larmes,
Jours si vite écoulés aviez-vous tant de charmes,
Ou les vents troublaient-ils aussi votre clarté,
Et l'ennui du présent fait-il votre beauté ?

Nous craignons d'abuser des citations, et pourtant nous ne saurions nous en abstenir. Comment, en effet, faire connaître un poëte autrement que par des extraits de ses œuvres. On peut, à la rigueur, analyser un prosateur ; mais la poésie, cette chose subtile et légère, ressemble à ces essences précieuses dont l'odorat perçoit le parfum, mais qui s'évaporent ou se dénaturent dans le travail de l'alambic.

Transcrivons donc ici sans scrupule deux des sonnets écrits, à la Lande-de-Lougé, le jour des Morts de l'année 1866, compositions funèbres qui mériteraient d'avoir pour encadrement les danses macabres qui se développent sur les marges des livres d'heures :

I.

Aujourd'hui le sonneur moissonne,
C'est sa journée et sa saison ;
Il entre dans chaque maison,
Il n'est refusé par personne.

Chez les biberons qu'il rançonne
Et qu'il excite à l'oraison,
Il laisse parfois la raison ;
Aussi le soir il sonne, il sonne....

Pour honorer morts et vivants,
A tour de bras, aux quatre vents,
Il disperse l'âme des cloches.

Aux carrefours, les amoureux
Se signent, croyant voir entre eux
Surgir les spectres de leurs proches.

II.

Le vieux sonneur n'est pas poltron,
Et contre la peur qu'il méprise,
Dans le fond de sa barbe grise
Il mâche parfois un juron.

Le vieux sonneur est un luron,
Il couchait seul dans l'église;
Des fosses il a l'entreprise
Depuis quarante ans environ.

Mais ce soir il a bu peut-être
Pour s'étourdir; il n'ose pas
Jeter les yeux par la fenêtre,

Tant il a peur de voir là-bas
Sortir du fond du cimetière
Tous les morts qu'il a mis en terre (1)!

Parmi les recueils de M. Gustave Le Vavasseur que nous venons de parcourir, il en est un que nous avons tenu en réserve et sur lequel nous devons tout particulièrement attirer l'attention. Il est intitulé *Études d'après nature* et comprend des *caractères et portraits rustiques* et des *impressions de voyage*. C'est la partie rurale du volume, est-il nécessaire de le dire, qui nous a surtout intéressé.

M. Le Vavasseur, en effet, a passé de longues années

(1) *Schrap-Book. Libera*, p. 484.

au milieu de nos paysans, il a vécu familièrement avec eux, il connaît par une longue expérience personnelle, leur langage, leurs allures, leurs sentiments. Il apprécie cette race patiente et vigoureuse, et il l'aime telle qu'elle est avec ses qualités et ses défauts ; bonnes dispositions pour la comprendre et pour la peindre. La nature qu'il nous présente est, par suite, la nature vraie sans apprêt, sans déguisement et sans fard.

La Bonne vieille, *le Vieux berger*, *Petit-Jean*, *le Grand valet*, *le Conscrit*, sont des personnages réels qui ont posé devant l'auteur et dont il a rendu les traits avec une fidélité rude et sincère. Son vers franc, qui serre d'aussi près que possible le modèle, nous transporte bien loin des fadeurs élégiaques et prétentieuses de bucoliques du siècle dernier et des romans soi-disant champêtres d'aujourd'hui. Écoutez plutôt :

Petit-Jean était né, dans un village humide,
De parents épuisés par un travail aride,
Dont les enfants dormaient sans lit, vivaient sans feu,
Sans pain le plus souvent, à la grâce de Dieu.
Chez ces gens-là la soupe était bien accueillie,
Ils vivaient de gruau, d'avoine et de bouillie,
De sarrasin, la part était faite à chacun,
Et celui qui rentrait trop tard dormait à jeun.
Quand les enfants voyaient la bruyère allumée,
Ils tendaient en riant leur nez vers la fumée.
Aussi que de fruits verts, de mûres de buissons,
De noisettes cueillaient garcettes et garçons !
Les airelles des bois, les mérises sauvages
Tatouaient en été leurs mains et leurs visages.
Pieds nus, crotté, morveux, inassouvi,
Quand Petit-Jean quitta sa mère, il fut ravi.

Quand il vint à la ferme et qu'il se mit à table,
Manger tout son content lui parut incroyable (1).

La même préoccupation d'exactitude se retrouve dans le charmant fabliau *Pierre et Margot*, si lestement troussé et d'une inspiration si philosophique :

« Pierre était un bûcheron
Qui n'avait rien que sa cognée,
Et tous les ans environ
Ajoutait à sa lignée.

Il n'était ni gros ni grand,
Ni travailleur émérite ;
De sa femme Marguerite
On pouvait en dire autant.

Son salaire était bien mince,
Bien maigre était son fagot,
Et pour nourrice d'un prince,
On n'aurait pas pris Margot.

. . . .

Lorsque Pierre et Marguerite
Moururent dans leur taudis,
Leur âme frappa de suite
A la porte du Paradis.

Entrez, dit monsieur saint Pierre,
Entrez, entrez, bonnes gens,
Vous qui fûtes sur la terre
Si simplement indigents (2).

(1) *Etudes d'après nature*, p. 57.
(2) *Ibid.*, p. 89.

Les sites, les animaux, ne sont pas traités avec moins de scrupule et de pénétration. Mentionnons à ce titre : *la Vache*, *le Bœuf*, *l'Attelée*, *Brume et Brouillard*, *Sous Bois* : nous ne voulons rien en citer, nous nous contenterons d'emprunter quelques strophes à une autre pièce du même genre : *Pluie : Croquis à la plume*, que nous trouvons égarée dans le recueil intitulé : *Schrap-Book.* Nous la choisissons de préférence par le motif que les descriptions réalistes s'y joignent à des considérations morales d'une réelle élévation :

Dans certains hameaux, la chaumière
Est humide et fume à tout vent ;
Elle est sans air et sans lumière,
Une cour infecte est devant.

L'aire est inégale et boueuse,
Et parmi les meubles épars
S'ébat une troupe hargneuse
D'enfants nus, morveux et criards.

On ne s'y lave qu'au dimanche,
On y sent de vagues odeurs,
Le pain noir moisit sur la planche,
Becqueté des poulets rôdeurs.

On y geint ; parfois la grand'mère
Se plaint parmi les nouveau-nés ;
Mais qu'est cette inculte misère
Auprès de celle des damnés

Qui grouillent, toussent et croassent,
Humant les odeurs de charniers
De leurs guenilles qui s'entassent,
Dans les caves et les greniers !

Fange, rebut, ordure aux villes,
Jetés par tas et par flocons,
Exhalent des miasmes stériles ;
Ici les fumiers sont féconds.

Certes, ils n'ont pas l'odeur des vôtres,
Acres, mortels et froids poisons ;
Le laboureur sent dans les nôtres
Un avant-goût de floraisons (1).

Comme on peut le voir à l'occasion, notre poëte se double d'un économiste, et ce peintre des détails rustiques et des aspects familiers sait prendre, quand il le veut, le chemin qui conduit aux sommets. Pour le constater, il suffit de parcourir la *Chanson des moissonneurs* sur l'air si doux :

Mignonne je vous aime,
Et vous ne m'aimez pas,

et surtout la *Batterie de sarrasin*, qui rappelle l'un des plus beaux chants des *Histoires poétiques* (2) :

Ils étaient dix batteurs dans la force de l'âge,
Tous amis et cousins, tous du même village ;
Leurs fléaux étaient neufs et leurs bras vigoureux,
Ils avaient amené leurs femmes avec eux.

. . . .

Une aire est préparée au milieu de la cour ;
Les batteurs l'outil haut, se rangent alentour.

(1) *Schrap-Book*, p. 285.

(2) Auguste Brizeux, *La Fleur d'or* et les *Histoires poétiques*. *Chant des Moissonneurs*, p. 279.

Quand arrive du champ la première charrette
Commence en même temps le travail et la fête.

. . . .

Lorsque le bon vieux maître à l'âme hospitalière
Eut dit le dernier mot et bu le dernier verre,
A la sombre clarté des astres de la nuit
Le fléau sur l'épaule, on s'en alla sans bruit;

Et quand les pas pesants, résonnant sur la pierre
Ne réveillèrent plus l'écho de la bruyère,
Il se fit dans les champs et dans les bois épais
Une nuit de repos, de sommeil et de paix (1).

C'est la même impression de sérénité tranquille qu'à la fin de sa pièce *Brume et Brouillard*, le poëte avait déjà exprimée en ces termes :

Et sur tout cela tombe du ciel bleu
Une majesté calme et souveraine,
La terre paraît heureuse et sereine
En se sentant belle aux regards de Dieu (2).

Il est un autre rapprochement qui nous vient à l'instant à l'esprit et que nous voudrions au moins indiquer. A première vue, M. Louis de Tesson, l'auteur du *Voyage en Palestine*, des *Contes en moralités*, du *Calendrier d'un galant homme*, de *Pauvre chère Vérité*, ne rappelle guère ni le marquis de Chennevières, ni le poëte du *Schrap-Book* et des *Croquis à la plume*. Moraliste austère et rigide, il n'a ni les larges indulgences du premier ni les

(1) *Étude d'après nature*, p. 25.
(2) *Inter amicos*, p. 139.

capricieuses envolées du second, mais il tient à tous les deux par un certain sens artistique et par une disposition d'esprit pitoyable aux petits, aux inférieurs et aux déshérités. Tous, d'ailleurs, avec des allures d'esprit différentes, sont imbus de la même doctrine sociale sinon politique et se sont abreuvés aux mêmes sources religieuses. Roland des Hunières, le vieux prêcheur de Jersey, plus réfractaire à la contagion démocratique, n'en a pas moins quelques liens de parenté avec son confrère de l'Avranchin. L'un et l'autre aiment à se réfugier dans le passé et font revivre volontiers le souvenir des vieux usages, des familles patriarcales, des anciennes amitiés et des foyers éteints. Tous deux ne reconnaissent d'autre morale que celle du Christ ressuscité et ressentent les mêmes indignations contre les profanateurs des saintes croyances, qui enlèvent du même coup aux misérables leurs vraies consolations, leurs suprêmes espérances. A un autre point de vue, et en quittant les hauteurs de la métaphysique, on peut remarquer que nos trois écrivains sont des ruraux dans la bonne acception du mot, aimant la campagne sous ses différents aspects, choses, bêtes et gens, et rendant leurs impressions avec la fidélité scrupuleuse d'hommes habitués à manier le crayon et le pinceau. Ces points de contact sur lesquels nous ne voudrions pas insister plus qu'il ne convient, sont surtout sensibles entre M. de Tesson et M. Le Vavasseur. Nous avons signalé le côté vivant des paysages et des profils rustiques du poëte; nous pourrions mentionner avec les mêmes éloges les portraits et les descriptions champêtres du moraliste. Personne mieux que lui n'a étudié et compris *la Couturière*, *le Sabotier*,

le Taupier, *le Magister*, *le Forgeron*; personne n'a signalé en meilleurs termes *l'acerbité hardie* du cidre et décrit avec plus de conscience les *assemblées patronales*, *les aires d'argile*, à la porte des fermes, et *la rentrée du blé noir*, la seule récolte qui ait échappé jusqu'ici au prosaïsme utilitaire de la machinerie agricole.

Le vent est aujourd'hui à l'étude des mœurs, des traditions, des coutumes et des littératures populaires. Il y a quelques mois, la *Revue celtique* publiait une bibliographie de ce genre pour la Bretagne, due à MM. Gaidoz et Paul Sédillot. Quand viendra le tour de la Normandie, les *Croquis d'après nature* de M. Le Vavasseur et le *Calendrier d'un galant homme* de M. de Tesson ne devront pas être oubliés.

Sur ce terrain limité, les analogies entre les deux écrivains sont aussi nombreuses que frappantes. Les sujets traités sont souvent les mêmes et ils amènent sous la plume des deux écrivains une suite d'idées et d'expressions absolument identiques. Ne pouvant tout citer, nous nous bornerons à un exemple. Dans *Pauvre chère vérité*, M. de Tesson a consacré à l'âne une étude consciencieuse et piquante dans laquelle nous relevons le passage suivant :

« Dans notre pays normand, l'âne est plus déprimé, « plus discrédité qu'en aucune autre contrée. Il semble « que ce soit une honte pour nos cultivateurs de l'ad- « mettre dans leur domesticité. Aussi le voyons-nous « rabougri, mélancolique et clairsemé, à tel point que, « malgré l'étendue de sa voix, ce serait merveille qu'il « se trouvât à sa portée un confrère pour lui donner la « réplique. Sa place n'existe pas dans nos foires ; certes

« ce n'est pas chez nous qu'il aura le dernier mot de la « perfectibilité. Il faudrait longtemps courir le monde « pour trouver un autre pays où l'âne soit ainsi mé- « connu. Cependant nos chevaux deviennent si superbes, « si soucieux de hautes alliances, et de si grand prix « que le besoin d'un serviteur plus modeste devrait être « senti plus qu'il ne l'est communément. . . . .

« La sculpture, art hautain qui se plaît tant à cheval, « n'a jamais, que je sache, enfourché le grison. Mais « l'âne prend sa revanche sur la toile. Le plus touchant « peut-être et le plus gracieux des sujets bibliques, *la* « *Fuite en Égypte*, ne peut se passer de lui ; il a sa place « marquée dans les *Nativités*; dans les *Adorations des* « *bergers* et dans celles des *mages*; il est en évidence « dans le splendide sujet que rappelle notre dimanche « des Rameaux. Je pardonnerais difficilement à un « peintre qui négligerait de le faire entrer parmi les « notabilités dans l'arche de Noé ou de l'en faire sortir. « A mon sens, il est éminemment pittoresque; je lui « trouve à cet égard des analogies avec le chameau, « dont il partage la tristesse et qu'il accompagne souvent « au désert. . . . .

« A tout propos on lui jette à la tête son opiniâtreté « rétive. Ne serait-ce point médire de son intelligence. « A la vérité, cela lui sert peu ; mais au moins il té- « moigne ainsi que, si Pierrot a sa manière de voir, lui « aussi a la sienne, et cela marquerait sa supériorité sur « le cheval plus docile, parce qu'il n'a en propre aucun « projet (1). »

(1) *Pauvre chère Vérité*, p. 96.

Au cours de ses *Études d'après nature* et en passant en revue le mobilier vif de nos fermes, M. Le Vavasseur a aussi rencontré le baudet sur son chemin, et voici en quels termes spirituels et émus il a tracé son portrait. C'est toujours le même fonds d'idées; mais il est mis en œuvre avec une grande prestesse de main et une rare délicatesse de touche :

Porte-t-il de son chant la mauvaise fortune ?
Est-ce de sa laideur qu'on lui garde rancune ?
On en a fait un sot ; est-ce donc pour cela
Que l'âne en est réduit au point où le voilà.

L'âne a parfois à lui de soudaines idées,
Il s'arrête devant des causes insondées,
Ou, saisi d'un caprice ardent et singulier,
D'une ruade jette à bas son cavalier.
Il pait... puis s'interrompt... on dirait qu'il médite.
Tout à coup, comme pris d'une fièvre subite,
Il part des quatre pieds, le nez vers l'horizon,
Galope comme un rustre à travers le gazon,
Caracole, bondit, salit l'herbe fleurie,
Puis se vautre au plus bel endroit de la prairie
Pour en faire litière; il se roule, il s'ébat
Et rend le sol pelé comme l'aire où l'on bat.
L'homme a donc contre lui des griefs véritables,
De tous les révoltés, les plus insupportables,
Les plus persécutés et les plus imprudents,
Ce sont les goguenards et les indépendants.
Tes protestations, pauvre bête de somme,
Ce sont celles pourtant d'un ancien gentilhomme
Ruiné, mais moqueur, sauvage et pointilleux,
Que tourmente parfois le sang de ses aïeux;
Et si l'on consultait tes titres de noblesse,
Tu ne gémirais pas sous le bât qui te blesse,
Mais tu prendrais le pas sur le cheval si fier.

Si dans un jour fameux d'ivresse et de folie,
Certain cheval fut fait consul en Italie,
Pauvre âne méprisé, le jour n'était pas loin
Où pour le Christ naissant tu servais de témoin,
Étendant tes grands yeux effarés et sauvages
Vers l'enfant qu'adoraient les bergers et les mages;
En ce soir là peut-être, à de honteux festins,
Ton rival emportait Hérode et ses destins.
Pendant que le cheval montait au Capitole
Superbe, ivre d'orgueil et traînant son idole,
Une ânesse, humble enfant d'un village sans nom,
Qui paissait au hasard, allaitant un ânon,
Fut par le Dieu vivant, suivi de ses apôtres,
Créature choisie entre toutes les autres
Pour servir de monture au Seigneur triomphant,
Qu'elle avait en Egypte emporté tout enfant,
Dans les murs de Solyme, au bruit des harmonies,
Sur un trophée de fleurs et de palmes bénies,
Elle entrait au milieu des acclamations
Qui saluaient alors l'espoir des nations,
Et dans le rayon d'or, dans la clarté l'inonde
En triomphe portait le Rédempteur du monde (1).

Ajoutons que la pièce se termine par un conseil dont l'onction miséricordieuse a dû séduire les partisans de la loi Grammont et ira certainement droit au cœur de M. de Tesson.

Paysans mes amis, ne méprisons personne,
Soyons cléments et doux aux aides que Dieu donne:
Du cheval de labour n'exigeons pas le trot
Et ne donnons jamais un coup de fouet de trop...

(1) *Études d'après nature*, p. 108.

Nous devons clore ici cette étude bien longue et cependant fort incomplète; malgré ses lacunes, elle suffira peut-être à donner quelque idée du poëte officiel de l'Association normande.

Comme il est facile de le voir, le lettré ingénieux, le styliste raffiné qui a écrit l'*Ode à la rime*, *Fantaisie grammaticale*, *Trois versions trois thèmes. En lisant Théocrite et Virgile*, est un homme d'esprit et de cœur, érudit d'un genre spécial, réaliste à sa manière et moraliste de bon aloi. A l'heure actuelle, c'est en Normandie le seul poëte qui ait cure et souci des types populaires, des sites agrestes, du langage et des choses rustiques. Son observation plus implacable que celle de Brizeux, fait moins jaillir de paillettes d'or; le rêve pur et l'amour y tiennent moins de place, mais la saveur de l'œuvre est franche, l'inspiration loyale et salutaire.

Dans un jour de tristesse, à la suite de douze sonnets d'un tour fantasque et original, réunis sous le titre bizarre d'*Emortuale*, notre poëte a tracé, en ces termes humoristiques, son épitaphe ou son oraison funèbre :

Consolez-vous, Messieurs, le bonhomme livide
Qui gît en ce cercueil, de cierges entouré,
Pourra bien quelques jours manquer à son curé,
Mais véritablement sa mort n'est pas un vide.

La tombe anthropophage et d'ordinaire avide
S'est montrée aujourd'hui d'appétit modéré;
Le défunt n'était pas seulement décoré,
Et loin d'enfanter, malgré lui, comme Ovide,

Quand il était par force accouché d'un sonnet,
Il croyait avoir fait une bonne journée...

Que de peines inutiles, hélas! il se donnait!

On dit que s'il avait la cervelle tournée,
Il n'était pas méchant. Vous en fûtes témoins;
Mais ce n'est après tout qu'un poète de moins (1).

Un poète: chose vaine et de bien peu de poids aux yeux du vulgaire, et pourtant que de personnalités plus en vue, gonflées du sentiment de leur importance, administrateurs, politiciens, rhéteurs ou tribuns, gens à broderies, à toque et à panache, dont il ne sera plus question... quand on répétera encore les vers de l'ami Le Vavasseur, ce doux et souriant rêveur qui ne fut même pas décoré:

Ce que j'aime dans le soleil,
Ce n'est pas sa perruque blonde,
Son char doré, son teint vermeil,
Ce que j'aime dans le soleil,
C'est qu'il éclaire tout le monde (2).

(1) *Schrap-Book*, p. 366.
(2) *Inter Amicos*, p. 140.

LES NORMANDS

LA CHICANE ET LA POTENCE

D'APRÈS LES DICTIONS POPULAIRES

Par M. ÉMILE TRAVERS.

MESSIEURS, (*)

On a dit et on répète chaque jour que les proverbes sont « la sagesse des Nations. » Cet aphorisme nous semble manquer d'exactitude. En effet, pour peu que l'on jette les yeux sur un recueil parémiographique, on est frappé du nombre des dictons qui se contredisent. Si l'un dit : *Pauvreté n'est pas vice*, un autre répondra : *C'est bien pis!* (1) et tandis qu'un sage soutiendra avec La Fontaine que

Il ne faut pas juger des gens sur l'apparence,

On objectera que jadis nos pères voulaient *juger les gens sur la mine*, et que, bien longtemps avant les Lavater, les Gall et autres faiseurs de systèmes, ils

(*) Ce travail a été lu dans la séance publique tenue, le 16 décembre 1880, par la Société des Antiquaires de Normandie.

avaient cherché les rapports des passions avec les traits du visage, les lignes de la main, la couleur des yeux, de la peau, des cheveux ou de la barbe.

Nous pensons donc qu'il serait préférable d'appeler les proverbes « l'esprit des Nations » (2), ou mieux « l'esprit de Tout-le-Monde (3). » *Tout-le-Monde*, cet être impersonnel, *celui qui à lui seul a plus d'esprit que M. de Voltaire !* disait feu M. le prince de Talleyrand.

Tout-le-Monde, c'est l'humanité tout entière, c'est-à-dire un composé de bonnes et de mauvaises qualités, de vertus et de vices; et, si nous prenons les proverbes comme critérium des tendances de l'esprit de M. Tout-le-Monde, nous verrons que M. Tout-le-Monde, en tous les temps, sous tous les climats, à tous les âges, est enclin à la malignité et la médisance envers autrui, qu'il *blasonne* volontiers son prochain, et que, comme son prochain c'est lui-même, ses fâcheuses habitudes l'amènent à débiter beaucoup de mal sur son propre compte. *Homo quisque sibi inimicus !*

Étant données ces prédispositions du cœur humain et ces tendances de l'esprit de M. Tout-le-Monde, on ne s'étonnera pas si, en parlant des proverbes relatifs à la Normandie et à ses habitants, nous avons à citer plus de dictons défavorables à nos compatriotes que d'apophtegmes élogieux à leur adresse. Ne nous en fâchons point et soyons les premiers à en rire. Rappelons-nous d'ailleurs que, si l'on reproche aux enfants de la Normandie de nombreux défauts et de sérieuses imperfections, les citoyens des autres provinces de la France et des cinq parties du monde ne sont pas plus épargnés que nous par la langue envenimée du prochain (4).

Tous ces sobriquets que se jettent réciproquement à la tête les nations ou les cités voisines ont le plus souvent leur origine dans de vieilles rancunes, dans des rivalités séculaires, que le temps n'effacera peut-être jamais. Ce *blason populaire* explique parfois l'histoire et en confirme les données; aussi les écrivains les plus sérieux se sont-ils livrés à des recherches approfondies sur ces traditions orales de faits parfois oubliés (5).

Il faut bien reconnaître que nos ancêtres, les pirates du Nord, qui pendant si longtemps ravagèrent les côtes de l'occident, méritèrent quelque peu les épithètes malsonnantes que les chroniqueurs du moyen âge accolaient à leur nom. Les moines du IXe siècle, qui inscrivaient sur les marges d'un missel les événements les plus mémorables de chaque année, n'avaient que trop souvent à enregistrer les invasions de ces *fléaux de Dieu*, — les rois de la mer partageaient alors cette appellation avec les hordes d'Attila (6), — invasions toujours suivies de massacres, d'enlèvements de femmes et d'esclaves, d'incendies, de destructions d'églises et de monastères.

Rapacitas Northmannorum, crudelitas Hunnorum, ferocitas Francorum, stultitia Saxonum, voilà ce qu'on lit dans un manuscrit du XIe siècle de la Bibliothèque de Rouen, contenant une longue et peu édifiante nomenclature des défauts reprochés aux différents peuples (7).

« *A furore Normannorum libera nos, Domine!* » s'écriait-on dans les monastères à la fin des litanies. Et la crainte de la fureur des Normands était bien profonde, la mémoire de leurs sanglants exploits et de leur audacieuse tentative sur la capitale du royaume de France

était bien vivace, puisque, sept cents ans après le siége de Paris, cette naïve invocation se répétait encore à Ste-Geneviève. Un auteur du XVIIe siècle, Jacques de Charron, nous l'affirme en ces termes : « Néanmoins, dit-il, les Normands, avant que de partir, saccagèrent et brûlèrent le monastère de Sainct Germain des Prez et celui de Saincte Genevìefve qui n'estoient encore lors enfermez dans la ville, qui est cause que les religieux de Saincte Genevìefve n'ont jamais voulu depuis recevoir en leur compagnie aucunes gens de cette nation (ce qui s'entend des Normands septentrionaux et non de ceux qui sont de présent naturalisez François), et entre leurs prières ecclésiastiques continuent encore de dire celle-ci : *A furore Normannorum libera nos, Domine!* (8). »

Wace rapporte que, dans son temps, les Français avaient un certain nombre de *reproviers*, c'est-à-dire de proverbes assez méchants, à débiter sur le compte de nos ancêtres :

Mult ont Franceiz Normanz laidiz
E de mefaiz è de medjz ;
Soveut lors dient reproviers (9).

Plus tard, Estienne Pasquier constatait cette tendance, tout en faisant un aveu que nous enregistrons précieusement : « A la vérité, dit-il, encore qu'il semble que nous autres François (piquez des anciennes querelles qu'eusmes avec les Normans), leur voulions naturellement mal ; et qu'en commun propos mesmement nous detestions ceux qui leur ont succédé, si faut-il que e reconnoisse franchement, qu'entre toutes les nations

du Ponant, depuis que les autres demeurent calmes et tranquilles, cette-cy principalement s'adonna d'un cœur gay et magnanime, à nouvelles-conquestes (10). »

Prenons acte de ces mauvaises dispositions du peuple parisien à notre égard et nous ne serons plus surpris si un soi-disant « docteur de Paris » prétendait, dans un petit livre de la Bibliothèque bleue, le *Catéchisme des Normands* (11), que les œuvres de miséricorde de nos compatriotes sont : trahison, flatterie, gourmandise, larcin, mensonge, envie et imposture ; et si l'auteur des *Illustres proverbes* (12) disait en parlant de certain personnage : « Il estoit de Caen en France (comme parlent ceux du païs), c'est-à-dire franc Normand et vrai *traiflagoulamen*, estant doué de toutes les rares qualités que tout le monde attribue aux Normands, épiloguées en ce mot et désignées par les cinq syllabes de traiflagoulamen, car il estoit traistre, flatteur, gourmand, larron et menteur. »

Voilà les brillantes qualités qu'on nous prêtait, vers 1650, à la porte du Louvre.

En Bretagne, c'était encore bien pis ! Si les Normands disaient : *Les plus sots en Bretagne ;* ou bien : *Qui fu Breton, il fu larron*, et autres gentillesses du même genre, un Breton trouva moyen d'accumuler en quelques pages une série de calomnies contre notre province. Citons quelques passages du *Catéchisme d'un Normand qui quitte son pays pour venir s'établir en Bretagne* (13) :

« Demande. Savez-vous quelque chose de l'histoire des Normands ?

Réponse. Oui, je sais qu'autrefois notre province portait dans ses armes trois faulx, qui signifiaient qu'il

se trouve parmi nous trois sortes de personnes, savoir : faux témoins, faux sauniers et faux monnayeurs.

« D. N'y a-t-il pas autre chose de remarquable dans l'histoire de notre province ?

« R. Notre province est si ancienne qu'elle a eu l'honneur de donner naissance au treizième apôtre de Jésus-Christ.

« D. D'où était-il ?

« R. De la Haie-Pesnel.

« D. Comment avait-il nom ?

« R. Judas Iscariot. Le vendredi-saint on chante en son honneur cette épître : Il y avait un homme de la Haie-Pesnel, capitaine de bandouliers. Il s'en fut dans le jardin des Olives, où il trouva Notre-Seigneur J.-C., à qui il dit : « Bonjour mon doux maître... »

Plus loin, nous trouvons :

« D. Qui est celui que l'on doit appeler Normand ?

« R. C'est celui qui fait profession de s'enrichir à droite et à gauche, et de prendre à toutes mains.

« D. Quel est le signe du Normand ?

« R. C'est d'avoir la main au-dessus de la tête, prête à faire un faux serment (14).

« D. Combien y a-t-il de commandements en cette nation ?

« R. Sept.

« D. Dites-les.

« R. Dieu en vain jurer tu pourras,
Pour affirmer un faux serment.
Père et mère morts désireras,
Pour avoir leur bien promptement.
L'argent d'autrui n'épargneras,

Ni son bien aucunement.
Faux témoignage tu feras
Et maintiendras adroitement.
L'œuvre de la main n'oublieras,
Pour attraper incessamment.
Grand favori tu te feras,
Pour te conserver longuement.
Le bien d'autrui tu ne rendras,
Mais retiendras à ton escient. »

Enfin, notre pauvre compatriote, auquel on demandait s'il savait son *Pater*, disait :

« Seigneur, je ne vous demande point d'argent ni de biens, mais qu'il vous plaise de me mettre où il y en a, me préserver de la goutte des mains et des jambes, mais que je les aie libres, soit pour atteindre en haut, soit pour fouiller en bas, et m'enfuir promptement ensuite. »

Tout cela n'est que le résumé des mille brocards qui se répètent depuis dix siècles par toute la France sur le compte des Normands, et que ceux-ci se renvoient entre eux de village à village.

Nous ne pouvons entrer ici dans des détails sur tous ces dictons. M. Canel les a recueillis dans son *Blason populaire de la Normandie* (15) et en a donné de piquantes explications, assaisonnées de sel gaulois et de malice normande. De son côté, M. Georges Garnier a commenté, avec une érudition du meilleur aloi, les *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales*, de Moisant de Brieux (16). Nous ferons de nombreux emprunts à ces deux ouvrages, au premier surtout, et nous nous occuperons spécialement des ex-

pressions proverbiales qui ont trait aux habitudes processives des Normands et à leurs relations jadis trop fréquentes avec la potence.

Dès le XIIIe siècle, il était question des *juréor de Baiex* (17), et, depuis, vingt localités de la province ont vu adresser à leurs habitants l'épithète de faux témoins. Ne connaît-on pas les *parjures* de Vouilly (18), les *témoigneurs* de Montgaroult (19), et ceux de Survie (20), les *faux témoins* de Bretoncelles (21) et ceux de St-Jean-des-Baisans (22), dont les paroissiens, interrogés sur leur profession, répondaient naïvement : « Je témoigne », de même que les citoyens de Tinchébray (23), *caverne de voleurs?*

Si la légende répandue dans le département de l'Orne était vraie, cette appellation de « caverne de voleurs » appliquée à la ville de Tinchebray, serait la plus ancienne de toutes celles du blason populaire normand. César aurait écrit : *Tandem advenimus Tinchebraium speluncam latronum!* Inutile de dire que cette phrase ne se trouve pas dans les Commentaires du conquérant des Gaules ; mais elle n'en est pas moins historique, et c'est Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui, selon Orderic Vital, dit au pape Calixte II, dans une conférence à Gisors, en 1119 : « *Tandem Tenerchebraïum speluncam dæmonum obsedi* (24). » Il y a une variante dans le texte du chroniqueur ; mais, *voleur* ou *démon*, l'épithète est toujours peu flatteuse.

Nos compatriotes méritent-ils le reproche qu'on leur fait d'aimer trop la chicane? Quoiqu'en Normandie, tout Normand et très-Normand que nous sommes, nous n'oserons affirmer le contraire. D'ailleurs, notre réputa-

tion de plaideurs infatigables est fortement enracinée dans l'opinion publique ; elle est passée à l'état de chose jugée. Nous n'avons qu'à nous incliner devant cette sentence, car l'appel nous semblerait téméraire. Et pourtant le verdict qui nous condamne est bien sévère, et l'on a omis de nous accorder le bénéfice des circonstances atténuantes.

N'est-ce point l'esprit d'ordre, d'économie, d'épargne, encore caractéristique des sages populations de nos campagnes, qui a fait si longtemps de notre province la terre classique de la chicane et par suite le paradis des procureurs ? Quand on a pendant de longues années énergiquement travaillé, *ahané* sans cesse, pour nous servir d'un mot de terroir, afin d'acquérir le champ qu'on laissera à ses fils, n'est-on pas disposé à défendre son bien *unguibus et rostro* contre les empiétements d'un voisin ? Ce qui nous a coûté le plus de peines et de labeurs nous est toujours le plus cher.

Au moyen âge, la Normandie était, de toutes les contrées de la France, celle où relativement le paysan était le plus heureux (25). Il y devenait facilement propriétaire. *Qui terre a, guerre a.* Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la Roche-Flavin classait notre province parmi « les plus contentieuses et litigieuses de France. » Aussi, les poëtes et les auteurs dramatiques sont-ils venus chercher chez nous les types des plaideurs les plus intrépides.

C'est Boileau qui, dans le *Lutrin*, nous dépeint les Normands assiégeant sans cesse le Palais.

> Entre ces vieux appuis dont l'affreuse grand'salle
> Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale,

Est un pilier fameux des plaideurs respecté
Et toujours des Normands à midi fréquenté.

C'est Racine, plaçant la scène des *Plaideurs* dans une ville de Basse-Normandie. Oui, Mme la comtesse de Pimbesch, Chicaneau et Dandin sont nos compatriotes, grâce à leur immortel créateur, et peut-être la fameuse enquête sur

Le foin que peut manger une poule en un jour,

a-t-elle été inspirée par le *grand prothez meu pour un nid de pie*, cité par David Ferrand, le poëte purin, compilateur de l'*Inventaire de la Muse normande* (26).

A l'envi, les auteurs comiques ont imité Boileau et Racine, et depuis trois siècles c'est toujours un Normand qu'ils mettent sur la scène dès qu'ils veulent peindre quelque chicaneur endurci.

Les poëtes nous ont fait au loin cette réputation, mais ils ne sont pas les seuls.

Un des anciens directeurs de la Société des Antiquaires de Normandie, le savant et regretté M. Floquet, qui a si patiemment fouillé les papiers du greffe de la Cour d'appel de Rouen, nous a révélé bien des faits curieux sur l'esprit processif de nos pères. Dans les liasses poudreuses qui se sont accumulées pendant des siècles aux archives du Parlement de Normandie, il a saisi sur le vif nos plaideurs acharnés.

« En ce temps-là, dit-il (au XVIIe siècle), un vrai et bon Normand ne mourait pas sans avoir son petit procès au Parlement. Plus tôt, plus tard, il fallait de toute néces-

sité en passer par là ; c'était, voyez-vous, comme le voyage de la Mecque, où tout musulman fidèle doit aller une fois en sa vie. »

« Ah ! dit plus loin M. Floquet, qu'il connaissait bien des besoins de son époque, ce bon curé d'Avranches, Maître Jacques de Camprond, qui, en 1597, mit en lumière et dédia au Parlement de Rouen le *Psautier du juste Plaideur*, contenant, pour chaque jour de la semaine, un cantique de sa façon et quatre psaumes arrangés par lui, que l'honnête plaideur devait réciter exactement pour gagner son procès. Il ne manquait pas, dans ses prônes, d'en recommander la lecture à ses paroissiens, et il prêchait d'exemple, car il plaidait sans cesse, le bon curé, et sans cesse il récitait son *Psautier du juste Plaideur* ; ce qui (soit dit sans blasphème) ne l'empêchait point de perdre, çà et là, quelques procès sur la quantité (27). »

Jacques de Camprond n'était pas le seul des ecclésiastiques normands à plaider avec acharnement et à se mêler sans cesse des contestations de ses paroissiens. Le mal était général (28).

Les évêques d'Avranches, Roger d'Aumont, en 1646, et Gabriel-Philippe de Froulé de Tessé, en 1682, défendirent, sous peine de suspense *ipso facto*, aux curés de quitter leurs presbytères pour s'occuper « à la sollicitation des procès. »

Le second de ces prélats, dans ses Statuts synodaux, après avoir défendu aux ecclésiastiques de se faire solliciteur de procès pour autrui, ajoutait : « La défense qui a été faite aux prêtres et aux ministres de l'Église, d'entreprendre aucune chose que par le conseil et con-

sentement de leur évêque, nous met en droit d'employer notre autorité pour donner des bornes à l'humeur inquiète de quelques prêtres et autres ecclésiastiques de notre diocèse, qui aiment tellement les procès qu'ils en entreprennent pour des choses de peu de conséquence et les poursuivent avec une opiniâtreté insurmontable... Nous leur défendons... d'entreprendre, à l'avenir aucun procès, sans nous avoir auparavant informé ou nos doyens ruraux de la matière desdits procès..., prétendant seulement empêcher qu'ils ne plaident sans une extrême nécessité et ne s'exposent aux reproches qu'on leur fait dans les tribunaux, d'être des plaideurs et même des chicaneurs. »

Ces défenses restèrent vaines et, quelques années plus tard, Pierre-Daniel Huet, dans ses Statuts synodaux de l'an 1693, était obligé de dire (art. III) :

« Quelque prudent que soit l'ancien statut de ce diocèse qui défend aux ecclésiastiques, sous peine de suspense, d'entreprendre ou de poursuivre aucun procès sans nous en avoir informé... ; nous les révoquons toutefois, non que notre intention soit d'autoriser l'esprit de chicane et de contention, qui ne règne que trop parmi les ecclésiastiques de ce diocèse, mais aimant moins les retirer de cette malheureuse disposition par la terreur de la peine, qu'en leur remettant devant les yeux les avis salutaires de saint Paul... Nous avertissons ceux qui se rendent coupables de ce vice, et qui sont notés et diffamés dans ce diocèse par leur perverse inclination aux procès, que, s'ils ne s'en corrigent pas, nous les ferons connaître publiquement pour tels qu'ils sont, par les reproches que nous leur ferons devant toutes personnes et en toutes

ıcontres, afin de les faire regarder avec horreur comme ɔprobre de leur ordre (29). »

Hélas! Huet, en édictant ces sages prescriptions, voyait paille dans l'œil de son clergé, il oubliait la poutre qui veuglait. Ne sait-on pas, en effet, quel batailleur tait que notre savant compatriote? Ses *Mémoires* et volumineuse correspondance sont là pour en témoigner. s procès, il en a eu toute son existence, et il a dépensé temps incalculable à plaider contre ses moines de ɔbaye d'Aunay et de celle de Fontenay, contre ses sins, contre ses amis, contre ses parents. Il s'est plaint, a vérité, « de la pluie de procès », qui a été, dit-il, l'affliction d'une partie de sa vie »; mais, si Daniel et a été un érudit profond et un prélat recommandable r sa piété et la pureté de ses mœurs, son amour rême des contestations n'en reste pas moins pérempremont établi.

Si tel était l'esprit du clergé, quel était celui des fidèles? Ce n'est qu'en Normandie que l'on pouvait concevoir ıée de translater la coutume en vers, comme l'ont fait rimeur du XIIIe siècle et un avocat du siècle derr (30).

Nous pourrions citer mille exemples de procès interminables à la fin desquels vainqueurs et vaincus se uvaient presque toujours ruinés. Deux nous suffiront. Voici d'abord une querelle de trois cents ans entre ux familles nobles des environs de Vire, les La Rivière les du Rosel de Saint-Germain, au sujet de droits norifiques. Outre les amours-propres en jeu, il y avait rancher un point de liturgie, celui de savoir ce qu'on it entendre par le côté droit et le côté gauche d'une

église, et la question est plus délicate à résoudre qu'on ne le croirait au premier abord. « La justice prit son temps, dit notre savant confrère, M. Gaston Le Hardy, et les péripéties du procès furent telles qu'il s'écoula plus de deux siècles et que, de chaque côté, on dépensa plus de cent mille livres avant que le jugement définitif fût rendu. Ceux qui avaient entamé l'affaire étaient en parfait repos bien avait l'issue de cette interminable procédure; elle avait tant impatienté les parties que ces gentilshommes, trop faciles à tirer l'épée, avaient eu recours maintes et maintes fois à l'argument du duel, et cinq ou six d'entre eux y avaient trouvé la mort (31).

Second exemple, révélé récemment par un autre de nos confrères, M. le comte Gérard de Contades. En 1732, se terminait un procès relatif au compte de tutelle des enfants de messire Jacques-René de Montpinçon, baron de Lougé. Il y avait trente ans que l'on plaidait, et c'est quand les frais dépassaient plus de dix fois les sommes en litige que les parties avaient songé à un accord. Il ne fallut pas moins de dix journées pour examiner le compte et les pièces du dossier. Tout cela pour 833 livres 19 sous (32)!

Après le clergé et la noblesse, passons au tiers-état et continuons à enregistrer les observations de nos devanciers, ne voulant pas nous exposer pour notre propre compte à un bel et bon procès que voudrait peut-être nous intenter un des représentants actuels des familles Pimbesche ou Chicaneau.

Selon MM. Galeron, Pluquet, Canel et vingt autres (33), la passion de la chicane règne en souveraine dans les campagnes de la Basse-Normandie. C'est

ι que M. Pluquet a rencontré les hommes les plus rocessifs qu'il y ait au monde. « Pour une vétille, dit-, pour la plus légère discussion, ils vous menacent du *rgent*, et *il faut*, disent-ils, *que la gueule du juge en* *ite*. Ces hommes, simples en apparence, sont familiarisés avec les termes les plus ardus de la chicane; ils ırlent de pétitoire, de possessoire, de déclinatoire, action récursoire et de référés, aussi bien qu'un vieil ıissier. » Mais si le Normand aime encore trop la océdure, si les familles se poursuivent de leur haine ·vant les tribunaux pendant plusieurs générations, au oins nous n'avons plus à déplorer dans notre province s violences contre les personnes qui, ailleurs, n'ont op souvent de fin qu'avec l'extinction des races rivales. « Dans certains pays, dit M. Émile de La Bedollière, on s'égorge; en Normandie, on plaide. On y mbat à coups d'assignation, comme en Italie à coups stylet. Le mot *vendetta* s'y traduit par procès (34). » est-ce pas préférable ?

Ne nous fâchons donc point quand on nous dira : *rmand, j'y mangerai plutôt ma dernière chemise*, et idons, si le cœur nous en dit.

Soutenons bien nos droits : sot est celui qui donne,
C'est ainsi devers Caen que tout Normand raisonne.
Ce sont là les leçons dont un père Manceau
Instruit son fils novice au sortir du berceau.

ınsi parle Boileau, et il savait à quoi s'en tenir sur la cane et les chicaneurs, lui,

Fils, frère, oncle, cousin, beau-frère du greffier.

Ne nous ruinons pas cependant en papier timbré; mais, si parfois nous payons des frais de procédure, du moins nous n'aurons pas les mains rouges du meurtre de l'adversaire et nous n'aurons pas à racheter le « prix du sang. » La justice de paix est moins dangereuse à fréquenter que la cour d'assises.

Au temps jadis, lorsqu'une législation beaucoup moins douce usait et abusait de la potence, *les prêtres normands*, disait-on, et en particulier ceux de Domfront, *faisaient payer l'enterrement en même temps que le baptême, parce que leurs ouailles avaient l'habitude de se faire pendre.* Hâtons-nous d'ajouter qu'on se faisait pendre bien ailleurs qu'en Normandie. A Paris, il n'était pas de jour où les habitués de la place de Grève chômassent de spectacle. La corde, ce supplice des roturiers, avait même été ennoblie par d'éclatantes infortunes. Samblançay, dont l'innocence fut bientôt reconnue, n'avait-il pas été pendu, victime de l'ingratitude de François Ier et de la reine-mère? Et, au siècle dernier, un gentilhomme de grande maison ne disait-il pas un jour : « Qui est-ce qui n'a pas un pendu dans sa famille?

Les Normands se trouvaient donc parfois en honnête compagnie quand ils

> Dansaient la sarabande à cinq pieds du pavé,

Comme dit Regnard, et lorsque

> Le privilège des Normands
> Était de mourir hauts et grands.
> Quelqu'un venait à disparaître?
> Le chien quêtait en l'air son maître (35).

Voilà pourquoi, en prévision de leur destinée, *les Normands naissaient avec un grain de chènevis dans une main et un gland dans l'autre.* Le chènevis se transforment en chanvre et le chanvre devenait corde; du gland naissait un chêne, et du chêne on faisait une potence.

Et le chanvre s'appelait alors la *salade normande.*

« Queu chienne de salade, s'écriait un Bas-Normand! Elle a étranglé mon père et mon grand-père, sans parler des oncles et des cousins! »

Et l'on chantait sur l'air de *Geneviève de Brabant :*

Or, écoutez petits et grands
Le catéchisme des Normands,
Peuple connu de notre France
Par la chicane et la potence.
C'est la double inclination
De cette noble nation.

La Révolution, tout en laissant aux coupables la liberté de se faire condamner, leur imposa l'égalité devant le supplice. On peut bien dire encore de quelqu'un, et même d'un Normand : « Qu'il aille se faire pendre! — C'est un homme à pendre! — Il ne vaut pas la corde pour le pendre! » Il n'y a plus de gibets, et, de nos jours, quand on veut avoir de la corde de pendu, ce n'est plus à Montfaucon qu'il en faut aller chercher. On doit se mettre à la piste des suicidés pour posséder cet incomparable talisman qui assure la chance au jeu. Le meilleur est, comme chacun sait, la corde qui a fait passer de vie à trépas les amoureux désespérés.

On ne peut donc plus dire : *N'allez pas à Domfront*, parce qu'*à Domfront on pend les gens sur la mine*, ni repro-

cher aux juges de *pendre par provision, comme à Vire, nonobstant appel*, ainsi que cela arriva aux magistrats de cette ville, le 20 janvier 1606, pour un nommé Guillaume Le Coix, de la paroisse de Caligny, qu'un puissant complice, le sieur de Crux de Bellefontaine, voulait arracher par la violence aux griffes de la justice (36).

Cependant, Domfront restera éternellement célèbre par ce dicton si connu :

Domfront, ville de malheur,
Arrivé à midi, pendu à une heure,

Dicton qui offre plusieurs variantes. On ajoute parfois :

Pas seulement le temps de dîner.

Ce qui justifierait cet autre proverbe :

Qui a fait Normand
A fait gourmand.

Il est difficile de préciser aujourd'hui le fait qui donna naissance à ce brocard sur Domfront. L'opinion la plus vraisemblable est qu'il date des guerres de religion. Toutefois, une variante très-répandue de ce proverbe semble lui donner une autre origine. C'est :

Domfront, ville de malheur,
Arrivé à midi, pendu à une heure.
Quoi donc qu'il avait fait ? — Il avait volé un licou.
Il n'avait fait qu'çà ? — La vaque était au bout.

Cette circonstance aggravante excuse la sévérité de la sentence.

Ne restons pas sur ces impressions défavorables. Malgré les *baratteurs* (trompeurs) de Pommainville (37), de La Selle (38) et de dix autres villages de la Normandie, haute et basse, malgré les *fraudeurs* de St-Germain d'Aunay (39), malgré les *pipeurs* de St-André-de-Briouze (40), malgré les *fripons* de la Trinité (41) et de Vrigny (42), et cent dictons injurieux de même nature, et, quoiqu'on répète encore :

Qui fit Normand
Il fit truand,

Rappelons-nous qu'on dit aussi :

Les francs et loyaux Sagiens
Ont tous le cœur sur les mains, (43)

Et :

A Lengronne,
Tout le monde donne ; (44)

Car, *il y a de bonnes gens partout, comme dit le Normand.*

Et, d'ailleurs,

Si bonne n'estoit Normandie
Saint Michel n'y seroit mie.

N'appelle-t-on pas encore notre province : *Normandie, pays de sapience?* Cela efface bien l'épithète de *pays d'empoigne*, qu'on lui donne si souvent. Oui, Messieurs, nos pères ont toujours aimé la science ; aussi sommes-nous, pour notre part, disposé à leur pardonner bien des défauts.

Au XIII[e] siècle, on lisait dans le *Dit de l'Apostoile : Li plus enquerant en Normandie : où aliax? que queriax? d'où veniax?* Laissez-nous croire que cette curiosité, déjà signalée chez les Gaulois par Diodore de Sicile (45) et par César (46), était uniquement inspirée par un louable désir de s'instruire.

Enfin, n'oublions pas que notre chère et bonne cité de Caen s'appelle encore l'*Athènes normande*, la *Ville de sapience*.

Messieurs, il n'est pas permis de douter de l'exactitude de ce dicton populaire, quand on se trouve au milieu de vous, dans l'enceinte de cette Université de Caen, quatre fois séculaire et illustrée par tant de générations de maîtres érudits et de disciples distingués, dans cette salle de la Faculté de Droit, rendue célèbre entre toutes par l'enseignement de M. Demolombe, l'éminent jurisconsulte qui est l'une des gloires de notre France moderne.

NOTES.

(1) Le mot fut dit par Dufresny et ne tarda pas à devenir proverbe. On sait que cet auteur épousa en secondes noces sa blanchisseuse pour s'acquitter de trente pistoles qu'il lui devait, trait que Lesage a rapporté dans son *Diable boiteux*. Du reste, l'infortune de Dufresny venait de sa mauvaise conduite et Voltaire a eu raison de dire de lui :

> Et Dufresny plus sage et moins dissipateur
> Ne fût pas mort de faim, digne mort d'un auteur.

Louis XIV, au récit des prodigalités de l'arrière-petit-fils de la

Belle Jardinière d'Anet et de Henri IV, disait : « Il y a deux hommes que je n'enrichirai jamais, Bontems et Dufresny. »

(2) Il existe un recueil de proverbes intitulé : *Le Brahme voyageur ou la Sagesse populaire de toutes les nations*, par Ferdinand Denis ; Paris, 1832, in-18, de 108 pages. Ce recueil avait d'abord paru avec un *Essai sur la philosophie de Sancho*, qui a été reproduit dans les pièces préliminaires de la première édition du *Livre des proverbes français*, de M. Le Roux de Lincy, p. vij-xxvij.

(3) Sur un personnage proverbial nommé *Tout-le-Monde, vacquier de Chauny*, V. M. l'abbé Jules Corblet, *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne* ; Paris, 1851, in-8°, p. 186-187, et le très-intéressant livre de M. Édouard Fleury, *Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims* ; Laon, 1881, p. 244-261.

(4) V. à ce sujet les nombreux recueils parémiographiques et notamment *Le Livre des proverbes français précédé de recherches historiques sur les proverbes français et leur emploi dans la littérature du moyen âge et de la renaissance*, par Le Roux de Lincy ; Paris, A. Delahays, 1859, 2e édit., 2 vol. gr. in-16.

(5) On trouve la description de la plupart des collections de proverbes dans la *Bibliographie parémiologique, études bibliographiques et littéraires sur les ouvrages, fragments d'ouvrages et opuscules spécialement consacrés aux proverbes dans toutes les langues*, par G. Duplessis ; Paris, 1847, in-8°. Depuis la publication du travail de M. Duplessis, il a paru un grand nombre de recherches sur les dictons populaires et les proverbes historiques.

(6) Les Hongrois, qui se livraient à d'incessantes invasions en Allemagne, en Italie et en France pendant la première partie du moyen âge et qui se vantaient d'être les successeurs d'Attila, se donnaient à eux-mêmes le titre de *fléaux de Dieu*. Voici à ce sujet une curieuse anecdote empruntée à l'histoire de la lutte d'Henri l'Oiseleur, duc de Saxe, élu empereur d'Allemagne, contre son compétiteur Arnoulf le Mauvais, duc de Bavière, qui se termina par la défaite et la mort de

ce dernier. « Parmi les prisonniers étaient Leel et Bolchu, célèbres par leur naissance et leur courage. L'empereur voulut voir ces deux guerriers et leur demanda quel outrage ils avaient reçu des chrétiens pour venir ainsi dévaster leurs terres. « Nous sommes, dirent-ils, comme le fut Attila, les fléaux de Dieu ! » L'empereur irrité leur répondit qu'ils n'avaient plus qu'à mourir, mais que, cependant, il leur laissait le choix du supplice. Alors Leel demanda la trompette dont il se servait dans les combats pour exciter ses compagnons, et déclara qu'il dirait ce qu'il voulait en faire quand on la lui aurait donnée. Aussitôt qu'il l'eut entre les mains, il sauta sur l'empereur et le frappa à la tête. Le coup fut rude ; Henri tomba, et Leel s'écria : « Meurs donc, va annoncer aux enfers ma prochaine arrivée et prépare-toi à m'y servir. » On se jeta sur lui et sur Bolchu ; le peuple les entraîna à Ratisbonne où ils furent étranglés. » L. Dussieux, *Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France* ; Paris, V. Lecoffre, 1879, in-8°, 2e édit., p. 35.

(7) Bibliothèque municipale de Rouen, ms. Y 20-92.

(8) Jacques de Charron, *Histoire de toutes les nations* ; Paris, 1621, in-8°, p. 832, D.

Le même verset se trouvait dans l'ancien paroissien du diocèse de Chartres, au milieu des Litanies de la sainte Vierge et n'en fut effacé qu'en 1778, par ordre du Chapitre. Il y existait depuis le temps où le pirate normand Hasting assiégea et saccagea la ville de Chartres, en 855.

(9) Wace, *Le Roman de Rou*, édit. Pluquet, t. II, p. 70, v. 9899-9901.

(10) *Les Recherches de la France*, liv. I, chap. XII, dans les *Œuvres d'Estienne Pasquier* ; Amsterdam, 1723, in-f°, t. I, p. 36, D.

(11) *Catéchisme des Normands, composé par un docteur de Paris. S. l. n. d.* ; in-12 de 12 pages. Ce livret a été réimprimé plusieurs fois, notamment dans la collection de la Bibliothèque bleue, imprimée à Caen, chez Chalopin.

A la fin, on trouve, en général, l'approbation suivante, qui manque dans l'édition de Chalopin :

APPROBATION DES DOCTEURS.

« Nous soussignés Docteurs du pays et Duché de Normandie, certifions avoir vu le présent *Catéchisme des Normands*, lequel est entièrement conforme à l'usage de Normandie : en foi de quoi avons permis et permettons la lecture par permission des Docteurs de Caën, d'Évreux, d'Avranches, Bayeux, Falaise et Pont-Croix. *Signé :* SOTTAYSE et TORAB. »

Il n'existe pas, croyons-nous, en Normandie, de localité appelée Pont-Croix ; mais il y a un chef-lieu de canton de ce nom dans l'arrondissement de Quimper (Finistère). D'un autre côté, la dernière signature des soi-disant docteurs est l'anagramme de Barot, nom d'homme assez répandu. Le *Catéchisme des Normands* serait-il l'œuvre d'un Barot, originaire ou habitant de Pont-Croix ? Nous soumettons ce problème aux bibliographes normands et bretons. Quoi qu'il en soit, la première édition connue de ce pamphlet, citée dans le *Manuel du Bibliographe normand*, t. I, p. 197, a été, suivant Édouard Frère, imprimée, vers 1700, à Rouen, par Jacques Besongne. Frère cite les réimpressions suivantes de cet opuscule : Troyes, Oudot, vers 1730, petit in-12, suivi du *Catéchisme des Maltôtiers* ; — Rouen, Lecrêne-Labbey, s. d. (1817) ; in-18 de 12 pages (*Bibliothèque bleue*). A la fin, on a ajouté une note qui justifie le caractère normand, non moins estimable que celui des habitants des autres provinces. — Paris et Mirecourt, Humbert, 1837 ; in-18 de 10 pages ; — Tours, Charles Placé, 1837 ; in-18 de 10 pages. Nous avons parlé plus haut des réimpressions dues aux presses de Chalopin. Il existe encore une autre édition : Sillé, Deforge, s. d. (1848), in-12, de 12 p., que Frère semble n'avoir pas connue.

Le *Catéchisme des Normands* a été, en outre, inséré dans les *Variétés historiques et littéraires*, publiées par Édouard Fournier ; Paris, P. Jannet, 1856 ; t. VI, p. 173-180.

Dans son *Histoire des livres populaires ou de la littérature du colportage* ; Paris, Amyot, 1854 ; t. I, p. 379-383, M. Charles Nisard s'est occupé de ce pamphlet, l'a analysé et en a cité plusieurs passages. « C'est une satire sanglante, dit-il, contre les *inclinations*

naturelles de la nation normannique, pour parler comme l'auteur, mais une satire où l'infamie du but qu'on s'y propose et la violence outrée des expressions n'ont pas permis qu'il se glissât un seul trait salé et non pas même un peu spirituel. L'auteur paraît avoir écrit sous l'impression de quelque vieille rancune pour un procès qu'il aura eu avec un Normand et qu'il aura perdu. C'est la seule justification possible de son libelle. Il serait encore plus coupable s'il l'avait fait de sang-froid et seulement pour payer tribut au préjugé qui s'attache à l'esprit processif des Normands; car alors il serait démontré, non-seulement qu'il n'a pas voulu être spirituel, mais encore qu'il ne l'a pas pu..... Le livret dont il est question est divisé en sept chapitres. Le premier n'a pas de titre; chacun des autres a le sien, et ces titres sont : Du signe du Normand; De la fin du Normand; Des moyens de parvenir à cette fin; De l'espérance du Normand; Des bonnes œuvres du Normand; Des œuvres de miséricorde du Normand. » . ... « J'aime à croire, ajoute en terminant M. Ch. Nisard, pour l'honneur de la Normandie, qu'on n'y a jamais souffert qu'on y colportât de pareilles horreurs, comme aussi que les colporteurs ont été assez prudents pour ne jamais l'oser. Mais n'est-ce pas une honte qu'on les réimprime et le comble de l'audace qu'on les présente à l'estampille? » Hélas! M. Nisard se trompe. On a toujours imprimé et colporté le *Catéchisme des Normands* dans notre province, et, malheureusement, on l'y imprimera et on l'y colportera longtemps encore. Après tout, si ce pamphlet manque de sel, il est moins dangereux à laisser entre les mains du peuple que les ignominies pleines d'excitations immorales, irréligieuses et antisociales que les porte-balles vendent deux sous dans les campagnes, quand ils ne les distribuent pas gratuitement.

Le savant Gabriel Peignot a défendu notre province de l'accusation d'avoir donné naissance à l'apôtre Judas.

« Quelques esprits saugrenus ou mauvais plaisants, dit-il, ne se sont-ils pas avisés de placer aussi dans notre belle France le berceau du perfide Judas! Il y a tout au plus cent ans que l'on disait encore dans l'Anjou et le Maine, que Judas Iscariote était né à Sablé (Sarthe), et même on cite en preuve ce vers :

Perfidus ille Judas Sabloliensis erat.

« Heureusement pour Sablé, cette preuve poétique n'est pas péremptoire, et n'équivaut point à un certificat de naissance bien légalisé.

« On dit encore que les Bretons, parfois en bisbille avec les Normands, ont prétendu que ledit Judas était né entre Caen et Rouen, et on cite à l'appui ce couplet d'une vieille chanson :

Judas était normand,
Tout le monde le dit ;
Entre Caen et Rouen ce malheureux naquit,
Il vendit son Seigneur pour trente marcs comptants ;
Au diable soient tous les Normands !

« Cette pièce lyrico-populaire n'est pas plus probante que le vers précédent. En général, il serait difficile de remonter à la source de ces plaisanteries satiriques qui, au reste, n'ont jamais eu cours que dans les plus bas étages de la société, et qui sont tout à fait insignifiantes. » G.-P. Philomneste, *Predicatoriana* ; Dijon, 1841, in-8°, p. 377-378.

(12) *Les Illustres Proverbes nouveaux et historiques ; expliquez par diverses questions curieuses et morales en forme de dialogue, qui peuvent servir à toutes sortes de personnes pour se divertir agréablement dans les compagnies* ; Paris, N. Pépingué (ou René Guignard), 1656, 2 vol. in-12. D'après M. Duplessis, *op. cit.*, p. 174-176 et 179-180, ce livre n'est qu'une reproduction textuelle de l'ouvrage estimé de Fleury de Bellingen, intitulé : *L'Étymologie ou Explication des Proverbes françois, divisée en trois livres par chapitres en forme de dialogue. Avec une table de tous les proverbes contenus dans ce traicté* ; La Haye, Adrien Vlacq, 1656, petit in-8°. Une première édition beaucoup moins complète avait paru sous le titre de *Premiers essais de Proverbes*, par Fleury de Bellingen ; La Haye, 1653.

(13) In-12, s. l. n. d. Il existe de cet opuscule un grand nombre de copies, mais les exemplaires imprimés en sont fort rares et, malgré toutes nos recherches, nous ne pouvons le citer que d'après Canel, qui devait lui-même à feu M. Georges Mancel, bibliothécaire de la ville de Caen, les extraits qu'il donne de ce pamphlet et que nous lui empruntons à notre tour.

(14) *Un normand n'a plus qu'à mourir de faim quand son bras droit se paralyse*, dit un autre proverbe.

(15) *Blason populaire de la Normandie, comprenant les proverbes, sobriquets et dictons relatifs à cette ancienne province et à ses habitans*, par A. Canel ; Rouen, A. Le Brument ; Caen, Le Gost-Clérisse, 1859, 2 vol. in-8°. Canel avait précédemment publié, en 1840, dans le *Recueil de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure*, un article de quelques pages sur *la Chicane et les Normands*.

(16) *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales*, par Moisant de Brieux....., avec une Introduction biographique et littéraire, par M. E. de Beaurepaire, un Commentaire et une Table analytique, par M. G. Garnier ; Caen, Le Gost-Clérisse, 1874, 2 vol. petit in-8°.

(17) « Les jureurs de Bayeux, c'est-à-dire que les bons Bas-Normands de cette ville ne se faisoient pas prier pour lever la main devant le juge, et promettre à Dieu, sur leur part de paradis, de dire la vérité ; et ils juroient plutôt trois fois qu'une. Ils avoient encore la réputation de faire abus des faux témoignages. Or, ce n'est que l'abus d'une chose qui en fait le mal ; et si les Bas-Normands s'étoient contentés d'un usage modéré des faux sermens, comme cela se pratique à Paris et autres villes de belle société, d'industrie et de commerce, foyers de civilisation et de lumières, ces Normands de Bayeux n'auroient pas mérité exclusivement la dénomination de jureurs. » G.-A. Crapelet, *Proverbes et Dictons populaires, avec les Dits des merciers et des marchands et les crieries de Paris, aux XIIIe et XIVe siècles* ; Paris, 1835, gr. in-8°, p. 50.

(18) Vouilly, arrondissement de Bayeux (Calvados). « Le sobriquet des habitants de Vouilly, dit Canel, *op. cit.*, t. II, p. 168, n'est pas sans analogie avec celui de *Jureurs*, appliqué, dans le XIIIe siècle, aux habitants de Bayeux. »

(19) Montgaroult, arrondissement d'Argentan (Orne).

(20) Survie, arrondissement d'Argentan (Orne).

(21) Bretoncelles, arrondissement de Mortagne (Orne).

(22) St-Jean-des-Baisans, arrondissement de St-Lo (Manche). Canel n'a pas mentionné ce dicton que nous avons, pour notre part, entendu répéter maintes et maintes fois dans toute la Basse-Normandie.

(23) Tinchebray, arrondissement de Domfront (Orne).

(24) Orderic Vital, liv. XIII, *apud* Duchesne, *Historiæ Normannorum Scriptores antiqui*, p. 865.

(25) Il est facile de se convaincre de cette vérité en consultant le chef-d'œuvre d'érudition d'un Normand, les *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, par M. Léopold Delisle, ainsi que les remarquables travaux de M. Charles de Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

(26) *Le Procès*, anecdote normande, par M. A. Floquet, dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1834, p. 126-135. Cette cause fut plaidée, en 1629, devant le Parlement de Rouen. D'après ce que Canel dit de ce grave débat, les *petits piars* firent défaut aux conclusions des parties et mirent celles-ci d'accord en prenant la clé des champs.

(27) Jacques de Camprond ou Camp-Ront, prêtre du diocèse d'Avranches, a composé un livre de jurisprudence des plus bizarres, intitulé : *Jacobi de Camp-Ront, Presb. abrincencis. Psalterium juste litigantium. Quo ex libro consolatio peti ab iis potest, quibus res est sæpe et pugna gravis cum adversariis tum visibilibus tum invisibilibus, in hoc seculo. Ad amplissimos et ornatissimos viros in supremo Normanniæ senatu Rotomagi considentes.* Parisiis, Jam. Mettayer, 1597, petit in-12 de 66 ff., avec 6 ff. prélim. et 2 gravures assez jolies. A la fin du volume se trouve un chapitre avec pagination spéciale et intitulé : *Explicatio litis.* M. Dupin aîné s'est occupé de ce livre aussi rare que singulier dans ses *Règles de droit et de morale*, Paris, 1857, p. VI, et dans sa *Bibliothèque choisie des ouvrages de droit.* V. aussi les *Curiosités judiciaires*, par C.-B. Warée. Paris, Delahays ; pet. in-8°, 1858, p. 345.

(28) « Le voisinage de la Normandie, dit Canel, *op. cit.*, p. 46, n'était pas moins processif que la Normandie elle-même ; témoin, cet évêque de Chartres (1459-1493), Miles d'Illiers, lequel, dit Bonaventure des Périers, avoit des procès un million et disoit que c'estoit son exercice, et prenoit plaisir à les veoir multiplier, tout ainsi que les marchands sont aises de veoir croistre leurs denrées ; et dit-on qu'un jour le roy les lui voulut apoincter : mais l'évesque ne prenoit point cela en gré, et n'y voulut point entendre, disant au roy que s'il lui ostoit ses procès, il lui ostoit la vie. Toutesfois, à force de remonstrances et de belles paroles, il consentit à ses appoinctements de mode qu'en moins de rien luy en feurent que vuydez que accordez, que amortiz deux ou trois cens. Quand l'évesque veid que ses procès s'en alloient ainsi à néant, il s'en vint au roy, le suppliant à jointes mains qu'il ne les luy ostast pas tous, et qu'il lui pleust au moins luy en laisser une douzaine des plus beaux et des meilleurs pour s'esbattre. »

Rabelais fait dire à Pantagruel : « ..... ie vous prirois voluntiers que de debtes me laissez quelque centurie : comme le roy Loys vnzieme iectant hors de procès Miles d'Illiers euesque de Chartres, feut importuné luy en laisser quelque vn pour se exercer. » *Pantagruel*, liv. III, ch. v, édit. Marty-Laveaux ; Paris, Lemerre, t. II, p. 37.

(29) *Statuts synodaux pour le diocèse d'Avranches, lus et publiés dans le synode tenu à Avranches, le 23 novembre M.DC.XCIII.* Caen, Jean Cavelier, 1693, petit in-8° de 4 ff., prélim. et 119 p.

(30) La traduction de la Coutume de Normandie en vers français est due soit à Guillaume Cauph, jurisconsulte du XIIIe siècle, soit à Richard d'Annebault que, quelques-uns appellent à tort Dourbault, poëte normand de la même époque. V. à ce sujet : Frère, *Manuel du Bibliographe normand*, t. I, p. 201 et 373 ;—De La Rue, *Essais historiques sur les Bardes, etc.*, t. III, p. 180-187 : — les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. II, p. 734 ; —Houard, *Dictionnaire de droit normand*, t. IV, suppl., p. 49-158, etc.

Frère ajoute à la fin de l'article qu'il a consacré à Richard Dourbault, dont il fait un jurisconsulte, et que nous croyons être le poëte Richard d'Annebault : « Dans le XVIIIe siècle, un avocat au Parlement de Rouen, s'est amusé à mettre en vers une partie de la Coutume de

Normandie. Les manuscrits qu'on en rencontre portent le titre suivant : *Coutumes de Normandie en rimes françoises avec des notes sur l'étymologie et la propriété des termes, le tout pour faciliter l'intelligence et la mémoire de ceux qui désirent l'apprendre en peu de temps*, par M. L. P. M. L'exemplaire de notre bibliothèque est divisé en 622 articles. »

(31) V. à ce sujet une note de M. Julien Travers intitulée : *Que faut-il entendre par le côté droit et le côté gauche d'une église ?* communiquée, le 10 avril 1874, à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et insérée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VII, p. 124-129.

M. Gaston Le Hardy a bien voulu nous communiquer le *Mémoire pour Messire Clément de La Riviere, Chevalier, Seigneur Haut Justicier et Patron de Mevaine, Anelle et Maronne, Mesnilsalles, les Isles et Romilly, Seigneur et Patron de Saint-Germain en partie, à cause du fief de Gouvi. Et pour Messire Philippe, Chevalier, Seigneur de La Riviere, son fils. Contre Dame Marie de Prépetit, veuve de Guillaume du Rosel, Écuyer, Seigneur et Patron de Saint-Germain en partie, de Vauldry, et Vissoüy, Tutrice de leurs Enfans mineurs. Et contre Charles du Rosel, Écuyer, l'un de ses fils devenu majeur* ; s. l. n. d., in-f° de 15 p. Ce mémoire donne des détails fort curieux sur la lutte qui durait entre les La Rivière et les du Rosel depuis le XVI[e] siècle au sujet des droits honorifiques dans l'église de St-Germain-du-Crioult (arrondissement de Vire, Calvados). Il est très-malveillant pour la famille du Rosel et assez injuste sur ce point ; car la noblesse d'ancienne extraction des gentilshommes de cette maison avait été reconnue par Montfaut, en 1463, puis par Chamillart, en 1666. Divers pasteurs de la paroisse n'y sont pas non plus épargnés.

(32) *Notice sur la commune de Saint-Maurice-du-Désert*, par le comte G. de Contades. Paris, H. Champion, 1880 ; pet. in-8° carré, p. 105.

(33) Frédéric Galeron, *Statistique de l'arrondissement de Falaise* ; Falaise ; in-8°, t. II, p. 26, 43, 62 et 70 ; — *Annuaire de l'Orne*, de 1809 ; — *Annuaire normand* ; — Frédéric Pluquet, *Essai historique sur la ville de Bayeux et son arrondissement* ; Caen, Chalopin, 1829 ; in-8°,

p. 387 et *passim*, et *Contes populaires, traditions, proverbes et dictons de l'arrondissement de Bayeux*; Caen, 1825; in-8°; et Rouen, 1834, *passim*.

(34) Émile de La Bédollière, *Le Normand*, dans *Les Français peints par eux-mêmes. Province.* Paris, Curmer, 1841; t. II, p. 134.

(35) Nous avons le regret de n'avoir pu retrouver en entier le texte de cette plaisante chanson qui avait été publiée, croyons-nous, dans un almanach.

(36) Richard Seguin, *Essai sur l'histoire de l'industrie du Bocage*, p. 326. A propos de cette singulière sentence dont il est question dans *La Coutume réformée, commentée par J. Bérault, J. Godefroy et d'Aviron*, au titre de Juridiction, p. 89 de l'édit. de 1684. Canel, *op. cit.*, t. II, p. 467, dit : « Nous ajouterons que l'on reconnut des circonstances atténuantes pour les juges de Vire; car ils ne furent condamnés qu'à l'amende et à la suspension pour une année. »

(37) Pommainville, arrondissement d'Argentan (Orne).

(38) La Selle, arrondissement de Domfront (Orne).

(39) St-Germain-d'Aunay, arrondissement d'Argentan (Orne).

(40) St-André-de-Briouze, arrondissement d'Argentan (Orne).

(41) La Trinité-sur-Airon, arrondissement d'Avranches (Manche).

(42) Vrigny, arrondissement d'Argentan (Orne). M. Canel, *op. cit.*, t. II, p. 169, fait remarquer que ce sobriquet pourrait bien être dérivé du proverbe que voici : *Comme dans la famille de Vrigny, il y en a un bon et un mauvais.*

(43) Allusion aux armes de la ville de Séez (Orne).

« Nous trouvons pour la ville de Séez trois descriptions d'armoiries qui n'ont entre elles aucun rapport.

« Pierre Delaplanche lui attribue : *De gueules, aux figures des saints Gervais et Prothais, d'or, vestus de tuniques, tenant chacun une palme d'or; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or.....* »

« Les armoiries que d'Hozier donne à la ville de Séez sont celles-ci : *D'azur, à trois lys d'argent tigés et feuillés d'or.*

« Mais ont-elles jamais été employées ? Le fait paraît douteux. Du moins, M. Maurey d'Orville, auteur de *Recherches sur la ville et le diocèse de Séez*, n'en fait aucune mention ; il affirme, au contraire, que Séez porte : *D'azur à la foi (ou bonne foi) en fasce, sur laquelle se repose un cœur enflammé : le tout surmonté d'une fleur de lis d'or, en chef.*

« Les détails, qui, dans l'ouvrage cité, accompagnent cette description, semblent indiquer que l'auteur n'émet pas une opinion isolée : « L'origine de ces armoiries, dit-il, n'est guère connue. La devise : *Nihil nobis tollit tempus*, qui, dit-on, accompagnait l'écu, n'a rien d'authentique. » — Et, plus loin, il ajoute : « La réputation que s'étaient acquise les Sagiens lorsque César envoya P. Crassus avec sa treizième légion pour prendre ses quartiers d'hiver dans leur pays, comme *in pacatissima et quietissima parte ;* la douceur de leur caractère, remarquée par Robert Cenalis et Belleforest, chez un peuple qui ne respirait que la guerre, et ce qu'a depuis répété Bry de La Clergerie dans son histoire du Perche : *Les Sagiens n'ont jamais trempé dans les rébellions civiles, mais ont toujours suivi fidèlement et courageusement la fortune de leurs rois ;* tous ces motifs contribuèrent nécessairement par la suite à leur faire concéder les armoiries qu'on a retrouvées sur une ancienne lettre de jurande d'un habitant de Séez et dont on fit graver une empreinte. Ajoutons à cela cet antique et trivial dicton :

Les francs et loyaux Sagiens
Ont tous le cœur sur les mains.

« A l'égard de la devise : *Nihil nobis tollit tempus*, si elle n'est pas authentique, elle n'en est pas moins rendue vraisemblable par la conduite qu'ont tenue dans tous les temps les habitants du diocèse de Séez..... »

« L'auteur paraît trop certain de l'authenticité des armoiries qu'il attribue à la ville de Séez pour que nous n'adoptions pas nous-même sa description, de préférence à celles que nous avons empruntées à d'Hozier et à P. Delaplanche.

« Dans l'*Armorial national*, la bonne foi, le cœur enflammé et la fleur de lys sont indiqués *d'or*.

« Pour en revenir à la devise de Séez, nous dirons que M. du Hays nous a signalé celle-ci : *Grand cœur et bonne foi*, indiquée dans un manuscrit du XVI[e] siècle ; mais c'est la suivante : *Crescit honos*, que le maire, M. Pichon de Prémeslé, a fait placer, il y a peu de temps, sur la façade de la mairie. » A. Canel, *Armorial des villes et corporations de la Normandie ;* Paris, 1863 ; in-8°, 2[e] édit., p. 243-245.

(44) Lengronne, arrondissement de Coutances (Manche).

(45) Diodore, C. VI, c. IX.

(46) *De bello gallico*, IV, c. V.

NOUVELLES

DE L'AGRICULTURE, DES SCIENCES

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS

AGRICULTURE ET SCIENCES

Culture du pommier à cidre. — Fabrication du cidre. — Cueillette et conservation des pommes.

On reconnaît que les pommes sont mûres à leur teinte jaunâtre, à leur odeur agréable, à leur chute spontanée par un temps calme et quand elles ont les pépins noirs. Il faut éviter de les abattre en frappant les pommiers avec des gaules, parce que le jus des pommes meurtries est acide et que cette manière d'opérer ne ménage pas assez les boutons qui doivent donner des fruits l'année suivante : l'intermittence des récoltes provient souvent de ce défaut de précaution; aussi le pommier, dans le verger, n'est, faute de ces soins, qu'à fructification bisannuelle, mais il ne prend pas de repos dans les jardins où les engrais et les soins de culture, bien entendus, entretiennent sa constante fertilité. Il en est de même en Amérique et en Angleterre, où l'on cueille à la main presque tous les fruits. Il est à remarquer que

quand les pommes manquent, les poires sont souvent abondantes.

Choisissez pour la cueillette un temps bien sec, par un beau soleil, dans le décours de la lune, pour mieux conserver les fruits, car s'ils étaient mouillés ils noirciraient et seraient dépouillés d'une grande quantité de matière sucrée constituant le bon cidre, et pourriraient rapidement. Le temps le plus favorable pour la récolte est, dit Dewulf, le milieu d'un beau jour, précédé, s'il est possible, de deux ou trois jours semblables. S'il régnait un bon vent du nord, la récolte n'en serait que plus avantageuse, parce que ce vent, sec de sa nature, a la propriété de resserrer les pores des fruits et de les rendre moins perméables à l'humidité. On se servira de longues perches, munies d'un crochet à l'une des extrémités pour ébranler les branches. Si les pommes ne se détachent pas facilement, on recommence plus tard cette opération en différentes fois. Le crochet sera entouré de linge ou d'étoffe quelconque pour ne pas écorcer les branches.

On place sous chaque arbre, avant de faire tomber les pommes, une toile tendue par des piquets, disposée en forme d'entonnoir et qui laisse tomber les pommes par un trou dans une manne, au moyen de laquelle on les emporte sous abris. La besogne se fait plus promptement et les fruits restent sains et propres, ce qui favorise leur conservation et leur maturité complémentaire. Si l'on faisait monter des ouvriers sur les pommiers pour en secouer les branches, il faudrait faire ôter leurs souliers ferrés qui pourraient déchirer l'écorce des branches.

A Jersey, quand on veut un excellent cidre, on attend que les pommes tombent d'elles-mêmes : c'est une pratique bonne à noter.

Après la cueillette des pommes, on en fait des tas peu élevés, sous des arbres et sur un sol exempt d'humidité ou mieux sur un plancher, pour obtenir promptement une maturité secondaire, appelée fermentation saccharine ; la pomme se débarrasse ainsi d'une partie de son acidité qui, en se combinant avec la liqueur, forme le sucre et s'aromatise en rejetant son eau de végétation, puis en se ressuyant pendant quelques semaines.

Cette opération a pour effet de favoriser la réaction entre les principes et sucs divers. Nous ne saurions trop insister pour engager les fabricants de cidre à ne pas mélanger les pommes de diverses saisons ou maturités et à les mettre, au contraire, séparément sous abris pour éviter la pluie et l'humidité, puis pour qu'elles donnent une plus grande quantité de jus avec un degré de densité convenable. Si, sous ces abris, ils peuvent exposer les pommes au soleil, leur arôme se développera mieux, surtout celui qui est dans la peau et dont l'odeur est d'une grande intensité. A cet effet, il suffira de leur dire, pour les convaincre de la nécessité d'éviter la pluie, qu'une pomme mise dans un verre d'eau pendant huit jours, donnera à cette eau une couleur roussâtre et que son suc y sera mêlé, après avoir fait place dans sa chair à une égale partie d'eau. Si les tas étaient trop élevés, la fermentation putride ne tarderait pas à s'y établir, et il en résulterait l'évaporation et la perte des parties volatiles qu'elle déve-

loppe et qui contribuent le plus à donner au cidre de la liqueur et de la qualité.

Arrivée à sa maturité, la pomme, dit L. Halphen, donne le résultat chimique suivant :

Dans 1 kilogramme de pommes mûres, il y a :

830 grammes d'eau parfaitement pure ;

110 grammes de sucre ;

30 grammes de matière sèche, le tissu végétal ;

30 grammes de matières diverses, solubles dans l'eau pour la plupart.

On fabrique généralement le cidre à partir du 15 novembre jusqu'au mois de janvier.

Les pommes amères et âpres au goût donnent un jus très-doux, coloré, qui fermente lentement, produit un cidre généreux et se conservant mieux que celui provenant de pommes douces et acides, mais il tarde plus à être bon à boire. Il est préférable de les mêler avec des pommes douces de la même maturité ou saison, savoir : un tiers au moins de pommes amères et deux tiers de pommes douces. Les pommes de seconde saison sont généralement préférées aux autres en Normandie. Les pommes amères sont au cidre ce que le houblon est à la bière pour sa conservation. Elles contiennent une matière astringente qui précipite l'excès du mucilage que renferme le moût et le rend insoluble ; le principe fermentescible est réduit à l'inaction. Si la boisson manquait de cet élément astringent, on y remédierait avec le cachou, des copeaux de hêtre ou du tannin.

Il ne faut pas, ainsi que nous l'avons dit, confondre les pommes amères avec celles aigres ou acides, car si le

cidre se tue et noircit lorsqu'il est tiré et livré à la consommation, on attribue généralement cette dégénérescence aux pommes acides dont il provient en partie. Le mélange d'espèces de pommes d'égale maturité neutralise souvent les défauts des unes par les qualités des autres et donne un cidre corsé. Les pommes amères donnent le tannin ou principe conservateur, et les douces la matière sucrée. Les fruits des vieux pommiers sont meilleurs que ceux des jeunes à espèce égale ; ils donnent un cidre plus coloré.

Pour être classée au premier rang, une pomme doit être sucrée, amère et parfumée : *sucrée*, parce que le sucre est le principe qui, dans la fermentation, se transforme en alcool et donne au cidre l'une de ses précieuses qualités ; *amère*, parce qu'elle contient, en ce cas, une substance tannique qui contribue à la clarification et à la conservation du cidre en précipitant les principes mucilagineux, et lui donne des propriétés hygiéniques ; *parfumée*, cette qualité rend le cidre agréable au goût et à l'odorat.

On reconnait la présence du tannin dans une pomme, lorsqu'après être coupée elle rougit instantanément; si elle ne rougissait pas assez vite le fruit serait mauvais, puis donnerait un cidre noir et non susceptible de conservation.

Les pommes tardives et à chair ferme donnent un cidre plus généreux, plus doux et se conservant mieux que celui des pommes de première saison, surtout si plusieurs espèces de même maturité sont mélangées. Ce cidre doit être consommé plus tardivement que les autres.

Les pommes douces, si on n'y ajoute pas d'eau,

donnent peu de jus. Le cidre qui en provient est clair et agréable tant qu'il est sucré, mais peu alcoolique et un peu dur lorsque la deuxième fermentation est terminée; il se conserve mal.

La combinaison du rouge et du jaune sur la peau des pommes à cidre est considérée par les cultivateurs des pays de production comme caractéristique du bon fruit à cidre; les pommes de ces nuances sont préférées à celles dont la peau est verte. Knight fait observer que, seules, les pommes jaunes ou teintées de jaune et de rouge produisent du cidre de qualité supérieure, sauf d'ailleurs les procédés de fabrication qui varient beaucoup et qui doivent être examinés à part. Les meilleures pommes dans chaque espèces sont celles qui surnagent le moins dans de l'eau saturée de sel et qui proviennent surtout d'un bon cru, car le terroir influe sur la qualité du cidre comme il influe sur celle du vin.

L'idéal du bon cidre ne serait-il pas tout simplement le produit de sept ou huit variétés habilement et savamment combinées pour apporter dans le mélange les principes que la chimie exige pour bien composer le cidre, tels que tannin, sucre et alcool?

Il faut reconnaître qu'il y a encore beaucoup à faire et à dire pour la bonne fabrication du cidre, qui a de l'analogie avec celle du vin; car il n'y aurait peut-être pas une seule pièce de vin potable dans les meilleurs crus, si le fabriquait avec la négligence qui préside souvent à la fabrication du cidre.

BRASSART,
de Fléchin (Pas-de-Calais).

Cidre économique.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs un article inédit pour faire du cidre économiquement, qui paraîtra prochainement dans la 6ᵉ édition de son *Guide pour la fabrication du cidre*, que M. Brassart va faire paraître au prix de 1 fr. 25 c.

Il faut, dit-il, au moins un hectolitre et demi de pommes, bien mûres et broyées avec un moulin à noix de bois, autant que possible, ou coupées menues, pour faire un hectolitre de cidre économique; on met ces pommes moulues ou broyées dans un cuve ayant un double fond mobile, percé de petits trous, avec un peu de vide en dessous au moyen de tasseaux. Ces trous doivent être coniques, le grand diamètre tourné vers le bas, afin qu'ils ne s'engorgent pas. A défaut de ce double fond, on y supplée par des branches de pommier, chêne, bouleau ou hêtre, pour éviter un tassement complet contre le fond de la cuve. Ces branches pourraient fournir au cidre un élément tannifère utile à sa conservation. Recouvrez auparavant le faux fond ou ce qui en tient lieu d'une couche de longue paille, épaisse d'environ 2 centimètres et exempte de mauvaise odeur. Versez de l'eau de pluie sur ces pommes (le tiers environ du tonneau qu'on veut emplir dès que le cidre sera fait). Laissez macérer la pulpe pendant 6 à 12 heures, en plaçant un couvercle par-dessus, qui entre à volonté et qu'on charge après 5 à 6 heures pour tasser la pulpe et en exprimer le jus. Soutirez ensuite le cidre au moyen d'un robinet en bois ou d'une cheville, car le cidre ne se

trouve pas bien du contact des métaux. Si la pulpe était divisée par des claies ou des branches en diverses couches, le jus en sortirait mieux et plus abondamment.

Après le premier soutirage, versez de nouveau pareille quantité d'eau sur la même pulpe, remuée, ou, ce qui serait préférable, remoulue; laissez-la macérer de nouveau de la même manière que ci-dessus, soutirez et continuez ensuite jusqu'à ce que le tonneau soit empli. C'est ce qu'on appelle, en Normandie, faire du cidre *à l'alambic* ou *par déplacement*, et, dans l'Orne, faire du cidre *par-dessous*.

Pour rendre ce cidre meilleur, on peut, lors de la troisième opération, soutirer deux fois la même liqueur, en un mot, ne mettre le tiers de la boisson en tonneau que quand elle aura passé deux fois sur la pulpe.

On ajoute par hectolitre la dissolution de 2 kilogrammes de cassonnade brune ou pareil poids de miel et environ 50 centilitres d'alcool ou 1 litre de bonne eau-de-vie; on peut aussi ajouter la solution de quelques grammes de glucose (sucre de fécule) et une légère décoction de houblon.

Ensuite, après quelques jours et à une température de 10 à 15 degrés, la fermentation s'établit et dure quinze jours à trois semaines; on bonde alors le tonneau hermétiquement, puis le cidre est bon à boire ou à mettre en bouteilles. Il revient à moins de 5 centimes le litre dans les années ordinaires.

18 kilogrammes de sucre de glucose représentent tout le sucre qui est contenu en un hectolitre de bon moût de pommes. C'est d'après cette base qu'il faut établir les

calculs pour l'addition de ce sucre aux moûts faibles et acides. Il coûte 25 à 30 centimes le kilogramme.

Les excellents résultats qu'on obtient en Bourgogne de l'addition du sucre de fécule aux moûts de raisin doivent engager les fabricants de cidre à profiter d'une expérience acquise. Les essais particuliers de M. Girardin ne lui laissent aucun doute sur l'amélioration et l'économie que l'introduction du glucose apporte dans la fabrication du cidre.

On peut faire des cidres économiques de diverses qualités, en mêlant plus ou moins les trois brassins dont le premier est le meilleur, et en employant plus ou moins d'eau et de sucre, on le comprendra facilement.

On peut fabriquer du *cidre moyen* et du *petit cidre* par les mêmes procédés que ceux mis en usage pour faire du cidre économique, en employant le marc provenant du premier pressurage qui a servi à faire du gros cidre.

L'eau, dans toutes ces opérations, remplace tellement bien dans la pulpe le suc des pommes qui en est chassé, si nous pouvons nous exprimer ainsi, que cette pulpe devient ensuite sans saveur et qu'elle est inutilement présentée à la race bovine, qui cependant est avide des marcs de pommes sortant des pressoirs ordinairement employés. On sait, en outre, que le jus des pommes est plus pesant que l'eau.

Dans les familles peu aisées, où le chef est retenu pendant le jour à des travaux extérieurs, ou quand il ne dispose que de courts instants, ce procédé de fabrication est préférable ; il exige peu de place et de temps, puisque tout se réduit à broyer les pommes, à soutirer quelques

seaux de jus et à les remplacer par une égale quantité d'eau.

Les Arbres fruitiers.

POIRES A CUIRE.

La poire à cuire ou à compote n'est pas à rejeter dans le verger ; elle est recherchée dans certaines préparations culinaires et elle entre pour une bonne part dans la consommation, par exemple chez nos cultivateurs, qui souvent préfèrent une poire cassante à une poire fondante.

Certeau d'Automne, appelée *Cuisse-Dame* dans le Mâconnais.

Messire-Jean, employée à la fabrication du raisiné.

Martin sec, délicieuse à la cuisson.

Catillac, arbre robuste, gros fruit. Le Catillac mérite une première place au verger.

Sarrasin, d'une longue conservation.

Les *Angleterre d'hiver*, *Râteau gris*, *Colmar*, *Van-Mons*, *Franc-Réal*, sont encore de bonnes poires à cuire.

Nous ne disons rien de la *Belle-Angevine*, c'est la reine des poires pour la beauté, mais elle est la dernière pour la qualité ; c'est un fruit d'apparat qui se garde d'une année à l'autre et qui n'acquiert de belles proportions qu'avec un arbre en basse tige, bien situé, plutôt soumis à la taille et greffé sur cognassier.

La poire à sécher joue un grand rôle dans les productions économiques de la Suisse et de l'Allemagne. La *Kannenbirne* dite *Etranguillon* y est très-cultivée.

Parmi les belles et bonnes poires à couteau qui pourraient être cultivées en basse-tige pour la spéculation ou

la consommation, nous recommanderons : *William*, *Favorite de Clapp*, *Doyenné de Mérode*, *Beurré de l'Assomption*, *Beurré d'Albret*, *Fondante des bois*, *Fondante Thirriot*, *Sucrée de Montluçon*, *Duchesse d'Angoulême*, *Beurré Clairgeau*, *Beurré d'Hardenpont*, *Passe-Colmar*, *Fortunée Boisselot*.

Les jolies *Souvenir du Congrès*, *Souvenir de Léopold*, *Van Marum*, *Colmar d'Aremberg*, sont de belles poires de dessert fournies par des arbres généreux.

Dans une situation privilégiée ou avec l'abri du mur, on plantera les précieux *Beurré gris*, *Doyenné blanc*, *Crassane*, *Saint-Germain*, *Royale d'hiver*, *Doyenné d'hiver*, *Bon-Chrétien d'hiver*, en palmette et en éventail.

POIRES A CIDRE.

La poire à cidre arrive après les poires à couteau et à cuire ; elle n'est pas moins importante par la boisson qu'elle fournit et les ressources qu'en retirent les contrées privées de vin. Il serait difficile de préciser le nom des sortes les plus aptes à la fabrication du poiré ; leur dénomination varie d'un pays à un autre. Nous donnerons le nom des plus réputées en Normandie : *Carisi*, de *Blanc*, de *Chemin*, de *Cheval*, de *Cloche*, d'*Entricotin*, de *Fer*, de *Hie*, de *Noir*, de *Sauge*, de l'*Orme*, *Gros-Blanc*, *Gros-Vignon*, *Gros-Gris*, *Longue-Queue*, de *Loup*, *Marron gris*, *Picard*, *Ragnet*, *Rousset*, *Saint-François*, *Sabot*, *Saussinet*, *Tas-d'Homme*, *Trompe-Gourmand*, etc.

Le poirier du verger en fruit à couteau, à cuire ou à cidre, doit être greffé sur franc et former des hautes tiges. On le greffe en pied ou en tête du sauvageon, directement

sur place ou en pépinière. On abandonne l'arbre à lui-même après en avoir dirigé les branches pendant les premières années. Plus tard, on se bornera à éclaircir les branchages touffus par des retranchements annuels de branches étiolées ou fatiguées de produire. On obtient une fructification plus régulière et l'arbre conserve sa vigueur.

POMMIER.

Les terrains composés de divers éléments conviennent au pommier ; ainsi, il prospère dans les terres d'alluvion quand le sable s'associe à la silice ou à l'argile, et dans les terrains à base granitique aussi bien que dans les sols où l'humus tourbeux corrige l'aridité du calcaire. Une fraîcheur modérée lui est favorable avec un sous-sol suffisamment poreux ou perméable. Le fruit, en général, est plus gros dans les vallées humides, mais plus savoureux sur les collines et les plateaux non submergés. L'excès d'humidité ainsi que le manque d'air engendrent les chancres et les pucerons. L'excès de sécheresse fait jaunir l'arbre.

Le pommier prospère admirablement sur les montagnes de l'Auvergne ; dans les herbages de la Normandie, de la Bretagne et de la Picardie ; dans les Flandres, en Allemagne ; en Angleterre, en Suède, en Russie, en Amérique.

Son fruit entre pour une large part dans l'alimentation publique ; il supporte les voyages et reste en bon état de maturation pendant plusieurs mois de l'année. On peut dire que la pomme est le fruit populaire ; sans être paradoxal, on pourrait ajouter que toutes les pommes ont un

emploi : les meilleures pour la table, les moins bonnes pour la cuisson, les mauvaises pour le cidre. En disant mauvaises, nous faisons nos réserves, qui seront expliquées tout à l'heure.

Par le semis de ses graines, le pommier a fourni une multitude de variétés et de sous-variétés qui, bien rarement, ont été propagées, malgré leur qualité alimentaire ou économique. Nous ne pouvons choisir que chez les collectionneurs ; ayant réuni, étudié une collection assez nombreuse de pommes originaires de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Amérique, il nous sera facile de signaler les plus dignes de la grande culture.

POMMES D'ÉTÉ.

Astrakan rouge, arbre robuste, bon et beau fruit.

Rose de Bohême, d'un joli coloris et d'une saveur agréable.

Borovitsky, arbre très-fertile, beau fruit strié, d'un goût acidulé.

Transparente de Croncels, arbre très-vigoureux, fruit remarquable de coloris et de goût.

Rambour d'été, grosse pomme panachée rouge, bonne à cuire.

POMMES D'AUTOMNE.

Calville de Dantzick, arbre fertile, bon pour la région du Nord.

Gravenstein, variété répandue en Allemagne et en Danemark.

5

Reinette Buchardt, assez grosse pomme bariolée, d'un bon goût.

Reinette grise d'automne, arbre très-productif, fruit d'une bonne grosseur, très-bon cru ou cuit.

POMMES D'HIVER.

Api rose, charmante petite pomme de dessert.

Azeroly anisé, saveur fenouillée, arbre fécond.

Belle-Fleur, fruit côtelé et coloré, d'une grande exportation.

Calville blanc, la reine des pommes, arbre souvent délicat en haute tige, sujet au chancre.

Doux-d'argent, d'un goût agréable.

Fenouillet, plusieurs sous-variétés ayant une saveur anisée.

Linneous-pippin, véritable calville-reinette pour la forme et la qualité du fruit.

Pigeon, plusieurs sous-variétés méritantes. (*P. blanc, gris, rouge.*)

Pippin gris de Parken, arbre très-fertile et bon fruit.

Reine des reinettes, arbre généreux, beau et bon fruit.

Reinette Baumann, fruit coloré et de bonne garde.

Reinette du Canada, grosse et excellente pomme à cultiver.

Reinette de Caux, beau et bon fruit tardif.

Reinette de Cuzy, très-répandue en Bourgogne, beau et bon fruit.

Reinette des Carmes, excellente pomme tardive.

Reinette franche, une des meilleures, arbre souvent délicat.

Reinette grise, du *Canada*, de *Saintonge*, de *Portugal*, très-bonnes pommes à couteau et à cuire.

Reinette tardive, pomme de longue garde.

Wagener, arbre fertile, beau et bon fruit d'hiver.

POMMIERS A FLORAISON TARDIVE.

On a raison de rechercher les pommiers à végétation tardive : généralement elles échappent aux intempéries du printemps. Le pommier possède un grand nombre de variétés à floraison tardive ; en général, leur fruit est dur, acidulé et plutôt propre aux usages économiques.

Nous en désignerons quelques-unes qui sont à deux fins, bonnes pour la table et bonnes à cuire ; au besoin, elles serviraient à la fabrication du cidre.

Bonne de mai, colorée comme un api.

Courpendu, plusieurs sous-variétés à fruits gris, vert, rouge.

Cusset, répandue dans l'Allier.

De Jeanne ou d'Argent, de très-longue garde.

Jean-Huré, cultivée à Montmorency, près de Paris.

Luiken, propagée dans le Wurtemberg.

Michelotte rouge, id. blanche, de Seine-et-Marne.

Pépin d'or, de Flandre, cantonnées près de Brienne.

Reinette à longue queue, trouvée en Bourgogne.

Saint-Bauzan, genre de *Châtaignier musqué*.

Nous avons encore à l'étude un bon nombre de variétés françaises et étrangères qui fleurissent tardivement.

POMMES A CIDRE.

Nous n'avons pas la prétention d'examiner le bataillon

compacte des pommes à cidre ; les variétés se comptent par milliers ; tous les pays en possèdent, chaque village a sa pomologie, et jusqu'ici il n'a pas été possible de la débrouiller. Nous voulons appeler l'attention des cultivateurs sur le choix des variétés à cidre. En pressurant une pomme, elle fait du jus, et l'on dit : bonne pour le cidre, mais souvent qu'elle triste boisson ! ni abondance, ni saveur, ni conservation ! Aux yeux des connaisseurs, la boisson n'est parfaite que si elle se présente limpide, claire, d'une belle couleur ambrée, d'un goût piquant et agréable, sans mauvaise odeur ni acidité. Les praticiens expérimentés savent que, pour l'obtenir telle, il suffit de mélanger des pommes acides, des pommes douces et des pommes amères (toutes espèces à cidre), dans la proportion d'une partie des premières pour deux parties de chacune des deux autres.

Le mélange est basé sur cette observation que les pommes acides ou sures donnent beaucoup de jus, les pommes douces le rendent agréable, et celui des pommes amères ou âcres est très-dense et d'une longue conservation. Isolé, chaque cidre a les défauts inhérents à ses qualités : le premier est médiocre et brunit hors du tonneau ; le second est faible en couleur et de courte durée ; le troisième est moins abondant et trop épais. Mélangés, ils donnent une boisson abondante, agréable et de bonne garde.

Cette combinaison n'est pas absolument rigoureuse ; parfois, on se contente de pressurer en même temps des pommes douces et des pommes amères, et la boisson est suffisamment chargée de sucre et de tanin. La nature du sol, le climat, peuvent modifier ces prescriptions ; l'ana-

lyse démontré qu'il serait permis d'attribuer la qualité du sucre ainsi fusionné à l'assimilation parfaite et aux justes proportions de sucre, de mucilage et d'acide malique. La science démontre encore que les fruits verts renferment environ 6 °/₀ de sucre, les fruits mûrs 12 degrés, les fruits blets 8 degrés et les fruits pourris en offrent seulement des traces. Donc, il faut employer des fruits mûrs et sains.

Assez souvent, on prépare la combinaison dès la plantation des arbres. Ainsi, dans une plantation normande, on plante cinq pommiers de *Gagnevin* pour un de *Coquet*, un de *Gros-Bois*, et on pressure toute la récolte ensemble.

Ch. Baltet,

Horticulteur à Troyes.

Les poires à cuire, les poires à sécher.

Toute poire, même parmi les meilleures à couteau, n'est pas bonne à cuire. La véritable *poire à cuire*, comme la nommaient nos anciens, doit constituer un aliment sain, agréable et d'un prix peu élevé. Comment peut-elle remplir toutes ces conditions?

L'arbre doit d'abord être rustique et d'une fertilité à toute épreuve; son fruit, de facile conservation et de longue garde; la chair en sera fine, serrée, même cassante, un peu sèche, riche en sucre et en parfum des plus prononcés. Je passe volontiers sur son volume, pourvu que sa peau ne soit pas trop épaisse, ni ses pépins trop gros.

Parmi les fruits réunissant ces conditions, je citerai,

entre les fruits anciens déjà décrits dans le *Verger*, le *Bon-Chrétien d'hiver*, le *Messire-Jean*, le *Martin sec*, et *Rousselet d'hiver*, et, entre ceux de date plus récente, le *Colmar Van Mons* ou *Colmar des Invalides*, la *Poire de Curé*, la *Cassante de Mars*.

Si l'on désire des variétés plus précoces, car la poire à cuire joue un rôle utile dans les desserts de toute saison, on choisira la *Chair à Dame*, la plupart des *Blanquets*, l'*Ah! mon Dieu!* le *Rousselet de Reims*. Ces poires cassantes ou de chair un peu ferme doivent être employées de préférence aux poires fondantes, assez insignifiantes en compotes, avant qu'elles aient, par leur maturation, achevé leur sucre et leur parfum et qui, à leur maturité complète, ont l'inconvénient de fondre trop facilement à la cuisson et de perdre ainsi la plus grande partie de leur saveur.

On doit aussi se rappeler que la poire à cuire n'est pas dans toute sa perfection au moment où l'on vient de la cueillir. Il faut, comme pour les autres fruits, lui laisser achever ce travail mystérieux dont la chimie est encore à chercher le secret, que l'on appelle *maturation*, et par lequel sa chair, auparavant froide et sans chaleur, devient sucrée et agréablement parfumée. La cuisson, comme on semblerait le croire, ne supplée pas à cette élaboration, à cette réaction lente des différents composés de la chair les uns sur les autres. Essayez-le, et vous trouverez une grande différence de qualité entre une poire cuite avant maturité et celle dont l'odeur ou l'apparence vous annonce que le travail de maturation est achevé.

Ce que je viens de dire de la poire à cuire s'applique

aussi à la *poire à sécher*, et si elle doit être mise entière au four ou à l'étuve, je lui demande deux qualités de plus, une peau mince et une chair encore plus sèche. Elle se retire moins, se conserve plus facilement, et, comme sa peau ne peut être enlevée lorsqu'on la consomme plus tard, elle contient alors moins de matières non nutritives qui chargeraient l'estomac en pure perte.

Cette méthode de préparer les poires ainsi que certaines variétés de prunes est, je crois, peu répandue, et cependant je connais des localités où des variétés rustiques, dont le fruit serait dédaigné par la plupart de nos pomologistes, fournissent à l'habitant de la campagne d'excellentes provisions de ménage d'une facile conservation et dont l'usage est peut-être encore plus hygiénique que celui du pruneau. Les poires destinées à cet usage sont plus vineuses et plus toniques que les prunes.

(*Le Verger*.)

Les labours d'hiver.

Les labours d'hiver ont pour but principal d'ameublir le sol en l'exposant à l'action des pluies et des gelées; sans doute le sol non labouré gèle aussi, mais la gelée n'y pénètre qu'à une assez faible profondeur et l'effet qu'elle produit est incomparablement moindre. D'un autre côté, la terre labourée absorbe et fait pénétrer dans le sous-sol une quantité d'eau beaucoup plus grande que la terre raffermie : c'est autant de fraîcheur emmagasinée pour suffire aux besoins des plantes pendant les sécheresses de l'été. Il résulte de là que les sols argileux labourés pendant l'hiver ne peuvent être travaillés

qu'assez tard au printemps, dix ou quinze jours plus tard que les terres de même nature qui n'ont pas reçu de labour d'hiver, et le retard est d'autant plus marqué que le labour a été plus profond. Lorsqu'on a des motifs sérieux pour ensemencer de très-bonne heure au printemps des terres argileuses, il est quelquefois à propos de ne pas leur donner de labour d'hiver.

Outre l'ameublissement et l'absorption de l'eau, le labour d'hiver a encore pour résultat de détruire certaines mauvaises herbes : toutes celles dont les racines ne sont pas assez vivaces pour résister à l'enfouissement. Quant au chiendent et à l'avoine à chapelet ou chiendent bulbeux, j'ai eu bien des fois l'occasion de constater à mon grand déplaisir que les labours d'hiver ne leur font aucun mal et que le terrain s'en retrouve au printemps plus infecté que jamais.

Aussitôt que les semailles d'automne sont terminées, il est temps de s'occuper des labours d'hiver, car à cette époque de l'année les jours sont très-courts et le travail est souvent interrompu soit par des gelées, soit par de grandes pluies, et quand on a affaire à des terres humides, on s'expose en tardant trop à ne plus pouvoir les labourer. Si l'on peut avoir terminé ses labours d'hiver au 1er janvier, c'est pour le mieux ; on peut encore les continuer en janvier ; mais en février ce serait bien tard, en s'exposant, du moins sous notre climat, à deux inconvénients : les terres pourraient devenir trop humides pour être convenablement travaillées et les gelées ne seraient pas toujours assez intenses pour procurer un ameublissement complet.

Il est à peine nécessaire de faire observer que les

terres les plus compactes et les plus mouillantes doivent toujours être labourées les premières ; on réserve les terres légères pour occuper les jours où, par suite d'une pluie récente, les terres argileuses sont trop grasses pour que l'on y puisse mettre la charrue. Les terres bien raffermies, comme sont celles qui ont porté une prairie artificielle, se détrempent peu par la pluie et peuvent être labourées plus tard que celles qui ont porté une céréale ou un fourrage d'été ; cependant, il ne faut pas trop attendre, surtout quand il s'agit de rompre une vieille luzerne ou un vieux sainfoin dont le sol est très-gazonné. En supposant même que le labour soit fait dans de bonnes conditions, il pourrait ne pas rester assez de temps pour que les gazons pourrissent avant les semailles de printemps.

Jusqu'à présent, nous avons étudié les labours d'hiver d'une manière absolue, c'est-à-dire en vue de la meilleure exécution possible, il faut aussi prendre en considération les diverses récoltes qui doivent leur succéder. Quand le terrain que l'on travaille est destiné à porter des récoltes sarclées, on lui donne toujours deux labours au moins ; l'un en hiver, l'autre au printemps. Le labour d'hiver doit toujours être le plus profond, surtout dans les terres argileuses, car si le labour de printemps était plus profond que le labour d'hiver, on ramènerait à la surface de la terre grasse non ameublie par la gelée que la herse ne pourrait pas suffisamment diviser et que le rouleau ne ferait qu'aplatir comme de la pâte.

C'est pour la préparation des récoltes sarclées que l'on donne les labours les plus profonds de tous ; toutefois, cette profondeur varie suivant la qualité du sol, la nature

du sous-sol et la quantité d'engrais dont on dispose. Dans les sols riches et profonds, on peut donner aux gros labours jusqu'à 30 ou 40 centimètres de profondeur, tandis que dans les terres de fertilité médiocre on est souvent obligé de se contenter d'une profondeur de 15 ou 16 centimètres à moins que l'on ne puisse enfouir en même temps une fumure de 60 à 80 mètres cubes de bon fumier à l'hectare, ce qui permettrait de descendre jusqu'à 20 centimètres environ. La profondeur des labours ne doit être augmentée que successivement à mesure que l'on dispose d'engrais suffisants pour fertiliser toute la terre remuée.

Les céréales n'exigent pas des labours préparatoires aussi profonds, 15 centimètres suffisent ordinairement. Quand la terre est meuble et propre, on peut ne donner qu'un seul labour et même ne donner ce labour que peu de temps avant la semaille; dans une terre compacte, mais propre, on peut aussi ne donner qu'un seul labour, cela vaut mieux le plus souvent que de labourer deux fois, pourvu que ce labour unique soit fait de bonne heure. La terre de la surface ayant subi l'action des gelées est parfaitement ameublie, en labourant une seconde fois, on ramènerait à la surface une terre humide et bien moins meuble, et quand le printemps est sec, on enfouirait la terre sèche, et l'on dissiperait une fraîcheur qu'il faut au contraire conserver précieusement.

Lorsque la terre n'est pas propre, il est quelquefois utile de donner deux labours; dans ce cas, le premier labour doit être très-superficiel (8 ou 10 centimètres) et fait de très-bonne heure, c'est-à-dire dans la première

quinzaine de décembre; le second labour se donne à une plus grande profondeur (15 ou 16 centimètres), de sorte que les herbes se trouvent entre deux terres. Il est bon de donner ce second labour un peu à l'avance, par exemple en février, si le sol est argileux, afin que la terre ramenée à la surface ait encore le temps d'être ameublie par les dernières gelées.

Lorsqu'on a lieu de craindre que la mauvaise herbe repousse, le dernier labour doit être fait très-peu de temps avant la semaille : la terre est moins bien ameublie, mais la céréale a le temps de s'enraciner avant d'être dominée par la mauvaise herbe. Du reste, quand une terre est très-malpropre et surtout envahie par le chiendent ou l'avoine à chapelet, c'est une mauvaise opération que d'y semer une céréale.

Quand on veut prendre une récolte d'avoine sur défrichement d'une vieille prairie naturelle ou artificielle, on ne peut guère donner qu'un seul labour, en labourant une seconde fois on ne ferait que déplacer les bandes de terre encore trop compactes pour se laisser couper, et l'on remettrait les gazons en dessus. Ce labour unique doit être fait aussitôt que possible.

Dans tout ce que nous venons de dire, nous avons supposé que toutes les terres s'ameublissent par la gelée; c'est en effet ce qui a lieu le plus souvent. On trouve aussi des terres sur lesquelles la gelée ne produit aucun effet; au dégel, les mottes, au lieu de tomber en poussière comme de la chaux qui s'éteint, restent aussi dures qu'avant le labour; la terre labourée avant l'hiver est plus difficile à ameublir que celle qui n'a pas été labourée. Mathieu de Dombasle est le seul auteur à ma

connaissance qui parle de ces terres qu'il nomme terres *non gélisses* ; cela me porte à croire qu'elles ne sont pas très-communes. J'ai quelques terres de cette nature : ce sont des sols argilo-siliceux de couleur jaune clair quand ils sont humides, presque blancs quand ils sont secs, quoique très-pauvres en calcaire; la silice s'y trouve trouve à l'état de sable blanc extrêmement fin. Ces terres se tassent beaucoup par la pluie et conservent bien leur fraîcheur. Les labours d'hiver sont inutiles dans ces sortes de terres, je dirais presque nuisibles ; tout ce que l'on peut faire est d'y donner un labour très-superficiel pour détruire les mauvaises herbes ; quand le printemps est venu, on donne un labour plus profond en ayant soin d'attendre que la terre ne soit pas trop humide ; on achève l'ameublissement à la herse et au rouleau, car il ne faut pas compter, pour l'ameublir, sur la succession du soleil et de la pluie, elle ne produit aucun effet sur ces terres.

Si l'on veut semer une céréale de printemps, le labour préparatoire unique ou le dernier labour, quand on croit devoir en donner deux, devra être fait, autant que possible, au moment de la semaille. Si le temps est beau, on peut laisser la terre se ressuyer un jour ou deux, mais si le temps menace, il faut tâcher de semer aussitôt après le labour, car s'il survenait une grande pluie, la terre ne s'ameublirait plus aussi bien.

A. DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM,
Agriculteur, à Sargé, près le Mans.

Théorie chimique des assolements.

La division d'un domaine rural en diverses parties appelées soles, joue un rôle tellement important dans la culture moderne, que la prospérité de ce domaine dépend souvent des soins que le cultivateur apporte à diviser et à classer ses terres suivant la nature et les exigences des plantes qu'il a décidé d'y faire succéder les unes aux autres. Un bon assolement est la base de toute bonne culture.

Suivant le célèbre agronome André Thouin, élève de notre savant et immortel naturaliste Buffon, l'assolement bien raisonné est l'art de faire succéder les cultures sur un même terrain, de manière à en tirer constamment le plus grand produit, dans le moindre espace de temps possible, en ménageant l'épuisement du sol et la dose des engrais.

Un assolement est bien combiné, lorsque l'agriculteur s'attache sérieusement à appliquer les principes généraux de la science agricole selon les exigences du sol, de l'altitude et du climat, lorsque toutes les plantes cultivées s'harmonisent avec la nature, la qualité et la fécondité des terres qu'il exploite, les capitaux qu'il possède, les spéculations animales qu'il peut entreprendre, les engrais dont il peut disposer et les débouchés que présente la contrée où se trouve situé le domaine rural.

Pour faire de la bonne culture et pour bien assoler une exploitation agricole, il faut toujours avoir gravés dans sa mémoire, ces trois principes incontestables et incontestés.

1° Chaque récolte appauvrit le champ qui la produit; 2° chaque plante appauvrit ou épuise, d'une manière particulière, le terrain sur lequel elle a prospéré; 3° chaque végétal appauvrit ou épuise certaines couches du sol plus que les autres couches, selon la profondeur à laquelle pénètrent habituellement ses racines.

Certains assolements, disait M. I. Pierre, membre de la section d'économie rurale à l'Institut, l'un des agronomes les plus distingués de ce siècle, peuvent épuiser le sol plus que d'autres, ou le priver d'une grande quantité des éléments qui constituent sa fertilité, parce que ces éléments sont assimilables au profit des récoltes.

Si, pendant la durée de la rotation, la restitution est inférieure au prélèvement fait par les récoltes, l'assolement sera épuisant et ne pourra se renouveler sans diminuer la somme des produits; si, au contraire, on observe la loi de restitution de manière à ce que celle-ci surpasse les prélèvements, l'assolement est améliorant et il permettra d'accroître les résultats pendant la rotation suivante.

Une abondante restitution, proportionnelle ou supérieure aux prélèvements faits par les plantes, est donc une des premières conditions du succès d'un assolement cultural; c'est une des lois fondamentales de toute bonne agriculture. Mais, pour que cette restitution puisse être faite avec intelligence, il faut que l'on connaisse la composition chimique des récoltes.

Dans ces derniers temps, la science agricole a fait tant de progrès que la lumière commence à pénétrer partout, et qu'un grand nombre de cultivateurs, jadis routiniers et insouciants, s'attachent à bien comprendre

les lois qui régissent l'agriculture, à se rendre compte des faits qui se présentent, des résultats qu'ils obtiennent et des causes qui les produisent. Tout agriculteur quelque peu intelligent, sait aujourd'hui pourquoi l'on ne doit pas faire succéder le blé au blé, les pois aux fèves, les pommes de terre aux haricots et aux lentilles. C'est surtout la doctrine agricole de M. Georges Ville qui a jeté sur ce point une vive lumière.

En effet, puisque le froment, par exemple, a besoin pour prospérer d'une assez forte dose de matières azotées, il est évident que si la terre ne contient que la quantité d'azote strictement nécessaire à la nutrition de la plante pour une première récolte, elle produirait de chétifs résultats en faisant revenir la même céréale ou une autre plante analogue, demandant également des engrais azotés. Mais si le froment exige l'azote comme élément dominant, il lui faut peu de potasse ; donc après le blé, on doit cultiver une plante qui a besoin d'éléments potassiques, comme le lin, le trèfle, la luzerne, le sainfoin ou d'autres légumineuses qui tirent leur azote de l'air atmosphérique.

Pour la culture des betteraves, des pommes de terre, des pois, des haricots, etc., il faut employer beaucoup de potasse ; il est donc rationnel de faire succéder à ces plantes du blé, du méteil, du chanvre ou d'autres végétaux qui ont surtout besoin pour vivre, d'engrais fortement azotés. Nous pourrions multiplier les citations et les exemples, mais en voilà assez pour faire comprendre à nos lecteurs l'utilité de la théorie chimique des assolements.

DENOYON.

Nettoyage des terres.

MAUVAISES HERBES.

A quelque culture qu'un champ soit consacré, il ne faut pas que les plantes nuisibles dérobent aux plantes cultivées leur nourriture. Il est à peu près impossible d'atteindre à la perfection sous ce rapport, même à force de soins et de dépenses. La perfection, ce serait de n'avoir pas du tout de mauvaise herbe dans les champs cultivés.

Un lord anglais, très-jaloux de la propreté de ses cultures après avoir fait sarcler ses champs de froment avec beaucoup de soin, y fit placer un poteau avec une affiche promettant une récompense de cinq schellings (5 fr. 25 c.) à celui qui pourrait y trouver *une seule mauvaise herbe*, la gratification ne fut pas gagnée. On se tromperait néanmoins si l'on concluait que les années suivantes, les terres de ce seigneur n'eurent plus besoin d'être nettoyées. La mauvaise herbe s'y montrait tous les ans, moins abondante, à la vérité, que dans les terres mal tenues où elle peut croître et porter graine sans que personne s'en mette en peine, mais cependant en assez grand nombre pour rendre tous les ans de nouveaux sarclages nécessaires. Les fumiers, si bien préparés qu'ils soient, les grains de semence, quelque soin que l'on prenne de les nettoyer, les vents, les oiseaux, mille autres causes accidentelles rapportent toujours sur les champs cultivés une certaine quantité de graines de mauvaise herbe. Mais si l'on ne peut l'empêcher de naître

d'une manière absolue, on peut et l'on doit s'opposer à sa multiplication et prévenir le tort qu'elle ferait par son voisinage incommode aux plantes cultivées, si elle végétait librement à leurs côtés.

Les plantes qui constituent ce qu'on nomme la mauvaise herbe présentent deux classes bien tranchées : les unes sont vivaces, les autres annuelles.

Les plantes vivaces nuisibles sont beaucoup plus difficiles à extirper que les plantes annuelles. Lorsqu'elles se sont emparées d'un terrain, on ne peut les en bannir tout à fait que par une suite de cultures sarclées qui, comme la pomme de terre ou la betterave, exigent pendant la belle saison plusieurs façons superficielles assez rapprochées l'une de l'autre pour déranger la végétation des mauvaises plantes et finir par les détruire. Quand la terre est infestée d'un trop grand nombre de plantes vivaces, telles que le chiendent, les chardons et plusieurs espèces de renouées et de liserons, la première culture sarclée qui doit commencer le nettoyage du sol risque d'être étouffée, ou de ne donner que des produits insignifiants. Le meilleur procédé à employer dans ce cas, c'est de donner à la terre pendant l'hiver un labour profond, et de la façonner en gros billons au moyen de deux traits de charrue, versant la terre dans le même sens en allant et en revenant. Dans une terre ainsi façonnée, les racines des mauvaises plantes vivaces se trouvent beaucoup plus exposées aux effets du froid que dans une terre labourée à plat. A la vérité, la gelée exerce peu d'action sur la plupart de ces racines; mais elle en exerce beaucoup sur la terre qui les contient. Les billons soumis à des alternatives de gelées et de dégels arrivent à la fin de l'hiver à

un état de parfait ameublissement. A cette époque, les billons sont refendus par un trait de charrue qui les prend par le milieu ; puis on passe une fois en long, une fois en large, une forte herse à dents de fer qui entraîne et ramène à la surface toutes les mauvaises racines détachées du sol complètement ameubli.

Les cultivateurs qui n'ont pas encore en ce moment songé à mettre en usage ce moyen si simple d'extirper le plus gros des plantes vivaces des champs les plus infestés peuvent encore mettre ces terres en gros billons, à la fin de février. Quand ils refendront ces billons dans un mois pour semer des avoines ou planter des pommes de terre, ils seront étonnés eux-mêmes de la facilité qu'ils trouveront à ramener à la surface du sol, par le hersage, les racines de chiendent, de chardons, de liserons, de renouées et autres plantes vivaces pernicieuses.

Ces labours ne sont pas moins utiles pour la destruction des plantes annuelles ; ils ramènent près de la surface leurs graines enfouies à une certaine profondeur par les labours d'automne. Ces graines lèvent dès les premiers beaux jours du printemps, il est facile alors de détruire les plantes annuelles sans leur laisser le temps de se multiplier par leurs semences.

Quand la terre est principalement salie par la mauvaise herbe annuelle, il vaut mieux, pour la nettoyer à fond, la consacrer à une culture sarclée, fèves en lignes, pommes de terre ou betteraves, que d'y semer une céréale de printemps, sous laquelle la mauvaise herbe annuelle se multiplierait à l'aise, tandis que, par une culture sarclée suffisamment soignée, en une seule saison on peut s'en rendre maître. On en reverra toujours un peu les années

suivantes, mais la terre sera ramenée à un état comparatif de propreté qu'elle ne peut atteindre quand elle porte plusieurs récoltes de céréales à la suite les unes des autres.

(*Annales du G. D. de Luxembourg*). I. Ag.

Culture des plantes sarclées.

Permettez-moi d'exposer, dans votre recueil, la méthode que j'ai adoptée depuis quatre ans pour la culture des plantes sarclées, dans un petit domaine qu'il m'a fallu cultiver moi-même pour l'amener à un bon état de propreté, de fumure et d'irrigations.

Pour parvenir à ce but, je n'ai pas cherché d'assolements compliqués. Je m'en suis tenu à l'assolement triennal encore en vigueur dans les communes qui m'environnent, avec cette seule modification (assez importante pour moi, plus importante peut-être encore par l'exemple qu'elle pouvait offrir) que j'ai remplacé complètement la jachère par la culture des plantes sarclées et principalement de la betterave.

C'est à cette sole que je confie exclusivement tous les fumiers de ma petite exploitation où je suis parvenu à nourrir presque une tête de gros bétail par hectare.

Après deux récoltes successives de blé d'abord, d'avoine ensuite, *où la charrue suit le moissonneur* pour détruire par un labour superficiel les mauvaises herbes, je fais ordinairement donner autant que possible un second coup de labour à l'arrière-automne après le blé,

en sorte que dans ces deux soles la terre reçoit d'abord trois labours, autant qu'en reçoit la jachère dans l'assolement triennal *pur*.

Sur la sole des avoines, après le premier labour superficiel donné à la suite du faucillage, on conduit successivement dans chaque pièce destinée aux betteraves l'année suivante, tout le fumier accumulé de l'été, de l'automne et de l'hiver.

Le fumier aussitôt répandu est enterré par un fort coup de labour par bandes renversées *à plat et sans recouvrement*, autant que faire se peut : on a donc ainsi la plus faible déperdition possible des principes fertilisants des engrais, *et un quatrième labour*.

Au printemps, quand il s'agit de semer les betteraves, au lieu de labourer *à fond* les terres fumées ainsi qu'il vient d'être expliqué, on donne d'abord un coup de hersage pour ameublir, *sans la déranger*, la surface de la bande qui recouvre le fumier.

On trace ensuite avec la charrue, en observant les mêmes précautions, les petits ados parallèles qui doivent recevoir la semence des betteraves : celles-ci végètent d'abord dans cette terre ameublie plus ou moins vivement selon les circonstances atmosphériques, mais bientôt, vers la fin de mai, ou dans le courant de juin, elles atteignent par leur racine pivotante le fumier *soigneusement enterré* après avoir traversé la bande amincie qui recouvre l'engrais; alors, quelle que soit la sécheresse de l'été, les plantes prennent une végétation vigoureuse, parce qu'elles rencontrent la nourriture substantielle qu'on leur a ménagée par les procédés qui viennent d'être exposés.

Depuis plusieurs années que je suis cette méthode, je n'ai pas éprouvé un seul mécompte, quant au rendement de nos cultures de betteraves, pas même en 1870, qui comptera comme l'une des époques les plus désastreuses du siècle par la sécheresse.

Après les betteraves, il suffit d'un bon coup de charrue pour ramener à la surface l'engrais enfoui et bien consommé, et pour assurer le succès des semailles d'automne.

Mes rendements en betteraves sont de 30 à 35,000 kilogrammes par hectare. Je fais tout consommer sur place; car, à moins qu'il ne s'élève une sucrerie à 6 kilomètres de distance, je me garderais bien de manger en frais de transport le faible bénéfice que peut produire la vente des principes sucrés de la betterave.

F. QUINTARD.

Conservation du fumier.

On n'a pas besoin d'insister sur l'importance du fumier, car tous les cultivateurs savent que plus les champs reçoivent d'engrais et plus ils produisent de récoltes. Voilà pourquoi il faut des matières fertilisantes en très-grande quantité, et lorsque la ferme n'en produit pas assez, il faut avoir recours à la fabrication des engrais ou acheter des engrais commerciaux.

Nous ne venons pas ici conseiller aux cultivateurs de fabriquer des matières fertilisantes, quoique ce soit une excellente chose pour ceux qui sont à même de le faire, mais tout simplement leur recommander de conserver celles qui sont à leur disposition; car, faute de soins

convenables, il se fait des pertes considérables de fumier. On en laisse perdre à l'*état liquide*, sous forme de purin qui s'infiltre dans le sol ou coule dans les chemins ; on en laisse perdre aussi à l'*état gazeux*, et le meilleur du fumier s'échappe sous forme de vapeurs.

On peut éviter sans grands frais ces deux sortes de déperditions :

1° En donnant à l'emplacement du fumier une forme d'encaissement, de façon que le purin ne puisse s'écouler ailleurs que dans un récipient appelé *fosse à purin* ; 2° en empêchant que le fumier soit inondé dans les grandes pluies ; on l'entoure de caniveaux pour retenir les eaux et leur faire prendre une autre direction.

La déperdition du fumier sous forme de gaz est tout aussi grave ; car ce qui se perd sous cette forme est l'essence du fumier. Les chimistes lui donnent le nom d'*azote* et ça vaut au moins 3 fr. le kilog. *L'ammoniaque* dont on parle souvent est à peu près la même chose, si ce n'est qu'il contient un peu d'hydrogène. Cet ammoniaque ne se voit pas, mais il se sent très-bien quand on enlève le fumier d'une écurie ou d'une bergerie. Pour peu que le fumier s'échauffe par la fermentation, le gaz s'en échappe comme la fumée d'une cheminée..

Pour empêcher cette fuite ? — Le premier moyen c'est de ralentir la fermentation par de fréquents arrosages, soit avec du purin, soit avec de l'eau. Le liquide condense l'ammoniaque et la retient dans la masse.

Un autre moyen très-recommandable, c'est l'emploi du *plâtre* ou *sulfate de chaux* épandu sur le fumier.

Il se forme entre le carbonate d'ammoniaque et le sulfate de chaux une transformation. L'acide sulfurique

contenu dans le plâtre, s'empare de l'ammoniaque pour former du sulfate d'ammoniaque, qui n'a pas comme l'autre l'inconvénient de se volatiliser, et la chaux s'unit à l'acide carbonique de l'ammoniaque et forme du carbonate calcaire

Au lieu du plâtre, on peut aussi employer du sulfate de fer, des cendres pyriteuses, des phosphates fossiles, des boues ou des poussières de la cour, des menues pailles; en un mot, toutes les matières absorbantes peuvent aider à condenser les gaz contenus dans le fumier.

Nous avons parlé en premier lieu d'arroser le fumier avec du purin. Dans les fermes bien tenues, il y a une grande citerne couverte près de la fosse à fumier; et l'arrosage se fait à l'aide d'une pompe.

Dans les petites exploitations, l'emplacement du fumier étant moins étendu, on peut très-bien se servir d'une écope pour l'arrosage du fumier.

C'est un travail très-important qu'il ne faut pas négliger en été. Arrosez donc souvent votre fumier, même avec de l'eau si la purinière est à sec.

Les amendements calcaires.

« Une grande partie du sol français, dit Puvis, ne contient pas de principes calcaires : les pays primitifs, les montagnes dont la roche n'est pas calcaire, une foule de ceux-ci renferment des formations calcaires, la grande et dernière alluvion qui a couvert la surface et qui la compose encore partout où les eaux en se retirant ne l'ont pas entraînée; toute cette étendue, qui compose au

moins les *trois quarts* du sol français, demande pour être fécondée, des amendements calcaires. En admettant qu'un tiers de ce sol reçoive déjà de la chaux, de la marne, des cendres de bois, de la tourbe, des sables de mer, il resterait encore la *moitié* du sol français à féconder, tâche immense, sans doute, mais dont le résultat serait bien plus prodigieux encore, puisqu'on verrait croître de moitié en sus, tous les produits de cette grande étendue. »

Les amendements calcaires conviennent à tous les sols composés de débris granitiques, de schistes, à presque tous les terrains sablo-argileux, aux terres humides et froides des plateaux argilo-siliceux ; en un mot, ils sont nécessaires partout où l'alumine, le quartz, le feldspath, le fer et le terreau acide dominent.

La végétation naturelle peut aussi indiquer aux cultivateurs les terrains dépourvus de calcaires. Sont privés de calcaire les champs où croissent spontanément la Fougère, le Genêt à balais, les Bruyères, le petit Ajonc, l'Agrosis traçante, l'Oseille rouge, le Chiendent, la Digitale pourprée, la petite Matricaire, les Laîches, les Joncs, la Pédiculaire, etc.

Il est à remarquer que les bois de toute espèce, principalement les essences résineuses, le Pin sylvestre, le Pin maritime, le Mélèze et le Châtaignier y réussissent mieux que dans les meilleures terres.

Là où végètent le Chardon commun, le Coquelicot, le Bleuet, le Mélampyre, l'Arrête-bœuf, le Tussilage, les amendements calcaires doivent être employés avec beaucoup de réserve.

(*Journal des Campagnes.*)

Les premières coupes fourragères.

Nous devons rappeler à nos intelligents praticiens la supériorité de la méthode dite des fourrages bruns, qui consiste à ne laisser évaporer que très-lentement l'eau de végétation de ces herbes si nutritives, pour en utiliser la meilleure partie qui consiste dans les feuilles.

Le procédé consiste à mettre le fourrage en meulons presque immédiatement après le fauchage. Immédiatement la masse herbue s'échauffe, la fermentation sucrée ou alcoolique s'y développe et dégage l'eau de végétation en fumée. — Dès que la chaleur devient intolérable, on étend le meulon, et on le reforme dès que le fourrage est refroidi. La fermentation recommence, mais elle est moins violente que la première. On étend de nouveau le fourrage, et après l'évaporation et le refroidissement, on remet pour la troisième fois en meulon. Lorsque la fermentation cesse, le foin est fait, seulement ce foin-là est plus brun, moins sec, plus riche en suc alcoolisé que le foin ordinaire, il est également plus lourd et plus savoureux. Les animaux s'en nourrissent avec plus d'avidité et il leur profite davantage, car les feuilles qui sont la partie la plus azotée de la plante — surtout si on a soin de ne pas attendre la floraison pour faucher — les feuilles disons-nous y restent tout entières, ce qui n'arrive pas dans le système de fenaison habituel.

De la maturité de la viande.

L'agriculture est sollicitée, depuis quelques années déjà, par le renchérissement continu de la viande sur nos marchés, à élever la plus grande quantité possible d'animaux pour les livrer à la boucherie. Malheureusement nos races françaises, pour la plupart, se prêtent peu à la précocité. Comme ces fruits, excellents du reste, mais dont la maturité n'arrive qu'après l'hiver, nos bêtes à cornes, ou nos moutons indigènes, n'ont point été dirigés par la sélection de nos devanciers dans le sens surtout qu'on recherche aujourd'hui : de la production rapide de la viande. En effet, jusqu'ici on choisissait les reproducteurs de l'espèce bovine parmi les animaux présentant les qualités les plus propres au travail préalable qu'on leur demandait longtemps avant de les envoyer à l'abattoir ; et les moutons dont autrefois la laine était le principal produit restaient six ou sept ans avant d'entrer dans la consommation alimentaire. Il résulte de ces antécédents que le jour où nos éleveurs ont vu l'intérêt qu'il avaient à modifier leur spéculation, les moyens efficaces leur ont manqué absolument dans les races auxquelles ils avaient coutume de donner la préférence. Cependant beaucoup d'entre eux, soit force de l'habitude, soit crainte d'être entraînés dans les dépenses inséparables d'un changement trop radical du troupeau, ont conservé leurs anciens éléments de reproduction. C'est tout au plus encore si les mieux avisés, et en petit nombre, ont modifié l'objectif de leur spéculation par la voie de sélection sur de nouvelles

bases — ce qui est bien lent — ou par des croisements appropriés au nouveau but à poursuivre.

Quoi qu'il en soit, comme rien ne stimule plus les éleveurs que les cours du marché, les moins avancés dans le *desideratum* de la viande précoce, voulant profiter quand même des prix offerts par la boucherie, ont augmenté la qualité et la quantité de la nourriture des animaux rebelles à l'engraissement, et, par ce moyen héroïque, parviennent à les livrer un peu plus tôt à la consommation. Ils opèrent en cela comme ces jardiniers qui chauffent une plante pour en obtenir plus rapidement la fleur ou le fruit. Mais de même que dans cet exemple la dépense est le plus souvent plus élevée que le bénéfice, de même dans l'engraissement entrepris avant la maturité naturelle de la viande, il est très-rare qu'on y trouve son compte, si l'on calcule bien.

N'est-il pas plus simple alors, au lieu d'exécuter des tours de force et de payer si cher la satisfaction de dire au public : je produis à la fois la laine et la viande — sans avouer bien entendu le prix de revient — de s'adresser de suite aux races dont la précocité est le principal mérite. De cette façon, il devient inutile d'ajouter le moindre supplément à l'alimentation ordinaire de la bête ; comme les pommes de terre hâtives qui ne fleurissent pas et arrivent à leur maturité tout naturellement quand les variétés tardives montrent à peine l'embryon des tubercules, la chair de certaines races a le privilége de se former et de mûrir beaucoup plus promptement que d'autres. On sait le pourquoi, du reste ; c'est que chez les animaux tardifs en viande, une bonne partie de la nourriture se convertit en force musculaire pour les

bœufs, et en laine surabondante pour les moutons, et que là, comme en toutes choses, on reste soumis à la loi inexorable : *Non bis in idem.*

Le jour où cette vieille vérité sera remise en honneur, vous verrez se multiplier les races précoces pour la viande, et rustiques comme le southdown et ses croisements. Déjà les plus récalcitrants, s'ils n'ont pas la chose, commencent à en emprunter le nom : en voilà un signe du temps ! N'avons-nous pas vu annoncer dernièrement : *le mérinos-précoce ;* mais en avouant honnêtement, il faut le reconnaître, que ce phénomène exigeait un milieu favorable, pas mal de bons soins et beaucoup d'excellente nourriture ; ce qui ne nous étonne pas, car nous ne cessons de répéter, on le sait, aux plus crédules, qu'il n'y a aucune économie à faire de pareils miracles.

MAYRE,
Agriculteur aux Boulayes (Seine-et-Marne).

Météorisation ou gonflement des bestiaux.

Les accidents les plus fréquents, pendant l'été, chez les vaches, sont occasionnés par le *gonflement*, autrement dit *météorisation*, provoqué ordinairement par l'ingestion d'une trop grande quantité de fourrage vert.

Le gonflement est souvent assez benin et cède aux frictions ; pourtant, dans bien des cas, il devient dangereux, et tous les ans il fait éprouver des pertes sérieuses à l'agriculture.

Nous croyons donc qu'il ne sera pas sans utilité de

connaître les meilleurs moyens à employer pour prévenir ces accidents, ou pour les guérir lorsqu'on n'a pu les éviter.

D'abord, il ne faut jamais mettre les animaux au sortir de l'étable, lorsqu'ils ont faim, dans un pâturage trop succulent, surtout dans les trèfles, luzernes, sainfoin, vesces et autres plantes de la famille des légumineuses; ni leur donner à l'étable une trop grande quantité de fourrage vert à la fois, surtout si ce fourrage est fraîchement coupé, ou s'il est un peu humide.

On sait que la *météorisation* ou *gonflement* est occasionnée par la fermentation du fourrage dans l'estomac des animaux, laquelle fermentation produit des gaz que l'animal ne peut pas évacuer. Tous les remèdes ont donc pour objet de faire évacuer ces gaz dont l'accumulation peut causer la mort.

1er *Remède.* — Lorsqu'on aperçoit qu'un animal gonfle, il faut immédiatement frictionner fortement sur la partie gonflée, et mettre à l'animal un mors fait d'un lien de paille, que l'on aura eu soin d'enduire de graisse à voiture. Les efforts qu'il fait pour s'en débarrasser provoquent ordinairement le dégagement des gaz.

2e *Remède.* — Faire boire à l'animal de l'eau mélangée d'ammoniaque (alcali volatil), dans la proportion de deux cuillerées pour un litre d'eau.

3e *Remède.* — On fait dissoudre dans un verre d'eau et un verre d'alcool, 300 grammes de nitre (salpêtre, nitrate ou azote de potasse), et on fait prendre la solution en deux fois.

Faute de mieux, on emploie quelquefois la poudre à fusil; mais elle n'agit que par le salpêtre qu'elle con-

tient. Le reste de la composition peut être plus nuisible qu'utile.

4° *Remède.* — Faire prendre un *œuf gâté*; pour cela, un homme lève la tête de l'animal, tandis qu'un autre introduit d'une main l'œuf *entier* dans la bouche et, de l'autre main, tient l'œsophage, de manière à écraser l'œuf au passage.

Ce remède, que nous avons propagé depuis quelques années, a toujours donné d'excellents résultats ; il offre, de plus, l'avantage d'avoir le remède sous la main, car, dans les poulaillers, on trouve toujours des œufs gâtés.

5° *Remède.* — *Appareil Oppermann.* Il est composé d'un gros mors percé d'un trou pour préserver un tube que l'on introduit dans l'œsophage. Percé de trous à son extrémité, ce tube donne une issue aux gaz qui emplissent l'estomac.

6° *Remède.* — *Ponction* et emploi du *trocard*. Ouverture faite avec un instrument pour l'évacuation du gaz. Cette opération se fait à la partie la plus proche du rumen, c'est-à-dire à l'endroit qui est à égale distance de la hanche et de la dernière côte.

7° *Remède.* — On peut aussi recommander les *breuvages* et les *lavements*; mais, c'est surtout pour les *chevaux* que ces remèdes sont employés.

8° *Remède.* — On introduit dans l'anus la canule d'une grosse seringue, *en ayant soin de la tenir fermée;* lorsque la seringue est bien placée, on tire le piston ; de cette manière on aspire forcément les gaz. On retire la seringue, on la ferme et on recommence l'opération, autant de fois que l'état de l'animal l'exige ; mais, le plus souvent,

après deux ou trois aspirations, l'animal évacue naturellement.

De l'influence de l'eau dans la production du lait.

Tout le monde sait que dans les contrées basses et humides, comme la Hollande, la Flandre, le pays d'Isigny et la vallée du Cotentin, que l'on trouve les meilleures vaches laitières; il n'est donc pas possible de mettre en doute l'influence de l'eau et de l'alimentation aqueuse dans la production du lait. En effet, les vaches qui sont nourries sur les montagnes donnent fort peu de lait et fort peu de beurre, à cause de l'alimentation plus sèche qu'elles trouvent dans l'herbe d'un terrain non humide.

Partant de ces remarques, il est logique de croire que l'on peut, dans une certaine proportion, mouiller les aliments secs donnés à la vache de l'étable, en l'excitant à boire davantage au moyen d'un sel marin, afin d'avoir plus de lait et un beurre moins ferme et moins blanc, et cela sans arriver à altérer la nature du lait sécrété dans cette dernière condition.

C'est ce que l'on a expérimenté. Des vaches qui, avec le régime sec de l'étable, ne donnaient que 10 à 14 litres de lait, en ont produit 14 et 16 litres, qui ont été examinés, analysés et jugés chimiquement de bonne qualité, et ce lait a produit du beurre se rapprochant de celui donné avec de l'herbe verte des pâturages.

La quantité d'eau qui a été mêlée aux aliments, son, recoupe, etc., a été par jour de 20 à 25 litres, ce qui

n'a pas empêché les vaches de boire ailleurs comme à l'ordinaire.

Il n'est pas possible de préciser la quantité d'eau que l'on doit donner ainsi aux vaches, l'appétit pour les boissons variant selon les sujets; c'est sur cet appétit différent pour les boissons, c'est-à-dire sur la quantité d'eau que boit chaque jour une vache, que j'ai établi ce principe, à savoir que la quantité de lait donnée par une vache est en proportion de l'eau qu'elle boit. Une vache qui ne boit que 30 litres d'eau par jour, et il y en a, n'est pas bonne laitière, elle ne peut donner que 6 à 8 litres de lait.

Une vache qui boit 60 litres d'eau par jour, et il y en a, est excellente laitière; elle peut donner de 20 à 24 litres de lait et davantage, et de bon lait.

Ainsi les cultivateurs peuvent tirer parti de ce principe pour reconnaître la vertu lactigène d'une vache. L'art de guérir peut également y puiser des enseignements pour l'hygiène des nourrices.

Quant aux éléments nutritifs qui sont nécessaires et que ne contient pas l'eau, il me semble rationnel d'admettre que l'organisme peut s'assimiler l'azote de l'air atmosphérique, dans la déglutition combinée avec la salive du bol alimentaire. Cette assimilation pourrait encore avoir lieu par l'absorption cutanée. C'est ainsi que je pourrais arriver à expliquer la surabondance de ce gaz si nécessaire pour la production du lait, sous l'influence d'une alimentation plus aqueuse. Quoi qu'il en soit, le principe que j'ai émis sur cette production n'en reste pas moins certain.

(Journal des Campagnes).

Maladie des dindons.

Les dindons sont affectés des mêmes maladies que les poules, et de plus quelques-unes leur sont particulières : entre autres *la faiblesse du premier âge*, *la pousse du rouge*, puis souvent une espèce de *petite vérole* qui n'est pas contagieuse.

Faiblesse. — Lorsque les dindonneaux sont faibles et languissants, il faut leur faire prendre un peu de vin rouge chaud.

Le rouge. — Si, à l'âge de deux mois environ, les dindonnaux cessent momentanément de manger avec la même avidité, c'est qu'ils sont atteints du rouge.

Aussitôt que la crise commence il faut sans perdre un instant les réchauffer au soleil ou au feu, et, au même moment, leur laver les yeux avec de l'eau sucrée ; ensuite leur donner de la mie de pain trempée dans du vin rouge, de l'orge, des fèves, des haricots bouillis ; on peut aussi leur donner du chènevis, du fenouil et du persil ; ajouter un peu de sel dans leur eau quand ils commenceront à aller mieux.

Petite vérole. — Cette maladie se manifeste par des pustules qui surviennent soit aux environs et dans l'intérieur du bec, soit aux parties dénuées de plumes, telles que les faces internes des ailes et des cuisses, soit sur les mamelons. Elle est communément meurtrière ; aussi beaucoup d'éleveurs sont-ils dans l'usage de tuer leurs dindons quand ils reconnaissent qu'ils en sont atteints. Cependant il existe des moyens pour les guérir, que voici :

La première précaution qu'on doit prendre, c'est de les

séparer de ceux qui sont sains; on peut aussi brûler les pustules avec un fer rouge. Ensuite il faut leur donner à boire du vin rouge chaud et à manger des aliments échauffants.

Diarrhée. — Une nourriture humide donnée en trop grande quantité occasionne cette maladie. On l'arrête au moyen d'une nourriture choisie, telle que du pain trempé dans du vin, des pois cuits avec de l'orge. Si la maladie ne cesse pas, administrez une infusion de camomille dans du vin chaud.

Constipation. — La constipation est presque toujours le résultat d'une nourriture sèche et échauffante, telle que le chènevis et l'avoine, prise en trop grande quantité. On reconnaît que l'animal est atteint de cette maladie quand il s'arrête pour fienter; on la détruit en administrant deux cuillerées d'huile d'olive; si la maladie persiste, faites prendre un peu de manne délayée dans de l'eau avec de la farine de seigle et un peu de laitue hachée bien menu.

Maladie du croupion. — Cette maladie est engendrée par le peu de soins que l'on prend du logement des dindons. Quand l'animal est triste, qu'il a la démarche lente, le sommeil pénible, qu'il se forme une tumeur autour du croupion, il est atteint de cette maladie.

Il faut inciser avec un couteau bien tranchant la tumeur qui se forme autour du croupion; ensuite on fait sortir le pus, et on lave la plaie avec du vinaigre, de l'eau ou du vin salé; on soumet l'animal convalescent à un régime rafraîchissant en lui donnant du son d'orge ou du seigle bouilli et de la laitue.

La toux. — Le dindon atteint de cette maladie fait en-

tendre une toux sourde ; il est haletant, étouffe sans cesse par l'accumulation dans les voies respiratoires d'un grand nombre de petits vers rouges.

On la combat en employant les décoctions amères pour le débarrasser de ces vers.

La goutte provient de l'humidité. On en préserve les dindons en les tenant dans un endroit sec et chaud et on la fait disparaître. On reconnait cette maladie à la raideur et au gonflement des jambes.

La roupie. — Quant cette maladie se déclare, le dindon tremble et se plaint, on voit également un écoulement d'humeur de ses narines ; ses yeux sont presque éteints. Cette maladie est contagieuse, il faut donc séquestrer les dindons qui en sont atteints, leur donner une nourriture de choix et les tenir chaudement.

La vermine est engendrée par la malpropreté ; on la détruit par des lotions avec la décoction de cumin ou d'absinthe et de l'eau de savon.

La mue. — Les dindons, comme tous les autres oiseaux, sont sujets à cette maladie périodique. Ils sont tristes et mornes, leurs plumes sont hérissées ; ils les secouent souvent pour les faire tomber en les tirant avec leur bec ; leur appétit cesse au même moment, et quelques-uns succombent.

Il faut les tenir chaudement, les faire rentrer de bonne heure et ne pas les laisser sortir trop matin ; enfin il faut éviter le froid et l'humidité ; et les nourir de chènevis et de millet.

Les Écuries.

Que de progrès à réaliser dans les campagnes au sujet notamment du bon aménagement des écuries et des étables, et pourquoi ne comprend-on partout qu'il ne suffit pas de bien nourrir un cheval pour en tirer le plus de profit possible, mais qu'il faut encore le mettre dans de bonnes conditions au point de vue de l'air et de la propreté !

Bien entendu, nous ne voulons pas nous faire ici l'apôtre des stalles boxes et autres perfectionnements raffinés et excellents qui ne sont pas à la portée de la bourse de nos cultivateurs.

Sans se lancer dans les installations luxueuses qu'il admire dans les châteaux de son voisinage, le laboureur peut, sans beaucoup de frais, apporter de bien utiles améliorations à l'aménagement de ses écuries. Qu'il se souvienne qu'une écurie n'est habitable que si elle réunit trois conditions indispensables : *air*, *lumière* et *propreté*.

C'est peu, mais c'est tout, et il paraît même que ce peu est difficile à obtenir, car il y a peu d'écuries convenablement établies pour réunir ces trois données.

L'air n'est-il pas indispensable au cheval aussi bien qu'à l'homme ? La respiration de l'animal, est-il besoin de le rappeler, se produit également en deux mouvements dont l'un, l'expiration, renvoie l'air absorbé par les poumons, transformé en acide carbonique.

Cet acide carbonique, plus dense que l'air, se maintient dans les parties basses de l'écurie, et, se combinant avec les diverses émanations putrides provenant du

fumier, de l'urine et de mille autres causes, forme un véritable poison pour les poumons absorbants. Ce poison, il faut le faire disparaître de l'écurie et le remplacer par de l'air pur du dehors. Une bonne ventilation est donc indispensable. Le cheval absorbe par jour une énorme quantité d'air, 125 mètres cubes, suivant le calcul des savants, et ces 125 mètres cubes en altèrent une quantité quatre ou cinq fois plus considérables.

Il ne faut donc pas songer à établir des écuries assez spacieuses pour suffire d'elles-mêmes à la respiration des animaux, mais il faut alors établir constamment un courant d'air qui donne toujours de l'air respirable. Pour chasser l'acide carbonique, le mieux est que ce courant s'établisse de bas en haut.

Les meilleurs ventilateurs sont des cheminées étroites en bois ou en tôle, qui partent du bas de l'étable (0 m. 50 au-dessus du pavé) et qui traversent le mur à une certaine hauteur au-dessus du plafond. Un ventilateur semblable suffit par dizaine de gros animaux.

Voilà qui est simple à établir, peu coûteux, à la portée de toutes les bourses. N'hésitons donc pas à avoir pitié de nos chevaux et à permettre à ces excellents serviteurs de respirer un air pur et sain.

Les fenêtres ne peuvent être considérées comme des ventilateurs convenables, non plus que les portes; car si le vent, le froid ou la chaleur excessive du dehors obligent à les tenir fermées, il n'y a plus de ventilation.

D'un autre côté, si ces fenêtres ne sont pas supérieures à la hauteur des animaux, elles déterminent, quand elles sont ouvertes, des courants d'air pernicieux.

Disons à propos de fenêtres que, pour éviter que l'air

trop vif tombe sur les animaux, il faut disposer ces ouvertures de manière que le mouvement de fermeture soit dirigé vers le plafond ; ce qui s'obtient facilement au moyen d'une corde s'enroulant au mur dans une poulie, passant dans un piton sur la boiserie de la fênetre et portant un contre-poids à l'une de ses extrémités. On peut alors donner plus ou moins d'ouverture, et en graduer la quantité d'après l'état dans lequel se trouvent les animaux. On donne généralement à ces auvents la forme demi-circulaire.

On croit généralement que l'on ne peut obtenir le luisant du poil sans renfermer les chevaux dans une écurie dont l'atmosphère est maintenue à une température relativement élevée. Mais doit-on désirer un poil fin pour l'hiver? La nature toujours prudente a donné aux animaux un poil d'hiver épais et rude qui les met à l'abri des intempéries de la saison. Que le pansage s'effectue régulièrement et convenablement et le poil d'hiver lui-même conservera assez de luisant pour satisfaire même les plus difficiles.

Dans les écuries trop fermées, l'air n'est pas seulement trop chaud, il est malsain. La respiration de l'animal le vicie, le sang alors ne trouve plus une quantité d'oxygène suffisante pour se reconstituer, la digestion se ralentit, et toutes les fonctions vitales sont en souffrance. L'urine, le fumier ont des émanations plus abondantes sous l'influence de cette chaleur anormale. Quand on entre le matin dans une écurie mal tenue, on est suffoqué par ces odeurs qui vous piquent les yeux et le nez et qui rappellent la corne brûlée. C'est qu'en effet l'urine du cheval renferme beaucoup de matières cornées

qui se dégagent en matières ammoniacales, et produisent sur les yeux une sensation désagréable.

Faut-il s'étonner ensuite que les chevaux soumis à de pareilles tortures soient soumis à des atmosphères, à des toux chroniques, à des inflammations pulmonaires?

CH. GOSSIN.

Les silos de racines et pommes de terre.

Pour établir un silo, on choisit une pièce de terre voisine de la ferme, à proximité d'un chemin, en *terre saine* et pas trop argileuse autant que possible.

L'emplacement étant choisi, on trace d'abord, en enfonçant en terre de petits piquets, un rectangle ou carré long ayant en largeur 1 mètre 50 centimètres, pas davantage avec une longueur proportionnée à la quantité de racines à y loger, 50 mètres, 100 mètres même. Ce premier tracé est l'emplacement de la fosse. A 60 centimètres en dehors des piquets on en plante d'autres formant un second rectangle qui enveloppe le premier, et forme l'alignement intérieur du fossé qui entourera le silo. Les piquets doivent être espacés à 2 mètres environ les uns des autres le long de la ligne et dépasser le niveau du sol de 25 ou 30 centimètres, afin que les ouvriers puissent toujours trouver l'alignement sans crainte d'erreur.

Après avoir établi le tracé, on creuse la fosse en lui donnant une profondeur de 60 ou 80 centimètres, si le terrain est humide. On rejette en dehors, à droite et à gauche, la terre extraite de la fosse.

Dès que l'on a préparé une vingtaine de mètres de

long, on peut commencer à emmagasiner les betteraves ou pommes de terre ; on prolonge la fosse à mesure du besoin, et s'il est nécessaire on fait plusieurs silos parallèles en ménageant entre eux une largeur suffisante pour le passage des voitures.

Les racines amenées des champs sont déchargées dans la fosse, et entassées grossièrement à la main de manière à bien la remplir, et à former en outre au-dessus du niveau du sol un monceau en forme de toit dont l'arête supérieure est parallèle au silo.

A mesure que le silo se remplit, on recouvre les racines d'une épaisseur de terre d'environ 20 centimètres en ayant soin de ménager à la partie supérieure, de 2 mètres en 2 mètres, une cheminée formée avec un gros tuyau en poterie ou deux tuiles faîtières dressées bord à bord. On conseille souvent de placer un lit de paille sur les racines avant de les recouvrir de terre ; je ne l'ai jamais fait et je n'en ai pas éprouvé d'inconvénient. A la fin de la journée, on ferme avec quelques bottes de paille le bout du silo qui doit être continué le lendemain.

La rentrée des racines étant terminée, on recharge les silos tant avec la terre extraite de la fosse qu'avec celle que l'on tire des fossés qui doivent être creusés tout autour. L'épaisseur totale de la terre doit être de 40 à 50 centimètres pas moins, afin d'être à l'abri contre les grandes gelées ; j'ai vu la gelée atteindre une épaisseur de 25 centimètres sans que l'hiver fût très-rigoureux.

Il importe de battre fortement la couverture du silo avec le dos de la pelle, afin que l'eau des pluies glisse plus facilement.

La largeur du fossé est peu importante, on le fait assez

large pour trouver la terre dont on a besoin. L'essentiel est de bien observer l'alignement intérieur afin d'avoir toujours, entre le fossé et les racines, un mur de terre de 60 centimètres, épaisseur nécessaire pour prévenir l'infiltration des eaux et soutenir la couverture de terre.

Lorsque le terrain est humide, les fossés doivent avoir un peu plus de profondeur que le silo.

Au bout de quelques semaines, c'est-à-dire vers la fin de novembre, on visite les silos, on bouche les fissures qui ont pu se former par suite du tassement de la terre et on ferme les cheminées en y introduisant un tampon de paille et en les recouvrant avec de la terre ou une pelisse de gazon.

Quand le moment de la consommation est venu on enlève la terre sur une longueur de quelques mètres en découvrant seulement la quantité de betteraves que l'on peut enlever en quelques heures; puis on ferme avec de la terre le bout du silo restant. C'est dans cette opération que l'on éprouve de l'embarras, lorsque les silos sont dans la terre argileuse.

En prenant exactement les précautions que je viens d'indiquer, les betteraves et les pommes de terre se conservent fort bien; je n'ai jamais éprouvé la moindre perte. Si l'on négligeait les cheminées d'aérage ou si l'on donnait plus de largeur au silo, on s'exposerait à la pourriture, surtout avec les pommes de terre.

Quand vient la seconde quinzaine de mars, il est temps de sortir des silos le reste des racines, parce qu'elles y végètent trop activement; du reste la place ne manque pas à cette époque dans les bâtiments de la ferme.

A. DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Les bois de service et de travail.

LE MEILLEUR TEMPS POUR LES ABATTRE.

I.

Le mois d'août est bien la morte-saison, si l'on peut dire, pour les coupes de bois. Les arbres et les brins sont abattus depuis longtemps et façonnés, les écorçages sont terminés. Les produits des coupes de 1880 qui ne sont pas encore enlevés attendent leur tour; les ouvriers des coupes de 1881 achèvent les façons qui ne seraient pas terminées, et les charbonniers commencent à cuire.

Donc, rien de particulier à dire quant à la saison du moment.

Mais ce qui est bon à dire en tout temps, c'est que le temps où l'on abat les arbres pour bois de service, d'industrie ou de travail n'est pas indifférent. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille demander si la lune est jeune ou vieille. La *Gazette agricole* a déjà fait justice de cette vieille rengaine de l'influence de la lune sur la coupe des bois. Elle a rapporté, dans son numéro du 5 mars dernier, les expériences décisives faites à ce propos par un savant qu'on appelait Duhamel-Dumonceau : d'après ce qu'il a observé, il n'y a point du tout de différence dans la qualité des bois coupés, pendant la nouvelle lune, le premier quartier, la pleine lune ou le dernier quartier. Tout ça c'est des contes de bonne femme.

Mais ce qui n'est pas un conte de bonne femme, c'est l'influence de la saison, suivant qu'on coupe en automne

au commencement, au milieu ou à la fin de l'hiver. On a fait des expériences qui prouvent que le bois a d'autant plus de qualité qu'il est exploité plus tôt. Si bien que celui qui est coupé à la fin de l'automne vaut mieux que celui qui est coupé en plein hiver, et celui-ci vaut mieux que le bois coupé aux approches du printemps.

Ça se comprend assez. Quand vous coupez un arbre alors que toute la végétation est arrêtée, en novembre ou en décembre par exemple, la sève a cessé de couler à travers la contexture du bois. Elle s'est comme solidifiée là-dedans. C'est comme qui dirait de la gomme fondue dans de l'eau : si l'eau s'en va en vapeur, la gomme reste, mais solide et durcie au lieu de liquide. C'est la même chose dans le bois. La sève c'est de l'eau qui tient, fondus comme du sucre ou de la gomme, les matériaux du bois. Pendant l'automne, l'eau s'évapore et il reste, entre les fibres et dans les vaisseaux de l'arbre, la provision de sève pour le printemps suivant, mais séchée et durcie. Pour lors, si vous coupez votre arbre au commencement de l'hiver, son bois sera tout gorgé de la sève solidifiée en réserve pour l'année suivante ; il sera donc plus solide, plus dense, plus dur, plus résistant.

Au contraire, à fin mars, par exemple, la sève a déjà commencé à se mettre en mouvement. Les racines des arbres ont déjà travaillé à pomper l'humidité du sol et à l'envoyer dans les vaisseaux et les fibres de la tige ; alors cette humidité rencontre la sève solidifiée de l'été d'auparavant et la délaye comme un morceau de sucre quand vous versez de l'eau dessus. Toute la solidité que cette sève durcie donnait au bois n'y est donc plus, et le bois a d'autant moins de qualité.

Si, au lieu d'abattre vos arbres à la fin de mars, vous les abattez dans le courant de février, par exemple, l'effet de la reprise de la sève sera bien moindre, mais il aura déjà commencé. Dès la fin de janvier, les racines travaillent, si peu qu'il y ait des jours où la gelée cesse et où il ne fasse plus si froid. Et dire que les racines travaillent, c'est dire qu'elles envoient de la sève dans la tige.

Voici une des expériences qu'on a faites pour prouver que le bois vient d'autant mieux qu'il est coupé quand la saison est moins avancée :

On a pris dans une même coupe quatre chênes, de même âge, de même grosseur, de même cime, enfin aussi semblables que possible. On les a numérotés. Le numéro 1 a été coupé en fin décembre, le numéro 2 en fin janvier, le numéro 3 en fin février et le numéro 4 en fin mars. A quatre pieds du gros bout de chacun, on a découpé une rondelle de même épaisseur. Les quatre rondelles avaient également même diamètre, même circonférence, puisque les arbres dont elles venaient étaient tous quatre parfaitement pareils en dimensions.

On a entouré chacune de ces rondelles d'une bande de tôle plus large que leur épaisseur et bien adhérente au pourtour du bois, de manière à en former des vases pouvant tenir l'eau. On avait même ajouté un peu de suif entre la tôle et le bois pour empêcher les vases de fuir. Après quoi on les a remplis d'eau à la même hauteur.

Eh bien ! voici ce qui est arrivé.

Le vase, ayant pour fond la rondelle prise au chêne numéro 1, coupé en décembre, a tenu l'eau indéfiniment. Le numéro 2, provenant de l'arbre coupé en janvier, a

laissé filtrer l'eau à travers son fond au bout de 48 heures. Le numéro 3 (coupe de fin février) laissait passer l'eau dans le courant de la seconde journée. Enfin le numéro 4, provenant de l'arbre coupé en fin mars, n'a pas retenu l'eau pendant plus de deux heures.

Voilà qui prouve bien que le bois est plus compacte et moins poreux quand on le coupe au commencement de l'hiver que quand on attend au milieu ou à la fin. L'eau mise sur le bois après qu'il a été coupé et qu'il a cessé d'être en communication avec le sol par les racines, n'a pas la même action que celle qui pénètre à l'état de vapeur dans les tissus par l'effet du travail des racines. Une fois que le bois a séché, la sève solidifiée qu'il peut renfermer en son dedans ne peut plus fondre dans l'eau, elle n'est plus soluble. Voilà pourquoi la rondelle numéro 1 a retenu l'eau indéfiniment. Mais quand la sève durcie a commencé à fondre au moment où l'on coupe le bois, ce qui est fondu ne se resolidifie plus, et ça laisse dans le bois des petits vides où l'eau passe à travers.

On a varié l'expérience en faisant du merrain et avec ce merrain des futailles au moyen de deux chênes bien pareils, ayant poussé dans le même terrain, mais abattus l'un en décembre, l'autre en fin janvier suivant. Les deux futailles ont été construites par le même tonnelier, qui leur a donné à toutes deux les mêmes soins, puis on les a remplies avec le même vin et en même temps; elles jaugeaient la même capacité. Au bout d'un an, la perte du tonneau numéro 1 était insignifiante, quatorze *centilitres!* tandis que le tonneau numéro 2 n'avait pas perdu moins de sept litres et vingt centilitres!!

Est-ce assez concluant ?

Mais on a fait encore d'autres expériences.

Ce n'est pas rien qu'en étant plus compact et moins poreux que le bois abattu de bonne heure vaut mieux que le bois abattu sur le tard. Il est aussi bien plus long à pourrir et dure bien plus longtemps.

Ainsi on avait fabriqué de fort pieux, de mêmes dimensions, avec des châtaigniers abattus les uns à la fin de décembre, les autres dans les derniers jours de mars. Ces derniers n'ont guère duré que trois ou quatre ans, au bout desquels ils étaient tout pourris et se cassaient comme verre dès qu'on y touchait. On les avait cependant enfoncés dans le même sol et à même exposition que les autres, ceux provenant du châtaignier exploité en fin décembre et qui, eux, durèrent *seize ans !*

Mais il y a encore une autre expérience tout aussi importante et peut-être plus, parce qu'elle montre que le bois coupé de bonne heure a bien plus de résistance et peut supporter, avant de casser, des poids bien plus considérables.

Quatre sapins de mêmes dimensions, de même âge, venus dans le même terrain et à la même exposition, avaient été numérotés et abattus, le numéro 1 en fin décembre, le numéro 2 en fin janvier, le numéro 3 en fin février et le numéro 4 en fin mars.

Équarris de même façon, ces quatre sapins ont formé quatre grandes et fortes pièces de même section, de même longueur et de même échantillon. On a placé ces quatre pièces de bois, par leurs extrémités, sur des supports, leur milieu ne portant sur rien, et on les a chargées en ce milieu de poids progressifs jusqu'à ce

qu'elles cassent. Or, la pièce numéro 4, abattue en fin mars, a cassé sous le poids de 62 kilogrammes. La pièce numéro 3, de fin février, a cassé à 80 kilos; le numéro 2, de fin janvier, à 88 kilos, et enfin le numéro 1, de fin de décembre, a cassé seulement à 100 kilos. Je ne garantis pas l'exactitude du détail à précisément 62, 80, 88 et 100 kilos; mais c'était exactement dans cette proportion-là, ce qui est la seule chose importante ici.

Tout ça fait voir combien il y a intérêt pour le consommateur à n'employer que des bois exploités avant le gros de l'hiver. Ça ne peut pas toujours se réaliser; on n'a pas assez de monde pour abattre toujours quand on voudrait; et puis les intempéries de la mauvaise saison en empêchent quelquefois. Mais il y aurait lieu de faire une différence de prix suivant l'époque où le bois aurait été abattu.

COURAPIED,
Ancien brigadier forestier.

Le Gui.

Le gui est une plante parasite qui vit aux dépens de plusieurs espèces d'arbres, particulièrement des pommiers et des peupliers, dont il suce la sève qu'il épuise et qu'il finit par faire périr; c'est donc une mauvaise plante qu'il faut détruire, mais ce que beaucoup ignorent, c'est que cette mauvaise plante forme un excellent fourrage dont les vaches raffolent, et elles ont bien raison de la rechercher, car elle les fortifie et elle développe à un haut

degré les fonctions lactifères; il est donc doublement avantageux de cueillir le gui, puisque d'une part on en débarrasse les arbres à leur grand avantage et que l'on se procure ainsi un excellent fourrage.

D'après les savantes recherches de M. Isidore Pierre, le gui contient en moyenne 61.8 °/ₒ d'eau et 38.2 °/ₒ de matières sèches donnant en azote 2.48 °/ₒ. La plante fraîche contient en moyenne 9 gr. 5 d'azote. Il résulte de ces données que, le gui frais, au printemps, est un des fourrages verts les moins aqueux et les plus riches en principes azotés que l'on connaisse; de plus, toutes les parties de cette plante sont assez tendres pour être mangées par les animaux sans avoir besoin d'aucune préparation préalable.

Si nous ajoutons qu'il n'est pas rare de rencontrer des pommiers qui portent 4 à 5 touffes de gui, et que beaucoup pèsent plusieurs kilogrammes, on comprendra que dans les années où le fourrage est rare, cette plante peut fournir une excellente ressource dans les contrées où elle est abondante. Il est tels propriétaires, en Normandie, qui, en certaines années, retirent plus de 500 kilog. de gui frais, au grand avantage de leurs pommiers et à la grande satisfaction de leurs vaches laitières.

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS.

La grotte à stalactites de Maizet.

Le vendredi 6 octobre dernier, nous fûmes prévenus par M. Le Cavelier qu'une découverte qui pouvait intéresser l'archéologie avait eu lieu récemment dans la commune de Maizet.

Le lundi 9, nous nous rendîmes sur les lieux, et voici en somme le résumé des renseignements et des constatations auxquelles nous pûmes arriver.

Le 20 septembre 1882, deux ouvriers carriers, les sieurs Casimir Dubreuil et Jean Lenault étaient occupés à extraire de la pierre à chaux, lorsqu'ils s'aperçurent de l'existence au-dessous d'eux d'une cavité d'une certaine importance. Ils introduisirent dans le trou qu'ils avaient pratiqué, des pétards de mine dont l'explosion leur permit de reconnaître l'étendue du souterrain, et après avoir élargi l'ouverture, ils se décidèrent eux-mêmes à y pénétrer. Les sieurs Lénault et Dubreuil furent en ce moment éblouis du spectacle qu'ils avaient sous les yeux. La cavité à l'entrée de laquelle ils se trouvaient, mesurait 6 mètres de long sur 4 de large. La hauteur moyenne pouvait en être fixée à 1 mètre 80; mais cet espace assez circonscrit était recouvert d'une couche épaisse de stalagmites; des stalactites plus ou moins compliqués étaient suspendus à la voûte recouverte d'une sorte de glaçure

brillante. Ces cristaux fragiles que l'explosion des pétards de mine avait déjà endommagés, ont été malheureusement détruits ou enlevés par les habitants du village dans les jours qui ont suivi la découverte.

La grotte de Maizet semblait, au premier abord, ne présenter d'intérêt qu'au point de vue de l'histoire naturelle ; mais certains détails donnés par M. Le Cavelier nous parurent appeler quelques vérifications au point de vue archéologique. Sous les stalagmites, en effet, apparaissaient des indices certains du passage ou du séjour plus ou moins prolongé de l'homme, qu'il n'était pas permis de négliger. C'est dans ce but que nous nous sommes rendu à Maizet, et bien que les investigations n'aient abouti qu'à d'assez minces résultats, nous croyons devoir les soumettre à la Société des Antiquaires.

La grotte de Maizet est située dans une pièce de terre, dite de l'Ormelée, appartenant à M. Bruno-Niquet, maire de Ste-Honorine-du-Fay ; elle confine à deux excavations du même genre, et il est vraisemblable que des sondages exécutés aux environs en feraient découvrir beaucoup d'autres. Ces excavations ont dû être creusées pour l'extraction du sable, à une date que nous ne saurions indiquer.

La voute de ces excavations est formée par une couche pierreuse, composée d'un agglomérat de galets, placée immédiatement au-dessous de la couche végétale. C'est en filtrant entre ces pierres que l'eau, chargée de substances calcaires, a donné naissance aux cristaux dont nous avons parlé.

La grotte, reconnue par les sieurs Dubreuil et Lenault le 20 septembre, a été explorée avec soin par ces ouvriers,

et voici ce qu'ils ont découvert : dans l'angle du fond, à droite, après avoir enlevé un morceau de stalagmite pesant environ 50 kilos, d'une épaisseur moyenne de 50 centimètres, ils ont mis à nu le sol primitif, et là ils ont reconnu la présence d'un foyer, — révélé par des quantités considérables de cendre, de charbons, de matières sableuses et de pierres noircies ou rougies par le feu. — Les cendres, les charbons, les pierres calcinées étaient incrustées dans les cristaux.

Au même endroit, on a retrouvé sous nos yeux, le 9 octobre, indépendamment de cendres et de charbons, une grande brique faîtière portant des traces de feu, et un fragment de cristal calcaire avec lequel faisait corps une autre brique de forme plate et d'une moins grande épaisseur.

Le 20 septembre, les ouvriers, en remuant les cendres du foyer, avaient recueilli cinq ou six petites pièces en cuivre, de forme circulaire, de très petite dimension et ayant à peine l'épaisseur de nos anciens *liards*. Une septième fut découverte sous nos yeux le 9 octobre.

Bien que fort altérées par l'action du feu, ces pièces ont été reconnues pour être des mailles ou maillons de Charles VIII.

La présence de ces monnaies établit que l'obstruction de la cavité de Malzet et la formation des cristaux qui la remplissaient, sont de date assez récente et ne remonteraient pas au-delà de la seconde moitié du XVIe siècle.

E. DE B.

Sarcophage d'Hérouville-St-Clair.

Une découverte intéressante vient d'avoir lieu à Hérouville-St-Clair. Il y a quelques jours des ouvriers, occupés à des travaux de terrassement pour l'élargissement des chemins, aux abords du village, ont coupé un herbage occupant l'emplacement du cimetière de l'ancienne église de St-Pierre, et ont ramené au jour un certain nombre de sarcophages. Aucune céramique, aucun objet de métal, n'accompagnaient les ossements. La plupart de ces sarcophages étaient dépourvus de leur couvercle et ne présentaient ni dessins ni inscriptions. Un seul était couvert de figures singulières. Informé de cette découverte, le secrétaire de la Société des Antiquaires, M. de Beaurepaire, s'est rendu sur les lieux ; il a fait relever avec soin les dessins grossiers gravés sur la pierre, et il a obtenu de l'administration municipale d'Hérouville l'autorisation de faire transporter dans le musée de la Société des Antiquaires ce curieux monument funéraire. Nous félicitons de cette solution la municipalité d'Hérouville et la Société des Antiquaires de Normandie.

Découverte des Thermes de Bayeux.

Dans le courant du mois d'août dernier, des fouilles exécutées pour la construction, rue Laitière à Bayeux, d'un hôtel des Postes et Télégraphes, amenèrent la mise au jour de substructions antiques dont rien jusqu'ici

n'avait pu faire soupçonner l'existence. Grâce à l'intervention de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts* de Bayeux, à la générosité de plusieurs de ses membres et aux efforts très persévérants et très-dévoués de M. Doucet, banquier à Bayeux, et de notre confrère, M. Georges Villers, le déblaiement de ces ruines a été opéré d'une manière rationnelle et méthodique, sous la direction de l'architecte de la ville.

A la fin du mois d'octobre, ce travail était achevé, et l'on pouvait déterminer avec exactitude l'étendue et la configuration des bâtiments.

Les bâtiments rencontrés d'une façon si inattendue étaient évidemment à usage de thermes. Deux pièces, en effet, occupent toute l'étendue du déblai. La première est une piscine dallée en pierre, dans laquelle on descend par trois degrés ou gradins. Les amorces des tuyaux destinés à remplir et à vider la piscine sont encore visibles. Elle était revêtue sur les parois de larges plaques en pierre dure, absolument semblables aux dalles qui en forment le fond.

M. Doucet estime que ces pierres, d'une extrême résistance, proviennent des carrières de Secqueville-en-Bessin.

Sur l'un des côtés de cette piscine, une cavité pratiquée dans l'épaisseur du mur semble indiquer l'emplacement d'une baignoire.

A côté de la piscine se trouvait un appartement séparé d'elle par un mur renfermant quatre cheminées, avec pieds droits et conduits, formés par des tuyaux carrés en terre cuite superposés les uns aux autres. Au-dessous de l'aire de cet appartement, que certains fragments per-

mettent de reconstituer, s'étendait *l'hypocauste*, reconnaissable à son fourneau, à ses piliers de briques encore en plaque, à ses nombreuses et symétriques conduits de chaleur. Sur certains points, la cendre, chassée du *præfurnium* par la violence du courant, s'était amoncelée en quantités assez considérables.

Les substructions déblayées présentent un développement assez considérable.

Trois des parois de la piscine sont droites : celle qui est opposée au mur de l'hypocauste est de forme arrondie.

On n'a trouvé dans ces substructions aucun fragment de marbre, aucune trace d'enduits colorés : quelques monnaies du Haut-Empire ont été recueillies sur les lieux. Elles sont aujourd'hui dans la possession de M. Doucet.

Le mur extérieur de cet édifice, le long de la rue Laitière, n'a pas moins de deux mètres en largeur. Il est formé, en dehors et en dedans, par deux rangs de moellons entre lesquels on a étendu un lit de ciment composé de chaux vive et de brique pilée. Ce ciment, d'une extrême dureté, avait aussi été employé pour la confection des aires. L'édifice offre d'ailleurs, dans toutes ses parties, un caractère de solidité robuste extrêmement frappant. Un détail suffira à le faire apprécier. Le sol, dans cette partie de la ville, est humide et inconsistant, en sorte qu'avant d'élever les constructions plus ou moins importantes dont on vient de déblayer les restes, l'architecte romain dut se préoccuper de leur donner une assiette ferme et résistante. Il y a si bien réussi, que sur le sol factice créé par ses soins, et à des époques diverses, de nouvelles habitations ont été édifiées sans le faire fléchir, et que c'est encore sur cette aire romaine, dont la soli-

dité n'a pas été entamée, que va s'élever l'hôtel des Postes et Télégraphes.

La découverte des thermes de la rue Laitière a d'autant plus d'intérêt, que déjà, en 1822, un établissement du même genre avait été signalé à Bayeux par MM. Surville et Lambert, aux abords de l'église Saint-Laurent. Il semblerait d'ailleurs, comme l'a fort justement remarqué M. Georges Villers, que ces thermes devaient faire partie d'un vaste ensemble d'édifices qui s'étendait jusque sous la cathédrale, distante de ce point d'environ 110 mètres.

Une commande royale de cidre de Normandie en 1755.

Dans un registre relatif à la tenue de la maison du Roy en 1755, M. J. Félix, conseiller à la cour d'appel de Rouen, a eu la bonne fortune de rencontrer une mention du plus haut intérêt pour notre pays. Il s'agit d'une commande de cidre faite par le *Controlleur général de la maison du Roy, M. Thomas, demeurant rue des Bourdonnois au Parc aux Cerfs à Versailles.*

On demande, en son nom, un demy-muy de cidre du cru de Montigny près Canteleu, *le plus excellent que faire se pourra.*

On envoie un certain M. Allis se promener sur les lieux, à Montigny, et en faire choix lui-même.

Enfin, on prie ce M. Allis de faire conduire à Rouen, par un homme de confiance, le cidre qu'il aura choisi, en lui enjoignant expressément de le faire expédier à Ver-

sailles *par un voiturier de toute seureté, après l'avoir mis préalablement en double futaille.*

Une commande de cidre de Normandie destiné à la maison du Roy, choisi avec un luxe de précautions aussi remarquable, et expédié à destination en double fût, est une véritable trouvaille ; ce fait, insignifiant au premier abord, prouve, en définitive, le cas qu'à cette date l'on faisait de la boisson nationale, lorsqu'elle était convenablement préparée, et il méritait d'être signalé, dans un moment surtout où le livre de notre éminent compatriote, M. le docteur Denis-Dumont, obtient un si franc et si légitime succès.

Les voies romaines de l'arrondissement du Havre.

La cinquième question du programme de l'*Enquête scientifique*, au Congrès de l'Association normande, à Bolbec, au sous-titre *Archéologie*, était ainsi conçue :

« Le tracé des routes gauloises et des voies romaines venant aboutir à l'ancien *Caracotinum* a-t-il pu être complété ou modifié dans l'arrondissement du Havre depuis vingt ans ? »

Dans l'impossibilité où nous sommes d'éclaircir cette question d'une manière précise, et désireux néanmoins de ne point la laisser tout-à-fait dans l'ombre, nous demanderons au Congrès la permission d'en détourner quelque peu les termes pour la rapprocher de nous davan-

tage, la mettre plus à notre portée, la rendre plus saisissante pour un auditoire bolbécais, et de dire :

— Quel est, en 1882, le réseau des voies romaines sortant de *Juliobona*, et subsidiairement des autres voies romaines indiquées dans l'arrondissement du Havre?

A cela, sans nul effort, et rien qu'en nous parant de la science des autres, il nous sera facile, nous l'espérons du moins, de répondre d'une manière claire et catégorique. Les principaux auteurs qui ont écrit depuis vingt ans sur les choses de la Gaule et de Rome, et notamment, pour ne citer que les plus pratiques et ceux qui rentrent le plus dans notre cadre, l'abbé Cochet (1), MM. Charles Roëssler (2), Ernest Desjardins (3), et William Martin (4), notre compatriote, nous suffisent de reste pour baser et développer notre tracé régional.

Nous ne ferons pas d'érudition, et pour cause ; nous serons très-sobres de Véliocasses et de Seconde Lyonnaise ; mais l'amour du clocher nous servira de guide, et Lillebonne va être le point central d'où divergeront nos voies romaines sur tout le pays de Caux.

(1) L'abbé Cochet, *Voies romaines de l'arrondissement du Havre*, publiées dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 2e série, IVe vol., XIVe vol. de la collection, année 1844. Paris, in-4°, p. 150-169. — *La Seine-Inférieure historique et archéologique, aux époques gauloise, romaine et franque*, avec une carte archéologique de ces trois périodes. Paris, Derache, 1864, in-8°, p. 8 et 35-76.

(2) *Tableau archéologique de l'arrondissement du Havre*, publié dans le *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses pour l'année* 1866, p. 201-311.

(3) Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, Paris, 1876.

(4) William Martin, *Recherches sur les voies romaines de la Seine-Inférieure*.

Notre méthode consiste :

1° A préciser le tracé des diverses voies romaines reconnues jusqu'ici, dans le seul arrondissement du Havre, au nombre de neuf;

2° A mentionner, après chaque tracé, les principales découvertes d'antiquités dans chacun des lieux dits.

Une carte des voies romaines de l'arrondissement du Havre, spécialement dressée par M. Vacossin, agent voyer de la ville et du canton de Bolbec, membre de l'Association normande, viendra donner à notre froide esquisse, sèche et décolorée, l'intérêt et le charme de l'enseignement par l'aspect (1).

Les voies romaines de l'arrondissement du Havre sont, comme nous venons de le dire, au nombre de neuf, et se décomposent ainsi qu'il suit :

1° Voie de Lillebonne à Harfleur *(d'après l'abbé Cochet)*;

2° Voie de Lillebonne à Étretat *(d'après l'abbé Cochet)*;

3° Voie de Lillebonne à Étretat *(d'après M. William Martin)*;

4° Voie de Lillebonne à Grainville-la-Teinturière *(d'après l'abbé Cochet)*;

5° Voie de Lillebonne à Caudebec-en-Caux *(d'après l'abbé Cochet)*;

(1) Le jeudi 29 juin 1882, a eu lieu au théâtre de Bolbec, sur la demande du maire, et pour répondre au vœu exprimé par le directeur de l'Association Normande, une séance d'enseignement par l'aspect. La reproduction des principales villes d'Algérie, entre autres de Constantine, et les explications données par le savant M. Puaux fils, ont vivement intéressé une nombreuse assistance.

6° Voie de Lillebonne à Pont-Audemer *(d'après l'abbé Cochet)*;

7° Voie d'Harfleur à Fécamp *(d'après l'abbé Cochet)*;

8° Voie de Sandouville à Fécamp *(d'après M. William Martin)*;

9° Voie de Sainte-Adresse à Fécamp *(d'après M. William Martin)*.

Je reprends

1° Voie de JULIOBONA — LILLEBONNE à CARACOTINUM — HARFLEUR (1). — D'après l'abbé Cochet.

JULIOBONA — LILLEBONNE.

Saint-Jean-de-Folleville (côte de Folleville).

Saint-Antoine-la-Forêt (hameau des Forges).

Mélamare (chapelle de Sainte-Honorine).

La Remuée (ancienne *Calceia*).

(1) Harfleur, qui a dû être un port, remarque M. Ernest Desjardins, est probablement celui où, dès le Ier siècle, on embarquait les marchandises à destination de la Bretagne (Angleterre). *Caracotinum* (Harfleur) est indiqué, par l'Itinéraire d'Antonin, comme situé à X milles (14 kil. 80 m.) de *Juliobona* (Lillebonne), et comme formant la tête de la ligne qui conduisait à *Augustobona* (Troyes), par *Rotomagus* (Rouen) et *Lutecia* (Paris). — Il n'y a pas 14 kilomètres entre Lillebonne et Harfleur, mais 22 kil. et demi. Il serait possible, comme il arrive souvent pour la Gaule, dans cet Itinéraire, que cette distance partielle eût été comptée, non en milles, mais en lieues. Nous remarquons en effet le même écart en moins pour la distance de Lillebonne à Rouen, qui est indiquée VI + XIIII = XX milles. Or, XX milles = 29 kil. et demi, et l'on en compte effectivement 44. Or, 44 kil. = XX lieues gauloises, comme les 22 kil. et demi qui séparent Lillebonne d'Harfleur = X lieues gauloises. De sorte que toutes les distances sont justes entre Harfleur et Rouen, si nous les comptons en lieues. Elles sont toutes fausses, si nous les comptons en milles. — Des fondations

Saint-Romain-de-Colbosc (hameau de Saint-Michel du Haisel).

Saint-Aubin-Routot (auberge de la Botte).

Gainneville.

Gonfreville-l'Orcher (hameau du Camp-Dolent).

CARACOTINUM — HARFLEUR (côte du Calvaire, chapelle de Saint-Dignefort).

ANTIQUITÉS.

Observations.

LILLEBONNE. — 1705-1882. Monnaies gauloises et surtout romaines, objets antiques sans nombre et de toute espèce. — 1705. Inscription de Sénécion, au Mesnil. — 1800. Vases funéraires, rencontrés par l'ingénieur Leboullenger. — 1812-1840. Théâtre romain, pouvant contenir trois mille personnes, découvert par l'abbé Rever. — 1819. Mosaïque de MM. Lévesque. — 1819-1826. Aqueduc romain reconnu par l'abbé Rever. — 1815-1840. Cimetières romains du Toupin et du Catillon, fouillés par

d'édifices romains, poursuit M. Desjardins, ont été découvertes, en 1839, sur les collines qui avoisinent Harfleur, et M. l'abbé Cochet n'a pas hésité à inscrire sur sa carte *Caracotinum* en ce lieu (*Carte archéologique du département de la Seine-Inférieure aux époques gauloise, romaine et franque*, sous la direction de M. l'abbé Cochet, par F.-N. Leroy, 1859). On sait que la fondation du Havre est moderne, et que c'est Harfleur qui a été le port de l'estuaire de la Seine pendant tout le moyen-âge. Aussi figure-t-il seul (sous le nom d'*Airafrol*) sur la rive droite, comme Honfleur est inscrit sur la rive gauche, dans les portolans du XVI[e] siècle.

M. Davois de Kinkerville. — 1816-1840. Inscriptions romaines. — 1820. Villa de M. Davois, au Catillon. Villa de MM. Lévesque, à la Vallée. — 1821. Cachet d'oculiste, observé par M. F. Rever. — 24 juillet 1823. Statue en bronze doré, découverte par M. Timothée Holley. — 1827-1829. Balnéaire, exploré par M. Emmanuel Gaillard. — 31 mai 1828. Statue en marbre blanc de Paros, trouvée dans le balnéaire. — 1830. Statuettes en bronze, de Midas et d'Hercule. — 1836. Mosaïque de MM. Lévesque. — 1841. Gladiateur en bronze. — 1852. Villa de la route d'Alvimare. — 1853. Cimetières romains du Mesnil et du Catillon, visités par l'abbé Cochet, et entrés, pour une partie, avec la statue en pierre de la déesse Salus, dans la collection de M. Montier-Huet. — 1854. Villa de M. Jérôme Duval, à St-Denis. — 1860. Cimetière romain de la côte de Folleville. Miroir métallique, à médaille de Néron, de M. Auguste Fauquet. — 1864. Villa de M. Alfred Lemaistre. — 26 octobre 1864. Sépulture romaine de M. Alfred Lemaistre. — 1867-1868. M. Montier-Huet, de Bolbec, rencontre au Catillon cinquante sépultures romaines, d'où sont sortis au moins 120 vases en terre, en verre et en bronze, et une foule d'objets antiques. — 1870. Mosaïque de M. Pigné. — 18 3. Découverte, par M. Montier-Huet, d'une statue en pierre de la déesse Salus. — 1880. Bas-reliefs du *Bois d'Harcourt*, conservés au château de Saint-Jean-de-Folleville, par Mme Auguste Fauquet. Cachet d'oculiste, trouvé par M. Ernest Brière. Thermes d'Alincourt. — 1882. Monnaie de Postume, à la galère au revers, trouvée par M. Lemaire sur l'emplacement de la gare du chemin de fer. Mur romain, mis à nu par M. Lemaire, non loin de la station.

Saint-Jean-de-Folleville. — 1827. Catelier et fours à pressoir reconnus dans le *Bois des Castellans*, par M. Emmanuel Gaillard. — 1839. Vase en bronze. — 1842. Villa de M. Friboulet, au *Champ des Tuiles*. — 1860. Murs antiques et sépultures à incinération de la côte de Folleville.

Saint-Antoine-la-Forêt. — Voie romaine passant devant l'auberge des Forges.

Mélamare. — 27 février 303. Martyre de sainte Honorine, au bord de la voie romaine.

La Remuée. — Passage, entre l'église et les maisons du village, de la voie romaine de *Juliobona* à *Caracotinum*, mentionnée dès le XIIe siècle.

Saint-Romain-de-Colbosc. — Voie romaine bien conservée et très-reconnaissable, écrivait l'abbé Cochet en 1871, au hameau de St-Michel-du-Haisel.

Saint-Aubin-Routot (avant 1823, *des Cercueils*). — Tumulus couvert de débris romains, aperçu par M. Emmanuel Gaillard. — 1844. Souvent, dit l'abbé Cochet, nous avons parcouru la voie romaine aujourd'hui connue sous le nom de *Chemin de César*, depuis le cimetière de St-Michel-du-Haisel jusqu'à l'auberge de *La Botte*, toujours nous y avons reconnu cet *agger* et ce cailloutis qui caractérisent si bien les routes du peuple roi. Cette portion est la seule qui soit restée intacte et bien conservée, les autres ayant été modifiées par les ponts-et-chaussées d'après le système des routes royales. Nous engageons les antiquaires à visiter ce fragment de voie antique, surtout depuis le coude formé par la grande route pour entrer dans Saint-Romain, jusqu'au cimetière de Saint-Michel. Ils verront, comme nous, un travail éternel qui a résisté à tous les efforts des siècles. En admirant ce

morceau vraiment romain, ils seront tentés de croire ce que dit Nagerel, que les ruines de la ville de Calet servirent aux Romains pour bâtir la chaussée de St-Romain-de-Colbosc. Les vestiges étaient encore mieux conservés au temps de l'abbé Belley, en 1744, car il dit qu'on les suivait l'espace de plus d'une lieue du côté de Saint-Romain-de-Colbosc.

Gainneville. — Monnaies romaines.

Gonfreville-l'Orcher. — 1830. Monnaies romaines du Catelier. — 1840. Villa romaine, sur l'emplacement de la chapelle de saint Dignefort, reconnue par M. Fallue. — 1845. Hachettes en bronze. — Deux moules de lance en métal, conservés par M. Toutain-Mazeville. — 1859. Hachettes en bronze au Camp-Dolent.

Harfleur. — 1677. Muraille antique de 1700 pieds de longueur, signalée par Delamotte. — 1786. Légende, rapportée par Letellier, d'Arthur, roi de la Grande-Bretagne, descendu en 412 à Honfleur pour combattre Lucius, général romain, qu'il défit près de Paris. Puis Arthur revint à Harfleur et y acheva une enceinte flanquée de tours que les Romains avaient laissée imparfaite. — 1820. Tombeaux de pierre au Mont-Caber visités par M. Pinel, du Havre. — 1839. *Sacellum* reconnu par M. Fallue, sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Aubin, existant dès 1035, mentionnée encore par dom Duplessis en 1740 et aujourd'hui détruite. Petit bouc en bronze. — 1846. Diane en bronze, statuette découverte dans les terrassements du chemin de fer du Havre.

2e Voie de Juliobona — Lillebonne à Estrutat — Etretat. — D'après l'abbé Cochet.

JULIOBONA — LILLEBONNE (hameau du Becquet).

Gruchet-le-Valasse (ancienne route, *quemin royal*).

Bolbec (côte de Goderville).

Beuzeville-la-Grenier.

Mirville.

Bréauté (hameau de la Chaussée).

Goderville (la Fosse-au-Prêcheux).

Bretteville-la-Chaussée (hameaux des Grande et Petite Cauchie).

Sausseuzemare (hameau du Marché-aux-Raies).

Les Loges (hameau des Renaux).

Bordeaux-Saint-Clair.

ESTRUTAT — ETRETAT (les Fosses, rue Perreuse, rue de Mer).

ANTIQUITÉS.

Observations.

LILLEBONNE (V. p. 444, 445).

Gruchet-le-Valasse. — Voie romaine longeant la vallée du Valasse, puis de Gruchet, et devenue ensuite le *Quemin royal*.

Bolbec. — 1840. Urne en plomb trouvée à Roncherolles par M. Jacques Fauquet. — 1847-1848. Cimetière romain, au fond de la vallée de *Fontaine-Martel*, dans un bois de M. Lemaître-Lavotte. — Septembre 1871. Nouvelles sépultures romaines découvertes à St-Martin-du-Vivier, avec vases de terre et de verre.

Beuzeville-la-Grenier. — Voie romaine mentionnée sous le nom de *Calceia, Chaussée*, dès le XII[e] siècle.

Mirville. — 1814-1820. Découverte, à la Fontaine, de statuettes en terre cuite de Latone et de Vénus Anadyomène.

Bréauté. — 1830. Hutte ou vigie renversée depuis. — Avril-Juillet 1856. Cimetière romain à incinération au hameau du *Givoust.*

Goderville. — Voie romaine appelée Chaussée, Cauchie, Chemin de César, Chaussée Brunehaut et Chemin de Lillebonne à Etretat. — 1815. Destruction de l'encaissement de la voie romaine à la *Fosse aux Prêcheurs.* — Moyen bronze de Marc-Aurèle signalé par M. Deville.

Bretteville-la-Chaussée. — 1834. Reconnaissance d'un tertre oblong. — 1844. Destruction d'un second tertre. — 1871. Voie antique aux hameaux de la *Grande* et de la *Petite-Cauchie.*

Sausseuzemare. — Voie romaine de Lillebonne à Étretat, traversant les terres de Sausseuzemare par la *rue d'Enfer.*

Les Loges. — 1815. Destruction de la voie romaine dans la forêt des Loges, au hameau des *Renitau.* — 1849. Découverte de constructions antiques au bois des Loges. — 1851. Cimetière romain fouillé par l'abbé Cochet, au bois des Loges. — Des Loges à Bordeaux, la voie était bordée par des sarcophages de pierre et des vases en terre grise qu'on rencontre jusque dans les vieux fossés des fermes.

Bordeaux-Saint-Clair. — 1834. Ruines et monnaies romaines révélées par M. Lachèvre à l'abbé Cochet. — 1840. Sépulture par incinération. — 1842. Construction romaine du *Château-Gaillard*, vers le Grand-Val. — 1843. Villa du Petit-Val. — 1823. Monnaies antiques. — 1836,

1835 et 1842. Villa romaine au presbytère. — 1834. Objets recueillis en creusant la citerne de l'*hôtel Blanquet*.

Etretat. — 1800. Urne en verre bleu, remplie d'ossements brûlés, découverte en labourant, par le fermier de la Chapelle. — 1835. De Saint-Clair, la voie descendait à Etretat par les *Fosses*, la rue *Perreuse*, et se rendait au rivage par la *rue de Mer*, où son passage a été découvert sous six pieds de terre, en creusant le puits du sieur Paumelle, épicier dans cette rue. — 1840. Urnes en verre bleu, trouvées à l'ancienne léproserie, près la chapelle de *Saint-Nicolas*. — 1850-1852. Aqueduc antique à la *Côte-du-Mont* et au fond du *Petit-Val*. — 1850-1855. Au *Bois-des-Haulles*, dans le *Grand-Val*, cimetière à incinération. — Objets antiques trouvés dans le cimetière qui entoure l'église, à la maison de M. Gras-Dorus et aux *Verguies*. — M. Emmanuel Gaillard, observe l'abbé Cochet, a vu chez M. Auguste Le Prevost une carte de la première moitié du XVIII[e] siècle, qui montrait une voie partant de Lillebonne et allant tout droit vers Étretat. Du reste, le géographe avait poussé le scrupule jusqu'à indiquer avec soin les diverses lacunes qui se rencontraient sur cette voie entre Etretat et Lillebonne.

3° Voie de Juliobona, — Lillebonne à Estrutat — Etretat. — D'après M. William Martin.

Juliobona — Lillebonne.
Saint-Jean-de-Folleville (côte de Folleville).
Saint-Antoine-la-Forêt (hameau des Forges).
Mélamare.
Saint-Eustache-la-Forêt.

Saint-Jean-de-la-Neuville.

Mirville.

Bréauté (hameau de la Chaussée).

— Le reste, comme l'abbé Cochet.

ANTIQUITÉS.

Observations.

Pour le commencement de ce tracé, remarque M. William Martin, je ne suis pas d'accord avec l'abbé Cochet. En effet, aucune trace de voie romaine n'a été trouvée dans la vallée de la Bolbec, tandis qu'il existe sur le plateau, au-dessus des bois du Valasse, un assez long tronçon partant du hameau des Forges, où il s'embranche sur la voie de Caracotinum, et se dirigeant en ligne droite sur Bréauté. Je trouve à cette rectification l'avantage de mettre le tracé d'accord avec les faits et avec l'habitude des Romains d'éviter les vallées et de lancer de préférence leurs voies sur les hauteurs.

LILLEBONNE (V. p. 444, 445).

Saint-Jean-de-Folleville (V. p. 446).

Saint-Antoine-la-Forêt (V. p. 445).

Mélamare (V. p. 446).

Saint-Eustache-la-Forêt.

Saint-Jean-de-la-Neuville.

Mirville (V. p. 449).

Bréauté (V. p. 449).

Le reste (V. p. 449, 450).

4° Voie de JULIOBONA — LILLEBONNE à GRAVINUM — GRAINVILLE-LA-TEINTURIÈRE. — D'après l'abbé Cochet.

JULIOBONA — LILLEBONNE.

La Trinité-du-Mont.

Lintot.

Trouville-Aliquerville.

— La suite, hors l'arrondissement du Havre.

ANTIQUITÉS.

Observations.

LILLEBONNE (V. p. 444, 445).

La Trinité-du-Mont. — 1832. Cette voie, dit M. Emmanuel Gaillard, sortait de Lillebonne par la Trinité, Lintot et Trouville, où l'on suit sa trace à travers une bordure de sarcophages, d'urnes et de sépultures antiques qui renferment des ossements et des cendres.

Lintot. —

Trouville-Aliquerville. — Sous Louis XVI. Destruction du tumulus qui bordait la voie antique et contenait des sépultures à incinération, par M. le président Caillot de Coquereaumont. — 1857. Découverte, par M. Fleury, de Rouen, de vases funéraires et d'une belle coupe de verre moulée et à reliefs, représentant les courses du cirque, avec une inscription.

M. Vacossin, qui n'a jamais eu occasion de rencontrer de voie romaine dans le canton de Bolbec, nous fait remarquer que, dans l'arrondissement d'Yvetot et sur les confins de l'arrondissement du Havre, il a été plus heureux.

A St-Aubin-de-Cretot, au lieu dit le Val-Anglais, et non

loin de l'auberge du Cheval-Blanc, qui rappelle la campagne de Henri IV au pays de Caux, le chemin de grande communication, n° 34, d'Honfleur à Yvetot, portait anciennement le nom de *Chemin de César*.

Cet ancien chemin subsiste encore aujourd'hui à la limite de Trouville et de St-Aubin.

Un fragment de meule à broyer en poudingue a été trouvé par M. Vacossin, alors chargé du service de la voirie du canton de Caudebec, lors de la construction du nouveau chemin, en 1860.

5° Voie de JULIOBONA — LILLEBONNE à LOTUM — CAUDEBEC-EN-CAUX. — D'après l'abbé Cochet.

JULIOBONA — LILLEBONNE (rue Césarine).

La Fresnaye.

Auberville-la-Campagne (cimetière de St-Amateur). — La suite, hors l'arrondissement du Havre.

ANTIQUITÉS.

Observations.

LILLEBONNE (V. p. 444, 445).

La Fresnaye — Auberville-la-Campagne. — Cette section du grand chemin militaire, qui conduisait des bouches de la Seine au centre de la Gaule, écrit l'abbé Cochet, sortait de Lillebonne par la rue ferrée encore connue sous le nom de *rue Césarine*.

Après avoir longé le château, aux pieds duquel s'appuyaient les *Bains*, elle gravissait la *Côte de Saint-Léonard*, où de curieuses sépultures ont été trouvées

vers 1807, et où, en 1856, on a rencontré un magnifique *dolium* contenant quatre vases.

Ici, qu'il nous soit permis d'ouvrir une parenthèse pour adjoindre encore, à l'appui de cette démonstration, la plus belle de toutes les sépultures, renfermant trente objets fort intéressants, trouvée, le 26 octobre 1864, à gauche et tout près de la voie romaine, sur l'emplacement même de la maison de M. Alfred Lemaistre.

De Lillebonne à Caudebec, continue l'abbé Cochet, la voie suivait à peu près la route départementale n° 4, passant par la Fresnaye et Auberville-la-Campagne. Sur ce dernier point, elle était bornée par le cimetière de St-Amateur, où l'on a trouvé, vers 1820, le cercueil en pierre d'un enfant. A côté du squelette, étaient des médailles et une espèce de collier de perles.

5° Voie de JULIOBONA — LILLEBONNE à PONS ALDEMARI — PONT-AUDEMER. — D'après l'abbé Cochet.

JULIOBONA — LILLEBONNE (hameau du Mesnil).

St-Georges-de-Gravenchon.

Petiville (vis-à-vis Vieux-Port ou Aizier).

— La suite, hors l'arrondissement du Havre.

ANTIQUITÉS.

Observations.

LILLEBONNE (V. p. 444, 445).

Le Mesnil, écrivait l'abbé Cochet en 1864, où passait la voie romaine de *Juliobona* (Lillebonne) à *Breviodunum* (Brionne) et *Noviomagus* (Lisieux), était un faubourg de

la cité romaine, et il peut malaisément en être séparé. Ce sont les collines du Mesnil, surtout celles qui portent le nom du *Toupin* et du *Catillon*, qui renferment le principal cimetière de la cité antique.

C'est aussi au Mesnil que M. Jérôme Duval, autrefois percepteur, aujourd'hui receveur municipal et inspecteur de l'*Association Normande* pour le canton de Lillebonne, trouva, dans un petit vase, tout un assortiment de jolies broches ou fibules de bronze, qui dut former l'écrin de toilette d'une dame romaine.

Cette voie sortait de Lillebonne, en passant devant le théâtre de cette ville, et longeait les collines sépulcrales du Mesnil, toutes couvertes de cippes funèbres et de stèles tumulaires.

Saint-Georges-de-Gravenchon. — Du Mesnil, la voie romaine venait à Saint-Georges-de-Gravenchon, où M. Fallue a trouvé (1839) des restes romains, et sur la colline, en face de l'église, un tertre entouré d'un fossé profond. — 1856. Médaille recueillie près du château. — 1862. Construction carrée et débris romains reconnus dans le *Bois de la Salle*.

Petiville. — De Saint-Georges la voie romaine allait à Petiville, où le hameau du *Bac* rappelle un passage ancien dont le péage fut concédé par Robert Courte-Heuse aux chanoines de Rouen. Ce qui fit donner au territoire voisin le nom de *Chapitre*, qu'il porte encore aujourd'hui. Du bac de Petiville on descendait, selon quelques antiquaires, au Vieux-Port, et, selon l'abbé Cochet, à Aizier, où venaient se rendre toutes les voies romaines de la Basse-Normandie, et où l'on pense qu'il y eut un gué dans les temps anciens.

7° Voie de CARACOTINUM — HARFLEUR à FISCANNUM — FÉCAMP. — D'après l'abbé Cochet.

CARACOTINUM — HARFLEUR.

Montivilliers.

Epouville.

Turretot (hameau d'Ecuquetot).

Anglesqueville-l'Esneval.

Criquetot-l'Esneval.

Cuverville.

Fongueusemare.

Gerville.

Maniquerville (hameau du Haistrey).

Saint-Léonard.

FISCANNUM — FÉCAMP (ferme des Plantis).

ANTIQUITÉS.

Observations.

HARFLEUR (V. p. 447).

Montivilliers. — Hachette en bronze. Coins en bronze de M. Bonvoisin. La *Pierre grise* de Colmoulins. — Chaussée, dit l'abbé Cochet, constatée dès le XV[e] siècle. Les historiens racontent que, en 1415, lors du siège d'Harfleur, les Anglais détruisirent la chaussée qui s'étendait d'Harfleur à Montivilliers. — 1835. Antiquités trouvées à Montivilliers, achetées par M. Deville, pour le musée de Rouen — 1854. Monnaies en bronze. — 1867. Hachette le serpentine, trouvée par M. Lecherel. — Antiquités romaines diverses, observées par M. Blanchet.

Epouville. — Meule à broyer, en poudingue, trouvée au hameau de la Payennière et déposée à la bibliothèque-musée de Montivilliers.

Turretot. — 1825. Urnes incinérées trouvées, d'après Guilmeth, dans le *Bois du Bel.* — 1834. Temple ou *Cella*, à Ecuquetot. Monnaies du Haut-Empire. — 1859. Grand bronze du 1er siècle. — A propos du nom d'Ecuquetot, Guilmeth fait observer que dans l'Itinéraire d'Antonin, on trouve le mot *Ecucotitium* appliqué à une localité antique.

Anglesqueville-l'Esneval. — 1833. A la ferme où est décédé, le 21 mai 1860, l'amiral Aubry-Bailleul, incinérations gallo-romaines, vases antiques. — 1861. Deux meules à broyer, en poudingue.

Criquetot-l'Esneval. — 1818. Destruction de la motte de la *Malebrèque.* — Motte près de l'église. — Motte au hameau de l'Ecluse. — Camp d'Azélonde, occupé par Charles IX en 1563.

Cuverville. — Lieu dit *Les Câtelets*, indiquant une origine antique. — 1820-1840. Monnaies de bronze du Haut-Empire.

Fongueusemare. — 1849. Fondations de maisons romaines, avec poteries et meules à broyer, montrées à l'abbé Cochet, dans les bois défrichés par M. Piednoël, ancien notaire et ancien maire de Saint-Valery-en-Caux.

Gerville. —

Maniquerville. — La voie romaine, remarque l'abbé Cochet, qui de Lillebonne se dirigeait vers Etretat et vers Fécamp, passait sur le territoire de Maniquerville, non loin de l'endroit où fut assise au moyen-âge la châtellenie de Thiboutot. La bifurcation de la voie, pour Etretat et

pour Fécamp, devait avoir lieu aux environs de Maniquerville. — 1861. Destruction, derrière l'église, d'une motte considérable où l'on aurait rencontré des constructions romaines.

Saint-Léonard. — La voie romaine qui va de Lillebonne à Étretat, observe encore l'abbé Cochet, et qui inclinait fortement vers Fécamp, devait avoir un embranchement aux environs de Gerville et de Thiboutot. Elle devait se rendre à Fécamp par Maniquerville, le Haistrey et Saint-Léonard.

A Saint-Léonard, un passage est marqué par des incinérations romaines que rencontrèrent, à diverses reprises, les briquetiers Deneuve et Guinery (1850-1853).

Cette direction, que nous venons de suivre de Maniquerville à Fécamp, devait être aussi celle de la route qui mettait cette dernière en communication avec *Caracotinum* (Harfleur) par Gerville, Fongueusemare, Cuverville, Criquetot, Anglesqueville, Turretot, Criquetot, Epouville et Montivilliers.

FÉCAMP. — Enceinte du *Canada* ou *Camp de César*, remontant à l'époque celtique. — 1775. Cercueils de pierre, riches d'objets et de monnaies antiques. — 1839. Médaille d'or de Lucius Verus. — 1859. Hachette de bronze, trouvée par M. Delaporte. — Monnaies celtiques en or entrées au musée de Rouen. — Meule à broyer à *Reneville.* — Ruines à la *Vicomté.* — Débris romains au *Bail* et un peu partout.

8° Voie de SANDOUVILLE à FÉCAMP. — D'après M. William Martin.

SANDOUVILLE (Camp de César).

St-Vincent-Cramesnil.
Graimbouville (hameau de la Grande-Rue).
Manneville-le-Goupil (hameau du Chambray).
Bornambusc.
Goderville.
Bretteville-la-Chaussée.
Fongueusemare.
Maniquerville (hameau du Halstrey)
St-Léonard.
FÉCAMP (Camp du Canada).

ANTIQUITÉS.

Observations.

SANDOUVILLE. — Camp de 500 acres, dit de Sandouville ou Camp de César. Peut-être le *Constantia Castra* (Camp de Constance-Chlore) d'Ammien Marcellin. — 1785. Tombeau de guerrier trouvé dans le *vallum* du *Camp de César* par M. de Sandouville. — 1858. Monnaie gauloise en or trouvée par M. Délié, de Manéglise. — Sur le versant d'Oudalle, du côté des *Fontaines*, poteries antiques et urnes romaines. — Meules à broyer en poudingue.

Saint-Vincent-Cramesnil. —

Graimbouville. — 1862. *Aureus* de Tibère, pesant 8 grammes, et ayant traces de surfrappe, trouvé sur une taupinière.

Manneville-la-Goupil. — 1858. Cimetière romain au *Chambray*. Belle urne en verre remise à Mlle St-Pierre.

— 1861. Fouilles de l'abbé Cochet au même lieu. Monnaies de bronze du Haut-Empire.

Bornambusc. — 1830. Arasement, par M. Bréard, d'une motte circulaire élevée au bord du grand chemin qui conduit de Bornambusc à Goderville. — 1832. M. Emmanuel Gaillard assure avoir connu un fragment de voie romaine sur le territoire de Bornambusc.

Goderville. — (V. p. 449).

Bretteville-la-Chaussée. (V. p. 449).

Fongueusemare. — (V. p. 457).

Maniquerville. — (V. p. 457, 458).

Saint-Léonard. — (V. p. 458).

FÉCAMP. — (V. p. 458).

9° Voie de CAPUT CALETI — SAINT-DENIS-CHEF-DE-CAUX (Sainte-Adresse) à FISCANNUM — FÉCAMP. — D'après M. William Martin.

CAPUT CALETI — SAINTE-ADRESSE.

Bléville.

Octeville.

Saint-Sulpice ou Supplix.

Cauville.

Heuqueville.

Saint-Jouin-sur-Mer.

La Poterie.

Le Tilleul.

Étretat.

Bénouville-sur-Mer.

Vattetot-sur-Mer.

Yport.

Criquebeuf-en-Caux.

Saint-Léonard.

FÉCAMP (Camp du Canada).

ANTIQUITÉS.

Observations.

SAINTE-ADRESSE. — Le nom de Sainte-Adresse est moderne, écrit l'auteur de la *Seine-Inférieure historique et archéologique*. Il date de 1719. L'ancien vocable était le Chef-de-Caux, ou Saint-Denis-Chef-de-Caux, *Caput Caleti*. — 1840. Baignoire antique. — 1843. Hache en grès poli, trouvée dans le *Bois de Sainte-Adresse*. — 1862. Trois hachettes en bronze, trouvées dans les éboulements de la Hève. — Poteries anciennes et *mortier* en terre rouge, étuves et tuiles à rebords. — 1864. Deux hachettes de bronze, entrées dans le cabinet de M. Toussaint, provenant des éboulements de la Hève.

Bléville. —

Octeville. —

Saint-Sulpice. —

Cauville. — 1844. Dolium en terre cuite, contenant une sépulture.

Heuqueville. —

Saint-Jouin-sur-Mer. — 1830. Aux *Quatre-Fermes*, deux meules à broyer en poudingue, placées l'une sur l'autre. — 1832. Découverte, à Beaumesnil, de cinq vases en argent dédiés à Mercure, renfermés dans une chaudière d'airain, et vendus 800 fr. à un orfèvre de Bolbec, M. Mézaize, qui a lu clairement sur l'un d'eux, autour

d'un Mercure ailé et doré : DEO MERCVRIO. Ils pesaient 18 marcs et ont été détruits. — 1850. Au même hameau de Beaumesnil, urnes en terre grise, remplies d'os brûlés, et vases rouges pour les libations.

La Poterie. — Hache en silex. — 1835. Au hameau de *la Porie*, amas de poteries rouges antiques.

Le Tilleul. — 1780. Dans le Grand-Val d'Etretat, à la *Haye-au-Curé*, dolium contenant une urne en verre bleu remplie d'os brûlés. — 1842. Dans le vallon d'Antifer, dix-huit hachettes en bronze, renfermées dans une chaudière de cuivre. — 1855. Au hameau du Vauchel, découverte par M. Vallin, de Rouen, de vases à incinérations, et, par l'abbé Cochet, d'un cimetière romain des trois premiers siècles.

Etretat. — (V. p. 450).

Bénouville-sur-Mer. — *Fossés de Bénouville*, remparts en terre attribués à l'époque gauloise. — *Bout-de-la-Ville*, indice d'une villa romaine. — 1806. Murailles antiques révélées à la Vévigne.

Vattetot-sur-Mer. — Fosses faisières ou ferrières d'où l'on a pu extraire du poudingue ferrugineux pour meules à broyer, aux époques gauloise, romaine et franque.

Yport. — Hachette de bronze trouvée au bois des Hogues. — 1838. D'après M. Deville, tuiles romaines, grand bronze d'Antonin, urne cinéraire en terre et une autre en verre.

Criquebeuf-en-Caux. —

Saint-Léonard. — (V. p. 458).

Fécamp. — (V. p. 458).

Tel est le bilan sommaire des voies romaines reconnues jusqu'à présent, moins d'après les textes que

sur le terrain, dans l'arrondissement du Havre faisant partie de l'ancien territoire des Calètes. Comme renseignements particuliers, nous ajouterons seulement ceci :

1° En , M. Vénambre, agent-voyer cantonal à Saint-Romain-de-Colbosc, évaluait comme suit, la longueur du tronçon de voie romaine observé par lui dans le canton de Saint-Romain.

Saint-Romain	2,300 mètres.
Saint-Aubin-Routot. .	1,220
Yvetot	220
Total. . .	3,740 mètres.

2° M. Loisel, agent-voyer cantonal à Goderville, lors de la confection du chemin n° 1, dit de Criquetot à Bréauté, c'est-à-dire de 1850 à 1862, a constaté l'existence de la voie romaine, près de la ferme de Longueil, à la limite de Bornambusc, sur un parcours d'environ 1,500 mètres.

Le même M. Loisel, de 1855 à 1863, à Bretteville, lors de l'établissement du chemin vicinal n° 7, dit de la Chaussée à Goderville, a procédé au dépierrement de la voie romaine, dite *Chaussée Brunehaut*, sur une longueur d'environ 1,000 mètres.

3° Enfin, M. Brianchon, vers 1875, a vu un fermier de Mme Grénier, à Bornambusc, M. Lebreton, dépierrer, entre la masure et la route nationale, environ 50 mètres de voie romaine. C'est probablement cette voie, passant au sud de Goderville et suivant la direction de

Beuzeville à Etretat, qu'avait aperçue M. Emmanuel Gaillard en 1832.

Suivant une note de M. Loisel que je retrouve au fond de mes cartons, les voies romaines observées par lui ont une épaisseur d'environ 20 à 30 centimètres, et gisent à une profondeur qui varie de 30 à 50 centimètres au-dessous du sol. La stratification se compose d'un premier lit de petits cailloux, sur lequel est étendu à rangs pressés et placés comme avec la main un second lit en gros silex étrangers à la localité. . . . .

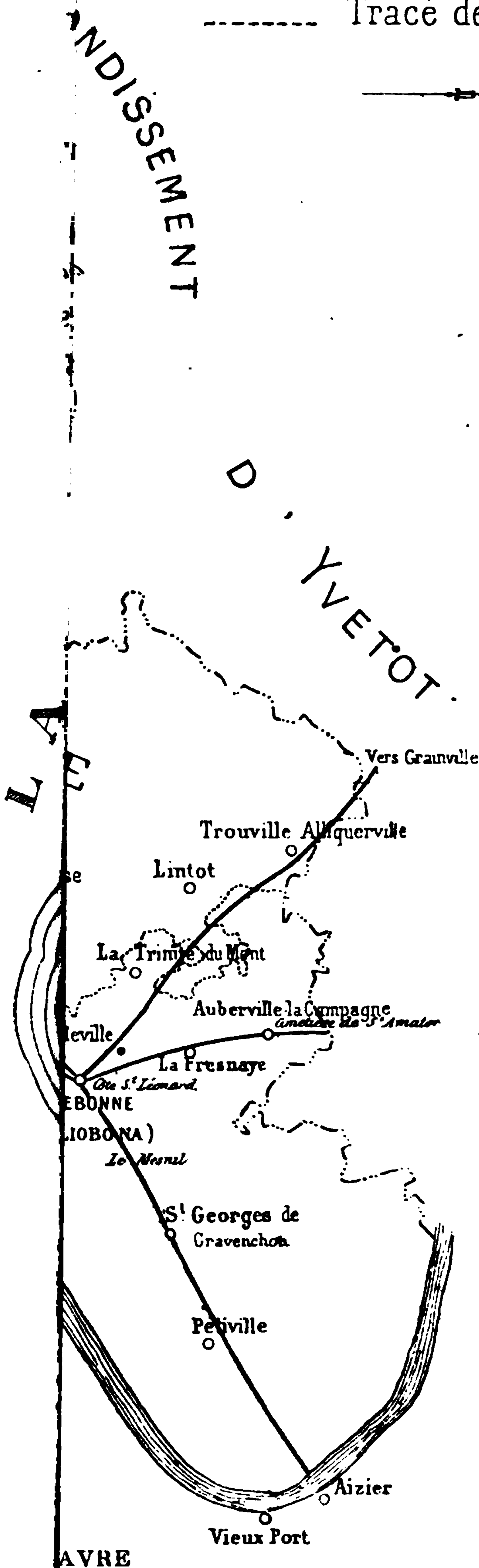
. . . .

LÉGENDE

Tracé de M l'abbé Cochet

Tracé de M.William Martin





mbre de l'Association normande.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Sur M. O. de ROISSY;

Par un Membre de l'Association normande.

L'Association normande a perdu, vers la fin de l'année dernière, l'un des hommes qui ont le plus contribué à son développement et à ses succès : M. O. de Roissy, inspecteur et plus tard sous-directeur de la Compagnie.

Né le 5 mars 1802, M. de Roissy appartenait à une famille distinguée, fixée depuis un temps immémorial à Dennemont (Seine-et-Oise).

Son père, Augustin-Félix-Pierre, pendant quelques années sous-préfet de Mantes, sous la Restauration, plus tard président de la Société philomatique à Paris, était un conchyliologiste éminent, dont la biographie a été tracée avec un grand charme, par un naturaliste célèbre, M. de Blainville, dans le *Bulletin* de la Société géologique de France.

Le frère de notre ancien sous-directeur, après avoir administré avec distinction, comme sous-préfet, l'arrondissement de Mantes, s'était livré, à la fin de sa vie, aux

études archéologiques et a laissé dans cet ordre d'idées des recherches étendues, qui attestent un esprit laborieux et un bon observateur.

Fort jeune encore, M. O. de Roissy entra, vers 1820 je crois, dans l'Administration des Postes. Il était attaché à la résidence de St-Lo lorsque la Révolution de 1830 lui rendit sa liberté. Son mariage le ramena bientôt en Normandie, où il ne vint pourtant se fixer définitivement qu'en 1848. A partir de ce moment, il tourna son attention vers l'agriculture et nous appartint tout entier.

La croisade généreuse entreprise par M. de Caumont, pour répandre dans le pays les bonnes méthodes et favoriser le progrès sous toutes ses formes, ne pouvait laisser M. de Roissy indifférent. Il se rangea résolûment sous sa bannière, et pendant de longues années, comme inspecteur et comme sous-directeur de l'Association normande, il seconda les efforts de cet homme de bien avec une ardeur qui ne s'est jamais démentie.

Lorsque l'honorable M. de Glanville eut recueilli l'héritage de M. de Caumont, les sentiments de M. de Roissy ne changèrent pas, et le nouveau directeur trouva chez lui les conseils les plus utiles, la collaboration la plus dévouée.

L'*Annuaire* de l'Association normande, parvenu aujourd'hui à son 48e volume, constitue un ensemble de documents d'une grande importance, au point de vue économique, agricole et industriel; malheureusement, ce recueil manquait d'une table générale propre à donner un aperçu des informations qu'on pouvait y rencontrer, et à faciliter les recherches. M. de Roissy entreprit de combler cette lacune et publia une table alphabétique

parfaitement conçue, des 25 premiers volumes de la collection.

Ce travail de classification et d'analyse n'est qu'un des moindres titres de M. de Roissy à la reconnaissance de la Société. Pendant de longues années, à partir surtout de sa nomination aux fonctions de sous-directeur, il prit la part la plus active à l'organisation des congrès annuels, à la constitution des jurys, à la distribution équitable des récompenses, à la bonne conduite des enquêtes, à la rédaction et à la discussion des programmes. Disons en passant que son habitude du monde et ses manières courtoises contribuèrent parfois à aplanir les difficultés, et à maintenir, entre les membres de l'Association, la bonne harmonie et la cordialité des relations.

La question des vaches laitières, si importante dans une région où la production du beurre et du fromage prend tous les jours une nouvelle extension, avait vivement préoccupé notre confrère ; aussi, la méthode Guénon fut-elle de sa part l'objet d'une attention particulière, et nous valut-elle de nombreuses et intéressantes communications. Il y revint à plusieurs reprises et signala avec une véritable compétence, les avantages respectifs de la race Durham et de la race Cotentine, au point de vue de la production, de la viande et du lait ; il fit ressortir, avec le même soin, les caractères spéciaux de la race *Jersiaise*, en combattant l'engouement des propriétaires qui pourraient avoir l'idée de la transplanter dans des herbages plantureux, où elle perd fatalement toutes les qualités originaires.

M. de Roissy a beaucoup écrit dans l'*Annuaire* de

l'Association normande. Nous citerons de lui, indépendamment des *Nouvelles agricoles*, dont il se réservait habituellement la rédaction, des observations *sur la culture des pins sylvestres*, à propos d'une visite faite à Bourberouge (arrondissement de Mortain) en 1857, des remarques judicieuses sur *l'aménagement des fermes*, un rapport étendu sur *l'incubation artificielle*, et diverses biographies, notamment celles de MM. *Gosset*, *de Guestiers*, *Paris d'Illiers*.

Quelquefois notre confrère M. de Roissy profitait de nos réunions pour adresser aux membres de la Compagnie et aux cultivateurs mêlés à nos rangs, des allocutions d'un tour aisé, où se rencontrent les meilleurs conseils, les encouragements les plus fortifiants.

Nous avons sous les yeux deux discours de ce genre prononcés par lui à Honfleur et à Dozulé en 1867 et en 1872, à l'occasion des concours organisés par la Société d'Agriculture de Pont-l'Évêque, dont il était alors président. Le premier roule presque exclusivement sur les nécessités d'établir dans notre pays, sur des bases solides, l'*enseignement primaire agricole*. Le gouvernement impérial avait compris, il faut le reconnaître, l'urgence de cette réforme et s'était occupé, dans une certaine mesure, des moyens à prendre pour la réaliser : malheureusement des visées chimériques sont venues depuis reléguer au dernier plan ces transformations si désirables, et pourtant plus que jamais la Société a intérêt à rattacher l'homme à la terre et à enrayer le mouvement néfaste qui emporte aujourd'hui, à leur grand détriment, les populations rurales vers les villes.

« Ainsi, Messieurs, disait en 1867 M. de Roissy, les

« vœux formés par presque toutes les Sociétés d'Agricul-
« ture, et depuis plus de quinze ans par l'Association
« normande, sont bien prêts d'être réalisés. Encore
« quelques années, et nous aurons le bonheur de voir
« l'enseignement primaire agricole fondé en France.
« C'est le plus cher de nos désirs, c'est pour nous l'avenir
« agricole et peut être le remède le plus efficace pour
« arriver à diminuer l'émigration de nos populations
« rurales vers les villes.

« Tout le monde a parlé de cette émigration qui con-
« tinue toujours dans de grandes proportions, et qui finit
« par devenir un malheur public dans nos campagnes par
« la rareté et la cherté de la main-d'œuvre.

« Sans rechercher la cause de cet état de choses nous
« dirons aux jeunes cultivateurs qui nous écoutent :
« Restez au village dans nos belles campagnes ; que le
« travail ne vous rebute pas, ne désertez pas le champ
« de vos pères qui est pour vous le champ de l'honneur.
« La terre vous récompensera largement de vos peines ;
« la terre, mes amis, quand elle est bien cultivée, sage-
« ment aménagée, est toujours la meilleure des spécula-
« tions ; elle remplit la bourse et procure à ceux qui
« l'aiment et la traitent avec intelligence la paix de l'âme
« et la santé du corps. Le luxe et les plaisirs des villes
« attirent vers elles un grand nombre d'habitants des
« villages, mais si on pouvait interroger tous ces exilés
« volontaires, combien vous verriez de misères cachées,
« de vices honteux et surtout d'illusions perdues ; com-
« bien de regrets d'avoir abandonné une position calme
« et assurée pour une existence toujours agitée et toujours
« précaire. »

Nous retrouvons les mêmes conseils et l'expression des mêmes convictions dans le discours d'ouverture du concours de Dozulé. Nous en détachons les passages suivants :

« Depuis cinq ans, Messieurs, la position n'est pas « changée ; nous sommes toujours dans la même préoc- « cupation, et la cherté et la rareté sont les mêmes.

« Nous ne saurions donc trop honorer et féliciter ceux « qui, fidèles à la sainte cause de l'agriculture, échappent « au courant imprudent qui emporte sous nos yeux toutes « les forces vives du pays, en argent et en hommes, vers « les travaux et les plaisirs des villes : « Honneur aux « hommes vraiment travailleurs, comme l'a dit si éner- « giquement M. le prince de Broglie au concours « d'Évreux, honneur aux hommes décidés à rester obsti- « nément courbés sur notre vieille terre de Normandie « pour fouiller ses flancs robustes et presser ses mamelles « fécondes.

« Pendant bien longtemps, il faut en convenir, nos « pères ont pensé que la science n'avait rien à voir ni à « faire pour l'agriculture ; ils y voyaient seulement un « métier, mais nullement une profession et une carrière « lucrative pour leurs enfants. Il en est résulté l'absen- « téisme des grands propriétaires de leurs domaines « ruraux et la curée des places, si active et si ardente « que nous avons vue sous tous les gouvernements qui « se sont succédé.

« En Angleterre, au contraire, l'aristocratie foncière « a organisé puissamment la force agricole productive, « sous l'impulsion de fermiers riches et instruits qui ont « su se faire, dans l'exploitation agricole appliquée sui-

« vant les prescriptions de la science, une position aussi « honorable que fructueuse.

« S'ils font produire au sol le maximum de son rendement, ils savent aussi appliquer à la terre la grande « loi de la restitution, loi sans laquelle le cultivateur « appauvrit son sol, et arrive à la stérilité dans un temps « plus ou moins long.

« Ce n'est que de nos jours que nous voyons en France « se former enfin des hommes d'élite, grands propriétaires, qui restent fixés dans leurs terres, les louent « sous leurs yeux ou les font valoir eux-mêmes. Ces « hommes comprennent la noble profession d'agriculteur « et en font l'occupation sérieuse de leur vie. »

Nous avons tenu à transcrire ici ces quelques lignes, parce qu'elles nous permettent de juger, non-seulement de l'intérêt soutenu que portait M. de Roissy au développement de la richesse agricole, mais encore des inspirations élevées dont il était animé. Dans les derniers temps de sa vie, en effet, notre confrère s'était attaché à l'étude des problèmes économiques et sociaux sur lesquels nos révolutions successives appellent aujourd'hui l'attention des plus indifférents. Les grands travaux de M. Le Play l'avaient extraordinairement frappé, et les allocutions auxquelles nous avons fait quelques emprunts, portent d'une manière évidente la trace des impressions qu'il avait ressenties.

Comme tous les membres de sa famille, M. de Roissy appartenait à l'opinion légitimiste. Ces principes très-arrêtés chez lui, et qui ne fléchirent jamais, s'alliaient à la recherche de toutes les améliorations réalisables et à des tendances sagement libérales. S'intéressant avec ardeur

consacré à cette ancienne famille, par M. Borel d'Hauterive, dans l'*Annuaire de la noblesse de France* (20e année, 1863). On y voit mentionné, dès 1352, un Jacques de La Codre faisant hommage de certains droits qu'il avait dans deux paroisses. Pierre Pourcin de La Codre de Beaubreuil, né en 1727, eut pour fils Joseph Pourcin de La Codre de Beaubreuil, né le 14 octobre 1772, aide-de-camp du général Marceau, puis commissaire des guerres; il se retira du service en 1796 et se maria le 17 janvier 1797 avec Mlle Victoire-Jeanne Cesbron. Cet homme de mérite, mort le 31 janvier 1852, eut un fils, un seul (objet de cette notice), auquel il donna une forte éducation et qui répondit aux espérances de son père. Le jeune de La Codre, lauréat de philosophie au collège Henri IV, sentit dès lors sa vocation pour les études sérieuses. En faisant son droit, il suivait avec ardeur les cours publics de la Sorbonne, et s'initiait à toutes les connaissances utiles, sans négliger celles qui sont agréables et qui tiennent une place honorable chez tous les hommes d'un esprit distingué : la poésie et les beaux-arts. Il savait par cœur bien des chansons de Béranger, bien des morceaux de Lamartine, dont il faisait à propos des citations dans sa vieillesse.

Reçu avocat, le barreau ne paraît pas lui avoir souri. Sa santé était délicate; il chercha des fonctions qui s'accordassent avec son tempérament, et avec les vues arrêtées d'une sagesse précoce. Parmi les carrières qui sollicitaient l'emploi de ses facultés, il choisit celle du notariat. Quand il eut terminé les études préparatoires, il acheta une charge à Caen et l'exerça pendant onze années, du 26 février 1826 au 20 juin 1837. Marié en

1832, à Mlle Amélie Mezaize, avec laquelle il a passé près de cinquante ans, et qui lui prodigua tous les soins qu'exigeait une santé frêle, soutenue péniblement par la plus minutieuse prudence, M. de La Codre, nommé notaire honoraire, ne tarda pas à se retirer du monde. Son plan de vie était tracé. Je le trouve dans la préface de son premier livre publié en 1839 : « Nous avons, y dit-il, entrepris cette œuvre, parce qu'elle nous a semblé utile ; nous la livrons à la publicité pour obéir à une obligation morale, pour rester fidèle à ce principe d'équité qui veut que tout homme apporte à la société, dans tous les temps de sa vie, le tribut de travail et d'efforts qu'il peut fournir. » Cette noble tâche, M. de La Codre l'a remplie avec persévérance jusqu'à la dernière année de sa longue carrière, et, pour s'en acquitter, il a porté avec un soin scrupuleux ce vase d'argile qu'on appelle la vie, et qui se brise dans tant de mains par tant d'imprudences. Résigné à la solitude, visité par quelques amis, la plupart morts avant lui, M. de La Codre s'était fait des habitudes hygiéniques qui tueraient des hommes robustes et qui l'ont sauvé. La température de son cabinet était toujours excessivement élevée ; un feu ardent y brûlait en plein été, et ses habits, toujours les mêmes, le défendaient contre tout refroidissement.

Étendu sur un canapé, entouré de livres, de journaux et de revues, il était et se tenait au courant de tout ce qui se passait dans la politique et la littérature contemporaines. Un papier blanc et un crayon lui servaient à faire des remarques sur les évènements, à travailler de loin à leur direction qui semblait facile à sa raison, raison calme et tolérante, inaccessible aux passions du siècle.

Son amour absolu des hommes lui fermait souvent les yeux sur leurs faiblesses, et il écrivait, selon les circonstances, des livres et des brochures dont le but généreux ne pouvait assurer l'influence. Qu'est-ce, en effet, que le zèle et les rêves d'un homme de bien, au milieu des partis égarés par toutes les ambitions, par toutes les convoitises ?

A ses écrits d'une honnêteté si complète, d'une morale si pure, M. de La Codre joignait, avec plus de succès, des sacrifices pécuniaires en faveur de toutes les sociétés qui se formaient pour améliorer le sort des hommes. Toute fondation en vue d'un progrès comptait sur son adhésion et l'inscrivait parmi ses membres. De là ses nombreuses correspondances avec les directeurs d'entreprises philanthropiques, en Angleterre comme en France ; de là aussi les mentions honorables de M. de La Codre dans leurs journaux, leurs bulletins ou leurs mémoires

En parlant plus haut du peu d'influence que peuvent avoir, au milieu de nos luttes politiques, les rêves d'un homme de bien, je n'ai pas infirmé la valeur des écrits remarquables de M. de La Codre sur la saine politique et la morale. Tous les éloges qu'ils lui avaient valus se trouvent couronnés dans un rapport de M. Arnoul, secrétaire de la Société nationale d'encouragement au bien, lu dans la séance publique et distribution solennelle des récompenses, le 15 juin 1879, au Cirque national ; voici la partie de ce rapport consacrée à notre confrère :

« Auteur de nombreux ouvrages d'une moralité vraiment chrétienne, M. de La Codre peut revendiquer à bon droit le sauvetage de bien des âmes indécises, tant ses déductions sont logiques, tant il est habile à trouver et

faire résonner au cœur la note juste qui charme, persuade et entraîne le lecteur. . . . .

« Dans ces temps de doute où s'agitent les plus grandes questions sociales, politiques, économiques, questions d'enseignement, d'instruction, de religion, sans qu'on puisse trouver de solution rationnelle et pratique, on est tout étonné, en lisant ses ouvrages, de voir que l'auteur, par sa seule croyance à l'immortalité de l'âme, ce dogme consolant si plein d'espoir et de promesses, arrive à résoudre toutes ces questions, creuses et insolubles en dehors de l'idée de Dieu. . . . .

« L'esprit troublé du lecteur, que tant de fausses doctrines sollicitent, se calme, se repose à suivre les raisonnements philosophiques de ce noble octogénaire qui a passé sa vie à méditer sur les choses de l'âme, sur les passions humaines, sur les perfectionnements dont nos facultés sont susceptibles, et dont la conclusion est un souverain hommage rendu au Créateur. . . . . . .

« Quand on a lu ses ouvrages, on se sent meilleur; on n'apporte plus les mêmes ardeurs immodérées à poursuivre la possession des richesses et des honneurs; et le cœur ne trouve plus d'obstacles presque invincibles, à la conception des pensées généreuses, à la pratique des œuvres méritoires. . . . .

« Les bienfaits de M. de La Codre ne sauraient se compter ni être récompensés comme ils le méritent; mais les résultats moraux qui se dégagent comme un parfum doux et bienfaisant des ouvrages que M. de La Codre ne cesse d'écrire, pour le plus grand bonheur de l'humanité, méritent d'être connus et appréciés. Ces paroles d'espérance et de consolation, si utiles, cette tâche si

longue et si bien remplie, cette persévérance constante dans la propagande de la morale, nous font un devoir de témoigner notre reconnaissance par le don d'une couronne civique. »

Deux ans après, M. Arnoul, dans un autre rapport où il rendait un hommage solennel à ses collaborateurs décédés, mentionne ainsi notre confrère :

« M. de La Codre-Beaubreuil, écrivain distingué, philosophe érudit et grand homme de bien, mort tout récemment, sans avoir appris que son dernier ouvrage *(Ontologie pratique)* serait couronné aujourd'hui (23 mai 1881). »

A tous les témoignages de philosophie pratique, c'est-à-dire de bienfaisance et de munificence, que peut apporter la reconnaissance à M. de La Codre, l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen doit ajouter le prix dont il a fait les frais pendant sa vie et que sa mort n'a point éteint. Ce prix, qui ne figure plus sur nos programmes, ne doit y reparaître qu'après l'honorable compagne à laquelle il a légué ses biens, sans que l'on puisse connaître encore la part qui doit revenir un jour à l'Académie, jour de deuil pour elle et que ses vœux ne cesseront de reculer.

Après une vie maladive, et prolongée par des soins éclairés et des labeurs féconds, notre confrère, toujours préoccupé d'améliorations sociales, ne confia plus qu'au papier ses dernières réflexions. Depuis une année il m'écrivait quelquefois ; mais il ne pouvait plus recevoir ni moi ni personne.

Il s'était familiarisé dès longtemps avec la pensée d'une fin nécessaire. Il l'attendait avec une foi profonde, et il

est mort, comme il avait vécu, en philosophe vraiment chrétien.

II.

Le premier ouvrage de M. de La Codre est intitulé : *Le Notaire ;* Paris, Le Normand, in-18 de 190 pages. Ce n'est pas un traité du notariat proprement dit ; c'est un livre d'érudition modérée et de saine morale. Son but est de « faciliter l'accomplissement de tous les *devoirs* et de contribuer ainsi à *l'harmonie sociale.* » — « Renfermé, dit-il, par la spécialité de nos études, dans un cercle dont nous ne devions pas songer à sortir, nous nous sommes attaché à décrire les devoirs imposés aux notaires ; et, si nous osons, plus loin, jeter un coup d'œil rapide sur les devoirs de l'homme en général, ce n'est que pour rattacher à l'ensemble le fragment que nous voulons considérer à part, et pour donner à notre traité sa base naturelle et nécessaire. »

Le chapitre premier est une rapide histoire du notariat chez les anciens et dans la France. L'auteur y montre l'importance de cette institution qui s'est successivement « augmentée en raison du progrès de la civilisation. » Il y met en relief tout ce qui peut inspirer le respect motivé pour les fonctions notariales, et il ajoute : « Nous avons cru que ces réflexions n'étaient pas sans gravité, puisqu'elles ont pour but de donner une assiette de plus en plus solide et un caractère d'obligation plus marqué aux devoirs qu'impose cette profession. »

Dans le second chapitre, M. de La Codre traite des *devoirs.* Avant de tracer ceux qui incombent plus spécia-

lement aux notaires, il expose les devoirs généraux auxquels tous les hommes sont soumis. Il reconnaît et il affirme qu'il faut que la loi parle au nom d'une autorité suprême, que des récompenses soient réservées à cette obéissance souvent pénible, que les infractions exposent le coupable à des peines.

Mais quelle est l'autorité suprême qui peut dicter la *loi du devoir?* C'est Dieu, répond M. de La Codre; « Dieu décerne les récompenses ou inflige les châtiments qui forment sa sanction, quelquefois dans ce monde, mais certainement dans l'éternité. » Cette idée de Dieu le transporte : il énumère brièvement les merveilles de la création, et il termine par ces lignes simples, mais profondément vraies : « Nous ne pouvons voir l'Être suprême de nos yeux corporels pendant cette vie terrestre; mais nous connaissons Dieu par ses œuvres, par l'ordre qui éclate de toutes parts dans la nature; Dieu se révèle par ses bienfaits, comme la pensée se manifeste par les actes. En considérant l'harmonie du monde matériel, nous sentons Dieu, comme nous sentons, en entendant des paroles sensées, l'existence d'un être intelligent, comme, en lisant un livre, nous jugeons, nous affirmons qu'il y a auteur. »

L'immortalité de l'âme n'est pas moins solidement démontrée que l'existence de Dieu, et M. de La Codre en tire toutes les conséquences qui en dérivent. On est étonné de l'étendue de ses études sur l'homme, et de sa scrupuleuse investigation dans le domaine de nos devoirs, au détail desquels il consacre plus de 80 pages.

C'est dans la deuxième section de ce deuxième chapitre, le plus important du livre, que sont tracés les

devoirs des notaires. Ils sont nombreux et pénibles : on ne peut douter que ce ne soit la théorie de ce qu'a pratiqué M. de La Codre. Quelques-uns de ceux qui le virent à l'œuvre lui reprochaient de porter trop loin les scrupules ; mais tous ses clients en appréciaient les conséquences pour leurs intérêts. Ce n'est pas lui qui aurait sacrifié un seul de ses moments à des aspirations ambitieuses ; de moins vertueux ont prévariqué par un amour effréné des richesses ; d'autres ont recherché et brigué les honneurs ; lui n'a jamais tenu qu'à l'estime.

Le troisième chapitre du *Notaire* est consacré aux études générales. Il conviendrait à la plupart des administrateurs. « Toutes les sciences, dit l'auteur dans sa conclusion, toutes les institutions doivent marcher vers le même but : le perfectionnement individuel et l'harmonie sociale ; nous croyons que le notariat est destiné à fournir une importante coopération dans cette œuvre ; nous n'avons pas craint, soutenu par cette pensée, de mettre au jour les essais qu'on vient de voir, quelque imparfaits qu'ils soient, etc. » Trente-six pages de notes terminent l'ouvrage, qui annonçait un penseur et devait être suivi d'un grand nombre d'écrits moraux.

Après un intervalle de sept ans, M. de La Codre donna des *Esquisses de philosophie pratique*; Paris, Ladrange, in-12 de 360 pages. L'auteur dit dans sa préface : « J'ai « lu dans Vauvenargues : Si nous avons écrit quelque « chose pour notre instruction, ou pour la direction de « nos pensées, il y a grande apparence que nos réflexions « seront utiles à beaucoup d'autres. » Cet espoir m'a séduit ; à la vérité, j'ai ensuite reconnu que je pourrais

bien n'être pas de ceux qui doivent l'accepter, mais le livre était fait. » Il ne pouvait être, après l'adoption de la pensée de Vauvenargues, et il n'est guère qu'une compilation. La première partie est une esquisse de philosophie pratique renfermant une introduction, une théorie ontologique, une théorie morale, puis des observations pratiques (définitions, explications, conseils), puis enfin de nombreuses et saines pensées sur la vertu, la sagesse, la raison, le devoir, la volonté, etc. La deuxième partie se compose de maximes, réflexions, pensées de divers auteurs. Cette collection est précieuse : lue lentement et par intervalles, elle sera utile en tous temps.

Les encouragements que reçut M. de La Codre le déterminèrent à composer un ouvrage plus étendu que les deux précédents, plus à lui, plus original. Il réussit à lui donner ce dernier caractère, sous ce titre : *De l'immortalité, de la sagesse et du bonheur, ou la vie présente et la vie future, traité de philosophie pratique* ; 2 vol. in-8°, Paris, J. Renouard, 1858. Ce livre se divise en quatre parties qui comprennent soixante-dix chapitres et six notes complémentaires occupant, à elles seules, plus de cent quarante pages.

« La première partie traite de l'*immortalité* ; la deuxième, du *bonheur* ; la troisième est une *cosmologie morale*, collection d'hypothèses d'une grande hardiesse ; la quatrième est consacrée à des *compléments*, c'est-à-dire à des notes que termine une *conclusion*. »

L'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme sont affirmées et démontrées par M. de La Codre avec toute la force d'une conviction profonde. Nous regrettons seule-

ment qu'il se montre trop curieux de la solution de questions insolubles, et qu'il y réponde par des hypothèses qui manquent, à nos yeux, moins de charme que de vraisemblance.

La partie de son livre qui nous paraît de beaucoup préférable, c'est la seconde, c'est cette *théorie* du bonheur qui ne s'obtient que par la vertu, laquelle consiste dans l'observation de la loi morale, résumée par ces préceptes: Sois reconnaissant envers Dieu ; Perfectionne tes facultés ; Aime et sers tes semblables.

Nous suivons avec intérêt M. de La Codre dans toute cette seconde partie. Il y développe avec talent la nécessité de l'amour du bien, de l'empire de soi et de la justesse d'esprit, source de toutes ces qualités que réclame l'exécution de la loi morale, telles que l'ordre, la bienveillance, l'équité, le courage, etc. Il a des moyens pratiques, vraiment pratiques, comme les suivants :

« Travailler, se rendre utile à soi-même et aux autres ; — N'agir jamais sans réflexion ; — En toutes choses considérer la fin ; — Être indulgent, modeste, courageux, s'attendre à la sévérité d'autrui ; — Distinguer le possible de l'impossible, ce qui dépend de nous de ce qui n'en dépend pas ; — Prier Dieu, le remercier, se soumettre à sa volonté. »

Peut-être serait-il mieux de placer ce dernier précepte en tête de tous les autres : la prière prédispose à leur exécution. — Quoi qu'il en soit, le livre de M. de La Codre renferme une foule de principes également bons et moraux, également utiles pour la conduite de la vie. Il importerait qu'extraits de l'ouvrage ils fussent offerts sous une forme nouvelle et dans un

petit format, dégagés de fictions qui ne sont permises qu'aux poëtes.

Au livre *De l'immortalité* succédèrent trois brochures (*Le ciel*, première partie : *Astronomie spéculative et religieuse* ; — *Le ciel*, deuxième partie : *Le lieu et l'état* ; — *L'âme et Dieu, aperçus de philosophie pratique*) qu'il publia de 1856 à 1858. Écrites pour étayer son système, elles font connaître la marche qu'ont suivie ses idées. Partant d'une base solide, l'immortalité de l'âme, et de la certitude qu'il a de la bonté de Dieu qui veut le bonheur de l'homme, il remarqua avec raison que ce bonheur n'est pas un bonheur *donné*, mais un bonheur *mérité*, acquis par des efforts, et qui se compose « des joies délicieuses que font naître l'accomplissement des devoirs, les brillantes conquêtes de l'intelligence, les victoires remportées par la générosité, par la reconnaissance sur toutes les passions mesquines ou malfaisantes ; ce bonheur qui nous fait apercevoir le ciel et l'immortalité était le seul dont la valeur répondît à la munificence souveraine du Maître de l'univers, le seul dont l'expansion pût être considérée comme le but de la création des mondes. »

Les études philosophiques de M. de La Codre eurent pour but principal d'explorer les voies diverses qui peuvent rendre l'homme parfaitement heureux ; il les trouva dans l'exercice de toutes les vertus qu'il prêcha dans tous ses écrits avec la plus louable persévérance ; mais il reconnut que nos faiblesses sont un obstacle à la perfection, dans ce bas monde, et qu'il faut s'en purifier, avant d'arriver, dans l'autre, au dernier terme de la félicité. Comment parvenir à ce terme uniquement

connu par « l'ombre » qui l'enveloppe ? M. de La Codre vit la difficulté et ne désespéra point de la résoudre. Fort du sentiment de Cousin sur les effets possibles de l'*intuition spontanée*, il chercha des stimulants, des secours à cette intuition, et crut les trouver dans la *prière*. Cette communication, établie entre Dieu et l'âme, accroît nos facultés et agit sur notre volonté. L'intuition spontanée fut donc pour notre confrère la clef qui lui permit d'entrevoir le séjour et les séjours ultra-terrestres. Il crut ou s'imagina que la vie commencée ici-bas se continue et se perfectionne graduellement en passant de globe en globe, de soleil en soleil, jusqu'au soleil central qui est le véritable ciel.

Nous ne nous excuserons pas d'avoir fait connaître ces opinions systématiques, jeux d'imagination de M. de La Codre ; il n'y a point irrévérence envers un ami qui a toujours appelé l'examen sur ses croyances tant religieuses que philosophiques. Il a provoqué lui-même les critiques et les observations dans les volumes qui ont pour titres : *De la grandeur morale et du bonheur*, 1857. — *Alcime, esquisses du ciel*, 1860. — *Les desseins de Dieu, essai de philosophie religieuse et pratique*, 1866. — *Les destinées de l'âme*, 1875. — *La politique et l'équité*, 1877. Ce dernier ouvrage fut l'objet d'un rapport de M. Frédéric Passy à l'Académie des sciences morales et politiques. Qu'on me permette de l'insérer ici :

« Ce titre est significatif, et il n'a pas été pris au hasard. Aux yeux de certaines personnes, je n'ai pas besoin de le rappeler, il y aurait deux morales, l'une pour les affaires privées, l'autre pour les affaires publiques, et ces deux morales seraient loin d'avoir les

mêmes exigences. M. de La Codre n'est pas de cette école. Il estime que la morale est une ; et il professe que la politique, pour être autre chose qu'une routine aveugle ou un empirisme hasardeux, doit viser à n'être que l'application au gouvernement intérieur des sociétés d'abord, et aux relations de ces sociétés entre elles ensuite, de ces lois supérieures de justice, de droiture, de bienveillance même qui font, en vertu de l'inévitable solidarité des intérêts, de l'accomplissement du devoir, le meilleur des calculs et la condition première de toute prospérité et de toute grandeur durables.

« C'est dans cet esprit, si conforme à celui qui préside aux travaux de cette Académie, qu'il aborde successivement quelques-unes des questions les plus graves dont se préoccupent de nos jours les philosophes, les moralistes et les économistes. *Les rapports du bien individuel et du bien social, la sécurité et les causes qui la troublent, l'opinion publique, les formes de gouvernement, le luxe, l'éducation, la religion, le suffrage universel, la presse, l'armée, la guerre, les relations internationales, l'art de gouverner*, et enfin *l'avenir ultra-terrestre* qui, dans la pensée de M. de La Codre, ne se sépare ni de l'avenir ni même du présent terrestre ; — tels sont, et l'énumération est incomplète, les sujets auxquels tour à tour il consacre quelques pages.

« On peut, au point de vue de la composition, trouver que ce sont là plutôt des esquisses juxtaposées qu'un ouvrage jeté d'ensemble. On peut aussi, au point de vue du fond, ne pas partager toujours les idées de l'auteur. Telle de ses vues, quant à cette terre même, semblera à plus d'un hardie, utopique peut-être : à plus forte raison telle

de ses échappées sur la vie future ne saurait-elle avoir, quelque séduisante qu'elle puisse paraître, d'autre caractère que celui d'une hypothèse ou d'une aspiration personnelle. Que le soleil soit habitable ou non, et que les conditions de notre existence ultérieure soient celles-ci ou celles-là, la chose n'est pas indifférente, sans doute, rien n'est indifférent; mais elle aurait pu, sans inconvénient, être examinée ailleurs, et l'on ne voit pas très-bien en quoi « la politique » y est intéressée.

« Ce que l'on ne peut méconnaître, et ce qui fait la réelle unité de ces pages, c'est la hauteur du sentiment moral qui les anime toutes. C'est aussi le mérite du style à la fois simple, élégant et ferme, comme dans tout ce qu'a écrit M. de La Codre. Et M. de La Codre, quoique ce soit la première fois que son nom est prononcé dans cette enceinte, a beaucoup écrit et toujours dans le même but élevé et généreux. Tous ses ouvrages, leur titre seul l'atteste, se rattachent à la philosophie et à la morale, tantôt spéculative et tantôt pratique. Ce sont, par exemple, des considérations sur *l'immortalité*, *la sagesse et le bonheur*; sur *la grandeur morale*; sur les *desseins de Dieu*; sur le *principe de moralité*, etc.; et, sous une forme plus modeste, *la science du Bonhomme Félix*, aimable opuscule qui vise de loin sans doute, mais sans s'en montrer trop indigne, à marcher sur les traces de l'inimitable SCIENCE DU BONHOMME RICHARD, « *Longo sed proximus intervallo.* »

« M. de La Codre ne s'est pas borné à écrire, d'ailleurs; et ce n'est pas de sa plume seule qu'il a servi la science et la morale. L'Académie de Caen, qui s'honore de le compter parmi ses membres les plus anciens, lui a dû à

la fois le sujet et l'aliment de plusieurs de ses meilleurs concours : hier encore c'était un prix de 600 fr. offert par lui pour une étude comparative sur Socrate, Marc-Aurèle et Fénelon. Lui-même est un sage, et ce n'est pas par vanité, certes, qu'il a souhaité l'honneur d'occuper une fois au moins de lui l'Académie. Les préoccupations personnelles ne sont plus de son âge. Né plus de deux années avant le commencement de ce siècle, c'est un vieillard (il n'y a qu'ici qu'on soit jeune à 80 ans); mais un vieillard vert d'esprit et chaud de cœur qui, après avoir donné jusqu'à la fin le noble exemple d'un bon emploi du loisir et de l'aisance, voudrait, pour peu qu'il y ait des germes de vérité et de bonheur dans ses œuvres, que ces germes ne fussent pas perdus après lui. Il a pensé qu'une mention devant l'Académie pouvait avoir cette vertu d'en conserver, peut-être d'en vivifier quelques-uns; et j'ai pensé à mon tour que l'Académie me pardonnerait de lui demander, pour satisfaire à ce touchant désir et l'entretenir de cette intéressante figure, quelques-uns de ses précieux instants.

Ce rapport très-flatteur n'est point une flatterie. Les œuvres de M. de La Codre attestent toutes qu'il fut un moraliste aussi zélé que désintéressé. Toutes respirent la philanthropie la plus pure ; toutes ont pour but le bonheur de ses semblables. Et il ne se bornait pas à écrire des livres et des brochures ; sa bourse était ouverte aux infortunes; il secondait toutes les associations charitables. Combien de fois ne m'a-t-il pas donné des billets de cent francs pour ajouter aux quêtes destinées aux pauvres ! Sa bienfaisance active s'exerçait en secret et n'avait de satisfaction personnelle que sa conscience.

Sa belle âme s'était associée à l'institution généreuse des amis de la paix; l'extinction de la guerre était son vœu et sa foi. Je ne pouvais partager sa confiance; souvent la question fut débattue entre nous, et les évènements de l'*année terrible* lui arrachèrent un jour l'aveu que je pourrais bien avoir raison; mais son amour de l'humanité ranima plus tard ses espérances dans l'avenir.

Il me reste à compléter la liste de ses publications. Outre celles que j'ai mentionnées, j'ai sous les yeux: *L'opinion publique et l'extinction de la guerre*, 1867; — *La morale et les académies*, 1868; — *L'opinion publique et les gouvernements*, 1869; — *Conciliation sociale: les riches et les pauvres*, 1870; — *Sommaire d'une constitution, suivi d'un exposé des motifs*, 1871; — *Le principe de moralité*, 1872; — *L'honneur, les rois et les peuples*, 1872; — *Les destinées de l'âme*, 1875; — *La science du Bonhomme Félix, histoire d'un maire de campagne*, 1875; — *Ontologie pratique. Application spiritualiste des notions universelles du bonheur présent et futur*, 1880; — *La vérité, sa nature et ses effets* (sans date).

Souvent des articles provoqués par les circonstances furent envoyés aux journaux par M. de La Codre, qui gardait l'anonyme ou signait par ses initiales.

Une des joies de sa vie solitaire fut d'être élu membre honoraire de notre Académie; je l'ai déjà dit en commençant et je le répète, une de ses douleurs fut de ne pouvoir assister à nos séances. Il y trouvait une sorte de dédommagement en faisant les frais d'un prix dont le dernier a été de 600 fr. Il méditait un nouveau sujet de concours lorsqu'il sentit ses forces l'abandonner, et ses

regrets furent moins grands sans doute par la pensée qu'il avait laissé dans son testament un *prix de La Codre*. La valeur n'en sera connue qu'après sa digne veuve, dont la piété conjugale accomplira toutes les volontés de son mari.

L'Académie de Caen, comme la Société nationale d'encouragement au bien, comme toutes les Sociétés philanthropiques dont il fut membre, conservera avec respect le souvenir de M. de La Codre ; elle le comptera toujours parmi ses plus honorables bienfaiteurs.

Sur M. ***Alexandre d'HOSTEL****, ancien maire de Créton, suppléant du juge de paix, conseiller municipal de Damville, membre de l'Association normande ;*

Par M. Léon PETIT, conseiller d'arrondissement, président du Comice agricole de Damville, inspecteur de l'Association normande.

Les obsèques de M. d'Hostel ont eu lieu à Damville le 1er mai 1882. Une foule nombreuse et recueillie, dans laquelle se confondaient toutes les classes de la société, assistait à cette triste cérémonie. Le Conseil municipal, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance, la Compagnie de Sapeurs-Pompiers, la Musique municipale s'étaient rendus à la maison mortuaire. Les coins du drap étaient tenus par MM. Mouton, maire de Damville; Renault, juge de paix; Buquet, maire de Créton, et Groult, ancien notaire. Le service funèbre a été

célébré en l'église de Damville par M. l'abbé Bourdon, curé-doyen ; le corps a, ensuite, été transporté à Richeville où il a été inhumé.

M. Léon Petit, président du Comice agricole, dans la séance du 23 janvier 1883, a retracé l'existence si honorable de M. d'Hostel en ces termes :

« MESSIEURS,

« Au mois d'avril s'éteignait dans cette ville un homme aimé et estimé de tous, M. d'Hostel : son existence s'est écoulée tout entière dans cette contrée entre le travail, l'affection des siens et la défense des œuvres utiles et généreuses. Notre compatriote était un des fondateurs de ce Comice : aussi, il m'a semblé que je répondrais à votre pensée, en retraçant les vertus et les services de cet homme de bien qui laisse tant de regrets parmi nous ; il eût mérité être loué par une voix plus autorisée que la mienne. Puisse, du moins, le cœur remplacer le talent ! — Pour bien apprécier et juger à sa valeur M. d'Hostel, il faut distinguer en lui l'agriculteur, le citoyen et l'homme privé.

« D'Hostel (Alexandre-Benjamin-Nicolas) est né le 28 mars 1824 à Richeville, arrondissement des Andelys. Après avoir reçu près de sa famille d'excellents conseils, il vint à Paris et fut employé pendant neuf ans chez un de ses parents, dans un magasin de soieries. En 1850, découragé par suite de la stagnation des affaires commerciales, ou bien attiré par un goût particulier vers le travail des champs, il vint se fixer à Créton (et ce fut un jour heureux pour notre canton) : il prit à ferme l'ex-

ploitation importante du Bois-Giroult. — C'était alors (et je fais appel à vos souvenirs) un vaste domaine, aux bâtiments délabrés, privé de voies de communication, et dont les terres mal entretenues ne rapportaient que de chétives récoltes.

« Il fallait, Messieurs, pour mener à bien une telle entreprise, non-seulement de la volonté, de l'énergie, du travail, mais encore de l'intelligence, du tact, de l'intuition. Le propriétaire du Bois-Giroult avait été bien inspiré en faisant un tel choix, car M. d'Hostel possédait toutes ces qualités, et cependant le fermier était très-jeune alors, il avait à peine 26 ans. Après quelques années, une transformation complète s'était opérée; grâce à de vigoureuses fumures, à d'abondants marnages, le sol se couvrait d'excellentes récoltes en céréales et plantes fourragères; les bâtiments, réparés avec soin, abritaient de nombreux troupeaux. — Sous l'œil vigilant du maître, on avait comblé les fondrières, abaissé les fossés, et des réservoirs avaient été creusés pour recueillir les eaux; les chemins, naguère impraticables, avaient été mis en état. En traçant ces lignes, je ne fais pas, Messieurs, un tableau de fantaisie, je les emprunte à un document publié par la Société d'Agriculture de l'Eure, à la suite d'un concours destiné à récompenser les exploitations perfectionnées de l'arrondissement d'Évreux : M. Arnoux, ingénieur, secrétaire du jury, dans une séance tenue à Évreux, le 2 septembre 1855, terminait ainsi son rapport : « . . . . . *Ce qui nous est resté de la* « *visite que nous avons faite au Bois-Giroult, c'est la con-* « *viction qu'il a fallu une énergie extrême, une persévé-* « *rance infatigable, et toutes les qualités du bon agriculteur,*

« *la patience d'observation, le tact d'intuition et de pres-*
« *sentiment, la prévoyance, la décision du caractère, pour*
« *avoir surmonté les obstacles, vaincu les oppositions, et*
« *pour avoir doublé, dans l'espace de cinq années, les res-*
« *sources et les produits d'une exploitation étendue qu'avait*
« *ruinée la culture à moitié fruit.* »

« A la suite de ce concours, une médaille d'or lui fut décernée.

« M. d'Hostel ne s'arrêta pas dans la voie du progrès : en 1864, lors du concours régional qui se tenait à Évreux, nous trouvons son nom inscrit parmi les candidats à la prime d'honneur, cette récompense si enviée et si ardemment désirée. Le jury, en visitant l'exploitation du Bois-Giroult, fut frappé, suivant les expressions de M. de Sainte-Marie, inspecteur général d'agriculture, président du concours, « *de l'esprit d'initiative et de* « *progrès qui avait été déployé.* » M. d'Hostel toucha près du but, mais ne l'atteignit pas ; et si le succès n'a pas couronné ses efforts, c'est qu'il se trouvait en présence de redoutables concurrents : la prime d'honneur, vivement disputée, fut réservée à la grande culture de l'arrondissement des Andelys. Il fut plus heureux en 1873 : l'Association normande, qui tenait son Congrès à Damville, lui remit, aux applaudissements de tous, une coupe en argent ; c'était la juste récompense d'une existence consacrée tout entière aux progrès de l'agriculture. — En rappelant à votre souvenir ces distinctions qui ont été accordées à l'habile cultivateur, qu'il me soit permis d'associer dans le même sentiment de sympathie le nom de la vaillante compagne de sa vie, qui l'a secondé dans

toutes ses entreprises avec un dévouement et une affection qui ne se sont jamais démentis.

« En 1875, M. d'Hostel, fatigué déjà sous l'impression de la maladie qui devait l'enlever, remit entre les mains de son fils la direction du Bois-Giroult et il vint se fixer à Damville.

« J'ajouterai, Messieurs, que l'on ne s'adressa jamais en vain à notre compatriote lorsqu'il s'est agi des intérêts agricoles. — Ainsi, en 1859, il met ses champs à la disposition de la Société d'Agriculture pour des expériences de moissonneuses, et plus d'une fois il accepta dans les concours les fonctions toujours délicates de juré. — En 1856, il fut nommé membre, puis vice-président de la Commission de statistique du canton; en 1863, membre de la Chambre consultative d'agriculture, fonctions qu'il a conservées jusqu'à sa mort. Nous tous qui avons eu la bonne fortune de vivre près de lui, nous savons combien sa collaboration était précieuse, combien il était assidu à nos séances, éclairant les discussions par des paroles et des idées toujours justes. — Les nombreuses relations que M. d'Hostel entretenait l'avaient mis en rapport avec plusieurs sociétés Agricoles, qui avaient tenu à honneur d'inscrire son nom sur leurs listes; il était membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société d'agriculture de l'Eure et de l'Association normande. Le *Journal d'Agriculture pratique* le comptait depuis 1858 parmi ses correspondants.

« Les travaux agricoles n'ont pas seuls occupé les moments de notre regretté confrère, et au milieu de cette existence si active, M. d'Hostel trouva encore le moyen de se consacrer aux intérêts de ses concitoyens.

La confiance des habitants de Créton l'appela, en 1856, à la mairie : il vit du bien à faire dans cette mission si honorable, mais si hérissée d'obstacles et de difficultés ; il accepta et se mit courageusement à l'œuvre, et pendant les quatorze années de son administration on sait par quels établissements utiles il justifia cette distinction. Il s'appliqua tout d'abord à créer des voies de communications, et il mit en parfait état de viabilité les chemins déjà tracés. En 1870 fut inaugurée une maison d'école, vaste et salubre, construite dans d'excellentes conditions.

« Le désir d'être utile était tel chez M. d'Hostel qu'en 1876, venu à Damville pour goûter un peu de repos, il répondit encore à l'appel qui était fait à son dévouement. Nommé conseiller municipal, membre du Bureau de bienfaisance, trésorier de la Fabrique de l'église de Damville et de la Société de secours mutuels, il apporta dans ces différentes fonctions, toutes gratuites, toujours le même zèle, la même assiduité, la même conscience. Depuis 1863 il était suppléant du juge de paix, et cette fonction convenait parfaitement à son caractère conciliant et affable.

Cette existence si honorable, entourée de la sympathie et de l'estime de tous, M. d'Hostel a pu, sans crainte, la confier au jugement de Dieu, et il est mort chrétiennement comme il avait vécu ; il s'est éteint dans cette ville le 28 avril 1882. M. d'Hostel était à peine âgé de 58 ans.

« J'ai essayé, Messieurs, de retracer imparfaitement, au point de vue des services rendus à notre canton, le tableau d'une existence si bien remplie. Laissez-moi, en finissant, dire quelques mots seulement de celui que nous avons tous connu si bon, si obligeant, si charitable,

homme de paix et de conciliation, au cœur chaud et généreux, et dont la mort a laissé un chagrin si profond dans l'âme de sa famille bien-aimée.

« De tels hommes sont rares, Messieurs, et nous conserverons tous, longtemps, le souvenir de cette existence trop tôt brisée, passée tout entière au milieu de nous et qui fut si utilement employée. »

Sur M. **Victor CHOISY**, *inspecteur de l'Association normande ;*

Par M. Julien TRAVERS.

Un des plus doux souvenirs de ma longue carrière est l'amitié qui m'unit, pendant plus d'un demi-siècle, à M. Victor Choisy, né à St-Lo le 16 novembre 1809, mort à Falaise le 9 janvier 1882. Fils d'un père et d'une mère très-honnêtes, jouissant à bon droit de l'estime publique, mais peu favorisés de la fortune, il fut mis au collège, et s'y distingua par une application soutenue et par de brillants succès. Régent de rhétorique dans sa ville natale, je l'eus pour élève pendant l'année scolaire 1828-1829. Dès ce temps-là, je le pris en affection pour ses qualités morales non moins que pour son ardeur au travail et le talent qu'il annonçait.

L'intérêt que je portais à mes élèves m'avait fait prendre un abonnement à l'*Abeille française*, revue in-12, qui se publiait à Lyon, et qui avait pour but d'exciter l'émulation entre les disciples des lycées, des collèges et de tous les établissements secondaires. On y proposait des

sujets de composition en philosophie, en histoire, en poésie, même en mathématiques, et l'on y peut lire encore des pièces, victorieuses dans ces concours, signées Hippolyte Fortoul, Félix Ozanam, Émile Souvestre, Noirot, Materne, Paulze d'Yvoy, Martin, Ozaneaux, etc. Le jeune Choisy osa se mesurer avec des écoliers déjà remarquables, et qui devaient se faire un nom parmi leurs contemporains. L'*Abeille* avait proposé une pastorale qui fût une élégie. M. Choisy m'apporta sa composition qui a près de cent vers et qui est imprimée dans l'*Abeille*, pages 486-489 du troisième volume. Cette pièce, d'un style pur et naturel, se distingue par une exquise sensibilité. Je me gardai bien cependant d'exalter l'amour-propre de l'auteur, cet amour-propre aveuglant si souvent les écoliers de mérite qui se méprennent sur la valeur de leurs premiers vers, négligent les travaux utiles et sont les victimes de leurs qualités brillantes, qualités applaudies au début, promettant les succès, même la gloire, et trahissant les plus belles espérances. J'ai toujours pensé comme Pétrone : « *Multos carmen decepit ;* la poésie a fait bien des dupes », et j'ai regardé comme un devoir de prémunir la jeunesse contre un tel danger. L'instruction secondaire doit préparer à tous les services publics, et trop souvent la poésie en détourne ; je veux dire le goût qui entraîne à faire des vers, cette jouissance de la production, pleine de charme et non moins funeste, qui éloigne des occupations sérieuses. Ce n'est pas que je condamne absolument le plaisir de donner à la pensée plus de mérite en la jetant avec toutes ses nuances dans le moule des cadences harmonieuses et des rimes variées. Que l'on consacre à la muse quelques loisirs, rien de

mieux : les grands, les vrais poëtes, ont seuls le droit de lui donner tout leur temps :

Pour eux, c'est un devoir qu'impose le génie.

Mes conseils à M. Choisy furent écoutés. Sa position de fortune le forçait au travail, et aucun travail ne souriait plus à son amour de l'étude que le professorat dans un collége.

Il ne put y entrer tout d'abord, car il n'était pas bachelier. Toutefois, l'âge de la conscription allait arriver, et mon intéressant élève aspirait à prendre un engagement décennal. Je lui enseignai un moyen qui réussit : il fut bientôt nommé officiellement, par mon intervention, instituteur primaire à St-Lo, où il n'exerça point cette fonction, mais où il prépara son examen de bachelier, qu'il passa le 14 avril 1830. Le 11 octobre suivant, il était nommé provisoirement régent de 6e au collège d'Argentan ; le 17 octobre 1831, il passait en 7e à Falaise, et en 6e dans le même collège le 22 octobre 1832.

Arrivant comme principal du collège de Falaise, le 1er janvier 1833, je fus heureux de retrouver mon ancien élève dans un poste qu'il remplissait avec zèle et dévouement. Je lui donnai une chambre dans l'établissement, et je l'eus comme aimable commensal pendant mes cinq années de principalité.

Dès les premiers mois de mon arrivée commença une intimité qui ne fut jamais altérée par un froissement, par une contrariété : seulement elle ne fut jamais plus grande que dans les années où nous vécûmes sous le même toit, occupés des mêmes études et partageant à peu près les mêmes opinions. . . . .

Une chose m'inquiétait cependant, c'était de voir mon ami trop longtemps dans des fonctions bien au-dessous de son mérite. Le recteur, M. Marc, m'avait bien chargé, un jour, de lui offrir une chaire de seconde au collège de Coutances ; mais M. Choisy ne voulait point quitter sa ville d'adoption, et l'on ne pouvait lui donner la place d'aucun de ses collègues, anciens régents et pères de famille. C'est alors que je lui conseillai de travailler pour la licence ès-lettres, qu'il conquit le 3 janvier 1837. Ce grade ne pouvait lui servir qu'éventuellement, puisqu'il s'obstinait à rester dans une impasse tant que le régent de 5e ne prendrait point sa retraite. Quand, à la fin de 1839, je fus appelé à la Faculté des Lettres de Caen, je laissai encore mon excellent ami dans la chaire de 6e. J'appris avec joie qu'il entrait en 5e le 2 mai 1840, et je ne fus pas surpris que, en attendant des circonstances de départ, il n'ait eu la 4e que le 20 mai 1846, et la 3e que le 25 septembre 1849.

Le 30 décembre 1853, on le nomma officier d'Académie. Il y fut peu sensible, car alors les honneurs ne le touchaient pas. Une passion dominante s'était emparée de son cœur : il aimait et il était aimé. Mlle Marie-Brigitte de Belly de Bussy avait su apprécier les qualités du pauvre régent, et la distance entre leurs conditions sociales ne lui sembla point un obstacle. Elle lutta contre les volontés de sa mère, qui furent inébranlables, et qui portèrent M. Choisy à un acte désespéré. Après la distribution des prix de 1854, il se présenta, plein de respect et de résolution, chez Mme de Belly, dont la fille se joignit à lui pour obtenir de cette mère obstinée le consentement à un mariage que tous deux désiraient voir célébrer pen-

dant les vacances. Mme de Belly fut inexorable, et le lendemain il disparut. On le chercha vainement dans Falaise; on apprit qu'il était parti pour Marseille. Des amis inquiets vinrent à Caen, et obtinrent de M. le Préfet du Calvados qu'il écrivit à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône pour le prier de faire faire des recherches à Marseille sur M. Choisy : on apprit bientôt qu'il s'était embarqué pour Constantinople.

Il n'y allait pas pour se distraire ; il y allait résolument chercher la mort. Il avait appris que le choléra y exerçait ses ravages, et, pour affronter le fléau, il obtint, en y arrivant, une place d'infirmier, prodigua ses soins aux malades, et fut lui-même atteint de la maladie. Il ne dut d'y échapper qu'à la vigueur de son tempérament.

Les vacances se passèrent sans qu'il donnât de ses nouvelles, et dès la fin de septembre j'allai trouver M. Théry, recteur de l'Académie, pour l'engager à prendre patience : je lui appris que le frère de M. Choisy venait de recevoir, à St-Lo, une lettre du fugitif, et que l'on espérait qu'il ne tarderait pas à revenir. Très-bien, dit M. Théry; mais qui fera la classe en attendant? Moi, répondis-je, au moins jusqu'à la mi-novembre, époque de la rentrée des Facultés. Très-bien, dit encore M. Théry, je vous félicite de votre dévouement. Je courus chez mon Doyen lui faire part de l'autorisation rectorale, et je fus contraint de renoncer à mon projet. On me représenta que les convenances ne permettaient pas qu'un professeur de Faculté descendît à suppléer un régent de collége communal. Quoi! m'écriai-je, est-ce descendre que de rendre service à un ami, que de sauvegarder son traitement et de tout faire pour lui conserver sa place? Je ne pus [illegible] de

préjugé de la convenance blessée, et M. Théry voulut bien envoyer en 3e, à Falaise, un suppléant provisoire.

Que se passa-t-il pendant ce premier trimestre de l'année scolaire? M. Choisy, mystérieusement rappelé, revint, sûr de fléchir Mme de Belly. Tous les obstacles étaient enfin levés. Un contrat fut signé le 11 janvier 1855, et le mariage fut célébré bientôt après.

Les premiers mois de cette union furent parfaitement heureux. Les deux époux avaient le même esprit, les mêmes goûts, les mêmes sentiments. Ce bonheur ne devait pas durer : une implacable maladie, prévue par Mme de Belly, excuse les résistances de cette mère, trop certaine que le mariage abrégerait les jours de sa fille. Quinze mois n'étaient pas écoulés que Mme Choisy mourait le 7 avril 1856, et que sa fille, née trois jours auparavant, suivait sa mère au tombeau le 15 du même mois.

Ces coups précipités du malheur accablèrent notre ami dont la douleur ne fut allégée, à la longue, que par le goût des lettres, par l'estime dont il jouissait, par les nombreuses connaissances qui le recherchaient à cause de l'aménité et de la sûreté de son commerce. Pour faire diversion à ses chagrins, on l'invitait fréquemment aux banquets de famille et aux fêtes d'apparat. On aimait sa conversation modeste, ses observations judicieuses, ses communications sympathiques. Sans ambition personnelle, il voyait avec une satisfaction sincère l'élévation de ceux qu'il aimait, surtout les succès de ses anciens disciples. Le savant recteur de notre Académie peut en rendre témoignage. Il fit sous lui sa rhétorique, dont la chaire fut donnée à M. Choisy, en 1857, après la mort de M. Forget, dont ce digne successeur a écrit la biographie. M. Liard,

devenu professeur de Faculté dans le Midi, entretint correspondance avec son ancien régent, justement fier des succès et de l'avancement d'un tel élève.

M. Choisy était mort emportant les regrets de sa ville de prédilection. Voici le discours que M. Liard prononça sur sa tombe :

« Messieurs,

« Je croirais manquer à mon devoir si, en mon nom et au nom des anciens élèves du collège de Falaise, présents et absents, je n'adressais quelques paroles d'adieu à l'homme de bien dont nous accompagnons ici les restes.

« Cet homme, vous l'avez tous connu, les uns pour avoir été ses élèves, tous pour avoir été ses amis, et je serai certainement l'écho de vos pensées en rappelant brièvement ses mérites et ses vertus. Né à St-Lô en 1809, M. Victor Choisy vint du collège d'Argentan au collège de Falaise à la fin de 1831. Il y débuta par le poste de professeur de 7e pour s'élever par degrés jusqu'à la chaire de rhétorique. C'est dans cette chaire que nous l'avons connu ; c'est dans cette chaire qu'il devait donner sa mesure comme professeur. Professeur de rhétorique, il l'était dans la pleine et saine acception du mot. En lui rien du rhéteur, mais un culte ardent de la beauté littéraire, sous quelque forme qu'elle se manifestât : une critique large, sans cesser d'être judicieuse et classique ; les contemporains et les anciens, Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Musset, aussi bien qu'Homère et Virgile, avaient part dans ses admirations. A l'entendre nous les lire, nous les expliquer, on devinait qu'il avait été atteint de la

fièvre poétique de 1830, et qu'il n'en était peut-être pas entièrement guéri. Quoi qu'il en soit, que de fois n'ai-je pas eu plus tard à remercier du fond du cœur mon ancien professeur de rhétorique du collège de Falaise de m'avoir fait connaître ces trésors de littérature contemporaine qu'on n'ouvrait pas toujours avec la même libéralité aux jeunes rhétoriciens !

« Ce qu'il fut comme homme, vous le savez mieux que moi : deux traits résument son caractère : la bonté et la fermeté ; j'allais oublier la fidélité..... Quel douloureux souvenir ce mot n'évoque-t-il pas auprès de ce tombeau ! Loin de moi la pensée de froisser la pudeur dont il se plaisait à envelopper son âme ! Mais je puis bien, sans porter atteinte après sa mort à des sentiments que je respectais pendant sa vie, dire ici que son existence se résume en trois mots : le bonheur longtemps attendu, un instant saisi et aussitôt foudroyé ! Ce bonheur, puisse-t-il, Messieurs, l'avoir retrouvé dans l'immortalité qu'il espérait ! »

Une maladie qui me retenait à Caen ne me permit pas d'assister aux funérailles de M. Choisy. Je n'aurais pas manqué d'y joindre ma voix à celle de M. Liard, et d'ajouter à cette triste cérémonie le spectacle, donné peut-être pour la première fois, d'un professeur de rhétorique pleuré devant son cercueil par son ancien professeur de rhétorique et par le recteur de l'Académie, son ancien élève de rhétorique. L'un des plus grands chagrins de ma vie est de n'avoir pu remplir un aussi juste devoir. Le cœur n'était pour rien dans cette absence, car notre amitié ne s'était pas un moment relâchée depuis la fin de 1839 que j'avais quitté Falaise. Ses fréquents voyages à

Caen, où je le retenais chez moi le plus longtemps possible, pouvaient la resserrer, non l'accroître.

Il me reste à parler de ce qu'a fait M. Choisy en dehors de son enseignement.

Quand nous arrivâmes à Falaise, lui en octobre 1831, moi en décembre 1832, nous y trouvâmes bientôt un ami dans le procureur du roi, M. Galeron. Cet homme de bien, d'un parfait désintéressement et d'un zèle incomparable, avait pris à tâche de développer tous les germes de progrès dans l'arrondissement. M. Renault, son substitut, aujourd'hui conseiller en retraite de la Cour d'appel, retiré avec le titre d'honoraire dans sa ville natale, lui prêtait un actif et intelligent concours. L'un et l'autre avaient pour but de propager les connaissances utiles et de faire joindre la pratique à la théorie. M. Galeron, l'homme d'initiative par excellence, faisait, sans négliger aucun de ses devoirs de magistrat, le journal hebdomadaire de la localité, parcourait les moindres communes et recueillait pour sa *Statistique de l'arrondissement de Falaise* tout ce qui concernait l'histoire et les antiquités, l'agriculture, l'industrie, l'instruction primaire, les mœurs, les coutumes, etc. Membre du conseil municipal dont il était secrétaire, membre du conseil d'administration du collège, ardent champion de l'enseignement mutuel, alors combattu à outrance par un clergé qui n'avait de sympathie que pour les frères de la doctrine chrétienne, M. Galeron fonda une association de cotisés, à 12 fr. l'année, pour acheter des livres nouveaux qui appartiendraient à la ville après que les souscripteurs les auraient lus chez eux à loisir.

Une ou deux heures par semaine, chacun venait en

chercher à la mairie, et M. Galeron les distribuait lui-même. Au bout de quelques années, le nombre des volumes s'étant notablement accru, il fit voter par le conseil municipal un léger traitement qui pourrait augmenter celui d'un régent du collège. Il me consulta sur le choix entre deux concurrents qui convenaient peu à ces fonctions ; je proposai M. Choisy, qui fut accepté.

On n'eut qu'à s'applaudir de cette nomination. Des maisons lettrées de la ville et des châteaux voisins on venait périodiquement chercher et rapporter des livres. Plusieurs dames aimaient à choisir elles-mêmes parmi les nouveautés; toutes étaient charmées de l'urbanité et des complaisances du bibliothécaire qu'elles remerciaient volontiers d'une secrète partialité, habilement dissimulée. L'agrément de telles fonctions engagea le titulaire à les conserver plusieurs années après avoir pris sa retraite (1). Il les avait quittées peu de temps avant sa mort.

M. Choisy seconda M. Galeron dans ses créations principales : la *Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'arrondissement de Falaise*, qui publia un volume in-8° en 1834 ; — et la *Société académique, agricole, industrielle et d'instruction*, qui mit au jour des annuaires in-18 et des mémoires in-8° renfermant de la prose et des vers de notre ami (2). Il était membre correspondant de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen ; de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire

(1) Le 23 octobre 1869, M. Choisy obtint un congé d'inactivité sans traitement, qu'il fit convertir en traitement de retraite.

(2) Les lignes suivantes, imprimées en tête des Mémoires de 1840 font connaître la naissance, en trois années, de deux Sociétés qui se

naturelle du département de la Manche ; enfin de l'Association normande dont il se montra, comme inspecteur, l'un des membres les plus actifs à faire rentrer les cotisations. Cette utile et très-recommandable Association a perdu en lui un de ses plus zélés propagateurs, de ses meilleurs et de ses plus scrupuleux comptables.

Comme auteur, M. Choisy n'a qu'un faible bagage. Admirateur des génies de toutes les écoles, il était de celle du bon sens et ne tenait pas à faire parler de lui. Il ne sortait guère de sa réserve que dans les circonstances où il fallait payer son tribut de collaboration. Plus d'une fois il fut obligé de faire le discours d'usage à la distri-

fondirent en une troisième existant encore aujourd'hui, mais embrassant bien moins de matières qu'au début :

« Il a existé à Falaise, de 1834 à 1837, trois Sociétés scientifiques.

« *La Société académique des sciences, arts et belles-lettres* avait pour président M. Pierre David, et pour secrétaire M. Alphonse de Brébisson. Elle a publié le premier volume de ses *Mémoires*.

« *La Société d'agriculture de l'arrondissement* avait pour président M. le comte d'Aubigny, et pour secrétaire M. de Beaurepaire. Elle a publié le premier volume de ses *Mémoires*, et les deux premiers cahiers de son second volume.

« *L'association pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction dans l'arrondissement* avait pour président M. Charles Morel, et pour secrétaire M. Galeron. Elle a publié le premier volume de ses *Mémoires*, et les deux premiers cahiers de son second volume. Elle a de plus donné les *Annuaires de l'arrondissement* pour 1836 et 1837. Ces deux *Annuaires* sont les premières publications de ce genre que l'on ait vues dans ce pays.

« A la fin de 1837, les trois Sociétés ci-dessus se sont réunies en une seule, sous le nom de *Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise.* »

bution des prix, et toujours il s'en acquitta aux applaudissements de l'Assemblée. Plusieurs de ses communications aux Sociétés dont il était membre, insérées dans leurs publications, ont été tirées à part, à peu d'exemplaires, et sont des raretés bibliographiques. Nous avons sous les yeux les imprimés suivants :

Fragment d'un voyage de Saint John en Normandie. (traduit, à la prière de M. Galeron, pour le *Journal de Falaise*). — Falaise, Brée l'aîné, 1834.

Discours prononcé par M. Choisy, régent de 6ᵉ, *lors de la distribution des prix aux élèves du collège de Falaise, le* 3 *août* 1835. — Falaise, Brée l'aîné, 1835 (extrait du *Journal de Falaise*).

Jean Vauquelin de La Fresnaye, poëte du XVIᵉ siècle. — Falaise, Levavasseur, 1841 (extrait des *Mémoires* de la Société académique de Falaise).

Notice biographique sur M. Louis Forget. — Caen, A. Hardel, 1859 (extrait de l'*Annuaire normand* pour 1859).

Le château des Yveteaux (Orne), ses jardins, ses seigneurs, etc. — Caen, Le Blanc-Hardel, 1864 (extrait de l'*Annuaire normand* pour 1864).

M. Bellencontre, magistrat à Avranches, m'a signalé une pièce de vers de huit syllabes intitulée : *Chambre d'Arlette au donjon de Falaise*, imprimée chez Levavasseur, à Falaise, en 1841. Je possède d'autres pièces inédites, fort jolies, mais d'un caractère trop intime pour être publiées.

Le testament de M. Choisy, fait en 1881, est un acte digne de sa vie. Bien avant de mourir, Mᵐᵉ de Belly avait rendu justice aux qualités de son gendre et lui avait

témoigné une sincère affection. Aussi a-t-il laissé à sa famille tout ce qu'il tenait de sa chère et excellente épouse. Ses autres legs et le choix de M. Bellencontre pour son exécuteur testamentaire attestent son discernement et honorent sa mémoire. La ville de St-Lo n'a pas été oubliée par M. Choisy et ne l'oubliera pas. Falaise devra conserver avec reconnaissance la bibliothèque que lui a laissée son respectable bibliothécaire. Dans cette collection se trouve un manuscrit de grand prix, une copie ancienne du *Roman de la Rose*, sur peau de vélin.

En écrivant ce qui précède, où ma vie se trouve si souvent mêlée à celle de mon meilleur ami, j'ai été constamment préoccupé de la pensée, qu'il faut plaindre en cas pareil, ceux qui partent, et plus encore ceux qui restent.

Sur M. le Dr E. GUÉROULT, *de Caudebec-en-Caux*

Par M. BIOCHET.

M. le docteur Ernest-Hyacinthe Guéroult est né à Elbeuf-sur-Seine, le 5 février 1820. Peu de temps après sa naissance, son père, pharmacien de talent, fixa sa résidence à St-Laurent-en-Caux, où Ernest Guéroult passa son enfance. Il commença ses études médicales à Rouen et les finit à Paris, où le diplôme de docteur en médecine lui fut délivré.

En 1849, il vint s'établir à Caudebec-en-Caux, où il se créa rapidement une nombreuse clientèle et devint

successivement médecin du bureau de bienfaisance, médecin en chef de l'hospice, médecin de la douane, des ouvriers tanneurs, qui lui conservèrent une religieuse affection, enfin des chantiers de la Basse-Seine, pour lesquels il rédigea une *Instruction sur les soins à donner en attendant la visite du médecin, aux ouvriers malades et blessés*. Presque en même temps, il fut appelé à faire partie du Conseil d'hygiène. Est-il besoin de dire que dans toutes les fonctions qu'il remplit, il se montra dévoué à ses devoirs, qu'il fut toujours bon et secourable aux malheureux, qui ne le réclamèrent jamais en vain? ..

Absorbé d'abord par l'exercice de sa pénible profession, le Dr Guéroult ne put se livrer autant qu'il l'eût désiré à ses goûts archéologiques, et dut se contenter d'étudier sa localité, de suivre les découvertes, de les signaler aux maîtres d'alors, enfin de sauver les épaves du passé dont il a formé un cabinet remarquablement riche par le nombre, la variété et la conservation des objets.

Le premier travail archéologique signé du Dr Guéroult remonte seulement à 1864. C'est une *Notice sur quelques pierres tombales de l'abbaye de Jumièges*, dans laquelle il signalait l'existence de trois dalles du XIIIe siècle, sciées en vingt morceaux, qui formaient les marches d'un escalier de la maison portant le n° 27 de la route de Caudebec à Yvetot. Elles sont entrées, en 187[illegible], au musée départemental des antiquités de la Seine-Inférieure.

Vinrent ensuite ses *Notes sur quelques antiquités des environs de Caudebec*, qui portent la date de 1867. Il y revendique pour le mont Calidu, à Caudebec même, l'attribution des médailles gauloises à la légende CALEDV;

et comme conséquence l'assiette de la capitale des anciens Calètes.

Ces deux notes avaient été lues aux séances des réunions des Sociétés savantes, à la Sorbonne, et figurent dans les comptes-rendus imprimés sous les auspices du gouvernement.

La découverte d'une nouvelle série de pierres tombales provenant de Jumièges fut signalée par le Dr Guéroult dans une notice qui parut d'abord dans la *Revue de la Normandie* (juin 1869), et fut réimprimée ensuite avec des additions et l'adjonction d'une lithographie de la pierre tombale de l'abbé Jean du Tot.

Dès lors se trouvait indiquée la double direction que devaient suivre ses recherches : d'une part le Calidu et Caudebec ; d'autre part l'abbaye de Jumièges.

En 1874, il avait été admis par la Société havraise d'Études diverses, en qualité de membre correspondant, et c'est dans les recueils de cette Société que nous rencontrons deux importants mémoires, accompagnés de cartes et de planches, et intitulés, l'un : *Notes sur les antiquités gauloises de Caudebec-en-Caux* (1875) ; l'autre : *Calidu-fief* (1877). L'auteur y développe sa thèse, relative au mont Calidu, en l'étayant de preuves de toute nature ; il a eu depuis la bonne fortune de voir son opinion partagée par les juges les plus compétents, qui, grâce à ses efforts, ont reconnu que la capitale des Calètes ne pouvait être autre que le Calédu, dont le nom antique a persisté jusqu'à nous.

Après cette bataille gagnée, il se livra tout entier à son grand travail sur l'abbaye de Jumièges. Il compulsa les immenses recueils de Gaignères, ceux de la collection

Bodléienne d'Oxford, etc., comme nous l'apprend l'*Analyse sommaire de quatre manuscrits concernant l'abbaye de Jumièges*, parue dans le Recueil de la Société havraise d'Études diverses (1874). Il avait ainsi réuni tous les matériaux d'un cartulaire et d'une histoire de la célèbre abbaye. Son manuscrit était entièrement terminé pour l'impression, à laquelle il allait le livrer, quand la mort l'a surpris. Il avait aussi composé une étude sur le peintre Adrien Sacquespée, né à Caudebec, et il laisse en portefeuille des *légendes normandes*.

M. le Dr Guéroult avait, en outre, fait aux Sociétés qui se l'étaient attaché, à la commission de la topographie des Gaules et à divers recueils, de nombreuses communications dont il serait difficile d'établir une liste complète. On en trouvera le plus grand nombre dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, le *Bulletin monumental*, la *Revue de la Normandie*, l'*Annuaire normand*, le *Bulletin des amis des Sciences naturelles de Rouen*, et surtout dans le *Bulletin de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*. Il manquait peu aux réunions de cette savante commission, qui lui avait ouvert l'accès auprès des archéologues les plus distingués du département, avec lequel il noua les plus agréables relations d'amitié. Il y avait été appelé, dès le 14 mars 1868, par un arrêté de M. Ernest Leroy, préfet de la Seine-Inférieure, rendu sur la proposition de l'inspecteur des monuments historiques, M. l'abbé Cochet, qui fut son maître et son ami.

M. Guéroult a terminé son existence si bien remplie, le 24 décembre 1882, dans sa soixante-troisième année. Sur sa tombe, M. Bailleul, maire de Caudebec, M. le Dr

Douvre, parlant pour le président de la Société médicale de la Seine-Inférieure, M. Brianchon, membre de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, ont rendu témoignage des qualités qui distinguaient le Dr Guéroult, de sa droiture, de son dévouement à toute épreuve, de son infatigable activité, qui se résument en deux mots qu'on lit sur ses *ex-libris* et dont il avait fait sa devise : *Labor, fides.*

Pendant sa longue maladie, il a été entouré de soins par ses deux filles et ses gendres, et surtout par la compagne de sa vie, qui lui a donné les preuves de la plus rare abnégation.

Le Dr Guéroult était issu d'une famille qui portait : *de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois fermeaux du même,* 2 *et* 1 ; son aïeule maternelle, née de Barcq de la Croisille, portait : *de sable, aux trois croisettes recroisetées d'or,* 2 *et* 1 (1).

BIOCHET.

(1) M. le docteur Guéroult avait été nommé inspecteur de l'Association normande depuis peu de temps lorsque la mort l'a frappé. Ses connaissances archéologiques, son zèle pour l'étude, son dévouement à tout ce qui est bien, à tout ce qui est beau nous promettait de sa part un concours actif et utile pour nos travaux ; sa perte prématurée causera les regrets de tous ceux qui le connaissaient et restera un deuil pour notre Compagnie.

Sur le général RUFFIN ;

Par M. G.-F. MAUCONDUIT, homme de loi, membre d'honneur de la Société biographique de France, à Bolbec.

I.

François-Amable Ruffin, général de division dans les armées de la République et de l'Empire, commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Henry de Saxe, naquit à Bolbec, le 4 septembre 1771, de Jacques-Dominique Ruffin (qui devint maire de cette ville), et de Marie-Marguerite Gambard.

II.

Il avait à peine accompli sa vingtième année lorsque le cri « la patrie est en danger » vint retentir à ses oreilles et faire germer dans son cœur le courage et les vertus militaires qui devaient bientôt l'élever au plus haut grade dans les armées du grand Capitaine.

Au commencement de septembre 1792, deux représentants du peuple, les citoyens Albitte, de Dieppe, et Lecointre, de Versailles, vinrent à Bolbec pour y prêcher la grande croisade militaire contre les ennemis de la patrie.

En ce moment, le roi de Hongrie et de Bohême venait de déclarer la guerre à la France; Albitte et Lecointre

eurent peu de peine à enflammer les cœurs bolbécais. A leurs voix, cent volontaires de cette ville se firent inscrire; Ruffin était du nombre.

Ce fut le 18 septembre 1792, et devant le bureau permanent, assemblé et présidé par M. Castillon, maire, que M. Ruffin présenta son fils :

« Citoyens, dit-il, le danger de la patrie exige de si « grands sacrifices qu'il n'est plus permis d'hésiter à faire « à cette mère commune le sacrifice de celui de ses en- « fants qu'elle réclame à grands cris. Le mien vient, par « sa signature, donner à la France un protecteur contre « des ennemis qui, par des moyens aussi bas que perfides, « cherchent à nous faire succomber sous le joug de la plus « affreuse tyrannie. Je lui recommanderai plus d'une fois « de marcher dans le sentier du courage et de la vertu ; « que, plein d'amour pour la patrie, il en soit le plus « zélé défenseur ! que, soumis aux ordres de ses chefs, « il apprenne à obéir ! que, de concert avec ses frères « d'armes, ses camarades, il vole où les dangers de la « patrie l'appelleront ! Plus ils sont grands, ces dangers, « plus il sera glorieux pour lui de revenir victorieux. »

Ce langage spartiate du père produisit sur l'âme du fils une impression puissante.

Ruffin avait déjà fait preuve d'une grande énergie.

A cette époque où régnait la cherté sur presque toutes les subsistances, un individu, se disant le comte d'Artois, y harangua le peuple au nom d'un prétendu gouvernement provisoire, et, proclamant la réduction de 50 °/ₒ sur le prix du sel et d'autres substances alimentaires, força quelques détenteurs à livrer à prix réduits leurs denrées aux consommateurs.

Cet individu fut porté en triomphe par le peuple; mais bientôt arraché des mains de ses admirateurs et conduit à Caudebec par le jeune Ruffin, il y fut jugé et pendu le troisième jour qui avait suivi son arrestation.

III.

Deux jours après son enrôlement, Ruffin fut nommé capitaine de la compagnie des volontaires, et se dirigea avec cette poignée de braves sur Rouen où il fut appelé, le 20 septembre 1792, au commandement du 7e bataillon de la Seine-Inférieure.

Il se dirigea ensuite sur Abbeville.

Ce fut là, d'après des bruits qui coururent, que les affaires allaient s'arranger et que la guerre avec l'étranger n'aurait peut-être pas lieu, que, quelques-uns de ses compagnons parlant déjà de reprendre le chemin de leurs foyers, il se tourna brusquement vers eux, et saisissant d'une main le drapeau, s'écria qu'il n'avait besoin de personne pour le porter en présence de l'ennemi, qu'il se sentait assez de force pour l'y porter seul!

Cette fermeté en imposa tellement aux moins résolus qu'ils furent les premiers à jurer qu'ils ne l'abandonneraient qu'après avoir fait mordre la poussière aux ennemis de la patrie.

Peu de jours après, notre brave bataillon, après avoir couru les plus grands dangers à la reprise d'Houdschoote, assura le salut de Dunkerque, et eut la gloire de contribuer puissamment à délivrer notre territoire de la présence du duc d'Yorck et des Anglais qu'il commandait.

Ruffin remplit les fonctions d'aide-de-camp depuis le 16 août 1793 jusqu'au 16 pluviôse an II, époque où il prit le commandement de son bataillon.

Il passa ensuite aide-de-camp chef de bataillon du général en chef Jourdan, le 10 thermidor an III, et conserva ce poste jusqu'au 1er vendémiaire an V.

Aide-de-camp du général de division Ney jusqu'au 12 thermidor an VII, il devint alors adjudant-général avec le grade de colonel. Il fut employé en cette qualité alternativement aux armées du Danube et du Rhin, dans la 15e division militaire, qu'il quitta pour passer à l'armée du camp de St-Omer.

Nommé général de brigade après la bataille de Fleurus, où il s'était distingué, Ruffin refusa ce grade auquel il fut bientôt appelé de nouveau par le général en chef Moreau, sur le champ de bataille de Hohenlinden, où les Autrichiens furent battus et forcés de se replier sur le Danube. Ce grade ne lui fut confirmé que quelque temps après ce glorieux fait d'armes.

Ruffin assista et prit une part très-active aux batailles et combats ci-après :

Grosglogau, le 5 décembre 1806 ; Strehlen, le 24 du même mois ; Pultusk, le surlendemain ; Breslau, le 4 janvier 1807 ; Allenstrein, le 4 février suivant, et Schweidnitz, le 6 du même mois.

A la bataile d'Eylau, livrée le 6 février 1807, l'armée française, forte de 60,000 hommes, contre l'armée russo-prussienne, forte de plus de 80,000 hommes, il eut à combattre avec sa brigade, au poste le plus périlleux, devant plus de cent bouches à feu qui vomissaient partout la mort.

Le 16 février 1803, Ruffin, chargé de garder avec sa brigade, la petite ville ouverte d'Ostrolenka, formant tête de pont sur la Narew, y est attaqué par des forces huit fois plus nombreuses que les siennes, mais sa bravoure supplée au nombre ; il se précipite sur l'ennemi, le repousse, le culbute, prend des canons, fait des prisonniers, disperse au loin les débris de l'armée ennemie, et, sans cavalerie pour les poursuivre, les réduit à prendre la fuite la plus honteuse.

Sous les murs de Dantzick, le 26 mai 1807, il combat et chasse les Russes qui cherchaient à ravitailler la place.

Il combattit vaillamment à Neisse le 30 mai 1807 et à Heilsberg le 9 juin suivant.

Le 14 du même mois, après avoir marché un jour et deux nuits, Ruffin reçut l'ordre de s'emparer de Friedland, qu'on ne croyait pas fortement occupé.

A peine eut-il commencé le feu que l'ennemi déploya 30,000 hommes et démasqua vingt canons dont le feu rapide et continu eut bientôt démonté les pièces de notre brave général ; alors, avec 1,800 hommes d'infanterie et autant de cavalerie, il résista pendant deux heures aux efforts et à la furie des ennemis acharnés contre lui, sans perdre un pouce de terrain ; des renforts étant arrivés de part et d'autre, une affaire générale s'engagea et continua jusqu'à onze heures du soir ; c'est alors que, maîtresses du champ de bataille, les troupes françaises purent reprendre haleine et goûter un peu de repos.

Napoléon avait une grande confiance en Ruffin ; aussi, au premier coup de canon tiré à Friedland, ayant demandé de quel quartier de l'armée partait ce coup, on l'informa que c'était de la position confiée au général

Ruffin, il répondit par ce mot laconique « bien », qui annonçait sa tranquillité sur les conséquences immédiates de ce commencement d'action, et, dégagé de toute crainte, il porta tout de suite son attention d'un autre côté.

Le lendemain de cette victoire, le duc de Montebello, qui commandait la revue, présenta Ruffin à l'Empereur, en lui disant : « Sire, je vous présente le général Ruffin « comme un de vos plus vaillants généraux. A Friedland, « il s'est battu comme un lion et s'est couvert de gloire. »

Le titre de comte de l'empire et de général de division furent les conséquences de cette présentation et de ce brillant rapport.

Ruffin prit part encore, avec éclat, aux combats suivants: Brieg, le 16 juin 1807; Kasel, le surlendemain; Glatz, le 28 du même mois; Stralsund, le 20 août suivant; Rugen, le 8 septembre même année.

Appelé en Espagne par les ordres de l'Empereur, il vint à Bolbec avant son départ se jeter dans les bras de sa mère, de sa famille et de ses nombreux amis, qu'il ne devait plus revoir.

L'empereur Napoléon considérait tellement Ruffin, qu'il lui délivra un bon de 10,000 fr. sur sa caisse particulière pour les frais de son voyage.

Entré en Espagne, Ruffin atteint à Spinosa une armée formidable dans laquelle la junte mettait son plus grand espoir : il l'attaque, lui prend 18 canons et la disperse en quelques heures.

Il force ensuite, en 1808, le passage de la Somma-Sierra, et, sous les yeux de l'Empereur, enlève seul les retranchements qui, élevés sur le sommet aride du rocher,

entassés et taillés jusqu'à pic, défendaient l'entrée de Madrid.

La suite de ce combat sanglant fut le siège de la capitale de l'Espagne; elle fut attaquée, résista quelques heures, et, dès le lendemain, la brèche étant ouverte, le général Ruffin entra l'un des premiers, prit quelques canons et planta sur les remparts l'aigle triomphant.

En souvenir de cette belle conduite, le roi Joseph, qui, comme Napoléon, affectionnait d'une manière toute particulière le général Ruffin, lui fit présent d'un sabre d'honneur.

Quelques temps après, aidé de la 3e division, il rejoint, harcèle et combat une armée de 25,000 hommes : 3 à 4,000 morts, 10,000 prisonniers, 7 canons, tous les équipages et 22 drapeaux attestèrent la victoire la plus signalée, et d'autant plus belle à ses yeux, qu'elle coûta peu de monde aux vainqueurs.

Le général Ruffin se couvrit aussi de gloire à la journée de Médellin (1809), qui vit détruire en un instant l'armée entière d'Estramadure; ainsi qu'à la bataille de Talavera de la Reyna, qui fut si funeste aux Anglais.

Enfin, arrivé devant Cadix, au moment où il venait, avec 3,000 hommes, d'attaquer et de mettre en déroute 8,000 Espagnols, il aperçoit la réserve des troupes Anglaises massée en bataillons épars. Il s'élance en criant: *En avant, camarades, la victoire est à nous.* Mais, atteint d'un biscaïen, il tombe entre les mains des Anglais.

C'était dans la plaine de Chiclana, à un endroit qui porte encore aujourd'hui le nom de *Butte-Ruffin.*

Entraîné par l'ennemi, Ruffin fut embarqué pour l'Angleterre.

Il mourut le 15 mai 1811, à bord du vaisseau de Sa Majesté britannique *Le Gorgon*, plutôt du chagrin de sa captivité que des suites de sa blessure.

IV.

Après sa mort, l'Angleterre rendit au général Ruffin les plus grands honneurs :

Son corps fut débarqué à la pointe de Beach, accompagné du capitaine de vaisseau et du capitaine Colquite, des gardes ; il fut reçu par les grenadiers du 60ᵉ régiment ; de là on le porta processionnellement à la chapelle de la garnison.

En tête du cortège se voyaient un sergent et quatre hommes du 11ᵉ de dragons légers, quatre pièces de campagne, la troupe de la milice de Northampton, son médecin et son chirurgien. Le corps venait ensuite, porté par huit grenadiers du régiment de Northampton.

Le drap mortuaire était tenu par six officiers de l'état-major, suivis du cheval du défunt, richement caparaçonné et tenu en main par deux maréchaux-des-logis. Les deux aides-de-camp du défunt conduisaient le deuil, et le major de la ville, sir Ashurt, les officiers de la garnison de deux en deux, les jeunes marchant les premiers ; le major-général Wosham et son état-major, suivi d'un caporal et de quatre de l'ordre.

Les officiers qui tenaient les coins du drap mortuaire étaient : le colonel Wood, de la milice royale de Middlesex, le lieutenant-colonel Martin, de la légion germanique, le lieutenant-colonel de la milice de Northampton,

les majors Morlton et Bonore, du 1er bataillon du 60e régiment, et le major Howel.

La milice de Middlesex et celle de Northampton formaient la haie depuis la pointe de Beach jusqu'à la chapelle. Le pavillon du bastion de la Reine fut amené à mi-mât; le canon de la plate-forme fut tiré de minute en minute.

La ville natale de Ruffin, dès qu'elle eut reçu l'avis de sa mort, paya à sa mémoire la dette de la reconnaissance; un service solennel fut célébré à l'église St-Michel, auquel assistèrent toutes les autorités civiles et militaires; l'oraison funèbre du général Ruffin fut prononcée dans la chaire sainte par M. le curé de Cramoisan, et au cimetière devant un monument provisoire qui avait été érigé; les services éclatants et les vertus de l'illustre défunt furent rappelés par le maire de la ville, M. Marion.

V.

Le nom glorieux de notre compatriote était inscrit sur l'arc-de-triomphe de l'Étoile; mais ses restes mortels étaient restés sur la terre étrangère.

Ses compatriotes, jaloux à juste titre de les posséder, firent d'actives démarches pour obtenir qu'ils fussent rendus à la France.

Mais ce ne fut qu'après de grandes difficultés que les persévérants efforts de la diplomatie auprès du gouvernement britannique furent couronnés de succès.

Enfin, le 29 octobre 1845, un paquebot anglais dé-

barquait ces restes glorieux dans le port du Havre; les autorités de cette ville et la population les reçurent avec les honneurs qui leur étaient dus.

Transportées dans sa ville natale le 4 novembre suivant, les dépouilles mortelles du général furent l'objet d'une grande manifestation de la part de la population bolbécaise.

Le char funèbre, escorté par des officiers de la garde nationale du Havre, derrière lesquels marchaient les gardes nationales de Montivilliers, d'Harfleur et de St-Romain-de-Colbosc, et environné des maires, des conseillers municipaux et de nombreux notables de ces trois dernières villes, fut reçu, à l'entrée de la cité de Bolbec, par le préfet du département, le sous-préfet du Havre et toutes les autorités locales, à la suite desquelles se pressait la population silencieuse et recueillie.

Le deuil était conduit par des membres de la famille du général. Le plus jeune d'entre eux s'est avancé au devant du maire de Bolbec et a prononcé les paroles suivantes :

« Grâce au généreux dévouement d'un de nos com-
« patriotes, la dépouille mortelle du général Ruffin est
« rendue à la France. Il m'a été doux d'accompagner
« M. Lépauland sur la terre étrangère et de reven-
« diquer, au nom de la famille, son plus précieux héri-
« tage. Au nom de cette famille, je viens déposer en vos
« mains, Monsieur le Maire, ces restes vénérés. Qu'ils
« reposent enfin au sein de cette ville qu'il a tant aimée !
« Représentant de la population, vous accueillerez,
« Monsieur le Maire, ces cendres longtemps captives et
« qui viennent de l'exil lointain où les avait jetées le

« sort des batailles, chercher dans la patrie un asile « éternel et tranquille. »

Ruffin, cet illustre enfant de Bolbec qui, soldat volontaire, devint général, celui qui fut l'ami de Jourdan, de Ney, de Moreau, de Lannes, de Victor, d'Oudinot, du roi Joseph et de Napoléon lui-même, nous était donc enfin rendu !

Digne interprète de la population, le maire répondit au neveu du général qu'il recevait avec empressement, au nom de la ville de Bolbec, les restes mortels du plus glorieux de ses fils.

Nous n'entrerons pas dans les détails de la cérémonie religieuse qui s'accomplit avec la plus grande pompe et des manifestations variées de l'enthousiasme local.

Cet enthousiasme fut honorable pour les habitants de Bolbec ; mais depuis, qu'a-t-on fait pour honorer la mémoire de l'illustre guerrier ?

Une simple pierre tombale recouvre sa tombe.

Nous devons dire cependant qu'il y a un an, une plaque commémorative a été posée sur la maison où il est né. On y lit :

DANS CETTE MAISON
EST NÉ LE 4 SEPTEMBRE 1771
FRANÇOIS-AIMABLE RUFFIN,
PARTI A L'APPEL DE LA PATRIE EN DANGER EN 1792,
A LA TÊTE DES VOLONTAIRES BOLBÉCAIS,
MORT GÉNÉRAL DE DIVISION
LE 15 MAI 1811.

C'est quelque chose, sans doute, mais ce n'est pas as-

sez. Si nous comparons notre glorieux compatriote à tant d'autres célébrités qui ont obtenu les honneurs du bronze ou du marbre, nous sommes en droit de demander : A quand la statue de Ruffin ?



COMPTE

DES

RECETTES ET DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1882

PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

CHAPITRE PREMIER.

RECETTES.

En caisse au 31 décembre 1881. . . .	2,913	70
Recouvrements des cotisations en 1881 et années précédentes	3,310	»
Recouvrement sur 1882.	1,680	»
Subvention du Gouvernement.	2,600	»
Subvention du département de la Seine-Inférieure	1,200	»
Don de Mme de Caumont.	500	»
Total des recettes. . .	12,203	70

CHAPITRE II.

DÉPENSES.

A M. le Secrétaire de la rédaction. . . .	200	»
Frais de bureau du Trésorier.	500	»
Ports d'Annuaires, d'affiches, etc. . . .	251	»
A reporter. . . .	951	»

	Report. . . .	951	»
Frais de distribution de l'Annuaire . . .		193	50
Congrès de Bolbec	Primes en espèces. . . .	2,750	»
	Coupe.	200	»
	Médailles	376	25
	Livres d'agriculture. . . .	155	»
	Impressions relatives au Congrès.	370	60
	Frais divers	294	40
Impression de l'annuaire 1882.		4,379	»
Traitement du concierge		55	»
Souscription pour le buste de M. Auguste Le Prévost		50	»
	Total des dépenses. . .	9,774 fr.	75

CHAPITRE III.

BALANCE.

Recettes	12,203 fr.	70
Dépenses.	9,774	75
En caisse au 31 décembre 1882. . . .	2,428 fr.	95

Certifié conforme aux écritures.

Caen, le 31 décembre 1882.

Le Trésorier,

P. BATAILLE.

TABLE DES MATIÈRES





Le CONGRÈS DE L'ASSOCIATION NORMANDE



SESSION DE 1882, TENUE A BOLBEC (SEINE-INFÉRIEURE)

Les 28, 29, 30 juin, 1er et 2 juillet

1re Journée, mercredi 28 juin.

2e Journée, jeudi 29 juin.

ENQUÊTE AGRICOLE.

3e Journée, vendredi 30 juin.

ENQUÊTE SCIENTIFIQUE.

4e *Journée, samedi 1er juillet.*

ENQUÊTE INDUSTRIELLE.

5e *Journée, dimanche 2 juillet.*

NOUVELLES DE L'AGRICULTURE, DES SCIENCES, DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION NORMANDE

A

BERNAY (EURE)

EN 1883.

La 51e session du Congrès provincial aura lieu en juin 1883, à Bernay (Eure).

Enquêtes agricole, scientifique et industrielle, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi.

Le samedi, concours provincial de bestiaux, d'instruments aratoires et de produits agricoles.

Le dimanche, distribution des récompenses.

Des programmes et des affiches indiqueront la semaine pendant laquelle se tiendra le Congrès.

INDICATION DES VILLES

Dans lesquelles se sont tenus les Congrès agricoles et industriels de l'Association normande, depuis l'année 1833.

1833.	—	Caen.	1858.	—	Louviers.
1834.	—	Id.	1859.	—	Vire.
1835.	—	Evreux.	1860.	—	Cherbourg.
1836.	—	Alençon.	1861.	—	L'Aigle.
1837.	—	Saint-Lo.	1862.	—	Elbeuf.
1838.	—	Pont-Audemer.	1863.	—	Bernay.
1839.	—	Avranches.	1864.	—	Falaise.
1840.	—	Dieppe.	1865.	—	Coutances.
1841.	—	Cherbourg.	1866.	—	Le Havre.
1842.	—	Rouen.	1867.	—	Pont-Audemer.
1843.	—	Mortagne.	1868.	—	Flers.
1844.	—	Coutances.	1869.	—	Isigny.
1845.	—	Neufchâtel.	1870.	—	Mortain.
1846.	—	Argentan.	1871.	—	Caen.
1847.	—	Carentan.	1872.	—	Eu.
1848.	—	Bernay.	1873.	—	Damville.
1849.	—	Pont-l'Evêque.	1874.	—	La Ferté-Macé.
1850.	—	Fécamp.	1875.	—	Granville.
1851.	—	Lisieux.	1876.	—	Bayeux.
1852.	—	Domfront.	1877.	—	St-Valery-en-Caux.
1853.	—	Andelys.	1878.	—	Vernon.
1854.	—	Avranches.	1879.	—	Argentan.
1855.	—	Caen.	1880.	—	Valognes.
1856.	—	Gournay.	1881.	—	Orbec.
1857.	—	Alençon.	1882.	—	Bolbec.

